HISTOIRE

DE FLANDRE.

HISTOIRE
DE FLANDRE.

TOME CINQUIÈME.

DUCS DE BOURGOGNE.

1453. — 1500.

**Depuis la paix de Gavre
jusqu'aux traités de Damme et de Cadzand.**

BRUXELLES.
IMPRIMERIE DE DELEVINGNE ET CALLEWAERT,
Chaussée d'Ixelles, 90.

1850

LIVRE SEIZIÈME.

1453--1467.

Seconde période de la domination bourguignonne.
Nouveaux projets de croisade.
Le Dauphin en Flandre.
Discordes du duc Philippe et du comte de Charolais.

La marche des siècles et le cours des événements avaient résolu la grande question que s'était posée Dante Alighieri, lorsque, dans une merveilleuse vision de son génie, il descendit aux régions souterraines pour y marcher l'égal de Virgile, le vendredi saint de l'an 1300, au moment où Boniface VIII accueillait l'appel de Gui de Dampierre et convoquait le monde chrétien au jubilé de Rome. Lille, Douay, Gand et Bruges n'avaient pas eu la force d'accomplir leur mission. Les brillantes espérances que le poëte florentin attachait au réveil de l'enthousiasme populaire prêt à triompher sous les murs de Courtray, s'étaient évanouies à Roosebeke. Elles venaient

d'être de nouveau condamnées à Gavre ; mais il avait fallu aux ducs de Bourgogne soixante et onze années pour compléter la première de ces victoires par la seconde, et ce n'était qu'après avoir réuni à leurs domaines la Hollande, la Zélande, la Frise, le Brabant, le Hainaut, les comtés de Namur et de Luxembourg, qu'ils avaient engagé une lutte trop féconde en désastres et en malheurs : cependant, quoiqu'ils eussent attaqué les priviléges de la Flandre pour l'affaiblir, ils avaient maintenu dans leur intérêt politique sa nationalité, livrant un jour la France, patrimoine de leurs ancêtres, aux Anglais alliés des Flamands, rêvant le lendemain la dictature de l'Europe armée contre les infidèles, et faisant proclamer la guerre sainte dans ces cités, tantôt menacées par la hache de leurs hommes d'armes, tantôt ornées sous leurs auspices des chefs-d'œuvre de l'art, où les Robert et les Baudouin avaient trouvé la puissance qui prépara leurs conquêtes et Édouard III celle qui manquait à sa gloire.

Si la maison de Bourgogne est parvenue par de longs efforts à consolider son influence et son autorité, aucun des grands desseins qu'elle a formés n'a pu complétement se réaliser. La monarchie française se relève depuis le traité d'Arras, l'Angleterre n'a point cessé d'être déchirée par des factions rivales, et l'empire grec reste la proie des Turcs que rien n'arrête dans leurs succès. La bataille de Gavre permettra aux ducs de Bourgogne de s'avancer désormais d'un pas moins incertain vers le but qu'ils se proposent ; en renversant les obstacles qui pendant longtemps contrarièrent leur ambition, elle nous ramène à Jean sans Peur et à Philippe le Hardi, à l'expédition de Nicopoli de 1396, au banquet de Lille de 1383.

C'est de nouveau à Lille qu'auront lieu les fêtes où le duc Philippe assemblera solennellement, comme son aïeul, les chevaliers qui ont combattu sous sa bannière, en célébrant dans les mêmes réjouissances tout ce que la première période de la domination bourguignonne a tenté ou accompli, tout ce que la seconde semble appelée à poursuivre, les trophées du passé et ceux de l'avenir, la défaite des communes flamandes confirmée par le sang de vingt mille Gantois, et le châtiment qui les attend si elles osent aborder quelque nouvelle rébellion, la croisade dirigée par Jean sans Peur et celle que son fils espère conduire bientôt lui-même aux rives de la Propontide.

Le 17 février 1453 (v. st.), tous les barons de la cour de Bourgogne se trouvaient réunis au palais de Lille, lorsqu'au milieu des splendides intermèdes préparés par les ministres les plus habiles des plaisirs du duc, ils virent entrer une dame vêtue de deuil, assise sur un éléphant qu'accompagnait un More de Grenade.

Géant, dit-elle,

> .... Je veux ci arrêter
> Car je vois noble compagnie
> A laquelle me faut parler.
>
> Oyez mes plaints, vous tous...

continua-t-elle.

> Secourez-moi sans le mettre en faintise,
> Plourez mes maux, car je suis sainte Église
> La vostre mère.
> Mon demaine est ès mains des mescréants :
> J'en suis chassée
> Honteusement comme povre esgarée,
> Musant, fuyant par dure destinée,
> Si lassée, si esteinte et grevée

Qu'à peine say
Dire les maux où je suis et que j'ay.
Plus me complains et moins de secours ay.
Ma povreté toutefois maintenray
Pour essayer
Lesquels premier se vouldront employer
A secourir sainteÉglise, et ayder
Qui ne requiert le travail sans mestier...
O toy, o toy, noble duc de Bourgongne,
Fils de l'Église et frère à ses enfans,
Entens à moy ; si pense à ma besongne,
Peins en ton cœur la honte et la vergongne,
Les griefs remors qu'en moy je porte et sens.
Infidèles par milliers et par cens
Sont triomphants en leur terre damnée
Là où jadis soulois estre honorée.

Puis se tournant vers les chevaliers placés près du duc, elle ajouta :

Et vous princes puissants et honnourés,
Plourez mes maux, larmoyez ma douleur ;
Ma joie n'est s'emprenre ne voulez
A moy venger, que bien faire debvez,
En servant Dieu et acquérant honneur.
Vous chevaliers qui portez la Toison,
N'oubliez point le très divin service ;
Et vous aussi, nés de bonne maison,
O gentils-hom, voici belle ochoison
Pour acquérir de los le bénéfice ;
Mon secours est pour jeunes gens propice ;
Les noms croitront et l'âme enrichira
Du service que chacun me fera.

Deux illustres dames parurent alors, précédées de Toison d'or, qui portait un beau faisan, afin qu'un noble oiseau présidât, selon l'usage, aux vœux qu'on allait faire. Le duc voua le premier aux dames et au faisan qu'il irait en Orient com-

battre les infidèles. Tous les chevaliers qui l'entouraient s'engagèrent par les mêmes serments.

Parmi ceux qui assistaient à ce banquet, le plus somptueux et le plus fameux du quinzième siècle, se trouvait un homme sage qui déplorait l'exagération de ce luxe et les folles dépenses qu'occasionnaient ces fêtes. « Apprends, mon ami, lui « répondit un des conseillers de Philippe, apprends que ces « banquets et ces tournois, qui sont devenus de plus en plus « brillants, n'ont d'autre cause que la ferme volonté et le dé- « sir secret du duc de parvenir ainsi plus aisément à exécu- « ter ses anciens projets. Le vœu qu'il a prononcé vient de « les révéler [1]. »

Le duc de Bourgogne avait, à diverses reprises, envoyé des chevaliers lutter contre les flottes ottomanes dans les mers de l'Archipel et des négociateurs préparer sur ces rivages éloignés l'apparition d'une expédition plus considérable, destinée à arrêter les progrès menaçants de Mahomet II [2]. De-

[1] M. de Coucy, 88; Ol. de la Marche; Mss. Baluze, 654, à Paris. — Unde ista mens homini? Non cupido rapiendi trahit cui sunt opes infinitæ... Meminit Joannis. Æn. Sylv. op. 1, p. 127. On plaça, cette année, un tronc dans l'église de Saint-Donat de Bruges « pour y mettre les « aumosnes que les bonnes gens voudront faire pour l'avancement du « voyage de Turquie. » *Compte de Guillaume Poupet.*

[2] On racontait que Mahomet II avait adressé au pape une lettre menaçante où il fondait les droits de la violence et de la conquête sur les vieux récits d'Homère : « Le grand Priam jadis seigneur de Troie, est « le grand chef de la nation des Turcs; et pour ce, comme son succes- « seur, entendons et proposons brief réédifier ladite cité de Troie et « remettre en l'obéissance de notre empire toute l'Europe, en vengeance « du sang d'Hector. » (M. de Coucy, 74.) Frédegher, qui donne Priam pour premier roi aux Francs, attribue aussi aux Turcs la même origine:

puis la pacification de la Flandre, rien ne s'opposait plus à ce qu'il reprît, avec une nouvelle activité, les préparatifs de la croisade si pompeusement annoncée, au banquet du Faisan, à tous les peuples chrétiens. Le 24 mars 1453 (v. st.), il quitta Lille pour aller visiter ses États de Bourgogne; de là il se rendit dans les cantons suisses, où il reçut aussi grand accueil que « si c'eust esté l'Empereur en personne; » puis il entra en Souabe par Constance et eut successivement des entrevues avec le comte de Wurtemberg, les ducs de Bavière et d'Autriche : enfin il arriva à Ratisbonne où allait s'assembler la diète de l'Empire. L'empereur Frédéric III, qui s'était fait excuser de ce qu'il ne pouvait pas aller lui-même l'y saluer, chargea de ce soin ses ambassadeurs, et quand Philippe rentra dans ses États, il avait conclu avec la plupart des princes allemands des alliances avantageuses et conformes à ses vues.

Cette vaste confédération que préparait le duc de Bourgogne, religieuse dans le but publiquement avoué, mais essentiellement politique dans son principe et dans ses causes, n'embrassait pas seulement les nombreuses principautés des rives du Rhin; elle devait, plus près de ses États, renouer en un faisceau que rien ne pourrait rompre toutes les intrigues qui depuis longtemps divisaient la France et l'Angleterre. Le Dauphin élevait la voix vers le pape du fond de l'apanage où depuis neuf ans il vivait isolé, pour obtenir la permission de

Narrat historia Priamum primum (Francos) habuisse regem : denuo bifaria divisione Europam media ex ipsis pars cum Francione eorum rege ingressa fuit. Residua eorum pars quæ super littore Danuvii remanserat electum a se Turchot nomine regem per quem vocati sunt Turchi, et per Francionem alii vocati sunt Franci. (*Epit.* 2.)

prendre part à la croisade comme gonfalonier de l'Église. Le duc d'Alençon s'était rendu à Lille au moment même où s'y tenait le banquet du Faisan et y avait eu une courte conférence avec Philippe, tandis que des émissaires anglais arrivaient à Bruges pour prendre part aux mêmes négociations. Lorsque le duc de Bourgogne revint d'Allemagne, il conclut un autre traité avec le duc de Bourbon : le mariage de l'une des filles de ce prince et du comte de Charolais devait en être le gage, et aussitôt après un messager porta à Lille l'ordre de le célébrer immédiatement, soit que l'on prévît l'opposition de la duchesse Isabelle qui désirait lui faire épouser une princesse anglaise, soit que l'on craignît des obstacles de la part de Charles VII, que plusieurs de ses conseillers pressaient vivement d'unir par un lien étroit à sa maison l'héritier de tant de puissantes seigneuries[1].

En ce moment même on attendait en Flandre des envoyés du roi de France, mais ils se contentèrent d'exposer que si l'âge du duc Philippe (il avait près de soixante ans) semblait devoir le dissuader d'une entreprise aussi considérable que la guerre d'Orient, le zèle qu'il y portait n'en était pas moins digne d'éloges : vaines protestations où le pieux prétexte de délivrer le tombeau de Jésus-Christ voilait des inquiétudes anciennes et une méfiance réciproque.

Le duc de Bourgogne passa quelques jours à Bruges où il s'était rendu pour recevoir les ambassadeurs français : il y avait convoqué les députés des états, et Louis Duchesne fut chargé de leur faire connaître ses intentions. « Il siet bien de vous « réduire à mémoire, leur dit-il, que aultrefois sous l'empire

[1] M. DE COUCY, 101.

« d'Alexius, ung sien prédécesseur d'immortel mémoire, le « comte Bauduin de Flandres, par sa vertu et haut emprinse, « conquist en cas semblable ceste noble cité de Constanti- « nople sur les mescréans : si en doit mon très redoubté « seigneur avoir le cuer plus meu et affecté envers elle pour « cause d'icelui son prédécesseur, si glorieux prince, en qui « l'injure faite aujourd'hui redondde[1]. » Les discours de Louis Duchesne étaient accueillis avec peu d'enthousiasme : la croisade qu'il proclamait ne devait retrouver ni l'austère piété de Baudouin de Constantinople, ni la sublime éloquence de Foulques de Neuilly.

De Bruges le duc de Bourgogne se rendit en Hollande, où il fit haranguer également les états ; mais à peine avait-il quitté les ambassadeurs français qu'il reconnut combien peu il pouvait compter sur la sincérité de leurs protestations. Un incident fortuit lui en offrit la preuve : avant de partir pour la Hollande, le duc avait voulu faire épouser à l'un de ses archers, nommé Colinet de la Thieuloye, la fille d'un riche bourgeois de Lille, quoique ses parents s'y opposassent et bien qu'elle eût elle-même déclaré énergiquement qu'elle se conformerait toujours à leur volonté. Le duc, espérant la faire changer de sentiment, n'avait point hésité à la séparer de sa famille et à charger le sire d'Antoing de la garder prisonnière dans son château jusqu'à ce qu'elle se fût adoucie. De semblables abus d'autorité n'étaient pas rares à la cour des ducs de Bourgogne[2] ; le bourgeois de Lille n'en tenta pas

[1] CHASTELAIN, IV, f° xlii.

[2] En ce temps, par tout le pays du duc de Bourgongne, si tost qu'il advenoit que aulcuns marchands et bourgeois délaissassent femmes

moins, pour délivrer sa fille, tous les efforts que put lui suggérer le désespoir paternel. Il vendit ses biens et alla se fixer dans la ville de Tournay, qui relevait du roi de France ; puis, n'ayant plus rien à craindre du duc de Bourgogne, il se rendit à Paris et demanda justice au parlement. Déjà, à plusieurs reprises, le parlement avait évoqué des affaires relatives à la Flandre, jugeant qu'un article obscur du traité d'Arras n'avait pu effacer l'une des conditions imposées par Charles VI après la victoire de Roosebeke. En 1455, le parlement envoya de nouveau un huissier ordonner au sire d'Antoing, « sur paine de « mille marcs d'or applicables au roy, » qu'il rendît immédiatement la jeune captive à son père. Le sire d'Antoing possédait de grands biens dans le royaume de France : s'il craignait de s'en voir dépouillé, il redoutait aussi la colère du duc, qui lui avait donné le collier de l'ordre de la Toison d'or, et il pensa que le mieux était de charger un messager d'aller rendre compte à son maître de tout ce qui était arrivé. Le duc se trouvait en ce moment à la Haye, où il attendait dans la retraite les fêtes de Pâques qui n'étaient plus éloignées; mais la lettre du sire d'Antoing l'irrita à tel point que, sans se préoccuper des exercices religieux du carême et de l'assemblée solennelle qu'il tenait aux grandes fêtes de l'année, il quitta secrètement la Haye avec un petit nombre de serviteurs et s'embarqua à Rotterdam, malgré une tempête qui faillit plusieurs fois engloutir sa barque; enfin, il aborda à l'Écluse et monta immédiatement à cheval pour se rendre dans le Hainaut. L'huissier du parlement était encore à Antoing, et le premier soin du duc

riches, tantost le duc vouloit marier les dites vefves à ses archiers ou autres serviteurs. J. DUCLERCQ, III, 27 et 43.

en y arrivant fut de demander : « Sire d'Antoing, où est la « fille que je vous ay baillée à garder? » Et dès qu'il l'eut vue, il ajouta : « Sire d'Antoing, ne vous esmayez de riens, je suis « puissant assez de vous garantir de la paine et de tout ce « qu'il vous en peut advenir, et vous en porteray haut. » En disant ces mots, il ordonna au sire de Berghes de prendre la jeune fille sur la croupe de son cheval et de la conduire à Lille. Philippe s'indignait de ce que « lui qui estoit prince de justice « estoit ainssi mené par ceulx du parlement de Paris, qui de « ses subgez lui voloient oster la cognoissance et l'auctorité, et « venir par haute main exploiter en ses pays dont il estoit sou- « verain, et certes cecy lui cuisy moult fort. » Cependant le bourgeois de Lille, épuisé par sa douleur, gisait malade à Tournay, et sa femme, renonçant comme lui à trouver quelque moyen de résister aux volontés d'un prince si redoutable, alla le jour du vendredi saint se jeter aux pieds du duc, en le priant de disposer de leur fille comme il le jugerait convenable ; à son grand étonnement, le duc la releva et lui répondit que non-seulement il lui rendait sa fille, mais qu'il défendrait à Colinet de la Thieuloye de songer dorénavant à l'épouser. Peut-être Philippe espérait-il que cet acte de générosité terminerait cette affaire à son honneur; il n'en fut toutefois pas ainsi : les conseillers du parlement, dont les ordres avaient été méconnus par le sire d'Antoing et par le duc lui-même, adressèrent les plaintes les plus vives au roi [1].

Le duc de Bourgogne retourna en Hollande vers les der-

[1] CHASTELAIN, IV, f° 49-54. Les corrections que porte ce manuscrit ne permettent pas de douter que ce ne soit le manuscrit original revu par l'auteur lui-même.

niers jours d'avril. Il y reçut de Jean Rolin, cardinal de Saint-Étienne *in monte Cœlio* et légat de Calixte III, l'étendard de la guerre sainte, orné d'une croix rouge, en mémoire de la passion de Notre-Seigneur. Le pape avait confirmé les pouvoirs spéciaux des évêques de Toul et d'Arras, investis du droit d'appeler les prêtres eux-mêmes à s'armer du glaive, non plus, comme aux anciens jours, pour défendre le temple, mais pour le reconquérir; il avait même permis au duc de Bourgogne, qu'il nommait le bouclier de la foi, de disposer, pour les employer aux frais de la croisade, des revenus de tous les bénéfices vacants dans le monde chrétien [1]. Philippe se plaisait à étaler aux regards surpris ses richesses, sa belle vaisselle, qui valait trente mille marcs d'argent, et son fameux trésor qui contenait deux cent mille lions d'or; mais il avait trop compté sur l'appui de ses alliés. Leurs complots, non moins menaçants pour la paix des royaumes chrétiens que les progrès des infidèles, ne pouvaient rester complétement ignorés, quelque pieux qu'en fût le prétexte, et, au mois de mai 1456, l'on apprit tout à coup que le duc d'Alençon avait été arrêté à Paris par l'ordre de Charles VII. On lui fit subir divers interrogatoires, et il avoua non-seulement ses relations avec le duc de Bourgogne,

[1] Nous avons appris, écrivait le pontife à l'évêque d'Arras, que notre fils bien-aimé le duc Philippe de Bourgogne, prince orné de toutes les vertus, et placé au premier rang par sa puissance sur terre et sur mer, ne se contente point de réunir une nombreuse armée contre les infidèles, mais qu'il se propose aussi de la diriger lui-même avec ses chevaliers et de nous protéger comme un bouclier, en se plaçant sous le drapeau de la croix. BARON., *Ann.*, XXIX, pp. 13 et 37.—Au mois de janvier 1454 (v. st.), les députés des Quatre-Membres se réunirent à Bruges, afin de présenter au duc des remontrances sur son projet de quitter ses États pour se rendre en Orient.

mais aussi une alliance secrète avec les Anglais qui devaient débarquer à Calais, en Guyenne et en Normandie. Le Dauphin, compromis par ces révélations, eut à peine le temps de gagner les frontières de la Bourgogne, après avoir écrit à son père « qu'il s'en alloit devers son bel oncle pour sçavoir son « intention sur son allée sur le Turc à la défense de la foi « catholique [1]. »

Le Dauphin était arrivé à l'âge de trente-trois ans : toute sa vie avait été pleine de dissimulation et d'intrigues. A seize ans, il avait pris part à l'échauffourée de la Praguerie. A vingt ans, il avait assisté à la prise de Dieppe, et, pour récompenser ses compagnons, il les avait ramenés dans l'Ile-de-France, leur permettant d'y rançonner les vignerons et les laboureurs. Aussi terrible dans ses haines qu'habile à les cacher, impie dès sa jeunesse, mais devenu bientôt superstitieux par je ne sais quel fol espoir de tromper la Providence divine comme il trompait les hommes, il avait pu librement développer ses défauts et ses vices dans la solitude de son apanage du Dauphiné. « Il « s'y contenoit, dit Chastelain, faisoit bonne chère, amoit par « amours, maintenoit gens d'armes, travailloit fort son peuple « et le duc de Savoie, son beau-père, ploioit tout à sa guise, « mesmes par armes et par haute main, et s'estoit mis en guerre « à l'encontre de tous les plus grans nobles de son pays, et les « en avoit expulsez par le conseil d'aucuns étrangers cypriens « et de femmes qui le gouvernoient [2]. » La colère de son père était le seul frein qu'il connût : l'habitude de se livrer à toutes ses volontés et d'employer tous les moyens pour les exécuter,

[1] Lettre du 31 août 1456. DUCLOS, *pr.*, p. 125; J. DUCLERCQ, III, 20.

[2] CHASTELAIN, IV, f° XXXI.

la lui faisait si vivement redouter, qu'il en avait, ajoute le même historien, « une peur sauvage. »

Le Dauphin n'avait amené dans sa fuite qu'un petit nombre de ses serviteurs. Le plus important était un valet de chambre flamand nommé Jean Wast, qui lui servait de secrétaire : fils d'un valet de chambre du duc de Berry, déjà seigneur de Montespédon, bientôt bailli de Rouen, il s'éleva depuis à une si haute fortune, grâce à la protection du Dauphin, que l'une de ses petites-filles épousa un prince de la maison de Bourbon [1]. Le sire de Blanmont, si fameux par ses cruautés dans la guerre de Flandre, conduisit le prince fugitif à Bruxelles, où le Dauphin attendit quelques jours l'arrivée du duc de Bourgogne, retenu en Hollande par les troubles d'Utrecht; quand il le vit, il lui exprima vivement toute sa joie « et « l'accola si estroit, qu'à peine se pooit lessier couler à « terre [2]. »

Cependant Charles VII s'irritait vivement de cet asile accordé à un fils rebelle, et se montrait peu disposé à écouter

[1] Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. — En 1463, Jean Wast obtint une partie des domaines confisqués sur le comte de Dammartin. Un des chevaliers flamands qui accompagnèrent Louis XI à Reims représenta plus dignement l'honneur de son pays dans ce mémorable procès, en reprochant aux anciens amis d'Antoine de Chabannes leur ingratitude : « Le dit admiral de Montauban aperçeut d'aventure un chevalier flament, qui estoit homme très-hardy et vaillant chevalier... Et quand le dit chevalier eut bien entendu tout le cas et la mauvaistié du dit admiral, si le print par le bras, en lui disant : Monsieur, vous sçavez qu'il n'y a guères que le roy vous a donné l'office d'admiral et par avant vous n'en aviez point d'autre; taschez d'accueillir bruit et honneur... » *Pr. de Commines*, II, p. 313.

[2] CHASTELAIN, IV, f° CXLIII.

les explications offertes par les sires de Croy et de Lalaing; il réunissait même aux frontières du nord ses troupes d'archers et d'hommes d'armes qu'il avait le premier organisées d'une manière stable et régulière, en leur donnant une solde qui remplaçât le droit odieux du pillage, vaillantes milices qui furent le modèle de toutes les armées modernes[1]. Le duc n'en persistait pas moins à alléguer le respect même qu'il portait à la maison de France pour justifier sa conduite, et le Dauphin déclarait que si l'hospitalité lui était refusée dans les États du duc de Bourgogne, il irait réclamer celle des Anglais, « ennemis du royaume de France, et que là il seroit soustenu et bien venu[2]. »

Philippe devait trouver la punition de son zèle à animer les querelles du roi et de son fils, en voyant se développer les mêmes discordes domestiques dans sa propre maison. Le comte de Charolais se plaignait de la faveur illimitée dont jouissaient les sires de Croy; il avait eu des démêlés avec eux au sujet de la succession de la dame de Béthune : mais sa haine n'éclata publiquement contre eux qu'au mois de janvier 1456 (v. st.), peu de temps après le retour du duc Philippe de Hollande.

Pendant l'absence du sire d'Auxy, premier chambellan du comte de Charolais, les sires d'Aymeries et de Quiévraing se disputaient l'honneur de le remplacer. Le dernier, fils de Jean de Croy, bailli de Hainaut, s'appuyait sur l'influence que possédait sa maison, et un jour, après la célébration de la messe,

[1] J. Duclercq, iv, 29. — Dès onques et de tout temps, il avoit cueilly une diffidence envers ceste maison de Bourgongne. Chastelain, iv, f° cxxvi.

[2] Ol. de la Marche, i, 33; L. d'Achéry, *Spic.*, iii, col. 802; Duclos, *Hist. de Louis XI*, pr., p. 135.

le duc appela lui-même le comte de Charolais dans son oratoire, pour lui ordonner de choisir le sire de Quiévraing, mais le jeune prince refusa de lui obéir. « Je sais bien, lui disait-il, que vous « vous laissez gouverner par les Croy, mais vous ne pouvez pas « exiger qu'ils me gouvernent aussi. » A ces mots, le vieux duc changea de visage; il saisit une épée et en eût frappé son fils, si celui-ci n'eût trouvé un asile dans les bras de sa mère, qui se hâta de le conduire dans l'appartement du Dauphin. Rien ne devait irriter davantage le duc de Bourgogne ; il ne pouvait souffrir qu'un prince étranger fût le témoin de ces dissensions intérieures, et encore moins qu'on cherchât en lui un médiateur [1]. Aussi, lorsque le Dauphin se présenta pour intercéder en faveur du comte de Charolais, Philippe oublia-t-il le respect qu'il lui avait montré jusqu'à ce moment, pour repousser ses instances. « Assez, monseigneur, lui répliquait-il, tenez-vous « en vostre paix, je ferai bien aveuc mon fils et aveuc la mère « aussi, laquelle n'a de riens amendé sa querelle. » En disant ces dures paroles, ajoute Chastelain, « se monstra tant fier « et tant animé, que nul œil ne le regardast qui n'en eust paor, « mesmes le Daulphin. » Cependant, le prince français s'était jeté à genoux, nommant le duc « son père et son tout en ce « monde, » et le conjurant de pardonner à son fils. Philippe céda, mais en versant des larmes. « Gardez-le bien, s'écria-t-il, « mès jour que vous vivrez après, ne moy aussi, vous ne me « verrez de vos yeulx, or en soit vostre volenté faite, mès la « mienne demorra telle. » Et il sortit en courant et se cachant

[1] Et fut ce que plus donna de douleur au duc que cecy, quant elle estoit allé réveler le secret de luy et son enfant à ung tel prince, à cui riens n'en compertoit. CHASTELAIN, IV, f° CLXIV.

la figure dans son manteau, de peur que l'on ne remarquât son émotion. On le vit descendre dans le parc qui touchait au palais de Bruxelles et entrer dans un pavillon où il appela son valet de chambre, pour lui ordonner d'aller prévenir les sires de Croy qu'ils se rendissent immédiatement à Halle ; puis il se fit amener un petit cheval, et s'éloigna en traversant les rues de Bruxelles sans que personne le reconnût.

Il était déjà tard. Un froid brouillard mêlé de pluie avait succédé aux gelées. Les chemins étaient mauvais, tantôt coupés par le cours rapide des ruisseaux qu'avaient enflés les inondations, tantôt couverts de mares profondes ; mais le duc n'en poursuivait pas moins sa route vers Halle, quoique la brume s'épaissît de moment en moment. La nuit arriva : elle était si obscure que le duc n'apercevait rien à une distance de six pas. Il s'était engagé dans une vaste forêt ; son cheval trébuchait sans cesse et s'enfonçait tour à tour dans la boue ou dans les glaces qui, en certains endroits, avaient résisté aux faibles rayons d'un soleil d'hiver. Le duc n'avait pris aucune nourriture de toute la journée, et comme il n'avait pas changé de costume depuis qu'il avait quitté son oratoire, le froid et l'humidité pénétraient tous ses membres : les ronces qui arrêtaient son passage ensanglantaient ses mains, et c'était en vain qu'il cherchait à trouver sur le sol quelques traces qui lui eussent annoncé l'approche d'une habitation. Il essaya de crier, et sa voix se perdit également dans la solitude. Enfin, après de longues heures de souffrance et d'anxiété, il découvrit vers minuit une chaumière où il s'adressa en flamand à un pauvre paysan qui, prenant pitié de lui, alluma du feu pour le réchauffer et lui apporta du pain, quelques oignons et un peu de fromage. Ce laboureur ignorait quel était son hôte, car il l'inter-

rogea longuement sur son état et sur les motifs de son voyage, comparant même parfois ses richesses à celles du duc de Bourgogne, parce qu'il avait reçu du voyageur égaré un florin du Rhin. Philippe le chargea de le conduire à Alsemberghe, chez un de ses anciens veneurs, où il passa la fin de la nuit et une partie de la journée du lendemain. Il se rendit ensuite au château de Genappe, et ce fut là qu'un jeune chevalier nommé Philippe Pot, envoyé par le Dauphin à la recherche du duc, le retrouva; mais Philippe se contenta de lui répondre « que de « ly ne feussent en soing, car s'en alloit en Bourgogne, dequel « lieu ne bougeroit d'un demi-an, et que si hardi que homme « des sien ne le suist s'il n'estoit mandé sur encourrir son indi- « gnation mortelle [1]. » Cependant Philippe Pot parvint à calmer peu à peu l'irritation du duc de Bourgogne, en lui promettant que le Dauphin s'engagerait à ne plus lui adresser aucune prière à l'avenir. Les sires de Croy joignirent leurs instances aux siennes, et Philippe consentit à rentrer à Bruxelles. Il conservait toutefois l'amer souvenir de ce qui s'était passé, et son mécontentement éclatait en plaintes violentes contre la duchesse de Bourgogne. Ce fut inutilement qu'elle le supplia de lui pardonner son amour maternel et ses inquiétudes pour un fils qui était son unique soutien sur une terre étrangère [2] : il ne lui resta qu'à quitter une cour somptueuse et brillante pour aller vivre au milieu des bois, dans un couvent de sœurs grises, à Nieppe, à l'ombre de ce château où Robert de Cassel avait trouvé, au quatorzième siècle, un asile contre le ressentiment

[1] CHASTELAIN, IV, f[os] CLXVI-CXCIX.

[2] Elle estoit une estrangère et n'avoit point de soutenue que de son fils. OL. DE LA MARCHE, I, 33.

de Louis de Nevers. Le comte de Charolais s'était déjà retiré à Termonde. Le duc exigea qu'il se soumît à toutes ses volontés, et il ne lui pardonna qu'à cette condition qu'il congédierait deux officiers de sa maison soupçonnés de l'avoir encouragé dans sa résistance : c'étaient un jeune clerc qui s'appelait Guiot de Donzy et un ménestrel bourguignon nommé Guillaume Biche. Guiot de Donzy se réfugia à Paris, où la haine du duc Philippe fut jugée un titre suffisant pour le faire admettre dans la maison de Charles VII; mais il est probable que, pour se réconcilier avec le duc de Bourgogne, il lui servit d'espion. Guillaume Biche s'était rendu également en France, et y remplissait le même rôle en faveur du comte de Charolais, qui s'empressait d'instruire le Dauphin de tout ce qu'il avait appris [1]. Des malheurs communs dont la source était la même n'étaient-ils pas un titre à une confiance réciproque et à une mutuelle amitié?

L'influence du Dauphin, conspirateur menaçant pour la France en même temps que médiateur pacifique dans les États du duc de Bourgogne, augmentait de jour en jour. Au mois de février 1456 (v. st.), il tint sur les fonts du baptême la fille du comte de Charolais à qui, en mémoire de sa mère, la reine Marie d'Anjou, il donna le nom de Marie. Philippe n'avait point voulu paraître à cette cérémonie, parce qu'il trouvait dans le sexe de cet enfant je ne sais quel pressentiment de la fin prochaine de sa dynastie [2]. Nous raconterons plus tard comment le

[1] Chastelain; Ol. de la Marche, I, 33. — En 1460, Guiot de Donzy recevait du duc de Bourgogne une pension, dont le prétexte était l'étude de la théologie à l'université de Paris.

[2] Chastelain, IV, f° ccxv. — En 1466, les sires de Wacken et de Moerkerke et d'autres députés des Quatre-Membres se rendirent à Bruxelles pour presser le comte de Charolais de contracter un nouveau mariage

Dauphin, devenu le roi de France Louis XI, protégea la jeune princesse, qu'il avait juré au pied des autels de chérir et de défendre.

Philippe avait accordé au Dauphin une pension de trente-six mille livres avec le château de Genappe pour résidence. Il allait souvent l'y voir et deviser joyeusement avec lui et les seigneurs de la cour les plus célèbres par la vivacité de leur esprit et la fécondité de leur imagination. Ce fut à Genappe que le Dauphin et le duc se plurent à lutter avec les sires de la Roche, de Créquy, de Villiers, de Fiennes, de Lannoy, de Mériadec, le prévôt de Watten et l'amman de Bruxelles, à qui imiterait le mieux dans leur grâce, et surtout dans leur licence, les tableaux du *Décaméron* de Boccace. Nous ne rappellerons toutefois les *Cent nouvelles nouvelles* que pour y rechercher, comme les historiens italiens dans l'ouvrage qui leur servit de modèle, la part qu'y occupent des données plus ou moins sérieuses, plus ou moins exactes, sur l'époque et sur le pays où elles furent écrites. A ce titre, il faut citer *les trois damoiselles de Malines, le beau page de Brabant, le docte clerc de Lille, l'aubergeon de la dame du Hainaut.* La Flandre y est aussi représentée, notamment par « le conte du chevalier, jeune bruyant « jousteur, danceur et bien chantant, » qui échoua dans ses amours à Maubeuge ; celle du gentilhomme qui revêtit sa robe sans manches pour aller recevoir le dernier adieu de sa mère est déjà un récit plus grave ; enfin, il en est un qui, tout opposé aux autres, est presque une leçon de morale et de vertu. Parmi les

qui pût lui donner des héritiers mâles. Leurs espérances ne devaient pas être exaucées, car l'union de Charles le Hardi et de Marguerite d'York fut stérile.

chevaliers flamands qui tombèrent au pouvoir des infidèles à la fatale journée de Nicopoli, et qui ne périrent point sous le glaive des bourreaux de Bajazet, la plupart payèrent rançon; mais il y en eut toutefois plusieurs qui n'échappèrent aux douleurs du martyre que pour être condamnés à l'esclavage. L'un de ceux-ci fut Nicolas Uutenhove. Accablé des travaux les plus rudes, il regrettait amèrement sa patrie et sa femme « qui de tout son « cueur l'aymoit et prioit Dieu journellement que brief le peust « revoir se encores il estoit vif, et que s'il estoit mort, il « voulsist par sa grâce ses péchez pardonner et le mettre au « nombre des glorieux martyrs qui, pour l'exaltation de la « sainte foy catholique, s'estoient volontairement offerts à mort « corporelle. » Neuf ans s'étaient écoulés sans qu'elle eût appris quelque chose du sort de Nicolas Uutenhove, et sa famille ne cessait de lui représenter qu'il était temps de mettre un terme à son veuvage. Elle n'y consentit qu'à regret et bien que combattue par de secrets remords; en effet, elle avait à peine accepté un nouvel époux depuis six mois, lorsque le bruit du retour de Nicolas Uutenhove, qui avait été racheté « par le moyen d'aulcuns chrestiens gentilshommes, » se répandit « au pays d'Artois et de Picardie, où ses vertus n'es- « toient pas moins congneues que en Flandres, d'où il estoit « natif. » On en fut bientôt instruit à Gand, et dès ce moment, sa femme refusa toute nourriture; ses larmes ne cessaient de couler, et elle expira le troisième jour, en protestant que si elle avait été trop faible à repousser des obsessions funestes, son cœur, du moins, n'avait jamais été coupable. L'auteur de ce récit, qui fait oublier tous les autres, tant il est simple et touchant, était le Dauphin Louis de France : c'est le seul titre de sa reconnaissance pour un pays qui lui accorda une généreuse

hospitalité pendant le long séjour qu'il y fit avec le duc de Bourgogne.

Ce fut vers les premiers jours de l'année 1457 que Philippe, pour faire honneur au Dauphin, résolut de lui montrer ces fameuses cités dont la puissance était si grande, qu'il semblait qu'en elles seules résidât toute celle des ducs de Bourgogne [1]. Il se rendit avec lui de Bruxelles à Audenarde, d'Audenarde à Courtray. Arrivés à une lieue de Bruges, le 4 avril vers le soir, ils y trouvèrent les nobles et les magistrats qui les attendaient entourés de huit cents marchands étrangers, richement vêtus de soie, de damas et de velours. Les échevins complimentèrent d'abord le Dauphin, qui leur répondit doucement : « Messeigneurs, je vous mercie de l'hon-« neur que vous me faites, et me sera bien vostre ville pour « recommandée en temps à venir. » Aux acclamations qui saluaient le duc se mêlaient celles des marchands des *nations;* les uns criaient : « Vive Alphonse, roi d'Aragon! » les autres répétaient : « Vive Henri, roi de Castille! » et en même temps ils agitaient les torches qu'ils avaient prises avec eux pour les allumer dès que la nuit serait venue. Leurs bruyantes clameurs, leur nombre, ce mouvement même que la chute du jour ne permettait de distinguer qu'imparfaitement, surprirent le Dauphin, peu habitué aux grandes démonstrations des cités flamandes. Il crut reconnaître dans ces paisibles marchands des gens de guerre ; leurs torches lui paraissaient des lances, « et dure-« ment, ajoute Chastelain, le Dauphin en devint perplex et

[1] Ambitiosas Flandriæ civitates ostendit. ÆN. SYLVIUS, *de Eur.*, p. 43. — J'ai déjà cité cette autre phrase de Pie II : In magnis et opulentis Flandriæ civitatibus status sui (ducis Burgundiæ) robur continetur.

« tout plein d'effroy, et cuidoit certainement estre trahy, si s'en « perçut le duc et devint tout honteux mesmes, mès leur fit « dire que, de par le diable, ils s'en allassent tout coiement ou « il les puniroit de corps [1]. » Le duc et le Dauphin assistèrent successivement à Bruges aux fêtes de l'Épinette et à la célèbre procession du Saint Sang. Les Brugeois étalaient à l'envi, dans les rues ornées de draperies rouges et blanches, et de lanternes de mille couleurs, tout ce qu'ils possédaient de plus précieux. Le Dauphin, en voyant une si grande multitude de peuple se presser autour de lui, avait avoué qu'il ne croyait pas qu'il y en eût autant dans toute la Flandre, et ses serviteurs ne se montraient pas moins émerveillés du brillant spectacle qui frappait leurs regards [2] : ce qui donne lieu aux chroniqueurs de cette époque de remarquer combien il était imprudent d'exciter ainsi la convoitise d'un prince naturellement avide et ambitieux [3].

Le Dauphin passa plusieurs semaines à Bruges; il cherchait à s'y faire aimer des habitants et étudiait avec soin leurs mœurs et leurs institutions, les ressources de leur commerce et les richesses de leur ville. Un jour, étant monté dans un petit batelet près de Bruges, il tomba à l'eau et faillit se noyer; un autre jour, il profita d'une partie de chasse pour aller visiter le port de l'Écluse, encore si florissant alors, que parfois l'on y voyait aborder dans une seule journée cent cinquante navires.

[1] CHASTELAIN, IV, f° CCXVIII.

[2] Tellement que les Franchois venus aveuc leur maistre n'avoient jamais veu une telle richesse et s'en tindrent esmerveilliés. CHASTELAIN, f° CCXX.

[3] Daer ons achter naer lettel duechden of quam. *Exc. Chr.*, p. 125.

Le Dauphin attendait à Bruges des nouvelles importantes de France. Un complot avait été formé pour enlever le roi Charles VII du château de Saint-Priest, en Dauphiné, au moment même où il donnait audience aux ambassadeurs bourguignons, chargés de lui renouveler de mensongères protestations de respect et de soumission; mais ce complot fut découvert, et le duc de Bourgogne, prévoyant de plus en plus une rupture complète, quitta la Flandre pour aller exhorter les habitants des villes de la Somme à lui rester fidèles, s'ils étaient attaqués par les Français.

L'été s'écoula sans que rien justifiât ces craintes, et, dans les derniers jours de l'automne, le duc retourna à Bruges; il y reçut, pendant l'hiver, une députation des bourgeois de Gand, qui venaient l'inviter à se rendre dans leur ville. Philippe feignit d'abord de se montrer peu disposé à oublier les longues et sanglantes discordes qui avaient précédé la paix de Gavre : il leur avait même fait dire qu'ils eussent à s'adresser au maréchal de Bourgogne, ce fameux sire de Blanmont, « l'homme du « monde que Gantois aultrefois plus avoit hay; » mais les députés de Gand annonçaient l'intention de réclamer la médiation du Dauphin, comme les Brugeois avaient, à une autre époque, invoqué celle du duc d'Orléans. Philippe en fut instruit; il n'eût pas vu plus volontiers un prince étranger intervenir dans les soins de son gouvernement que dans les discordes intérieures de sa maison, et il se décida à recevoir lui-même les députés de Gand, en les faisant avertir « que point ne se traveillassent « de faire nulluy prier pour eulx ,et par faire aultrement, ils se « reculleroient plus que ne s'avanceroient [1]. »

[1] CHASTELAIN, IV, f° CCCI.

Les députés de Gand s'efforcèrent de calmer le duc par leurs discours. Ils lui représentèrent doucement que s'ils avaient « esté en émoi, » ils n'avaient du moins jamais, comme les Brugeois en 1325 et en 1437, « persécuté en corps » le légitime seigneur du comté de Flandre. L'évêque de Toul prit la parole pour leur répondre : il insista sur l'audace et la durée de leur rébellion et sur ce qu'il pouvait y avoir de périlleux pour le duc de Bourgogne à aller se placer au milieu de ceux qui, naguère encore, levaient leurs bannières contre la sienne. « Les choses passées, disait-il, sont encore fresches, et n'y a « que quatre ans que les playes en saignoient encore. Nous « espérons bien que vous aultres et les gens de bien de la « ville n'y entendez rien que léaulté, mais quelle seurté peut-on « avoir en une infinité d'aultres rudes et meschans gens, mal- « vais garssons, qui n'ont point d'honneur en eulx, ne d'avoir, « mès ont peut-estre esté contre monseigneur en bataille, là, « où, eulx fuians et desconfis, leurs pères, leurs frères, leurs « prochains amis et parens ont esté mors et tués, et ont perdu « maisons brullées, dont maintenant, par aventure, quant ver- « roient cely par qui ce leur avoit esté fait et le sauroient estre « en leurs lacs et leur fort, pensans à la vengeance de leur « annuy, pourroient faire ung assemblement par nuit et à « l'heure quand lui et nous tous ses seigneurs dormerions, por- « roient venir férir desus et contendre à tuer tout, le maistre « avec sa famille... Or, est tout cler que Gand a beaucoup de « malvais garssons et de rudes et felles cœurs de gens... Il y a « nul de nous qui ne vousist bien que la chose se peust faire à « l'honneur de monseigneur et principalement à sa seurté, et « savons bien qu'il feroit bien quant il monstreroit visage de « miséricorde et de clémence à son peuple, et par espécial en

« une si noble et puissante ville comme est Gand une des plus « belles et des puissantes du monde. »

Deux des députés de Gand, Matthieu de Gruutheere et Jean Destoppelaere, cherchèrent à justifier les Gantois, en démontrant qu'il n'existait aucun sujet de crainte et d'inquiétude dans l'avenir. Quelle que fût l'étendue de la ville de Gand, quelle que fût sa population [1], les doyens, les jurés, les connétables, les centeniers et les dizeniers en connaissaient tous les habitants, et exerçaient sur eux une si grande influence, que leurs serments garantissaient la fidélité, la soumission et la paix de toute la cité. Pour assurer le succès de cette démarche, ils offraient au duc vingt mille lions d'or; Philippe avait constamment besoin de ressources considérables pour l'exécution de ses vastes desseins. Il eût d'ailleurs jugé imprudent de faire revivre le mécontentement des Gantois, au moment où une invasion hostile de Charles VII n'avait pas cessé d'être probable; il céda aux humbles prières de leurs députés, et promit de se rendre au milieu d'eux le 6 avril 1457 (v. st.).

Quelques serviteurs du duc de Bourgogne l'avaient précédé à Gand pour y étudier les dispositions des bourgeois, en même temps qu'ils veilleraient aux préparatifs des fêtes qui devaient avoir lieu. Ils reconnurent que tout était calme et paisible, et ne remarquèrent dans les rues que de somptueuses tapisseries aux couleurs du duc, qui étaient noir, gris et vermeil, ou de riches ornements d'or et d'argent, dont quelques maisons étaient entièrement couvertes. Leurs rapports avaient fait

[1] Jà soit ce qu'en Gand il y ait multitude innombrable de peuple, et que le fait de la ville pour sa grandeur est moult dur à connoitre. CHASTELAIN, IV, f° CCCVIII.

cesser toute inquiétude, lorsque le 27 mars ils retournèrent précipitamment à Bruges; le même jour, un tremblement de terre s'était fait sentir à Gand, et les moines de Saint-Pierre, réunis dans leur église, prétendaient avoir entendu saint Bertulf s'agiter violemment dans son tombeau, signe certain de grands événements. Ce récit parvint jusqu'au Dauphin « et lui « bouta telle paour en la teste, » qu'il alla supplier le duc de renoncer à son projet; mais Philippe consentit seulement à l'ajourner. Le maréchal de Bourgogne, envoyé à Gand, revint bientôt annonçant que rien ne légitimait la terreur des moines de Saint-Pierre, et l'entrée du duc fut définitivement fixée au 23 avril. « Mès oncques le Daulphin ne se voult changier « son opinion, tant l'avoit peur abers et ne l'eust sçu asseurer « langue d'homme [1]. »

Le 22 avril, le duc de Bourgogne avait passé la nuit à Eecloo; le lendemain, il se rendit à Gand. Douze cents hommes d'armes et deux cents archers le précédaient salade en tête, et il s'avançait lui-même entouré d'une multitude de barons et de chevaliers appelés de la Hollande, du Hainaut et de la Picardie; mais l'on ne remarquait ni clercs, ni prêtres à sa suite. Pour le rassurer davantage, les portes de la ville avaient été ôtées de leurs gonds et les barrières avaient été enlevées. Le bailli Arnould de Gouy et quatre échevins de chaque banc, accompagnés de quatre cents bourgeois à cheval, vêtus de noir, l'attendaient à Mariakerke. Plus loin se tenaient les doyens des métiers et d'autres bourgeois qui s'inclinèrent humblement à son arrivée; plus loin encore, les abbés de Saint-Pierre, de Saint-Bavon, de Baudeloo, de Grammont,

[1] Chastelain, IV, f° cccxi.

de Ninove, de Tronchiennes, le prévôt et les chanoines de Sainte-Pharaïlde, les membres du clergé et les béguines qui chantaient en chœur le *Te Deum*.

Dans toutes les rues, de vastes échafauds fermaient les issues étroites et sombres des quartiers habités par les ouvriers d'où eût pu s'élancer inopinément quelque troupe de conspirateurs : on avait cherché par les emblèmes dont ils étaient chargés à faire oublier les motifs qui les avaient fait élever. Les Gantois avaient, comme les Brugeois, choisi l'image d'Abraham sacrifiant son fils pour exprimer leur obéissance : *Omnia quæ locutus est Dominus, faciemus*. Une jeune fille, placée dans un élégant préau, appliquait au duc ces paroles de Salomon : *Inveni quem diligit anima mea*. Tantôt on égalait sa gloire à celle de César, tantôt l'on comparait sa clémence à celle de Pompée. Ici on avait reproduit le discours des Israélites à Gédéon : *Dominare nostri tu et filius tuus et filius filii tui;* ailleurs, on avait écrit : *Utere servitio nostro sicut placuerit tibi*. « Ce « qui vault à dire en franchois : comme il te plaira, use de « nous et de nostre servitude, et est celui mot que les peuples « de diverses régions et cités dirent à Olopherne quant, tramis « du grant rois Nabugodonosor, il fit esternir la terre devant « sa face [1]. » On vit même un homme, vêtu d'une peau de lion, dégradant le fier symbole de la nationalité flamande, conduire le duc jusqu'à son hôtel en tenant la bride de son cheval. Comme les temps étaient changés ! Qu'était devenu cet intraitable orgueil que l'on reprochait naguère à la cité de Gand qui, même après le désastre de Gavre, était restée, au témoignage de Chastelain, la plus puissante et la plus riche de l'Eu-

[1] CHASTELAIN, IV, f° CCCXIII.

rope? « Y avoient les trois quarts, dit Jacques Duclercq, de « ceux qui le voyoient, qui plouroient; et pareillement ceux « de la compaignie du duc, pour l'humilité qu'ils voyoient que « ceux de la ville faisoient[1]. »

La foule se pressait dans les rues et sur les places publiques pour assister à ce spectacle; les uns s'arrêtaient autour des ménestrels qui chantaient :

Vive Bourgogne! est nostre cri;

les autres s'assemblaient au marché de la Poissonnerie, où l'on voyait, dans un grand bassin, nager des hommes marins et des sirènes « nues et échevelées, ainsi comme on les paint. » Vers le soir, ces divertissements continuèrent à la clarté des flambeaux; le lendemain, il y en eut, « jusques en l'hostel de la « ville, » d'autres, non moins splendides, destinés à faire connaître au duc, qui y assistait, la sincérité du repentir des Gantois. « Semblablement, ajoute Jean Chartier, firent-ils le « mardy au soir. Ce dit mardy, les officiers et les bourgeois « de la dite ville vinrent par devers le dit seigneur, en son « hostel, et là le remercièrent très-humblement de ce qu'il « estoit ainsi venu dans sa bonne ville, en lui offrant corps et « biens, dont il les remercia; et lors les genouils en terre, ils « le suplièrent qu'il lui pleust souper, par manière de banquet, « en l'hostel et maison de la dite ville, le dimanche ensuivant, « dernier jour d'avril; ce qu'il leur octroya; et, disoit-on, que « le banquet seroit fait à tous venans et comme cour ouverte, « et qu'il leur en cousteroit plus de dix mille escus d'or : car « le lendemain ceux d'icelle ville de Gand envoyèrent quérir

[1] JACQUES DUCLERCQ, III, 33.

« par toutes les contrées, à huict et neuf lieues à la ronde, « toutes les viandes délicieuses qu'ils peurent fournir et recou- « vrer; tellement que l'on vendoit un petit poussin deux « patards, tant toutes les denrées de bouches en estoient à ce « sujet extraordinairement renchéries et augmentées de prix... « Ce fut le plus grand triomphe qui fust fait au pays, passé cinq « cents ans, pour venue de seigneur [1]. » Ces fêtes se fussent prolongées longtemps si le duc, remarquant que les assemblées du peuple devenaient de jour en jour plus nombreuses, n'eût jugé prudent d'y mettre un terme.

Au milieu de ces pompes, l'arrivée d'un huissier du parlement de Paris vint arracher le duc de Bourgogne à l'enivrement de la puissance et de la gloire. En 1445, lors de la fameuse joute du sire de Lalaing et de Jean de Bonifazio, un huissier du parlement avait paru dans le palais du duc, au milieu d'un banquet solennel où siégeaient le duc d'Orléans et tous les chevaliers de la Toison d'or, pour l'ajourner en personne à répondre à la citation « d'un Dimence de Court, homme de non grand « estime. » Il était revenu peu après briser à coups de marteau les portes de la tour de Lille pour délivrer un prisonnier en la présence du duc, « qui oncques toutevoies ne se deslia en par- « ler, jà soit-ce que emprès lui en avoit aucuns qui volontiers « l'eussent lancé en la rivière. » L'huissier du parlement, qui arriva à Gand en 1458, n'était pas uniquement chargé d'inviter

[1] JEAN CHARTIER, 1458. — Les Gantois semblaient avoir pris ces vers pour devise :

En sa haulte joieuse entrée,
N'espargnons florins ni demi.

Je vois figurer dans les *Comptes de la ville de Gand* une somme de huit cents livres de gros, offerte au duc comme don de joyeuse entrée.

le duc de Bourgogne à siéger parmi les juges du duc d'Alençon ; il semblait que sa principale mission fût de répéter au plus illustre et au plus indépendant des grands vassaux : « Vecy « le flayel de vostre extollacion fière que vous avez prise, qui « vous vient corrigier droit cy et pincier, et vous monstrer qui « vous estes. » Charles VII se souvenait que le duc de Bourgogne avait repoussé sa médiation lors de la grande guerre de Gand : en même temps qu'il lui rappelait ses devoirs et ses serments, il se plaisait à répéter à ses sujets ce que Charles V disait aux barons bretons : « Lequel vous vaut mieulx ou que « vous souffriez le tort de vostre pays, ou que vous souffriez « le secours de droit du nostre [1] ? »

Le duc fut d'autant plus surpris de ce message, qu'en vertu du traité d'Arras, aucune citation personnelle ne pouvait lui être adressée : peu lui importait, d'ailleurs, d'exercer les droits de pair du royaume, s'ils devaient lui imposer l'obligation de s'associer aux rigueurs de la justice royale contre un prince depuis longtemps son ami et son allié secret. Il répondit à l'huissier du parlement qu'il regrettait de ne pas avoir été pré-

[1] CHRISTINE DE PISAN, III, 17; CHASTELAIN, *Exp. sur vérité mal prise.* — En 1457, un autre huissier du parlement, Denis de la Barre, se présenta à Lauwe, près de Courtray, chez un bourgeois nommé Roger Devriendt, « homme de haultain coraige. » Celui-ci ne lui répondit qu'en le livrant au bailli de Courtray, qui, après lui avoir enlevé les lettres dont il était porteur, « le constitua prisonnier de monseigneur le duc de « Bourgogne ; » de là un nouveau mandement royal, où l'on retrouve un vif sentiment de méfiance vis-à-vis du duc Philippe, notamment dans cette phrase : « Pour ce que notre bailli d'Amiens est commis à la nomi« nation de notre très-chier et très-amé frère et cousin, le duc de Bour« gogne, s'il avoit cognoissance de ceste matière, il pourroit différer ou « délayer ceste matière. » *Arch. nationales, à Paris*, J. 573.

venu plus tôt, afin de se rendre à l'assemblée de Montargis avec tout l'éclat qu'exigeait son rang de doyen des pairs. « Je « ne vis oncques le roy, disait-il, si voudroye aller devers lui « bien accompagné et le mieux que je pourroye. » Puis, s'échauffant par degrés, il ajouta : « Quant est du roy, je ne « me plaings point de luy, mès de vous aultres ceulx du par- « lement, je me plaings à Dieu et au monde des forfais, injures « et rudesses que vous m'avez fait et faites tous les jours, tant « en mon honneur comme en mes seigneuries voluntairement « et par haine, dont mon intention n'est point de le souffrir « plus, mès m'en vengeray une fois si je puis, et prie à Dieu « qu'il me donne tant vivre que j'en puisse prendre vengeance « à l'appétit de mon cuer. Je ne le dis pas droit cy que je ne « vueille bien qu'il leur soit rapporté, car vous-mesmes vous « en estes et à ceste cause le vous dis [1]. »

Le héraut d'armes, Toison d'or, fut chargé par Philippe d'aller exposer au roi de France qu'il désirait quelques délais, afin de se présenter à Montargis « bien accompaignié pour lui « faire honneur et service, » et le duc lui avait dit, de sa propre bouche, que si l'on demandait quelle compagnie il comptait y amener avec lui, il répondît en son nom : « qu'il y meneroit « quarante mille combattants pour servir le roy se besoing en « avoit, et jamès n'y entreroit à moins [2]. »

Le duc avait déjà mandé les hommes d'armes des fiefs et des arrière-fiefs, ainsi que les arbalétriers des bonnes villes; il avait fixé sa résidence à Lille, où il réunissait toute son artillerie, lorsque Charles VII le dispensa de se rendre lui-même

[1] CHASTELAIN, IV, f° CCCXVIII.
[2] CHASTELAIN, IV, f° CCCXIX.

à Montargis. La situation n'en restait pas moins grave ; on n'ignorait pas que le procès instruit contre le duc d'Alençon embrassait tous les complots qui avaient succédé à celui de la Praguerie, « et tendoit le roy, dit Chastelain, à donner fréeur « au duc de Bourgogne, lequel il maintenoit à son rebelle, et « se ledit de Bourgogne eust esté attaint coupable aveuque le « cely d'Alenchon, il eust mis sur le lit de justice pour en faire « condempnacion comme de l'aultre [1]. » L'on avait trouvé, disait-on, dans l'hôtel même du duc de Bourgogne des vers où l'on plaçait dans la bouche du roi de France ces menaces adressées à Philippe :

> Lyon les bras n'a pas si au desseure,
> Que par toy puisse un nouvel monde faire;
> Branle où tu veux, mais pense à ton affaire.
> Cent ans as creu, tout se paye en une heure [2].

Il est plus certain que Charles VII avait résolu de convoquer, pour résister aux préparatifs du duc de Bourgogne, le ban et l'arrière-ban du royaume, jusque dans les villes de la Somme cédées par le traité d'Arras. La guerre semblait imminente. Le comte de Charolais se montrait surtout plein d'enthousiasme et de zèle pour l'entreprendre. « Je iray, « disait-il dans le conseil, à tout ce qu'il plaira à moy donner

[1] CHASTELAIN, IV, f° CCCXXI.

[2] On appliqua depuis ces vers à la mort de Charles le Hardi :

> Lui qui eut d'or un million finé,
> D'hommes autant et estoit si grant maistre,
> Tant fut desfaict et tant exterminé,
> Qu'à peine nul ne le povoit congnoistre.
> . . . .
> Longtemps y a qu'il fut prophétisé :
> Cent ans as creu, tout se paye en une heure.

« de gens jusques devant Paris, et de là jamès ne retourneray « que je n'aye traversé premier le royaume de l'un bout jusqu'à « l'autre. » Le duc de Bourgogne sourit en écoutant son fils : ce feu d'ardeur juvénile avait ému son cœur paternel en lui rappelant qu'il avait été lui-même dans sa jeunesse hardi et entreprenant. En ce moment il oubliait toutefois ses tardifs regrets, de ne pas avoir combattu avec les Français à Azincourt, pour applaudir aux sentiments hostiles que leur portait l'héritier de ses États. « Jà soit que le comte de Cha- « rolais feust de la maison de France si prochain et du noble « troncq des fleurs de lis, il déclinoit plus à l'amour des Englès. « et ce fit-il aucunement en faveur de sa mère la ducesse qui « tel l'avoit norry et laquele aussy fut fille d'une des filles de « Lencastre [1]. » Déjà le comte d'Étampes, l'évêque de Toul et le maréchal de Bourgogne s'étaient rendus à Calais pour traiter avec le comte de Warwick du renouvellement des trêves et « d'aulcuns aultres secrez entendemens sur aultres grandes « matières [2]. »

Cependant le roi de France, apprenant les négociations entamées à Calais, envoya de nombreux espions en Flandre et en Angleterre : bien que l'un d'eux eût été arrêté déguisé en marchand près de Gravelines et conduit au château de Lille par l'ordre du comte d'Étampes, leurs rapports furent assez complets pour qu'il crût ne pas devoir témérairement commencer la guerre. Le procès du duc d'Alençon fut ajourné de quelques mois; lorsqu'on le reprit, on eut soin d'en écarter

[1] CHASTELAIN, IV, f° CCCXXIV.

[2] CHASTELAIN, IV, f° CCCXXVII. — Sur ces négociations, voyez RYMER, V, 2, pp. 80-82.

tous les témoignages qui accusaient le Dauphin et le duc de Bourgogne. Il avait été établi, il est vrai, que le duc d'Alençon avait lui-même fait un voyage à Lille et qu'il avait chargé l'un de ses valets d'aller chercher à Bruges une herbe fort rare destinée à empoisonner le roi de France. On avait également trouvé des lettres de créance accordées par le Dauphin pour traiter avec les Anglais, mais l'on feignit de révoquer en doute l'exactitude de ces dépositions et l'authenticité de ces titres, et le duc d'Alençon fut seul frappé d'une sentence capitale bientôt commuée en une détention perpétuelle au château d'Aigues-Mortes [1].

Les dangers que Charles VII pouvait prévoir dans la formation d'une ligue secrète contre lui se dissipaient peu à peu. Sa fermeté effrayait ceux que sa clémence n'avait pu toucher.

Le Dauphin lui-même semblait hésiter dans l'opposition violente qu'il faisait depuis longtemps à son père ; car il avait profité de la grossesse de la Dauphine pour lui écrire et pour protester de sa soumission à ses volontés. Le motif de ce changement de conduite était le bruit généralement répandu que l'on avait proposé dans le conseil du roi de déclarer son frère Charles, duc de Berry, légitime héritier de la couronne [2].

D'autres motifs éloignaient le duc de Bourgogne des complots auxquels il avait pris si longtemps une part active. Au moment où le roi de France décidait que si ses ordonnances et celles du parlement continuaient à ne pas être observées en Flandre, il fallait y contraindre par la force le duc de

[1] CHASTELAIN, f^os CCCXXVII-CCCXXXV ; J. CHARTIER ; DUCLOS, *pr.*, p. 172.

[2] CHASTELAIN, f° CCCXXXV.

Bourgogne « qui s'estoit encore renforchié au double par la « retraite du Dauphin [1], » Philippe relevait à peine d'une longue maladie qui avait mis sa vie en péril. Le repos était devenu nécessaire à sa santé, et les médecins qui l'avaient suivi à Gand, où il se proposait de réclamer des états de Flandre des subsides, afin de commencer la guerre, l'avaient engagé à ne songer qu'à y prolonger son séjour « pour l'air qui lui « estoit propre, car norry y avoit esté [2]. » Lors même que ses forces se fussent rapidement rétablies, un secret remords le pressait de ne pas émousser contre les chrétiens des armes qu'il avait promis de diriger contre les nations païennes. On lui avait rapporté qu'au concile de Mantoue le pape, comparant aux invasions des Huns et des Goths la marche des Turcs vers la Hongrie, dernier rempart de la chrétienté, l'avait publiquement menacé de la vengeance céleste s'il tardait plus longtemps à exécuter son vœu. Sa maladie et les infirmités de sa vieillesse, qui s'accroissaient tous les jours, lui parurent un nouvel avertissement de Dieu irrité de le voir sacrifier si longtemps à d'autres intérêts l'accomplissement de ses desseins contre les infidèles.

Quel obstacle pouvait s'opposer à la guerre sainte si l'Europe était en paix? Était-il quelque autre obstacle qui pût empêcher la paix de l'Europe, si le duc de Bourgogne la désirait sincèrement?

La puissance de Philippe, du grand duc d'Occident, comme l'appelaient les peuples de l'Orient, était si grande qu'il semblait qu'en Europe il n'y eût plus qu'un roi, et que ce fût précisé-

[1] CHASTELAIN, IV, f° CCCXLIII.
[2] CHASTELAIN, IV, f° CCCXXXV ; PLANCHER, IV, *pr.*, p. 236.

ment celui qui n'en portait point le titre. Ses richesses étaient immenses. On évaluait à deux ou trois millions celles que renfermait son château d'Hesdin; on n'osait pas déterminer la valeur de celles qui se trouvaient dans le palais de Bruges. Les tributs de tous les peuples dont les vaisseaux abordaient dans le Zwyn remplissaient ses trésors. On pouvait lui appliquer, et avec une plus grande vérité, ce que l'archevêque de Reims, Gervais, écrivait à Baudouin le Pieux au onzième siècle : « Tout ce que le soleil voit naître dans quelque région ou sur « quelque mer que ce soit, vous est aussitôt offert : il n'est point « de princes dont l'opulence puisse être comparée à la vôtre. »

Le commerce allait entrer dans des voies nouvelles. Le vieux monde de l'histoire et de la géographie ne lui suffisait plus : il lui fallait les terres ignorées promises par les poëtes, qui méritèrent cette fois leur plus beau nom, celui de *vates*, chantres et prophètes; il lui fallait les îles heureuses célébrées dans les odes d'Horace et dans les tragédies de Sénèque, les mystérieuses pommes d'or de ces jardins embellis par une végétation d'une exubérance inconnue qu'entourait de sa ceinture argentée l'Océan, si fier d'être encore le fleuve sans rivages d'Homère, la mer immense comme l'appelaient les anciens. Au neuvième siècle, l'archevêque de Hambourg, Anschaire, avait porté dans la Flandre, sa patrie, les premières données sur les excursions des pilotes norwégiens qui avaient reconnu le Vinland et l'Estotiland, c'est-à-dire probablement le Canada, la Virginie ou la Floride. Vers 1380, une tempête surprit, près des côtes de la Flandre, le navire du Vénitien Nicolo Zeno et lui fit retrouver l'Estotiland. Selon quelques géographes, Martin Behem, Allemand établi en Flandre, signala, un siècle plus tard, un nouveau monde, *alium orbem hactenus incogni-*

tum[1]. Longtemps avant Nicolo Zeno et avant Martin Behem, l'une des flottes flamandes qui fondèrent, dès le règne de Baudouin de Constantinople, des établissements sur les rivages de l'Afrique, découvrit les Açores. La fameuse statue trouvée dans l'une de ces îles, qui montrait du doigt l'Amérique, était-elle un monument des Carthaginois que le succès du périple d'Hannon avait pu engager à chercher d'autres routes commerciales vers l'Occident? ou bien ne remontait-elle qu'aux marins flamands qui se souvenaient des récits transmis par saint Anschaire, et depuis lors reproduits sans doute dans toutes les traditions recueillies par les pêcheurs de Nieuport et de l'Écluse qui avaient visité les Feroé et le Groenland?

Les Açores conservèrent pendant plusieurs siècles le nom d'*îles Flamandes*. Elles le devaient porter à plus d'un titre, car en 1466, la duchesse Isabelle de Bourgogne, qui les avait reçues de son neveu, le roi Alphonse de Portugal, y envoya deux mille colons flamands pour qu'ils en cultivassent les terres incultes et y construisissent des habitations. Isabelle était sœur du fameux prince portugais Henri le Navigateur : son mariage avec le duc Philippe avait resserré les liens qui unissaient le Portugal à la Flandre, terre natale de ces croisés qui avaient autrefois délivré du joug des Sarrasins Lisbonne, Sylva et Torres-Novas.

Avant que le voile qui couvre les vastes solitudes de l'Amérique soit déchiré, la Flandre aura senti s'éteindre la puissance de sa vie commerciale et industrielle, et, après avoir rempli de ses luttes et de ses efforts tout l'intervalle qui sépare les temps modernes des temps barbares, après avoir fait flotter

[1] SCHEDEL, *Chronica mundi*.

glorieusement son pavillon dans les mers de l'Orient, il ne lui sera plus donné de briller dans la carrière ouverte à l'activité de l'avenir en conduisant ses vaisseaux dans l'Atlantique à la découverte d'un autre univers. Peut-être, du moins, y eut-elle quelque part par une de ces inspirations soudaines qu'échangèrent deux hommes de génie dans un de ses ports où se pressaient les marchands des dix-sept nations. Vers les derniers temps de la domination bourguignonne, un Colomb servit à bord de la flotte flamande de Charles le Hardi; les témoignages les plus vraisemblables désignent Barthélemy Colomb. qui partagea plus tard les périls de son frère, sans partager toute sa gloire. Une grande autorité, Leibnitz, croit toutefois reconnaître Christophe Colomb lui-même parmi les marins étrangers appelés à défendre ces rivages qu'avait jadis vainement attaqués un autre Génois, Regnier Grimaldi. Ne fut-ce pas en Flandre que Christophe Colomb rencontra Martin Behem avec lequel il eut des relations attestées par l'historien espagnol Herrera? Ne fut-ce pas Behem qui lui inspira, par ses récits, la grande pensée qui devait immortaliser son nom [1]?

Le duc de Bourgogne avait puissamment contribué à favoriser ce mouvement d'investigations lointaines et d'audacieuses aventures. Les Bertrandon de la Broquière, les Martin Vilain. les Gilbert de Lannoy, tous ces braves chevaliers qui parcouraient, ceux-ci la Pologne et la Lithuanie, ceux-là l'Égypte et

[1] Cette hypothèse a été soutenue aux États-Unis et en Allemagne. Quelques sauf-conduits maritimes du temps de Charles le Hardi sont signés *Colon*, et l'on sait que ce fut la première signature de Christophe Colomb et de son frère. Il est toutefois essentiel de ne pas confondre Barthélemy Colomb avec Barthélemy Coglione, condottiere au service des Vénitiens, avec lequel traita le duc de Bourgogne.

la Syrie, bravant avec le même courage l'épaisseur des forêts moscovites et l'immensité des déserts africains, la cruauté des païens de la Livonie et la haine des Sarrasins du Caire et de Stamboul, la flèche du Tartare et la lance de l'Arabe, pour donner au monde chrétien et à leur prince de nouveaux États, présageaient assez exactement les excursions des Cortez et des Pizarre dans l'empire des Incas et des Caciques.

Il serait d'ailleurs impossible de nier sans une grande injustice que les richesses presque fabuleuses dont disposait la maison de Bourgogne servirent constamment aux progrès de la science et de l'art. Elle les seconda non-seulement de ce qu'elle possédait de lumières et de générosité, mais même de ses vices, de sa prodigalité et de son luxe : considérée au point de vue de la protection qu'elle accorda à toutes les branches de l'intelligence qui s'élançaient, vigoureuses et fortes, d'un tronc sans cesse fécondé par ses bienfaits, elle n'eut, elle n'aura peut-être jamais d'égale dans les annales des nations. J'ai déjà dit un mot de ce qu'elle fit pour les poëtes. J'ai déjà cité assez fréquemment ses indiciaires et ses chroniqueurs, au-dessus desquels plane la grande figure de Chastelain, ce Rubens de l'histoire qui sut, au milieu des flots abondants d'un style chargé d'images et de métaphores, atteindre par la pensée à la vigueur de Salluste et à l'impartialité de Tacite. Il est inutile que je répète tous les noms de cette glorieuse phalange qui restera fidèle au prince et à la patrie jusqu'au jour où le sire de Commines portera sous un ciel étranger sa plume et son épée, derniers vestiges de la chevalerie qui périt et de la littérature qui s'éteint. Si Philippe favorisait les lettres, c'est parce qu'il croyait que la gloire consolerait les peuples de la perte de leur liberté ; il voulait, comme Auguste, que les échos

oubliassent le deuil des discordes civiles pour ne répéter que les hymnes pompeux qui flattaient sa puissance et sa grandeur.

Sous l'influence de ce vaste mouvement littéraire, la calligraphie était devenue une science, grâce à l'habile direction des Aubert et des Miélot : le moment n'est pas éloigné où l'Anglais Guillaume Caxton léguera à sa patrie, déjà enrichie de tant de trésors venus de la Flandre, le secret des procédés typographiques qu'il aura appris à Bruges de Colard Mansion [1].

Les arts ont leur place marquée près de celle des lettres dans les fastes de l'histoire de la civilisation au quinzième siècle. Si les lettres nous offrent les choses du monde réel sous une

[1] Guillaume Caxton quitta Bruges avant le 12 mai 1469 pour se retirer à Cologne, où il imprima, immédiatement après, le discours de l'évêque de Lincoln, chargé par Édouard IV de féliciter le duc de Bourgogne sur son élection de chevalier de la Jarretière, faite à Windsor le 13 mai 1469. Caxton déclare lui-même qu'il fut initié à l'art typographique par Mansion, qui, par conséquent, imprimait déjà en 1468. Les caractères qu'employa Caxton à Cologne n'avaient-ils pas été apportés de Bruges? Caxton n'aurait-il pas cherché à établir d'abord sa presse dans cette ville? et quelque réclamation des corps de métiers, relative à sa qualité d'étranger, ne l'aurait-elle pas contraint à se retirer aux bords du Rhin, comme semble l'indiquer cette phrase du document cité par M. Van Praet : « Le dit Willem Caxton s'estoit nécessairement retrait de la ville de Bruges? » Caxton dédia plusieurs de ses livres à la duchesse Marguerite de Bourgogne, qui avait peut-être présidé, à Bruges, aux essais « du gouverneur « des marchans de la nation d'Angleterre. » Il est triste d'ajouter que l'art typographique, entraîné par des destinées communes à toutes les branches de l'industrie, déclina si rapidement à Bruges, qu'en 1517 le chapitre de Saint-Donat, désirant faire imprimer son bréviaire, crut devoir s'adresser aux presses d'Anvers et de Louvain. Ce fut Thierri Martens qui traita avec son mandataire. Les bibliographes trouveront à ce sujet quelques détails pleins d'intérêt dans les *Actes capitulaires* des chanoines de Saint-Donat.

forme philosophique, fondée sur la méditation et le raisonnement, les arts ne présentent immédiatement l'objet matériel à nos yeux qu'en lui donnant un caractère et des couleurs qui nous doivent aussi ramener à un enseignement moral. Le but est toujours le même : tous les instruments de l'esprit humain qui s'adressent à l'esprit humain, que ce soit la plume de l'historien, le pinceau du peintre ou le ciseau du sculpteur, ne sont que des cordes différentes d'une seule lyre ; leurs accords se mêlent et se confondent : ensemble ils naissent, s'élèvent, s'affaiblissent et meurent.

Les arts avaient reçu en Flandre, comme dans tous les autres pays de l'Europe, une vive impulsion à la suite des croisades. L'Orient leur avait révélé un autre ciel, une autre nature, les traces encore vivantes des splendeurs du Bas-Empire, qui se retrouvaient à la fois dans les derniers monuments du paganisme et dans les premiers monuments des âges chrétiens. Les couleurs éclatantes des images suspendues aux basiliques qui avaient résisté aux ravages des iconoclastes éblouirent leurs regards; la sainteté du type religieux qui remontait, disait-on, jusqu'au siècle des apôtres, parlait surtout à leur foi et à leur imagination. Ils le reproduisirent sur la pierre des tombeaux, sur les murs des chapelles, sur les feuillets des livres saints, afin qu'il rappelât à la fois leur piété, leurs conquêtes et leur gloire. Ce ne fut que vers la fin du quatorzième siècle que l'on vit l'art se dégager des voies d'une imitation étroite et servile. Les miniaturistes, bornant leur travail à des œuvres peu étendues où la richesse des ornements dissimulait ce que le dessin avait de froid et d'aride, précédèrent dans l'ordre du mérite les auteurs de compositions plus vastes. Un demi-siècle s'était achevé depuis qu'un peintre de Bruges, nommé Jean Vande

Star, avait exécuté les précieuses enluminures de la Bible de Charles V, lorsque Saladin Deschoenere, Jean Van Coudemberghe, Claude Van Westervelde, et une foule d'autres, peu dignes d'être cités, peignaient encore, fidèles aux usages byzantins, des tableaux où les figures seules se rapprochaient de la nature; encore les distinguait-on à peine, cachées sous de longues chevelures d'or et sous des diadèmes d'or, et, de plus, serrées par les plis d'un manteau de drap d'or, se détachant grossièrement d'un ciel sans horizon, où nous retrouvons un soleil et une lune d'or sur des nuages d'argent. Il serait difficile de placer beaucoup plus haut Jean Maluel, auteur d'un portrait de Jean sans Peur, envoyé, en 1415, au roi de Portugal, quand on le voit chargé de peindre un lion portant les armes de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, destiné à décorer la tribune des ambassadeurs du duc au concile de Pise.

Treize ans s'étaient seulement écoulés depuis que le roi de Portugal, Jean Ier, avait reçu le portrait peint par Jean Maluel, quand un autre peintre de la maison de Bourgogne, nommé Jean Van Eyck, aborda à Lisbonne pour le prier de laisser « peindre bien au vif la figure de madame l'infante de « Portugal, » dont le duc Philippe sollicitait la main. Les ambassadeurs bourguignons qu'il accompagnait attestaient qu'il était « excellent maistre en art de peinture [1]. » La venue de Jean Van Eyck fit sans doute oublier Jean Maluel au roi de Portugal : il en sera de même désormais dans l'histoire de l'art.

Jean Van Eyck devait son nom à la ville de Maeseyck, où il était né; il porta plus tard celui de Jean de Bruges, en souvenir de la ville qui était devenue sa seconde patrie. Le nom

[1] GACHARD, *Doc. inédits*, II, p. 63.

de sa famille est le seul qu'il ne nous ait pas fait connaître. Jean Van Eyck, aussi bien que Jean Hemling, s'isola dans sa supériorité. Van Eyck et Hemling, sans ancêtres, sans postérité connue, semblent n'avoir existé que par eux-mêmes, et n'avoir vécu que de la vie de leur propre génie; caractère commun dans tous les temps à la plupart des grands hommes.

Jean Van Eyck quitta probablement assez jeune le toit natal pour aller se fixer dans la grande cité de Liége, dont Maeseyck relevait. Les pompes sacerdotales de la métropole ecclésiastique des Pays-Bas, fille aînée de Rome, furent l'école où il puisa ses inspirations; ce fut dans les riches églises élevées par l'évêque Notger dans la vallée de la Legia, aux lieux mêmes où saint Lambert tomba frappé par le frère d'Alpaïde, que grandit et se développa le pinceau qui devait reproduire un jour *l'Adoration de l'Agneau mystique*. La renommée de Jean Van Eyck était devenue si grande, que l'évêque de Liége le choisit pour son peintre. Cet évêque était un prince de la maison de Bavière, associé à toutes les luttes sanglantes du quinzième siècle, le célèbre Jean sans Pitié. Il oublia pendant sa vie les saintes basiliques et le sublime artiste qui les ornait de ses mains, et la consacra tout entière à soutenir les ducs de Bourgogne de la hache et de l'épée; mais il répara ses torts en leur léguant, avant de mourir, avec tous ses droits héréditaires, le soin de protéger Jean Van Eyck. Dès ce moment l'art, placé sur un théâtre plus élevé, partagea, vis-à-vis de toutes les nations de l'Europe, la domination et l'influence que la maison de Bourgogne exerçait sans contestation dans l'ordre politique [1].

[1] Ce fut par des lettres données à Bruges le 29 mai 1425 que le duc

Nous n'avons à examiner Jean Van Eyck ni dans ses chefs-d'œuvre, ni dans les moyens techniques dont il fut l'inventeur. Si Hemling, venu quelques années plus tard, eut le malheur d'apparaître à une époque d'anarchie et de désorganisation ; si toute sa biographie se réduit à une fabuleuse légende qui le montre confondu parmi les obscurs mercenaires de Nancy et les malades non moins obscurs d'un hôpital qui, en offrant un asile à sa misère, mérita de devenir le dépositaire de ses titres à la gloire, la carrière de Jean Van Eyck fut toute différente : comblé des bienfaits du duc Philippe, honoré par les princes et les seigneurs étrangers, consulté, peut-être, par le bon et savant roi René de Provence, il fut le père, non pas seulement de l'école flamande, mais aussi de toutes les écoles fameuses qui rivalisèrent avec elle en Allemagne, en Espagne et en Italie. Ses élèves se retrouvent en Castille, en Catalogne, en Aragon ; Martin Schongauer porte ses secrets aux bords du Rhin ; Antonello de Messine les révèle au roi Alphonse de Naples, et aux Vénitiens étonnés qui écrivent sur son tombeau : *Splendorem et perpetuitatem primus Italicæ picturæ contulit.*

Philippe prit à son service, moyennant cent livres parisis de gages, « Jehan de Heik, jadis peintre et varlet de chambre de feu monseigneur le duc Jehan de Bavière, lequel mondit seigneur, pour l'abilité et souffisance que, par la relation de plusieurs de ses gens, il avoit oy et meismes savoit et cognoissoit estre de fait de peinture en la personne dudit Jean de Heick, icellui Jehan, confians de sa loyauté et preudommie, a retenu en son peintre et varlet de chambre, aux honneurs, prérogatives, franchises, libertés, drois, prouffis, émolumens accoustumez et qui y appartiennent. » *Compte de Gauthier Poulain*, 1425. — J'emprunte cette citation à un ouvrage récent de M. Léon de Laborde, sur l'histoire de l'art sous les ducs de Bourgogne.

Au bruit des merveilles qui se sont accomplies dans les ateliers de Jean de Bruges, des artistes flamands sont reçus avec enthousiasme à Gênes et à Florence; Juste de Gand est préféré à tous ses émules dans une ville d'Italie, distinguée par le culte des arts, où un prince et un poëte s'unissent dans leur hommage au génie de Jean Van Eyck : le prince, en faisant venir de Flandre, à grands frais, un de ses tableaux; le poëte, en célébrant l'éclat de son pinceau dans ses vers :

> A Brugia, fu tra gli altri più lodato
> Il gran Joannes...
> Della cui arte e sommo magistero
> Di colorire furno si excellenti
> Che han superato spesse volte il vero.

« A Bruges, le plus célèbre de tous fut le grand Jean, qui « excellait à un tel point par son art et sa haute connaissance « du coloris, que souvent il s'éleva même au-dessus de la « vérité. »

Cette ville était Urbin; ce prince s'appelait Frédéric, et appartenait à la famille des Ubaldini; ce poëte se nommait Giovanni Santi; il ne faut plus s'étonner de trouver à Urbin, dans la maison même de Giovanni Santi, le berceau de Raphaël : le sacerdoce de l'art ne devait pas s'interrompre.

S'il avait été donné aux flottes victorieuses du duc de Bourgogne d'aller affranchir les ruines de Byzance et celles d'Athènes, où Mahomet II venait d'arborer le drapeau de la mort et de la désolation, Jean Van Eyck, entraîné en Orient avec toute la cour du duc de Bourgogne par le grand mouvement de la croisade, eût payé, au nom de l'art, la dette des lettres à la patrie des Chalcondyle et des Lascaris, ces illustres

exilés, qui avaient porté à l'Europe les trésors de l'érudition grecque, les seuls que leurs barques fugitives eussent réussi à dérober aux fureurs des Osmanlis. La Flandre de Baudouin de Constantinople avait pris part à la destruction des monuments de l'Hippodrome; la Flandre de Philippe eût pu les remplacer par d'autres chefs-d'œuvre [1].

L'expédition du duc de Bourgogne en Orient semblait invariablement arrêtée. Au mois de mai 1460, maître Antoine Hanneron, qui fut depuis prévôt de Bruges, reçut de nouvelles instructions pour aller en Allemagne poursuivre les négociations entamées l'année précédente par Simon de Lalaing et réclamer, sinon le titre de roi de Lotharingie, au moins la

[1] Ne faut-il pas rappeler ici cette longue série d'architectes, créateurs trop peu connus d'édifices à jamais admirables, qui fondèrent nos hôtels de ville et nos cathédrales, et s'élevèrent à eux-mêmes le plus beau mausolée dans celui de Marguerite d'Autriche, à Notre-Dame de Brou? Tandis que le duc Philippe de Bourgogne recourait à leur art pour faire reconstruire l'église de Jérusalem, où il espérait aller, les armes à la main, replacer la croix de sainte Hélène et de Pierre l'Ermite, la piété de Pierre Adorne consacrait le souvenir de l'ancienne église du Saint-Sépulcre, en la faisant imiter à Bruges avec un soin religieux. La patrie des croisés du onzième siècle avait le droit de placer parmi ses monuments le saint tombeau qu'avaient vénéré, sans ceinture et pieds nus, les libérateurs de Sion.

Il faut aussi mentionner cette brillante école de musiciens dont sortirent Antoine Busnois, Adrien Willaert, Jossequin des Prés et Jean de Ockenghem, que les chantres de Saint-Donat, de Bruges, fêtèrent, en 1484, avec un si grand empressement qu'on croirait retrouver en lui leur compatriote et leur condisciple. — « Sex cannæ vini pro subsidio sociorum de musica in cœna facta domino thesaurario Turonensi, domino Johanni Okeghem, primo capellano regis Franciæ, musico excellentissimo cum suis. » *Acta Cap. S. Don.*, 15 août 1484.

dignité de vicaire impérial, inséparable, aux yeux de Philippe, de celle de chef de la guerre sainte [1].

Depuis longtemps toutes les indications propres à assurer le succès de la croisade avaient été réunies avec soin. Les sires de Waurin et de Lannoy, Bertrandon de la Broquière, Martin Vilain, Pierre Adorne, s'étaient hâtés de soumettre au duc les relations de leurs voyages en Orient, où ils décrivaient avec de longs détails chaque pays et chaque ville qu'il leur semblait avantageux de s'efforcer de conquérir. Pour les compléter, Jean Torzelo, chambellan de l'empereur de Constantinople, lui avait soumis un exposé de la situation des infidèles, où il évaluait leurs forces à cent mille cavaliers, en insistant fortement sur l'appui que les chrétiens trouveraient contre eux chez les princes de l'Albanie et de la Grèce. Un prêtre flamand, créé évêque du Mont-Liban par le pape Calixte, y eût joint le concours important des Maronites. L'empereur David de Trébisonde, à qui s'était adressé le duc de Bourgogne, lui avait répondu, tant pour lui qu'au nom du roi de Perse, du roi de Mingrélie, du duc de Géorgie et du seigneur d'Arménie, en lui promettant de l'aider à délivrer l'Asie et de le placer sur le trône de Jérusalem [2]. Enfin, dans les premiers jours de l'année suivante (mai 1461), une ambassade, envoyée par ces princes de l'Orient, dont quelques-uns n'étaient pas même chrétiens, arriva à Saint-Omer, où le duc avait tenu un chapitre de la Toison d'or. Le discours qu'elle prononça commençait par ces mots : « Voici que les mages sont venus de l'Orient vers « l'étoile qu'ils ont aperçue à l'occident, c'est-à-dire vers

[1] *MS. de la Bibliothèque de Bourgogne*, 7246.

[2] Te regem constituemus. ÆN. SYLV., *Op.*, p. 377.

« vous, dont la puissance brille aujourd'hui d'un si grand éclat « jusqu'aux rivages de l'Orient, qu'elle y éclaire les princes et « les nations, et les guide vers vous qui êtes la vraie image de « Dieu [1]. » Le duc de Bourgogne reçut avec joie cette ambassade, et protesta de son désir de se montrer bientôt digne d'aller relever au delà du Bosphore cette vieille bannière des Robert et des Godefroi, que les Turcs redoutaient, disait-on, plus que cent mille combattants.

D'étroites et stériles querelles domestiques vinrent bientôt rappeler Philippe aux soins qu'exigeaient son gouvernement et la tranquillité même de son palais. C'étaient de nouveau les différends sans cesse renaissants du comte de Charolais et des sires de Croy. Le comte de Charolais voyait de plus en plus avec jalousie l'influence d'Antoine de Croy s'élever si haut qu'il avait partagé avec le duc de Bourgogne l'honneur de tenir sur les fonts du baptême le fils aîné du Dauphin. Depuis longtemps il s'était éloigné de la cour, où dominaient ses ennemis, et vivait retiré dans une triste solitude au Quesnoy. Un jour il crut devoir la quitter pour aller à Bruxelles exposer à son père, en la présence même du sire de Croy, tous ses griefs contre lui ; mais le duc ne voulut point l'écouter, et le comte de Charolais s'éloigna plus irrité que jamais. A quel projet s'arrêta sa colère? Quels furent les moyens qu'il se proposa pour enlever l'autorité au sire de Croy? Il est difficile de préciser quelque chose à cet égard. Nous savons, toutefois, que peu après le comte de Saint-Pol, cet illustre feudataire

[1] ÆN. SYLV., *Op.*, pp. 377-380; *Dagbock der Collatie*, p. 441. — Les ambassadeurs orientaux arrivèrent le 4 juillet 1461 à Gand. On leur montra les priviléges de la ville et ses canons.

aux sentiments douteux et incertains, qui avait, en 1453, été en même temps l'un des chefs de l'armée bourguignonne et l'un des médiateurs choisis par Charles VII, se rendit à Bourges, chargé d'un message secret du comte de Charolais. Le jeune prince annonçait, dit-on, l'intention « de mettre le sire de « Croy hors de l'hostel de son père, » et de chercher, s'il était réduit à fuir, un asile dans le royaume de France. Il demandait seulement qu'on lui accordât le commandement de l'expédition destinée à secourir la reine d'Angleterre Marguerite d'Anjou, qui soutenait avec courage les droits de la maison de Lancastre contre la rébellion du duc d'York. Le roi de France lui fit répondre qu'il l'accueillerait volontiers dans ses États, mais il déclarait aussi que « pour deux royaumes tels que le sien il ne « consentiroit un vilain fait. » et refusait de l'encourager dans les moyens de violence qu'il voulait opposer aux volontés de son père [1].

Charles VII, vieux et malade, frémissait à la pensée de tout ce qui pouvait lui rappeler ses propres malheurs ; ils touchaient à leur apogée ; le bruit courait que le Dauphin, las de consulter des astronomes sur l'époque de sa mort, cherchait à la hâter, et qu'il avait déjà corrompu son médecin, maître Adam Fumée. Selon une version assez douteuse, Charles VII, voulant épargner ce crime à son fils, s'abstint de toute nourriture jusqu'à ce qu'il expirât au milieu des gémissements de ses serviteurs et des larmes de son peuple, le 22 juillet 1461 [2].

[1] J. Duclercq, IV, 18; Duclos, *pr.*, p. 230.

[2] « Continuellement pensoit aux affaires de son royaume et au soulagement de son peuple. Il aymoit tous gens vertueux, il aymoit et faisoit exercer justice. Pour lors se vendoit un office d'esleu trois ou quatre cent écus au plus ; car à peine pouvoit-on vivre des gages, pour ce qu'on

Les premiers actes du nouveau roi de France justifièrent cette accusation : il combla de présents ceux qui lui annoncèrent la mort de son père, défendit que l'on portât son deuil

faisoit garder la raison à ce qu'ils ne fissent aucunes exactions. L'Église estoit en union, les nobles en paix, le peuple en seureté, et le roy obéi, aymé et craint. Et les creues qui furent mises sus de son temps furent levées du vouloir et consentement des gens des trois estats. Par quoy vingt ans avant son trépas, luy et son peuple vesquirent en paix et en tranquillité, estant aymé tant de ses subjects comme des nations étrangeres. Estoit obéi de ses vassaux et bien servy de ses serviteurs, viels, sages et bien moriginez, qui sçavoient sa condition telle qu'il vouloit que chacun eust ce qu'il luy appartenoit. Il trespassa en viel age, avec grands regrets de gens de tous estats, qui encores durent. » *Éloge anon.*, publié par Godefroy. — Cet éloge de Charles VII, composé pendant le règne de Louis XI, rappelle celui de Louis IX que le sire de Joinville écrivait sous Philippe le Bel.

Martial d'Auvergne trace le même tableau du gouvernement de Charles VII, qu'il compare à celui de Charles V. L'auteur des *Vigiles*, qui nous représente aux royales obsèques

> Marchans et bourgois fort marris
> De la mort à qui tous douloit,

se montre fort éloigné de blâmer les Gantois de leur résistance aux usurpations du duc Philippe en 1452 :

> Le duc vouloit sur eulx lever
> Ung nouveau tribut de gabelle
> Que tous si vouloient eschever.
> Las ! ce n'est pas petite chose
> De mettre sus nouvel truaige ;
> Car ès livres n'a texte ou glose
> Qui le conseille, ne encharge.
> *Immo* de droit sont défenduz
> S'il n'y a cause de les tollir...
> L'en récite d'un cardinal
> Qui fut inventif de gabelle ;
> Mais depuis par conte final
> L'issue et fin n'en fut pas belle :

et fit élargir maître Adam Fumée qui avait déjà été chargé de chaînes [1]. Philippe s'était hâté de le faire féliciter sur son avénement par le sire de Croy, en lui annonçant l'intention de l'accompagner jusqu'à Reims avec l'armée qu'il avait depuis longtemps réunie. L'occasion semblait favorable pour rétablir en France la tutelle du duc de Bourgogne, telle que Jean sans Peur l'avait exercée sous le règne de Charles VI. « Mon bel « oncle, objectait vivement Louis XI au sire de Croy, a-t-il « quelqu'un à redouter, puisqu'il est avec moi et moi avec « lui? Comment! ne suis-je point roi? De qui doit-il avoir « peur? Mon bel oncle ne peut-il pas se remettre entre mes « mains avec la confiance que je lui ai montrée en m'abandon- « nant aux siennes [2]? »

Néanmoins, quel que fût son mécontentement secret, il était réduit à dissimuler; il venait d'emprunter au duc de Bourgogne de fortes sommes d'argent dont il avait grand besoin, et dans son désir de faire croire à la sincérité de sa reconnaissance pour des services qu'il allait bientôt oublier, il affectait de nommer sans cesse le duc Philippe son père et son sauveur [3]. Dans toutes les villes où il s'arrêtait avec lui en s'acheminant vers la cité de Reims, il lui faisait offrir les clefs aussi bien qu'à lui-même et l'associait à tous les honneurs de la royauté. A la cérémonie du sacre, Philippe s'assit à côté du trône, au même rang que le roi de France, et ce ne

Car depuis qu'il fut enterré
En sa fosse vindrent crappaulx
Et serpens dont fu déchiré
Et mis en plus de cent morceaulx.

[1] Amelgard.

[2] Chastelain, éd. Buchon, p. 128.

[3] Chastelain, p. 137.

fut qu'après l'avoir armé chevalier et avoir placé la couronne fleurdelisée sur son front qu'il lui rendit hommage, comme étant trois fois pair du royaume, dans la forme suivante : « Mon « très-redoubté seigneur, je vous fais hommage présentement « de la duché de Bourgogne, des comtés de Flandres et d'Ar- « tois, et de tous les pays que je tiens de la noble couronne « de France, et vous tiens à seigneur, et vous en promets « obeyssance et service; et non pas seulement de celles que « je tiens de vous, mais de tous mes autres pays que je ne « tiens point de vous, et d'autant de seigneurs et de nobles « hommes, de gens de guerre, et d'autres qui y sont, que j'en « pourray traire. Je vous promets faire service avec mon « propre corps tant que je vivray, avec aussi quant que je « pourray finer d'or et d'argent [1]. » Ce fut de nouveau au milieu de l'armée bourguignonne que Louis XI fit, peu de jours après, son entrée solennelle à Paris. Les archers du comte d'Étampes le précédaient, et tous les nobles dont il était entouré étaient des chevaliers étrangers. C'étaient, entre autres, les sires de Croy, de Commines, de Hornes, de Toulongeon, de Brimeu, de Lalaing, de la Gruuthuse, de la Hamaide, de Borssele, de Waurin, de Harnes, de Moerkerke, de Miraumont. L'humble apparence du roi, qui chevauchait sur un petit cheval, la tête couverte d'un simple chaperon noir à la mode allemande, rehaussait davantage la pompe de Philippe, qui étalait dans cette cérémonie tous ses diamants et tous ses joyaux; les acclamations populaires semblaient ne s'adresser qu'à lui, et lorsque ce brillant cortége traversa le quartier des Halles, on entendit un boucher s'écrier :

[1] CHASTELAIN, pp. 141-143; *Pr. de Commines*, II, p. 344.

« O franc et noble duc de Bourgogne, soyez le bienvenu dans « la ville de Paris : il y a longtemps que vous n'y êtes venu, « quoique vous y fussiez fort désiré [1]. »

Louis XI eût vivement souhaité de pouvoir persuader au duc Philippe de rompre les trêves qu'il avait conclues avec les Anglais ; c'eût été le moyen le plus sûr de suspendre et d'affaiblir son intervention prépondérante dans les affaires de France. Philippe n'oublia pas combien l'alliance de la Flandre et de l'Angleterre était nécessaire à la prospérité de ses États ; il était d'ailleurs contraire à toute guerre, dont le résultat infaillible eût été de retarder l'expédition qu'il projetait depuis si longtemps contre les infidèles. « Je vois bien comment vont les « choses, disait-il, on cherche déjà à s'opposer à mon voyage ! » Il repoussa les insinuations de Louis XI, et tenta de lui rappeler qu'en d'autres temps il avait obtenu du pape la dignité de gonfalonier de la croisade.

Un splendide banquet avait été préparé à l'hôtel d'Artois ; le duc de Bourgogne y réunit autour de lui les ducs d'Orléans, de Bourbon et de Clèves, les comtes de Charolais, de Savoie, d'Angoulême, de Nevers, d'Étampes, de Montpensier, de Laval, de la Marche, de Vendôme, d'Harcourt, de Tancarville, de Saint-Pol, de Dunois, de Luxembourg.

On y attendait le roi ; dès qu'il y aurait paru, l'éléphant conduit par le More de Grenade y eût porté la Religion en habits de deuil : elle eût adressé à tous les convives un appel qu'ils n'auraient pu repousser, afin qu'ils renouvelassent les vœux du Faisan. Le roi se serait trouvé solennellement engagé en présence de toute la noblesse par les mêmes serments et aurait

[1] JACQUES DUCLERCQ, IV, 33 ; *Chroniques flamandes.*

bientôt été réduit à opter entre la honte d'un parjure et celle de devoir accepter jusqu'en Asie la supériorité du duc de Bourgogne, presque roi en France et unique chef de la croisade en Orient. Louis XI reçut l'avis de ce qui se préparait : il allégua un prétexte et ne se rendit point au banquet du duc de Bourgogne.

Cependant Philippe prolongeait son séjour dans la capitale du royaume ; bien qu'il parlât souvent de son départ et qu'il y songeât quelquefois en remarquant combien s'était refroidie l'amitié de son hôte de Genappe, il ne pouvait s'y résoudre.

Louis XI ne vit qu'un moyen de l'engager à quitter Paris, ce fut de lui en donner l'exemple ; mais « comme il estoit « ingénieux et actif en plusieurs choses et que la vivité de « son engien lui faisoit fantasier maintes besognes, » il voulut imposer en même temps silence aux bruits qui couraient sur ces divisions secrètes ; il convoqua donc les échevins et les docteurs de l'université à l'hôtel d'Artois et s'y rendit lui-même. « Voici, leur dit-il, mon cher oncle, c'est la personne « du monde à qui je dois le plus et de qui je tiens ma vie, ma « couronne et tout ce que je possède. Mon cher oncle part « bientôt pour ses États ; je pars moi-même pour la Tou- « raine. Je vous prie de vouloir bien faire une procession « générale pour que vous priiez tous pour lui et pour moi, « ainsi que pour le salut de ce royaume qui repose en grande « partie entre ses mains [1]. »

Le lendemain, Louis XI s'éloigna de Paris. Le duc de Bourgogne se décida bientôt à l'imiter : les troubles de Thionville réclamaient sa présence dans le Luxembourg.

Le comte de Charolais était resté seul en France. Louis XI

[1] CHASTELAIN, pp. 165-175.

avait jugé utile de se l'attacher en flattant son orgueil, et en lui racontant qu'il avait appris pendant son séjour en Brabant que les sires de Croy avaient proposé au duc d'enfermer son fils dans une prison [1]. Ce qu'il avait été lui-même pour le duc de Bourgogne, le comte de Charolais pouvait à son tour l'être pour lui. Rien n'était plus aisé que de réveiller ces discordes intérieures dont il avait vu l'origine et les progrès. Soit qu'elles appelassent sa médiation amiable, soit qu'elles réclamassent un jour son intervention armée, elles devaient dans l'un et l'autre cas favoriser l'accroissement de sa puissance. Guillaume Biche, que nous avons vu naguère exilé par le duc de Bourgogne pour avoir excité son fils contre lui, était l'agent de ces intrigues entre le roi de France et le comte de Charolais. De tous les sujets du duc il n'y en avait que trois que Louis XI eût depuis son avénement au trône élevés à des fonctions importantes dans le royaume ; c'étaient Guillaume Biche, à qui il avait donné le gouvernement du Soissonnais, un valet de chambre du duc, qu'il nomma capitaine du château de Vincennes, et un riche marchand italien de Bruges qu'il créa général des finances. Le plus puissant était Guillaume Biche. Les huissiers et les sergents d'armes avaient reçu l'ordre de le laisser pénétrer dans la chambre du roi à toute heure de la nuit et du jour. Louis XI se promenait souvent avec lui en le tenant par le bras, et l'associait même à ses plus secrètes aventures [2].

Le comte de Charolais écoutait volontiers les propositions du roi de France. Au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à

[1] Plancher, IV, *pr.*, p. 246. — Le roy désiroit fort attraire envers ly le comte de Charolois. Chastelain, p. 163.

[2] Chastelain, p. 163.

Saint-Claude, il s'arrêta à Tours : Louis XI continuait à distinguer le comte de Charolais parmi tous les princes du sang [1], et un jour qu'il s'était égaré à la chasse il se montra tellement inquiet de sa disparition qu'il jura de ne prendre aucune nourriture avant qu'il eût été retrouvé : le lendemain il lui donna le gouvernement de la Normandie avec une pension de trente-six mille livres. C'était le chiffre de la pension qu'il recevait lui-même à Genappe du duc de Bourgogne.

Cependant le comte de Charolais semblait peu reconnaître cette extrême générosité d'un monarque naturellement égoïste et avare ; il était né trop ambitieux pour songer à sacrifier ses intérêts à ceux d'un prince étranger, trop orgueilleux pour se laisser imposer le rôle humiliant que le Dauphin avait accepté à Genappe. Au milieu même de la cour du roi de France, il opposait ses propres intrigues à toutes celles qui l'entouraient. Tandis que Louis XI et le duc Philippe favorisaient le duc d'York, il s'alliait secrètement au duc de Sommerset, l'un des chefs du parti du roi Henri VI. On craignait même qu'il ne profitât de l'arrivée du duc de Bretagne, qui avait été mandé à Tours, pour chercher à ressusciter la grande ligue féodale qui avait été autrefois formée contre Charles VII. Louis XI fit si bien pour la prévenir qu'il persuada au comte de Charolais de ne pas tarder plus longtemps à visiter les provinces septentrionales de la France, où il lui permettait de jouir des prérogatives de la royauté, notamment de celle de rendre la liberté aux prisonniers.

A peine le comte de Charolais était-il retourné au Quesnoy

[1] Car l'amoit par semblant sur tous les aultres de son sang. CHASTELAIN, p. 186.

qu'il apprit que son père était gravement malade à Bruxelles [1]; il se rendit aussitôt près de lui et ne quitta plus le chevet de son lit. Les médecins conservaient peu d'espoir de guérir le vieux duc de Bourgogne, et des processions solennelles eurent lieu pour implorer du ciel le rétablissement de sa santé, non-seulement dans toutes les villes de ses États, mais aussi à Paris et à Londres. Enfin sa situation s'améliora, et dès qu'il se sentit un peu mieux, le comte de Charolais, qui l'avait entouré des soins les plus assidus, recouvra quelque influence près de lui; mais l'usage qu'il en fit prouva que son caractère ne s'était pas modifié, car il continuait à se montrer dur et inflexible dans ses volontés. Roland Pype, trésorier de Flandre, avait été autrefois le receveur général de ses finances; il avait même été privé de ses fonctions avec tant de rudesse que dans son désespoir il aurait attenté à ses jours si sa famille n'eût constamment veillé sur lui dans sa maison de Bruges. Ce n'était point assez : au plus fort de la maladie du duc, le comte de Charolais lui manda qu'il se présentât sans délai à Bruxelles pour rendre compte des deniers qu'il avait eus en dépôt. Roland Pype obéit : on ignore quel fut l'accueil que lui fit le comte de Charolais; mais peu de jours après on le trouva noyé au fond d'un puits où il s'était précipité. Il fallut cacher au duc, qui l'aimait beaucoup, ce triste événement [2].

[1] Le 29 janvier 1461 (v. st.), le duc de Bourgogne terminait par ces mots une lettre adressée à Louis XI : « Mon très-redoubté seigneur, je vous supplie qu'il vous plaise me pardonner ce que je n'ay signé ces lettres de ma main, car sans faulte je ne puis le faire bonnement. » *MS. Baluze*. — A cette époque, la maladie du duc avait atteint son plus haut degré de violence.

[2] CHASTELAIN, pp. 187 et 191.

Cependant la convalescence de Philippe était pénible et lente ; ses médecins venaient de lui ordonner de couper sa chevelure, et il avait prescrit à tous les nobles de suivre son exemple. Depuis longtemps le clergé s'élevait contre l'usage de porter les cheveux si longs « qu'ils empeschoient le visage et les yeux, » usage qu'il jugeait déshonorant parce qu'il semblait emprunté aux femmes. En 1105, le comte de Flandre, Robert de Jérusalem, célébrait les fêtes de Noël à Saint-Omer, lorsque l'évêque d'Amiens, saint Godefroi, annonça qu'il ne recevrait d'offrandes que de la part des nobles qui portaient les cheveux courts : tous ceux qui se trouvaient présents saisirent aussitôt, à défaut de ciseaux, leurs glaives et leurs poignards pour faire tomber leur longue chevelure [1]. En 1462, l'empressement des nobles à s'en dépouiller était plus douteux, et messire Pierre de Hagenbach fut chargé d'employer la force afin de les y contraindre, moins pour favoriser la réforme des mœurs que pour cacher davantage les infirmités d'un prince bientôt septuagénaire.

Philippe se rendit lui-même dans les principales villes de Flandre, pour remercier les bourgeois de leurs prières et de leurs processions et leur montrer qu'il avait repris toutes ses forces. Sa magnificence était toujours la même, car il voulait que rien ne parût changé ni en lui ni autour de lui, et les chroniqueurs citent notamment l'entrée solennelle qu'il fit à Bruges « comme une chose de moult grand triomphe impossi-« ble à croire à ceux qui ne l'ont veue. » Ardent Désir et Bon Vouloir, messagers des Brugeois, s'étaient rendus au-devant

[1] *Ann. Bened.*, v, p. 482 ; Surius, *Acta SS.*, nov., p. 220 ; *Script. rer. Fr.*, xiv, p. 177.

de lui : la nacelle qui le portait sur le canal de Damme était un jardin planté d'arbustes et de fleurs qu'escortaient une foule de bateaux richement ornés par les marchands étrangers, où l'on entendait tour à tour les douces et riantes harmonies des tambourins et les détonations, aussi bruyantes que le tonnerre, des veuglaires et des canons. A l'entrée de la ville s'élevait une tour d'où l'on vit tout à coup s'abaisser un pont-levis. C'était la résidence de dame Vénus. Près de là on remarquait Pâris dont le regard téméraire jugeait la beauté de trois déesses : allégories qui rappelaient au duc de Bourgogne les faciles amours de ses jeunes années sans lui en rendre la force, l'énergie, les espérances et les illusions [1].

Au sein même de ces fêtes, les tristes préoccupations des intérêts politiques veillaient comme un remords dans l'esprit du vieux prince. Il commençait à peine à reprendre la direction des affaires quand on lui annonça que Louis XI venait de défendre qu'on allât acheter le sel en Bourgogne. « C'est ma ré« compense, répondit-il, d'avoir soutenu celui qui ne cherche « qu'à me détruire [2]. » Peu après, le roi de France lui envoya une ambassade pour lui faire connaître son intention d'appuyer par les armes les droits de la maison de Lancastre et le

[1] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 240. — Le *MS. Baluze*, 654, offre la relation (par Jean de Hennin ?) d'une joute brillante qui avait eu lieu peu auparavant à Bruges. Il cite, parmi les chevaliers qui s'y signalèrent, Daniel de Moerkerke, Charles de Wissant, Josse de Varssenare et Josse de Bonem, qui avait choisi pour devise ces quatre vers :

> Mille ans de joie ont fin promise,
> Car par mort tout se désempare ;
> Mais à ce qu'amour vous prépare
> Jamais mort n'aura entremise.

[2] CHASTELAIN, p. 199.

prier de permettre que le comte de Charolais prît le commandement de son armée. Le duc refusa encore cette fois de renoncer à ses trêves avec le duc d'York, et fit répondre qu'il maintiendrait ses relations avec l'Angleterre aussi bien que ses prédécesseurs, qui, moins puissants que lui, ne les avaient jamais abandonnées [1].

Louis XI, en offrant au comte de Charolais un commandement qu'il avait autrefois ambitionné, se proposait un double but : non-seulement il voulait troubler sa réconciliation avec son père, mais il espérait aussi qu'en l'appelant en France, il s'assurerait un précieux otage qui garantirait la fidélité future de la maison de Bourgogne. La récente maladie de Philippe lui avait fait comprendre combien il était important qu'au moment de sa mort son unique héritier se trouvât entre ses mains.

Cependant, lorsqu'il vit que cette démarche restait sans succès, il adopta une politique toute différente, et par une suite de ce système qu'il était utile de corrompre les hommes dont on pouvait avoir besoin, il se lia tout à coup par un pacte secret aux sires de Croy que naguère il accusait si vivement [2]. L'influence qu'ils conservaient sur la vieillesse du duc Philippe lui paraissait devoir mieux servir ses projets que l'amitié inégale du comte de Charolais, et il n'hésita pas à la sacrifier publiquement pour se faire de cette rupture même un grief contre lui : il supprima d'abord la pension qu'il lui avait accordée, puis il se prit à désirer de le voir mort, puisqu'il ne devait pas le voir captif.

[1] CHASTELAIN, p. 200.

[2] OL. DE LA MARCHE, I, 35; CHASTELAIN, p. 267. — Où il sçavoit nobles hommes de bonne renommée, dit le sire de la Marche, il les achetoit à poix d'or.

A la cour du duc de Bourgogne vivait un ancien serf de Saint-Jean de Losne qui était parvenu au rang de premier valet de chambre; son nom était Jean Coustain. Ambitieux, cupide, rude, impie, orgueilleux, il exerçait sur l'esprit de Philippe autant d'ascendant que ses plus célèbres conseillers : riche de dix mille florins de rente, anobli et créé chevalier, il avait acquis la seigneurie de Navilly ; puis il avait acheté à Jean Devos la vaste terre de Lovendeghem. Ses armes étaient d'argent à trois molettes d'or : écu de métaux tel qu'il convenait à un noble de fortune. Sa femme Isabeau Mache-Foing avait paru au banquet du Faisan avec les plus illustres dames de la cour; leur fils, déjà grand bailli de Thielt, avait osé élever ses prétentions jusqu'à mademoiselle de Boussut, qui avait refusé Charles de Poitiers de la maison des comtes de Valentinois. Un autre de leurs fils avait obtenu la main d'Anne de Baenst, qui épousa quelques années plus tard, en secondes noces, le bâtard Philippe de Brabant. Toute la famille de Jean Coustain jouissait, près du duc, de la même faveur; son frère Humbert Coustain, sommelier du corps, avait été anobli comme lui; sa sœur Agnès était l'une des nombreuses maîtresses de Philippe. Les Mache-Foing n'étaient pas moins puissants. Si Jean Coustain avait combattu à Gavre aux côtés du duc de Bourgogne, Philippe Mache-Foing avait été l'un des prisonniers épargnés à la bataille de Nicopoli avec Jean sans Peur ; d'abord simple valet de chambre, puis garde des joyaux avec son frère Monnot Mache-Foing qui s'était fait nommer maire de Dijon, il avait porté si haut son opulence et sa fortune qu'il avait fait bâtir à ses frais dans cette ville l'église de Saint-Jean [1].

[1] MATTHIEU DE COUCY, 88; *Mémoires sur l'hist. de Bourgogne;* L'Es-

Au commencement de l'année 1462, Jean Coustain se rendit en Bourgogne parce que ce pays avait des relations plus fréquentes avec les habitants de la Lombardie, fameux par leurs poisons et leurs maléfices. Son premier soin fut de s'y adresser à une courtisane savoyarde attachée à la secte des Vaudois, qu'entretenait un pauvre écuyer nommé Jean de Vy; il lui demanda quelle était la manière la plus prompte de parvenir à son but lorsqu'on voulait la mort d'un homme; il ajouta que le prénom de celui qu'il voulait perdre était Charles. Cette femme consentit à préparer un poison, et Jean de Vy le remit à Jean Coustain, ne doutant point que sa complicité ne devînt pour lui une source de richesses, comme Jean Coustain le lui avait fait espérer. Cependant plusieurs mois s'écoulèrent sans qu'il vît cette promesse se réaliser, et, de plus en plus impatient d'en recueillir le fruit, il résolut de se rendre lui-même à Bruxelles. Jean Coustain s'était déjà assuré les moyens de faire réussir ses projets; il ne restait qu'à accomplir le crime. Il se croyait assez puissant pour qu'il n'y eût pour lui aucun danger à repousser avec mépris l'écuyer bourguignon. Jean de Vy, pour se venger, alla tout révéler à Tristan de Toulongeon et à Pierre de Hagenbach, et leur montra même des lettres de Jean Coustain; le comte de Charolais, aussitôt instruit de ces révélations, courut au palais raconter ce qu'il avait appris. Ce complot sembla toutefois émouvoir peu le vieillard, qui permit à peine à son fils de faire surveiller Coustain pendant la nuit et de le faire arrêter le lendemain, mais il s'irrita de ce que les sires de Toulongeon et de Hagenbach ne l'avaient

PINOY, p. 175; DUCHESNE, *Hist. des comtes de Valentinois; Devisch., gen. MS.*

pas prévenu le premier et les disgracia. Le lendemain était un dimanche ; le duc alla chasser les daims dans le parc de Bruxelles ; Jean Coustain était avec lui, et il se contenta de lui dire qu'il se préparât à accompagner le sire d'Auxy. Jean Coustain se retira, dîna et se rendit aussitôt après à l'oratoire où le duc entendait la messe. Trouvant la porte fermée, il frappa si rudement qu'on la lui ouvrit. « Me voici, dit-il in-« solemment au duc, que voulez-vous que je fasse? Où irai-je? « —Je vous ai dit, répliqua Philippe, que vous alliez avec le sire « d'Auxy là où il vous mènera.—Vraiment, continua Coustain, « est-ce tout? et qu'aurai-je de mon service? Par la mort! « digne beau sire, j'ai bien employé mon temps. Il me vau-« drait mieux avoir servi un porcher. » Et il se retira tandis que Philippe répétait à voix basse : « Jehan! Jehan! je t'ai « nourri trop gras! »

Ce ne fut que lorsque le sire d'Auxy, arrivé aux portes de Bruxelles, donna l'ordre de lier Jean Coustain que celui-ci pâlit et commença à douter de sa puissance. On le conduisit au château de Rupelmonde, où l'on enferma également Jean de Vy, qui, bien que moins coupable que lui, devait partager son sort. Le comte de Charolais se rendit bientôt dans leur prison et s'empressa de donner l'ordre que Jean Coustain fût décapité de crainte que le duc ne se laissât émouvoir de pitié pour un serviteur qu'il chérissait plus que les autres. Jean Coustain se trouvait déjà dépouillé de ses vêtements et prêt à être livré au bourreau, quand il demanda à pouvoir parler au comte de Charolais. Ses révélations furent longues, on ignore ce qu'elles continrent; seulement ceux qui y assistaient de loin remarquèrent que le comte de Charolais changeait de visage et faisait souvent le signe de la croix, comme frappé d'étonnement

et de stupeur, « pourquoy on doubtoit qu'il n'eust dict chose « qui feust pleine de mal de lui ou d'autrui [1]. »

Jean Coustain était ce valet de chambre du duc que Louis XI avait, dès les premiers jours de son règne, créé capitaine du château de Vincennes. Ce fut à Paris que son complice, Gilles Courbet, chanoine d'Arras, trouva un refuge [2]. Dès ce jour, le dissentiment du comte de Charolais et de Louis XI devint plus profond : Philippe se montrait seul disposé à oublier ce complot. Louis XI venait de lui céder ses prétentions sur le Luxembourg, et l'on vit bientôt la sœur et la femme de Coustain retrouver toute leur faveur près de lui : il lui était toujours difficile de supporter longtemps l'esprit altier et ambitieux de son fils ; mais il n'en secouait le joug que pour retomber sous celui des sires de Croy. Ce fut l'un d'eux, le sire de Chimay, qu'il chargea d'aller se plaindre au roi de France d'une ordonnance récemment publiée, qui défendait toute relation avec le roi Édouard d'York.

Les questions soulevées par la lutte des deux factions qui divisaient l'Angleterre étaient celles où le duc Philippe s'éloignait le plus de la politique de Louis XI. Édouard IV était aimé des communes flamandes. Il avait lui-même annoncé son couronnement à leurs échevins par des lettres remplies de

[1] Jacques Duclercq, IV, 41; Chastelain, pp. 206-218; Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 357.

[2] Jacques Duclercq, IV, 41. — Ab ejus (Joannis Cousteyn) confessione processit initium guerrarum inter regem novum et ducem Burgundiæ. Æg. de Roya, p. 95.—Le grand bâtard de Bourgogne reçut, dit-on, en Portugal, une lettre du duc de Calabre, relative aux complots dirigés contre son père, qui put seule convaincre le duc Philippe du crime de Coustain. Ce passage de Gilles de Roye est fort obscur.

témoignages de déférence et d'amitié, et depuis lors il n'avait pas cessé de se montrer favorable à leurs intérêts. Les sympathies de la Flandre restaient toujours la règle du système commercial que devait se tracer le duc de Bourgogne. L'ambassade du sire de Chimay avait été sans résultats, mais la fortune, presque constamment favorable à Philippe, renversait au même moment les desseins qu'avait formés en Angleterre la politique rivale de Louis XI. Le parti d'York triomphait, et vers la fin du mois de juillet 1463, Marguerite d'Anjou, fugitive, abordait à l'Écluse avec son fils, le prince de Galles. Rien n'était plus touchant que le récit de ses aventures dans la malheureuse expédition qu'avait terminée la bataille d'Exham. Pendant cinq jours, Henri VI, fils du vainqueur d'Azincourt, sacré lui-même roi de France et d'Angleterre à Notre-Dame de Paris, la fille du roi René et le prince de Galles n'avaient eu pour toute nourriture qu'un peu de pain et quelques harengs. Bientôt une troupe de soldats ennemis arrêta Marguerite. Déjà l'un d'eux, abaissant la tête de la reine sous son bras impie, avait levé le fer, quand, une querelle s'élevant au sujet de ses dépouilles, ils s'éloignèrent pour la vider. Un seul écuyer était resté près d'elle. Il se rendit à sa prière, jura de la dérober à ses ennemis ou de mourir pour elle, la plaça sur son cheval avec son fils, et s'enfonça rapidement dans une épaisse forêt. Marguerite, pleine des tristes impressions de cette journée, croyait apercevoir dans chaque tronc d'arbre un ennemi menaçant, et cependant elle était moins inquiète pour ses propres jours que pour ceux de son fils, légitime héritier de la couronne. Ses craintes n'étaient que trop fondées. Une troupe de farouches bandits habitait cette forêt, et l'un d'eux ne tarda pas à se présenter aux regards

de la reine. Marguerite eut de nouveau recours aux larmes et aux prières : « O toi qui portes la mort dans tes mains, s'écria-« t-elle, aie pitié de mes malheurs! C'est l'infortunée reine « d'Angleterre qui se livre à toi ; si elle doit succomber sous « tes coups, sauve du moins ce jeune enfant, l'unique fils de « ton roi, celui qui un jour sera ton prince. Le ciel verra ta « générosité, et il l'écrira sur ton front quand tu paraîtras « devant Dieu. — Madame, répondit le brigand, vous êtes « reine, j'ai commis beaucoup de crimes; pardonnez-les-moi. » Et il prit soin de son fils jusqu'à ce qu'elle eût rejoint le sire de Brezé et trouvé un navire qui la transporta en Flandre.

Tous ceux qui la virent arriver à l'Écluse s'étonnaient de ce qu'elle cherchait un refuge dans les États du prince qui avait été longtemps son plus terrible ennemi. N'ayant pour se couvrir que les vêtements que tant de fatigues avaient mis en lambeaux, obligée d'emprunter à son sénéchal Pierre de Brezé, presque aussi pauvre qu'elle, quelques deniers pour s'acheter du pain, elle était réduite, comme la veuve de Charles Ier au Louvre, à se cacher dans l'ombre et dans le silence pour éviter les outrages publics. Le peuple, toujours cruel pour le malheur, l'avait accueillie avec des imprécations et des menaces. Que de tristes rapprochements se présentèrent à l'esprit de Marguerite, si sa pensée remonta à l'époque où la dynastie dont elle défendait les droits avait eu la Flandre pour berceau! Près de ce même port où elle abordait plaintive et désolée pour invoquer la générosité d'un prince dont les Lancastre avaient reçu l'aïeul dans leur hôtel de Londres, alors qu'il partageait la captivité du roi Jean, le héros de Crécy avait vaincu Béhuchet, Barbavara et leurs quarante mille soldats. C'était à l'Écluse qu'Édouard III, dans tout l'éclat de ses victoires, avait

présenté un autre prince de Galles aux députés des bonnes villes, accourus pour protester de leur zèle et de leur fidélité.

Marguerite, qui s'appuyait d'un sauf-conduit qu'elle avait autrefois demandé, envoya sans délai au duc Philippe un chevalier nommé messire Jean Carbonnel, pour le supplier de lui accorder une entrevue. Philippe était allé en pèlerinage à Boulogne. Il répondit avec douceur à l'envoyé de la reine d'Angleterre, et l'assura que si la maladie de sa sœur la duchesse de Bourbon ne l'avait pas retenu, il se serait empressé d'aller au devant de l'illustre princesse. Il chargea du soin de la complimenter Philippe de la Roche, chevalier de la Toison d'or, qui passa plus tard à la cour de Louis XI, et fut, en 1484, l'orateur le plus populaire des états de Tours. Le sire de la Roche trouva Pierre de Brezé à Bruges, et l'accompagna à l'Écluse, où il engagea Marguerite à ne pas entreprendre un voyage pénible et plein de dangers à cause du voisinage des Anglais.

Cependant Marguerite insista, et obtint de Philippe qu'il la recevrait dans la ville de Saint-Pol. Elle se rendit donc à Bruges, où le comte de Charolais lui prêta cinq cents écus, revêtit le costume qu'aurait porté en voyage une simple femme de la suite de quelque noble dame, et s'achemina vers la cour du duc, avec son sénéchal, sur un de ces grands chariots que les habitants du pays couvrent d'une large toile blanche, aussi noble et aussi fière dans son malheur que lorsqu'elle s'asseyait sur un trône. Le prince de Galles était resté à Bruges, « partie, dit l'historiographe des ducs de Bourgogne, par nécessité de non le povoir furnir, partie pour non mettre le pays « en adventure pour le poix de sa personne. »

Les Anglais ne furent pas plus heureux en Artois qu'aux

plaines d'Exham. Une embûche préparée à Béthune fut sans résultat, et Marguerite arriva à Saint-Pol, où le duc Philippe l'invita à un pompeux banquet. « Et, disait-on, lors que comme « l'ymage du duc entre toutes autres gens se monstroit sei- « gneurieuse pour homme, où qu'oncques se trouvast, pareil- « lement l'ymage de la royne avec son maintenir se monstra « pour femme un des beaulx personnages du monde repré- « sentant dame. Et en effect, moult estoit belle dame et entière « pour lors et digne de hault regard, nonobstant que povre « et austère fortune lui povoit estre cause assez de lui amoin- « drir ses manières ès quelles toutes voies oncques ne varia ; « ains venue aveucques trois femmes, aveucques un chariot « passager, se comporta et monstra telle comme quand soloit « tenir le sceptre à Londres en main redoutée [1]. » Philippe se borna toutefois à accorder quelques secours en argent à la reine d'Angleterre, ainsi qu'aux ducs d'Exeter et de Sommerset, qu'on avait vus, pendant plusieurs jours, errer mendiant et pieds nus à travers la Flandre.

Une escorte plus nombreuse accompagnait Marguerite lorsqu'elle revint à Bruges. Le comte de Charolais se plut à entourer d'honneurs la plus noble princesse du monde, pendant son séjour « dans cette fameuse ville de Bruges, dont « toutes nations font mémoire. » Une joute qui devait avoir lieu au mois d'octobre, à l'abbaye de Saint-André, avait appelé de toutes parts un grand nombre de chevaliers, parmi lesquels on distinguait le bâtard de Bourgogne, Philippe de

[1] Chastelain, p. 228; Plancher, iv, *pr.*, p. 241. — Hume et d'autres historiens anglais se trompent en plaçant en 1464 la fuite de Marguerite en Flandre.

Crèvecœur, Pierre de Waes, Guillaume de Saulx, Morelet de Renty et le jeune marquis de Ferrare. Le duc de Gueldre s'était également rendu à Bruges, pour y attendre sa fiancée. Catherine de Bourbon. De somptueux banquets se succédèrent sans interruption, et tel était le respect que le comte de Charolais montrait à la princesse exilée, qu'on le vit refuser de s'approcher de l'aiguière qui était présentée à la reine d'Angleterre, comme si son infortune n'eût rien enlevé à son rang de son éclat et de sa dignité.

Avant de quitter Bruges, Marguerite, touchée des soins du comte de Charolais, essaya inutilement de le réconcilier avec son père. Leurs divisions devenaient de plus en plus violentes. Le duc avait donné l'ordre d'arrêter un secrétaire du comte de Charolais, nommé Antoine Michel ; mais son fils le fit délivrer, et se retira en Hollande en état de rupture ouverte. « Les termes que longtemps on m'a tenu en court et maintes « choses que j'y voy non à souffrir, » disait-il au sénéchal de Brezé, dans un langage trop vif et trop énergique pour qu'il soit permis de l'affaiblir en le traduisant, « m'ont fait quérir « eslonge d'icelle ; là ou si d'aventure proufit vient, ou auculn « grand bien, il chiet en la charge de deux ou trois et de moy « n'est cognoissance. Les trois mettent main et ongle en tout ; « et sans que riens ne leur échappe, ne se peuvent de rien « assouvir. Monseigneur est tout bon et trop bon pour eux ; « mès me doulte que sa bonté trop entière ne lui contourne « en dommage à la fin, comme j'en vois les approches et les « exemples plusieurs, là où on l'endort et enyvre en souppés « en miel, dont le déboire sera amer, et en luy pignant la teste « et dodiminant de douce main, on lui coupe les cheveux et « désempare-on le chief. O! et tout ce faict finablement

« pour complaire à aultruy et soy avancer, et pour me faire « plus feble en hoirie quand ce viendroit à respondre contre « aultruy orgueil [1]. »

Les craintes du comte de Charolais n'étaient que trop fondées. La puissance des seigneurs de Croy augmentait de jour en jour. Dans tous les États du duc s'étendaient leurs seigneuries : ils possédaient dans les Pays-Bas Ath, Chièvres, Reulx, Beaumont, Chimay et Condé; en France, Landrecies et Avesnes. On disait que le duc allait leur donner le comté de Namur. Ils disposaient également des comtés de Luxembourg et de Boulogne. Le sire de Chimay était bailli du Hainaut; son frère était grand maître d'hôtel du roi de France et grand sénéchal de Normandie. Leur neveu, le sire de Lannoy, était gouverneur de Hollande et de Zélande. Aussi valait-il mieux, disait-on, servir les Croy que le duc lui-même. Toute cette puissance, ils l'employaient à favoriser Louis XI. C'était inutilement que le comte de Charolais avait chargé Guillaume Biche, l'ancien intermédiaire de ses intrigues avec Louis XI, de l'engager à ne pas insister sur le rachat des villes de la Somme, n'osant se rendre lui-même auprès de lui, « attendu qu'on lui avoit dit que s'il « venoit devers le roy, le roi le feroit prendre et le bailleroit « à monsieur de Bourgogne [2]. » Louis XI fit peu d'attention à cette démarche, car le sire de Croy venait d'arriver à Paris pour lui annoncer que, malgré la longue résistance du vieux duc, il l'avait déterminé à restituer les cités importantes qui lui avaient été données en gage par le traité d'Arras pour une

[1] Chastelain, p. 238.

[2] Ph. de Commines, II, *pr.*, p. 399.—Le bruit courait en même temps que le duc Philippe songeait à livrer son fils à Louis XI. Chastelain, p. 287.

somme de quatre cent mille écus d'or. De peur que Philippe ne regrettât son imprudence, le roi de France se hâta de lui faire parvenir un premier payement de deux cent mille écus d'or, par des ambassadeurs chargés d'offrir en même temps au duc de Bourgogne « de l'ayder, secourir et favoriser de tout son « pouvoir à l'encontre de monsieur de Charolois [1]. » Vers la fin du mois de septembre 1463, il alla lui-même faire effectuer en sa présence le second payement, entre les mains du duc Philippe, à son château d'Hesdin. Il y accusa de nouveau le comte de Charolais. Les Croy se plaisaient à appuyer toutes ses plaintes, et, malgré les pleurs de la duchesse, leurs paroles aveuglaient si complétement le vieux prince, qu'il sacrifiait ses propres intérêts à ceux de Louis XI, par haine contre son fils.

Louis XI mettait toute son habileté à profit pour flatter Philippe et lui faire oublier ses griefs. Plus le duc de Bourgogne était fier et somptueux, plus il se montrait humble et simplement vêtu, à tel point, dit Chastelain, « qu'il cachoit sa cou-« ronne de millions d'or vaillant, soubs un chappelet de six « gros. » — « Si j'avais dix royaumes, disait-il au duc, et « Dieu m'a donné plus que je ne vaux, je voudrais vous les « remettre, comme au prince le plus élevé et le plus sage du « monde. » Il fit si bien, que le duc consentit sans difficulté à recevoir les monnaies d'or et d'argent apportées à Hesdin par le roi de France, dès que leur valeur eut été reconnue par deux changeurs de Bruges. Ce fut ainsi que Louis recouvra les villes des bords de la Somme, qui avaient été séparées du royaume pendant plus d'un quart de siècle. Le sire de Croy

[1] PH. DE COMMINES, II, *pr.*, p. 392.

en reçut le gouvernement, qui valait vingt-quatre mille francs par an. Le sire de Lannoy fut, de plus, créé capitaine d'Amiens, d'Arras, d'Hautbourdin et de Doulens.

Tant de bienfaits frappèrent enfin le duc de Bourgogne. On l'entendit s'écrier : « Croy, Croy, il est difficile de bien « servir deux maîtres [1] ! »

Cependant Louis XI s'applaudissait de ses succès et disait : « Il faut que j'aie le comté de Boulogne, l'Artois et toute la « Picardie. Mon bel oncle a reçu beaucoup d'argent, mais ce « qu'il m'a cédé vaut encore plus. » Il essaya d'abord d'obtenir le comté de Boulogne, et chargea le sire de la Tour, qui s'en prétendait le légitime héritier, de le réclamer en vertu des droits de sa naissance; mais ces démarches restèrent sans résultat.

Louis XI, échouant de ce côté, ne se décourageait point. Depuis longtemps on répandait le bruit que le duc allait déshériter son fils; on disait aussi que son projet de croisade n'était pas abandonné. Un jour que le roi de France chassait avec Philippe dans la forêt de Quiercy, il s'empressa de profiter de ces rumeurs pour y trouver l'occasion de poursuivre ses desseins. « Bel oncle, lui dit-il, vous avez entrepris une chose « glorieuse et sainte : puisse Dieu vous la laisser accomplir! « Je vois avec joie à cause de vous l'honneur qui en reviendra « à votre maison, et si je l'avais entreprise moi-même, je met- « trais toute ma confiance en vous et vous constituerais le « régent de mon royaume; je confierais tout entre vos mains;

[1] Chastelain; J. Duclercq, v, 1-2; *Gén. de la maison de Croy*, par J. Scohier.—M. Michelet rapporte par erreur à la restitution des villes de la Somme, sous Louis XI, des instructions données, en 1452, au comte de Saint-Pol par Charles VII. J'ai publié ces instructions, tome iv, p. 510.

« j'espère que vous en ferez de même, car vous ne pourriez « mieux mettre votre confiance en personne. En ce qui touche « notre beau-frère de Charolais, par la pasque Dieu, ne « doutez pas que je ne le mène à raison; qu'il soit en Hollande « ou en Frise, je saurai bien le réduire. Qu'en dites-vous, bel « oncle? — Ha! monseigneur, répondit Philippe retrouvant « l'ancienne habileté de ses luttes avec le roi de France, je « vous remercie de vos belles paroles, mais il n'est point « nécessaire que vous vous occupiez d'aussi méchantes affaires « que celles que j'ai avec mon fils; ce serait trop vous abais- « ser. Avec l'aide de Dieu j'en viendrai bien à bout sans don- « ner des soins à un aussi grand prince que vous. »

Le roi insistait. « Monseigneur, continua Philippe, mon « fils est mon fils. Quelle que soit sa position actuelle, je sais « bien que, lorsque le moment en viendra, il fera ce que je vou- « drai. Et quant à ce qui touche mes terres, je les confierai, à « mon départ, à Dieu et à bonne garde. Autre chose ne ferai! » Louis XI ne put rien obtenir de plus satisfaisant, et prit peu après congé du duc.

Il était vrai que Philippe songeait de plus en plus à la croisade. Ni la jalousie de Louis XI, ni ses querelles avec son fils, ne pouvaient l'en éloigner. Il se rendit d'Hesdin à Bruges pour en presser les préparatifs. Déjà on avait acheté des armes et réuni des approvisionnements. On avait fixé le nombre d'hommes que devait fournir chaque fief. On avait même, sans se préoccuper du tort grave qui en résultait pour les relations commerciales, retenu tous les navires qui se trouvaient dans le port de l'Écluse, comme si l'expédition eût été prête à mettre à la voile. Les nobles qui devaient en faire partie avaient reçu l'ordre de se réunir à Bruges le 15 décembre.

L'évêque de Tournay et Simon de Lalaing, qui étaient revenus depuis peu de l'Italie, leur annoncèrent dans un long discours que le pape avait fort loué les projets du duc, et que les Vénitiens s'étaient empressés de lui offrir leurs vaisseaux : le sire d'Halewyn, au nom des nobles de Flandre, et le sire de la Viefville, pour ceux de Picardie, y répondirent en protestant de leur zèle, et le duc ajouta lui-même qu'il avait choisi pour point de départ le port d'Aigues-Mortes, consacré par le pieux souvenir du roi Louis IX.

Cependant, au moment de s'éloigner de ses États, Philippe comprit que l'exil de son fils pouvait être contraire à la stabilité de sa puissance. Il ordonna au bâtard de Bourgogne d'aller le trouver en Hollande, où il se consolait de sa mauvaise fortune en nouant de secrètes intrigues avec le duc de Bretagne, le comte de Nevers et le comte de Saint-Pol [1]; la duchesse se rendit elle-même à Berg-op-Zoom, pour le supplier de ne pas réduire son père à une résolution extrême qui pourrait lui enlever son héritage.

La gravité de la situation préoccupait tous les esprits : les bonnes villes de Hollande, prenant l'initiative d'une médiation qui pouvait avoir ses périls, s'adressèrent les premières aux états de Flandre pour leur exposer combien il était important d'assurer la paix de l'avenir avant d'aborder les chances incertaines de la croisade : elles demandaient qu'une entrevue eût lieu à Bruges entre le duc et son fils, et les engageaient à envoyer leurs députés se jeter aux genoux du vieux prince pour qu'il pardonnât au comte de Charolais. Les états de Flandre s'adressèrent à leur tour aux bonnes villes de Bra-

[1] Chastelain, p. 273; Ph. de Commines, II, *pr.*, p. 407.

bant et de Hainaut, et elles promirent de s'associer à leur démarche.

Le comte de Charolais n'avait pas quitté Berg-op-Zoom, et continuait à réclamer des garanties dans une réconciliation que le duc Philippe ne voulait admettre qu'accompagnée d'une soumission complète et de l'aveu de son repentir et de ses torts. Lorsqu'il apprit que son père avait convoqué les états de tous ses pays « de par deçà » pour qu'ils se trouvassent le 9 janvier à Bruges, il résolut aussitôt de chercher à s'assurer leur appui, et les invita à se rendre le 3 janvier à Anvers, afin qu'il eût le loisir de prendre leurs conseils; mais Philippe ne vit dans cette lettre qu'un nouvel outrage à l'autorité paternelle, et défendit qu'on y obéît, attendu qu'il appartenait au prince seul de réunir les états, et qu'il était bien résolu à ne point permettre qu'ils intervinssent dans les soins de son gouvernement ou dans ses démêlés avec son fils. Il était trop tard; les députés des états étaient déjà arrivés à Anvers. Le comte de Charolais leur exposa tous les méfaits des sires de Croy qui l'avaient fait priver de sa pension et reléguer dans l'exil. Il ajouta que le duc Philippe songeait à la fois à remettre le gouvernement de tous ses États au sire de Chimay, notoirement vendu à Louis XI, et à confier la garde de la Hollande et de la Zélande au roi Édouard d'Angleterre. Il les suppliait d'intercéder en sa faveur auprès du duc pour qu'il le reçût dans ses bonnes grâces et ne confiât point, à son départ, des provinces si florissantes à des mains étrangères.

Sur ces entrefaites, on apprit tout à coup que Louis XI était arrivé à Tournay : après avoir passé tout l'hiver à Abbeville pour suivre les événements, il avait jugé utile de s'avancer jusqu'aux frontières de Flandre, afin de soutenir l'influence

des sires de Croy [1]. Le duc, loin de secouer leur tutelle, vanta leurs services à l'assemblée des états qui se réunit à Bruges, et, tout en démentant les bruits d'après lesquels on le montrait prêt à abandonner le soin de ses nombreuses seigneuries aux rois de France et d'Angleterre, il annonça qu'il les laisserait en bonnes mains pendant son voyage. Il se montra, du reste, fort mécontent de ce qu'ils s'étaient rendus à Anvers et les congédia.

Les états voyaient leurs craintes s'accroître : ils se réunirent spontanément à l'hôtel de ville, le 11 janvier 1463 (v. st.), et y résolurent d'aller s'excuser près du duc de leur déférence aux désirs du comte de Charolais, et de recourir en même temps aux plus humbles prières pour qu'il modérât sa colère contre son fils. L'évêque de Tournay leur fit obtenir le lendemain une audience, et l'abbé de Citeaux porta la parole, en leur nom, devant le duc de Bourgogne. Il loua la noblesse de sa personne et la gloire de sa maison; elle était telle, disait-il, que les discordes et les inquiétudes des pays étrangers s'arrêtaient devant l'asile de la paix et du bonheur, de la sagesse et de la gloire, et que toutes les nations souhaitaient de se trouver sous sa protection. Il exprimait l'espoir que puisque partout on le citait comme le modèle des bons princes, ses sujets seraient les premiers à éprouver sa bonté et sa clémence, et après avoir excusé les états de leur voyage à Anvers, en alléguant leur ignorance de la défense du duc, il le supplia d'oublier les torts du comte de Charolais, afin qu'on retrouvât un jour sous son fils le sage gouvernement dont ils avaient joui sous son propre règne.

[1] CHASTELAIN, p. 297.

Philippe consentit à pardonner aux états; mais il se plaignait vivement du comte de Charolais et jurait sur sa foi qu'il n'y avait jamais rien eu de vrai dans les projets qu'on lui attribuait. « Ce sera, disait-il, la dernière volonté que j'aurai « jamais. » Il n'en exigeait pas moins que son fils se soumît à ses ordres et lui donnât une première preuve de son respect et de son obéissance en éloignant de lui tous les conseillers qui l'entouraient.

Cependant le comte de Charolais était arrivé à Gand ; les députés des états s'y rendirent avec l'évêque de Tournay, l'abbé de Citeaux et les sires de Goux et de Lalaing. L'abbé de Citeaux exposa, dans un docte discours, les volontés du duc; aussitôt après, l'évêque de Tournay s'agenouilla devant le jeune prince en ajoutant quelques belles remontrances. Mais le comte de Charolais, qui ne l'aimait pas, se hâtait peu de le relever et lui témoignait publiquement son ressentiment. « Monseigneur, dit le prélat, ce n'est point comme serviteur « de votre père, mais comme évêque, que je viens calmer de « longues discordes et rétablir la paix et l'union. »

Le comte de Charolais demanda alors aux députés des états s'il était vrai que l'abbé de Citeaux eût parlé en leur nom. Leur réponse ayant été affirmative, il les remercia de leurs bonnes intentions et leur raconta toutes les insultes des sires de Croy. « Ils avaient cherché, prétendait-il, à le faire périr en recou- « rant à l'appui infâme des sorciers; ils s'étaient vantés qu'ils « avaient neuf cents chevaliers ou écuyers prêts à les servir « jusqu'à la mort, que tout l'Artois leur obéissait, et que c'était « en vain que le comte de Charolais chercherait à leur opposer « ses Flamands et ses Brabançons. » Enfin, après avoir décrit aux députés des états les dangers qui le menaçaient s'il se

livrait entre les mains de ses ennemis, il termina en leur demandant conseil.

Les députés des états se retirèrent : après une demi-heure de délibération, ils allèrent tous se jeter aux genoux du comte de Charolais. Ils le pressèrent de se réconcilier avec son père, afin d'écarter les malheurs dont ses États héréditaires étaient menacés. L'on pouvait espérer que Dieu, exauçant les prières de leurs nombreuses populations, continuerait à le protéger, et que son père éprouverait tant de joie de le revoir, qu'il serait le premier à le défendre.

Le comte de Charolais se soumit à la décision des députés des états, les priant seulement de vouloir bien l'accompagner. A une petite distance de Bruges, il rencontra Adolphe de Clèves, le bâtard de Bourgogne et les échevins, qui s'étaient rendus au-devant de lui, et se dirigea avec eux vers l'hôtel du duc, où il s'agenouilla trois fois devant son père ; puis il chercha à se disculper des torts qu'on lui imputait. « De toutes vos « excuses, interrompit le duc, je sais bien ce qui est ; mais « puisque vous êtes ici venu à merci, soyez-moi bon fils, je « vous serai bon père. » En disant ces mots, il le prit par la main ; peu de jours après, le duc de Bourgogne partit pour Lille, où les états avaient reçu l'ordre de se réunir le 8 mars 1463 (v. st.).

Louis XI, déjà prévenu par Antoine de Croy de ce qui s'était passé à Bruges, avait aussi quitté Tournay pour se rendre à Lille ; autant désirait-il voir le duc se croiser lorsqu'il songeait à remettre sa puissance aux mains des sires de Croy, autant eût-il redouté de le voir exécuter son projet depuis que rien ne s'opposait plus au vœu populaire qui soutenait le comte de Charolais. Par une tactique toute nouvelle,

il réussit à persuader au duc qu'il ferait bien d'ajourner son voyage à l'année suivante, promettant de lui envoyer à cette époque dix mille combattants qu'il entretiendrait à ses dépens pendant quatre mois. Le roi Édouard d'Angleterre annonçait aussi qu'il joindrait aux pèlerins qu'amènerait l'archevêque de Canterbury un secours en archers. Toutes ces espérances flattaient l'ambition de Philippe, à qui elles montraient les rois empressés à l'accepter pour chef de la grande ligue des peuples chrétiens appelés à délivrer l'Orient.

Le duc fit part de sa résolution aux états. Il ajouta que s'il n'était pas mort ou malade, il aurait franchi les frontières des infidèles avant les fêtes de la Saint-Jean 1465. Du reste, pour ne point manquer aux engagements qu'il avait pris vis-à-vis du pape, il se proposait de charger le bâtard de Bourgogne de conduire, sans retard, deux mille combattants dans les mers de la Propontide.

L'un des hommes les plus illustres de ce siècle par sa science et son génie, Æneas Sylvius Piccolomini, avait ceint la tiare romaine sous le nom de Pie II. A la vue des profondes divisions qui déchiraient l'Europe et des rapides progrès du mahométisme qui s'avançait jusqu'au Danube et semblait du rivage de la Grèce menacer déjà l'Italie, il avait senti renaître en lui la sublime énergie d'Urbain II. Sa voix puissante, qui convoquait aux périls de la guerre sainte les nobles et les bourgeois, les riches et les pauvres, retentissait dans toute l'Europe. Il ne cessait de condamner les lenteurs du duc de Bourgogne, et repoussait ses protestations qu'il ne pouvait point, seul entre tous les princes, entreprendre la croisade, en déclarant qu'en même temps pontife et roi, il serait le premier à l'y suivre. « Le pontife romain, aidé des Vénitiens et

« des Hongrois, accompagné du duc de Bourgogne, aidé par le « roi de France, peut, disait-il, détruire la nation des Turcs. « Les croisés n'accourront-ils point lorsqu'on apprendra qu'il « part lui-même avec le sacré collége des cardinaux? et l'ar- « gent pourrait-il lui manquer, quand on saura qu'il est résolu « à offrir non-seulement ses trésors, mais son propre sang « pour le nom de Jésus-Christ? » Pour ranimer le zèle de Philippe, il ajoutait que l'empereur avait résolu de lui accorder le titre de roi avec le vicariat impérial sur la France et tous les pays situés au delà du Rhin [1]. D'autres lettres pontificales s'adressaient aux nombreuses populations des États des ducs de Bourgogne. Tous les dimanches, dans tous les villages de la Flandre, les prêtres lisaient du haut de la chaire la bulle de la croisade [2]. A Gand, un moine de l'ordre des Jacobins, nommé Nicolas Bruggheman, prêcha la guerre sainte dans une procession générale de l'église de Saint-Jacques [3]; une

[1] Ex ipsis imperatoris litteris læto animo accepimus eum decrevisse nostra præsertim contemplatione concedere tibi regalem investituram, super quo in tui favorem sæpius ad Celsitudinem suam scripsisse meminimus, et non hoc modo facere deliberasse, sed etiam affinitatem tecum contrahere ratione filii sui et filiæ tui nati, ac tibi vicariatum imperii in terris Gallicanis ultra Rhenum concedere statuisse, quod profecto nobis est gratissimum. — Les Continuateurs de Baronius ajoutent : « Obstitere Belgæ Burgundo libertatis desiderio ne ducale nomen cum regio commutaret. » — Il est plus probable qu'en 1462, aussi bien qu'en 1473, il faut tout rejeter sur la duplicité de Frédéric III.

[2] *Dagboek der Collatie*, p. 445. — A Bruges, il y avait chaque semaine des processions, pour demander au ciel le succès de la croisade : « Ordinatum fuit ut clerus oppidi congregetur quo citius supra ordinatione processionum fiendarum pro expeditione contra Turcas, et est avisatum quod de mense in mensem fiet processio generalis et omni hebdomada particularis. » *Acta cap. eccl. S. Don.*, 30 avril 1464.

multitude immense se pressait autour de lui, sur ce marché du Vendredi, où tant de fois des voix éloquentes avaient ému et transporté des imaginations ardentes et passionnées. L'enthousiasme de la foi se réveillait de toutes parts. Comme au onzième siècle, le peuple se réunissait par troupes de dix, vingt ou quarante personnes, qui se dirigeaient vers les Alpes, sans chefs, sans armes, sans argent; plus de vingt mille hommes quittèrent ainsi les États du duc, et bientôt trois cent mille pèlerins saluèrent les murailles de Rome. A mesure qu'ils arrivaient, le pape les envoyait au port d'Ancône.

Ce fut le 21 mai, deuxième jour de la Pentecôte, que le bâtard de Bourgogne, après avoir pris la croix la veille, s'embarqua à l'Écluse. Le sire de Boussut, messire Simon de Lalaing et ses deux fils, et plusieurs autres chevaliers, faisaient partie de cette expédition. Trois cent trente croisés y représentaient la commune de Gand. Le duc de Bourgogne s'était rendu à l'Écluse pour voir ses vaisseaux mettre à la voile vers ces mers éloignées, où, malgré sa vieillesse, il espérait encore pouvoir bientôt les rejoindre. En ce moment, la réconciliation du duc de Bourgogne et du comte de Charolais permettait de détourner les regards des embarras de la situation intérieure pour les porter vers les glorieux pèlerinages où six cent mille guerriers suivaient aux bords de l'Oronte ou dans la vallée de Rephaïm les Godefroi et les Robert; mais ces rêves ne devaient pas être de plus de durée que la réconciliation qui en était la base. Les sires de Croy retrouvèrent assez d'influence pour que le duc de Bourgogne refusât de rétablir la pension du comte de Charolais, qui retourna en Hollande en même temps qu'ils ramenaient au château d'Hesdin le vieux prince, que Louis XI se hâta d'aller rejoindre. Le roi de France cherchait sans

cesse à enlacer le duc dans ses astucieux projets. Ce n'était point assez qu'il eût recouvré les villes de la Somme, il voulait profiter de ce premier succès pour se faire restituer également les châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, moyennant le payement des sommes qui avaient été stipulées dans l'éventualité du rachat de ces châtellenies : le duc était toutefois trop sage pour retomber deux fois dans la même faute. Il répondit que lorsque Philippe le Hardi avait épousé Marguerite de Male, le roi de France avait disposé de Lille, de Douay et d'Orchies, pour lui et ses hoirs mâles, de manière à ce qu'il n'y eût lieu à ce droit de retour que s'ils venaient à manquer. Toutes ces tentatives du roi étaient plus favorables au comte de Charolais que la soumission même du jeune prince, trop prompt, même lorsqu'il cédait, à se laisser emporter par son caractère ardent et impétueux. Philippe avait déclaré, l'année précédente, qu'il ne rendrait jamais au comte de Charolais sa pension que du plein gré du roi de France. Éclairé davantage sur les desseins de Louis XI, il n'hésita pas à lui annoncer que voyant les malheurs que ces divisions pouvaient entraîner, cédant d'ailleurs aux vœux de ses États et au mouvement de son cœur paternel, il était disposé à écouter les prières de son fils. Il ajoutait que, quoiqu'il pût bien le faire sans sa permission, il le priait de ne pas manquer à la promesse qu'il lui avait faite d'y consentir. Ces paroles plaisaient peu à Louis XI; il cherchait à les combattre en se plaignant longuement du comte de Charolais, notamment de son alliance secrète avec le duc de Bretagne. Malgré tous ses efforts, le duc persistait dans son opinion, et le roi prit congé de lui pour se rendre à Rouen; mais il ne fit dans cette ville qu'un court séjour et revint presque aussitôt en Artois. Les uns disaient que c'était afin de

pouvoir entamer plus facilement, grâce à la médiation du duc, des négociations avec le roi Édouard d'York ; d'autres prétendaient que le roi avait appris des astrologues qu'un grand danger menacerait le duc pendant le mois de septembre, et qu'il voulait se tenir prêt à se saisir incontinent du château d'Hesdin et de toutes les richesses qui y étaient déposées.

Louis XI devait plus d'une fois se laisser tromper par le vain calcul des constellations : les dangers qu'elles annonçaient ne se présentèrent point. Le duc conservait sa force et sa santé, la croisade seule languissait et s'éteignait sans combats et sans gloire. Le sire de Toulongeon et le protonotaire de Bourbon avaient été envoyés à Rome pour s'excuser des retards qu'elle subissait sans cesse. Le pape les chargea de supplier leur maître d'y mettre un terme, et écrivit lui-même au duc de Bourgogne : « Le bruit s'est répandu dans l'univers que « l'illustre et puissant duc de Bourgogne a résolu, d'accord « avec le pontife romain, de faire la guerre aux Turcs; la « Grèce aspire à la liberté, la terreur s'est emparée des infidè- « les. Telle est la puissance de votre nom. Mais que deviennent « votre honneur et le soin de votre renommée? La maison « de France n'a-t-elle pas toujours placé sa gloire avant toute « autre considération? Si vous ne venez point, nous n'en irons « pas moins en Orient. Personne ne pourra dire : Le pape « Pie a pris un engagement et ne l'a pas tenu; il a annoncé « son départ et il n'est pas parti. Nous partirons, nous nous « embarquerons, nous aborderons au milieu des ennemis, « nous lutterons pour faire triompher le nom du Christ. Rien « ne nous retiendra, ni notre vieillesse, ni la roideur de nos « membres affaiblis par la goutte. Nous savons que nous de- « vons mourir, et nous ne croyons pas pouvoir mieux finir

« notre vie qu'en combattant pour la cause du Sauveur. » Pie II n'avait que deux galères ; mais sa résolution restait inébranlable, et il quitta Rome, placé dans une litière dont les cardinaux fermaient les rideaux, afin de lui épargner le spectacle de la foule nombreuse des pèlerins, qui, tristes et découragés, se préparaient à regagner leurs foyers. A peine était-il arrivé à Castello-Phiano qu'il apprit que le duc de Bourgogne réclamait de nouveaux délais : on lui annonça au même moment que les Turcs avaient envahi l'État de Raguse. Enfin il parvint à Ancône, se fit porter au bord de la mer, salua d'un œil mourant la flotte vénitienne, qu'on signalait au loin, et rendit le dernier soupir. La guerre sainte expirait avec Pie II sur la plage de l'Adriatique, entre le port de Bari, d'où était parti Robert de Jérusalem, et le port de Venise, où s'était embarqué Baudouin de Constantinople [1].

La flotte du bâtard de Bourgogne s'était arrêtée à Marseille après avoir délivré, sur les côtes de l'Afrique, la ville de Ceuta, assiégée par les Mores. La peste avait enlevé le bailli de Dijon, les deux fils du sire de Lalaing et près de cinq cents hommes d'armes. Il ne restait presque plus rien des cent mille écus d'or qui avaient été puisés dans le trésor du duc, déposé au château de Lille, pour entretenir cette expédition pendant une année entière. La nouvelle de la mort du pape vint augmenter le découragement des croisés bourguignons ; ils n'espéraient plus trouver des alliés qui les soutiendraient. Venise, autrefois si zélée, ne cachait plus sa froideur ; le duc de Milan n'agissait point, et le bâtard de Bourgogne, non moins étranger

[1] PLATINA, *in Vitâ Æn. Sylv.*; JOANN. ANT., episc. Aret.; ÆN. SYLV., *Op.*, I, p. 382.

à la pieuse ardeur des premiers croisés qui plaçaient le martyre au-dessus de la victoire, obtint de pouvoir retourner en Flandre. Plus fidèles à leurs serments, Frédéric de Witthem et Pierre de Waes continuèrent leur voyage vers l'Orient, où ils acquirent, dit Olivier de la Marche, grand honneur; car « ce n'estoit pas peu de chose après l'armée rompue de sou- « tenir la guerre contre les infidèles. » Les trois cent trente croisés de Gand les avaient accompagnés et ils se signalèrent par le même courage : quand, revenus dans leurs foyers, ils y déposèrent, dans l'église de Saint-Jean, leur bannière au lion d'argent, ils rapportaient avec eux, en témoignage de l'accomplissement de leur vœu, des lettres du pape Paul II et du doge de Venise affirmant qu'ils avaient pénétré à trois cents lieues dans le pays des Sarrasins, conquis des villes et des châteaux, livré de nombreux combats. Nommons parmi ces héros, derniers représentants de la Flandre aux croisades : Sohier van den Bossche, Pierre Uutermeere, Laurent Uutenhove, Liévin de Coppenolle, Matthieu Meussone, Pierre Vande Kerckhove, Gilles de Vaernewyck. Quelques moines s'étaient associés à leur expédition. Un rosaire fixé par des coquilles et un bâton de palmier distinguaient, au milieu des hommes d'armes, ces disciples obscurs des Adhémar de Monteil et des Pierre l'Ermite.

Le bâtard de Bourgogne avait laissé son artillerie à Avignon; mais ce fut en vain qu'il chercha à répandre le bruit que le duc Philippe n'attendait que le printemps pour prendre lui-même les armes contre les infidèles : personne n'y ajouta foi, et la croisade, que le génie de Pie II ne soutenait plus, se trouva réduite aux exploits isolés de deux chevaliers et de quelques bourgeois de Gand. Il n'appartenait point au duc de Bourgogne

de lever, pour la défense de la chrétienté, cette bannière de Godefroi de Bouillon qu'aucun souffle impur n'avait souillée au contact des passions humaines [1]. Il semblait d'ailleurs que lors même que les promesses de Philippe eussent été sincères, les intrigues du roi de France dussent sans cesse s'opposer à ce qu'il les accomplît.

Au moment où les sires de Croy obtenaient l'ordre de rappeler en Flandre l'expédition du bâtard de Bourgogne, Olivier de la Marche arrivait à Hesdin : il accourait de la Hollande pour révéler au duc les perfides desseins de Louis XI qui, ne croyant pas avoir assez fait en combattant dans les projets de croisade la transmission immédiate de l'autorité au comte de Charolais, avait osé chercher, dans une odieuse tentative, les moyens de la rendre à jamais impossible. Pendant que le comte de Charolais se tenait à Gorcum, on apprit qu'un étranger s'était montré dans une taverne ; on remarqua qu'il interrogeait les habitants du pays sur les habitudes du jeune prince, sur le navire avec lequel il allait en mer et sur le nombre des serviteurs qu'il prenait avec lui lorsqu'il allait se promener, soit le matin, soit le soir. On l'avait même vu s'approcher du château et examiner la force des murailles. Le comte de Charolais n'hésita pas à le faire arrêter, et on le contraignit à avouer qu'il était le bâtard de Rubempré et qu'il était parti, sur un vaisseau monté par cinquante hommes, du port du Crotoy, dont son frère était gouverneur. Lorsqu'on lui demanda le but de son voyage, il varia dans ses réponses : tantôt il prétendait qu'il allait en Écosse ou qu'il en revenait ;

[1] Mahumeticam libidinibus licentiam sectatus in Mahumetanos bellum suscipere non est ausus. BAR., XXIX, p. 665.

d'autres fois, il disait qu'il allait voir l'une des filles d'Antoine de Croy, qui avait épousé le vicomte de Montfort, l'un des plus puissants seigneurs de Hollande. Enfin on obtint des révélations plus complètes, et bien que le comte de Charolais ne les eût point rendues publiques, on racontait tout haut que Louis XI s'était rendu à Abbeville pour présider aux préparatifs de cette expédition secrète, et qu'il avait chargé le bâtard de Rubempré de se saisir du comte de Charolais ou de le mettre à mort s'il ne réussissait à l'emmener. Peut-être convient-il de rappeler que ce gouverneur du port du Crotoy avait épousé Jacqueline de Croy, et que Louis XI, lors de son exil, l'avait délivré des prisons de Gand, où il avait été conduit à la requête des sergents de Charles VII, comme prévenu de meurtre. Il s'en était toujours montré reconnaissant, « et à « vray dire, ajoute Chastelain, il sembloit droitement l'homme « pour faire un coup périlleux [1]. »

Lorsque la nouvelle de l'arrestation du bâtard de Rubempré parvint à Louis XI, il se montra fort mécontent. « Je ne « sais quel est ce bâtard, répondit-il à ceux qui en parlaient en « sa présence, ni ce qu'on en veut dire ; il n'est pas à moi ; je « ne l'ai jamais vu, je ne lui ai jamais parlé ; j'ignore ce qu'il a « voulu faire, qui l'a dirigé et fait agir ; on peut m'en accuser, « mais j'y suis complétement étranger. » Il manda également près de lui les députés de Tournay et des villes de la Somme, et leur fit la même déclaration. Cependant il fit écrire par le sire de Montauban, amiral de France, au sire de Croy, pour qu'il cherchât à mettre un terme à tous les bruits que propageait l'indignation publique et obtînt la liberté du bâtard de

[1] CHASTELAIN, p. 338; *Dagboek der Collatie*, p. 439.

Rubempré. « Mon ami, répondit le sire de Croy au messager « du sire de Montauban, rapporte ces lettres à ton maître, et « dis-lui qu'il est trop tard pour que je puisse m'en mêler. Qui « l'a brassé le boive; bien lui fasse [1]! »

Louis XI, privé dans ces circonstances difficiles de l'utile appui de la maison de Croy, venait de se décider à rétablir lui-même la situation politique qu'il avait compromise, et l'un de ses secrétaires, nommé maître Georges Havart, arriva à Hesdin au moment où le duc venait d'envoyer l'ordre de livrer à la justice les prisonniers de Gorcum, pour le prévenir que le roi se proposait de se rendre près de lui le surlendemain. Le duc apprit le même jour que le roi de France, renonçant à ses usages si modestes et si humbles, comptait amener toute sa grande garde avec lui, dans une ville où il n'y avait pas un seul homme d'armes bourguignon; il était à table, lorsqu'il reçut des lettres du comte de Charolais, qui confirmaient ses soupçons et l'invitaient à ne pas rester à Hesdin. Les seigneurs de sa cour et tous les gens de son hôtel étaient livrés aux mêmes inquiétudes; les Croy seuls semblaient confiants et joyeux [2]. Cependant vers minuit le duc fit appeler son valet de chambre et lui ordonna de tout faire préparer dès le point du jour pour son départ. Il n'avait prévenu de son dessein ni les seigneurs de Croy, ni le sire de Lannoy, ni l'évêque de Tournay; leur étonnement fut grand quand ils virent le duc quitter Hesdin, emportant avec lui ses trésors les plus précieux. « Ha! le mau-« vais partement, monseigneur, que vous avez fait aujour-« d'hui! disait le sire de Croy au duc; tous les princes de

[1] CHASTELAIN, p. 338; *Chr.* citée par Godefroy, p. 339.

[2] CHASTELAIN, p. 342; J. DUCLERCQ, V, 13.

« France vont se réunir au roi pour vous faire la guerre ! » Le duc répondit qu'il n'en avait garde, et les sires de Croy n'osèrent pas insister, car ils sentaient bien que leur crédit diminuait [1]. Le retour du comte de Charolais allait y porter les derniers coups. Le peuple manifestait plus vivement que jamais sa sympathie pour ses longs malheurs ; les nobles s'empressaient autour de lui, prévoyant qu'il allait recouvrer l'autorité à laquelle sa naissance lui donnait des droits trop longtemps méconnus, et lorsqu'il entra à Lille, il était accompagné de sept à huit cents chevaliers et écuyers, parmi lesquels on remarquait le duc de Bourbon, qui l'avait rejoint à Gand, le comte de Marle, le comte de Brienne, le fils du prince d'Orange, le seigneur de Fiennes, son frère Jean de Luxembourg, et la plupart des hauts barons de Flandre et de Hainaut.

Louis XI suivait attentivement les événements, et continuait à dissimuler. Changeant toutefois de système, il déclara aux députés des villes de la Somme que le bâtard de Rubempré avait agi par ses ordres, mais que le but de son voyage était de s'emparer, non du comte de Charolais, mais du vice-chancelier de Bretagne, qui devait revenir d'Angleterre par la Hollande. Il était absurde, disait-il, qu'on prétendît qu'avec si peu de gens il eût pu songer à enlever un prince toujours entouré d'un grand nombre de serviteurs. Le duc de Bourgogne l'avait, d'ailleurs, comblé de trop de bienfaits pour qu'il en eût conçu la pensée.

[1] Le 13 octobre 1464, Philippe de Lannoy écrivait à Louis XI : « Sire, l'en dit que monsieur de Carolois doit estre brief par deçà, mais que le procès du bastard de Reubenpré soit fait : je ne sçay que che sera. Dieu set comment l'on parle cheians sur messire mon oncle et sur moy, et quelle chose l'on dist de nous partout... » PLANCHER, IV, *pr.*, p. 249.

Une ambassade solennelle fut chargée d'aller reproduire, en présence de Philippe ces douteuses et vagues explications. Elle se composait du comte d'Eu, du chancelier de France et de l'archevêque de Narbonne, et fut reçue par le duc, le 6 novembre 1464, en présence du comte de Charolais et des principaux seigneurs de sa cour. Le chancelier répéta la fable sur le vice-chancelier de Bretagne; puis il ajouta : « Le roi « sait assez que le comte de Charolais ne l'aime point, ce dont « il ignore la cause..... Il ne lui a pas suffi d'arrêter injuste- « ment un serviteur du roi, mais il a fait répandre dans tout « le pays le bruit que le bâtard de Rubempré avait été en- « voyé par le roi pour s'emparer de sa personne, même en « employant vis-à-vis de lui la force et la violence. Olivier de « la Marche, qu'il avait chargé de vous instruire des mauvais « desseins qu'il imputait au roi, a semé, partout où il est passé, « les mêmes bruits. C'est pourquoi le roi, qui est innocent de « ce complot et qui n'en a jamais eu la pensée, comme il « l'affirme sur sa parole de roi, se peut bien plaindre amère- « ment du comte de Charolais qui ne se contente pas d'arrêter « son serviteur, mais qui attaque aussi sa réputation et son « honneur. Bien plus, afin de diffamer la personne du roi par « tout l'univers, le comte de Charolais l'a fait accuser dans « les chaires de la ville de Bruges où se réunissent les mar- « chands des dix-sept royaumes chrétiens.... Le roi de- « mande deux choses : que vous fassiez mettre le bâtard de « Rubempré en liberté, et que vous lui livriez le sire de la « Marche, et avec lui les prêtres qui l'ont publiquement accusé « à Bruges. » A ces mots, le comte de Charolais interrompit l'orateur. « Ce n'est pas la volonté du roi, s'écria-t-il, qui « m'empêchera de faire alliance avec monseigneur de Breta-

« gne, et je veux bien que le roi sache que si j'avais pour moi « Dieu et mon père, je ne craindrais pas de le combattre. » — « Le roi, reprit le chancelier, ne nous a point chargés de nous « adresser au comte de Charolais. » Le duc ayant ordonné à son fils de laisser continuer maître Philippe de Morvilliers, le comte de Charolais obéit ; mais ses traits altérés révélaient à tous les yeux le ressentiment qui l'agitait.

Le duc répondit lui-même au discours du chancelier de France ; il dit en riant que si son fils était trop prompt à s'effrayer, il ne pouvait tenir ce défaut que de sa mère, sans cesse jalouse de le voir aimer d'autres dames. Il ajouta que le bâtard de Rubempré avait été arrêté en Hollande, pays où il était seigneur de la terre et de la mer sans y connaître d'autre souverain que Dieu, et promit que, bien que ses crimes précédents fussent connus, ses juges l'épargneraient s'il était innocent de celui qu'on lui reprochait actuellement. Il justifia aussi la conduite d'Olivier de la Marche et allégua que, prince séculier, il restait étranger à tout ce qui se rapportait à l'Église. « Messieurs, ajouta Pierre de Goux, l'un des conseillers du duc, « comme chacun doit l'entendre, monseigneur qui est ici ne « tient pas tout du roi de France. Il est vrai qu'il tient de lui « le duché de Bourgogne, les comtés de Flandre et d'Artois, « mais il possède hors du royaume d'autres seigneuries, telles « que les duchés de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg, de « Lothier, les comtés de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, « de Namur, et plusieurs autres pays dont la plupart ne relèvent « que de Dieu seul. » — « Cependant, interrompit le chancelier, « quoiqu'il soit le seigneur de tous ces pays, il n'est pas roi. » Philippe, entendant ces paroles, éleva la voix : « Je veux « bien que chacun sache que si je l'avais voulu je l'eusse été. »

Il faisait ainsi allusion à l'époque du traité d'Arras, où, s'égalant en puissance et en indépendance à Charles VII, il ne lui avait laissé que la supériorité de son titre royal. Deux jours après, le comte de Charolais lut publiquement sa justification, qu'il avait composée seul et sans l'aide de ses conseillers : elle était éloquente et fière, et le duc lui-même avoua qu'il ne croyait pas son fils si sage et si habile [1].

Dans ces circonstances, les amis des sires de Croy les engageaient à chercher à se réconcilier avec le jeune prince, dont le triomphe semblait assuré ; mais les Croy s'y refusèrent, disant qu'ils n'abandonneraient pas le service du roi de France pour celui du comte de Charolais. Une longue habitude, joug pesant que secouent rarement les vieillards, semblait leur promettre qu'ils ne tarderaient pas à rétablir leur influence : en effet, dès que le comte de Charolais eut quitté Lille, ils retrouvèrent leur autorité : le duc Philippe voyait en eux d'anciens serviteurs qui avaient partagé tous ses efforts et toutes ses luttes, et lors même qu'il n'ignorait pas qu'ils le trahissaient, il le leur pardonnait en souvenir du zèle avec lequel ils l'avaient servi autrefois.

A peu près à la même époque, tandis que le bâtard de Rubempré voyait s'instruire son procès à Gorcum, on arrêtait, près de Montreuil, un marchand nommé Pierre Puissant, qu'on accusait d'être chargé par le roi de France de quelque intrigue pour chasser les Anglais de Calais. Ses premiers aveux confirmèrent ces soupçons ; mais Louis XI, craignant de voir naître, vis-à-vis des Anglais, des embarras semblables à ceux que l'affaire

[1] J. Duclercq, v, 16. — Robert Nevill écrivait à ce sujet au lieutenant de Calais : « De ce costé, n'y puet avoir quelque paix, car le père est le fils et le fils est le père. »

du bâtard de Rubempré lui créait près du duc de Bourgogne, se hâta de le faire chercher par le prévôt de ses maréchaux, « qui estoit le plus diligent et plus vif esprit et le plus fin du « royaulme, le chastie-fol du roy, ne craignant rien à servir « son maître. » Tristan l'Ermite se rendit en deux jours et demi de Rouen à Montreuil, et conduisit Pierre Puissant devant le conseil du roi, où fut appelé Robert Nevill, serviteur du comte de Warwick. Comme il était aisé de le prévoir, Pierre Puissant démentit sa première confession, « deschargeant le « roy Loys et chargeant d'autres bien grans. » Louis XI avait fait remettre le texte de sa déclaration à Robert Nevill, il eût même voulu lui confier le soin de ramener son prisonnier à Montreuil, mais Robert Nevill s'en excusa en remontrant « qu'il « n'y a homme deçà la mer qui l'osast prendre, » et dès qu'il apprit que le roi de France se proposait de le faire conduire par Tristan l'Ermite à Calais, il se hâta d'adresser au lieutenant de cette ville une lettre où, après l'avoir exhorté à ne pas laisser le prévôt des maréchaux approcher des remparts à demi détruits par une inondation, il ajoutait : « Ne le prenez « point, car il est bourgeois de Bruges, et le fauldroit rendre « honteusement, car tous ceulx de l'estape seroient arrestés[1]. »

Philippe reconnaissait que les immunités et les priviléges d'une cité commerciale ne lui permettaient point de soumettre à l'examen de son autorité les discours prononcés dans les chaires de Bruges. Robert Nevill écrivait au lieutenant du roi

[1] Lettre de Robert Nevill au lieutenant de Calais, 17 novembre 1464 (*MSS. Baluze, à Paris*). — C'est sans doute à l'affaire de Pierre Puissant que se rapporte cette phrase de la lettre du sire de Lannoy à Louis XI (13 octobre 1464) : « Je vous envoie les lettres de l'estat des Anglois que Dieu maudie, et aussi verrés les grands bourdes que l'en leur a escript. »

d'Angleterre à Calais, pour lui recommander de respecter la liberté d'un bourgeois de la même ville. Quelle était donc la puissance de cette vieille industrie flamande qui survivait aux guerres et aux révolutions pour les dominer par ses bienfaits et ses richesses?

Hors de ces cités fameuses, dont la vie calme et paisible n'a laissé que trop peu de traces dans l'histoire de ce temps, tout restait intrigues, luttes et discordes. Au-dessus du vieillard affaibli par l'âge et les infirmités et ne se réveillant qu'à l'aspect des périls les plus menaçants, s'agitait la rivalité du roi de France et du comte de Charolais. Le premier cherchait à amener, par l'influence des Croy, le duc de Bourgogne à faire la guerre au duc de Bretagne, et en même temps il laissait espérer aux Anglais la cession de la Normandie et de la Guyenne, afin de pouvoir librement détruire, l'une après l'autre, les maisons de Bourbon, de Bretagne, d'Orléans, d'Anjou, et enfin la maison de Bourgogne elle-même. Le second s'alliait à tous ceux que menaçait la politique de Louis XI et n'attendait, pour faire succéder en France la guerre publique aux complots secrets, que le signal d'une première victoire obtenue à la cour de son père sur les sires de Croy.

L'occasion favorable que le comte de Charolais attendait se présenta bientôt; le 2 mars 1464 (v. st.), le duc Philippe devint si gravement malade que l'on crut que sa fin était proche. Le comte de Charolais était alors à Bruxelles près de lui; il profita aussitôt de l'absence des sires de Croy pour s'emparer de la direction des affaires, et créa de nouveaux capitaines dans tous les châteaux soumis à leur autorité. Le 8 mars, le duc, se trouvant un peu mieux, confirma tout ce que son fils avait fait et lui abandonna le gouverne-

ment de ses États. Cependant les intrigues du sire de Quiévraing, fils aîné du sire de Chimay, réussirent à renverser l'ouvrage du comte de Charolais, et dès le lendemain, le duc révoqua ce qu'il avait fait la veille. La colère du comte de Charolais ne connut plus de bornes; dans un manifeste adressé le 12 mars aux bonnes villes, il déclara les Croy ses ennemis et défendit de les aider [1]. Il menaça de sa vengeance le sire de Quiévraing s'il ne s'éloignait point : celui-ci, qui avait été jadis la première cause des querelles du duc et de son fils, alla se jeter aux genoux de Philippe et lui raconta ses périls. L'indignation du vieux prince fut si vive qu'il se plaça, un épieu à la main, à la porte de son hôtel, en disant qu'il voulait voir si son fils oserait venir tuer ses serviteurs. A peine parvint-on à l'apaiser; le sire de Quiévraing jugea, néanmoins, prudent de s'éloigner : une autorité fondée sur le caprice d'un prince septuagénaire et malade, autorité que la mort pouvait briser chaque jour, ne lui paraissait plus assez sûre.

Dès ce moment, le comte de Charolais reprend tous les soins du gouvernement, et, la veille de Pâques 1465 (13 avril), le duc se réconcilie publiquement avec lui. Douze jours après, le duc de Bourgogne fait reconnaître, dans une assemblée générale des états de Flandre, de Brabant, d'Artois et de Hainaut, son fils pour son héritier, en lui donnant le commandement de l'armée destinée à envahir la France [2]. Le comte de Charolais, n'ayant plus rien à redouter des sires de Croy, se trouve enfin face à face avec Louis XI, prêt à lui opposer toute la puissance des

[1] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 246; GACHARD, *Doc. inéd.*, I, p. 132.

[2] GACHARD, *Doc. inédits*, II, p. 183; PH. DE COMMINES, II, *pr.*, p. 455; OL. DE LA MARCHE.

ducs de Bourgogne et toutes les discordes qui divisent la France. La ligue qu'il a depuis longtemps préparée s'organise rapidement : elle comprend le duc de Berry, frère du roi, les ducs de Bretagne, de Bourbon, d'Alençon, de Nemours, de Calabre, les comtes de Saint-Pol, de Dammartin, d'Armagnac, de Dunois; le comte de Warwick a été chargé de se rendre en Flandre pour y adhérer.

Le 15 mai 1465, le comte de Charolais réunissait au Quesnoy les plus nobles chevaliers de Flandre, de Hainaut, de Brabant, de Hollande; le 4 juin, il traversait la Somme. Nesle, Roye et Montdidier ouvrirent leurs portes : Saint-Denis n'opposa pas de résistance. Les communes, dont les priviléges étaient étouffés; la noblesse, dont les services étaient méconnus; le clergé, dont les favoris de Louis XI envahissaient les dignités, considéraient le comte de Charolais comme leur libérateur [1]. Le 16 juillet, les Bourguignons attaquent l'armée du roi dans une plaine qu'on nomme le champ des Pleurs, près de la

[1] Les Parisiens adressèrent au comte de Charolais une ballade dont il suffit de citer ces vers :

> Tout se périt sans avoir espérance.
> — Quy peut pourvoir à cecy bonnement ?
> — Quy ? voire quy ? les trois estats de France.
>
> Prince, quy veult leur donner allégeance?
> — A quy ? — A eux ; je vous prie humblement.
> — De quoy ? — Que vous ayez leur régne en remembrance.
> — Quy peut donner bon conseil prestement?
> — Quy ? voire quy ? les trois estats de France.

Selon Duclercq, les Parisiens refusèrent d'aider Louis XI à la bataille de Montlhéry. Ils n'écoutaient, à cette époque, que les conseils de maître Jean de Popincourt, que nous avons vu, en 1452, l'avocat de la commune de Gand aux conférences de Lille. JEAN DE TROYES, 1465.

tour de Montlhéry : après avoir assisté à une mêlée confuse où les deux partis prennent la fuite, après avoir vu tomber autour de lui les sires d'Ongnies, de Hamme, de Lalaing, le comte de Charolais, blessé lui-même à la gorge et à la poitrine, campe au milieu des morts sur le champ de bataille [1]. Enfin, dans les premiers jours d'octobre, se conclut à Conflans ce fameux traité qui, en anéantissant l'autorité royale au profit d'une féodalité nouvelle, devait toutefois être plus utile au roi qu'aux princes, pour lesquels il fut une source de divisions et de jalousies. Au-dessus du roi se plaçait un conseil de trente-six membres choisi parmi les représentants du clergé, de la noblesse et des communes, chargé de satisfaire aux plaintes des grands et du peuple. Le comte de Charolais recouvrait les villes de la Somme et recevait le comté de Guines. Le duc de Berry obtenait pour apanage la Normandie; le comte de Saint-Pol était créé connétable; le duc de Nemours, capitaine de l'Ile-de-France. Toutes les confiscations prononcées par le roi étaient annulées [2].

Le vieux duc sentit son cœur s'ouvrir aux émotions de la joie paternelle en revoyant son fils qui, avant de rentrer à

[1] Monseigneur de Charolois but et mangea un peu... Au lieu où il mangea fallut oster quatre ou cinq hommes morts pour luy faire place, et y mist-on deux boteaux de paille où il s'assit : et remuant illec un de ces pauvres gens nuds, commença à demander à boire. PH. DE COMMINES, I, 4; *Pr. de Commines*, II, pp. 484 et 486; JEAN DE HENNIN, p. 2; ÆG. DE ROYA, p. 95; *Karoléide*, poëme ms. de la Bibl. royale, n° 3837.

[2] Or pensez que c'est du monde... En l'an LXI c'estoit un du roi et du comte de Charrolois; et à la bataille de Montlhery ils estoient ennemis mortels, et dedens moins de trois mois après ils estoient comme bons amis ensemble; et pourtant qui est mort, il est mort. JEAN DE HENNIN, p. 47.

Bruxelles, venait d'ajouter à ses palmes de Montlhéry celles d'une expédition contre les Liégeois; mais le comte de Charolais le quitta bientôt pour accomplir le vœu qu'il avait fait d'aller à pied, en pèlerinage, à Notre-Dame de Boulogne : il traversa Gand, Bruges et Saint-Omer, accueilli partout par les acclamations populaires. De Boulogne il se rendit aux bords de la Somme ; pendant qu'il combattait Liége secrètement excitée par des conseils étrangers, Louis XI avait reconquis la Normandie et ouvert des négociations avec les Anglais. Le comte de Charolais se préparait à ramener ses bannerets en France lorsque Liége prit de nouveau les armes, et il fallut recommencer la guerre pour étouffer cette seconde insurrection, que termina le sac de Dinant, où une population tout entière disparut au milieu des flammes, sous les ruines du foyer paternel qu'elle avait été impuissante à défendre. Déjà le comte de Charolais avait adressé au roi de France une lettre où l'on remarquait ces paroles : « Monseigneur, il est « vray qu'aucun parlement a esté tenu entre vos gens et ceux « du roi d'Angleterre, et tellement besongné que vous estes « content, dont j'ay esté adverty, de leur bailler le pays de « Caux, Rouen et les villes qui y sont comprises, leur aider à « avoir Abbeville et la conté de Ponthieu, et outre plus avoir « avec eux certaines alliances contre moy et mon pays..... « Monseigneur, de ce qui me peut toucher, il me semble que « vous pourriez mieulx vouloir le mien demourer en ma main « que d'estre cause de le mettre ès mains des Englois : pour« quoy je vous supplie, monseigneur, que ne veuilliez vous « y quonsentir, mais faire cesser le tout [1]. »

[1] Duclos, III, *pr.*, p. 279.

Pendant que le comte de Charolais prenait de plus en plus la direction des affaires, la santé de son père continuait à décliner, et avec elle son intelligence, jadis si élevée et si profonde. Le duc Philippe passait toutes ses journées dans une petite chambre où il aiguisait des aiguilles, retrempait de vieilles lames ou réunissait des débris de vitrages. Cet atelier le suivait partout, et là se bornaient toutes les occupations d'un prince naguère encore l'arbitre du monde chrétien. Une attaque d'apoplexie, dont il avait été frappé l'année précédente dans un accès de colère contre les trésoriers qui ne payaient pas la solde de ses hommes d'armes, avait surtout contribué à épuiser ses forces, et ses médecins suivaient avec inquiétude les rapides progrès de ses infirmités, lorsque, le vendredi 12 juin 1467, il fut pris de vomissements violents. Le dimanche suivant, tous les symptômes s'aggravèrent, et l'on fit avertir le comte de Charolais, qui accourut aussitôt de Gand; mais il trouva, à son arrivée, son père abandonné de ses serviteurs qui attendaient sa mort. Déjà il ne parlait plus, et ce même jour, lundi 15 juin, entre neuf et dix heures du soir, il rendit le dernier soupir.

Philippe était âgé de soixante et onze ans; son règne avait duré près d'un demi-siècle, et devait être le plus glorieux de toute la domination bourguignonne. Non-seulement il avait réuni de nombreux États à l'héritage de Jean sans Peur, mais il avait eu la gloire de vaincre la Flandre par les armes, et de cicatriser les plaies de la guerre par le développement pacifique du commerce et des arts. Tel avait été l'éclat de ses triomphes, telle avait été la renommée de sa puissance, qu'il avait, disait-on, refusé trois fois l'Empire, et l'on ajoutait que les Milanais et les Génois n'attendaient que son assentiment pour

arborer sa bannière au delà des Alpes. « Je m'ose fier en la « misericorde de Dieu, dit Chastelain en racontant sa mort, et « n'y a qu'une seule chose qui m'en donne peur; c'est la très-« extrême et très-abondante mondaine félicité qu'il a eue et « obtenue tout son vivant, en toute acquiescence de fortune et « de souhait de cuer, plus qu'oncques homme... Il a été glo-« rieux au monde, béat et plein de bénédiction en terre, cler « et fulgent en fortune, riche de tout honneur, et le plus hault « en renommée, qui fust en longs ans. Tous roys de son temps « l'ont préféré en tiltre devant eux; les cieux l'ont magnifié de « leurs graces, et les hommes l'ont solemnisé en ses vertus. « Orient et Occident, à la croisure du ciel, tout souffloit en « ses voiles. »

De magnifiques obsèques furent célébrées en l'honneur du duc Philippe dans l'église de Saint-Donat. De chaque côté du cortége funèbre s'avançaient seize cents hommes tenant des torches à la main et vêtus de deuil, quatre cents pour son fils, autant pour la ville de Bruges, autant pour les corps de métiers, autant pour le pays du Franc. Au milieu d'eux marchaient neuf cents nobles ou riches bourgeois, seize prélats les suivaient; puis s'avançaient les rois d'armes, le comte de Joigny, le sire de Créquy, le marquis de Ferrare, les sires de Boussut, de Borssele, de Commines, de Breda et de Grimberghe, les bâtards de Bourgogne et de Brabant. Les comtes de Nassau et de Buchan, le bâtard Baudouin de Bourgogne et le sire de Châlons soutenaient le poêle sur quatre lances. Jacques de Bourbon et Adolphe de Clèves menaient le deuil; toute l'église de Saint-Donat était tendue de drap noir, et le nombre des cierges qui brûlaient sous les nefs était si considérable, que la chaleur contraignit les assistants à briser les

vitraux où les pieuses images des apôtres et des saints vénérés par le peuple semblaient se pencher au-dessus de lui pour le bénir.

Au delà de ces derniers hommages, de ces pompes sans lendemain, l'humble niveau de la mort attendait le duc de Bourgogne pour le réunir, aux pieds du souverain Juge, aussi bien à ses adversaires, pour lesquels il s'était montré cruel et impitoyable, qu'à ses serviteurs et à ses amis, qui avaient proclamé ses bienfaits en effaçant le surnom de Philippe l'*Asseuré* pour le remplacer par celui de Philippe le Bon [1].

[1] Le duc Philippe de Bourgogne eut deux noms acquis et donnés. Le premier fut Philippe l'Asseuré, et en longue continuance d'expériment de ses mœurs et vertus, il fut nommé le bon duc Philippe, et luy est ce titre demouré. Ol. de la Marche.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

1467—1476.

Charles le Hardi ou le Terrible.
Rivalité du duc de Bourgogne et du roi de France.
Séditions à Gand. — Résistance de l'esprit communal.
Batailles de Granson, de Morat et de Nancy.

Le prévôt de Watten, fameux astrologue, avait déclaré que le fils du duc Philippe serait exposé aux plus terribles coups du sort et aux plus grands malheurs.

L'horoscope du successeur de Charles VII était tout différent : il annonçait qu'après avoir été en butte aux attaques jalouses de ses vassaux, il terminerait sa vie au sein de la puissance et de la prospérité.

Charles lutta contre la mauvaise fortune qu'on lui avait prédite en la heurtant de front et en cherchant à la violenter comme Alexandre violenta la pythie : dès sa jeunesse, la mer ne lui semblait jamais plus belle que lorsqu'elle lui opposait les flots furieux d'une tempête.

Louis XI attendit au contraire la bonne fortune qui lui était promise en aplanissant ses voies par tous les moyens qui étaient en son pouvoir.

Charles voulait réédifier le passé par le droit de ses victoires; dernier représentant du principe féodal, il répétait qu'issu de Charlemagne, il ne pouvait reconnaître la supériorité des héritiers de Hugues Capet, et ne voyait dans les siècles qui l'avaient précédé que les fabuleuses traditions qui retraçaient les aventures des Lancelot et des Gauvain. Le roi de France, plus prudent, comprenait qu'en politique un système suivi avec habileté et persévérance est plus fort qu'une armée, et c'était à pas lents et mesurés qu'il marchait à la conquête de l'avenir. Immolant la noblesse, depuis longtemps affaiblie par son luxe et son orgueil, aux rancunes envieuses et anarchiques de la démocratie, il espérait placer plus haut la royauté en l'élevant sur des ruines, et brisait l'épée des chevaliers qui protégeaient au dehors la puissance de la monarchie, en même temps qu'il confisquait les libertés communales qui au dedans la consolidaient en la modérant : épreuve dangereuse où l'État entier, se résumant en un seul homme, abdiquera, pour grandir, décliner et mourir avec lui, cette longue vie des institutions qui devient plus sainte et plus forte, consacrée par les siècles.

Charles et Louis étaient doués tous les deux d'un esprit actif et entreprenant, mais leurs caractères bien différents devaient sans cesse les mettre en opposition dans leurs efforts vers le but que se proposait leur ambition. Charles, sombre, morne, triste, véhément dans ses longues harangues, hostile aux conseils les plus sages, méprisait les nobles et les bourgeois de Flandre, à qui son père avait dû son salut à la journée

de Mons-en-Vimeu, pour s'entourer de bannerets étrangers, vils condottieri qu'une insatiable cupidité porta tour à tour à le servir et à l'abandonner. Au séjour des villes et des châteaux il préférait celui de la tente, « à l'exemple du lion, « lequel, quand il se trouve chassé, ne quiert point les bois, « mais se boute en plein champ. » Sur ce point, il ressemblait peu à son père, et, loin d'imiter les vices que celui-ci cherchait vainement à justifier par cette maxime, « que par estre bien « des dames il estoit force qu'il fust bien des hommes que « communément les dames gouvernent, » il ne voulait point de femmes dans son palais. La duchesse de Bourgogne elle-même était reléguée à Male ou à Tronchiennes pendant qu'il habitait Bruges ou Gand, et Wielant remarque « qu'il avoit « fait du logis des dames en sa maison la chambre du conseil « et la chambre des finances, disant que le conseil et les « finances séoient mieulx estre entour et près de luy que « femmes. » On ne le vit pas non plus se plaire aux récits licencieux qui formèrent le livre des *Cent Nouvelles nouvelles*, mais il prenait plaisir « en histoires romaines des faits de Jules-« César, de Pompée, d'Hannibal et de tels autres grands et « hauts hommes lesquels il vouloit ensuivre. » Pour abréger ce portrait, nous ajouterons que Charles était généreux quand la colère ne l'aveuglait point, loyal bien que sans amis, compatissant quoiqu'il fût parfois inflexible jusqu'à la cruauté par un sentiment profond de justice qui le portait à ne jamais repousser la plainte légitime du pauvre. Si nous comparons le roi de France au duc de Bourgogne, nous trouvons un prince perfide et dissimulé dans la vie publique, corrompu dans la vie privée, opposant au fer de ses ennemis le poison, le poignard et la trahison, et ne mêlant à ses succès aucune de ces

grandes qualités qui font excuser les fautes et quelquefois même les crimes L'un a les défauts des premiers temps du moyen âge dans lesquels la civilisation n'a rien adouci, rien corrigé. L'autre a déjà tous les vices des époques de démoralisation où l'intrigue est une arme plus redoutable que la force. Enfin, il semble que tous les deux, par un mutuel contraste, durent peu de chose à ceux dont ils tenaient la vie. Louis XI fut à Genappe le disciple de Philippe *l'Asseuré* « qui « vouloit toutes matières difficiles estre vidées par expédiens » Chastelain offre au duc Charles, « qui demandoit toujours la « rigueur, » le roi de France Charles VII pour modèle [1].

Pour apprécier la politique extérieure du duc Charles, il ne faut jamais oublier que sous l'influence des discordes domestiques, dont il avait été le témoin et la victime, il avait appris

[1] CHASTELAIN, III, 94; J. DUCLERCQ, V, 5; OL. DE LA MARCHE, I, 22; WIELANT, *Antiq. de Flandre*, MS. — Chastelain écrit ailleurs : « Le roy prist, à tous lez, questions et querelles aux princes ses parens, usa de volonté et de sa propre teste en tous ses faits; avoit povre effect en son promettre et amour variable en belle parole; ses amis et voisins puissans traitoit en rigueur; quéroit à les rongnier en leur puissance; estudioit à se faire craindre, non à amer; meismes de ses propres subgects et serviteurs n'avoit grace et le savoit bien; voloit seul régner et estre cremu de tous; norissoit sédicions et les pratiquoit ly-meisme : en Castille contre le roy Diégo; en Bourgoingne de père encontre le fils, dont vinrent tant de doleurs et de meschiefs que nulle pitié pareille; en Angleterre du roy Édouard encontre le roy Henry; en Liége, là où il estoit fausteur des Liégeois; et en Bretagne pour ce que le duc et le comte de Charolois s'entre-amoient ensemble... Certes petit espoir pooit estre de paix, ne de bien. » — Jacques Duclercq reproduit le même jugement : « Le roy Loys estoit homme soubtil en quoy il s'appliquoit. Il ne diminua nuls subsides, tailles, ne gabelles, ains en mettoit de jour en jour des nouvelles... Le peuple ne le prenoit point en bon gré. »

à haïr la France, patrie des ancêtres de son père, et à aimer l'Angleterre, où sa mère, qui le chérissait tendrement, se vantait de compter Édouard III parmi ses aïeux.

Le 19 juin, quatre jours après la mort du duc Philippe, Charles, écrivant à Louis XI, s'abstient de le nommer son souverain seigneur, et allègue l'exemple même du roi de France, qui ne donne pas ce titre à l'Empereur, dont relève le Dauphiné [1].

Le 15 juillet, il renouvelle l'alliance qu'il avait conclue l'année précédente avec le roi d'Angleterre [2].

La situation dans laquelle se trouvait l'héritage du duc Philippe au moment où il le recueillit, légitimait les plus hautes espérances. L'ordre régnait dans toutes les provinces et jamais prince n'avait laissé à son successeur un trésor plus considérable : on l'évaluait, dit Olivier de la Marche, « à deux « millions d'or en meubles seulement, savoir quatre cens « mille escus comptants, soixante-douze mille marcs d'argent « en vaisselle, sans les riches tapisseries, les riches bagues, « la vaisselle d'or garnie de pierreries et sa librairie moult « grande et moult bien étoffée. » Les sires de Croy, qui pendant longtemps avaient excité contre le duc Charles la haine de son père, s'inclinaient humblement devant lui, et les communes flamandes, qui l'avaient chéri « comme fils de prince [3] », paraissaient disposées à saluer avec joie son avénement. En voyant descendre le vainqueur de Gavre au tombeau, elles se flattaient d'y voir disparaître avec lui un système de représailles

[1] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 253; WIELANT.

[2] RYMER, V, 2, p. 145.

[3] Le proverbe disoit que ceulx de Gand aimoient bien le fils de leur prince, mais leur prince jamais. PH. DE COMMINES, II, 4.

odieuses et cruelles, et attendaient leur liberté du jeune prince, dont elles avaient elles-mêmes défendu la liberté, alors qu'elle était menacée et opprimée comme la leur par des ennemis communs : elles devaient bientôt apprendre que si le comte de Charolais s'était senti assez faible pour rechercher leur appui, le duc de Bourgogne se croyait trop puissant pour en avoir jamais besoin.

Charles avait quitté Bruges pour se rendre à Gand, où devait avoir lieu son inauguration solennelle. Une cour nombreuse l'accompagnait, et il avait pris avec lui le trésor de son père. Selon l'usage, il coucha à Zwinaerde, et le lendemain il entra à Gand. Toutes les rues étaient tendues de tapisseries, toutes les places ornées de somptueux échafauds, où l'on représentait d'ingénieux mystères. Les bourgeois, confiant dans l'avenir, avaient multiplié à l'envi les symboles de leurs espérances et de leur allégresse. Non-seulement ils se souvenaient de l'affection qu'ils avaient témoignée au duc Charles pendant ses malheurs, mais ils croyaient que la restitution complète de leurs franchises était prochaine, qu'ils avaient le droit de la réclamer, et que Charles, en la leur octroyant, ne remplirait qu'un devoir. Dès la porte de la ville, le nouveau duc de Bourgogne trouva sept cent quatre-vingt-quatre bannis à qui il pardonna; près d'eux se tenait un frère prêcheur, maître Nicolas Bruggheman, le célèbre orateur de la croisade de 1464, qui l'exhorta dans son discours à modérer les rigoureuses conditions du traité de Gavre. Lorsqu'après avoir entendu la messe à l'abbaye de Saint-Pierre, et avoir juré à Saint-Jean le maintien des priviléges des Gantois, il se rendit à l'Hoog-huys, au marché du Vendredi, pour recevoir le serment du peuple, les doyens, les échevins et

les plus notables habitants s'agenouillèrent en le suppliant de rendre à la ville de Gand l'ancienne autorité qu'elle exerçait sur la châtellenie et d'autres droits qu'elle avait perdus en 1453. Le duc de Bourgogne leur fit répondre qu'il désirait que ces demandes lui fussent remises par écrit, et qu'il ferait connaître son intention à cet égard dans le délai de trois jours.

Avant que ces trois jours fussent écoulés, une manifestation imprudente vint compromettre le résultat que les hommes sages espéraient atteindre par leur respect et leur modération. Un grand nombre de bourgeois s'étaient rendus à Houthem pour accompagner la châsse de saint Liévin que l'on devait rapporter le 29 juin des lieux où se consomma son martyre à ceux où l'abbé Florbert lui avait jadis offert un asile. C'étaient, la plupart, des jeunes gens appartenant aux corps de métiers, animés de passions énergiques qu'avaient nourries les récits de l'ancienne puissance de Gand ; ils s'entretenaient les uns les autres de leur espoir de la voir renaître bientôt pour affermir de nouveau l'avenir de la patrie, quand l'un d'eux saisit, dans la boutique de l'un des marchands réunis à la kermesse d'Houthem, quelques haubergeons destinés à servir de jouet aux enfants. « Par le « sang et les plaies de Notre-Seigneur, s'écria-t-il bruyam- « ment, quoiqu'on nous ait défendu de porter des hauber- « geons, nous en portons maintenant, le voie qui veut; ils « deviendront plus tard de plomb et d'acier. Laissez faire : « tel rit aujourd'hui fort haut qui passera la nuit prochaine « moins gaiement. Gand est dans la gueule des loups et de « ces méchants larrons qui nous dévorent les poumons et le « foie et s'engraissent de nos biens au nom du prince pour « les mettre dans leurs sacs. On boit, on mange, on vole ce

« que nous possédons : ce qui est pis, le prince n'en sait rien ; « mais puisqu'il est maintenant à Gand, il ne l'ignorera plus « longtemps. » Mille voix applaudirent, et ce fut en répétant ces plaintes et ces discours que les bourgeois de Gand reconduisirent dans leur ville la célèbre châsse de saint Liévin. Déjà ils étaient arrivés au Marché aux Grains où s'élevait l'aubette des commis chargés de prélever les taxes sur le blé. Ils dirigèrent aussitôt la châsse de ce côté, et commencèrent à démolir le bureau de la gabelle en disant que saint Liévin ne se détournait jamais de sa route. La châsse passa sur ses ruines, et ils voulurent tous en conserver quelques débris, sinon comme une relique, du moins comme un souvenir de leur audace et de leur succès. Leur enthousiasme s'accroissait d'heure en heure, et quand ils parvinrent au Marché du Vendredi, ils saisirent l'un des drapeaux qui ornaient la châsse du pieux apôtre du septième siècle, et l'arborèrent comme un étendard. « Tuez, tuez, criaient-ils « avec une nouvelle énergie, tuez tous ces paillars mangefoies « (*leverheeters*), ces larrons desroubeurs de Dieu et du monde, « qui tant ont vescu à nostre piteux dammage. » Ils désignaient par ces mots les magistrats et les officiers du duc qui trouvaient dans la levée des impôts le prétexte de nombreuses exactions, et qui étaient allés récemment à Bruges pour y presser le duc de ne jamais consentir à ce qu'ils fussent abolis.

Cependant le duc de Bourgogne tarde peu à apprendre ce qui se passe ; il réunit ses chevaliers et ses archers, demande son cheval et jure par saint Georges qu'il ira interroger de près les Gantois sur ce qu'ils veulent. « Monseigneur, au nom « de Dieu, s'écria le sire de la Gruuthuse, modérez-vous ; votre

« vie et les nôtres dépendent de votre prudence. En un
« instant, selon ce que vous ferez, nous serons tous sauvés ou
« perdus. Si vous conservez votre sagesse et votre sang-froid,
« vous ferez du peuple ce que vous voudrez avec de belles
« paroles. Vous avez vu jadis leurs terribles séditions au
« temps du duc, votre père, qui souffrit beaucoup et finit par
« tout pardonner. Envoyez vers eux quelqu'un qui leur
« demande en votre nom ce qu'ils désirent; faites-leur pro-
« mettre que vous écouterez volontiers leurs plaintes et que
« vous y ferez droit. Ne vous conduisez point autrement, je
« vous supplie, vous ferez ainsi des Gantois ce que vous vou-
« drez. — Eh bien, répondit Charles, allez voir le premier
« quelles sont leurs intentions, je vous suivrai. »

Le sire de la Gruuthuse était sage et éloquent; le peuple de Gand l'aimait autant que celui de Bruges : il harangua avec douceur les bourgeois et les hommes des métiers rassemblés au Marché du Vendredi, les engageant à se retirer chez eux, et leur remontrant qu'ils avaient un nouveau prince, bon pour les petits comme pour les grands, et disposé à leur rendre justice. « Il n'était point honorable pour eux, ajoutait-il, de s'insurger
« à sa première entrée, et de venir ainsi, le lendemain du
« jour où ils l'avaient solennellement reçu, le saluer avec
« des bâtons ferrés. » — « Sire de la Gruuthuse, répondirent
« tous ceux qui étaient là, nous sommes prêts à mourir et à
« vivre avec notre prince. Nous n'avons aucun mauvais des-
« sein, ni contre lui, ni contre les siens : ils sont aussi en
« sûreté que l'enfant dans le sein de sa mère; nous nous
« dévouerions pour eux; nous n'en voulons qu'à ces mauvais
« larrons qui volent monseigneur et nous; qui trompent mon-
« seigneur par leurs mensonges et leurs faux rapports; qui

« sucent notre sang et se rient de notre misère. Ce serait « grand'pitié si monseigneur ne les punissait et ne faisait droit « à nos plaintes, car, nous vous le disons, la faim peut réduire « les brebis les plus dociles à devenir des loups furieux. Mon-« seigneur ne peut pas souffrir que nous soyons ainsi traités, « et il sera juste vis-à-vis d'eux comme vis-à-vis de nous qui « sommes son peuple. »

« Mes enfants, reprit alors le sire de la Gruuthuse, apaisez-« vous et restez en paix, par la sainte passion de Dieu! Je vais « aller vers le duc intercéder en votre faveur, lui raconter « vos bonnes et nobles paroles, et lui exposer que vous n'en « voulez qu'aux magistrats dont vous vous plaignez. Je « vous assure que monseigneur vous rendra justice et vous « assistera. Mais, pour l'honneur de Dieu, restez en paix « jusqu'à mon retour, et, quelque chose qui arrive, comptez « sur moi. »

Le sire de la Gruuthuse se hâta de rejoindre le duc; il lui représenta l'irritation du peuple qui se pressait, couvert de hacques, de macques et d'armures de fer, sous les bannières des métiers; il lui peignit la foule s'assemblant dans toutes les rues et roulant comme un flot immense vers le théâtre de l'émeute. A ce récit, Charles frémissait de colère et souhaitait d'être loin de Gand, afin de ne pas devoir ployer devant des vilains. « Car vous dis bien, ajoute Chastelain, que « quelque nouvel seigneur qu'il estoit, si portoit-il en couvert « courage une haulte extrême volonté de non se souffrir fouler « par nulles voies, ains de porter l'espée si roide et si ague que « le monde trembleroit devant ly s'il pooit vivre. » Sans attendre plus longtemps, il monta à cheval en robe noire, et se dirigea vers le Marché du Vendredi, suivi de ses archers

qui s'avançaient l'arc bandé. A la vue du peuple, sa fureur redoubla : « Mauvaises gens! s'écria-t-il, que vous faut-il? « Pourquoi vous agitez-vous ? » Et d'un petit bâton qu'il tenait à la main, il commença à frapper à droite et à gauche. « Frap- « pez, monseigneur! répondit le peuple sans s'écarter, nous « sommes vos enfants, nous le souffrirons volontiers, pourvu « que ce soit vous seul qui nous frappiez. » Il se trouva toute- fois dans cette multitude agitée un homme qui se souvint de la *mer rouge* de Gavre, où Charles avait combattu à côté de son père, et le fer d'une pique se croisa avec le bâton dont le duc venait de le toucher ; le danger était grand. « Là il n'y avoit ne « archier, ne noble homme, tant feust asseur, qui ne tremblast « de peur et qui n'eust volu estre en Inde pour sauveté de sa « vie et souverainement pour le jeune prince qu'ils réputoient « estre venu là doloreusement en sa mort. »

Le sire de la Gruuthuse n'hésita plus à exercer sur le duc de Bourgogne l'autorité que lui assuraient ses longs services et sa haute vertu. « Qu'allez-vous faire? dit-il au duc d'une « voix énergique. Voulez-vous par votre témérité nous faire « égorger tous à notre grande honte, sans que nous puissions « nous défendre? Ne comprenez-vous pas où vous êtes? Ne « voyez-vous pas que votre vie et la nôtre tiennent moins qu'à « un fil de soie? Pourquoi aller exciter par vos menaces et « vos paroles une semblable multitude qui ne fait pas plus de « cas ou d'estime de vous que du moindre d'entre nous? Par « la mort de Dieu! si vous êtes content de mourir, pour moi « je n'en ai nulle envie, car il vous est facile de ramener la « paix et de sauver votre honneur. Ce n'est point ici le moment « de montrer votre courage, songez plutôt à apaiser ce pauvre « peuple égaré. Descendez de cheval, au nom de Dieu, et

« haranguez-le ; vous vous illustrerez par votre prudence, et « tout ira bien. »

Le duc promena ses regards autour de lui; l'irritation semblait se calmer. Les bateliers, les bouchers et les poissonniers s'avançaient pour le protéger. « Monseigneur, lui disaient-« ils, rassurez-vous et n'ayez nulle crainte; personne n'osera « vous faire le moindre mal. » Ils le conduisirent jusqu'à l'Hoog-huys, et là, de l'une des fenêtres, entouré du sire de la Gruuthuse, de son chancelier et d'autres chevaliers, il s'adressa au peuple en flamand. « Mes enfants, Dieu vous « garde et vous sauve! Je suis votre prince et naturel seigneur « qui vous vient visiter pour que ma présence ramène la paix. « Je vous prie de vouloir bien en ma faveur vous conduire « avec modération. Tout ce que je pourrai faire pour vous « sans blesser mon honneur, je le ferai, et je vous accorderai « tout ce qui sera en mon pouvoir; mais veuillez vous retirer « en paix. » — « *Wel gekomen! wel gekomen!* répondirent les « bourgeois, soyez le bienvenu, monseigneur, nous sommes « tous vos enfants, et nous vous remercions de votre bonté « envers nous. » Le silence succède à ces paroles; ils soulèvent la châsse de saint Liévin et se préparent à la ramener à l'église de Saint-Bavon. Soudain de cette foule tumultueuse s'élèvent de pieux cantiques; l'émeute s'est apaisée, et déjà l'étendard qui en fut le signal s'incline et s'éloigne, lorsqu'un bourgeois de Gand, nommé Hoste Bruneel, s'écrie : « Arrê-« tez, mes amis, arrêtez! si nous nous séparons, on viendra « nous saisir l'un après l'autre pour nous faire mourir. » — « Arrêtez! arrêtez! » répètent les Gantois, et leurs clameurs confuses portent au duc leurs plaintes contre ses officiers : « Monseigneur, nous vous prions de nous faire raison de ces

« mangeurs de foie qui ruinent notre ville, nous réduisent à « mendier notre pain et sont la plupart de méchante origine « et de mauvaise extraction. Nous les avons vus pauvres « aventuriers, et maintenant, avec ce qu'ils nous dérobent, ils « sont devenus des seigneurs ; ils achètent terres et grands « états avec nos propres deniers, et ils cherchent à faire « croire au pauvre peuple que c'est vous qui les retenez, « ce qui n'est pas vrai [1]. Nous vous supplions d'écouter nos « plaintes. »

Au même moment, Bruneel paraît à la fenêtre où se tient le duc. Sans se laisser troubler par la présence du prince et de ses chevaliers, il frappe de son gantelet de fer sur la fenêtre, et demande qu'on l'écoute : « Mes frères, vous voulez que les « magistrats de cette ville qui volent le prince et vous soient « enfin punis, n'est-il pas vrai? — Oui, oui, s'écria le peuple. « — Vous voulez qu'on abolisse les gabelles, n'est-ce pas là ce « que vous demandez? — Oui, oui, répondit le peuple. — Vous « voulez qu'on ouvre les portes qui ont été fermées et qu'on « vous permette de nouveau d'avoir des bannières comme « autrefois? — Oui, oui, continua la foule. — Vous voulez qu'on « vous rende vos châtellenies, vos chaperons blancs, vos « anciens usages, n'est-il pas vrai? » Les acclamations de la multitude redoublèrent. Bruneel se tourna alors vers le duc. « Monseigneur, lui dit-il, voilà en peu de mots les récla- « mations que tout ce peuple vous présente pour que vous y

[1] Faut-il citer Pierre Bladelin, fondateur de la petite cité commerciale de Middelbourg; Gui Guillebaut, ancien maçon devenu receveur général des finances; Arnould de Gouy, grand bailli de Gand, « qui avoit « acheptè plusieurs belles terres et faict son fils ainé chevalier, combien « que au commencement il n'avoit pas valliant cent escus? »

« fassiez droit. C'est en son nom que je parle, car vous l'avez « entendu approuver tout ce que j'ai dit. Veuillez donc « m'excuser de ce que j'ai fait pour le peuple et pour son « bien. »

Charles, dominé par le sentiment de son impuissance et d'une cruelle nécessité, gardait le silence. Louis de la Gruuthuse, plus calme, répondit à Bruneel qu'au lieu de monter près du prince pour l'instruire des remontrances du peuple, il eût mieux fait de les exposer de la place : il promit d'ailleurs que l'on y ferait droit, et Charles put se retirer. Lorsqu'il passa devant l'hôtel de ville où plusieurs échevins s'étaient réunis, il les regarda sans les saluer et sans leur adresser une parole ; un peu plus loin, il traversa les débris de la maison de la cueillette, et sa colère semblait de plus en plus violente quand il rentra dans son hôtel.

Cependant la cloche de Saint-Jacques, sonnant à pleine volée, convoquait la commune au Marché du Vendredi : tous les métiers s'y assemblaient avec leurs bannières depuis longtemps préparées en secret. Ils restèrent en armes pendant toute la nuit, et de vives acclamations ne cessaient de saluer la résurrection de leurs libertés et des glorieux symboles qui en avaient partagé les luttes et le deuil. On attendait impatiemment d'heure en heure la réponse du duc aux demandes que lui avaient remises, au nom des Trois Membres de la ville, Jacques de Raveschoot, Baudouin Rym et Pierre Derycke. A huit heures du matin, le sire de la Gruuthuse vint annoncer que le duc de Bourgogne avait peu dormi, et qu'il serait impossible de connaître sa décision avant trois heures. Ce moment arriva sans que l'on apprît quelque chose de plus satisfaisant, et le peuple faisait entendre de vifs murmures,

lorsque Nicolas Triest parvint à le calmer en l'assurant qu'on ne tarderait pas à recevoir de bonnes nouvelles. En effet, quelques instants après, maître Jean Petitpas, secrétaire du duc de Bourgogne, parut accompagné des sires de Commines, de la Gruuthuse, de Maldeghem, et déclara que le duc supprimait toutes les gabelles, révoquait toutes les amendes pécuniaires imposées par la paix de Gavre, autorisait la restitution des bannières et la réouverture des portes condamnées par le même traité, rendait aux métiers le droit d'élire leurs doyens, et chargeait une commission d'enquête d'instruire contre Pierre Huereblock et les autres *leverheeters*. Le duc avait également promis d'oublier les désordres de la veille. Aussitôt après, la châsse de saint Liévin rentra dans le monastère de Saint-Bavon, et le peuple déposa les armes pour courir aux portes qu'il lui était permis de démurer [1].

Charles avait délibéré longtemps avant de céder; son premier soin avait été de faire sortir de la ville les trésors qu'il y avait apportés avec lui, mais il craignait qu'on ne voulût retenir comme otage sa fille Marie, alors âgée de dix ans, et son orgueil avait fléchi à la pensée des périls qui pouvaient menacer un enfant. Peut-être, lorsqu'il eut réussi à se retirer avec tous les siens à Termonde, songea-t-il à révoquer des concessions qui lui avaient en quelque sorte été arrachées par la violence. Il trouva toutefois le Brabant non moins agité que la Flandre; toutes les communes s'y étaient confédérées, et le duc de Bourgogne ne crut point pouvoir mieux prévenir leur insurrection qu'en confirmant à Bruxelles, par une charte du

[1] CHASTELAIN, pp. 402-412; PH. DE COMMINES, II, 4; *Chron. flamandes; Dagboek der Collatie*, p. 453; GACHARD, *Doc. inédits*, I, p. 210.

28 juillet 1467, les priviléges qu'il avait accordés pour apaiser celle des Gantois [1].

Quelques jours avaient suffi pour ébranler le vaste édifice de la domination bourguignonne. L'habileté de Louis XI, qui présidait à toutes les intrigues et se préparait à profiter de toutes les émeutes, trouva bientôt dans un petit-fils de Philippe le Hardi l'instrument propre à détruire la puissance fondée par son aïeul. Ce fut le comte de Nevers, que nous avons vu se signaler, en 1452, sous le nom de comte d'Étampes, dans la guerre contre les Gantois, mais qui depuis, émule de Jean Coustain, s'était déshonoré en demandant, comme lui, aux sortiléges des inspirations non moins criminelles et non moins ténébreuses; il n'hésita pas à se déclarer de nouveau l'implacable ennemi de Charles, en revendiquant le duché de Brabant et en s'alliant aux Liégeois. Le duc de Bourgogne, ayant pacifié la grande cité de Gand et celle de Bruxelles, qui n'était pas « de même pois, » avait porté déjà toutes ses forces vers les rives de la Meuse ; mais les bourgeois de Liége se croyaient assez redoutables pour braver sa puissance. Huy leur avait ouvert ses portes, et ils comptaient sur l'appui du roi de France. Une malheureuse expérience devait, à plusieurs reprises, apprendre aux Liégeois que si Louis XI était toujours prêt à favoriser leurs insurrections de ses intrigues, il ne devait jamais les soutenir de ses armées. Il se borna

[1] *Pr. de Commines*, II, pp. 628 et 629. — Le 2 juillet, Charles écrit de Termonde au roi de France que s'il n'a pu lui répondre plus tôt, « ce a « esté à l'occasion de ce que, après mon entrée faite en ma ville de Gand, « une commotion s'est esmeue entre le commun de ladite ville et ceulx qui « ont eu le gouvernement d'icelle, laquelle commotion il m'a convenu « appaisier. » *MSS. Dupuy*, 762.

à charger le comte de Saint-Pol, devenu l'un de ses serviteurs les plus zélés, d'aller inviter le duc de Bourgogne à ne pas les attaquer. Ce fut, on pouvait le prévoir, une démarche inutile. Charles ne voulut point écouter les ambassadeurs français : « Je morrai en l'entreprise, leur répondit-il, ou je les aray au « fouet de leur extrême perdicion et ruyne, ne jamès joye « n'aray en cuer jusques je m'en verrai vengié. N'y a ne roy, « ne empereur, pour qui j'en face aultre chose. » Il ne restait à Louis XI qu'à s'assurer le prix d'une neutralité qu'il était bien résolu à ne pas observer; il y mit tour à tour diverses conditions, tantôt la rupture de l'alliance que le duc de Bourgogne avait conclue avec les Anglais dès les premiers jours de son règne, alliance à laquelle la Castille venait d'adhérer, tantôt la restitution des villes de la Somme, tantôt l'abandon du duc de Bretagne. Charles s'inquiétait peu de ces messages de Louis XI. « Des menaces du roy je me donne peu de soing, » disait-il au trésorier de France Jean Van den Driessche [1], bourgeois de Termonde, que nous retrouvons ambassadeur de Louis XI près du duc Charles, après l'avoir vu ambassadeur du duc Philippe près du roi Charles VII; et il ajouta : « Pour chose qu'il me face mander, ne par vous, ne par « aultre, je ne laisserai mon emprise. Si le roy s'y veut trouver,

[1] CHASTELAIN, , 134. — Arrêtons-nous un instant à Jean Van den Driessche, de même que, plus tard, nous nous arrêterons à Olivier le Dain. « Jehan de la Driesche estoit, dit Chastelain, natif du pays de « Tenremonde, homme bon clerc et de subtil esprit, à merveilles actif et « de grant entremise : tout jeune homme et avant que l'éage le souffrist, « il avoit esté constitué de la chambre de Flandres et exalté en haulx « honneurs pour son vif esprit et pour sa clergie, avecques ce qu'il estoit « personne assez élégante et bien élevée; et l'avoit le duc haultement et

« si s'y trouve, les champs sont aux hommes. » Il était déjà à cheval, à la tête de son armée, lorsque les envoyés du roi tentèrent inutilement un dernier effort. Charles se borna à leur recommander de respecter le duc de Bretagne. « Les « Liégeois sont réunis, leur dit-il; je m'attends à avoir la

« richement marié à une noble femme en Bruges, avecques laquelle il « monta en estat et en grans pompes et en fiers apparaux. Mès comme « jeunesse est costumièrement légière et débridée, cestui maître Jehan, « président et hault homme, en comblesse des biens et honneurs qui lui « affluoient, se desvoya diversement et commist plusieurs crimes et malé- « fices; des quels accusé et monstré notoirement par preuve, fut attrait « devant le conseil du prince et par son démérite destitué de son estat, et « fut tout le sien confisqué jusqu'en son derrain vaillant, et fut con- « dampné et jugié estre digne de mort. Mès, par pitié et miséricorde du « duc, fut sa sentence commuée en ban perpétuel... Or estoit ce maistre « Jehan de la Driesche venu en la cognoissance du roy dès celle heure « que, ly estant dauphin, il demora encore en Braibant, et avoit le roy « pris assez affection en ly, pour cause qu'il le véoit homme d'entremise « et de subtil engin. Et tant y continua ledit maistre Jehan que le roy lui « donna auctorité et pension, et brief après le fit trésorier de France. » — En 1472, Jean Van den Driessche devint président de la chambre des comptes. En 1475 (voyez le beau récit de Jean de Troyes), il refusa de recevoir les lettres que lui adressait le fils du connétable pour qu'il intercédât en faveur de son père, et c'était toutefois ce même comte de Saint-Pol qui, lors de sa disgrâce, lui avait donné « en sa maison refuge et « entretenement, puisque aultre part il n'avoit habitacion nulle. » — En 1482, Jean Van den Driessche n'est plus que vice-président de la chambre des comptes, et le médecin Jacques Cottier écrit aux officiers de la chambre des comptes qui le repoussent : « Je vous assure que quant « le roy donna ledit office à Jehan de la Driessche, qu'il lui fut remonstré « les grandes trahisons qu'il avoit faites contre lui, et aussi les pilleries « qu'il avoit faites en ses offices, néanmoins il lui en prit pitié, et con- « sidérant qu'il estoit vieux et qu'il l'avoit servi longuement, lui donna « ledit office pour lui ayder à vivre honnestement le surplus de sa vie. »

« bataille avant trois jours : si je la perds, vous en ferez à
« votre guise; mais aussi, si je la gagne, vous laisserez en paix
« les Bretons. »

Selon un dicton populaire :

Qui entre dans le Hasbain
A bataille le lendemain.

Dès le 28 octobre, Charles obtint un triomphe complet à la bataille de Brusthem. Les Liégeois perdirent leurs priviléges, leurs murailles, leur juridiction, et le célèbre *Perron*, qu'ils considéraient comme leur palladium, leur fut enlevé pour être porté à Bruges, au milieu de la Bourse, où s'assemblaient les marchands étrangers. Une inscription qui rappelait cet événement y fut placée. Liége devait y trouver le souvenir de ses malheurs; la Flandre, la prophétie de ceux que lui réservait l'avenir.

Gentis et invictæ gloria nuper eram.
. . . .
Desine sublimes vultus attollere in auras.
Disce meo casu perpetuum esse nihil.

Bien que quelques Gantois et quelques Brugeois, sous les ordres de Pierre Metteneye et de Jean Nieulant, eussent concouru avec les sires de Ghistelles, de Saemslacht et d'Uutkerke, à la journée de Brusthem, les communes flamandes s'étaient généralement montrées peu disposées à s'associer à la guerre contre les bourgeois de Liége. Elles avaient laissé le camp du duc manquer d'approvisionnements, et lorsqu'elles avaient été invitées à faire prendre les armes à tous les feudataires sans distinction, l'influence des Gantois leur avait fait

refuser leur assentiment à une mesure qu'ils jugeaient injuste et odieuse. D'autres difficultés s'étaient élevées relativement aux monnaies. Gand persista dans sa résistance, même après que Charles de Bourgogne, à peine rentré dans son camp de Saint-Trond, eut adressé aux quatre membres de Flandre une lettre où il se plaignait en termes sévères de l'inexécution de ses ordonnances, leur prescrivant de s'y conformer dorénavant, « tellement, ajoutait-il, qu'il ne nous soit jà besoing de « aultrement y pourvoir, car il nous déplairoit, se, par faulte de « bonne obéissance, nous estions contraints faire le contraire « de ce que avons tousjours désiré : ce que en votre défault « ferions [1]. »

Cependant la gravité de la situation politique, telle qu'elle résultait des démêlés du duc de Bourgogne et du roi de France, semblait rendre ces menaces moins sérieuses, en les subordonnant aux conditions incertaines d'un avenir éloigné. Charles voulait se venger de Louis XI ; il s'était allié au duc de Bretagne et au duc d'Alençon pour le combattre ; en même temps, quoiqu'il eût coutume de répéter qu'il était le plus proche héritier de la maison de Lancastre, et malgré l'affection particulière qu'il lui avait toujours portée, il cherchait à former une alliance étroite avec la dynastie d'York, à laquelle la couronne d'Angleterre semblait définitivement assurée. Elle devait être confirmée par son mariage avec une sœur d'Édouard IV [2]. Il eût été imprudent de rompre avec les communes de Flandre, au moment d'aborder la guerre contre le roi de France. Charles avait besoin de leurs hommes d'armes ; il avait besoin de leurs

[1] GACHARD, *Doc. inédits*, I, p. 172.

[2] PH. DE COMMINES, III, 4 ; RYMER, V, 2, pp. 149-159 ; WIELANT.

trésors. Un mandement fut bientôt publié en Flandre pour que tous les hommes astreints au service militaire s'assemblassent à Saint-Quentin le 16 décembre, et, peu de jours après, les états de Flandre furent convoqués à Termonde. Le chancelier leur exposa que le duc Charles avait droit à des aides : d'abord, pour son récent avénement ; ensuite, pour son prochain mariage avec Marguerite d'York; en dernier lieu, à cause de la guerre qu'il avait soutenue contre les Liégeois. Ce fut ainsi qu'il demanda successivement à la Flandre un million de ridders, au Brabant trois cent mille lions.

Les états de Flandre s'étaient ajournés au 24 janvier; après d'assez longues délibérations, ils accordèrent au duc le subside qu'il réclamait, les villes du Brabant s'y soumirent à leur exemple. Le Hainaut accorda également une aide considérable. Le duc s'était rendu lui-même à Mons; mais il avait déjà été contraint, par les retards qui contrariaient ses négociations avec ses alliés, d'accepter de nouvelles trêves, et il jugea utile d'en profiter pour faire reconnaître son autorité dans ses divers États. Il se dirigea donc de Mons vers Lille, et, le 9 avril, veille du dimanche des Rameaux, il fit solennellement son entrée à Bruges, après avoir pardonné à tous les bannis qui n'avaient point pris part à des séditions. Il semblait qu'il cherchât à se concilier l'affection des Brugeois, qui avaient été toujours plus favorables à ses intérêts que les autres membres de Flandre, et on l'entendit répondre à leurs acclamations, en criant : *Noël!* comme eux. L'évêque de Tournay et les chanoines de Saint-Donat le conduisirent à la cathédrale, où, selon un ancien usage, il tira l'épée en signe de zèle pour la religion; puis il se dirigea vers la grande salle de l'hôtel des échevins, où il reçut, en échange de ses serments, celui des

hooftmans et des doyens assemblés sur la place du Bourg. A cette occasion, la commune de Bruges offrit au duc deux images habilement ciselées, qui représentaient saint Georges et sainte Barbe. Le 19 avril 1468, le duc jura de respecter les priviléges du Franc. Puis, après s'être éloigné quelques jours pour aller prêter les mêmes serments à Damme, à l'Écluse et en Zélande, il tint, le 8 mai, à l'église de Notre-Dame, son premier chapitre de la Toison d'or, où il reçut, parmi les nouveaux chevaliers, Philippe de Savoie, qui avait été longtemps le prisonnier de Louis XI. Les mêmes motifs politiques avaient fait citer à ce chapitre le comte de Nevers, et les sires de Lannoy et de Croy. Le comte de Nevers refusa de comparaître, et se contenta de renvoyer son collier. Aussi, lorsque le moment d'appeler son nom pour l'offrande arriva, Toison d'or se leva, alla arracher son écusson, et le jeta à ses pieds, en le remplaçant par un tableau noir, où il était dit qu'il n'avait pas répondu à la citation qui lui avait été adressée et qu'il avait manqué aux lois de l'honneur et à la foi chrétienne. Les sires de Croy et de Lannoy, plus courageux, se rendirent à Bruges. Mais le duc ne voulut point, malgré toutes leurs justifications, leur permettre d'assister à la réunion de l'ordre, soit en personne, soit par procureur. Ils obtinrent seulement que leur écusson ne serait point enlevé, et qu'à l'appel de leur nom, Toison d'or les représenterait à l'offrande.

Dans ce même chapitre où fut condamné le comte de Nevers, où furent repoussés les sires de Croy et de Lannoy, les chevaliers, tenus, suivant l'usage, de s'avertir mutuellement de ce qui paraissait manquer à leur perfection morale, remontrèrent au duc de Bourgogne :

« Que mondict seigneur, saulf sa bénigne correction et révé-

« rence, parle parfois un peu aigrement à ses serviteurs, et « se trouble aucunes fois en parlant des princes;

« Qu'il prend trop grande peine, dont fait à doubter qu'il en « puist pis valoir en ses anciens jours;

« Que quand il fait ses armées, lui pleust tellement drechier « son faict, que ses subjectz ne fuissent plus ainsi travaillez, ne « foulez, comme ils ont esté par cy-devant;

« Qu'il veuille estre benigne et attempré, et tenir ses pays « en bonne justice;

« Que les choses qu'il accorde et dit, lui plaise entretenir « et estre véritable en ses paroles;

« Que le plus tard qu'il pourra, il veuille mettre son peuple « en guerre, et qu'il ne le veuille faire sans bon et meur « conseil. »

Soixante et dix-sept années plus tard, les chevaliers de la Toison d'or remontrèrent également à Philippe II :

Qu'il était trop prolixe dans l'expédition des affaires;

Qu'il employait trop de temps pour s'ajuster;

Qu'il aimait trop la solitude [1].

Derniers souvenirs des temps de la féodalité, où le prince n'était que le premier parmi ses égaux, *primus inter pares*.

L'un des hérauts d'armes du duc, Lefebvre Saint-Remy, plus connu à cette époque sous le nom de Toison d'or, avait exposé qu'infirme et septuagénaire, il sentait le besoin de goûter quelque repos avant la fin de sa carrière qui n'était plus éloignée. Le duc y consentit, et le créa chevalier. Lefebvre Saint-Remy avait servi pendant trente-sept ans la maison de Bour-

[1] *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, pp. 54 et 413.

gogne. Il avait assisté à la bataille d'Azincourt, et été chargé de diverses ambassades en Écosse, en Espagne et à Rome. Sa noble conduite dans les troubles qui eurent lieu à Arras, en 1460, honorera toujours son nom, et la Flandre ne peut oublier le chroniqueur qui raconta nos guerres et nos malheurs, assez impartial pour plaindre et louer, quelquefois, dans ses récits, ceux-là mêmes qu'il combattait de son épée.

Quelle que fût la splendeur des solennités de la Toison d'or, le duc réservait toute sa magnificence pour les fêtes de son prochain mariage avec Marguerite d'York. Il venait d'organiser sa maison avec un luxe si merveilleux, qu'on ne saurait chercher ailleurs un tableau plus fidèle de la puissance de la maison de Bourgogne, peu d'années avant sa chute. Il avait, en même temps, réglé l'administration des affaires publiques. Le lecteur nous permettra d'entrer dans quelques détails à cet égard.

L'administration se divisait en trois branches ; la justice, la guerre et les finances.

Le conseil de la justice se composait du chancelier, d'un évêque vice-chancelier, de quatre membres, tous chevaliers, de huit maîtres des requêtes, de quinze secrétaires. Le duc, jaloux de rendre justice à l'homme faible comme à l'homme puissant, tenait des audiences publiques, deux fois par semaine, le lundi et le vendredi. Assis sur un fauteuil tapissé de drap d'or, au milieu de ses écuyers, de ses chambellans et de ses pages, il permettait au dernier de ses sujets de venir lui apporter ses réclamations. Deux maîtres des requêtes, un huissier, un secrétaire, se tenaient à genoux devant lui pour les lire et inscrire la décision qui les terminait.

A l'exemple de Louis XI, il avait créé un prévôt des maré-

chaux, à qui il transmettait ses ordres pour les procès criminels. Ce prévôt des maréchaux, nommé Maillotin du Bac, exerçait avec rigueur une juridiction que les communes de Flandre n'avaient jamais confiée qu'à leurs propres magistrats, jugeant que ce n'était point trop qu'ils fussent choisis dans leur sein pour avoir le droit de décider de ce que l'homme a de plus précieux, de son honneur et de sa vie.

Pour « la justice à main forte, » c'est-à-dire pour la guerre, quatre chevaliers étaient chargés de soumettre leurs rapports au duc.

L'administration des finances était surtout digne d'éloges par l'ordre sévère qui y régnait. « Et avoit commission de ce « sous le duc Philippe, ce renommé et grand homme en « richesse et en sens, Piètre Bladelin, gouverneur sur toutes « les finances des pays du duc, maistre de l'espargne et le « plus haut en crédence que l'on vît oncques, combien que « celle crédence n'estoit pas au gré de tous, car moult de « nobles et non nobles s'en doloient : il recevoit et retailloit « sur uns et sur autres, et sur les receveurs des deniers il « escrivoit de si près, qu'à peine ne lui pooient riens estordre ; « il estoit maistre d'ostel du duc, un des quatre trésoriers de « l'ordre de la Toison d'or, riche des biens de fortune oultre « mesure, et n'estoit que ung bourgeois de Bruges... Ung bien « y avoit qui estoit grand, car il dressa le fait du duc merveil- « leusement bien, et là où il y avoit plaie et deschirement « par finances, trouva manière de les radouber et de les « saner. Et touchant tous vivres que marchans livroient à « cour, tous les fit acheter à argent comptant et les mar- « chans contenter sans criée : en quoy il fit honneur à la « maison et à son maistre salut. Si le congnut très-bien le duc

« et pour ceste cause avecques aultres lui donna-il celle haute « autorité ; car certes sages hom estoit et de grand poix, belle « personne et de belles mœurs, et le plus diligent et de grand « labeur en ce qu'avoit à faire que l'on congneust. » Bladelin avait été chargé par le duc Philippe de la direction de toutes les dépenses relatives à son projet de croisade ; il employa ses richesses à bâtir une ville, Middelbourg, où il fit établir, par des ouvriers venus de Dinant, une *batterie* qui obtint, en 1471, des priviléges du roi d'Angleterre, Édouard IV [1].

Pierre Bladelin vivait encore en 1468. A cette époque, la chambre des finances comprenait deux protonotaires ecclésiastiques et deux chevaliers. Le duc Charles examinait avec soin leur gestion, et se réservait le soin de compter l'or, car bien qu'il aimât le luxe, il était extrêmement avare.

Le trésorier des guerres payait les hommes d'armes. Les dépenses montaient communément par an à neuf cent soixante mille livres.

L'argentier était chargé des dons extraordinaires qu'on accordait aux ambassadeurs, et des frais des habillements du duc. Son budget s'élevait à deux cent mille livres.

Le maître de la chambre aux deniers disposait des appointements des divers serviteurs du duc. Ils dépassaient quatre cent mille livres. C'est là que se réunissaient toutes les dépenses qui répandaient si loin la renommée des richesses de la maison de Bourgogne.

Les grands pensionnaires étaient six ducs et douze princes, comtes ou marquis. Quarante-quatre autres personnages de même rang recevaient des pensions à peu près semblables.

[1] Chastelain, p. 320 ; J. Duclercq, III, 47 ; Rymer, V, 3, p. 11.

Cent trente chevaliers accompagnent tour à tour le duc comme chambellans.

Le grand maître d'hôtel, le premier maître d'hôtel, les clercs d'office, les sommeliers, les suivent. Si le duc est entouré de six médecins et de quatre chirurgiens, il a aussi avec lui seize écuyers, illustres damoiseaux qui escortent le prince à cheval, et lui tiennent compagnie dans sa chambre. « Les uns chantent, les autres lisent romans et nouvelletés, « les autres devisent d'armes et d'amours, et font au prince « passer le temps en gratieuses nouvelles. »

Le duc confie à son garde de joyaux ses pierreries qui valent un million d'or, et sa vaisselle qui vaut cinquante mille marcs.

Le duc a quarante valets de chambre, cinquante panetiers, cinquante échansons, cinquante écuyers tranchants, vingt-cinq cuisiniers, et un si grand nombre de serviteurs chargés de fonctions diverses, qu'on ne peut même songer à les énumérer [1].

Les envoyés du pape, ceux des rois d'Angleterre et d'Aragon, ceux des ducs de Normandie, de Calabre et de Bretagne, avaient accompagné le duc Charles à Bruges. On y vit bientôt arriver l'ambassade du roi de France, chargée de faire un dernier effort pour maintenir la paix. Elle était dirigée par le comte de Saint-Pol, qui avait été autrefois l'ami et le confident du duc Charles, et Louis XI espérait qu'à ce titre, il obtiendrait

[1] Olivier de la Marche écrivait l'*Estat de la Maison du duc Charles* au siége de Neuss au mois de novembre 1474. Quelques mois plus tard, il eût pu le dater du champ de bataille de Granson, ce premier abime ouvert à la puissance bourguignonne dont il avait décrit la pompe et la splendeur.

tout ce qu'il demanderait; mais la mission même dont il était investi et la confiance de Louis XI, qui venait de lui faire épouser une sœur de la reine, ne lui permettaient plus d'invoquer ces souvenirs d'un dévouement éteint et d'une amitié effacée : son orgueil et son faste devaient réveiller plus vivement le ressentiment qu'il allait braver.

Ce fut peu de jours après les fêtes de la Toison d'or que le comte de Saint-Pol fit son entrée à Bruges. Il traversa toute la ville en se rendant à son hôtel situé près de la porte de Damme : six trompettes le précédaient. Il était suivi d'un nombre semblable de pages et de plusieurs nobles attachés à sa personne. On portait devant lui une épée nue, comme s'il eût été le duc lui-même. La foule se pressait à ce spectacle, étonnée de l'audace du connétable qui, bien que sujet du duc de Bourgogne, osait se présenter ainsi dans la ville même où il résidait. Charles en fut bientôt instruit, et on l'entendit jurer par saint Georges qu'il saurait punir son insolence.

Le comte de Saint-Pol chercha en vain à s'excuser en alléguant, pour sa justification, que ce qu'il avait fait, ce n'était point comme comte de Saint-Pol, mais comme officier souverain de la couronne, et qu'il en avait le droit, même en présence du roi, et dans toute l'étendue du royaume de France, dont Bruges faisait partie. Le duc continuait à s'en montrer fort mécontent, et les Brugeois eux-mêmes en étaient si irrités, que le connétable crut devoir prendre le prétexte d'un pèlerinage à Notre-Dame d'Ardenbourg pour quitter Bruges, cette fois sans escorte et sans trompettes.

Les fêtes des noces du duc n'étaient plus éloignées, et les Brugeois, témoins de leurs splendides apprêts, s'abandonnaient à la joie et à l'allégresse, quand on vit arriver dans leur ville

les députés de Gand qui accouraient, vêtus de deuil, pour saisir une occasion si favorable de fléchir le ressentiment du duc de Bourgogne. Mais ils n'obtinrent la confirmation de leurs lois communales qu'après des modifications qui mutilaient les derniers débris de leurs franchises qu'avait respectés le traité de Gavre. Une nouvelle charte municipale leur refusa le droit d'élire leurs échevins, qui devaient désormais, comme dans les autres villes de la Flandre, être choisis par des commissaires du prince, et celui de réunir la collace réduite à une assemblée de deux ou trois cents bourgeois désignés par le bailli, qui pouvait seul les convoquer : elle supprima leur antique organisation en trois membres distincts formés des *viri hereditati*, des tisserands et des petits métiers. Ce n'était même qu'à prix d'argent qu'on leur avait octroyé ces stériles priviléges, qui ne leur offraient que l'ombre de ceux dont ils déploraient la perte [1].

La main sévère du duc de Bourgogne, si redoutée des bourgeois de Gand, s'appesantissait au même moment sur la noblesse, qui l'aimait peu.

Dans la loge des portiers de l'hôtel du duc [2], se trouvait enfermé un jeune homme de vingt-quatre ans qui, à la suite d'une querelle de jeu, avait commis un meurtre sans apaiser les parents de la victime. Le duc l'avait fait arrêter; mais l'illustre damoiseau semblait ne rien craindre, et passait gaiement les journées dans sa prison. Son père, Arnould de la Hamaide, seigneur de Condé, appartenait à l'une des plus puissantes mai-

[1] Nouveau privilége accordé aux Gantois, 13 juillet 1468. *Archives de Gand; Dagboek der Collatie*, p. 457.

[2] Près de cette loge avaient été ensevelis les cadavres des victimes de la bataille de Beverhoutsveld. — Sur les fonctions des portiers, voyez le mémoire d'Olivier de la Marche.

sons des États du duc. Il vint, suivi de la plupart des nobles du Hainaut, intercéder en faveur de son fils. Ils rappelèrent sa jeunesse et le courage qu'il avait montré à la bataille de Montlhéry. « Si à point et à l'heure, répondit le duc, vous eussiez « contenté les parents de la victime, et empêché ses plaintes « de venir jusqu'à moi, vous eussiez peut-être obtenu sans « moi ce que je ne puis plus vous accorder sans eux. Je ne « puis faire taire le sang de leur frère qui crie vers moi. C'est à « eux d'en réclamer la vengeance, à moi de la leur accorder, « en observant une justice que je ne puis leur refuser. Cepen- « dant, contentez leur famille, je verrai ensuite ce que j'ai à « faire. » Ces paroles ranimèrent l'espoir du sire de la Hamaide. Il se hâta d'apaiser la famille de la victime, afin qu'elle vînt elle-même demander la grâce du meurtrier ; mais Charles ne répondit que par quelques paroles obscures, et l'on assurait qu'en annonçant que le coupable payerait son crime de sa vie, il s'était lié par un serment à saint Georges, serment auquel il ne manquait jamais.

Cependant, on attendait chaque jour l'arrivée de Marguerite d'York à l'Écluse. La duchesse Isabelle de Bourgogne et mademoiselle Marie de Bourgogne s'y étaient rendues pour la recevoir. Le duc, fatigué de son long séjour à Bruges [1], résolut de les y rejoindre. Avant son départ il manda près de lui l'écoutète. « Écoutète, lui dit-il, je vous ordonne d'aller « cette nuit chercher, chez mon portier, le bâtard de Condé, « et de le conduire à la prison de la ville. Demain à onze « heures, pour autant que vous me craigniez, vous le ferez

[1] Car estoit tané de tant avoir esté à Bruges sans changier d'air. CHASTELAIN, p. 461.

« exécuter selon l'usage qu'on observe pour les criminels con-
« damnés à mourir, car tel est mon plaisir. » — « Monseigneur,
« répliqua humblement l'écoutète troublé, j'obéirai à votre
« volonté et à vos ordres, et j'atteste Dieu que vous ne me
« trouverez point en faute ; mais il m'est pénible de voir qu'un
« gentilhomme si jeune, si beau, et de si illustre origine, n'ait
« pu toucher votre miséricorde. » — « Vous avez entendu ce
« que je vous ai dit, interrompit sévèrement le duc, faites
« ce que je vous ordonne, et ne vous inquiétez point du
« reste. »

Cette même nuit, l'écoutète alla chercher le bâtard de la Hamaide, et lui annonça la cruelle sentence du duc Charles; mais, en même temps, il en prévint ses amis pour qu'ils tentassent un dernier effort pour le sauver. Le sire de Harchies monta aussitôt à cheval, et se dirigea à bride abattue vers l'Écluse. Tandis que le sire de Condé, indigné de voir le duc méconnaître ses longs services, faisait enlever de son hôtel l'écu de ses armes, et se retirait dans ses terres, les préparatifs du supplice s'achevaient sur la place du Bourg. Déjà l'heure fatale était arrivée : le sire de Harchies ne revenait point; tout annonçait qu'il avait échoué dans sa tentative. Néanmoins l'écoutète, au péril de sa vie, dépassait l'heure marquée par le duc, espérant encore quelque acte de clémence. Enfin, vers les deux heures de l'après-midi, le prisonnier monta sur un chariot qui parcourut lentement les rues de la ville. Jamais la figure du bâtard de la Hamaide n'avait paru plus gracieuse; à voir l'élégant et riche habillement qu'il avait revêtu, on eût cru qu'il se préparait à des fêtes nuptiales, et ses longs cheveux blonds ne semblaient se reposer sur ses épaules que comme un voile destiné à cacher les pleurs amers

qu'il répandait. Tous les bourgeois prenaient pitié de lui ; les magistrats eux-mêmes mêlaient leurs larmes aux siennes, et l'on entendait les femmes s'écrier, en le voyant passer : « Sau- « vez-le et donnez-le-nous pour époux [1] ! » Il arriva enfin à la place du Bourg, et là, en simple pourpoint de soie, il adressa au peuple quelques paroles touchantes. Il déclara avoir pleine foi et parfaite espérance en Dieu et en la sainte vierge Marie, et il ajouta que cette mort ignominieuse que Dieu lui envoyait à la fleur de la jeunesse lui faisait espérer qu'il le recevrait en sa miséricorde ; puis il se mit à genoux, et se laissa bander les yeux... Quelques instants après, l'on enleva, au milieu des sanglots de la multitude, ses restes sanglants pour les porter au gibet de Saint-Bavon.

Ce fut seulement alors que le sire de Harchies reparut à Bruges. Ses prières avaient touché la vieille duchesse de Bourgogne. Elle avait promis d'intercéder auprès de son fils ; mais le duc était allé se promener en mer. Pendant longtemps, on ne put le retrouver ; et, lorsqu'on parvint à le rejoindre, il ne consentit à pardonner au bâtard de la Hamaide, que parce qu'il savait que sa clémence ne pouvait être que stérile [2]. Il ne s'était pas trompé.

[1] C'était un ancien usage que cette médiation de la femme qui protégeait la vie du coupable en consentant à la partager. — Kempenare raconte que le 7 mai 1580 une jeune fille voulut sauver à ce prix un soldat condamné par les magistrats de Gand. Je lis aussi dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, 1430 : « Ung très bel jeune fils, d'environ vingt-quatre ans, fut despouillé et prest pour bander les yeux, quand une jeune fille le vint hardiement demander et tant fist par son bon pourchas qu'il fut ramené au Chastelet, et depuis furent espousés ensemble. » — L'histoire de Liége offre un fait semblable en 1467.

[2] Je n'affirme point qu'ensi en fust ; et s'il le fut, si le fist-il pour un

C'était la justice de la ville, et non celle du prévôt des maréchaux, qui avait dirigé toute cette procédure. Le duc avait voulu donner un terrible exemple de sa justice aux nobles qui l'entouraient, en même temps qu'aux marchands des divers pays du monde résidant à Bruges. Ce qui était un frein pour les uns était une garantie pour les autres. Peut-être y fut-il aussi porté par des motifs secrets qui n'ont point laissé de traces dans l'histoire de ce siècle si fécond en sombres et mystérieuses intrigues [1].

A ce drame lugubre succèdent les réjouissances les plus éclatantes. Des fleurs émaillent le pavé humide de sang de cette place du Bourg, théâtre des supplices et des fêtes, qu'ombrage, d'un côté, l'hôtel des échevins, où les princes ceignent la couronne des Robert et des Baudouin; de l'autre, la basilique de Saint-Donat, où le martyre place une autre couronne sur leur front.

Le 25 juin 1468, la duchesse de Bourgogne, accompagnée d'une suite nombreuse, arriva à l'Écluse et elle y reçut le lendemain, à l'hôtel de Gui de Baenst, la visite du duc de Bourgogne. « Ils avoient devisé longuement ensemble en « plusieurs gracieux devis, » lorsque le sire de Charny s'ap-

contentement dont il savoit bien que l'effet n'en suivroit poinct. CHASTELAIN, p. 462. — C'est l'historiographe de la maison de Bourgogne qui s'exprime ainsi!

[1] Il y avoit aultres mystères estranges qui l'avanchoient. CHASTELAIN, p. 463. — A la suite de ces mots, on remarque une lacune de quinze pages dans le manuscrit de Chastelain : je n'ose croire qu'elle ait quelques rapports avec les accusations infâmes produites dans le mémoire du bâtard Baudouin du 13 décembre 1470, « qui sont plus à taire qu'à dire. » (*MSS. Baluze.*) — Ne suffit-il pas, pour la honte du quinzième siècle, que Jean d'Uutkerke ait été l'un des favoris des ducs de Bourgogne?

procha du duc, en lui disant : « Monseigneur, puisque Dieu vous « a amené cette noble dame au port de salut et à votre désir, il « me semble que vous ne devez point vous retirer sans mon- « trer la bonne affection que vous avez pour elle, et que vous « devez en ce moment la fiancer. » Aussitôt après eut lieu la cérémonie des fiançailles.

Le 2 juillet, Marguerite d'York se rendit en bateau à Damme, où elle épousa, le lendemain, le duc Charles dans l'hôtel du bailli Eustache Wydts, en présence des archevêques d'York et de Trèves, des évêques de Salisbury, de Liége, de Metz, d'Utrecht, de Tournay, de Cambray, de Sarepte et de Térouane. En quittant l'hôtel d'Eustache Wydts, la jeune duchesse de Bourgogne se dirigea vers Bruges, vêtue d'une longue robe blanche, que fermait, au haut de la gorge, un large collier d'or, et portant une brillante couronne sur le front. Onze cents chevaux suivaient sa litière ornée de marguerites et de lacs d'amour [1], quand elle entra par la porte de Sainte-Croix dans la vaste enceinte de la ville, ornée d'arcs de triomphe et d'échafauds où l'on avait figuré des allégories empruntées à la Bible. Ici c'était l'histoire d'Adam et Ève; plus loin, quelques versets du Cantique des cantiques. Des colombes voltigeaient autour de Marguerite, tandis que de jeunes filles semaient au-dessus de sa tête des feuilles de rose. Le duc et la duchesse assistèrent à une joute sur la place du Marché. Elle était close de tous les côtés. Près des halles, on

[1] Charles avait précédé Marguerite à Bruges. « Après la messe chantée, mondict seigneur, dit Olivier de la Marche, s'en retourna en son hostel à Bruges, et croys que tandis que les autre- cérémonies se firent, il fit provision de dormir comme s'il eust à faire aucun guet pour la nuit à venir. »

voyait un arbre doré et un géant que conduisait un nain. La reine de l'île Inconnue annonçait qu'elle promettait ses bonnes grâces à celui qui pourrait la délivrer des mains du bâtard de Bourgogne, qui avait réglé cette fête d'après une vision que lui avait envoyée, disait-il, la déesse Vénus, en se réservant à lui-même le nom de chevalier de l'Arbre d'or.

Lorsque quelques lances eurent été rompues, un splendide banquet fut servi à l'hôtel du duc. Rien ne surpassa les richesses qui y furent étalées, et plusieurs entremets y rappelèrent la joie avec laquelle le peuple accueillait l'hymen du duc et d'une princesse anglaise. Ce fut d'abord une licorne qui portait un léopard. Ce léopard tenait d'une main la bannière d'Angleterre, de l'autre, une marguerite. Un maître d'hôtel la prit, et la remit à genoux au duc, en lui disant : « Très-excellent, « très-haut et très-victorieux prince, le fier et redouté léopard « d'Angleterre vous fait présent d'une noble marguerite. »

A la licorne succéda un énorme lion aux griffes redoutables, et tout d'or (c'était l'emblème de la Flandre puissante et riche); il portait la naine de mademoiselle de Bourgogne, vêtue en bergère. Sa gueule s'ouvrit par un habile ressort, et il chanta une élégante ballade :

Bien vienne la belle bergère
De qui la beauté et manière
Nous rend soulas et espérance!
Bien vienne l'espoir et la fiance
De cette seigneurie entière !

. . . .

C'est la source, c'est la minière
De nostre force grande et fière ;
C'est nostre paix et asseurance.
Dieu louons de telle alliance ;
Crions, chantons à lie chère :
Bien vienne !

Le lendemain, il y eut une autre joute où brillèrent les sires de Château-Guyon, de Visen et de Fiennes, et un second banquet, aussi splendide que le premier, où furent représentés les douze travaux d'Hercule, source féconde de préceptes moraux.

> Hercules se trouva assailli des lyons;
> Trois en occit en l'heure ainsi que nous trouvons.
> . . . .
> Plus trouvons ces faits grands, plus avant les lisons.
> Les trois lyons terribles par Hercules vaincus,
> C'est le monde, la chair et le diable de plus.
> . . . .
> Or soyons bataillans des glaives de vertus.

Le mardi, 5 juillet, les sires de Luxembourg, d'Argueil et d'Halewyn descendirent dans la lice. Antoine d'Halewyn obtint le prix, qui était une verge d'or. Mais ce qui vint donner un plus grand intérêt à ces joutes, ce fut la présence d'un chevalier bourguignon, qui avait pris le nom du Chevalier esclave, et qu'une demoiselle errante menait captif à sa suite. Il fit demander aux dames la permission de prendre part au tournoi. Sa lettre était ainsi conçue :

« Très-excellente, très-haute et très-puissante prin-
« cesse, ma très-redoutée dame, et vous, princesses,
« dames et demoiselles, plaisir vous soit de savoir qu'un
« chevalier esclave, né du royaume d'Esclavonie, est pré-
« sentement arrivé en cette noble ville sous la conduite
« d'une demoiselle errante au pouvoir de laquelle il est
« placé par la volonté de sa dame. Il est vrai, très-illus-
« tres princesses, que le chevalier esclave a toute sa vie
« servi et honoré une dame d'Esclavonie qui, sans l'accepter
« pour serviteur, lui accordait néanmoins quelque espérance.

« Cependant le mal d'amour, si longtemps nourri dans son
« cœur, lui a fait éprouver plus d'angoisses et de peines qu'il
« n'en pouvait souffrir; et, par une espérance désespérée,
« il a osé requérir d'elle miséricorde, grâce et guerdon
« d'amour. Cette dame, oubliant la vertu féminine de pitié, a
« refusé au chevalier sa requête, et lui a adressé des paroles si
« étranges, qu'il a renoncé à l'espoir de goûter quelque bon-
« heur dans ce monde. Plein de déplaisir et de rage, il se
« retira au milieu des bois, des roches et des montagnes où,
« pendant neuf mois, il ne vécut que de regrets, de soupirs et
« de larmes. La dame, reconnaissant alors son ingratitude,
« lui a envoyé une demoiselle errante, chargée de lui dire que
« les biens d'amour doivent être mérités par de longs désirs,
« de longs travaux et d'inestimables souffrances; que plus ils
« coûtent, plus on s'y attache, et que de tous les péchés
« d'amour, le plus grand est le désespoir. Elle lui conseillait
« de voyager et de chercher à oublier sa tristesse, et lui
« proposait de l'accompagner pendant un an entier, afin de
« pouvoir raconter à sa dame ses diverses aventures. Le che-
« valier l'a crue volontiers, et bien que, né au pays d'Esclavo-
« nie, il ignore les usages de ces contrées, il s'est souvenu
« comment plusieurs païens et le preux Saladin lui-même,
« étant venus au royaume de France pour acquérir louanges
« et vertus, y avaient été si honorablement accueillis que leurs
« successeurs infidèles révèrent encore ce royaume plus que
« tous les autres États chrétiens. Il a entendu surtout célé-
« brer la puissance et les vertus de l'illustre maison de
« Bourgogne. C'est guidé par cette demoiselle errante qu'il
« s'est rendu ici, et, pour sa première aventure, il a trouvé
« la noble emprise du chevalier à l'Arbre d'or. Il vient vous

« supplier, très-haute et très-puissante princesse, et vous « aussi, princesses, dames et demoiselles, de vouloir bien « intercéder auprès de très-excellent, très-haut et très-vic- « torieux prince, monseigneur le duc de Bourgogne, pour « qu'il lui soit permis d'y prendre part. »

Cette lettre était signée : « *le Chevalier esclave.* » La joute confirma peu ce qu'elle annonçait, car le Chevalier esclave, après avoir fait le tour de la lice, suivi de quatre nobles hommes vêtus selon l'usage d'Esclavonie, se retira sans combattre. Jacques de Luxembourg, Philippe de Poitiers, Claude de Vauldrey, le remplacèrent. Philippe de Poitiers se fit conduire sur la place du Marché par une jeune fille qui était vêtue de satin, et qui montait un cheval dont les mouchetures figuraient l'hermine; elle était admirablement belle, et on la nommait *la Dame blanche*.

Le jeudi, joutèrent le comte de Solms, le bâtard Baudouin de Bourgogne et le sire de Renty. On continua à représenter au banquet les travaux d'Hercule.

Le vendredi, Adolphe de Clèves jouta contre le comte de Scales, le comte de Roussy et le sire de Rochefaye.

Le samedi et le dimanche, Philippe de Poitiers garda le pas contre le comte de Woodeville, frère de la reine d'Angleterre, le marquis de Ferrare, et les sires de Ligne, de Harchies, de Crèvecœur, de Ternant, de Carency et de Contay.

Le lundi suivant, le duc de Bourgogne termina les joutes, en rompant quelques lances avec Adolphe de Clèves. Aussitôt après on enleva la loge des juges et le tournoi commença. Tous ceux qui avaient pris part aux joutes, et le duc lui-même aussi bien que les autres, parurent sur des chevaux harnachés de velours violet sur lequel était brodé un arbre d'or. Le comte

de Joigny se présenta avec vingt-cinq chevaliers pour les combattre. On remarquait parmi ceux-ci les sires de Commines, d'Aymeries, d'Humières, les deux bâtards d'Auxy, un Anglais du nom de Talbot, et deux bourgeois de Bruges, Pierre Metteneye et Pierre Stalins.

Là s'arrêtèrent les fêtes [1]. La peste venait de se déclarer avec une grande violence à Bruges. Adrien de Borssele y avait succombé, et l'on prétendait que les gardiens des lazarets, impatients de s'enrichir par le fléau, infectaient, par la communication des dépouilles des pestiférés, les sources, les puits et jusqu'à l'eau bénite des églises.

Le duc de Bourgogne s'était rendu en Hollande où il ne comptait faire qu'un court séjour. Les trêves qu'il avait accordées à Louis XI étaient près d'expirer, et leur terme devait être le signal de l'effroyable conflagration où Charles voulait précipiter la monarchie française pour se venger de ses intrigues et de son hostilité. Il semblait que l'on fût revenu à la triste et fatale époque du traité de Troyes. Une convention relative aux secours mutuels que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne se promettaient envers et contre tous, *super mutuis auxiliis contra et adversus omnes et singulos*, avait été conclue le 24 février 1467 (v. st.), et l'évêque de Bath, chancelier d'Angleterre, en réclamant au mois de mai

[1] *Rel. anon.* (*MS. de la Bibl. royale*, 17321); OL. DE LA MARCHE, II, 4; ÆG. DE ROYA, p. 100; J. DE HENNIN, p. 106. — Pour donner une idée de la pompe qui présida à ces fêtes, les chroniques flamandes rapportent que les plats faits à Bruges, à cette occasion, représentaient deux mille marcs d'argent et vingt-quatre mille livres d'étain. La ville de Bruges offrit à la jeune duchesse de Bourgogne une statue dorée de sainte Marguerite du poids de quarante marcs.

d'importants subsides du parlement, avait annoncé que les ducs de Bourgogne et de Bretagne offraient leur appui pour dompter la rébellion de Louis, usurpateur des droits que la victoire avait attribués à Henri V [1].

Cependant le roi de France opposait sa prudence et ses ruses à l'ardente impétuosité de ses ennemis, et tandis que l'archevêque de Lyon allait par son ordre porter au duc Charles des félicitations peu sincères sur son alliance avec Marguerite d'York, des forces considérables envahissaient la Bretagne; Charles l'apprit en Hollande, et ordonna aussitôt que ses hommes d'armes s'assemblassent au Quesnoy. « Car là estoit « venu pour mettre pié en l'estrier atout le fer au dos et pour « emprendre son voyage comme au mesmes lieu là où il l'avoit « pris à l'aultre fois, quand il s'en alla en France pour la « journée de Saint-Denis dont la bataille de Mont-le-héry « ensievy [2]. »

Il était trop tard : les ducs de Normandie et de Bretagne, surpris et vaincus, avaient été réduits à demander la paix. Charles ne pouvait compter sur eux, mais il avait juré par saint Georges que, dût le roi de France venir l'attaquer avec toute sa puissance, il ne reculerait jamais, et il continuait sa marche vers Péronne avec une armée de seize ou dix-huit mille Flamands et Picards réunis à la hâte.

Si le roi de France eût attaqué en ce moment les Bourguignons, leur position eût été précaire. Le comte de Dammartin le pressait de profiter d'une occasion si favorable. « Maugré en ait ma vie, disait chacun au camp français, depuis

[1] RYMER, V, 2, p. 158; TURNER, *Hist. of England*, III, p. 272.
[2] CHASTELAIN, p. 469.

« le plus petit page jusqu'aux capitaines des compagnies, que « veulent donc ces ducs de Bourgogne qui menacent toujours « le roi leur souverain? Ils ne cessent d'agiter le royaume « et d'abaisser le pouvoir royal. Maudite soit leur race, quoi- « qu'elle ait son origine à l'ombre des fleurs de lis! N'ont-ils « pas introduit les Anglais en France, chassé le roi légitime de « ses États, assiégé ses villes et ravagé ses pays? N'ont-ils « pas outragé le roi Charles et arraché par violence les fleu- « rons de sa couronne? Race maudite et exécrable! Pourquoi « le duc Charles veut-il attaquer le roi et dévaster ses États? « N'est-ce pas assez que déjà une fois il ait planté ses bannières « devant Paris? Insurrection semblable à celle qui fit préci- « piter Lucifer dans l'enfer et qui, nous l'espérons, y mènera « Charles, ce maudit allié des Anglais, cet orgueilleux et « perfide rebelle. Veut-il ceindre la couronne et porter le « sceptre en main? N'a-t-il pas assez de seigneuries et de « domaines? Les cités de Gand et de Bruges ne lui suffisent- « elles point? Veut-il avoir aussi Paris? Puisse la foudre « l'écraser! Plût à Dieu que le roi nous permît de nous venger « de lui, de brûler et de piller tout ce qui lui appartient, de « mettre à mort tous ceux qui lui obéissent [1]! »

Le connétable combattit presque seul l'avis du comte de Dammartin. La situation de ses domaines, placés sur les frontières des États des deux princes rivaux, lui faisait comprendre que la victoire de l'un ou de l'autre pouvait être dangereuse pour lui, et il était d'autant plus favorable à la paix qu'il espérait en être l'arbitre.

Cependant le roi hésitait : un jour il expédiait des émissaires

[1] CHASTELAIN, p. 476.

à Liége pour y préparer une révolte; le lendemain il envoyait au duc soixante mille écus d'or pour l'apaiser. Mécontent du mauvais succès de ses ambassades, peu porté d'ailleurs à une guerre où la moindre défaite eût pu rallier contre lui tous les anciens confédérés de la ligue du bien public, il arriva à penser qu'il ferait bien de voir lui-même le duc de Bourgogne, car il présumait assez de son habileté pour croire qu'il obtiendrait aisément, sans l'intervention de ses capitaines et de ses négociateurs, les concessions que les circonstances semblaient devoir imposer à son ennemi : la plus importante devait être la restitution des villes de la Somme [1].

Une entrevue eut lieu à Péronne vers le milieu du mois d'octobre 1468. Tandis que le roi cherchait à y suppléer à la lenteur de ses ambassadeurs, ceux qu'il avait envoyés à Liége, loin de mériter ce reproche, agissaient avec plus d'activité que le roi ne l'eût désiré. L'insurrection se levait à leur voix, et à peine Louis XI était-il depuis quatre jours à Péronne qu'on vint annonçer au duc que les Liégeois s'étaient portés à Tongres, et s'étaient emparés de leur évêque et de leur gouverneur le sire d'Humbercourt; le bruit courait qu'ils les avaient massacrés. Les mêmes messagers racontaient que les ambassadeurs français guidaient les Liégeois : ils les avaient vus, ils les nommaient. La fureur du duc fut extrême : tantôt il voulait faire enfermer le roi dans la tour où Charles le Simple avait été retenu par Herbert de Vermandois; tantôt il songeait à convoquer les princes et à partager avec eux, en reconstituant la féodalité du dixième siècle, les avantages de la captivité du roi. Enfin un de ses chambel-

[1] Chastelain, p. 467.

lans parvint à le calmer. Ce chambellan était Philippe de Commines, et ce fut grâce à sa médiation que Charles consentit à signer le traité qui confirmait les conventions autrefois arrêtées à Arras et à Conflans [1].

Louis XI, qui eût pu triompher les armes à la main, avait espéré que cette entrevue de Péronne lui tiendrait lieu de victoire : elle ne devait être un trophée que pour le prince qui, bien que seul intéressé à la désirer, n'était pas celui qui l'avait proposée.

Au point de vue politique, le traité de Péronne est une œuvre incomplète et mutilée. Les gages que Charles réclame pour lui-même sont insuffisants ; il obtient encore moins pour ses anciens alliés, et ne fait même rien pour l'Angleterre, qui a déjà réuni sur ses rivages une armée placée sous les ordres du comte de Scales ; mais nous y rencontrons quelques clauses nouvelles qui ne peuvent être omises dans un travail consacré à l'histoire de la Flandre.

Toutes les conventions commerciales conclues entre la Flandre et l'Angleterre sont ratifiées. De plus, le roi de France déclare que « les ambassadeurs de monseigneur de « Bourgogne ayant fait doléances des appellations que l'on « reçoit sur les appointements et les jugements faits par « les quatre principales lois de Flandre, contre les lois et « priviléges dudit pays, en troublant sur ce mon dit sieur « de Bourgogne, mêmement au fait de la marchandise sur « laquelle icelui pays de Flandre est principalement fondé, » l'appel au parlement ne sera plus reçu : le roi de France en

[1] PH. DE COMMINES, II, 5-9; *Pr. de Commines*, III, pp. 49-81; GACHARD, *Doc. inédits*, I, p. 200.

fait don et transport au duc de Bourgogne et à ses successeurs, comtes et comtesses de Flandre.

Le même transport a lieu relativement à l'appel des jugements rendus en Flandre par les autres magistratures, et il s'étend aux châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, « attendu que les dites châtellenies, de leur première et « ancienne condition, ont esté de la comté de Flandres et « depuis que le roi les a tenues, en faisant et traitant le « mariage de feu le grand duc Philippe, bisayeul de mon dit « sieur de Bourgogne, elles furent réunies et rejointes au dit « comté de Flandres pour tenir par le dit comte en un seul « fief avec le dit comté. »

Les conseillers du roi de France essayaient parfois de présenter quelques remontrances; on leur répondait : « Il le faut, « monseigneur le veut. »

Ce n'était point assez. Le duc de Bourgogne exigea que le roi de France l'accompagnât dans son expédition contre les Liégeois révoltés à son instigation. On vit Louis XI prendre lui-même la croix de Saint-André, et tandis que les Liégeois criaient : « Vive le roi de France! » le roi de France leur répondait : « Vive Bourgogne! » Ce ne fut qu'après avoir subi toutes ces humiliations, et avoir été le témoin de la condamnation d'une ville si utile et si dévouée à ses intérêts, que Louis XI recouvra sa liberté, en prenant l'engagement de rejoindre le duc l'année suivante en Bourgogne, engagement qu'il jurait secrètement de ne pas tenir.

Ces succès si éclatants et si inespérés échauffèrent l'orgueil de Charles. Lorsque dans son triomphe il eût arboré ses bannières sur les ruines de la cité épiscopale des bords de la Meuse, il se souvint qu'il existait aux bords de l'Escaut

une autre cité qui avait joui du spectacle de sa faiblesse et de son humiliation, et bien qu'il l'eût récemment amnistiée par l'octroi de nouveaux priviléges, il forma le projet de détruire Gand comme il avait détruit Liége, afin que le même crime reçût le même châtiment : il prit même plaisir à entretenir de ses rêves de vengeance les députés de Gand qui allèrent le féliciter à Bruxelles sur la défaite des Liégeois. A ce bruit, les échevins, les doyens et mille des plus notables bourgeois de Gand se réunirent dans la salle de la Collace. Ils se communiquèrent, vivement émus, les tristes nouvelles qu'ils venaient de recevoir, et élurent immédiatement des députés chargés de conjurer, par la soumission la plus complète aux volontés du duc, les malheurs dont ils se voyaient menacés. Ils comprenaient bien que les clefs de leur ville étaient à Liége, et ce fut à des conditions presque semblables qu'ils traitèrent, humbles et suppliants comme il convient à des vaincus, et prêts à abdiquer leur puissance et leur liberté pour racheter leurs vies, leurs foyers et leurs biens.

Si quelque bourgeois excite une sédition, ou s'il s'en rend complice en ne se présentant point sous l'étendard du prince pour la combattre, il sera banni après avoir été attaché au pilori, et après avoir eu la langue percée d'un fer rouge.

Si quelque métier prend part à une sédition, il perdra ses franchises et le droit d'exister comme métier.

Les Gantois renonceront au célèbre privilége de Philippe le Bel du mois de novembre 1301, et désormais le duc de Bourgogne pourra faire procéder comme il le jugera convenable au renouvellement de leur magistrature.

Ils remettront toutes leurs bannières ; les portes condamnées par le traité de Gavre seront de nouveau fermées, et les

assemblées où l'on discutera les intérêts de la ville ne comprendront plus que les échevins, les grands doyens et les anciens magistrats.

Le duc de Bourgogne exigea de plus que les échevins, les doyens et les jurés, se rendissent à pied à Bruxelles pour réitérer cet acte de soumission en sa présence en lui restituant leurs bannières et le privilége de 1301.

Le 8 janvier 1468 (v. st.), les échevins et les cinquante-deux doyens des métiers de la ville de Gand se réunirent à l'hôtel de ville de Bruxelles, d'où ils se dirigèrent, vêtus de deuil et marchant deux à deux, vers le palais de Caudemberghe. Afin que leur humiliation fût complète, on les fit attendre pendant une heure et demie dans la cour au milieu de la neige : l'opposition de la puissance du prince et de l'abaissement de la commune, naguère encore fière et redoutée, n'en fut que plus éclatante lorsqu'ils furent introduits dans une vaste salle où Charles occupait un riche fauteuil, entouré des officiers de sa cour, du duc de Sommerset, de Philippe de Savoie, d'Adolphe de Clèves, et des ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Bohême, de Naples, d'Aragon, de Chypre, de Norwége, de Pologne, de Danemark, de Russie, de Prusse, d'Autriche et de Milan [1]. Ils s'avancèrent en s'inclinant jusqu'à terre à trois reprises différentes; et maître Baudouin Goethals, pensionnaire de la keure, prononça ce discours :

[1] C'est ce que Molinet nomme, d'après Chastelain, *la première magnificence du duc Charles :* « La première magnificence fut en Bruxelles, là où, lui assis sur son trosne, l'espée nue que tenoit son escuyer d'escuyrie, fit convenir Gantois à couldes et à genoux devant lui, et en présence d'eux coupa et déchira à son plaisir leurs priviléges, ce qui est de perpétuel record et non oncques veu de pareil. » MOLINET, 36.

« Très-haut et très-excellent prince, mon très-redouté et
« naturel seigneur, vos très-humbles et très-obéissants ser-
« viteurs et sujets, et tous les habitants de votre très-humble
« et obéissante serve et ancelle la ville de Gand, se recom-
« mandent très-humblement à votre très-noble grâce, et
« vous font exposer, par leurs députés agenouillés devant
« vous, la profonde douleur qu'ils ressentent de vous avoir
« offensé et d'avoir justement provoqué votre indignation. Ils
« resteront livrés aux secrets remords de leurs consciences, à
« moins que votre miséricorde n'étende sur eux le réseau de
« sa clémence. Très-cher seigneur, vous qui n'êtes pas seu-
« lement un homme, mais qui occupez vis-à-vis de nous la
« place de Dieu, et qui avez ce double caractère en vertu de
« votre haute position, vous n'ignorez point que Dieu se laisse
« apaiser par les larmes et pardonne à la contrition et aux
« prières de la faiblesse humaine. De quelle bonté n'usa-t-il
« point vis-à-vis d'Adam, lorsqu'il promit à Seth l'huile de
« miséricorde qu'il devait envoyer dans cinq mille ans! Ne lais-
« sa-t-il pas vivre Caïn dix générations avant de le frapper?
« Au temps d'Abraham, sa miséricorde n'aurait-elle pas sauvé
« Sodome et Gomorrhe, s'il y avait trouvé dix justes? tant
« est immense sa miséricorde! Dieu, à la voix de Moïse,
« n'épargna-t-il pas son peuple infidèle à sa loi? La pénitence
« de Ninive n'apaisa-t-elle point sa colère ?... Les miséri-
« cordes de Dieu sont infinies; elles se répandent sur ses
« œuvres et sur ses créatures, sur le ciel et sur la terre.
« Puisque les princes chrétiens doivent, autant qu'ils le peu-
« vent, imiter les vertus de Dieu, et surtout celle de clémence,
« qui les illustre le plus, il faut qu'ils se règlent sur l'exemple
« de Dieu pour pardonner à ceux que poursuit leur colère

« O mon très-redouté seigneur, si les Gantois vous ont « offensé, ils ne vous ont toutefois point attaqué; ils n'ont « point attenté à votre noble personne; ils n'ont point cessé de « vous reconnaître pour leur maître et naturel seigneur; et « c'est devant vous qu'ils viennent encore se prosterner « humblement aujourd'hui, espérant qu'une faute expiée par « tant de larmes méritera votre pardon. Gand n'est point « comme Sodome et Gomorrhe, que Dieu eût épargnées s'il y « eût aperçu dix justes. Il s'y trouve des milliers de saintes « créatures qui jouissent de communications divines dans la « pieuse solitude des cloîtres. Il n'est point, dans tout l'Occi- « dent, de ville où reposent les reliques glorieuses d'un plus « grand nombre de saints. Gand vous représente Ninive. La « voix de votre menace lui a annoncé sa destruction. Son « peuple s'est effrayé de votre colère; il a senti son impuis- « sance à vous résister; il s'abandonne à son repentir. Les « Ninivites ne jeûnèrent que trois jours. Les bourgeois de « Gand se sont couverts de cendre pendant quarante jours. Ils « se hâtent de placer leurs espérances dans leur père naturel, « le prince le plus noble et le plus vertueux de la terre. Ils « vous supplient très-humblement, les mains jointes et à « genoux, de daigner apaiser votre colère et de les recevoir « dans votre merci et dans votre miséricorde; ils s'écrient « vers vous : *Domine, non secundum peccata nostra quæ feci-* « *mus nos, neque secundum iniquitates nostras retribuas : cito* « *anticipent nos misericordiæ tuæ et propter gloriam nominis* « *tui libera nos.* »

Le chancelier, Pierre de Goux, répondit à ce discours par quelques paroles sévères. « Il ne suffisait point d'une seule « prière, disait-il, pour effacer tant de crimes; le repentir des

« Gantois n'avait pas encore été assez éprouvé. Le duc voyait « toutefois avec plaisir leurs humbles démarches; il leur laisait l'espérance d'obtenir sa miséricorde, s'ils continuaient « à la mériter. » On vit alors les députés s'agenouiller de nouveau, et remettre au duc leurs bannières, ainsi que les chartes originales qui les leur avaient rendues en les affranchissant des stipulations du traité de Gavre, et ils livrèrent en même temps les priviléges de Philippe le Bel et du comte Robert sur le renouvellement de leur échevinage. Le chancelier lacéra publiquement ces titres vénérables de la liberté gantoise, et Charles ordonna que les bannières fussent portées à Notre-Dame de Boulogne, auprès de celles que son père y avait fait déposer. « Le bien que je voulais faire « aux Gantois, ajouta le duc lui-même, est devenu, par leur « faute, la cause de leurs malheurs et de leurs présents « désastres. Je les chérissais; je voulais reconnaître les ser« vices qu'ils m'avaient rendus; j'en avais pris la résolution; « mais ils ont voulu m'arracher par leurs violences et leurs « menaces ce que je voulais librement leur accorder. Ils ne « se sont pas contentés de m'imposer la forme de leurs nou« veaux priviléges, ils ont mis en péril ma vie et celle des « personnes de ma maison; et, par l'exemple contagieux de « leur rébellion, ils m'ont exposé à perdre tous mes États. « Si j'en ai l'âme irritée, ni Dieu ni les hommes ne peuvent « m'en blâmer, car jamais plus grand crime, dans une occasion « aussi solennelle, ne fut commis contre un prince. Le repen« tir, s'il doit l'effacer et le réparer, ne saurait être ni trop pro« fond ni trop amer. » Les chroniques flamandes rapportent que le duc de Bourgogne termina son discours par ces mots : « Sachez bien que, si je vous aime, je ne vous crains pas. »

Les Gantois payèrent une amende de trente-six mille florins; Hoste Bruneel et ses principaux amis périrent dans les supplices, mais Gand était sauvée [1].

« Je ne puis penser, écrit le sire de Commines, comment « Dieu a tant préservé cette ville de Gand dont tant de maux « sont advenus et qui est de si peu d'utilité pour le pays et « chose publique du dit pays où elle est assise, et encore beau- « coup moins pour le prince, et n'est pas comme Bruges qui « est un lieu de grand recueil de marchandises et de grande « assemblée de nations estranges, où par adventure se des- « pesche plus de marchandise qu'en nulle autre ville d'Europe, « et seroit dommage irréparable qu'elle fust détruite. Au fort, « il me semble que Dieu n'a créé aucune chose en ce monde, « ni hommes, ni bestes, à qui il n'ait fait quelque chose son « contraire, pour le tenir en crainte et humilité. Et ainsi celle « ville de Gand est bien située là où elle est... Et n'est pas cette « maison de Bourgogne seule à qui Dieu ait donné quelque « aiguillon. »

Le sire de Commines a soin d'oublier que Gand était la première des cités flamandes et que ces cités, quoique souvent hostiles et presque constamment agitées, représentaient toute la force de la domination bourguignonne. L'ambition de Philippe le Hardi ne les avait convoitées que parce qu'il y voyait la base de sa puissance dans l'avenir. Le duc Charles de Bourgogne, en la cherchant dans la ruine de la Flandre, ne préparera que sa propre ruine; heureux s'il eût compris que l'indépen-

[1] CHASTELAIN, p. 446; *Pr. de Commines*, III, pp. 85, 87, 93; *Dagboek der Collatie*, p. 463; GACHARD, *Doc. inédits*, I, p. 207; *Chron. flamandes*. — Il fut défendu plus tard de porter solennellement à Houthem la châsse de saint Liévin.

dance communale, rude aiguillon qu'il souffrait impatiemment au faîte de la prospérité, pouvait le défendre et le protéger comme un bouclier inexpugnable, aux jours des revers et du malheur !

Il semble d'ailleurs que Charles ne pouvait rien désirer de plus. S'il avait été deux jours le prisonnier des Gantois, leur servitude devait être éternelle, et leur honte effaçait la sienne. Un acte qui retraçait toutes leurs promesses et tous leurs sacrifices avait été déposé au trésor de ses chartes. Les échevins, les doyens de Gand y avaient attaché leurs noms et leurs sceaux ; c'étaient entre autres Roland de Wedergrate, que l'on croit avoir été le beau-frère du chancelier Pierre de Goux, Philippe Sersanders, Olivier Degrave, Josse de Melle, Liévin Vandepoele, Henri Baudins, chefs du parti bourguignon, qui ne prévoyaient point la terrible responsabilité que leur docilité aux volontés du duc devait faire peser sur eux vis-à-vis du peuple frappé dans ses franchises les plus chères. Le *calfvel* de Gand portait la date du 2 janvier 1468 (v. st.). Plus d'un demi-siècle s'était écoulé depuis qu'un autre *calfvel* avait été imposé aux Brugeois par Jean sans Peur.

Le duc Charles s'abandonnait à l'enivrement de sa gloire. Lorsqu'après avoir tour à tour humilié la puissance royale dans la personne de Louis, et dompté la puissance communale dans les deux grandes cités qui illustraient les bords de l'Escaut et de la Meuse, il se dirigea de Bruxelles vers Saint-Omer, il trouva dans cette ville l'archiduc Sigismond d'Autriche qui venait lui proposer de le mettre en possession du landgraviat d'Alsace, du comté de Ferrette et du Brisgau. Il devançait de quelques semaines l'arrivée des ambassadeurs du roi de Bohême, qui offrait au duc de Bour-

gogne de le faire élire empereur. Charles, de plus en plus avide d'étendre sa domination, accéda aux prières de l'archiduc d'Autriche. Thomas Portinari, riche marchand de Bruges, issu de cette célèbre famille florentine à laquelle appartenait la muse de la *Vita nuova*, la Béatrice du Dante, fut invité par le duc, qui l'avait élevé au rang de son conseiller, à avancer en gage sur le comté de Ferrette 72,000 florins. Sigismond d'Autriche ne s'était rendu en Flandre qu'après avoir pris l'avis de Louis XI, intéressé plus que personne à diriger vers l'Allemagne une ambition trop menaçante pour ses propres États, et cet or que son rival se montrait si impatient de prodiguer ne devait servir qu'à préparer sa honte, sa ruine et sa mort.

Cette négociation était à peine terminée lorsque le duc de Bourgogne se rendit à Gand : non plus suivi d'un petit nombre de chevaliers, et entouré de bannis rappelés de l'exil, mais accompagné des épais bataillons de ses hommes d'armes qui s'avançaient lentement à la clarté de neuf mille torches. C'était au milieu de cet appareil belliqueux qu'il venait prendre possession de la première cité de ses États, conquise sans combat et un instant menacée par son propre seigneur des rigueurs qu'autorise seul le droit de la victoire.

Charles, donnant un libre cours aux rêves de son ambition, était allé en Hollande préparer la soumission des peuples encore à demi barbares de la Frise : il ne revint en Flandre que pour recevoir les ambassades d'Autriche, de Venise et de Milan, chargées de lui offrir de respectueuses protestations de dévouement, et celle du roi d'Angleterre, qui venait lui remettre l'ordre de la Jarretière. « Le quatorziesme février, « dit Jean de Troyes, vint nouvelles à Paris que monseigneur

« de Bourgogne avoit esté veu en la ville de Gand portant « à l'une de ses jambes la jarretière qui estoit l'ordre et « enseigne du roy Édouard d'Angleterre; et à ceste cause « se demonstroit et déclaroit ennemy capital du roy et du « royaume, et comme Anglois tenu et reputé [1]. » Le duc de Bourgogne cherchait de nouveau à fonder sur l'alliance anglaise une vaste ligue contre Louis XI. Déjà, réunissant ses hommes d'armes aux frontières de France, il s'était emparé de Saint-Valery et d'autres domaines du comte d'Eu qui relevaient du comté de Ponthieu, sous le prétexte que des marins flamands avaient été arrêtés par un navire sorti du port d'Eu, et il avait déclaré qu'il ne les restituerait que lorsque le comte d'Eu lui aurait fait acte de foi et d'hommage envers et contre tous. Le comte d'Eu se plaignit au roi, et un huissier du parlement se rendit à Gand pour y citer le duc Charles, comme d'autres huissiers du parlement avaient cité le duc Philippe. C'était un acte de témérité qu'il faillit payer de sa vie, et ce fut à grand'peine qu'il parvint à rentrer en France : aucune réponse n'avait été faite à son message [2].

Louis XI n'élevait la voix que parce qu'il se sentait redoutable et fort. Il avait profité des premiers moments de son retour de l'expédition de Liége pour faire accepter la Guyenne en apanage à son frère au lieu de la Champagne, pays trop voisin des États du duc. Il avait vaincu le comte d'Armagnac et s'était formé un parti en Bretagne. Il ne lui restait plus qu'à séparer l'Angleterre du duc de Bourgogne, quand il trouva

[1] JEAN DE TROYES, 1470; *Pr. de Commines*, III, p. 99; RYMER, V, 2, p. 173.

[2] PH. DE COMMINES, III, I.

un instrument docile dans le comte de Warwick, qui avait remis le sceptre à Édouard IV et qui espérait le lui enlever aussi aisément. Le comte de Warwick n'était plus satisfait des immenses richesses qu'il avait obtenues; c'était peu que le duc de Clarence, frère du roi, fût devenu son gendre; il ne cessait de regretter de n'avoir pas fait épouser sa fille à Édouard IV lui-même, et voyait avec une vive jalousie la faveur dont jouissaient à la cour les amis et les parents d'Élisabeth Woodeville, cette veuve de John Grey qu'Édouard IV avait relevée au château de Grafton, humblement prosternée à ses pieds, pour la placer à côté de lui sur le trône d'Angleterre. Le mariage du duc de Bourgogne, qu'il haïssait, avec Marguerite d'York, avait accru son mécontentement, et il prêta bientôt l'oreille aux propositions du roi de France. Des émeutes, des insurrections partielles, des mouvements isolés annoncèrent, pendant quelque temps, l'existence d'une vaste conspiration; un moment, vers le mois de juillet 1469, le comte de Warwick se vit le maître d'Édouard IV, arrêté à la suite d'une fête par l'archevêque d'York; mais le duc de Bourgogne se hâta d'écrire au maire et à la commune de Londres. « Si leur fist remonstrer com-« ment il s'estoit alyez à eulx en prenant par mariage la sœur « du roi Édouard parmy laquele alyance luy avoient promis « estre et demourer à tous jours bons et loyaulx subjetz au « roi Édouard, et s'ilz ne luy entretenoient ce que promis « avoient, il sçavoit bien qu'il en devoit faire [1]. »

Les bourgeois de Londres aimaient beaucoup le duc de Bourgogne; ils avaient salué de leurs acclamations son union

[1] *Chr. ms. de Jean de Waurin, Bibl. nat., à Paris*, 6759. — Ce manuscrit est l'un des plus beaux qu'ait possédés la bibliothèque si riche et si précieuse de Louis de la Gruuthuse.

avec une princesse anglaise comme un nouveau gage de l'activité de leurs relations commerciales avec la Flandre, et sa lettre exerça une si grande influence sur leurs esprits qu'ils forcèrent le comte de Warwick à leur rendre Édouard IV. Une nouvelle tentative dirigée contre la dynastie d'York ne fut pas plus heureuse, et cette fois le comte de Warwick et le duc de Clarence, qui avait été entraîné dans le même complot, se virent réduits à fuir avec trente vaisseaux vers le port de Calais qui leur fut fermé; mais ils trouvèrent un refuge dans la rade d'Honfleur, où ils se croyaient d'autant plus assurés de la protection du roi de France qu'ils amenaient avec eux quelques navires flamands enlevés dans les eaux de Calais.

La colère de Charles fut violente : il était en ce moment peu préparé à résister à des attaques maritimes qu'il n'avait pas prévues, et il en accusait surtout le roi de France, qui secourait le comte de Warwick d'argent, de munitions et de vivres. Le 5 mai 1470, il adressa de l'Écluse, où il s'était rendu pour presser les armements de ses vaisseaux, ses plaintes et ses menaces au roi Louis XI. « Mon très redoubté et souverain « seigneur, il est vray que après que les duc de Clarence et « comte de Warwick ont esté par le roy d'Angleterre pour « leurs séditions et maléfices dechassez et expulsez hors du « royaume d'Angleterre, et que les officiers dudit roy d'Angle- « terre en la ville de Calais leur ont refusé l'ouverture et « l'entrée de ladite ville, lesdits duc de Clarence et comte « de Warwick et leurs adhérans se sont mis à tenir la mer, « et tant par faits que par parolles se sont constituez et déclairez « mes ennemis en prenant et détroussant plusieurs de mes « subjets de mes pays de Hollande, Zeelande, Brabant, Flan- « dres et autres, avec leurs biens, marchandises et navires en

« grant nombre, et en usant de grandes et oultrageuses me-
« naces de encore pis faire à l'encontre de mes dits pays et
« subjets, sans toutefois m'en advertir par défiance, ne aultre-
« ment, laquelle chose ne m'a semblé tollérable, ne que je
« doive souffrir, sans y donner et mettre provision. Incontinent
« que ce vint à ma cognoissance, j'écripvis à mes ambassa-
« deurs estans devers vous pour vous en advertir de ma part
« et vous supplier de non les recevoir en vostre royaume. Mon
« très redoubté et souverain seigneur, je suis adverti que
« néanmoins en vostre dit royaume les dits duc de Clarence et
« comte de Warwick et leurs dits complices sont receuz,
« recueilliz et favorisez, et aussi les dits biens et marchandises
« de mes dits subjets butinez, venduz et dissipez, la quelle
« chose je ne pourroys croire procéder de votre sceu, com-
« mandement, ne ordonnance, attendu la notoriété des dites
« hostilités et les traitiez de paix faits entre vous et moi, les-
« quels j'espère que vous voulez entretenir et observer. Je
« vous advertis de rechief, mon souverain seigneur, des choses
« devant dites, vous suppliant qu'il vous plaise, ne par vos
« officiers et subjets, souffrir, ne permettre favoriser, soutenir
« ne assister les dits duc de Clarence et comte de Warwick et
« leurs dits complices, et pour plus en ce déclairer votre bon
« vouloir et plaisir, le faire publier et signiffier par tous les
« lieux d'icelui royaume, et spécialement de votre dit duché de
« Normandie [1]. » La réponse de Louis XI fut faible et vague ;

[1] **Plancher**, IV, *pr.*, p. 261. — Le duc de Bourgogne invita le parlement à appuyer ses représentations. « Que le roy reçoive et soutienne dans son royaume le duc de Clarence et le comte de Warwick, lui écrit-il dans une autre lettre, nous nous déporterions assez d'en parler ; mais qu'il les ayde, eulx estans, de paroles et de faits de guerre, nos ennemis

il ordonna au parlement d'accorder les provisions nécessaires pour qu'il fût fait droit aux griefs du duc de Bourgogne, et se contenta de faire publier, par les gouverneurs de Normandie, qui eussent pu les réparer, une déclaration dont les termes étaient fort pacifiques : il leur avait toutefois adressé des instructions secrètes pour qu'ils pressassent le comte de Warwick de se retirer à l'île de Jersey, à Granville ou à Cherbourg, d'où il pourrait poursuivre plus librement ses complots contre le roi Édouard d'York [1].

Cependant le comte de Warwick, trop violent et trop impétueux pour écouter les conseils dictés par une prudence qu'il ne pouvait partager, continue ses excursions et ses pirateries dans la Manche. C'est en vain que l'escadre de lord Scales et

déclarez, cela pourroit aller contre l'intérest de nos subjets et des marchands venants en iceux nos pays. » PLANCHER, IV, *pr.*, p. 268; *Pr. de Commines*, III, p. 120.

[1] L'archevêque de Narbonne et l'amiral de France sont chargés d'exposer au comte de Warwick « que au lieu où est de présent monsieur de « Warwick, il est en plus mauvais lieu pour lui que en lieu qu'il puisse « estre au royaume, car il y vient chascun jour plusieurs Flamands et « Bourguignons; et aussi au pays a grand quantité de Bourguignons qui, « chascun jour, pourroient faire savoir à monsieur de Bourgogne tout « ce que feroit monsieur de Warwick, et toutes les allées et venues qui « seroient entre le roy et luy, et aussi monsieur le connestable est gou- « verneur de ce pays, et n'y fera-t-on rien que incontinent les Bourgui- « gnons ne sachent.

« Pourront dire comme le roy de tout son pouvoir luy aydera à recou- « vrer le royaume d'Angleterre, et s'il veut parler au roy, le roy ira en « voyage à monsieur saint Michel, et à Grantville parlera à luy tant qu'il « voudra.

« Porteront du drap de soye pour monsieur de Clarence. » *Pr. de Commines*, III, p. 124.

celle des marchands osterlings, commandée par Hans Voetkin, cherchent à s'y opposer ; il envoie sa caravelle *la Brunette* bloquer le port de l'Écluse, surprend lui-même la flotte flamande qui revenait chargée de vin des côtes de la Saintonge, et obtient un succès non moins important sur des vaisseaux sortis des ports de Hollande et de Zélande. « Allez, dit-il à un pilote de « Ten-Vere qu'il a fait prisonnier, allez annoncer au duc de « Bourgogne que le comte de Warwick s'étonne de ce qu'il « n'ose point venir le combattre. » Pour ajouter à cette insulte, il rentre au port d'Honfleur suivi de trois grands navires qui portent à leurs mâts la bannière de Bourgogne.

A mesure que ces nouvelles parvenaient au duc Charles, ses plaintes devenaient plus vives ; il écrivit de nouveau au roi de France, aux conseillers du parlement et aux gouverneurs de la Normandie. Ces lettres retraçaient longuement tous ses griefs et ce que présentait d'odieux l'appui accordé en pleine paix, par un prince qui lui était allié, à ses ennemis déclarés. Charles avait ajouté au bas de celle qui était adressée à l'archevêque de Narbonne et à l'amiral de France quelques lignes où il laissait éclater toute son indignation. « Archevesque et « vous amiral, les navires que vous dictes avoir été mis de « par le roi encontre les Anglais, ont ja exploité sur la flotte « de mes sujets retournant en mes pays ; mais, par saint « Georges, si l'on n'y pourvoit à l'aide de Dieu, j'y pourvoiray « sans vos congiez, ni vos raisons attendre, car elles sont « trop volontaires et longues [1]. »

Une grande lutte devenait imminente, et bien qu'elle dût être pour le commerce une cause de pertes inappréciables,

[1] Plancher, IV, *pr.*, p. 271.

ce fut le moment que la chambre des finances se hâta de saisir pour se montrer plus exigeante et plus avide. Les députés des quatre membres de Flandre avaient été convoqués à Lille le 21 mai, et le chancelier de Bourgogne leur avait exposé que le duc avait besoin d'une aide de 120,000 couronnes pendant trois années consécutives pour suffire aux frais des armements, que l'apparence d'une guerre prochaine avait rendus nécessaires. Néanmoins, il ne leur avait point fait connaître quelle serait la part de la Flandre dans cette subvention, et quels fruits elle pourrait retirer de ses sacrifices. Une vive résistance se manifesta; les sommes accordées au duc de Bourgogne depuis son avénement étaient si considérables que toute aide nouvelle était devenue impopulaire. Des députés des états de Flandre furent chargés d'aller présenter des remontrances au duc, qui se trouvait à cette époque à Middelbourg; mais leurs observations furent mal accueillies, et Charles répondit à Jean Sersanders, qui avait parlé au nom des états de Flandre, avec toute la violence que le duc Philippe avait autrefois montrée en accusant un bourgeois de Gand qui portait le même nom. « J'ai bien entendu, lui dit-il après « un moment de réflexion, ce que vous m'avez déclaré et « remontré sur trois points; quant au premier, qui se rapporte « à la différence qui existerait d'après vous entre mes lettres « et le discours de mon chancelier, je ne la vois point. Mon « chancelier et moi, nous comprenons également que mes « pays de par deçà sont la Hollande, la Zélande, la Flandre, « le Brabant, le Luxembourg, le Limbourg, le Hainaut, la « Picardie, la châtellenie de Lille, le comté de Boulogne et le « comté de Guines. Ce sont ces pays qui sont accoutumés à me « secourir d'aides et de subventions, et non pas mon pays de

« Bourgogne, qui n'a point d'argent ; il sent la France ; mais il
« s'y trouve beaucoup de braves hommes d'armes, les meil-
« leurs que j'aie en tous mes pays, ils m'ont bien servi, et je
« puis m'en aider, car ils forment le tiers de mon armée.
« Quant à ce que vous me demandez que l'on détermine dès
« à présent votre cote et portion, sachez que je le ferai plus
« tard par l'avis de mes conseillers quand vous m'aurez
« accordé ma requête : je ne dois pas le faire plus tôt, car
« si vous la repoussiez, cette cote serait inutile, et il me
« semble que vous faites cette demande par subtilité et ma-
« lice, et que ni vous, ni ceux qui vous ont envoyés, n'avez
« la volonté ni l'intention de me complaire et d'accorder ma
« requête ; en ceci vous agissez comme vous agissez tou-
« jours entre vous Flamands, car jamais vous n'avez accordé
« quelque chose libéralement ni à moi ni à mon père. Si
« vous le fîtes quelquefois, si vous accordâtes même plus
« qu'on ne vous demandait, c'était à si grand regret, et de
« telle sorte, que vous n'en méritiez ni gré ni grâce. Vous
« agirez de nouveau ainsi ; avec vos têtes flamandes si grosses
« et si dures, vous persévérez toujours dans vos duretés et
« mauvaises opinions, et cependant vous pouvez bien penser
« que les autres sont aussi sages que vous, et ont aussi leurs
« têtes. Pour moi, je suis à moitié Français et à moitié Portu-
« gais. Je veux bien que vous le sachiez. Je saurai corriger
« vos têtes, et je le ferai. C'est bien peu de chose que
« 120,000 écus, répartis annuellement pendant trois ans, sur
« tous mes pays, pour entretenir mille lances qui ne forment
« que cinq mille combattants ; ce n'est pas le tiers de ce que
« me coûtera mon armée ; je devrai payer le reste de mon
« domaine, ou il faudra qu'elle jeûne huit mois. Je ne le fais

« point pour moi seulement, mais aussi pour la sûreté, pro-
« tection et défense de mes pays, et pour les tenir en paix et
« tranquillité. Il vaut mieux pourvoir à temps aux entreprises
« soudaines et imprévues que mes ennemis pourraient tenter
« contre moi et mes pays que de nous laisser fouler, chasser
« et poursuivre : pour porter remède et pourvoir à de sem-
« blables dangers et nécessités, je suis d'avis de réunir à
« temps lesdites mille lances qui, je vous l'ai déjà dit, maître
« Jean Sersanders, ne forment que le tiers de mon armée, et
« il est bien nécessaire que je le fasse, vu qu'il y a grande
« apparence que nous aurons guerre avec un de nos voisins,
« que je puis bien nommer : c'est le roi de France, qui est si
« muable et si inconstant que personne ne sait quels sont ses
« desseins et comment l'on doit se garder de lui, car il a tou-
« jours ses gens d'armes prêts : c'est pourquoi je désire aussi
« avoir mes mille lances prêtes. Je vous le dis bien, j'ai peu
« de motifs d'être satisfait, et je veux que vous sachiez que
« pour rien je ne renoncerai à mes projets. Et de tous mes
« pays lequel s'y oppose, si ce n'est vous, têtes flamandes? Est-
« ce la Hollande ou la Zélande, provinces acquises par mon
« père, qui jamais ne furent soumises à pareils mandements,
« et ne sont pas aussi riches que mon pays de Flandre? Est-
« ce le Brabant, le Hainaut, la Picardie et mes autres pays qui
« aussi bien que vous possèdent des priviléges? Et ce qui est
« plus, de grands seigneurs, tels que mon cousin de Saint-
« Pol et mon cousin de Marle, mettent leurs sujets à ma dis-
« position; et vous, vous me voulez ôter les miens, lorsque
« j'en ai besoin, en alléguant des priviléges que vous ne pos-
« sédez pas, et en agissant ainsi, vous pourriez les forfaire.
« Vous dites et soutenez que j'ai juré de les respecter; c'est

« vrai, mais vous avez aussi juré de me servir et de m'être
« de bons et obéissant sujets : et toutefois, je sais bien qu'il y
« en a quelques-uns qui me haïssent. Car, vous Flamands
« avec vos têtes dures, vous avez toujours méprisé ou haï
« vos princes : quand ils étaient faibles, vous les méprisiez ;
« et quand ils étaient puissants et que vous ne pouviez rien
« contre eux, vous les haïssiez ; et pour moi, je préfère être
« haï qu'être méprisé ; car ni pour vos priviléges, ni d'aucune
« manière, je ne me laisserai fouler, ni ne permettrai qu'on
« empiète en rien sur ma hauteur et seigneurie. Je suis assez
« puissant pour vous résister, quoique quelques-uns d'entre
« vous souhaitent que je puisse me trouver dans une bataille
« avec cinq ou six mille combattants, et que j'y sois vaincu,
« tué, voire écartelé. C'est pourquoi avant de souffrir que vous
« m'ôtiez mes sujets, et empiétiez sur ma hauteur et seigneu-
« rie, je veux y pourvoir et y porter tel remède que vous
« compreniez que vous ne le pouvez ni devez faire : il en sera
« alors comme du pot et du verre : dès que le verre heurte
« le pot, il se brise.

« Mettez-vous donc à bien faire, continua-t-il en s'apai-
« sant et d'un ton moins irrité ; conduisez-vous sagement, de
« manière à ne point perdre ma grâce, car vous ne savez point
« ce que vous perdriez. Soyez bons sujets, je vous serai bon
« prince ; et, à moins que d'autres événements ne l'exigent, je
« ne vous imposerai point d'autres charges, si vous m'accor-
« dez ma requête. Envoyez-moi vos députés, dès que je serai
« arrivé à Lille ou à Saint-Omer. Là, je vous ferai bailler cote
« et portion, et nous y parlerons des autres matières touchant
« mon pays de Flandre [1]. »

[1] GACHARD, *Doc. inédits*, I, p. 219.

Peu de jours s'étaient écoulés, lorsqu'on arrêta à Middelbourg un espion français. Il déclara qu'il était chargé de remettre au sire de la Gruuthuse une lettre où l'amiral de France l'invitait à se rendre le 15 juin près de lui, à Abbeville, pour exécuter ce qui avait été décidé entre eux. La loyauté du sire de la Gruuthuse était au-dessus de tout soupçon, et l'on obtint bientôt du prisonnier des aveux plus sincères ; il avait reçu l'ordre de parcourir les divers ports où le duc réunissait ses vaisseaux, et devait, aussitôt que le duc et ses plus illustres conseillers se seraient rendus à bord de ceux qui se trouvaient à l'Écluse, chercher à en couper les câbles, pour que la flotte du comte de Warwick s'en emparât aussitôt. Louis de la Gruuthuse avait répondu par un défi public à une accusation qui blessait son honneur. Le duc de Bourgogne, qui n'y avait jamais ajouté foi, se contenta d'écrire au comte de Saint-Pol : « Mon cousin, puisque l'on ne me tient foy, serment scellez, « ne vérité, il m'est bien force en mon bon droit de le tenir « à l'aide de Dieu [1]. » En même temps, il pressa les préparatifs de ses armements, et ordonna à ses officiers de saisir dans toutes les villes, et notamment à la foire de la Pentecôte à Anvers, tous les biens et toutes les marchandises appartenant aux sujets du roi de France, comme garantie contre les déprédations du comte de Warwick.

Le 8 juin, la flotte bourguignonne quitta le port de l'Écluse ; elle se composait de vingt-quatre gros vaisseaux et était commandée par le seigneur de Ten-Vere, Henri de Borssele. Le 2 juillet, elle rencontra les vaisseaux du comte de Warwick, et les ayant mis en fuite après un combat acharné, elle

[1] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 272.

les poursuivit jusqu'au port d'Honfleur, où le comte de Warwick réclama de nouveau un asile. L'honneur des armes du duc de Bourgogne était vengé, et les marchands étrangers allaient retrouver sur les côtes de la Flandre quelques jours de paix et de sécurité.

Cependant l'importance de cette guerre maritime, les menaçantes tentatives de la flotte du comte de Warwick, l'attentat même dont on accusait l'amiral de France, se réunissaient pour appeler l'attention du duc sur le péril auquel pouvaient se trouver exposés dans le Zwyn les navires échoués sur le sable. Déjà, sous le règne du duc Philippe, des plaintes nombreuses s'étaient élevées au sujet des atterrissements qui se formaient dans le port de l'Écluse, et empêchaient les caraques, les galères et les autres grands navires d'y aborder sans danger. « Par quoy la marchandise qui ou temps passé « avoit grandement esté exercée et eu cours au pays et comté « de Flandres, estoit depuis aucun temps en ça fort diminuée et « amendrie, et de jour en jour taillée de encores plus diminuer « et amendrir, voire qui plus est, en brief temps du tout cesser, « se pourveu n'y estoit, à la totale destruction et perdition « d'iceluy pays de Flandre, qui estoit fondé principalement sur « le commun cours de la marchandise. » Charles le Hardi avait cru devoir, aussitôt après son avénement, signaler cet état de choses aux délibérations des trois états de Flandre. Des commissaires furent nommés : c'étaient, pour le clergé, les abbés des Dunes et de Ter-Doest ; pour la noblesse, Jean et Josse d'Halewyn et messire Vander Gracht ; pour les Quatre-Membres, Josse de Mol, Sohier de Baenst, Paul de Dixmude et Corneille de Bonem. Leur premier soin fut de s'enquérir des moyens les plus utiles pour rendre au havre du Zwyn son ancienne pro-

fondeur. Quatre moyens furent proposés : le premier était d'y introduire les eaux de la mer par un canal qui eût traversé Coxide ; le second ajoutait au premier le prolongement du Zwyn jusqu'au havre d'Oostbourg ; le troisième eût, par une tranchée faite près de Gaternesse, réuni les eaux de l'Escaut occidental, connu sous le nom de Hont, à celles du Zwyn ; le quatrième se bornait à rétablir l'ancienne communication du port de l'Écluse avec la mer par le polder de Zwartegat. C'était le plus simple et le plus facile ; et, bien que son efficacité parût douteuse à quelques-uns, il prévalut sur les autres. Les difficultés les plus sérieuses commencèrent quand il fallut en régler l'exécution. Les Gantois refusaient de prendre part aux dépenses, alléguant « qu'ils estoient fondés sur mestiers, » et que tout l'avantage de ces travaux serait pour les Brugeois qui possédaient l'étape des marchandises étrangères. Les Yprois manifestaient la même résistance, et les habitants du Franc justifiaient une semblable opposition, en exposant « que « leurs terrains estoient fondés sur labourage et sur nourris- « sement de bétail. »

Les députés de Bruges répliquaient toutefois qu'il était si vrai que la prospérité de leur ville n'était pas uniquement engagée dans cette question, que la ruine de toute la Flandre y était attachée. Ils ajoutaient qu'il était impossible de séparer le développement de l'industrie nationale, de celui du commerce extérieur qui lui fournissait ses matières premières et exportait ensuite ses produits ; qu'en diverses circonstances le même principe de solidarité avait été observé quand il touchait aux intérêts généraux du pays. La décision du duc de Bourgogne, publiée à Saint-Omer le 27 juillet 1470, donna gain de cause aux Brugeois ; mais il ne paraît point que la destruction des

digues du polder de Zwartegat ait produit quelques résultats ; car, au mois de mai 1487, les échevins de Bruges les firent rétablir, attendu que le havre du Zwyn se fermait de plus en plus [1]. Le port de l'Écluse, témoin de la puissance commerciale des communes flamandes, devait disparaître dans les sables aussi bien que le port d'Aigues-Mortes, asile des gloires de la féodalité et de la chevalerie, quand, le moyen âge s'achevant, leurs brillantes destinées se retirèrent avec le flot inconstant de leurs grèves à jamais abandonnées.

A ces questions d'un si haut intérêt pour la Flandre succédèrent les discussions sans cesse renaissantes d'une politique toujours fallacieuse et stérile. Louis XI, moins convaincu qu'il fallait soutenir le comte de Warwick depuis qu'il avait appris sa défaite, avait chargé une ambassade composée de maître Jacques Fournier, conseiller au parlement, et de Gui Pot, bailli de Vermandois, d'aller apaiser le duc de Bourgogne. Mais elle n'avait point réussi à obtenir une réponse à Bruges et s'était vue réduite à suivre le duc Charles à Saint-Omer, où il réunissait ses hommes d'armes : déjà il avait autour de lui quatre ou cinq mille lances et un grand nombre d'archers, et il voulait aller lui-même en Normandie demander raison au comte de Warwick des griefs que Louis XI mettait trop de lenteur à réparer. Il reçut les envoyés du roi de France dans une salle où l'on avait placé, sous un dais de drap d'or, au haut d'une estrade à laquelle on arrivait par cinq degrés couverts de

[1] *MSS. de Martin de Steenberghe, à la Bibl. royale; Chr. ms. de Flandre*, 1132, f° LXXIX.—Dès 1463, les magistrats de l'Écluse exposent que les revenus de la ville diminuent, parce que les marchands s'éloignent de leur port, « qui amoindrit de jour en jour. » — Voyez aussi le *Compte du Franc de* 1459.

velours, un trône magnifique tel que ni roi ni empereur n'en avait jamais eu d'aussi élevé [1]. Les ambassadeurs français le saluèrent humblement et se mirent à genoux devant lui, mais Charles, sans porter la main à son chaperon, se contenta de leur indiquer, par un signe de tête, qu'ils pouvaient se lever, et leur fit donner lecture, par son conseiller Guillaume Hugonet, d'un long mémoire qui reproduisait toutes ses plaintes. Il ajouta lui-même quelques paroles. « Nous autres Portugais, « dit-il, faisant allusion à la patrie de sa mère et s'échauffant « de plus en plus à mesure qu'il parlait, nous autres Portugais, « nous avons coutume, lorsque ceux que nous considérions « comme nos amis se font les amis de nos ennemis, de les « envoyer aux cent mille diables d'enfer [2]. »

Un coup de vent dans le ciel dérangea toutes les prévisions du duc de Bourgogne; ses vaisseaux s'étaient dispersés pour se dérober à l'agitation des flots, et le comte de Warwick avait profité des désastres mêmes de la tempête pour aborder avec les débris de son expédition au havre de Dartmouth : onze jours après, il avait renversé la dynastie d'York, et le duc de Bretagne renonçait à l'alliance du duc de Bourgogne pour accepter celle du roi de France.

Louis de la Gruuthuse avait reçu, à Alckmaar, Édouard IV

[1] Le plus haié, disoient aucuns, et le plus fait en élacion qui oncques avoit esté veu ne à empereur ne à roy. CHATELAIN, p. 495; MOLINET, 36. — Wielant ajoute « que le duc fist rompre une journée qui se debvoit tenir entre le roy Louys et luy devers le connestable à Ham, pource qu'il estoit adverty que les bancs ne furent égaulx et que le banc pour les gens du roy estoit demi-pied plus hault que celuy qui estoit fait pour ses gens. »

[2] CHASTELAIN, p. 495. Comp. PLANCHER, IV, *pr.*, p. 285.

qui avait réussi à s'embarquer dans le comté de Norfolk; il le conduisit en Flandre. Le monarque fugitif s'arrêta d'abord à Notre-Dame d'Ardenbourg, non pas comme Édouard III pour remercier le ciel d'une victoire, mais pour lui rendre des actions de grâce de ce qu'il lui avait conservé la liberté et la vie. Louis de la Gruuthuse lui donna successivement l'hospitalité dans son hôtel de Bruges et dans son château d'Oostcamp. Le fondateur de la dynastie d'York avait été contraint, par une fuite rapide, de laisser tous ses trésors entre les mains de ses ennemis. On nous a conservé une quittance de 150 livres sterling donnée par Édouard IV hors de son royaume dans sa grande pauvreté à Bruges : « Oute of oure reame in oure grete « necessitee at Bruges [1]. » La plupart de ses compagnons d'exil l'avaient abandonné et s'étaient rendus à Calais pour saluer la fortune triomphante de ses ennemis : on avait même menacé les magistrats de Bruges de quelques tentatives hostiles qui auraient pu être dirigées contre la Flandre pour enlever Édouard IV, mais ils ne répondirent qu'en faisant fortifier leurs murailles. La généreuse hospitalité des communes flamandes était une gloire que n'avait pu leur ravir la perte de leurs libertés : il appartenait à une cité, témoin de tant de révolutions subites et imprévues, d'accueillir les débris que lui confiaient celles des rives étrangères.

Le duc de Bourgogne n'avait rien osé faire en faveur d'Édouard IV; il craignait de voir se conclure contre lui une confédération menaçante entre le roi de France et le comte de Warwick, dont l'autorité se cachait à peine derrière le nom de l'infortuné roi Henri VI qu'il avait tiré de la tour de Londres

[1] RYMER, V, 3, p. 35.

après l'y avoir lui-même enfermé dix années auparavant : le premier soin de Charles avait été de reconnaître la restauration de la Rose rouge, et il attendait patiemment à Hesdin que le roi de France osât se résoudre à envahir ses États. La guerre qu'il prévoyait n'éclata point : il était plus conforme au génie de Louis XI d'attaquer ses ennemis par les intrigues et les complots, ces armes secrètes dont le succès coûte peu, et qu'il est toujours aisé de désavouer quand elles ne réussissent point.

Parmi les nombreux enfants illégitimes du duc Philippe, le bâtard Baudouin s'était depuis longtemps fait remarquer par sa jalousie et son ambition : la perte d'un procès qu'il soutenait contre la famille de Baudouin Devos, au sujet des seigneuries de Somerghem et de Lovendeghem, vint accroître son mécontentement. Il regrettait le règne précédent, et se plaignait de la sévérité du duc Charles. Le sire de Crussol avait profité d'un message qu'il avait eu à remplir à la cour du duc de Bourgogne pour le gagner aux intérêts de Louis XI, lorsqu'il arriva par hasard qu'un écuyer du Bourbonnais, nommé Jean d'Arson, qui était le principal confident du bâtard Baudouin, fut envoyé par le duc de Bourgogne vers le duc de Bourbon. Jean d'Arson saisit cette occasion pour voir le roi de France, auquel il dépeignit vivement le zèle et le dévouement de son ami. Louis XI l'écouta volontiers, et protesta de son désir d'employer ses services, et de l'accueillir près de lui. « Si s'en descouvry assez avant audit d'Arson, et lui donna « assez à cognoistre comment il désiroit bien d'en pouvoir « estre quitte par ung bout ou par ung autre, ne lui challoit « comment, mès désiroit bien à trouver personne et moyen « comment on le peust expédier et de ce qu'il en peust faire la

« recompense aux facteurs, à la grandesse de la cause et là où « il peut cheoir ung grand inestimable butin et le plus grand « du monde, parce que le duc Charles n'avoit nuls enfans fors « une seule fille, parquoy quand il seroit failli par mort, ses « pays iroient tous estrangement et se dessevroient par pièces « et par morceaux en diverses mains, et desquels il voloit « satisfaire et retribuer en condigne porcion ceux qui en ce « l'auroient servi [1]. »

Jean d'Arson se hâta d'aller rapporter les paroles de Louis XI au bâtard Baudouin; celui-ci ne recula point devant la pensée d'un fratricide, mais il fallait trouver le moyen de fuir aisément après avoir accompli le crime. Le séjour du duc à Hesdin, où il s'était retiré pour éviter la peste qui régnait à Saint-Omer, paraissait favorable à l'accomplissement de ses affreux projets; le parc d'Hesdin était vaste, le duc Charles y chassait souvent seul avec le bâtard Baudouin dont il ne se méfiait point. Il était facile de l'y tuer par trahison, il ne l'était pas moins de se dérober aux recherches de ses officiers, et de gagner les frontières voisines du royaume. Cependant le bâtard Baudouin voulut, avant de s'engager plus avant, connaître d'une manière précise la récompense que le roi lui destinait et en recevoir des garanties; il chercha quelqu'un qu'il pût à cet effet envoyer vers Louis XI, et son choix se fixa sur Jean de Chassa, gentilhomme bourguignon et l'un des chambellans du duc. Il savait qu'il était fort disposé à prendre part à de semblables complots, car il se trouvait chargé de dettes énormes qui lui fournirent un prétexte pour fuir en France. Jean de Chassa s'adressa immédiatement au sire de

[1] CHASTELAIN, p. 480.

Crussol, qui le présenta à Louis XI dans une partie de chasse près d'Amboise.

Si le bâtard Baudouin se voyait ainsi entraîné à préparer par un crime la ruine de toute la maison de Bourgogne, l'aîné des fils illégitimes de Philippe, le bâtard Antoine, qui était plus spécialement connu depuis quelques années sous le nom de grand bâtard de Bourgogne, conservait au duc Charles une fidélité moins douteuse. Vers les premiers jours du mois de novembre 1470, un paysan lui remit à Hesdin une lettre mystérieuse dont le sens caché semblait se rapporter à quelque attentat à la vie du duc; ce ne fut qu'après l'avoir ouverte qu'il reconnut qu'elle était destinée à son frère le bâtard Baudouin. Il alla aussitôt tout révéler au duc de Bourgogne; on parvint à retrouver le paysan qu'il avait vu, et il indiqua un tailleur nommé Colinet, qui avait apporté la lettre de France, et n'avait osé la remettre lui-même, parce qu'il soupçonnait la gravité du message. Colinet avoua tout, on assure même que l'on découvrit dans la poulaine de ses souliers la désignation des récompenses que le roi faisait espérer au meurtrier. Au premier bruit de ce qui se passait, le bâtard Baudouin et le sire d'Arson s'étaient réfugiés en France. Il n'était plus temps de dissimuler. Louis XI lève le voile, il convoque le 3 décembre les grands du royaume de France, (le prévôt des maréchaux Tristan l'Ermite, et maître Jean Van den Driessche, en font partie, les autres ne sont guère plus illustres), et leur fait déclarer que le traité de Péronne est nul comme obtenu par violence. Déjà il a conclu une alliance avec les Suisses, il a même écrit aux magistrats de Gand pour réclamer leur appui; mais apprenant qu'ils ont refusé d'ouvrir ses lettres, il fait défendre à ses sujets de se rendre aux

foires de Flandre, et forme le projet de les ruiner en instituant d'autres foires semblables en Normandie. Peu de jours après, Roye et Montdidier ouvrent leurs portes, et Saint-Quentin se livre au connétable; les Bourguignons surpris ne réussissent pas mieux à défendre Amiens.

Le connétable Louis de Saint-Pol, qui s'était prononcé en faveur de la guerre dans le conseil du roi, afin d'affranchir ses domaines du dangereux voisinage des garnisons bourguignonnes, ne cherchait, après y être parvenu, qu'à rétablir la paix pour devenir de nouveau l'arbitre des deux plus grandes puissances de l'Occident. Louis XI était d'ailleurs peu disposé à prolonger un système d'hostilités dont il avait déjà atteint le but sans périls et sans combats, et ce fut sans doute de concert avec lui que le comte de Saint-Pol s'efforça de faire conclure, sous ses auspices, comme le gage d'une réconciliation, le mariage du dauphin avec Marie, unique héritière du duc. Dans cette pensée, il essaya de persuader à Charles que la paix était devenue pour lui une impérieuse nécessité; tantôt il lui peignait, en termes pompeux, les ressources dont disposait le roi de France, tantôt il soulevait des doutes sur la fidélité des seigneurs qui l'environnaient. Le duc de Bretagne envoya même, à son instigation, un messager au duc de Bourgogne, pour le prévenir que le roi avait des intelligences dans plusieurs villes importantes de ses États, notamment à Bruges et à Bruxelles, et était résolu à l'assiéger partout où il le trouverait, fût-ce même à Gand. Charles reçut fort mal ces avis; il répondit à l'envoyé breton que ceux de qui ils venaient ne les avaient transmis à son maître que pour l'effrayer et l'empêcher d'exécuter ses engagements, et qu'il ignorait sans doute que Gand et les autres villes de Flandre étaient des cités trop vastes

pour que l'on pût songer à en former le siége. « Les choses « n'iront d'ailleurs pas ainsi, ajouta-t-il ; mon armée est prête, « je vais passer la Somme et combattre le roi ; allez prier le « duc de Bretagne de se déclarer en ma faveur et de faire « pour moi ce que je fis autrefois pour lui à Péronne [1]. »

Le duc de Bretagne hésitait à prendre un parti ; le duc de Guyenne était plus disposé à intervenir, mais il était trop éloigné. Dans cette grave situation, le duc Charles chercha surtout à s'appuyer sur les communes flamandes, et, le 19 décembre 1470, il leur adressa un manifeste où il réclamait vivement leur concours pour assurer le maintien de ses droits en même temps que la défense de leurs frontières. Abordant successivement les remontrances que les états lui avaient adressées, il promettait de diminuer les impôts, de modérer les services militaires des fiefs et arrière-fiefs simples, de réprimer les vexations des baillis et des prévôts, et justifiait tout ce qui avait eu lieu par l'importance des démêlés politiques qui s'étaient rapidement succédé. Il n'avait pas retenu à son profit un seul denier des taxes qui avaient été levées. S'il était évident que ses pays *de par deçà* avaient aisément pu les supporter, « veu la grande richesse et opu- « lence des dits pays, » il ne l'était pas moins qu'on ne pouvait les trouver trop fortes, « considéré l'estat, les grans frais et « les charges qu'il lui convint tenir, exposant et mettant sa « propre personne en aventure et en dangier pour la sceurté « et repos desdits pays et pour les garder, préserver et def- « fendre de la puissance des ennemis. » Quant à la question du service militaire des fiefs et des arrière-fiefs, il annonçait

[1] Ph. de Commines, III, 3.

l'intention de la régler lorsque la paix aurait été rétablie. Ainsi, il repoussait d'une part les rumeurs relatives à la conduite des baillis et des prévôts, « qui traveillent et meingent « le povre peuple, » et à la levée des aides, « lesquels sont « plus grans qu'ils ne furent oncques du temps de feu son « très chier seigneur et père que Dieu absolve ; » d'autre part il insistait vivement sur le droit du prince de réunir tout son peuple autour de lui à l'heure du péril et sur le devoir qui existait pour ses sujets de répondre à son appel. « Qui est le « prince qui de constraindre ses subjets pour en guerre le « suivre, et par especial pour la deffense du pays, n'a auctorité ? « Nous ne pensons que nos subjets, pour lesquels avons tant « travaillié et labouré, nous veulent oster l'auctorité qui de « Dieu pour leur propre salut nous est donnée, et que, nous « alant exposer notre personne pour le salut du pays et du « bien public, ne veulent que pour la tuiçion dudit pays les « puissions à nos despens mener et les constraindre pour à si « juste cause nous suivre..... Et n'est nécessité de la defiance « de notre peuple nous menacer; car combien que Dieu nous « ait donné puissance et manière de à leur folie remédier par « façon que à vous peuple se seroit exemple, néanmoins bien « que nous sachions certainement n'avoir envers eulx telle « chose desservie, si Dieu pour pugnir nos pechiez leur « envoyoit ceste injuste voulenté à son plaisir, ne voulons « arrester, mais voulontairement à sa détermination obéir : « par quoy n'est à notre peuple besoing soy esmouvoir contre « nous, ni pour ce le nom d'estre rebelles, désobéissans et « traytres acquerre ; car toutes les foys qu'ils vouldront con- « cordement envoyer nous requerre que de l'administration « de notre seignourie nous nous déportions en déclairant nous

« non leur estre agréable, voulentiers nous en déporterons et « plus joyeusement que eulx les laisserons; car les honneurs « nous travaillent et donnent plus de charge et d'ennuy qu'ils « n'ont de nous. Que nos bons et loyaulx subjets sachent « certainement que ne voulons en nos dits pays aucune chose « faire pour les travailler, molester, ne grever; mais seule- « ment pour les garder, deffendre et préserver de la puissance « et dampnable voulenté de nos ennemis et malvueillans et « les leurs, sans, pour le salut de la chose publique d'iceulx « nos pays, notre personne, ne tous les biens que avons en ce « monde, vouloir aucunement espargnier. »

Quelque longue que fût cette lettre importante dont nous n'avons offert que le résumé, Charles crut devoir y ajouter ces mots adressés aux échevins des bonnes villes : « Très- « chiers et bien amez, pensez si par nous ès loix des bonnes « villes vous avez auctorité pour la garde d'icelles, si nous « de qui ceste auctorité vous recevez, la devons par plus « forte raison sur tous nos subjets avoir. De qui deffendrons- « nous nos dits pays, et vous qui désirez estre des oppressions « ennemies préservez, sinon de nos subjets? Avez-vous « obtenu de fermer les villes de portes et de murailles pour « nous destourber d'estre de nos subjets servis? Qui voulez- « vous servir, si vous ne voulez que de nos propres subjets « nous ne le soyions? Quel honneur seroit-ce à notre pays de « Flandres, si par la deffaute des habitants d'icellui, nous « étions des champs vilainement reboutés? Y auroit-il grand « prouffit? Certes, nul autre que de voir leurs maisons bru- « lées, leurs habitaiges gastés, toutes leurs choses robées et « pillées, leurs femmes, filles et sœurs outragées, et toutes « marchandises péries; ne permettez donc ce malheur à nos

« bons subjets; dites-leur de aprester et nous suivre en ceste « guerre, et vous y disposez vous-meismes, si besoing est [1]. »

Charles ne s'était point vainement adressé à la fidélité des communes flamandes; loin de contester une autorité qu'il offrait d'abdiquer au milieu de leurs assemblées, comme Philippe-Auguste voulut déposer, dit-on, sa couronne au milieu de ses barons, à Bouvines, elles la confirmèrent, parce qu'elle représentait en ce moment, en présence de l'invasion étrangère, l'intégrité de leur territoire et le maintien de leur nationalité; et, dès les premiers jours de février, leurs milices, au nombre de cent vingt mille hommes, se dirigèrent vers Arras, pour rejoindre le duc de Bourgogne. Charles les conduisit aussitôt devant Amiens; mais il trouva dans cette ville une résistance qui déjoua tous ses projets. Vingt-cinq mille hommes défendaient la vaste enceinte de la cité d'Amiens, placés sous les ordres de ses ennemis les plus acharnés, parmi lesquels figuraient, au premier rang, le bâtard Baudouin et Jean d'Arson. Plusieurs assauts échouèrent; la neige, la grêle et les pluies, qui se succédaient sans interruption, s'opposaient à tous les travaux des assiégeants, et le duc de Bourgogne, ayant inutilement attendu pendant six semaines l'armée du roi de France pour la combattre, jugea que les règles de la chevalerie lui permettaient de conclure une suspension d'armes de trois mois, qui fut signée dans les premiers jours d'avril 1470 (v. st.).

Au début de cette guerre, au moment même où les milices flamandes se mettaient en marche, la duchesse de Bourgogne avait obtenu par ses prières quelques secours en fa-

[1] *Arch. de la Flandre occidentale.*

veur de son frère, le roi Édouard d'York. Charles les avait refusés pendant longtemps ; aux liens qui l'attachaient à la dynastie de Henri VI, se joignait le souvenir de ceux qui l'avaient uni autrefois à Marguerite d'Anjou, proscrite et fugitive : il avait même adressé aux habitants de Calais une lettre où il prenait saint Georges à témoin de son affection pour la maison de Lancastre, et de son intention de rester étranger aux déchirements politiques de l'Angleterre [1]. Ce ne fut que lorsqu'il eut appris l'arrivée de quatre mille Anglais dans cette même ville de Calais, et la conclusion d'une alliance dirigée contre lui entre Louis XI et le prince de Galles, qu'il se décida à prêter secrètement 50,000 florins à Édouard IV en lui permettant, comme Baudouin le Pieux à Guillaume le

[1] O vous mes amis! certes il me déplaist bien se au peuple et royaume que j'ay tant aimé, compleu et voulu grands biens, pour la voulenté d'un seul homme, qui n'a vouloir ne pouvoir de complaire au roy et royaume d'Angleterre, qui rien n'a entre vous, ne du royaume ne tient; se il faut que pour mes pays et subjets défendre, j'aye noise et débat, ce qu'il faut qu'il soit, je proteste devant Dieu et vous autres pour tout le royaume d'Angleterre, que pour les itelles querelles d'Angleterre, ce n'est desquels par tous traités, toujours m'en suis exempté, mais n'est que pour défendre mon État, pays et subjets; et comme nulle chose que soi défendre ne plus juste ne soit, mes voisins, commencez quand vous voudrez, car se souffrir mon amitié vous ne pouvez, je jure par saint Georges, lequel me connoist meilleur Anglois et plus désirer le bien d'icelui royaume que vous et tous les autres Anglois ne font, à l'aide de Dieu et de la benoiste vierge Marie et du glorieux martir dessus nommé, vous et ceux qui esprouver le voudront, connoistront se du sang de Lancastre je suis extrait et se aucune chose m'en est demourée, ce que plus par amitié que par haine, je voudrois démonstrer : si, me prenez comme vous voudrez. Ainsi signé : Charles, car tel parfaitement je serai. PLANCHER, IV, *pr.*, p. 289; *Pr. de Commines*, IV, p. 417.

Conquérant, de recruter des hommes d'armes dans les villes de Flandre. Édouard IV se rendit à pied de Bruges à Damme, entouré d'une multitude de peuple qui le saluait de ses acclamations ; de là il continua sa route vers le port de Ten-Vere, où quelques marchands lui frétèrent dix-huit navires. Peu de jours après, il abordait aux bouches de l'Humber, dans la baie de Ravenspur, aux mêmes lieux où avait débarqué Henri IV prêt à renverser Richard II. Des succès non moins éclatants l'attendaient en Angleterre ; le 11 avril, il entra à Londres ; trois jours après, Warwick vaincu périssait à la bataille de Barnet, que suivit de près la victoire de Tewksbury. Au milieu des flots de sang qui coulaient de toutes parts, et tandis que le vieux roi Henri VI expirait à la tour de Londres, à peine précédé de quelques jours par son fils dans la tombe, Édouard IV se hâtait d'envoyer des messagers pour remercier les magistrats de Bruges de leur généreuse hospitalité : ils étaient chargés de leur remettre une lettre conçue en ces termes :

« Édouard, par la grâce de Dieu, roy d'Angleterre et de « France, seigneur d'Irlande, à nos très-chiers et espéciaux « amis les nobles hommes, escoutette, burgmaistres, esche- « vins et conseil de la ville de Bruges, salut et dilection : « Très-chiers et bien espéciaulx amis, nous vous mercyons « tant et si cordialement que faire povons, de la bonne chière « et grande courtoisie que vostre très-benivolente affection « vous a pleu de nous faire et desmontrer gracieusement et « largement au bien et consollation de nous et de nos gens « pendant le temps que nous estions en vostre ville. Nous « nous en tenons grandement tenus à vous, ce que nous « recongnoisserons par effet se chose est que jamais puis-

« sions faire bonnement pour le bien de vous et de la dite « ville..... (29 mai 1471)[1]. »

Lorsque le duc de Bourgogne, aussitôt après avoir conclu la trêve, apprit le rétablissement de la dynastie d'York, il ne dissimula pas sa fureur de s'être ainsi réduit à ne pouvoir profiter des circonstances les plus favorables. N'ayant plus rien à craindre de l'Angleterre, il renoua ses alliances avec les ducs de Guyenne et de Bretagne; il offrait au premier la main de sa fille, et déjà l'évêque de Montauban était arrivé à Rome pour obtenir des dispenses du pape Paul II.

Louis XI ne cherchait qu'à temporiser, il envoya le sire du Bouchage représenter au duc de Guyenne d'une part l'affection et la générosité qu'il lui avait montrées, d'autre part « la « grant haine que la maison de Bourgogne a eue au feu roy « Charles son père, les grands outrages qu'elle lui a faits « jusques à le faire déshériter et priver si elle eust pu de la « couronne de France. » Il devait ajouter « que le roy ne le « peut bonnement croire, veu les grands sermens et promes- « ses que mon dit seigneur a fait au roy touchant ceste ma- « tière et sur la vraye croix de Saint-Lo, dont le danger de « l'enfraindre est si grand, comme de mourir mauvaisement au « dedans l'an, et toujours est infailliblement arrivé à ceux qui « sont venus contre les sermens faits sur la dite vraye croix. » Louis XI revient à trois reprises sur ces dangers dans sa note au sire du Bouchage; c'était à la fois une menace et une prophétie.

Cependant il envoyait d'autres ambassadeurs au duc de Bourgogne, pour lui remontrer combien il devait lui être

[1] *Arch. de Bruges; Rel. de l'expéd. d'Édouard IV* (*MS. de la Bibl. de Gand*, 236); JEAN DE WAURIN (*MS. de la Bibl. Nationale, à Paris*).

plus avantageux que sa fille épousât le dauphin : ils étaient aussi chargés de lui offrir la paix, quelles qu'en fussent les conditions. En effet, Louis XI consentait à rendre au duc de Bourgogne toutes ses conquêtes au bord de la Somme, et même à lui abandonner le comte de Nevers et le connétable, contre lesquels sa haine devenait de plus en plus vive. Charles accepta ces propositions, et conclut le 3 octobre 1471 le traité du Crotoy qui confirma ceux d'Arras, de Conflans et de Péronne, mais il reconnut bientôt que le langage des ambassadeurs français était peu sincère. Louis XI ne restituait pas les villes de la Somme, et cherchait sans cesse de nouveaux délais pour jurer le traité du Crotoy : le duc de Bourgogne ne croyait plus à la paix, il s'alliait au duc de Calabre, au moment même où il venait de recevoir à Bruges le sire de Craon, chargé par le roi de France de lui renouveler des protestations pacifiques, et déjà il avait renoué ses relations secrètes avec le duc de Guyenne, qui réunissait une armée et lui offrait comme prix de son alliance la cession du Poitou, de l'Angoumois, du Limousin et du Rouergue : Louis XI était instruit de tout ce qui se passait, un espion du sire de Lescun lui était arrivé de Flandre, il connaissait également les préparatifs du duc de Guyenne; mais il ne les craignait point, car il écrivait au comte de Dammartin que son frère ne vivrait plus longtemps, et qu'il le savait par le moine qui disait ses heures avec lui, ce dont il était si ébahi, qu'il se signait depuis la tête jusqu'aux pieds. En effet, le 24 mai 1472, le duc de Guyenne expirait empoisonné par l'abbé de Saint-Jean d'Angely et ce sire de Lescun qui entretenait des espions à Bruges.

A cette nouvelle, Charles cessa toute négociation et rompit

la trêve : assemblant à la hâte une armée, il entra dans le Vermandois en mettant tout à feu et à sang. A Nesle, il fit pendre le capitaine et couper le poing à tous ses compagnons. Un grand nombre d'habitants qui s'étaient réfugiés dans les églises y furent égorgés sans pitié, puis on mit le feu à la ville; tels sont les fruits que porte l'arbre de la guerre, avait dit Charles, et il ne cachait point que c'était ainsi qu'il voulait venger la mort du duc de Guyenne. Le manifeste qu'il publia le 16 juillet pour rendre compte des motifs de son invasion en France, renfermait les accusations les plus violentes contre Louis XI. Après avoir rappelé que le roi avait naguère corrompu le bâtard Baudouin, Jean d'Arson et le sire de Chassa, pour le mettre à mort, il ajoutait que c'était par la même trahison et la même perfidie qu'il avait fait mourir le duc de Guyenne, deux fois complice du crime de fratricide, et le déclarait hérétique, idolâtre et convaincu, vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de l'État, du crime de lèse-majesté qui faisait à tous les princes un devoir de se réunir pour le combattre.

Cependant la vaillante défense de la garnison de Beauvais et de ses habitants opposait au duc de Bourgogne un obstacle non moins invincible que celui qu'il avait trouvé l'année précédente dans la résistance d'Amiens. Il semblait que le ciel, pour châtier son orgueil, eût doué d'un courage merveilleux quelques femmes placées au premier rang sur tous les remparts : la dame de Nesle, dans son propre château ; à Roye, Paule de Penthièvre ; à Beauvais, Jeanne Fourquet que l'histoire ne connaît que sous le nom de Jeanne Hachette. Charles, réduit à lever le siége de Beauvais, envahit le pays de Caux, s'empara d'Eu et de Saint-Valery, menaça Dieppe et Rouen, et ravagea complétement les riches contrées qu'il

traversa [1], jusqu'à ce qu'épuisé par ses vengeances mêmes, privé de toutes communications avec ses États, séparé de tous les convois qui lui apportaient des munitions et des vivres, il mît fin à une expédition si pompeusement annoncée, en acceptant une trêve qui commença le 3 novembre 1472.

Charles, à qui ses dévastations avaient laissé, à défaut du surnom de Charles le Victorieux, celui de Charles le Terrible, profita de cette suspension d'armes pour aller conquérir le duché de Gueldre; mais c'était peu qu'il se vît le souverain de tant de puissants États entre le Rhin et la mer; son ambition, que les défaites ne pouvaient abattre pas plus que les succès ne pouvaient la satisfaire, se développait également par les triomphes et par les revers; une loi fatale, qui est celle de tous les hommes de guerre et de tous les conquérants, le poussait incessamment vers un but plus brillant ou plus élevé qui ne cachait qu'un abîme : tel est aussi le sort du voyageur égaré sur des mers inconnues par les phénomènes du mirage qui lui présentent dans le ciel des temples et des palais qu'il n'atteindra jamais. Charles se croyait appelé à revendiquer les droits qu'il tenait des comtes de Flandre, issus de Judith, arrière-petite-fille de Karl le Grand, c'est-à-dire au moins une couronne, et voulait reconstituer le royaume de Bourgogne. Olivier de la Marche en avait, sans doute à sa prière, étudié l'histoire dans Diodore de Sicile, dans Lucain, dans Salluste, dans Orose, dans Grégoire de Tours, depuis Alise, femme d'Hercule, jusqu'à Hlothilde, la pieuse épouse du roi Hlodowig qui conquit les Gaules, sans oublier « le prince françois Vercingentorix, » qui lutta contre

[1] Le duc de Bourgogne avait, dit-on, brûlé plus de dix-sept cents villages. ÆG. DE ROYA.

César. Tous ces souvenirs plaisaient au duc de Bourgogne : il lui suffisait, pour rétablir l'ancienne monarchie des Bourguignons, de réunir à ses États, par les armes et par les négociations, la Lorraine, l'Alsace, le nord de la Suisse et la Provence, que le roi René était prêt à lui céder. Il ne lui semblait pas plus difficile de se faire attribuer le titre de roi qu'avait dédaigné son père, le seul qui lui manquât pour qu'il n'eût plus rien à envier à Louis XI. L'empereur Frédéric III le lui avait fait espérer depuis longtemps, et c'était à Trèves qu'il devait accomplir ses engagements en plaçant le sceptre dans la main formidable qui ne se contentait plus de porter l'épée de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur.

Déjà la couronne était prête; les ornements destinés au sacre s'offraient déjà à tous les regards dans la cathédrale de Trèves, et l'évêque de Metz était choisi pour présider à cette auguste cérémonie. Le duc Charles, impatient de montrer que sa puissance le rendait digne de la pourpre royale, avait fait étaler dans l'abbaye de Saint-Maximin, qu'il occupait, les trésors les plus précieux de sa maison : des images de saints habilement ciselées, en or et en argent, des coupes entourées de saphirs et de rubis, des hanaps garnis de perles, des drageoirs émaillés; on eût dit, remarque Meyer, la cour d'Alexandre ou d'Assuérus. Quand Charles eut fait admirer toutes ces merveilles dans le banquet qu'il donna à l'empereur Frédéric, il le conduisit dans une salle magnifique, où une vaste tapisserie représentait le couronnement du roi Samuël, allusion manifeste à ses desseins et à ses espérances. « Cher cousin Charles, dit « alors l'Empereur, que pourrai-je faire pour reconnaître la « sincère affection que vous nous montrez, le grand honneur « que vous nous témoignez, et les dons précieux que nous

« avons reçus de vous? — Je ne désire rien de plus de Votre « Haute Majesté, répliqua en s'inclinant le duc de Bourgogne, « que de la voir exécuter les promesses qu'elle m'a faites. » Et, après avoir prononcé ces mots, il sortit de la salle avec toute sa cour. Frédéric III, resté seul avec les princes de l'Empire et ses conseillers, leur fit part de son intention de créer le duc Charles roi de Bourgogne, en recevant son serment de vassalité de telle sorte qu'il fût tenu de servir fidèlement le saint-empire romain « à feu et à flamme. » Ce discours souleva toutefois une longue opposition; on remontrait à Frédéric III quel péril il y aurait à relever la vaste monarchie des rois de Bourgogne. « Il est vrai, lui disaient quelques-uns de ses con-« seillers, que cette couronne lui a depuis longtemps été « promise, mais depuis que nous avons vu à Trèves la grande « générosité de son caractère ainsi que la puissance et la « richesse de son pays, nous pensons, nous osons même l'af-« firmer à Votre Majesté, que dès que le duc Charles sera « roi, il lui sera toujours facile de s'insurger contre le conseil « de l'Empire. Le duc Charles n'est-il pas supérieur, par l'im-« portance de ses domaines, à tous les rois de la chrétienté? « Ne s'est-il pas fait redouter par ses exploits et ses victoires, « et le respect dont il est l'objet ne peut-il pas devenir la « source d'exigences que l'on ne saurait modérer après en « avoir favorisé le développement? Si le duc Charles reçoit le « titre de roi, il voudra de nouveau agrandir ses domaines, et ce « pourrait être, s'il en trouve quelque prétexte, en envahissant « les seigneuries qui relèvent de l'Empire. Nous ne pouvons « oublier qu'étant encore duc de Bourgogne, il a pris les « armes contre la couronne de France, et s'est emparé vio-« lemment de terres qui ne lui appartenaient pas; une fois

« investi de l'autorité royale, n'agirait-il pas de même à plus « forte raison? et n'aurions-nous pas à regretter éternellement « d'avoir placé nous-mêmes dans ses mains le glaive qu'il « dirigerait contre nous? Il faut aussi remarquer qu'il a con- « clu récemment de nombreuses alliances avec l'Angleterre, « l'Écosse, le Danemark, la Suède, la Lombardie et plusieurs « princes de l'Empire, qui se sont obligés à l'aider de leurs « hommes d'armes, et nous pouvons craindre qu'il ne veuille « étendre sur nous sa domination, car il est si puissant et si « vaillant que le monde semble trop petit pour lui. Le cou- « ronner roi, ce serait abdiquer votre autorité, ce serait des- « cendre du trône impérial. »

Frédéric III, que Jean de Champdenier appelle dans une de ses lettres « un homme endormi, pesant, merencolieux, « avaricieux, chiche, craintif, variable, hypocrite, dissimulant, « et à qui tout mauvais adjectif appartient, » se laissa aisément ébranler par des raisons qu'il approuvait sans doute; mais il se trouvait dans un grand embarras, et ne savait quelle réponse donner au duc de Bourgogne, qu'il avait lui-même appelé à Trèves pour l'y déclarer roi. On chercha par d'autres discours à le rassurer à cet égard. « Ne pouvait-on pas allé- « guer qu'il était nécessaire de consulter préalablement les « princes chrétiens. puisqu'il fallait, selon l'ancien usage, « l'intervention de l'Empereur et de trois rois pour créer un « nouveau roi? Ne pouvait-on pas aussi lui faire oublier ses « prétentions en confirmant son droit de conquête sur le « duché de Gueldre et le comté de Zutphen? Il n'y aurait « aucun inconvénient à l'autoriser de fonder dans ses États « un parlement semblable à celui de Paris, dont l'autorité « s'étendrait en dernier ressort sur tous les appels. Enfin,

« l'Empereur pourrait lui promettre son appui et son alliance, « pourvu qu'il s'engageât à respecter les possessions de « l'Empire [1]. » Cet avis prévalut, et il ne fut plus question du rétablissement du royaume de Bourgogne.

Cependant le duc Charles attendait avec impatience la réponse de l'Empereur et le moment où il pourrait ceindre la couronne royale, lorsqu'on l'invita à se rendre au sein de l'assemblée des électeurs et des autres princes de l'Empire. Frédéric III réclama aussitôt le silence pour exposer ce qu'il avait résolu de faire en faveur du duc Charles; mais celui-ci était si étonné et si mécontent de se voir trompé par les promesses qu'on lui avait si fréquemment réitérées, qu'il répondit à peine quelques paroles. On lui annonça bientôt après que l'Empereur avait quitté la ville de Trèves pour se rendre à Cologne.

Un autre projet fut ajourné avec le couronnement du duc de Bourgogne : c'était celui du mariage déjà convenu de sa fille unique Marie avec Maximilien, fils de l'Empereur, qui devait, à cette occasion, recevoir lui-même le titre de roi des Romains. « C'est une grande chose que de faire épouser la « fille du duc de Bourgogne au fils de l'Empereur, écrivait le « cardinal François de Gonzague au cardinal Piccolomini; c'est « une grande chose que de créer l'un roi de ses propres États, « l'autre roi des Romains : mais, à mon avis, de ces deux « projets, le premier est aisé à accomplir, autant que le second

[1] *MS. de la Bibl. roy.*, 16698 (d'après les documents réunis par Martin de Steenberghe, doyen de Bruxelles et secrétaire de Philippe le Bon et de Charles le Hardi, auxquels j'ai déjà emprunté l'important discours du duc Philippe, IV, p. 357). Comp. la *Lettre d'Arnould de Lalaing*, MARQ. FREHER, II, p. 155, une autre lettre publiée par M. Gachard, *Doc. inédits*, I, p. 232, et le récit de Meyer, qui est très-complet.

« présente de graves difficultés [1]. » Malgré ces prévisions, la couronne de roi de Bourgogne venait d'échapper au duc Charles, et l'avenir promettait à Maximilien celle de roi des Romains.

Frédéric III n'avait oublié ses promesses, pour rompre un mariage si favorable à ses intérêts politiques, que parce qu'il craignait d'être entraîné dans les querelles de deux princes également redoutables, l'un par l'habileté de ses ruses, l'autre par l'impétuosité de ses résolutions. Il laissa le duc de Bourgogne intervenir dans les troubles de l'archevêché de Cologne, opprimer le comté de Ferette, et se quereller avec les ligues suisses, et, par le même esprit de neutralité, lorsque Louis XI lui fit proposer par ses ambassadeurs de saisir toutes les terres du duc tenues en fief de l'Empire, tandis qu'il confisquerait lui-même celles qui relevaient du royaume, il se borna à leur raconter, pour toute réponse, l'apologue, depuis si populaire, de ces trois écoliers allemands qui voulaient payer leur hôte du produit de leur chasse de la soirée, et qui reçurent de la bête sauvage ce sage conseil : qu'il ne faut jamais marchander la peau de l'ours tant qu'il n'est pas mort.

Quelles que fussent les intrigues rivales qui s'agitaient en Allemagne, c'était surtout vers l'Angleterre que se portaient tous les regards. Édouard d'York ne pouvait pas plus oublier les secours que lui avait donnés le duc de Bourgogne, que ceux que le comte de Warwick avait reçus de Louis XI. Charles le dominait et l'avait choisi pour concourir efficacement avec lui à la destruction de la monarchie française, qui semblait n'avoir constitué un magnifique apanage à des princes sortis de son

[1] Grande est filiam ducis Burgundorum ipsius Cæsaris filio denupsisse, atque illi suorum, huic Romanorum regnum exposci; primi consilii judicio meo magna facilitas, secundi difficultas non parva. BARON.

sein que pour en faire le gage d'une éternelle hostilité. Jean sans Peur avait ouvert la France à Henri V : Charles le Hardi y appela Édouard IV.

Un traité signé le 25 juillet 1474 porte que le duc de Bourgogne s'engage à aider le roi d'Angleterre à reconquérir son royaume de France, et lui promet un secours de six mille hommes d'armes. Le lendemain, par un second traité, le roi d'Angleterre, rappelant l'alliance conclue la veille, et prenant en considération les anciens services du duc Charles et l'importance de son concours, « qui rendra facile de soumettre le « royaume de France, et de le conserver après l'avoir sou- « mis [1], » lui donne, cède et transporte à toujours, pour lui, ses héritiers et successeurs, et sans se réserver aucun droit de suzeraineté, le duché de Bar, le comté de Champagne, le comté de Nevers, le comté de Réthel, le comté d'Eu, le comté de Guise, la baronnie de Douzy, la ville de Tournay avec son territoire, son bailliage et ses dépendances, la forteresse et la ville de Pecquigny, les villes et les domaines situés sur les deux rives de la Somme, et, de plus, toutes les terres formant le domaine propre du comte de Saint-Pol ; « de telle sorte que « non-seulement pour ces domaines, mais également pour le « duché de Bourgogne, les comtés de Flandre, d'Artois, de « Charolais, de Mâcon, d'Auxerre, et tous les autres lieux et « domaines possédés par le duc, il ne sera plus tenu à aucun « acte de foi, de service et d'hommage. » Il s'engage à confirmer cette donation, dès qu'il aura recouvré sa couronne, et à la faire ratifier par les trois états du royaume de France. Peu

[1] Cujus auxilio facile possimus ipsum Franciæ regnum in nostram ditionem redigere, redactumque conservare. RYMER, v, 3, pp. 40-44.

de jours après, le 27 juillet, le duc de Bourgogne promit d'élever son contingent à dix ou même à vingt mille hommes d'armes; et d'autre part, le roi d'Angleterre déclara que, bien qu'il eût disposé du comté de Champagne, il se réservait le droit de se faire sacrer à Reims. Qu'y eût-il eu d'étonnant à ce qu'Édouard IV réclamât l'onction royale dans une province cédée au duc Charles, puisque Louis XI, lui-même, l'avait reçue au milieu d'une armée bourguignonne?

Le roi d'Angleterre s'était engagé à aborder en France avant le 1er juin 1475. Charles le pressait de descendre au promontoire de la Hogue, célèbre par le débarquement d'Édouard III, d'où il aurait pu s'appuyer à la fois sur son alliance et sur celle du duc de Bretagne [1]. Néanmoins, au lieu de réunir son armée en Picardie, il perdit un temps précieux à guerroyer sur les bords du Rhin. Ses démêlés avec le duc de Lorraine, qui ravageait le Luxembourg, le retenaient loin de ses États, où Louis XI, profitant de l'expiration des trêves, s'emparait de Montdidier, de Roye et de Corbie, et, lorsque Édouard IV arriva à Calais, le 4 juillet, son étonnement fut grand de ne pas voir paraître les nombreux hommes d'armes que son allié lui avait annoncés. Autour de lui les milices anglaises se montraient peu favorables à une guerre qui semblait avoir été moins entreprise dans l'intérêt de leur nation que dans celui d'un prince étranger.

Le duc de Bourgogne, laissant derrière lui les hommes d'armes qu'il avait conduits au siége de Neuss, n'arriva à Bruges que le 11 juillet. On l'y reçut avec respect; de nombreux échafauds avaient été construits dans toutes les rues;

[1] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 353.

mais, quelle que fût l'intention qui eût présidé au choix de ces emblèmes, plusieurs renfermaient plutôt une prophétie menaçante qu'une humble adulation. L'histoire de Judas, représentée aux portes de son hôtel, pouvait lui rappeler qu'à diverses reprises il avait eu des traîtres autour de lui, et cette phrase de l'Écriture : *Béni soit celui qui a brisé les efforts de l'homme puissant par la main de son serviteur,* s'appliquait aussi bien aux populations des bords du Rhin, contre lesquelles luttait Charles, qu'à Charles lui-même, se préparant à combattre Louis XI. Le duc de Bourgogne reparaissait d'ailleurs en Flandre, mécontent du mauvais succès de ses efforts en Allemagne, et disposé à en rendre responsables ceux-là mêmes qui le blâmaient le plus de les avoir tentés.

L'histoire des luttes de la Flandre contre ses princes avait jusqu'alors embrassé exclusivement les questions relatives à ses priviléges et à sa nationalité. Il semble que sous Charles le Hardi elle ne soit plus que le tableau des fautes politiques du duc de Bourgogne, persistant à préparer sa ruine malgré les sages conseils de son peuple, qu'un secret pressentiment associe d'avance aux mêmes désastres et aux mêmes malheurs. Le 27 mars 1472 (v. st.), les états de Flandre lui avaient adressé de vives représentations; le 24 avril 1474, ils lui avaient exposé derechef qu'il serait impossible de suffire à des taxes si considérables tant que la situation du commerce ne s'améliorerait point [1]. Déjà on avait accru tous les impôts existants ou rétabli d'anciens impôts presque oubliés, tels que celui du vingtième denier sur les produits de la

[1] Want zonder den loop van de voors. coopmanscepe niet moghelic en ware eenichsins de voorsch. lasten te draghen noch te betalen. *Arch. de Gand.*

pêche ; on n'avait pas cessé de recevoir le produit des amendes stipulées par le traité de Gavre. On n'en créa pas moins des gabelles de plus en plus accablantes ; et, la même année, le duc de Bourgogne, réduit aux derniers expédients pour trouver de l'argent, alla jusqu'à déclarer que son intention était d'amortir à son profit toutes les donations que le clergé avait reçues depuis soixante ans, et de l'obliger, de plus, à en payer le bail pour les trois années précédentes [1]. Les religieuses de la chartreuse de Sainte-Anne, près de Bruges, vendirent leurs biens pour payer une taxe de dix-huit cents florins, tandis que l'on traînait en prison les chanoines de Saint-Donat pour les contraindre à payer leur part dans les impôts déjà votés par les états. Cependant ces exactions ne suffisaient point ; les états généraux des provinces de Flandre, de Brabant, de Hollande, de Zélande, de Hainaut, de Gueldre, d'Artois et de Picardie, furent convoqués à Gand dans les derniers jours du mois d'avril 1475, et on les menaça d'un nouvel impôt, qui devait être du sixième denier sur tous les biens sans exception. En ce moment, Charles se trouvait en Allemagne ; après une longue délibération, les états osèrent rejeter sa demande. Au mois de juillet 1475, les états de Flandre réitèrent leurs remontrances ; mais Charles, irrité, ne veut rien écouter : l'ambition seule le guide, et il ne s'arrête ni devant la décadence de l'industrie, ni devant les souffrances des populations,

[1] *MS. de la Bibl. royale*, 13073 ; MOLINET, 35 ; Mandement du duc, du 10 juillet 1474 (*Arch. gén. du royaume*) ; *Exc. Chron.*, f° LXXIII ; *Comptes du Franc.* — En 1470, le duc de Bourgogne avait fait fondre une partie de ses joyaux pour en faire « des patars de quatre gros, » destinés au payement de son armée.

qu'il appauvrit par l'impôt et qu'il décime par la guerre. Il répond par des plaintes aux acclamations qui l'accueillent à son retour en Flandre, et ne se rend au sein de l'assemblée des représentants des communes que pour leur reprocher rudement d'avoir, en ne lui envoyant ni chariots, ni piquenaires, ni pionniers, ni ouvriers, été la cause de la levée du siége de Neuss. A l'entendre, ils lui ont refusé ce qu'ils eussent accordé au plus pauvre habitant de l'Auvergne ; ce n'est pas la Flandre qui s'appauvrit ; c'est son propre trésor qui s'épuise pour défendre et protéger le pays même de Flandre qu'il a toujours particulièrement aimé, et dont il assure le repos par la continuelle sollicitude de ses labeurs, veillant pendant que ses sujets dorment, bravant le froid quand ils ont chaud, jeûnant et s'exposant au vent et à la pluie, tandis qu'ils mangent et boivent à l'aise dans leurs maisons. A qui profitaient donc les taxes et les armements? A eux-mêmes, plus riches que leur seigneur, puisque le revenu d'une seule ville de Flandre s'élevait plus haut que celui de son domaine dans tous ses États.

« Je me souviens, leur dit-il, des belles paroles que mes « sujets de Flandre me portèrent à mon avénement à leur « seigneurie, et ils répètent tous les jours, aux joyeuses « entrées dans les bonnes villes, qu'ils seront bons, loyaux et « obéissants sujets : pour moi, je trouve clairement le con- « traire, et toutes ces paroles passent en fumée d'alchimie. « Vous parlez d'obéissance, et vous n'exécutez point mes ordres ; « vous parlez de loyauté, et vous abandonnez votre prince, « sans défendre ni ses pays, ni ses sujets. Vous montrez- « vous bons fils? Mais tout ce que vous faites est une conspi- « ration occulte et secrète pour perdre votre prince. N'est-ce « pas là un crime de lèse-majesté? Et quelle est la peine qui

« y est attachée? Chacun le sait : c'est la confiscation non-
« seulement de vos biens, mais aussi de ceux de vos héritiers;
« c'est plus que la peine capitale, c'est l'écartèlement. Puisque
« vous ne voulez pas être gouvernés comme des enfants par
« leur père, vous vivrez désormais comme des sujets sous
« leur seigneur, avec le plaisir de Dieu, de qui seul je tiens
« cette seigneurie. Je demeurerai aussi prince tant qu'il plaira
« à Dieu, à la barbe de tous ceux qui en seraient mécontents,
« et que je crains peu, car j'ai reçu de Dieu la puissance et
« l'autorité qu'ils ne braveraient pas en vain. » Puis se radou-
cissant peu à peu, il déclara que si ses sujets faisaient doréna-
vant leur devoir, « il avoit encores bien le cuer et la volonté
« de les remettre en tel degré comme ils ont esté par ci-de-
« vant, car qui bien aisme, tost oublie, » et qu'il ne voulait
pas pour cette fois « procéder aux pugnitions encourues. »
Alors s'adressant aux prélats et aux nobles, il leur ordonna
d'obéir sous peine, pour les uns, de perdre leur temporel,
pour les autres, de forfaire leur vie et leurs biens : « Et vous,
« mengeurs des bonnes villes, ajouta-t-il en s'adressant aux
« députés du tiers état (troisième estat), faictes de même,
« sur vos têtes et confiscation de tous vos biens, ensemble
« tous vos priviléges, droits, franchises, libertés, coutumes et
« usages. » Il suffit de faire connaître que l'une des demandes
présentées par le duc de Bourgogne était une prise d'armes
générale dans toute la Flandre : déjà il avait choisi comme
point de réunion la ville d'Ath, « pour de là tirer et faire ce
« que de par lui seroit ordonné. » Il était bien résolu, disait-il,
à ne pas y renoncer, et jurait par saint Georges, en plaçant la
main sur son cœur, que si l'on y faisait faute, « de son costé ne
« auroit faulte de faire et exécuter ce qu'il avoit dit. » A ces

mots il se leva en disant : « Sur ce, je vous salue, » et s'éloigna[1].

Le même jour le duc de Bourgogne partit pour Calais, afin de se rendre près d'Édouard IV, qui lui témoigna son étonnement de le voir ainsi arriver « en petite compagnie ; » mais il chercha à s'excuser, en disant qu'il avait laissé son armée à Namur, pour la conduire de là en Champagne et dans le duché de Lorraine, d'où il voulait chasser René de Vaudemont, qui l'avait défié pendant le siége de Neuss ; il lui annonçait en même temps que le connétable avait embrassé ses intérêts et n'attendait qu'un moment favorable pour lui livrer Saint-Quentin, dans l'espoir d'obtenir le comté de Brie dans le démembrement de la France.

Immédiatement après cette entrevue, Charles retourna à Bruges, où les membres des états lui présentèrent un long mémoire. Ils y rappelaient que sous le règne du duc Philippe on avait toujours considéré comme indispensable l'adhésion préalable des états pour percevoir des taxes ; qu'il était impossible de songer à une levée en masse ; que les marchands, les ouvriers, les laboureurs étaient peu propres à porter les armes. Ils ajoutaient que ces mesures provoqueraient l'émigration des marchands étrangers, et déclaraient que la guerre était inconciliable « avec le fait de marchandise, ès laquelle marchandise « ses très-nobles progéniteurs, passé quatre cents ans, à si « grant soing et labeur de tous moyens possibles, se sont « parforchiez d'entretenir le dit pays[2]. » Mais le duc de Bour-

[1] GACHARD, *Doc. inédits*, I, p. 249 ; *Exc. Chron.*, p. 174. — Sur ce projet de levée générale, voyez le *Compte du Franc*, 1474-1475, f°s XLVII et LXXII.

[2] Il faut lire ce mémoire tout entier dans le premier volume des *Documents inédits*, publiés par M. Gachard, p. 259.

gogne refusa avec colère de prendre connaissance de leur réponse. « Si les docteurs de l'Église ne voient qu'un men-« songe dans la conduite de ceux qui prétendent aimer Dieu « en violant ses commandements, quel nom fallait-il donner « à celle des sujets qui désobéissaient au prince en protes-« tant de leur respect? Les Flamands traitaient-ils donc le « duc comme un enfant que l'on contente avec quelques « pommes et de belles paroles? Pensent-ils être ses égaux ou « se croient-ils eux-mêmes seigneurs et princes de leur « pays? Si telle était leur opinion, ils ne tarderaient point à « se convaincre qu'ils se trompent. Chaque fois que le duc « demandait quelque service à la Flandre, il semblait qu'il lui « ôtât les veines du corps. La Flandre n'était-elle pas le plus « riche de tous ses pays? Toutes les taxes que l'on percevait « ne lui appartenaient-elles pas? La misère serait d'ailleurs « une mauvaise excuse, puisque les Français, qui sont pauvres, « aident bien leur roi. » En disant ces mots il rendit aux députés des membres de Flandre leur mémoire justificatif. « Il ne m'en chault de vostre escript, répéta-t-il en les con-« gédiant, faites-en ce que bon vous semble et respondez-y « vous-mesmes, mais faictes vostre devoir. » Enfin il les avertit que s'il était réduit à recourir à des moyens de rigueur, sa vengeance serait si terrible et si prompte, qu'elle ne leur laisserait pas même le temps du repentir. Ces paroles violentes, qui pouvaient être fécondes en malheurs, purent seules engager les états à accorder un subside de cent mille ridders et la solde de quatre mille sergents, payable d'avance par tiers chaque année.

Charles était impatient de retourner à Namur, pour aborder, de concert avec les Anglais, cette formidable invasion,

qui semblait devoir ramener en peu de jours la puissante monarchie de Louis XI aux calamités des premières années de Charles VII. Cependant les Anglais étaient arrivés aux bords de la Somme sans que le connétable se fût déclaré en leur faveur, et les forteresses françaises étaient gardées par de nombreuses garnisons. Bien qu'Édouard IV eût campé pendant deux jours sur le champ de bataille d'Azincourt, rien ne lui présageait les rapides et éclatants succès dont ces lieux lui retraçaient la mémoire. Les députés des communes d'Angleterre qui l'accompagnaient, « hommes gros et gras, » dit Philippe de Commines, regrettaient déjà leur vie facile et oisive de Londres, et faisaient entendre des murmures. Une entrevue eut lieu entre les deux rois à Pecquigny. Si Louis XI à Péronne tremblait à l'image de Charles le Simple, retenu captif par Herbert de Vermandois, il eût pu se rappeler qu'à Pecquigny le comte de Flandre, Arnulf le Grand, avait fait assassiner Guillaume de Normandie. Louis XI avait cette fois fait établir une forte et solide barrière qui protégeât sa liberté et sa vie [1]; loin de se souvenir de cette mémorable parole de Pierre de Brezé : « D'autant que vous querrez amour aux Anglois, vous serez « hay des Franchois, » il ne songeait qu'à profiter de l'hésitation de ses ennemis pour répandre l'or à pleines mains ; seize mille écus de pension furent répartis entre les principaux conseillers d'Édouard IV ; et bientôt il parvint à détacher les

[1] Louis XI donna lui-même au sire de Commines, comme motif de ces mesures de précaution, le souvenir de ce qui s'était passé, en 1419, au pont de Montereau. Philippe de Commines avait reçu, de plus, l'ordre de revêtir à cette entrevue un costume pareil à celui du roi de France. IV, 9, 10.

Anglais de l'alliance du duc de Bourgogne, grâce à un traité, où, ne conservant pas même le titre de roi de France, il remettait soixante et douze mille écus aux Anglais et s'engageait à leur faire payer par la banque italienne des Médicis un tribut annuel de cinquante mille écus ou à leur abandonner la Guyenne pour la pension de la fille aînée du roi d'Angleterre, à laquelle le dauphin Charles était promis ; paix honteuse s'il en fut jamais, et de laquelle dépendaient, toutefois, le maintien de la puissance du roi de France et la ruine de celle du duc de Bourgogne [1].

Lorsqu'on apprit en Flandre la retraite des Anglais, l'inquiétude propagée par les rumeurs publiques y fut si vive, qu'on jugea nécessaire de faire publier à Bruges, du haut des halles, un mandement qui défendait, sous peine de correction rigoureuse, de causer du départ des Anglais [2].

Cependant le duc de Bourgogne accourut lui-même au camp d'Édouard IV et lui reprocha d'avoir déshonoré la patrie des vainqueurs de Crécy et d'Azincourt en signant la paix avant d'avoir rompu une seule lance ; mais le roi d'Angleterre lui rappelait l'absence du secours qu'il lui avait promis et l'accusait de ne lui avoir fait traverser la mer que pour garder ses États de Flandre et d'Artois, tandis qu'il combattrait lui-même en Allemagne.

Toute la colère du duc resta stérile : il était trop tard ; il se vit

[1] *Pr. de Commines*, III, pp. 397 et 401. — Plusieurs nobles courages se donnèrent grant merveille comment le roi de France se veult condescendre à payer telle finance à son capital ennemi, et disoient les aulcuns que le royaulme en estoit fort humilié, grandement asservi et noté comme tributaire. MOLINET, 23.

[2] *Exc. Chron.*, p. 173. — Les mêmes défenses furent faites à Mons.

réduit à signer lui-même, à Soleuvre, le 13 septembre 1475, une trêve de neuf ans. Louis XI, pour l'y engager, lui avait proposé de concourir à la ruine du comte de Saint-Pol qui avait tour à tour manqué vis-à-vis du roi au serment de lui rester fidèle, et à celui de le trahir vis-à-vis du duc de Bourgogne. Bien que Louis XI se trouvât lié à son égard par de nombreux traités, il ne les avait jamais confirmés par le serment sur la croix de Saint-Lô [1], le seul qu'il jugeât sérieux. Il avait même tenté récemment de le faire assassiner.

Le duc Charles avait beaucoup aimé autrefois le comte de Saint-Pol; mais depuis longtemps il avait à se plaindre de sa conduite toujours incertaine et vacillante. L'espoir de recevoir, pour sa part dans ses dépouilles, tous ses meubles et ses châteaux de Saint-Quentin, de Ham, de Bohain et de Beaurevoir, l'engagea à consentir à sa perte : ce fut ainsi qu'en écoutant les conseils de son avarice plutôt que ceux de la prudence, il brisa pour soixante et dix ou quatre-vingt mille écus le seul obstacle qui pût arrêter au sud de ses frontières l'ambition de Louis XI, « occasion bien petite, dit Philippe de Commines, « pour faire une si grande faute [2]. »

Nous trouvons peu de jours après un nouveau traité entre

[1] Ledit connestable estoit bien content, pourveu que le roy fist serment, sur la croix de Saint-Lou d'Angers, de ne faire nul mal à sa personne, ni consentir qu'autre le fit. Et à cela lui répondit le roy que jamais ne feroit ce serment à homme; mais que tout autre serment que ledit connetable luy voudroit demander qu'il estoit content de le faire. COMMINES, IV, 6. — Comparez une lettre fort importante de Louis XI, *Spic.* de L. d'Achéry, III, p. 843.

[2] PH. DE COMMINES, IV, 4, 8, 12, 13; *Pr. de Commines,* III, pp. 409, 422, 443, 471.

Charles et Louis XI ; le premier déclare se contenter des villes de Ham, de Bohain et de Beaurevoir, et des meubles du connétable, sans rien réclamer de ses autres biens, à condition que le roi de France lui permette de punir les habitants de Nancy, alliés de ceux du comté de Ferette, et de conserver toutes les conquêtes qu'il fera en Lorraine. Ce document, qui reproduisait la grande faute politique du duc de Bourgogne, en avait placé le châtiment dans le prix même qu'il s'était proposé en la confirmant par cette nouvelle convention.

Le comte de Saint-Pol, ayant à opter entre la vengeance du roi de France et celle du duc de Bourgogne, se souvint de ses anciennes relations avec un prince dont il avait été longtemps l'ami et le compagnon d'armes, alors que, jeune encore, il formait avec lui le projet de chercher un asile à la cour de Charles VII : réduit à fuir pour se dérober à des périls non moins menaçants, il crut qu'il lui était permis d'espérer une généreuse hospitalité et n'hésita pas à se réfugier dans le Hainaut. En ce moment, le duc était absent, il s'était rapproché de l'Allemagne pour traiter avec l'empereur ; le chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt, à qui il avait laissé les soins du gouvernement, firent immédiatement arrêter le connétable, et chargèrent le comte de Chimay d'aller avec les sires d'Aymeries et de Maingoval le remettre au roi de France. L'influence des sires de Croy ne reparaissait que pour perdre la maison de Bourgogne [1].

[1] En ce dist temps (mai 1473) le duc de Bourgongne tinst sa feste de la Toison en la ville de Valenciennes, et y fut le seigneur de Croy duquel le duc de Bourgongne s'estoit nouvellement contenté; et vaut bien à ramentevoir que ceux de Croy avoient un neveu nommé messire Jean de Rubempré, lequel fut si bon et cordial parent qu'il fit la paix de tous ses

Les Croy avaient-ils reçu un ordre formel du duc Charles? Se hâtèrent-ils de livrer le connétable en vertu des liens secrets qui depuis longtemps les unissaient à Louis XI? En 1451, les communes flamandes accusaient déjà les sires de Croy ; le jour n'est pas éloigné où elles reprocheront les mêmes trahisons au chancelier Hugonet et au sire d'Humbercourt, leurs amis et leurs complices dans l'immolation, froidement réglée et calculée d'avance, de l'infortuné comte de Saint-Pol [1].

Quoi qu'il en soit, dix jours s'étaient à peine écoulés lorsqu'on vint tirer le connétable de la Bastille pour le conduire à la place de Grève, où deux cent mille spectateurs, accoutumés à applaudir à sa grâce et à son courage dans les tournois, n'avaient plus d'acclamations que pour saluer l'adresse du bourreau qui

parens envers le duc : dont il eut grand honneur et bonne renommée. OL. DE LA MARCHE, II, V. — Ce bon et loyal parent était le frère de ce bâtard de Rubempré, qui avait cherché autrefois à s'emparer de Charles à Gorcum. Les mêmes influences portèrent le duc de Bourgogne à se réconcilier, en 1476, avec le bâtard Baudouin, fameux par le complot d'Hesdin.

[1] PH. DE COMMINES, IV, 12; J. DE HENNIN, p. 294; GACHARD, *Doc. inéd.*, I, p. 277. — Une grande autorité, Philippe de Commines, semble donner lieu de croire à la culpabilité d'Hugonet et d'Humbercourt : « Ceux du roy s'adressoient à un chevalier du duc appelé monseigneur d'Humbercourt, lequel de longtemps haïssoit fort le connestable, et la haine estoit renouvelée n'y avoit guères, car en une assemblée qui s'estoit tenue à Roye, le connestable démentit vilainement ledit seigneur d'Humbercourt. Cette seule vilainie et outrage, bien tost dite, couta depuis la vie au connestable. Pour revenir à mon propos, on s'adressoit toujours audit seigneur d'Humbercourt et audit chancelier pour ce qu'il avoit eu quelque part à ces paroles dites à Roye, et aussi il estoit fort ami du seigneur d'Humbercourt. » — Le comte de Saint-Pol avait adressé, le 12 novembre, une lettre fort touchante au duc Charles. Il fut remis à Louis XI avant que l'on eût pu recevoir sa réponse.

lui trancha la tête [1]. Ainsi mourut ce fameux comte de Saint-Pol, issu de la maison impériale de Luxembourg, et lui-même beau-frère du roi de France et oncle du roi d'Angleterre. Jean de Popincourt, qui lui signifia la dure sentence du parlement, était ce même avocat qui avait servi de conseil sous le duc Philippe aux communes flamandes insurgées. Le peuple, où Louis XI cherche la lie de ses courtisans, devient entre ses mains la massue sanglante qui doit écraser la féodalité.

A peine Charles avait-il pris possession de la Lorraine qu'un démêlé, dont la plainte d'un marchand de peaux fut la première cause, l'entraîna, les armes à la main, au milieu de la Suisse. Louis XI, qui ne cessait de travailler secrètement à former autour de la puissance bourguignonne une vaste ligue où venaient d'entrer les électeurs de Mayence et de Trèves, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg et l'Empereur lui-même, s'était rendu à Lyon, impatient de connaître le résultat de cette guerre. Il tarda peu à apprendre que l'on avait vu le duc de Bourgogne fuir presque seul à travers les défilés du Jura, laissant sur le champ de bataille de Granson son armée, ses joyaux si précieux, sa nombreuse artillerie, ses immenses approvisionnements (mars 1475, avant Pâques).

Charles n'était point habitué au malheur, il ne put le supporter ; sa raison s'égara [2], et il devint tout à coup malade de

[1] Ce bourreau mourut plus tard assassiné. On y vit le châtiment du ciel. Jean de Troyes nous représente le comte de Saint-Pol comme un martyr. Comparez PASQUIER, *Recherches*, VI, 10. — Le connétable possédait à Bruges une maison qu'il légua à son fils Louis. *Testament du 24 novembre* 1475. — Il avait aussi une pierre qui préservait, dit-on, du poison. Louis XI s'en empara.

[2] Je crois que jamais depuis il n'eust l'entendement si bon qu'il avoit eu auparavant cette bataille. PH. DE COMMINES, V, 3.

honte et de douleur : dès que les soins de son médecin Angelo Catto eurent obtenu quelques résultats, il songea à recommencer la guerre. Il enrôla trois mille mercenaires anglais, et appela cinq mille hommes d'armes de la Flandre, six mille des bords de la Meuse, quatre mille de l'Italie. Il fallut en même temps pourvoir à de nouvelles ressources, à de nouvelles gabelles. Le mécontentement populaire se manifesta dans toute la Flandre par une secrète agitation ; à Bruges, des placards séditieux furent affichés sur les maisons, et il y eut même quelques troubles. Enfin, au mois de mai 1476, les états de Flandre assemblés à Gand déclarèrent qu'ils ne pouvaient accorder la levée de dix mille hommes qu'on leur demandait comme destinée à combattre les Suisses.

Déjà le duc de Bourgogne, se plaçant à la tête d'une armée réunie à la hâte, accourait vers le lac de Morat, pour livrer d'autres combats aux ligues helvétiques. Plus nombreuses qu'à Granson, et encouragées par leur récente victoire, elles le défirent de nouveau le 22 juin 1476, et forcèrent son camp surpris. Ce fut une horrible déroute : le duc de Sommerset, capitaine des Anglais, le comte de Marle, les sires de Grimberghe, de Rosimbos, de Montaigu, de Bournonville, et d'autres vaillants chevaliers y trouvèrent une mort glorieuse. Jacques Masch, écuyer flamand, qui portait la bannière du duc, se défendit longtemps sans qu'on pût la lui arracher, et tomba en la tenant serrée dans ses bras [1]. Selon Philippe de Commines, le nombre des morts s'éleva à dix-huit mille ; d'autres récits portent plus haut celui des Bourguignons qui succombèrent.

Louis XI n'avait pas quitté Lyon, où il passait gaiement les

[1] Ol. de la Marche, ii, 6.

loisirs que lui laissaient ses intrigues politiques, avec deux femmes obscures, la Gigonne et la Passe-Fillon, dont il se montrait fort épris. Dès que la nouvelle de la bataille de Morat lui parvint, il ordonna, dans la joie qu'elle lui causa, que l'on répartît en son nom des dons considérables entre plusieurs églises; il envoya notamment douze cents écus à la chapelle de Notre-Dame d'Ardenbourg, et la Flandre vit déposer les offrandes d'un roi de France triomphant des malheurs de son propre prince sur ces mêmes autels qui avaient reçu d'autres offrandes le lendemain de la destruction de la flotte de Philippe de Valois.

Charles s'était réfugié à Salins; il y convoqua les états du comté de Bourgogne, et les entretint avec une aveugle obstination de ses projets de vengeance, rappelant la constance des anciens Romains, dont la puissance s'était relevée après les désastres de Cannes et de Trasimène, jusqu'à les rendre les arbitres du monde; il ajoutait qu'il saurait se montrer, par son courage, digne d'appartenir à la race de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, et d'être lui-même le fils du duc Philippe, que l'on citait comme le plus vaillant prince de son temps. Il protestait d'ailleurs qu'il était faux qu'il eût épuisé ses ressources, et dépeignait en termes pompeux les richesses de ses provinces de Flandre et les immenses secours qu'elles pourraient lui fournir en or et en argent.

La Bourgogne montra peu d'empressement à l'aider; si Charles se voyait abandonné de ses États héréditaires, il ne faut point s'étonner de l'opposition que les demandes réitérées du chancelier Hugonet rencontraient dans les cités flamandes. Les états de Flandre remontraient que le pays était accablé d'impôts et qu'ils étaient bien résolus à ne plus secourir le duc ni

d'hommes, ni d'argent, dans aucune de ses guerres; mais toutefois que s'il se trouvait menacé de quelque péril par les Allemands ou les Suisses, ils exposeraient leurs corps et leurs biens pour le ramener dans ses domaines de Flandre. Charles entra dans une fureur extrême en apprenant cette résistance; ses menaces (c'étaient les dernières qu'il dût faire entendre) s'adressaient aux députés des communes flamandes, qu'il appelait des traîtres et des rebelles qui apprendraient bientôt combien sa vengeance était terrible. Il ignorait qu'en ce même moment les états de Flandre, prévoyant de plus en plus le sort réservé à sa témérité, envoyaient vers lui des hommes d'armes avec des convois d'argent et de vivres, non pas pour lui inspirer d'autres rêves de conquête, mais pour protéger sa retraite vers le Brabant ou le Hainaut : malheureusement les neiges et les glaces les arrêtèrent au milieu des Ardennes.

On était arrivé au cœur de l'hiver; tandis que le duc de Lorraine s'enorgueillissait d'avoir reconquis Nancy, le duc de Bourgogne avait à peine réussi par de longs efforts à réunir quatre mille hommes, dont douze cents seulement étaient en état de combattre, et un grand nombre se débandèrent presque aussitôt [1], car il semblait que s'associer à la fortune de Charles

[1] Je citerai à ce sujet une pièce inédite qui semble attester l'affaiblissement de l'intelligence du duc de Bourgogne : « Charles... Combien que nagaires nous avons mandé que tous piétons et autres gens de guerre retournez en leurs hostelz ou ailleurs l'on quontransist de revenir devers nous... Quonsidérant que de tels personnaiges qui nous sont faulx et desléaux et ont non seulement desrobé les deniers qu'ils ont prins de nous, mais aussy ont délaissié nostre service au dangier, tant que en eulx est, de nostre personne et de nostre armée, ne nous pourroit jamais ensuir aucun bon fruit de service... Nous vous mandons que sur tant que vous doubtez désobéir et vous mesmes en estre pugney, à l'exemple d'autres,

le Hardi, ce fut désormais se condamner à la honte et aux revers. C'est avec ces débris de deux armées déjà détruites que, cédant au vertige qui s'est emparé de lui, il se prépare à livrer à une dernière épreuve sa puissance, sa liberté ou sa vie. Mille sentiments divers partagent ceux qui l'entourent : les uns, qu'a blessés son orgueil, voient avec joie le terme de l'autorité sous laquelle ils ont ployé ; les autres, qui l'ont connu loyal et généreux au temps de sa prospérité, gémissent sur ses malheurs : ceux-ci s'efforcent en vain de guérir son obstination ; ceux-là, moins dévoués à la cause de leur maître qu'aux intérêts de Louis XI, ne cherchent qu'à en profiter. L'un de ces derniers est le comte de Campo-Basso, gentilhomme banni du royaume de Naples. A l'époque du siége de Neuss, il a déjà offert au roi de tuer le duc ou de le livrer vivant entre ses mains ; ces négociations ont été reprises peu de jours avant la bataille de Morat ; mais ce n'est que quelques mois plus tard que le prix de la trahison du comte de Campo-Basso est fixé par Louis XI à soixante mille écus.

Un accident imprévu faillit tout découvrir ; on avait arrêté un gentilhomme provençal, nommé Cifron de Vachières, qui servait d'intermédiaire entre le comte de Campo-Basso et le

vous prenez et appréhendez aux corps tous ceulx generallement que pourez trouver des dites gens, et d'iceulx faictes prestement exécution criminele et les faictes mettre au dernier supplice... Et si avant que prins et apprehendez ne pouront estre, les appellez et adjournez à comparoir *sur peine de ban et de quonfiscation de corps et de biens*, pardevant les président et gens de nostre chambre du quonseil en Flandres, ausquelz nous mandons que de tous ceulx de la quondition dessus dite qui quompareront pardevant eulx, ils fassent faire ladite pugnition criminele et les mettre au dernier supplice sans dissimulation quelconque... Donné en nostre siége devant Nancy, le IIIIe jour de décembre l'an de grâce MCCCCLXXVI. »

roi de France. Le duc avait ordonné de le faire pendre, mais le sire de Vachières se disposait à révéler tout ce qu'il savait pour sauver ses jours. « Allez supplier le duc en ma faveur, répé-« tait-il, je lui dirai une chose telle qu'il donnerait un duché « pour la savoir. » Par malheur le comte de Campo-Basso, qui redoutait ses aveux, s'opposa à ce que l'on allât rapporter sa prière au duc et eut soin de faire hâter son supplice. Il n'en jugea pas moins prudent de quitter bientôt le camp du duc de Bourgogne pour passer dans celui du duc de Lorraine, qui accourait de Bâle avec douze mille Suisses à la défense de Nancy. Il regrettait fort de ne pas avoir trouvé jusqu'à ce moment une occasion favorable pour exécuter la promesse qu'il avait faite au roi de France; mais il laissait dans l'armée bourguignonne des espions chargés de donner le signal de la fuite dès que le combat s'engagerait et prêts à profiter du désordre pour tuer le duc. Lorsque le comte de Campo-Basso se présenta au milieu des compagnons de René de Vaudemont, ils le regardèrent avec mépris et lui firent dire qu'il se retirât, parce qu'ils ne voulaient point avoir de traîtres au milieu d'eux [1].

La matinée du 5 janvier 1476 (v. st.) fut froide et sombre; la neige blanchissait la plaine et voilait la glace des ruisseaux; cependant Charles exhortait ses archers à bien combattre et prenait les dernières dispositions pour la bataille qui se préparait. Josse de Lalaing, grand bailli de Flandre, commandait l'aile gauche; les Italiens de Jacques Galeotti formaient l'aile droite; le duc s'était placé au centre. Bien qu'il affectât de se

[1] Ph. de Commines, iv, 13; v, 6, 8.—Il est triste de voir l'héritier d'un nom glorieux, le comte de Dunois, servir d'intermédiaire dans les négociations de Louis XI et de Campo-Basso. *Pr. de Commines*, iii, p. 484.

montrer plein d'espoir dans le succès de la journée, un secret pressentiment semblait l'agiter : au moment où il avait saisi son casque pour le placer sur son front, le lion doré qui en formait le cimier s'était détaché, et on l'avait entendu s'écrier tristement : « *Hoc est signum Dei.* » L'histoire attribue le même mot à Manfred, avant la bataille de Bénévent [1]. On le vit bientôt pâlir, lorsque le son redoutable des fameuses trompettes d'Uri et d'Unterwald lui annonça l'approche des vainqueurs de Granson et de Morat [2]. Le combat s'engageait déjà à l'aile gauche, où Josse de Lalaing était repoussé de la maladrerie de la Madeleine jusqu'au pont de Bussières, en même temps qu'à l'aile droite, où Jacques Galeotti tombait au milieu des Italiens. Toute l'armée bourguignonne avait été culbutée dès le premier choc et rejetée en désordre entre la route de Luxembourg et les bords de la Meurthe. Charles avait disparu. Les uns rapportaient qu'on l'avait vu, déjà blessé d'un coup de hallebarde, se défendre avec courage ; d'autres ajoutaient qu'au moment de la déroute il avait fait tourner bride à son cheval pour s'éloigner du champ de bataille.

Ce ne fut que deux jours après, le mardi 7 janvier, vers le matin, qu'on retrouva le corps du duc de Bourgogne dans

[1] Manfredi rimaso con pochi a cavallo fece come valente signore che volle anzi morire in battaglia che fuggire con vergogna; et mettendosi l'elmo in testa una aquila d'argento che v'era su per cimerio, li cadde in su l'arcione dinanzi. Egli ciò veggendo sbigotti molto e disse contra i baroni che havea dal lato, in latino : *Hoc est signum Dei.* GIOV. VILLANI, VII, 9.

[2] Ledit cor fut corné par trois fois et chacune tant que le vent du souffleur pouvoit durer; ce qui esbahit fort monsieur de Bourgoigne, car déjà à Morat l'avoit ouy. *Relation du duc de Lorraine, Pr. de Commines*, III, p. 491.

l'étang de Saint-Jean; il portait les traces de deux blessures et était déjà à moitié pris dans la glace; les loups et les chiens avaient même commencé à le dévorer, de sorte que ses serviteurs eurent quelque peine à reconnaître leur malheureux prince[1]: triste et mémorable exemple de la vanité de la puissance et de l'orgueil!

Il ne paraît point, du reste, que les circonstances de la mort de Charles le Hardi aient jamais été exactement connues. On sait seulement que le comte de Campo-Basso, qui avait fait garder avec soin le pont de Bussières et tous les passages par lesquels il aurait pu fuir, indiqua le page qui retrouva ses restes sanglants et mutilés, et que ce même page alla offrir au roi Louis XI, « en manière de présent, » le casque du duc de Bourgogne, d'où le lion de Flandre était tombé à l'heure qui précéda sa mort, comme le symbole de la force qui l'abandonnait[2].

Le désastre de Nancy avait été terrible; il était irréparable;

[1] *Relation anon.*, *Pr. de Commines*, III, p. 493; *Litt. schol. Leod.*, ap. MARTÈNE, V, col. 1359.

[2] On mena le dessus dit page devers le roy. On porta aussi la sallade du duc au roy en manière de présent. *Chron. ms.*, 126. — M. de Reiffenberg a publié une chanson du seizième siècle relative à la bataille de Pavie. Le souvenir de la trahison dont Charles le Hardi fut victime y est rappelé comme une menace :

> Que ferons-nous du roy,
> De nostre prisonnier?
> Que feist-on à duc Charles
> Quant fut prins à Nanchy?
> On ne sceut qu'il devint :
> On le scet bien en France;
> Qui luy feroit ainsy
> Ce seroit la vengeance.

si la victoire de René de Vaudemont était la victoire de Louis XI, la fin de Charles le Hardi semblait devoir être celle de toute sa dynastie. Cependant, depuis le duché de Bourgogne jusqu'au sein des cités flamandes, une rumeur généralement accréditée rapportait que Charles le Hardi, loin d'avoir péri, s'était caché dans une retraite inconnue, comme Harold ou Baudouin de Constantinople, et qu'il ne tarderait point à reparaître dans tout l'éclat de son ancienne autorité. Les peuples qui naguère encore admiraient sa pompe et ses richesses, et s'inclinaient sous sa main sévère, ne pouvaient comprendre que ce prince altier, souverain de tant d'États, et redouté de tout l'Occident, se fût ainsi englouti avec toute sa puissance dans l'abîme que son imprudence lui avait préparé, au siége d'une faible ville de Lorraine, devant une armée de grossiers paysans des bords du Rhin, soutenus par quelques pauvres pasteurs des Alpes [1].

[1] Il estoit tant redoubté que croire ne povoient qu'il fust mort, et en coulourant leur folle crédence, ils acceptoient et vendoient les uns aux autres joyaux, vaisselles et chevaux, plus trois fois qu'ils ne valoient, à condition de payer à sa revenue. MOLINET, 35. — Ce ne fut que vers le milieu du seizième siècle que le corps du dernier duc de Bourgogne fut transféré à Bruges, où l'on écrivit sur sa tombe : « Ci-gist très-hault, très-puissant et magnanime prince Charles, duc de Bourgogne... lequel estant grandement doué de force, constance et magnanimité, prospéra longtems en haultes entreprinses, batailles et victoires, tant à Montlehéry, en Normandie, en Arthois, en Liége que aultre part, *jusques à ce que fortune, lui tournant le dos, l'oppressa devant Nancy.* »

LIVRE DIX-HUITIÈME.

1476–1500.

Marie; Maximilien; Philippe.
Dernières tentatives de réorganisation communale.
Guerre contre Louis XI.
Insurrection contre la mainbournie de Maximilien.
Fin de la nationalité flamande.

Quelques fuyards avaient réussi à traverser la Meurthe ; il en était d'autres qui avaient échappé à la poursuite des Suisses en se cachant dans les bois. Ils s'accordaient à raconter qu'ils avaient vu le duc Charles de Bourgogne se précipiter au milieu de ses ennemis et disparaître dans la mêlée ; mais l'on ne croyait pas à la vérité de ces bruits alarmants, et le 15 janvier, la duchesse Marguerite écrivait aux membres de la cour des comptes de Malines : « Par pluseurs nouvelles que avons « de divers costez, nous entendons et espérons que, grâces à « Dieu, il est en vie et santé [1]. »

[1] **Leglay**, ***Anal. hist.***, **p. 161.—Dans une lettre du 23 janvier, Marie**

Lorsque d'autres messagers, arrivés de Lorraine, confirmèrent la nouvelle du désastre de Nancy et celle de la mort de Charles le Hardi, les états de tous les pays « de par deçà » se réunirent immédiatement à Gand [1]. Devenus tout à coup dépositaires de l'autorité suprême que le duc de Bourgogne laissait, dénuée d'armée, de trésors et de tout moyen de protection et de défense, à une jeune princesse de dix-neuf ans, ils présidèrent à toutes les réformes qui furent proclamées en son nom, afin de rétablir l'unité et la solidarité des anciens liens communaux, si fréquemment invoqués et presque toujours brisés par la violence et la guerre : tel fut le but de la mémorable charte du 11 février 1476 (v. st.), dernier écho de la confédération de 1339 et de ces célèbres ordonnances

de Bourgogne répète « qu'elle n'a encore certaineté de la mort de son « père. » Le bruit public s'en était toutefois répandu à Gand dès le 12 janvier. Cinq ans après, on racontait encore que Charles le Hardi s'était retiré à Bruchsal, en Souabe, où il menait la vie la plus austère (genus vitæ super humanum morem horridum atque asperum). Un ancien serviteur de la maison de Bourgogne, qui avait combattu avec lui à la journée de Nancy et qui y avait même été fait prisonnier, alla le voir; mais il ne reconnut ni la taille de Charles le Hardi, ni sa voix, ni sa barbe qui était fort épaisse, ni ses mains qui étaient délicates et blanches, ni les cicatrices qu'il avait conservées de ses blessures. Beaucoup de personnes n'en persistaient pas moins à croire aux récits merveilleux de l'ermite et le comblaient d'aumônes, espérant que Charles, en rentrant dans ses États, les en récompenserait généreusement. *Ann. nov.*, ap. MARTÈNE, *Ampliss. Coll.*, V, col. 621; *Lettre ms. de Rodolphe Agricola*, 1er novembre 1482. — D'autres assuraient avoir vu Charles le Hardi à Jérusalem, à Rome, à Lisbonne ou à Londres.

[1] Les états de tous les pays « de par deçà » devaient s'assembler à Gand le 3 février : une lettre de Marie hâta l'époque de cette convocation. *Comptes du grand bailliage de Hainaut*, mentionnés par M. Gachard.

publiées au milieu des discordes civiles du moyen âge, qui n'avaient jamais été assez puissantes pour guérir les malheurs qui leur avaient donné naissance.

Les considérations sur lesquelles s'appuient ces réformes sont les mêmes en 1476 que dans les siècles antérieurs; elles allèguent la misère du peuple, qui a vu fuir le commerce et l'industrie, et le besoin de la paix qui se fait vivement sentir après de longues guerres. Les états de Flandre les ont réclamées; l'évêque de Liége et le sire de Ravestein, que les liens du sang placent au premier rang dans le conseil de Marie de Bourgogne, s'y associent. Rien ne manque pour en légitimer la nécessité, pour en rendre la forme durable et solennelle : il faut, toutefois, quelque chose de plus pour que les institutions se produisent et se renouvellent : c'est la convenance des temps, c'est la disposition des mœurs, ce sont les desseins de la Providence.

Le premier article de la charte du 11 février règle la formation d'un conseil supérieur composé par moitié de clercs et de nobles, qui représente tous les États de la duchesse de Bourgogne. Ce conseil renfermera vingt-deux membres, savoir : quatre pour la Flandre, quatre pour le Brabant, quatre pour la Hollande et la Zélande, deux pour l'Artois et la Picardie, deux pour le Hainaut, deux pour le Luxembourg, deux pour le Limbourg et les pays d'outre-Meuse, deux pour la Bourgogne, un pour le comté de Namur.

Deux secrétaires y seront adjoints : ils parleront français et flamand.

A l'avenir, les membres des conseils établis dans les divers pays jureront d'observer les priviléges du pays auquel ils appartiendront.

Toutes les affaires seront instruites dans la langue du pays où elles seront plaidées.

Toutes les dispositions contraires aux priviléges seront considérées comme non avenues.

Le grand conseil de Malines sera supprimé, et toutes les causes qui y avaient été portées seront rendues à leurs juges naturels.

La duchesse et ses successeurs ne feront la guerre qu'après avoir pris l'avis des états ; à défaut de leur consentement ,leurs sujets et leurs feudataires ne seront pas tenus de les servir, et les relations commerciales ne seront point suspendues avec les pays étrangers que les états refuseraient de considérer comme ennemis.

Dans le cas où les états résoudraient la guerre, les marchands appartenant aux pays ennemis obtiendront un sauf-conduit de quarante jours pour se retirer avec tous leurs biens.

Le service militaire des vassaux et feudataires cessera aux frontières de leur pays; s'ils les dépassaient, leur solde devrait être payée par le prince.

Les états pourront se réunir sans avoir besoin d'autorisation.

Tout édit du prince sera nul, s'il est contraire aux priviléges.

Les anciens priviléges qui règlent les questions de juridiction seront dorénavant observés.

La vénali é des offices de justice est abolie.

Il ne pourra être apporté d'obstacle ni de restriction à la circulation des marchandises. On n'établira point de nouveaux tonlieux, et tous ceux qui n'auraient point été approuvés par

les états seront supprimés. Cette charte se termine par une formule conçue à peu près dans les mêmes termes que la plupart des documents publics appartenant à la période de la puissance communale de la Flandre. La duchesse de Bourgogne y déclare que dans le cas où les dispositions qu'elle a sanctionnées viendraient à être violées en tout ou en partie, elle permet et consent, tant pour elle que pour ses successeurs, que ses vassaux et ses sujets soient déliés de toute obligation de la servir et de lui obéir, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu le redressement de leurs griefs [1].

Une autre charte de la même date appliquait les bienfaits de ces réformes aux besoins spéciaux et aux réclamations des communes de Flandre, plus pressantes que toutes les autres. La duchesse de Bourgogne y déclare que les députés des Quatre-Membres de Flandre lui ont remontré, en protestant de leur zèle pour défendre son héritage, qu'ils étaient menacés d'une ruine complète si l'on ne portait remède à leur détresse. Ils exposaient aussi qu'il était urgent de rétablir les bonnes villes dans l'intégrité de leurs franchises, de leurs coutumes et de leurs usages, afin qu'elles restassent « en « bon état, en police et en droit [2]. puisqu'il était assez connu, « ajoutaient-ils, que la Flandre n'est pas très-fertile, et que sa « prospérité repose uniquement sur son commerce et sur son « industrie, sur ses libertés et sur ses priviléges. » C'est à ce titre qu'ils obtiennent une nouvelle charte qui se réfère également aux anciens priviléges des bonnes villes. Nous y remarquons, outre quelques-unes des dispositions que nous

[1] *Arch. de Gand; Verzam. van XXIV orig. charters* (Gand, 1787).

[2] In goeden state, politie ende rechte.

avons déjà citées, celles qui établissent que toutes les affaires seront traitées en flamand, que l'unanimité du vote des membres de Flandre sera nécessaire pour la perception des impôts, que les monnaies devront être de bon aloi, que la chambre des comptes sera rétablie en Flandre, que les marchands étrangers circuleront librement dans le pays, et qu'il pourra leur être permis d'y résider, lors même qu'ils appartiendraient à une nation ennemie [1].

D'autres chartes supprimaient les impôts créés par Charles le Hardi, rendaient aux tisserands et aux membres des petits métiers le droit d'élire leurs doyens et rétablissaient toutes les coutumes abolies en 1453.

Enfin, le 15 février, l'on annula dans la salle de la Collace l'acte par lequel Philippe avait imposé aux Gantois la paix de Gavre et celui par lequel ils avaient accepté des mains de Charles le Hardi le *calfvel* de 1468 [2].

Le soin des réformes intérieures ne pouvait suppléer à celui de veiller à la défense du pays contre les invasions étrangères : les états généraux écrivirent aux habitants de Valenciennes, de Bouchain, du Quesnoy et de Saint-Ghislain, afin de les exhorter à résister vaillamment aux Français jusqu'à ce qu'on pût les secourir : ils avaient résolu de réunir une armée de cent mille hommes sous les ordres du sire de Ravestein, et avaient ordonné que chaque province se chargeât de la solde de ses hommes d'armes et des frais relatifs aux achats de munitions, de vivres et d'approvisionnements [3]. Déjà Gui de

[1] *Charte du 11 février* 1476 (v. st.); *Arch. de Gand ; Verzameling van XXIV origineele charters* (Gand, 1787).

[2] *Dagboek der gentsche Collatie*, p. 486.

[3] *Documents* cités par M. Gachard.

Rochefort et Gui Perrot, envoyés en Artois, y avaient obtenu des nobles et des communes la promesse d'une adhésion énergique à tous les moyens adoptés pour la protection des frontières [1].

Ce fut au milieu de l'enthousiasme populaire qui saluait dans ces diverses mesures la résurrection de l'indépendance et de la grandeur des communes flamandes que Marie de Bourgogne fit son entrée solennelle à Gand, le 16 février 1476 (v. st.). Un grand nombre de membres des métiers complétement armés l'accompagnèrent jusqu'à l'église de Saint-Jean, où la formule du serment qu'elle devait prêter comme comtesse de Flandre lui fut présentée : « Vous jurez d'être bonne dame et « comtesse de Flandre, de maintenir et de faire maintenir les « droits de l'Église et de conserver les priviléges, libertés, « coutumes, usages et droits du pays, tels que feu le duc Phi- « lippe, votre aïeul, les a jurés et que les bourgeois de Gand « en ont joui conformément à la paix de Tournay jusqu'à « l'année 1450, ainsi que les priviléges que vous avez vous- « même octroyés ; vous jurez aussi de révoquer et d'annuler « toutes les charges imposées aux bourgeois de Gand depuis « l'année 1450, de protéger les veuves et les orphelins, et de « faire tout ce qu'une bonne comtesse de Flandre est tenue de « faire ; ainsi Dieu et tous ses saints vous soient en aide ! ». — « Je le jure, » répondit la fille de Charles le Hardi ; et la cloche de Saint-Jean, que sa main ébranla à peine en s'appuyant sur une longue guirlande de roses qui descendait de la nef, fit entendre, à cinq reprises, un faible et douteux tintement, ce qui parut au peuple assemblé autour d'elle le signe certain

[1] *Arch. de Gand.*

que son règne ne se prolongerait pas plus de cinq années.

L'inauguration de la comtesse de Flandre ne précéda que de deux jours la réinstallation des échevins de Gand élus conformément au privilége de 1301, qui avait été confisqué par son père. Les commissaires furent les abbés de Saint-Bavon et des Dunes, Philippe de Hornes, Louis d'Escornay et Gauthier Vander Gracht, et nous devons citer, parmi les bourgeois que désigna l'élection municipale, Adrien de Raveschoot, Guillaume Rym, Roland de Baenst, Philippe Vander Zickele, Jean Vander Gracht, Simon Borluut, Simon Damman, Liévin Zoetamys, Liévin Uutermeere. A côté de ces noms illustres figurent ceux de Liévin Potter et de Thierri de Schoenbrouck. Gand croyait ne pouvoir mieux assurer sa liberté qu'en confiant le soin de la protéger à ceux qui avaient déjà versé leur sang pour la défendre [1].

Tandis que les Gantois s'élevaient contre le traité de Gavre de 1453, les doyens des métiers se réunissaient à Bruges pour protester avec la même énergie contre le traité d'Arras de 1437. Louis de la Gruuthuse, qui venait d'y être proclamé *hooftman* avec Anselme Adorne et Jean Breydel, se rendit immédiatement à Gand et obtint de Marie la révocation de la sentence qui avait condamné les anciennes rébellions des Brugeois; grâce à ses paroles conciliantes, les métiers qui occupaient les places publiques consentirent à déposer les armes, et, le 7 mars, il parut entouré de quatre religieux, et revêtu des insignes de l'ordre de la Toison d'or, au balcon de l'hôtel de ville, où il fit lire, en français et en flamand, la charte de la duchesse de Bourgogne. Aussitôt après, la sentence du duc

[1] *Scepenen-Bouck* (*Archives de Gand*).

Philippe fut lacérée en présence des doyens des métiers comme l'avait été à une autre époque le *calfvel* de Jean sans Peur, et l'on annonça que les jours suivants on lirait publiquement les priviléges de la ville du haut des Halles. De bruyantes acclamations saluaient ces vieux parchemins conquis à Courtray, qui étaient en même temps pour les communes les titres de leur liberté et de leur gloire; elles redoublèrent lorsqu'on donna lecture d'un nouveau privilége octroyé le 13 mars par Marie de Bourgogne, non moins important que ceux de Philippe de Thiette.

Marie y déclare que les échevins et les doyens de Bruges lui ont exposé que leur ville repose principalement sur son commerce et ses métiers, et que depuis longtemps elle est renommée dans tous les royaumes étrangers comme l'étape de toutes les marchandises portées en Flandre, et elle consent, sur leur demande, à confirmer toutes les anciennes franchises de la cité et à lui en accorder de nouvelles.

Le officiers des princes ne pourront plus siéger parmi les magistrats. La commune choisira elle-même six receveurs qui tous les quatre mois rendront compte de leur gestion. Le prince seul sera désormais exempt des droits d'accises.

Les Brugeois ne seront soumis à aucun tonlieu dans toute l'étendue de la Flandre.

Le Franc cessera de former un membre séparé pour redevenir une châtellenie placée sous l'autorité de Bruges.

Le port de l'Écluse reconnaîtra la suprématie des Brugeois, qui en occuperont les châteaux. Le bailliage des eaux sera fixé à Bruges.

Les villages qui ne jouissaient pas autrefois du droit de faire des draps n'en fabriqueront plus désormais, et les ouvriers

haghepoorters seront tenus de se faire inscrire dans les métiers de la ville, où il ne sera plus permis d'entrer qu'après l'apprentissage prescrit par les anciennes coutumes.

Les marchands étrangers ne pourront exposer en vente à Bruges que des marchandises étrangères. Bruges formera leur unique étape. La foire sera réduite comme autrefois à une durée de trois jours.

Les magistrats de Bruges pourront prononcer des sentences de bannissement et d'amende.

A l'avenir, quatre commissaires choisiront, au nom du prince, quatre échevins parmi les bourgeois et un dans chacun des neuf membres. Il en sera de même pour l'élection des conseillers. Les échevins et les conseillers nommeront les bourgmestres.

C'est ainsi qu'en peu de jours on avait vu s'effacer et disparaître toutes les usurpations lentement et laborieusement accomplies pendant les trois grands règnes de la domination bourguignonne.

Des événements non moins importants se succédaient avec la même rapidité aux frontières des États de Marie de Bourgogne ; ici, tout respirait l'enthousiasme et la confiance ; là, tout était menaces et périls. Dès le 9 janvier, Louis XI avait ordonné au sire de la Trémouille d'envahir la Bourgogne. « Monseigneur le comte, mon ami, lui écrivait-il, j'ai ouy les « bonnes nouvelles que m'avez faict savoir. Maintenant est « temps d'employer vos cinq sens de nature et mettre la Bour- « gogne en mes mains ; au regard de notre filloelle, j'ai inten- « tion de parachever le mariage que j'ai piéça faict traiter de « monseigneur le dauphin et d'elle. » Louis XI s'était réservé à lui-même le soin de conduire en Artois une autre expédition

dont le prétexte était un droit très-douteux de retour [1], et le droit non moins contestable de confiscation. La violence et la conquête devaient en établir la légitimité ; mais comme il ne s'était jamais confié exclusivement dans l'emploi de la force, il avait jugé utile d'y joindre les ressources de la corruption, et l'on voyait placés au premier rang parmi ses capitaines le bâtard de Rubempré, qu'il avait voulu autrefois exciter à un crime odieux, et le grand bâtard de Bourgogne, qu'il venait de racheter de sa captivité de Nancy [2]. L'exemple de ses bienfaits à leur égard était un appât constant offert aux traîtres. Montdidier capitula ; Roye ne se défendit pas mieux ; Mareuil, Doulens, Corbie ouvrirent leurs portes ; Vervins, Saint-Gobain, Marles, Beaurevoir, Braie, Bapaume, Landrecies, le Crotoy, Saint-Riquier, Montreuil, Ham, Bohain, Abbeville, se soumirent aux bannières françaises [3].

Marie de Bourgogne venait d'envoyer comme ambassadeurs vers le roi de France les évêques de Tournay et d'Arras, Guillaume de Cluny, coadjuteur de l'évêque de Térouane, Louis de la Gruuthuse, qu'Édouard IV avait créé comte de Winchester, Gui d'Humbercourt, comte de Meghem, Wulfart de Borssele, comte de Grandpré, et Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, auxquels se joignirent les représen-

[1] Les conseillers de Marie de Bourgogne le contestaient, en faisant remarquer que les lettres d'apanage du duché de Bourgogne étaient conçues en termes généraux, et en citant de nombreux exemples de succession féminine en Flandre et en Artois.

[2] Le traité par lequel le grand bâtard de Bourgogne se vend à Louis XI a été imprimé dans l'*Histoire générale de Bourgogne*, IV, *pr.*, p. 376.

[3] Il conquestoit les villes par tourments et les hommes par blandissements... La parole du roi endormoit comme la siraine. MOLINET, 45.

tants des trois bonnes villes [1]. Ils trouvèrent Louis XI dans la ville de Péronne, que Guillaume Biche lui avait livrée, et le prièrent de respecter la trêve de neuf ans conclue à Soleuvre, qui durait à peine depuis dix-sept mois. Ils lui proposèrent aussi de lui restituer tous les territoires cédés par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, de reconnaître la juridiction du parlement de Paris, et de lui faire hommage, au nom de Marie de Bourgogne, pour ses États héréditaires [2]: mais Louis XI, qui ne tremblait plus à la vue de la vieille tour de Charles le Simple, leur répondit qu'il ne consentirait à aucune trêve, « se ce n'estoit que préalablement la cité lez « Arras feust mise en ses mains pour en joyr comme du sien « propre et la conté de Boulenoys pour la tenir en ses dites « mains au proufit de celui qui droit y aura, et aussi que ouver- « ture lui feust faite des villes et places fortes du pays d'Ar- « tois, » ajoutant toutefois que si le mariage du dauphin et de mademoiselle de Bourgogne pouvait se conclure, « non- « seulement il leur accorderoit et donneroit ce qu'ils requer- « roient, mais du sien propre eslargiroit. »

Le cardinal de Lyon et l'évêque de Liége, oncles de mademoiselle de Bourgogne, devaient être chargés de poursuivre cette négociation dès que le succès en aurait été assuré ; de

[1] L'ambassade d'Hugonet et d'Humbercourt paraît avoir eu lieu peu avant le 23 janvier. *Lettre de Marie de Bourgogne.*—Les représentants des communes les rejoignirent plus tard. Roland de Wedergrate quitta Gand le 5 février; il revint le 22 février de Péronne. Josse d'Halewyn, qui était bourgmestre de Bruges, rentra dans cette ville le 25 février, après une absence de vingt et un jours.

[2] *Instructions données aux députés des états de Flandre, le 28 février* 1476 (v. st.).

plus, Louis XI, espérant que toutes ses propositions seraient acceptées sans discussion, consentait à suspendre la guerre jusqu'au 2 mars. Ces détails, que nous puisons dans les actes officiels de cette époque, seraient fort incomplets si nous ne recourions à d'autres sources également dignes de foi. Selon le récit des chroniqueurs contemporains, le roi de France combla de louanges et de caresses les députés de la Flandre. Tantôt « il buvoit à eulx et à ses bons sugés de Gand; » tantôt il offrait à Louis de la Gruuthuse « une comté de France « bien meilleure que celle qu'il possédoit en Angleterre[1]. » En même temps il affectait de traiter avec des sentiments tout opposés le sire d'Humbercourt, le chancelier Hugonet et Guillaume de Cluny, qu'il savait être fort impopulaires en Flandre, et il leur disait, comme s'il eût partagé toutes les haines de nos communes, « qu'ils avoient perdu du tout leur gouvernement[2]. » Il prétendait même que le sire d'Humbercourt était le véritable évêque de Liége, puisqu'il avait « levé et rechut tout l'argent du pays. » Louis XI cherchait à flatter les communes flamandes comme il flattait les bonnes villes suisses en se faisant inscrire dans leurs bourgeoisies : il voulait qu'elles le reconnussent pour tuteur de mademoiselle de Bourgogne et la remissent « en sa garde et tutelle; » mais ses tentatives restèrent sans fruit, et les envoyés flamands se bornèrent à déclarer qu'ils rendraient compte de leur mission à l'assemblée des états généraux qui siégeait à Gand.

Au moment même où Louis XI raillait les conseillers de Marie de Bourgogne qui faisaient partie de l'ambassade de

[1] JEAN DE HENNIN, p. 307.

[2] Et vray estoit. J. DE HENNIN, p. 307.

Péronne, ils s'acquittaient auprès de lui d'une mission plus secrète, et il semble que le roi de France ne les ait accueillis avec un apparent dédain que parce qu'il n'avait plus rien à leur demander. Philippe de Commines rapporte que Marie leur avait remis, par le conseil de sa belle-mère, la duchesse douairière de Bourgogne, des instructions particulières pour qu'ils soutinssent ses intérêts près du roi de France [1]. Louis XI l'avait tenue autrefois sur les fonts du baptême, et il avait juré au pied des autels de veiller sur sa faiblesse et sur son innocence à une époque où il était lui-même faible et réduit à chercher un asile dans le palais du duc Philippe. Marie de Bourgogne croyait, à ce double titre, avoir quelques droits à sa protection ; elle était d'ailleurs disposée à épouser le dauphin, comme l'évêque de Liége, favorable aux vues de Louis XI, ne cessait de le lui conseiller, et c'était à l'insu des états qu'elle avait remis au sire d'Humbercourt et au chancelier Hugonet ces lettres importantes, précieux dépôt que semblait justifier la confiance que le duc Charles avait placée dans leur fidélité. Marie, en suivant l'exemple de son père, se trompait comme lui. Humbercourt et Hugonet s'occupèrent moins, à Péronne, de soutenir ses intérêts que de confirmer le traité parti-

[1] Pour qu'on y ajoutât une créance complète, elles étaient écrites partie par la duchesse douairière, partie par le sire de Ravestein, partie par la jeune princesse elle-même, qui déclarait « que son intention estoit que toutes ses affaires seroient conduites par quatre personnes, qui estoient : ladite douairière, sa belle-mère, ledit seigneur de Ravestein, et les dessus dits chancelier et Humbercourt, et suplioit au roy que ce qu'il luy plairoit faire conduire envers elle passast par leurs mains; et qu'il luy plust s'en addresser à eux, et à nuls autres n'en avoir communication. » PH. DE COMMINES, V, 16.

culier qui depuis longtemps les unissait à Louis XI. « Le « dit chancelier et le seigneur d'Humbercourt, qui avoient « esté nourris, dit Philippe de Commines, en très-grande et « longue autorité, et qui désiroient y continuer et avoient « leurs biens aux limites du roy, prestoient l'oreille au roy et « à ses offres ; et donnèrent quelque consentement de le ser- « vir et de tous poincts se retirer soubz luy, ledit mariage « accompli[1]. »

Cependant les états généraux délibéraient à Gand sur ce qu'il y avait lieu de faire en présence des menaces et des prétentions de Louis XI. S'il était douteux que la Flandre, épuisée et dépourvue d'hommes d'armes, pût résister à la redoutable armée du roi de France, elle eût, en lui livrant l'Artois, abdiqué sans retour tout espoir de se défendre ; mais il paraissait sage de se prêter aux négociations relatives au mariage du dauphin, dont l'accomplissement était nécessairement éloigné, afin d'attendre des événements quelque secours inespéré ; les instructions données le 28 février 1476 (v. st.) portaient uniquement « que les estas, considérans que, au moyen de ladite « aliance de mariaige, tous différens entre le roy et madite « damoiselle seroient apaisiez et s'en ensuivroient d'autres « grands biens, se sont résoluz et concluz, du sceu et bon « plaisir de madite damoiselle, d'entendre et de vacquer au « fait de ladite aliance de mariaige ; » et elles indiquaient, aussitôt après, une trêve comme conséquence de cette impor-

[1] PH. DE COMMINES, V, 15 ; *Exc. Cron. van Brabant.* — « Louis XI fut homme soupçonneux, dit Olivier de la Marche, et légèrement attrayoit gens. » Hugonet l'instruisait, dès 1471, de tout ce qui se passait au conseil de Charles le Hardi. *Lettre de Louis XI*, 2 décembre 1471. DUCLOS, *pr.*, p. 387.

tante déclaration, que terminaient des protestations de fidélité et le désaveu de toute participation aux guerres du duc Charles, et même aux actes de son gouvernement, « comme « bien ilz l'ont desjà desmontré en l'abolition du parlement de « Malines [1]. »

Les principaux ambassadeurs choisis par les états généraux pour cette nouvelle mission étaient les abbés de Saint-Pierre et de Saint-Bertin, les sires de Ligne, de Maldeghem, de Dudzeele, de Bersele, de Welpen, maître Godefroi Hebbelinc, pensionnaire de Gand, et maître Godefroi Roelants, pensionnaire de Bruxelles. En s'arrêtant à Lille, ils apprirent que le sire de Crèvecœur avait livré au roi de France la cité d'Arras, à peine séparée de la ville par une muraille et un rempart; ils eussent pu, dès ce moment, juger leur mission terminée, car il n'était plus permis d'espérer que Louis XI déposerait les armes pour s'endormir dans une longue trêve. Ils crurent toutefois devoir poursuivre leur voyage et se dirigèrent le 7 mars vers Lens, où ils attendirent deux jours un sauf-conduit. Enfin, ils arrivèrent dans la cité d'Arras, et furent immédiatement introduits près de Louis XI, qui les reçut dans une salle tendue de velours bleu semé de fleurs de lis d'or. Dès le commencement de l'audience, ils furent obligés de s'excuser des termes employés dans leurs lettres de créance, que les gens du roi trouvaient trop peu respectueux, et l'abbé de Saint-Pierre prodigua assez inutilement son éloquence dans un discours dont il exposait ainsi le but et la con-

[1] Texte original (*MS. de la Bibl. de Gand*). — M. Gachard a publié, d'après un manuscrit d'Ypres, un second texte plus étendu et d'une rédaction différente. *Bull. de l'Académie*, VI, 2, p. 237.

clusion : « Pour ce que telles matières se doivent gratieusement « conduire, non pas par voyes de fait, mais par toutes voyes « gratieuses et amiables, se vostre armée qui de présent est « aux champs se continuast d'entrer plus avant ès pays de « nostre très-redoubtée princesse en les dommaigeant et « guastant comme jusques à ores a fait, les couraiges et affec- « tions des subgetz, mesmes de ceulx de ses dits estas, par ce « se pourroient aliéner et refroidir, dont empeschement de « vostre très-noble désir legièrement et facilement porroit « ensuivre ; iceulx estas prient et requèrent que vostre très- « noble plaisir soit de faire retraire vostre armée le plus tost « que faire se porra en mettant toutes choses en surséance de « guerre, pourveu que pendant icellui temps de surséance, les « trèves qui estoient au jour du trespas de monseigneur le duc « Charles fussent continuées et entretenues avec l'entrecours « des marchandises. »

Louis XI parla beaucoup aux ambassadeurs de tout ce qui était étranger à leur mission. Il leur raconta son long exil dans les États du bon duc Philippe, ses griefs contre le duc Charles qui s'était fait rendre les villes de la Somme sans en restituer le prix, et n'avait jamais fait hommage des seigneuries tenues en fief de la couronne de France. Il protesta même qu'il n'aurait jamais réuni d'armée, s'il n'y avait été réduit par la résistance qu'il avait rencontrée dans les villes de la Somme et à Arras, où les bourgeois lui fermaient leurs portes, et aussi par la crainte de voir l'Artois tomber au pouvoir d'ennemis, dont la patrie était peu voisine du château d'Amboise ; il déclara qu'il préférait pour son fils la main de mademoiselle de Bourgogne à celle de mademoiselle Élisabeth d'Angleterre et de mademoiselle Jeanne d'Aragon, héritière de plusieurs

royaumes, et que, s'il parvenait à assurer l'union de la France et de la Flandre, il ne redouterait plus ni les Turcs, ni les Anglais; il ajouta aussi qu'il aimait tant les Gantois, qu'il entrerait volontiers seul dans leur ville, et qu'il serait si joyeux de voir s'accomplir le mariage du dauphin et de mademoiselle de Bourgogne, « qu'il osteroit la couronne de son chief pour « la poser sur le chief de son filz et de ma dite damoiselle, « et se retraire en quelque lieu pour vivre en déduit en privé « estat. » Mais tous ces beaux discours ne valurent pas aux envoyés des états généraux la moindre concession; on leur refusait fort gracieusement la trêve qu'ils demandaient à genoux.

Louis XI avait d'autres intentions. Depuis qu'il était entré dans la cité d'Arras, il persistait chaque jour davantage à exiger la remise des villes de l'Artois; mais il tenait beaucoup moins au mariage de son fils avec mademoiselle de Bourgogne, mariage si aisé à conclure, s'il avait consenti à modérer ses prétentions [1]. Il s'était souvenu que le dauphin était fiancé à une princesse anglaise, et jugeait d'autant plus périlleux de compromettre une de ses alliances les plus importantes [2], qu'il avait récemment appris qu'Édouard IV recherchait lui-même la main de Marie de Bourgogne, soit pour le duc de Clarence, soit pour lord Scales, gentilhomme d'une naissance obscure, mais frère de la reine Élisabeth. Louis XI bornait en ce moment ses efforts à obtenir du roi d'Angleterre qu'il renonçât à ce projet; dans ce but, il avait envoyé à Londres des ambas-

[1] Il estoit changé de volonté. PH. DE COMMINES, V, 13.

[2] Il désiroit et travailloit de toute sa puissance que la paix d'Angleterre s'entretînt. PH. DE COMMINES, V, 12.

sadeurs animés de son esprit, « bons clercs et bien experts, « qui savoient bien tenir leur charge sans entrer en pratique[1], » pour lui proposer d'entretenir à ses frais toute une armée anglaise, s'il consentait à déclarer la guerre à sa sœur et à sa nièce; à ce prix, Édouard IV devait réunir à ses domaines la Flandre et le Brabant. Le roi d'Angleterre répliquait que la Flandre et le Brabant étaient des pays difficiles à garder, et qu'il préférait la Picardie et le comté de Boulogne ; et les négociations se prolongeaient sans amener de résultats. Louis XI n'avait formulé ces propositions que parce qu'il savait bien qu'il y avait non-seulement dans les liens du sang, mais aussi dans les relations industrielles des deux peuples, un obstacle qui devait les rendre inacceptables. Au même moment il offrait les villes du Brabant aux princes des bords du Rhin, et n'était pas plus sincère dans les espérances qu'il leur faisait concevoir : il comptait bien ne se dessaisir en faveur de personne des États héréditaires de la maison de Bourgogne, et Philippe de Commines a soin de nous apprendre qu'il ne cherchait, en réclamant Élisabeth d'York pour son fils, qu'à gagner un mois ou deux « en dissimulations. » Si ce mariage s'était accompli, Henri VIII eût eu Louis XI pour aïeul.

Au mois de mars 1476 (v. st.), le roi de France se considérait déjà comme le maître des riches provinces que convoitait son ambition, et déjà il voyait dans les seigneuries et dans les fonctions qu'il voulait y départir à ses serviteurs un moyen de récompenser leur zèle. « Je compte, » disait Jean Daillon, que Louis XI avait surnommé maître Jean des habiletés,

[1] Lettre de Louis XI (*Fonds Dupuy*, 762).

« être gouverneur de Flandre et m'y faire tout d'or [1]. » En vain le duc de Bourbon osa-t-il dire à Louis XI qu'il ne pouvait l'aider dans son entreprise, « ne dissimulant point qu'il devait « donner un meilleur titre à ses armes que le simple désir de « joindre le Pays-Bas à sa couronne ; » en vain Philippe de Commines et les plus habiles de ses conseillers, plus timides ou plus prudents, lui représentaient-ils, en gardant le silence sur le but de ses projets, que les moyens de l'atteindre étaient difficiles et douteux; il ne voulait rien entendre. Un homme lui avait dit que la Flandre ne pouvait lui échapper, et Louis XI ajoutait une foi entière à ses paroles, non-seulement parce qu'il prétendait bien connaître la Flandre, où il était né, mais aussi parce qu'il avait su, par certaines affinités de vices et de mœurs, se placer au premier rang dans son intimité.

Cet homme était de Thielt et s'appelait Olivier Necker; mais ce nom, emprunté aux mythologies septentrionales, qui l'emploient pour désigner les génies malfaisants des eaux, avait été traduit par celui d'Olivier le Diable ou d'Olivier le Mauvais, lorsqu'il devint, soit à Bruges, soit à Genappe, le collègue de Jean Wast, comme valet de chambre de Louis XI[2]. A ces fonctions il joignait celle de barbier, et assez souvent celle de collègue du prévôt Tristan l'Hermite dans l'exécution des sentences secrètes. En 1474, il avait reçu des lettres de noblesse et un nom de moins sinistre augure que le sien,

[1] PH. DE COMMINES, V, 13. — Il devait avoir de plus, selon Molinet, les terres de Leuze et de Condé.

[2] Parmi les valets de chambre du duc Philippe, il en était un nommé Jean Necker. Qu'il ait contribué à la fortune d'Olivier Necker, son cousin ou son neveu, en le faisant entrer au service de Louis XI, rien n'est plus probable.

celui d'Olivier le Dain, « afin qu'il ne fût plus loisible à aucun « de plus le surnommer dudit surnom de Mauvais. » Enfin il avait été créé successivement gentilhomme de la chambre, capitaine de Loches, gouverneur de Saint-Quentin et comte de Meulan : si sa vanité n'avait plus rien à désirer, il manquait à sa gloire de livrer à l'autorité d'un prince absolu et violent ces grandes communes de Flandre, toujours si jalouses de leurs franchises et si hostiles au joug étranger. Ses espions s'étaient répandus de tous côtés, dans les villes, dans les bourgs, dans les campagnes ; il s'était réservé à lui-même la mission la plus difficile : le soin d'engager par la persuasion la jeune duchesse de Bourgogne à se retirer en France, ou de réveiller les vieilles émeutes populaires qui, à tant de reprises, avaient agité les Gantois, afin que la nécessité la conduisît également à chercher un refuge dans la tour grillée du Plessis-lez-Tours ; cette menaçante alternative, qui devait, en laissant au dauphin Élisabeth d'York pour fiancée, livrer Marie de Bourgogne comme prisonnière au roi de France, était en ce moment le secret de sa politique. Il avait jugé ce moyen habile, non-seulement pour conserver l'alliance des Anglais, plus utile que jamais, mais aussi pour arriver à l'exercice complet d'un droit de conquête bien préférable, à son avis, à des négociations où les communes flamandes eussent introduit mille réserves pour leur nationalité, leur indépendance et leurs libertés, en refusant sans doute de remettre la princesse Marie en des mains étrangères tant que le dauphin, qui n'avait encore que six ans, n'aurait point atteint l'âge nubile. Peu de jours avaient suffi pour que Louis XI abandonnât toute pensée « de joindre à sa couronne toutes ces grandes seigneuries, où « il ne pouvoit prétendre nul bon droit, par quelque traité de

« mariage, ou les attraire à soy par vraie bonne amitié; quoi « faisant il eust bien enforcié son royaume [1]. »

Olivier le Dain, arrivé à Gand avec une suite de vingt-quatre chevaux, remit solennellement les lettres du roi de France à mademoiselle de Bourgogne, en présence du duc de Clèves, de l'évêque de Liége et de « plusieurs autres grands « personnages. » Néanmoins, lorsqu'on l'invita à exposer le but de son ambassade [2], il répondit qu'il « n'avoit charge sinon de « parler à elle à part. » On jugea cette demande peu convenable, puisqu'il était contraire à tous les usages de laisser ainsi une jeune princesse seule avec un homme aussi grossier [3]. Olivier le Dain s'obstinait à ne pas vouloir s'expliquer; mais il ne put rien obtenir : on le menaça même de le contraindre à parler malgré lui. Il ne se voyait pas mieux accueilli près des bourgeois, qui avaient déjà recouvré tous leurs priviléges [4] :

[1] Ph. de Commines, v, 12. Comp. Sandoval, *de capt. reg. Fr.*, II, 15.

[2] Car ce n'estoit point sa charge principale, comme vous avez ouy. Ph. de Commines, v, 14.

[3] On lui dit que ce n'estoit la coustume. Ph. de Commines, v, 14. — Petiit ex parte regis habere colloquium secretum cum principissa sola. Quod cum audivisset, cæterique qui de ejus aderant cognatione et consilio mirati sunt et non modicum stomachati; primum quod rex talem infimæ sortis et conditionis hominem, talique uti diximus insignitum cognomento, ad talem tantamque principissam legatum misisset; deinde quod tantæ principissæ juvenis puellæ colloquium remotis arbitris expeteret, namque cum tali tantaque juvencula sola seorsum habere, nec fas neque honestum videretur... Omnes qui assistebant principissæ cunctique qui illic de terris ejusdem aderant tale regis placitum tanquam irrationabile et inhonestum suspectumque de nequitia et dolo perhorrescebant atque vehementer improbabant. Amelgard.

[4] Maître Olivier offroit leur faire rendre, par le roy, leurs priviléges. Ph. de Commines, v, 14.

il n'avait rien de plus à leur offrir. Après un séjour de peu de durée, pendant lequel toutes les tentatives du barbier de Louis XI échouèrent aussi complétement que celles qu'avaient tentées, vingt-cinq ans auparavant, le barbier Philippe Wielmaker et le barbier Jean de Mons, il s'effraya du mépris qui s'attachait à sa mission et des huées qui flétrissaient son orgueil et son luxe, si différents de l'état d'abjection et de misère où on l'avait autrefois connu, et ne tarda pas à s'enfuir à Tournay, de peur qu'on ne le noyât dans l'Escaut [1].

La Flandre, qui, depuis tant de siècles, avait appris à redouter le joug étranger, était peu disposée à se soumettre à l'autorité de Louis XI. Elle avait assez souffert de la domination absolue des ducs de Bourgogne, pour ne pas rechercher celle d'un roi non moins puissant et habitué à disposer à son gré des impôts et des priviléges, sachant bien que ses mœurs perfides et soupçonneuses n'eussent jamais pu comprendre la fière et tumultueuse indépendance des communes flamandes.

La mission d'Olivier le Dain se prolongeait encore au moment où Louis XI recevait dans la cité d'Arras les envoyés des états généraux. Le roi de France voulut agir sur eux comme il avait chargé son barbier d'agir sur les Gantois, en excitant entre la jeune duchesse et les communes des divisions favorables au but qu'il se proposait. Comme ils déclaraient que la princesse ne faisait rien sans le conseil des états, il s'empressa de les interrompre. « Vous connaissez mal ses intentions, « leur dit-il ; elle s'inquiète peu de vous, et ce sont d'autres

[1] Car il fut adverty que s'il ne l'eust fait, il estoit en péril d'estre jeté en la rivière, et le crois ainsi. PH. DE COMMINES, V, 14.

« avis qu'elle suit dans ses négociations. » Les ambassadeurs flamands protestaient que cela n'était point; mais Louis XI leur répondit qu'au-dessus des états il existait un conseil secret composé de quatre personnes, savoir : de la duchesse douairière, d'Adolphe de Clèves, sire de Ravestein, du sire d'Humbercourt et du chancelier Hugonet, et qu'il pouvait leur en donner la preuve écrite d'une main qu'ils ne sauraient méconnaître. Pour les en convaincre, il leur lut, à leur grand étonnement, les lettres que Marie de Bourgogne lui avait adressées à Péronne, et les leur remit pour qu'ils pussent les faire voir à leurs concitoyens. Il leur communiqua en même temps les lettres de décharge que le sire d'Humbercourt et le chancelier Hugonet avaient données au sire de Crèvecœur pour hâter la capitulation de la cité d'Arras [1], et leur montra d'autres lettres émanant probablement de la même source, où on l'avertissait que le seul but de l'ambassade des états était de gagner du temps. Les députés furent de nouveau, comme ils l'avouent eux-mêmes, « fort perplex et esbahis et au vray « ne sçavoient que dire [2]. » Ils quittèrent Arras le même jour (11 mars).

Si nous avons déjà assez fait connaître le système politique de Louis XI dans les affaires de Flandre, système qui tendait à conduire par l'émeute la jeune princesse à l'exil et les communes à leur affaiblissement et à leur ruine, nous devons aussi chercher à expliquer comment il révélait lui-même aux députés des états de Flandre ce qu'il lui importait le plus, ce

[1] Philippe de Commines (v, 14) avoue le fait : « Le chancelier et le sire d'Humbercourt baillèrent lettres de descharge au sire de Crevecœur, et le consentement de bailler ladite cité d'Arras. »

[2] Voyez les *Pièces justificatives*.

semble, de leur cacher avec soin. Il faut remarquer d'abord que la duchesse douairière désirait obtenir la main de Marie de Bourgogne pour un prince de sa maison, et que déjà des ambassadeurs anglais étaient arrivés à Gand pour prier mademoiselle de Bourgogne « qu'elle ne vousist point prendre « d'aliance de mariage avec les François, ses anchiens enne- « mis[1]. » Adolphe de Clèves pouvait également chercher à favoriser son fils. En livrant leurs noms à l'indignation populaire, il écartait deux compétiteurs dont les prétentions étaient d'autant plus menaçantes qu'elles avaient leur siége plus près de l'héritière de Charles le Hardi. De semblables motifs n'existaient point à l'égard du chancelier de Bourgogne et de son ami ; car ils ne cessaient de lui rendre d'importants services, notamment en lui faisant livrer la cité d'Arras. Néanmoins, Louis XI eût préféré qu'ils donnassent publiquement l'exemple de la trahison en quittant la Flandre pour aller rejoindre dans sa tente Guillaume Biche et le bâtard de Rubempré : tout ce qu'il avait dit à deux reprises aux ambassadeurs des états était un moyen de les y contraindre[2].

Les députés des états généraux étaient rentrés à Gand le 13 mars ; mais les chansons et les concerts des ménestrels qui célébraient à l'hôtel de ville la joyeuse solennité de la mi-carême ne purent les empêcher d'entendre gronder autour du palais des magistrats les sombres murmures de la tempête populaire. Toute la ville était émue par la récente ambassade du barbier Olivier le Dain. Les rumeurs de trahison qu'elle

[1] Ol. de la Marche, ii, 9 ; Jean de Hennin, p. 315.

[2] Il se mescontentoit d'eux, parce que dès lors ils ne demouroient en son service. Ph. de Commines, v, 15.

avait fait naître s'étaient ranimées à son départ, en s'adressant, comme s'ils eussent été ses complices, aux hommes que l'on accusait d'avoir été les flatteurs de la domination bourguignonne. On voulait savoir, disait-on, quels étaient ceux qui, au mépris des priviléges de la ville, avaient signé le *calfvel* de 1468, et qui s'étaient rendus coupables de concussions pendant leur administration. Une enquête ouverte dans ce double but amena l'arrestation de plusieurs anciens magistrats : il faut nommer Roland de Wedergrate, Philippe Sersanders, Olivier Degrave, Pierre Baudins et Pierre Huereblock [1].

Pierre Baudins, infirme et aveugle, poursuivait les bourgeois de Gand d'une haine qui remontait à un quart de siècle ; Pierre Huereblock était le chef des *leverheeters* de 1467. Philippe Sersanders et Olivier Degrave avaient, en 1468, pris part comme échevins à l'annulation des anciens priviléges de la ville et à l'humiliante démarche du Caudemberg, que Molinet place parmi les triomphes de Charles le Hardi ; Roland de Wedergrate s'était, à cette époque, associé comme échevin aux mêmes actes, et avait été de plus le collègue du chancelier Hugonet et du sire d'Humbercourt dans l'ambassade de Péronne.

Le même mouvement s'était reproduit à Ypres, à Mons, à Louvain, à Malines, à Bruxelles, et, dès ce moment, le douloureux spectacle des sentences criminelles et des supplices vint attrister les regards. A Gand, Pierre Huereblock fut décapité le 13 mars, c'est-à-dire le jour même du retour des ambassadeurs des états. Pierre Baudins monta le lendemain sur l'échafaud où la hache avait frappé autrefois Pierre Tincke et Louis

[1] *Aloude vlaemsche dag-kronyke.*

Dhamere. Le 17 mars [1], périrent Roland de Wedergrate, Philippe Sersanders et Olivier Degrave. Leurs aveux avaient, selon le récit des chroniques flamandes, accru l'irritation populaire. D'un côté, le gouvernement de Charles le Hardi se révélait tel qu'il avait été dans ses dernières années, avec tous les ressorts secrets de la violence et de l'oppression ; d'un autre côté, il était aisé de reconnaître que la faiblesse et l'impuissance auxquelles avait été réduite tout à coup l'autorité entre les mains de sa fille n'avaient été qu'une source nouvelle de trahisons et de périls.

A cette date, la plus importante de la période si dramatique et si agitée qui suivit la mort de Charles le Hardi, se place une lettre des députés de Bruges qui siégeaient parmi les membres des états généraux. Elle est adressée aux magistrats de cette ville, et abonde en révélations historiques.

Aux bourgmestres, échevins et conseillers de Bruges.

« Nous nous recommandons cordialement à vous. Veuillez « savoir que depuis notre dernière lettre, les ambassadeurs « récemment envoyés vers le roi se sont rendus en pré- « sence de mademoiselle de Bourgogne, des principaux de « son sang et de quelques-uns de ses conseillers, et que l'on » a aussitôt après discuté, en l'absence de mademoiselle, les

[1] Lundi 17 mars. Cette date est donnée unanimement par l'*Aloude vlaemsche dag-kronyke*, le *Journal du Tumulte*, le *Dagboek der gentsche collatie*, etc. Elle sert à préciser celle de l'arrestation d'Hugonet et d'Humbercourt, postérieure d'un seul jour, selon le manuscrit de Pierre Vande Letuwe, confirmé par Adrien de Vieuxbois, qui dit, en parlant du retour des députés envoyés à Arras : « Quibus de ambassiata redeuntibus, capti fuerunt dominus cancellarius et dominus de Humbercourt. »

« questions suivantes : Mademoiselle de Bourgogne se trouve-
« t-elle liée par les lettres relatives à son mariage avec le fils
« de l'Empereur qui ont été montrées aux états, de telle sorte
« qu'elle ne puisse conclure aucune autre alliance? On a
« décidé que mademoiselle ne se trouve pas liée, attendu
« qu'elle s'est contentée de répondre qu'elle se conformerait
« à la volonté de son père, et qu'il est bien connu que diverses
« grandes matières devaient être réglées entre l'Empereur
« et le duc Charles avant que ce mariage s'accomplit. Le
« second point était celui-ci : Si mademoiselle de Bourgogne
« est libre de conclure une autre alliance, quelle est celle qui
« serait la plus utile à ses pays et à ses sujets? On remarqua
« que les possessions du fils de l'Empereur étaient bien éloi-
« gnées des siennes, et par là d'un faible secours. On parla
« de l'alliance de l'Angleterre et du duc de Clarence, mais
« l'on répliqua que cette alliance serait fort mal prise par le
« roi de France, à cause des divisions qui existaient entre les
« Anglais et lui, et qu'il en résulterait pour les États de made-
« moiselle, qui relèvent de la couronne de France, une guerre
« perpétuelle ; enfin l'on observa qu'aucune alliance n'était
« plus convenable que celle du dauphin, que mademoiselle la
« désirait et qu'elle assurerait la paix et le repos de ses pays,
« vu que le roi était prêt, en cas de refus, à causer de grands
« dommages à ses pays, qui ne sont point, ce qui est fort
« lamentable, en état de faire quelque résistance. Quant au
« troisième point, qui se rapportait à l'ouverture des villes et
« forteresses d'Artois, il fut résolu que l'on prêterait serment
« de fidélité au roi jusqu'au moment de l'hommage de made-
« moiselle de Bourgogne, et que ladite ouverture s'effectue-
« rait verbalement, sans que le roi pût introduire en Artois ses

« hommes d'armes. Le quatrième point était d'examiner, dans le
« cas où la question de l'ouverture des villes de l'Artois empê-
« cherait le mariage, quels moyens l'on adopterait pour résister
« au roi de France. En effet, mademoiselle de Bourgogne a
« reçu hier, de divers lieux et par plusieurs députés de Béthune,
« les nouvelles les plus graves sur les entreprises que le roi
« fait chaque jour en Artois ; elle a supplié, les mains jointes
« et les yeux remplis de larmes, le sire de Rumbeke et maître
« Jean de la Bouverie de se rendre près des membres des
« états pour réclamer des secours, offrant d'y employer sa
« propre personne et ses biens, et se plaignant fort de ce que
« ses sujets s'abandonnaient à leurs inimitiés mutuelles, au lieu
« de songer à protéger leurs femmes, leurs enfants et leurs
« biens, ce dont il résulterait évidemment qu'elle perdrait
« tout son héritage et serait elle-même livrée au roi, tandis
« qu'elle possède tant de beaux pays, couverts d'une nom-
« breuse population qui y pourrait aisément porter remède.
« Elle ajoutait qu'elle ne voulait pas, pour ce motif, renoncer
« contre l'avis des états à l'alliance du dauphin, mais qu'il
« ne convenait point que l'on eût recours à de semblables
« moyens pour la contraindre, et qu'il était nécessaire d'en-
« voyer des secours à ceux qui les réclamaient. On délibérera
« à ce sujet aujourd'hui, et cette matière est si grande et
« importante qu'elle ne saurait l'être davantage. Beaucoup
« de députés sont ici d'opinion que jamais l'on n'obtiendra du
« roi un traité favorable, à moins qu'on ne lève la main et
« que l'on ne présente le visage...

« Écrit à Gand le 18 mars 1476, à six heures du matin[1]. »

[1] *Précis des Arch. de la Flandre occidentale*, VI, p. 284.

La séance des états était attendue avec une anxiété profonde : Marie de Bourgogne s'y était rendue, et l'on y remarquait les échevins de Gand et les doyens des métiers. Les ambassadeurs qui revenaient d'Arras y présentèrent la relation « de leur besoingné » Ils y indiquaient vaguement ce qu'ils avaient appris sur la reddition de la cité d'Arras, sur certaines alliances et sur quelques lettres écrites par de grands personnages, se référant d'ailleurs « à ce qui est raporté plus avant aux « estas, » ou « à ce qui est en la mémoire du reportant. » La discussion nécessita bientôt des explications plus complètes. La jeune duchesse de Bourgogne les écouta quelque temps en silence ; mais, lorsqu'ils reproduisirent le récit de l'entretien qu'ils avaient eu avec le roi de France, elle s'écria vivement que tout était faux, et qu'ils ne prouveraient jamais que les lettres dont ils parlaient eussent été écrites. Cependant, l'un des ambassadeurs (c'était un pensionnaire de Gand, Godefroi Hebbelinc) montra les lettres mêmes qui avaient été adressées à Péronne, et les exposa à tous les regards ; puis ils poursuivirent en citant les noms de la duchesse douairière de Bourgogne et du sire de Ravestein. Quand ils prononcèrent ceux d'Humbercourt et d'Hugonet, ces chefs du parti français, l'indignation publique, encore toute surexcitée par les supplices de la veille, éclata en sinistres murmures. La Flandre n'avait-elle pas été sans cesse menacée par les intrigues que des étrangers formaient pour sa perte? Humbercourt n'était-il pas Picard? Hugonet n'était-il pas Bourguignon? Quels étaient donc les services qui pouvaient justifier la fortune de la maison de Brimeu, à laquelle appartenait le sire d'Humbercourt? Son aïeul, Atis de Brimeu, avait été gouverneur du duc Philippe, et l'avait élevé dans la haine des franchises communales. Son

père, Jean de Brimeu, avait trahi les Flamands au siége de Calais. Gui d'Humbercourt avait marché sur leurs traces [1]; il avait été armé chevalier en luttant contre les Gantois à la sanglante journée d'Overmeire, en 1452; puis il avait présidé à l'exécution rigoureuse de la capitulation de Liége, qu'il avait préparée par ses fallacieux discours; et, afin de rendre plus cruelle aux Liégeois la perte de leurs priviléges, il les avait orgueilleusement contraints à les lui remettre dans une de leurs maisons, dont il s'était emparé par droit de confiscation, dans la maison même de leur héros Rasse de Lintre [2]. Enfin, il avait gouverné la Flandre au nom du duc Charles à l'époque des exactions les plus violentes, muni, dit-on, d'un blanc seing qui légitimait toutes ses sentences, vendant tantôt la justice aux bourgeois obscurs, l'invoquant tantôt pour perdre, sans égard pour son rang, le connétable Louis de Saint-Pol, aussi flexible vis-à-vis de la corruption du roi de France qu'insolent à l'égard des communes, lorsqu'il venait réclamer de nouveaux impôts.

[1] Gui d'Humbercourt était arrière-petit-fils de Guillaume de Brimeu, qui s'allia à l'héritière de la seigneurie d'Humbercourt et en transmit le titre à ses descendants. Il était lui-même fils de Marie de Mailly. Sa femme se nommait Antoinette de Rambures. Son fils épousa Barbe de Hillery. — Adrien de But rapporte que sa veuve épousa Olivier de la Marche, autre historien de ce drame, dont l'impartialité est aussi douteuse que la loyauté. Olivier de la Marche n'était-il pas le Tristan l'Hermite de Charles le Hardi? Il prétend, toutefois, qu'il agissait « contre son cœur. » Voyez ses *Mémoires*, II, 5, 8, etc.

[2] Dominus de Humbercourt stetit in domo ubi dominus Razo stare solebat, et ad eum portabantur omnia privilegia civitatis. Dominus Leodiensis dedit domino de Humbercourt omnia bona domini Razonis. ADRIEN DE VIEUXBOIS, *ap. Martène, Ampliss. Coll.*, IV, col. 1322. — Voyez l'*Histoire de Liége*, de M. de Gerlache, pp. 200-223, et celle de M. Polain, II, p. 351.

Hugonet n'avait-il pas eu part à la même autorité, et ne s'était-il pas associé aux mêmes actes [1]? Sorti pauvre et obscur de la Bourgogne, et devenu tour à tour chancelier, vicomte d'Ypres, seigneur de Saillant, d'Époisses, de Lys, de Middelbourg, pouvait-il justifier la possession de tant de riches domaines? Guillaume de Cluny, leur confident et leur ami, n'avait-il pas exercé sur l'esprit du duc Charles une si funeste influence que le duc Philippe en avait lui-même compris les dangers, lors de la retraite de son fils en Hollande [2]? Et c'étaient toutefois ces mêmes hommes, comblés des bienfaits de la maison de Bourgogne, qui avaient livré au roi de France la ville d'Arras, ce boulevard des frontières flamandes, où le duc Philippe avait jadis imposé ses volontés à Charles VII.

Il ne restait aux membres des états généraux qu'à se séparer des traîtres pour combattre Louis XI. La guerre était moins périlleuse que leur influence; elle était devenue une nécessité, et la commune de Gand prit aussitôt l'initiative de la résistance, en se hâtant de réunir du salpêtre, des serpentines, des veuglaires, des arbalètes, des glaives, des maillets, des tentes et des étendards de soie ornés de franges d'or.

[1] Cum multi æstimationem haberent quod illi duo qui legationis causa regem adierant et primores atque præcipui inter cæteros extiterant, videlicet cancellarius defuncti ducis Caroli et dominus de Humbercourt, afficerentur ad fœdera cum rege... Quibus ita apprehensis, quia fuerant in consilio defuncti ducis principales, injuriarum quas tolerarant, vel metus quo serviliter pressi fuerant, recordatio stimulabat. AMELGARD.

[2] J. DUCLERCQ. — Guillaume de Cluny fut, avec Guillaume Biche, l'un des témoins appelés à déposer dans l'affaire du fameux sauf-conduit de Péronne. Sa culpabilité est attestée, comme celle d'Hugonet, par une lettre de Louis XI. DUCLOS, *pr.*, p. 412.

Hugonet et Humbercourt n'assistaient point à cette assemblée. Seule au milieu des membres des états qu'elle avait trompés et de la foule tumultueuse des bourgeois qui abhorraient le nom de son père, Marie de Bourgogne invoquait pour sa justification sa jeunesse et son malheur : elle protestait qu'elle n'avait jamais voulu se séparer de la commune ; elle offrait aux métiers de leur rendre leurs bannières ; elle invoquait le témoignage de ceux à qui elle déclarait, deux jours auparavant, le visage baigné de larmes, que si l'alliance du dauphin était utile, il ne fallait point l'acheter au prix de la honte de la Flandre. Sa voix faisait tressaillir des cœurs que la vue du sang ne touchait plus. La commune déclara tout d'une voix qu'elle oubliait les torts de la jeune princesse [1], et celle-ci pardonna également aux trois membres de Gand toutes les offenses dont ils avaient pu se rendre coupables vis-à-vis d'elle [2]. En vertu de cette réconciliation solennelle, les bourgeois quittèrent immédiatement la place publique et les métiers reprirent leurs travaux au son de la cloche, qui avait, depuis longtemps, cessé d'en donner le signal.

Dans la nuit suivante [3], le premier échevin de la keure,

[1] Was remis en quytscheldinghe ghegeven (18 mars). *Exc. Chr.*, f° 180. —La duchesse douairière de Bourgogne s'était déjà retirée à Audenarde, qui était l'une des quatre villes de son douaire, protestant toutefois « que « si elle estoit estrangière de nation, si ne l'estoit-elle en cœur, ne en « courage. »

[2] *Archives de Gand et de Lille;* JEAN DE HENNIN, p. 310.

[3] Le récit de l'*Excellente Chronycke* de Brabant est tout différent : il rapporte que le chancelier Hugonet avait persuadé à Marie de Bourgogne d'aller chasser hors de la ville et de fuir en France; mais Adolphe de Clèves remarqua son émotion et ses larmes, et elle lui révéla le projet qui avait été formé. Adolphe de Clèves se hâta d'aller en instruire les

Adrien de Raveschoot, qui avait réclamé, en 1467, pour les trois membres de Gand la restitution de leurs franchises, alla arrêter, au nom des états généraux, ceux qui, dès ce moment peut-être, avaient conseillé à Charles le Hardi de les mutiler. Le chancelier Hugonet fut saisi dans son hôtel : on découvrit dans la chartreuse de Royghem le sire d'Humbercourt et le protonotaire de Cluny, qui avaient réussi à sortir de la ville. Bien que Gui d'Humbercourt revendiquât le privilége des chevaliers de la Toison d'or de n'être jugés que par des membres de l'ordre, et que les deux derniers invoquassent le respect que méritaient leurs hautes dignités dans l'Église et dans la magistrature, ils furent immédiatement conduits au Gravesteen [1].

L'inquiétude s'était un peu calmée depuis que l'on avait appris que Louis XI avait dirigé son armée vers le comté de Boulogne, dont il voulait faire hommage à Notre-Dame, en la

doyens des métiers, qui arrêtèrent pendant la nuit Hugonet, Humbercourt et Guillaume de Cluny. Il est inutile d'ajouter que ce récit n'offre aucun caractère de vérité; il n'est qu'un témoignage de l'opinion généralement répandue que le but de la politique française était de livrer Marie à Louis XI.

[1] Roland de Wedergrate et leurs amis avaient été conduits d'abord dans la maison du grand bailli, puis au Châtelet, qui était la prison municipale. Bourgeois de Gand, ils étaient soumis à la juridiction de leurs concitoyens. La position d'Hugonet et d'Humbercourt était toute différente. « Nouvelles vinrent de Gant à Audenarde, dit Jean de Hennin, « que cheus de Gant avoient dit à ma très-redoubtée demoiselle qu'ils « retiroient leur main du tout du chancelier, du seigneur de Humber- « court et des autres qui estoient prisonniers au chastel de Gant, pour « en ordoner à la volenté de ma dite demoiselle et des estas du païs; mais, « en tant qu'il touchoit leurs bourgeois et gouverneurs de leur ville, ils « vouloient avoir la connoissance de ceux qui les avoient gouvernés. »

priant de le choisir pour son avoué; mais cette tranquillité ne fut pas longue : des messagers accourus en toute hâte annoncèrent bientôt que l'armée française se préparait à envahir la Flandre. Lens avait été enlevé d'assaut; le sire de Chimay se disposait à livrer Béthune aux ennemis; Raoul de Lannoy parlementait aussi pour leur remettre ce fameux château d'Hesdin, que le duc Philippe avait orné avec un si grand luxe, et l'on avait, disait-on, entendu Louis XI jurer, par la Pasque-Dieu, qu'il mènerait son armée en Flandre aussi loin que le duc Charles avait mené la sienne en France. Une lettre adressée aux états de Flandre par les échevins de Tournay sur les dangers qui menaçaient cette ville, ne semblait pas plus rassurante.

A ces tristes nouvelles, toutes les corporations courent aux armes (27 mars); elles se pressent de nouveau sur la place publique et déclarent qu'elles ne se retireront point tant que l'on n'aura pas jugé le chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt, qui ont donné l'exemple et le conseil de la trahison; et avec eux, Guillaume de Cluny, qui a été leur complice, et Jean de Melle, ancien trésorier de la ville, dont le procès n'a pu être instruit avant le 18 mars, parce qu'il s'est caché pendant quelque temps dans le pays d'Alost. Les bruyantes clameurs de la multitude irritée, réunie en *wapening* selon le vieux droit communal, retentirent pendant toute la nuit; le lendemain, Marie de Bourgogne céda au mouvement populaire qu'elle ne pouvait plus apaiser. Par une charte scellée, à la demande des trois états de tous les pays de par-deçà [1],

[1] Ter begheerte van de drie staten van onzer lande van herwaerts overe. *Mess. histor. de Gand*, VI, p. 365 (28 mars 1476, v. st.).—Jean de

assemblés à Gand, elle chargea huit commissaires, choisis parmi les mandataires des diverses provinces, d'instruire le procès des prisonniers du Gravesteen avec le concours des délégués des magistrats de Gand. Les huit commissaires nommés par la duchesse de Bourgogne étaient Éverard de la Marck, sire d'Aremberg, Pierre de Roubaix, Philippe de Maldeghem, Henri de Witthem, seigneur de Bersele, Jacques de Mastaing, Jacques Uuterlymmigen, Jean d'Auffay, maître des requêtes, et Arnould Debeuckelaere [1]. Une phrase nous rappelle dans ce document l'anxiété qui agitait la jeune princesse. « Vous procéderez avec prudence et réflexion à l'exa-« men des chefs d'accusation, dit-elle aux juges dont elle « arme le bras, soit que vous les condamniez, soit que vous « les renvoyiez absous; vous vous conformerez aux règles du « droit et de la raison, et ferez selon que votre conscience « jugera devoir faire [2]. » Il est bien évident que Marie de Bourgogne faisait des vœux pour des hommes dont elle avait elle-même, par légèreté ou par faiblesse, partagé le crime.

Cependant les clercs des échevins parcouraient les rues en invitant, à son de trompe, quiconque aurait quelque grief à produire contre le sire d'Humbercourt, le chancelier Hugonet et Jean de Melle, à se présenter devant les com-

Hennin dit aussi que tout se fit « par l'ordonnance des commis des estas « de mademoiselle de Bourgogne. »

[1] J'ai déjà rappelé les exploits de Henri de Witthem contre les infidèles. Jean d'Auffay avait composé, pour combattre les prétentions de Louis XI sur la Bourgogne et l'Artois, un mémoire qui a été reproduit par Leibnitz.

[2] Voort te procederne met goeden advise ende deliberacie van rade tot huerer condemnacie of absolucie, also recht ende redenen bewysen zal ende in uwe consciencien bevinden zult dat ghedaen behoore te zyn.

missaires des états [1]. De nombreux chefs d'accusation furent proposés et discutés : les principaux étaient, d'après les chroniques de cette époque, l'abus des blancs seings que le duc Charles leur avait confiés, des exactions qui leur avaient permis de réunir, en même temps que le trésor s'épuisait, plus de richesses que n'en possédaient la plupart des princes ; enfin, les conseils par lesquels ils n'avaient cessé, disait-on, d'exciter le duc à de nouvelles guerres, afin que la prolongation de son absence éternisât l'autorité dont il les avait investis à son départ, tandis qu'en retenant à leur profit une partie des taxes extraordinaires levées en Flandre, ils contribuaient à préparer le désastre de Nancy [2].

Trois jours s'étaient écoulés, lorsque les bruits qui s'étaient répandus sur la marche du procès du Gravesteen apprirent à la jeune duchesse de Bourgogne la condamnation prochaine des serviteurs de son père. Bien qu'elle n'eût en ce moment autour d'elle que leurs ennemis, parmi lesquels il faut citer le comte de Saint-Pol, dont ils avaient livré le père aux bourreaux de Louis XI, elle résolut de tenter un dernier effort pour les sauver ; et, ne prenant conseil que d'elle-même, elle cou-

[1] Betaelt Mattheus Nys van dat hy ghereden heeft, openbaerende met eenen cleerc die de zake in ghescrifte uut las, dat zo wie de drie ghevanghenen in S'Gravensteen wiste te accuseerne, commen souden by den ghedeputeerden van den drien staten. *Actum II april. Comptes de la ville de Gand.* — La date ci-dessus mentionnée est celle du payement.

[2] Unumquemque ultionis de ipsis capiendæ cupiditas, vel acceptæ ab eis injuriæ recordatio perurgebat... Quamquam illa vel maxime quam retulimus causa animos multitudinis verisimiliter moveret, tamen de multis concussionibus, fraudibus et corruptelis, variisque aliis criminibus contra eosdem articuli producti. AMELGARD.

rut d'abord à l'hôtel de ville, près des échevins, puis au marché du Vendredi, au milieu des métiers réunis sous leurs bannières. Lorsque, après avoir traversé la foule, vêtue de deuil et ne portant sur son front pâle d'angoisse et de douleur qu'un simple voile, d'où se déroulaient ses cheveux épars, elle monta à l'*Hooghuys* et parut à cette même fenêtre où Hoste Bruneel avait, dix années auparavant, pris place à côté de Charles le Hardi, un mouvement de pitié se manifesta à sa vue; il redoubla quand elle s'adressa à la commune et aux métiers assemblés, les conjurant par les larmes et les plus humbles prières de renoncer au jugement des prisonniers du Gravesteen. « N'oubliez pas, leur disait-elle, que je vous ai par-« donné tout ce dont vous aviez pu vous rendre coupables « vis-à-vis de moi; pardonnez également à ceux qui peuvent « s'être rendus coupables de quelque délit contre vous. » Déjà quelques voix se mêlaient à la sienne; déjà deux partis se formaient sur la place publique. Les uns étaient résolus à punir, les autres espéraient pouvoir pardonner; et l'on voyait les piques se croiser pour maintenir la rigueur des lois ou pour lui faire succéder la clémence, quand une clameur plus forte et plus énergique rappela à Marie de Bourgogue que son premier devoir était de punir le riche comme le pauvre, l'homme puissant comme l'homme faible et obscur [1]. « Et lors s'en retourna, « dit Philippe de Commines, ceste pauvre demoiselle bien « dolente et desconfortée (lundi 31 mars) [2]. »

[1] Dat zy bezworen hadde recht te doene, also wel den rycke als den aermen. *Aloude dag-kronyke.*

[2] Amelgard ajoute : « Cum requireret ipsa principissa per semetipsam hoc tamen minime impetrare potuit, tantum ad eorum perditionem multitudinis animi ferebantur. » — En plaçant la démarche de Marie de

Le procès du sire d'Humbercourt et du chancelier Hugonet continua : on leur demanda pourquoi ils avaient engagé le sire de Crèvecœur à livrer la cité d'Arras. On les interrogea sur un don considérable d'argent qu'ils avaient reçu dans un procès entre un bourgeois et les anciens magistrats de la ville ; on leur reprochait enfin de fréquentes violations des priviléges de Gand, crime irrémissible que la mort pouvait seule expier [1]. Les accusés ne répondirent rien sur le premier chef, alléguèrent sur le second que, s'ils avaient reçu de l'argent, ils ne l'avaient point demandé, et se justifièrent sur le troisième en remontrant que c'était le duc Charles qui avait enlevé aux Gantois un grand nombre de leurs franchises, et que cette accusation ne pouvait les atteindre, puisqu'ils n'étaient point bourgeois de la ville de Gand.

La mission des juges touchait à son terme ; le 3 avril 1476 (v. st.), jour de la solennité du jeudi saint, les trois prisonniers du Gravesteen saluèrent, à travers les grilles de leur prison, les pâles rayons d'une aurore qui pour eux devait être la dernière. Gui d'Humbercourt était resté fier et courageux comme

Bourgogne le 31 mars, je suis le récit de Jean de Dadizeele, témoin oculaire. Le drame eût été plus complet si Marie avait vu les anciens ministres de son père sur l'échafaud; mais la vérité historique repousse la version de Philippe de Commines. — « 'S maendaechs inne de goede weke trac de hertoghinne Marie up Tooghuus, omme te doen biddene dat de drie voorsch. ghevanghene zouden moghen gheslaect zyn, daer af welnaer groot inconvenient ghecommen hadde, want 't ghemeente dat up de marct stont maecte al zyn ghereescepe omme vechten, en de hertoghinne trac weder zonder an hemlieden yet te verwervene. » *Mém. mss. de Jean de Dadizeele*. Voyez aussi l'*Aloude kronyke*.

[1] Les Gandois disoient que tout homme qui alloit contre les priviléges de Gand devoit mourir. PH. DE COMMINES, V, 17.

s'il eût attendu la mort, non sur un échafaud, mais sur un champ de bataille. Il se souvenait des héros de ces romans de chevalerie que le duc Charles aimait à lui entendre lire à haute voix, et ne songeait qu'à imiter leur noble fermeté dans le malheur. Guillaume Hugonet cherchait, au contraire, à rassurer sa conscience par une de ces interprétations de légiste qui, confondant la vertu et l'habileté, excusaient la trahison par l'espoir du succès, et plaçaient l'honneur dans une haute fortune, quels qu'en eussent été les bases et les moyens. Ce système, qui fut représenté sur le trône par Louis XI, dans la politique par Machiavel, dans l'histoire par Philippe de Commines, dominait à la fin du quinzième siècle [1], et Hugo–

[1] Philippe de Commines se sert du mot *vertu* pour exprimer l'habileté d'Olivier le Diable, parvenant à corrompre les traîtres qui lui livrèrent Tournay (v, 14). Sans aller jusqu'à reproduire les stigmates que lui inflige le jugement de Meyer, il faut rappeler que l'illustre auteur des *Mémoires*, dans lesquels Montaigne louait « la narration pure, la bonne foi, le bon « zèle et la vérité, » avait trahi lui-même odieusement Charles le Hardi. Il se trouve cité, à côté du bâtard Baudouin de Bourgogne et de Jean de Chassa, comme exclu de la trêve de Soleuvre, et l'on ne peut lui reconnaître le droit de déposer en faveur du sire d'Humbercourt, qu'il appelle « un gentilhomme sage et adextré pour conduire grandes ma- « tières. » La seconde épithète explique la première. Il en est de même dans cette phrase d'Amelgard : « Erant duo viri mundana et seculari prudentia multum callentes atque plurium magnarum rerum expertissimi. » Amelgard ajoute : « Erat præterea ipse cancellarius, licet humili satis loco editus, homo tamen juris et totius litteraturæ secularis peritissimus ac doctissimus, eloquentia etiam et dicendi copia atque promtitudine ornatissimus, pluribusque egregiis insignitus virtutibus ferebatur. » —Hugonet avait une belle bibliothèque. J'y remarque « ung petit livre, *couvert de velours noir*, à la louange de monseigneur le chancelier, et les epistres de saint Jhérome commençans ou IIIIe fueillet : *Cogitate esse morituros.* » *Bull. de la Comm. roy. d'histoire*, II, p. 120.

net était si persuadé de la vérité de cette religion nouvelle des grands et des courtisans, qu'il employa ses derniers moments à consoler sa femme et ses enfants, eux-mêmes retenus prisonniers par la commune de Malines, avec la sérénité calme et résignée qu'on trouve dans le sentiment de son innocence. « Ma sœur, ma loyale amie, je vous recommande « mon âme de tout mon cœur. Ma fortune est telle que j'at- « tends de aujourd'hui mourir, comme l'on dit, pour satisfaire « au peuple. Dieu, par sa bonté et clémence, leur veuille par- « donner et à tous ceux qui en sont cause, et de bon cœur je « leur pardonne. Mais, ma sœur, ma loyale amie, pour ce que « je sens la douleur que vous prendrez pour ma mort, tant à « cause de la séparation de notre cordiale compagnie, comme « pour la honteuse mort que j'aurai souffert, je vous prie que « vous veuilliez conforter sur deux choses : la première, que « la mort est commune à toutes gens, et plusieurs l'ont passée « en plus jeune âge ; la seconde, que la mort que je soutiendrai « est sans cause et sans que j'aie fait chose pour laquelle j'ay « desservy la mort : par quoi je loue mon Créateur qu'il me « donne grâce de mourir en ce glorieux jour qu'il fut livré aux « Juifs pour souffrir sa passion tant injuste... Escript ce jeudi « sainct, que je croy estre mon dernier jour [1]. »

Le chancelier de Bourgogne avait à peine terminé cette lettre d'adieux à sa femme, qu'au moment de quitter la terre il n'appelait plus que sa sœur, lorsqu'on vint le réclamer pour le conduire avec Gui d'Humbercourt et Jean de Melle dans la salle où l'on soumettait à la torture les accusés qui refusaient de reconnaître leur crime, usage qui reposait sur ce principe du

[1] *Mém. sur l'hist. de Bourgogne*, p. 370 ; DUCLOS, *pr.*, p. 444.

droit criminel du moyen âge, que l'aveu du coupable était nécessaire pour qu'il pût être condamné [1]. L'acte des aveux des trois accusés fut dressé; quelle qu'en eût été la valeur pour ceux qui les obtinrent, ils furent aussitôt après conduits à la *vierschaere,* où leur sentence fut proclamée [2]. En vain déclarèrent-ils interjeter appel au parlement de Paris; en vain le sire d'Humbercourt invoqua-t-il de nouveau les immunités particulières des chevaliers de la Toison d'or : on ne leur accorda que quelques moments pour régler les derniers soins de cette vie et se préparer à une vie nouvelle; et, peu après, le

[1] En 1532, Charles-Quint supprima la torture comme moyen d'obtenir l'aveu du coupable, lorsque son crime était établi par des preuves suffisantes. Il est à remarquer que cette mesure, si sage et si conforme aux principes de la justice et de l'humanité, fut renouvelée par Philippe II, sous l'administration du duc d'Albe, et l'on ne s'étonne pas moins de voir qu'elle rencontra une vive opposition dans les Pays-Bas, comme contraire à leurs privilèges. Si la Flandre accepta l'édit de Philippe II dès l'époque du gouvernement de don Louis de Requesens, il fut, pendant longtemps, repoussé dans d'autres provinces. En 1629, il n'avait jamais été appliqué dans le Luxembourg, et son exécution fut contestée dans le Brabant jusqu'en 1731.

[2] Rien n'est plus important ici que le témoignage de l'historien de Louis XI connu sous le nom d'Amelgard : « Cum diu satis ad instruendas criminum causas et etiam usque ad quæstionem de ipsis acceptam processus deductus fuisset, dicerenturque publice de multis criminibus satis enormibus in jure confessi et convicti, tandem capitalem sententiam acceperunt, et quamvis a diversis valde differenter de capitulis criminum pro quibus supplicio adjudicati fuerunt referretur, talia tamen inter multa retexi a viris prudentibus *audivimus*, quæ leges humanæ sanxerunt ultimo supplicio punienda; quamquam hujusmodi pleraque talia erant quæ duce Carolo imperante minime pro crimine ducebantur. Profecto de pluribus concussionibus et corruptionibus rei tenebantur. » — Adrien de Vieuxbois, qui avait connu le sire d'Humbercourt, ajoute :

chancelier et son ami quittèrent successivement[1] le Gravesteen pour être conduits à l'échafaud élevé au marché du Vendredi. Un fauteuil y avait été placé pour Gui d'Humbercourt, qui ne pouvait plus se tenir debout, tant son corps avait été brisé par les rigueurs de la torture qu'il avait fallu épuiser avant d'affaiblir son courage. Le bourreau, maître Guillaume Hurtecam, n'avait jamais touché de sa hache des têtes aussi illustres; la vengeance populaire croyait, en les frappant, condamner toute la domination bourguignonne[2].

Jean de Melle avait péri sur le même échafaud : Guillaume de Cluny fut plus heureux; son jugement avait été remis aux fêtes de Pâques; il réclama les priviléges de ses fonctions ecclésiastiques, et ne fut condamné qu'à un emprisonnement, dont il s'affranchit quatre mois plus tard en payant une amende[3].

« Multis aliis etiam captis qui omnes de præda vixerunt sub umbra ducis pauperes opprimentes. Et ita Deus punit eos qui de præda vivunt. » — Chastelain avait dit avant Adrien de Vieuxbois : « Les terribles praticquées puissances des vaillants hommes, leurs innombrables et excessifs deniers que ils rapinent et prendent sur le povre menu peuple, leurs sens, leurs entendements et toute leur industrie dont deussent servir Dieu, tout le convertissent en excitation de divine ire. »

[1] Decapitati fuerunt in publico dominus Johannes Mell hora IX, dominus cancellarius hora XII, et dominus de Humbercourt hora V. ADRIEN DE VIEUXBOIS. — Selon un autre récit, Jean de Melle périt le second.

[2] Voyez les notes publiées par MM. Desmet, de Saint-Génois et Gachard. Je ne puis citer le nom de M. le baron de Saint-Génois sans rappeler combien mon travail m'a été rendu plus aisé par l'étude des trésors littéraires confiés à sa savante direction, et tout ce que je dois à son obligeance et à son amitié.

[3] Acte du 14 août 1477 (*Archives de Gand*). — Le prévôt de Saint-Donat, de Bruges, Pierre Hanneron, avait été condamné à la même peine. — Guillaume de Cluny devint plus tard, en France, évêque de Poitiers.

Il faut ajouter que, par une déclaration du 4 avril, semblable à celle qu'elle avait signée le 18 mars, après le supplice d'Huereblock et de Baudins, Marie pardonna aux Gantois, en souvenir de la passion de Notre-Seigneur, toutes les offenses commises contre sa hauteur et seigneurie dans le procès dont elle avait elle-même, disait-elle, abandonné aux échevins le soin et la direction[1].

Le lendemain, la jeune princesse s'éloigna des murs de Gand, encore pleine des tristes images des tortures et des supplices, pour se rendre à Bruges, où elle était attendue impatiemment : on l'avait toutefois entendue répondre aux députés de cette ville : « Si vous voulez me conduire de *wa-* « *pening* en *wapening,* j'aime mieux rester à Gand; » et il avait fallu, pour la rassurer, de vaines protestations, que rien ne devait confirmer. A Bruges comme à Gand, mille rumeurs de trahison troublaient tous les esprits, et elles venaient de se réveiller au bruit que Marie de Bourgogne avait confirmé par de nouveaux priviléges ceux que les habitants du Franc possédaient déjà comme quatrième membre du pays. C'étaient de tristes auspices pour son arrivée dans ce palais de Bruges qui conservait encore les traces de la puissance de ses ancê-

[1] *Archives de Gand.* — Le manuscrit de Paris (*Fonds Dupuy*, 761) offre cette note écrite par Pierre d'Oriole, chancelier de Louis XI :

« Extrait d'aucuns nobles hommes malheureux, depuis la fin du livre de Boccace, dont il semble qu'on pourroit faire un nouveau livre :

« Le chancelier de Bourgogne, tranché la teste.

« Le sieur de Humbercourt, tranché la teste. »

Pierre d'Oriole comprend dans la même énumération le duc Philippe de Bourgogne « auquel son fils osta l'autorité, » et le duc Charles lui-même.

tres. Lorsqu'elle se rendit à l'église de Saint-Donat pour recevoir les serments des bourgeois en échange des siens, de bruyantes clameurs interrompirent les hymnes sacrées. « Il faut que nous sachions d'abord, s'écriait-on de toutes « parts, si l'on a supprimé le quatrième membre et si « l'on a replacé les populations du Franc sous l'autorité de « Bruges. » Le tumulte était si grand, que la cérémonie ne put s'achever; mais Marie de Bourgogne fit publier le même jour une ordonnance où elle déclarait que, prenant en considération la nécessité de rétablir l'ancienne organisation communale de la Flandre et de détruire les funestes résultats des modifications qui y avaient été apportées, elle abolissait, pour satisfaire aux griefs des Brugeois et sur l'instante prière des habitants du Franc eux-mêmes, le quatrième membre créé par son aïeul le duc Philippe [1].

Les métiers s'étaient déjà réunis en armes sur la place du Marché, malgré les sages exhortations de messire Louis de la Gruuthuse. On avait répandu le bruit que dans plusieurs districts du Franc on refusait d'accepter le rétablissement de la suprématie de Bruges. Daniel de Moerkerke et Félix de Ghistelles étaient les chefs de cette résistance. Le bailli reçut l'ordre d'arrêter le premier; mais il eut le temps de fuir : le

[1] Charte du mois d'avril 1477 (*Arch. de Bruges*). — On lit dans une déclaration des Brugeois qu'ils n'abuseront point de la suppression du Franc au préjudice de la commune de Gand, qui envoie vers eux des députés pour confirmer leurs anciennes alliances (*Arch. de Gand*).—Par une charte du 17 avril, Marie accorda aux bourgeois de Bruges rémission complète du délit qu'ils avaient commis en se réunissant en armes sur la place du Marché. Cette charte rappelle celles qu'elle avait octroyées aux Gantois le 18 mars et le 4 avril.

second fut livré par les habitants d'Oudenbourg. Le 13 avril 1477, les communes du Franc vinrent renouveler à Bruges leur acte d'adhésion de 1436[1], et, deux jours après, les échevins se rendirent à Gand pour recevoir des mains du grand bailli Jean de Dadizeele les chartes qui avaient réglé la constitution du quatrième membre de Flandre. L'agitation n'avait pas cessé, lorsqu'une ambassade, envoyée par l'empereur Frédéric III, entra à Bruges le 16 avril, vers le soir. Elle était composée de l'archevêque de Trèves, de l'évêque de Metz, du duc de Bavière et du chancelier de l'Empire. Louis de la Gruuthuse et Philippe de Hornes la reçurent solennellement à la clarté des torches et la conduisirent au palais. Là les envoyés allemands demandèrent, au nom de l'empereur Frédéric, qu'on donnât suite aux projets de mariage entre son fils Maximilien et la duchesse Marie, que le duc Charles avait lui-même autrefois approuvés.

L'ambassade de Péronne avait, par son sanglant dénoûment, renversé l'influence de Marguerite d'York, qui avait fait espérer à des princes anglais la main de « la plus grande « héritière qui fust en son temps. » Elle avait surtout à jamais ruiné les prétentions des partisans de l'alliance française. Tous les Bourguignons qui avaient été attachés au service de Charles le Hardi avaient reçu l'ordre de quitter la Flandre, et l'on avait retenu comme otage l'évêque de Liége, Louis de Bourbon, que l'on accusait d'être trop favorable aux Français. Louis de Bourbon avait été naguère aussi le prisonnier des Liégeois ; d'autres souvenirs le liaient à la Flandre aussi bien qu'à

[1] La soumission des habitants de l'Ecluse fut un peu plus tardive : elle n'eut lieu que le 22 avril.

Liége : avant de ceindre, à dix-huit ans, la mitre qu'avait portée Henri de Gueldre, il avait été, comme Jean de Gerson, doyen de Saint-Donat de Bruges; plus d'une fois sans doute, au milieu d'une vie remplie de plaisirs jusqu'à ce qu'elle fût tranchée par un coup d'épée, il eût dû se rappeler les pieux scrupules de l'aumônier de Jean sans Peur, qui se demandait s'il lui était permis d'accepter les honneurs des dignités ecclésiastiques en en récusant les devoirs, et s'il n'eût pas mieux fait de renoncer à une position brillante pour les remplir exempt de soucis et de préoccupations, n'exerçant d'influence que par la sainteté de l'exemple [1].

Les intrigues des partisans de Louis XI étaient d'ailleurs si complétement étouffées, que madame d'Halewyn, bien que parente du sire de Commines, disait tout haut que le dauphin était trop jeune pour que l'on pût songer à lui. Marie elle-même ne cachait point qu'elle était bien résolue à ne pas devenir la fille d'un prince indigne de la confiance qu'elle avait placée, infortunée orpheline, dans le lien spirituel qui le lui désignait pour protecteur : « J'entends, avait-elle dit, « que monsieur mon père régla mon mariage avec le fils « de l'Empereur : je n'en veux point d'autre. » Les ambassadeurs allemands reçurent une réponse favorable. Leur présence, l'importance de leur mission, la gravité des intérêts qui devaient dépendre de son succès, calmèrent le peuple. Marie se montra sur la place du Marché au milieu des métiers

[1] Consideretur quod perfectus esse Brugis potest solo etiam vitæ exemplo, si verba deessent : ubi tamen proficere beneficium perstringit prælatura tam solemnis. *Oper. Gerson.*, IV, p. 727. — Louis de Bourbon n'avait que quatorze ans quand il devint prévôt de Bruges le 29 novembre 1451.

en armes, entourée des députés de la ville de Gand, qui étaient venus jurer l'alliance des deux grandes cités flamandes. A sa voix, les bourgeois rentrèrent paisiblement dans leurs foyers, et l'on sonna toutes les cloches pour célébrer le rétablissement de la paix.

Marie en profita pour se rendre, le 18 avril, à l'hôtel des échevins, où elle promit de respecter les priviléges de la ville tels qu'elle venait de les renouveler. Aussitôt après eut lieu l'élection des magistrats, conformément aux anciennes coutumes de la Flandre, pendant si longtemps abolies. Les quatre commissaires (c'étaient Philippe de Hornes, seigneur de Gaesbeke, Gauthier Van der Gracht, Charles d'Halewyn et Jacques de Ghistelles) choisirent les treize échevins, cinq parmi les bourgeois et les huit autres parmi les membres des métiers et des corporations. Les échevins élurent ensuite entre eux le bourgmestre. Il se nommait Jean de Keyt. Ces usages remontaient, selon la tradition populaire, à l'époque de Baudouin le Barbu. Après avoir fécondé le berceau de la liberté flamande, ils reparaissaient pour jeter un dernier rayon sur son déclin et sa décadence.

Trois jours après, le duc de Bavière fiança la duchesse Marie au nom du duc Maximilien d'Autriche. Selon la coutume suivie dans ces cérémonies, il se reposa un instant sur un lit d'apparat à côté de la princesse, qui n'avait pas quitté sa robe de fiancée : une épée nue l'en séparait, et quatre archers veillaient à ce qu'elle ne fût point déplacée.

Le même jour on publia, à l'occasion de ces fiançailles, une nouvelle charte où les franchises des Brugeois étaient confirmées et augmentées. Leurs libertés devaient désormais être confiées à la garde des *hooftmannen* et des doyens ; une mi-

lice municipale de chaperons rouges était établie pour veiller à la paix intérieure; le siége de la châtellenie du Franc était fixé à Bruges, et aucun privilége ne pouvait lui être accordé sans le consentement des échevins de cette ville. On y lisait aussi que les mandements du comte, de ses conseillers ou du parlement de Paris, seraient dorénavant communiqués aux corps de métiers par les échevins le lendemain du jour où ils les auraient reçus, et que les possesseurs du tonlieu de Bruges seraient tenus, ainsi que l'amiral de Flandre, d'équiper des navires pour protéger le commerce maritime, en chargeant des échevins qui résideraient dans les ports de réprimer sévèrement tous les délits qui en troubleraient la sécurité [1].

Pendant le cours des événements qui se préparent, nous aurons assez souvent à flétrir les malheurs que propage l'anarchie; mais il serait injuste de ne voir dans le mouvement qui suivit la mort de Charles le Hardi qu'une œuvre de destruction tantôt souillée de sang, tantôt marquée par des proscriptions. Il faut tenir compte à la Flandre de la dure servitude, de la longue oppression sous laquelle elle a gémi, des périls d'une lutte qui n'est pas complétement terminée, de ses tendances même, qui, loin de la livrer aux rêves de quelques énergumènes, la ramènent au culte et au respect des institutions du passé. Les bourgeois des communes flamandes croyaient que la liberté était un trophée que les vainqueurs avaient caché parmi d'autres trophées, et la cherchaient entre les dépouilles sanglantes de leurs ennemis, de même que leurs ennemis l'avaient arrachée des bras sanglants de leurs pères. Vaines et funestes illusions! depuis longtemps la vieille

[1] Charte du 21 avril 1477 (*Arch. de Bruges*).

liberté flamande s'était retirée dans le tombeau de ses défenseurs et de ses martyrs, près des restes froids et mutilés des Zannequin, des Yoens, des Artevelde, elle-même froide et mutilée, ombre glacée qui ne répondait plus ni aux rêves éclatants de la fortune, ni aux hymnes de la gloire. Mais si quelque chose peut excuser cette erreur qui porte trop souvent les peuples à croire éternellement à leur jeunesse et à leur puissance, c'est la force même qu'ils y puisent. La Flandre, attaquée par la France, menacée par l'Angleterre, ne doute, à la fin du quinzième siècle, ni de ses franchises, ni de sa nationalité, parce qu'une jeune orpheline, faible héritière de tant de princes redoutés, lui a rendu quelques vieilles chartes qui remontent à la journée de Courtray. Elle a foi dans son courage, parce qu'elle combat sous ses bannières séculaires, qu'elle s'est hâtée de faire chercher à Notre-Dame de Boulogne et à Notre-Dame de Halle [1].

[1] Ten beveelnesse van schepenen, meester Godevaert Hebbelinc, pensionnaris van der Keure, heeft verleyt Gheeraert Numan, secretaris, van zekeren brieven te scrivene van onser princesse weghe, gaende aen de steden van Boulognien, Brussele, Halle ende Halsemberghe, omme de bannieren van deser stede daer hanghende af te doene... Ghegeven Jan Brake, messagier van onser gheduchter joncvrauwe ende princesse, van dat hy, ter begheerten van scepenen, gheweest heeft 't Onser Vrauwen te Boenen, te Halle, te Halsberghe ende te Bruessele, om de bannieren van deser stede daer hanghende, die by der voornoemde onser gheduchter joncvrauwe, gheconsenteert waren te doen halen, metten costen van den waghenen... Betaelt, te bevelene van scepenen, Gheertruite, dochter van den conine van den herauden van Brabant, van harer moyte die zy hadde in 't bringhen van zekere menichte van bannieren van der neeringhen ende weveryen van deser stede, die te Bruessele waren... *Comptes de la ville de Gand.*

De toutes parts un patriotique enthousiasme se manifestait sans entraves. Les milices communales se mettaient en marche au son des cloches. A Gand, six échevins se placèrent à la tête des connétablies appelées à prendre part à la guerre : elles avaient pour chef le bâtard d'Herzeele, héritier d'un nom illustre dans les fastes militaires des communes flamandes.

Le même zèle s'était répandu de l'atelier des corps de métiers à l'opulente demeure du bourgeois, du château crénelé du noble à l'humble chaumière du laboureur. Ici l'on chantait :

Galans de Picardie,
De Flandres et d'Artois,
De Haynau la jolie,
Et vous de Boulenois,
Cueilliez trestous corage
A léaument servir
La dame et l'iretage
Qui lui doit partenir.

Chelle jone princhesse,
Que Dieu vueille garder !
Tous cœurs de gentillesse
Se doivent préparer
A servir la pucelle,
Princhesse du pays,
Et tenir sa querelle
Contre ses ennemys.

Ne soiez en doutance,
Car Dieu qui est là sus
Nous baillera vengance...
Che seroit vitupère
Et grand mal à porter,
Qui n'a père, ne mère
Volloir deshireter.

Notre querelle est bonne.

. . . .

Se le roy à Péronne
Et ses gens sur les chams,
Il n'y a rien pris par force,
Pour quoy doïons douter.

. . . .

. . . .

Vous êtes l'iretage
De droit appartenant
A la dame de Gant.

. . . .

. . . .

Se le roy a des lanches
Bien quatre mil ou plus,
Nous avons des balanses
Pour les peser tous sus;
Mailles et piquenaires
Si ne nous fauront point
Pour les ferre retraire.

Ailleurs on répétait en chœur cette prière :

Saint Donat, saint Boniface, saint Éloy,
Impétrez-nous victoire contre le roy
Qui riens ne tient, ne sçel, ne foy [1].

Il semblait que personne ne désespérât du salut de la patrie, parce que chacun était prêt à y concourir de ses efforts et de son sang.

En vain la plupart des capitaines des châteaux et des forteresses se vendaient-ils successivement à Louis XI; en vain l'araignée venimeuse cachée dans les fleurs de lis multipliait-elle ses invisibles réseaux : les vers que Chastelain

[1] Jean de Hennin, p. 308; *Chr. de Flandre*, 13074.

avait écrits sous le duc Philippe étaient devenus une prophétie :

> Lyon rampant en croppe de montaigne
> A combattu l'universal araigne.

Les populations se signalaient dans les plus petits bourgs et jusque dans les villages par une résistance énergique. Les paysans interceptaient les convois ou s'assemblaient dans les bois ; on vit même des femmes, tombées au pouvoir des Français, déclarer qu'elles mourraient plutôt que de crier : « Vive le roi ! » La moitié de la ville d'Arras se défendit deux mois après que l'autre moitié eut été livrée par le sire de Crèvecœur : les bourgeois avaient repoussé toutes les propositions qui leur avaient été adressées, en déclarant qu'ils ne se soumettraient que sur l'ordre exprès de la duchesse de Bourgogne. Un sauf-conduit leur avait même été accordé pour qu'ils envoyassent des députés vers elle ; mais Louis XI les fit arrêter à Lens et conduire à Hesdin, où Tristan l'Hermite fut chargé de surveiller leur supplice. Parmi ceux-ci se trouvait un notable bourgeois d'Arras, nommé Oudart de Bussy, auquel le roi avait inutilement offert, peu de temps avant, afin de le gagner, une charge de conseiller au parlement de Paris : sa mort réjouit fort le roi de France. « Ceux dudit Arras, « écrit-il à l'un de ses conseillers, s'étaient assemblés bien « vingt-deux ou vingt-trois, pour aller en ambassade devers « mademoiselle de Bourgogne ; ils ont été pris et les instruc- « tions qu'ils portoient, et ont eu les testes tranchées, car ils « m'avoient faict une fois le serment. Il y en avoit un entre les « autres, maistre Oudart de Bussy, à qui j'avois donné une « seigneurie en parlement. Et afin qu'on cogneut bien sa teste, « je l'ay faict atourner d'un beau chaperon fourré et est sur le

« marché d'Hesdin, là où il préside [1]. » Le supplice d'Oudart de Bussy n'empêcha point le sire d'Arcy et Salazar de s'enfermer à Arras; et la ville se défendit si vaillamment contre l'armée française qui vint l'assiéger et la garnison qui occupait la cité, que Louis XI se hâta, dès qu'il s'en fut rendu maître, d'en chasser tous les habitants, sans en excepter les moines de l'abbaye de Saint-Vaast. Leurs maisons et leurs biens furent confisqués au profit d'une population nouvelle appelée de la Normandie, et le nom de la ville d'Arras fit place à celui de Franchise, que Marie de Bourgogne eût eu le droit de lui donner comme le prix de son courage, mais qui n'était qu'une dérision amère imposée par Louis XI pour compléter une œuvre de spoliation et de ruine [2].

Le roi de France avait espéré qu'il s'emparerait aisément des importantes châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, que gardaient des hommes d'armes peu nombreux, débris mutilés de la malheureuse armée de Nancy; mais le triomphe même des Suisses, qui avaient vaincu le duc de Bourgogne aussi bien que les ducs d'Autriche, était une leçon dont avaient profité les populations flamandes : la défense d'Arras éclaira Louis XI sur la résistance qu'il allait rencontrer comme tant d'autres rois de France qui, longtemps avant lui, avaient attaqué la Flandre, et aussitôt après, à leur exemple, il ordonna la convocation de l'arrière-ban dans tout le royaume.

[1] Brantôme.

[2] Louis XI avait été blessé au siége d'Arras. Il écrivait le 7 mai au comte de Dammartin : « Dieu mercy et Nostre-Dame, j'ai pris ceste ville et m'en vais à Notre-Dame de la Victoire .. Au regard de ma blessure, ç'a esté le duc de Bretagne qui me l'a fait faire, parce qu'il m'appeloit le roy couart. »

Cependant Louis XI ne cessait de joindre aux avantages que lui promettait la supériorité de ses forces ceux que son habileté lui assurait tantôt par la corruption secrète, tantôt par la persuasion et les perfides ambages d'un langage insinuant. « Mes amis, disait-il aux habitants du Quesnoy, si je viens en « ce pays, ce n'est que pour votre plus grand profit et dans « l'intérêt de mademoiselle de Bourgogne, ma bien-aimée « cousine et filleule. Personne ne lui veut plus de bien que « moi, et elle s'abuse grandement en ne mettant point en moi « sa confiance. De ses méchants conseillers, les uns veulent « lui faire épouser le fils du duc de Clèves : c'est un prince « trop faible et trop peu illustre pour une si glorieuse prin- « cesse. Je sais d'ailleurs qu'il a à la jambe un mauvais ulcère : « il est de plus ivrogne comme tous les Allemands, et, après « avoir bu, il lui brisera son verre sur la tête et la battra. Les « uns veulent l'allier aux Anglais, ces anciens ennemis du « royaume qui sont tous de mauvaise vie. Enfin il en est qui « veulent lui donner pour mari le fils de l'Empereur. Ces « princes de la maison impériale sont les plus avares du « monde. Ils emmèneront mademoiselle de Bourgogne en « Allemagne, terre étrangère et grossière où elle ne connaîtra « aucune consolation, tandis que votre terre de Hainaut demeu- « rera sans seigneur pour la gouverner et la défendre. Si ma « cousine était bien conseillée, ajoutait-il, elle épouserait le « dauphin; ce serait un grand bien pour votre pays; vous- « autres Wallons, vous parlez la langue française : il vous faut « un prince de France et non pas un Allemand. Pour moi, « j'estime les gens du Hainaut plus que toutes les nations du « monde. Il n'y en a pas de plus nobles, et, selon moi, un « berger du Hainaut vaut mieux qu'un grand gentilhomme d'un

« autre pays. » Il les entretenait aussi de ses bonnes intentions à leur égard, et leur rappelait le sage gouvernement du duc Philippe, leur vantant son affection et sa reconnaissance pour lui, et se découvrant même chaque fois qu'il prononçait son nom.

Toutes ces belles paroles semblaient peu dignes de foi : lorsque, peu après la mort de Charles le Hardi, le sire de Commines s'était entremis pour exciter une rébellion en Hainaut, Louis XI avait obstinément refusé de confirmer les priviléges de ce pays. Un événement récent témoignait également du peu de respect que le roi de France portait aux franchises les plus anciennes et les moins contestables. Tournay avait, en payant un impôt annuel, obtenu des rois de France un droit de neutralité qui lui permettait en temps de guerre de faire librement le commerce et de fermer ses portes à toute garnison. Olivier le Diable, honteux du mauvais succès de sa mission à Gand, avait profité de sa présence à Tournay pour corrompre quelques bourgeois. Le 23 mai, une porte fut livrée au sire de Mouy, capitaine de Saint-Quentin; la ville perdit ses libertés, et ses magistrats furent conduits à Paris, où ils restèrent captifs tant que le roi vécut [1].

Louis XI, réduit à recourir à ces intrigues, parce que les succès qu'il devait à la force des armes lui semblaient trop lents, regrettait déjà, comme nous l'avons vu par son discours aux habitants du Quesnoy, d'avoir négligé le mariage du dauphin et de Marie, ce moyen qu'il eût dû préférer à tous les autres pour réunir à ses États ceux de la duchesse de Bourgogne, parce qu'en politique les plus aisés et les plus simples sont toujours

[1] *Reg. des consaux de Tournay*, p. 18; Cousin, IV, p. 242.

les meilleurs. Ce fut pour apaiser le ressentiment de Marie, si indignement trompée dans la confiance qu'elle avait placée en lui, qu'il exprima le 16 mai, dans des lettres patentes de réhabilitation, toute l'indignation qu'il éprouvait du supplice d'Hugonet et d'Humbercourt dont il était la première cause : il engageait en même temps le sire de Lannoy, oncle du capitaine d'Hesdin, à tenter un dernier effort dans le conseil de la duchesse pour faire rompre son mariage avec l'archiduc d'Autriche. Le sire de Mouy avait engagé cette négociation, et Louis XI se hâta d'envoyer à Tournay des émissaires qui devaient chercher à s'aboucher avec le sire de Lannoy.

« Ils lui diront, portent les instructions qui leur avaient été « remises, comme le roy a esté adverti du bon vouloir qu'il « a de luy faire service à l'appaisement des différens qui sont « entre luy et mademoiselle de Bourgogne, dont il le mercie « et luy prie qu'il y veuille continuer et soy employer de tout « ce qui luy sera possible, comme il sçait et connoist que faire « se doit, et de la part du roy il sera tellement recogneu « envers luy et ceux qui par son moyen s'en mesleront, qu'il « n'y aura celuy d'eux qui ne doye tenir sa peine pour bien « employée. Les dessus dits lui offriront que en ce faisant le « roy le pourvoiera de tels estats et offices qu'il saura et vou« dra demander ès marches de par delà, avec une bonne et « grosse pension. Et pour parvenir au bien de la matière luy « diront que le désir du roy a toujours esté et est que l'al« liance se pust faire de monsieur le dauphin et de made« moiselle de Bourgogne, et par ce moyen garder elle et tous « ses pays et seigneuries comme son royaume ; car il a tou« jours aimé et aime la dite maison de Bourgogne comme

« celle qu'il a le plus hantée et cognue que nulle des « autres, et pour ce le plus grand service que on lui peust « faire seroit de tendre à ceste fin que le dit mariage se fist. « Et s'ils ne peuvent conduire le dit mariage en cette façon, « et s'il avenoit que les Flamands peussent ravoir ma dite « damoiselle de Bourgogne en leurs mains, si ceux qui sont « du royaume de France et plus tenus au roy que les autres « qui n'en sont pas, voulaient entreprendre de conduire le dit « mariage, en ce cas le roy recognoistroit envers eux tant en « les bien traitant comme en leur octroyant la conservation « de tous leurs priviléges et autres de nouvel bien amples « pour le bien et utilité de leurs pays si avantageux qu'ils en « debvroient estre contents. S'il estoit ainsi qu'il semblât que « les pays ne voulsissent point consentir le mariage dessus « dit, en ce cas voudroit avoir le roy ce qui lui appartient et « les pays qui sont du royaume, et le demourant seroit à son « mari, avecques lequel il voudroit bien avoir bonne amitié et « alliance. Lui diront que si tout ce que dessus est dit ne se « pouvoit accomplir, que le dit sieur de Lannoy trouvât façon « de gagner monsieur de Gueldres. Essaieront les dessus « dits de pratiquer par toutes les voyes et manières qu'ils « pourront, tant envers madame d'Anthoing que ailleurs, de « gagner monsieur de Luxembourg, soit pour servir le roy en « la dite matière du mariage ou autre chose. Si le dit de Lan- « noy cognoist qu'il aye autres personnages qu'il puisse gagner « pour le roy, il se peut bien faire fort que le roy les recueil- « lera à son service..... Et porteront les dessus dits deux « scellez de feu monsieur de Bourgogne, par lesquels il trai- « toit le mariage du duc de Savoye et de mademoiselle de « Bourgogne, pour les montrer où ils adviseront que faire

« se devra, afin de donner à cognoistre que feu monsieur de « Bourgogne ne tendoit pas à la marier au fils de l'Empereur, « ainsi que aucuns le maintiennent [1]. »

Les partisans de l'alliance française étaient devenus de plus en plus rares dans les États de Marie de Bourgogne. La Flandre la repoussait en vertu de toutes les traditions de son histoire ; le Hainaut et les autres provinces où l'on parlait français ne lui étaient pas plus favorables, parce que leur situation plus voisine des frontières du royaume leur permettait de mieux connaître l'oppression et la misère qui y régnaient. Ce qui éloignait surtout les cœurs d'un traité avec la France, qu'aurait sanctionné l'union de Marie et d'un prince français, c'était la triste expérience des malheurs qui avaient été la suite du mariage de Marguerite de Male et de Philippe le Hardi. Le faste, l'orgueil, l'ambition du duc Charles étaient encore des souvenirs trop récents pour que la Flandre pût songer à se choisir pour maître le dauphin de France, ou même à reconstituer une autre dynastie des ducs de Bourgogne [2].

[1] *Pr. de Commines*, III, p. 515.

[2] Non cum rege fœdera ineunda neve principissam suam matrimonio copulari alicui principum gallicanæ linguæ paterentur, sed potius ad aliquem illustrium principum germanicæ nationis animum intendere vellent : illorum quippe fastum, superbiam atque avaritiam, aliorum vero benignitatem, liberalitatem, moresque humanos et faciles, spectatos comtosque haberent. Et hoc quidem ipsis non erat persuadere difficile, quibus odium quod adversus ducem suum Carolum acerbissimum conceperant idem dudum suaserat. A quo affectu nec alieni erant etiam principissæ subditi quibus est gallicana lingua materna. Experti enim vicinorum qui sub regis degunt imperio miserias et calamitates durissimas, quibus premuntur servitutes, nec fastus ambitionisque sui ducis

On se méfiait d'ailleurs si profondément de la sincérité du roi de France, que plus ses promesses étaient magnifiques, plus elles semblaient illusoires et perfides. Quelle que fût la solennité des serments par lesquels il s'engageât, on savait bien avec quelle facilité il était porté à les violer, et tout traité conclu avec lui ne pouvait être considéré que comme un piége destiné à perdre ceux qui s'y laisseraient entraîner imprudemment[1].

Les émissaires de Louis XI purent aisément se convaincre que des partis rivaux qui tendaient à empêcher le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, il n'en était que deux qui possédassent quelques chances de succès; l'un soutenait les titres de Philippe de Ravestein, de la maison de Clèves; l'autre favorisait le duc de Gueldre, Adolphe d'Egmond, que les communes avaient délivré de sa prison au château de Courtray.

Philippe de Ravestein était arrière-petit-fils de Jean sans

nuper extincti immemores, qui more regio eisdem imperare inchoarat et plenius atque abundantius id complere disposuerat, non magnopere exoptabant principem habere ex proceribus seu magnatibus Galliarum quos ferme omnes eisdem regendi artibus institutos et in eadem schola imbutos, non absimiles fore regi conjectabant. AMELGARD.

[1] Tam prava et sinistra opinio de regis perfidia, suarumque inconstantia et invaliditate promissionumanimis infixa manebat, ut quidquid pactum de eo vel expromissum tenerent, etiam sub quavis jurisjurandi formula roboratum, nihil se efficax et de quo ullatenus possent confidere, egisse æstimarent, sed potius sua quæque sacramenta et fœdera, tamquam reticula et decipulas quibus caperentur et irretirentur incauti, nec alias accipienda putabant. AMELGARD.—On savait aussi que Louis XI avait triplé en France toutes les gabelles, et que l'augmentation des impôts avait entraîné celle de la misère du peuple.

Peur par son aïeule, et du roi Jean de Portugal par sa mère [1]. Chevalier loyal, noble et généreux, il avait été élevé avec sa cousine à la cour de Bourgogne; l'on ajoutait qu'elle l'aimait; mais il était sans puissance, et l'on était loin des temps où l'on avait vu un de ses ancêtres arriver seul, dans une barque traînée par un cygne, pour délivrer une jeune orpheline menacée par ses ennemis.

Adolphe d'Egmond était beau et plein de courage; quelques voix lui reprochaient ses longs démêlés avec son père; d'autres cherchaient à le justifier en blâmant le vieux duc de Gueldre qui, après l'avoir dépouillé de son légitime héritage, l'avait livré captif au prince qui l'usurpait [2]. Adolphe d'Egmond était veuf de Catherine de Bourbon, sœur d'Isabelle de Bourbon, mère de Marie de Bourgogne.

Dans les premiers jours de mai 1477, le sire de Ravestein résolut de mettre à profit l'influence qu'il exerçait à la cour et le temps qui devait s'écouler avant l'arrivée de Maximilien [3]. Son premier soin fut d'écarter le duc de Gueldre, rival plus

[1] Sa mère, Béatrix de Portugal, fille de l'usurpateur Pierre de Coïmbre, avait, disait-on, été empoisonnée par Jean Coustain.

[2] Il faut remarquer une fois de plus que rien n'est plus douteux que l'impartialité de Philippe de Commines quand il nous peint l'impiété filiale du duc de Gueldre, ennemi acharné de Louis XI, si coupable lui-même vis-à-vis de son père. Olivier de la Marche, moins violent, n'offre pas plus de garanties; mais il nous reste le témoignage de Jacques Duclercq : « La duchesse de Gueldre ne s'estoit osé retraire vers le duc « son mary, qui ne luy sçavoit, ne voulloit donner quelque chose pour « soy vivre, ne entretenir son fils. »

[3] Le duc Jean de Clèves avait aussi recherché pour son fils la main de Marie. « Erat illic dux Clivensis qui affinitatis gratia ad consulendum principissæ illo se contulerat : de quo fama fuit quod ad copulandum matrimonialiter ipsam principissam filio suo intenderet. » AMELGARD.

dangereux, parce qu'il n'avait pas quitté la Flandre, et il réussit à obtenir l'ordre de le faire reconduire dans sa prison de Courtray ; mais le duc de Gueldre se fit inscrire dans le livre des métiers et dans la bourgeoisie de Gand, et les communes, à qui il devait la liberté, la lui conservèrent en invoquant leurs priviléges.

Tandis qu'Adolphe de Clèves, déçu dans ses espérances, se voyait réduit à se retirer en Allemagne, le duc de Gueldre devenait de plus en plus populaire [1]. Loin de profiter de l'affection des communes pour vendre plus cher sa trahison à Louis XI, il ne songeait qu'à la mériter en se plaçant à leur tête pour combattre les Français.

Les milices communales avaient déjà pris les armes, et dès les premiers jours de juin, les possesseurs de fiefs avaient reçu, sous peine de les forfaire, l'ordre de se présenter dans le délai de quatre jours. L'armée flamande se réunit à Menin. Les Gantois obéissaient à Jean de Dadizeele ; les capitaines des Brugeois étaient Pierre Metteneye, Jacques de Ghistelles et messire Louis de la Gruuthuse, qui, toujours puissant par son éloquence et l'influence incontestée d'une haute vertu, animait tous les cœurs en opposant au récit des parjures de Louis XI le glorieux tableau des victoires par lesquelles la Flandre s'était jadis affranchie du joug étranger. Déjà le château de Chin avait été enlevé, lorsqu'un désastre imprévu vint ruiner toutes les espérances qui reposaient sur cette expédition. Les Flamands, après avoir brûlé le village de Maire et le faubourg de Sept-Fontaines, se préparaient à

[1] Les Gandois avoient vouloir de luy faire espouser par force celle qui depuis a esté duchesse d'Autriche. PH. DE COMMINES, IV, 1.

former le siége de Tournay, grande entreprise dans laquelle Jacques d'Artevelde lui-même avait échoué. Le duc de Gueldre ayant appris que les capitaines français Colard de Mouy, François de la Sauvagière et Jean de Beauvoisis étaient sortis de Tournay pour l'attaquer, se porta au devant des hommes d'armes ennemis et se plaça presque seul au delà du pont de Chin, avant que les siens eussent pu le suivre. Jean Van der Gracht l'engageait à se retirer, mais il ne voulut point l'écouter : « A Dieu ne plaise, disait-il, que jamais l'on me voie « fuir ou rendre mon épée ; je combattrai jusqu'à ce que je « triomphe, ou je mourrai. » François de la Sauvagière remarqua l'imprudence du duc de Gueldre; il s'élança vers lui avec quarante lances, et, l'arrachant tout couvert de sang des bras de Jean Van der Gracht, frappé mortellement à ses côtés, il l'emporta sur son cheval, en présence des hommes d'armes flamands, trop éloignés pour s'y opposer. Le duc de Gueldre rendit bientôt le dernier soupir, et on l'inhuma dans l'église de Notre-Dame, où son cercueil fut déposé dans un caveau construit au treizième siècle pour Jean de Vassoigne, évêque de Tournay sous Philippe le Bel. « Qu'en pourront dire les « grands historiens et commentateurs des choses merveil- « leuses, s'écrie un historien contemporain qui fut le témoin « de ses funérailles; ils pourront dire : Le duc de Gueldres « est mort. Mais qui est mort? Ung prince duc. Quel? Très- « noble, car du sang réal; très-courtois, car il a emploié « son corps jusques à la mort pour soustenir la querelle de « la fille de celui qui le avoit desporté et laquele encore « se escripvoit ducesse de son pays au jour de sa mort; « très-vaillant, car lui abattu à la terre et non souccouru « de ses gens, se deffendi de ung tronchon de lance tant

« qu'il fist esmerveillier les plus corageux de la compaignie ;
« très-mignot et très-bel, car devant le jour de sa mort,
« plusieurs damoiselles et aultres voiands la beaulté de son
« viaire, avec la fachon de son corps et le ahournement de
« ses cheveulx passans les espaulles, doulcs comme soie,
« blonds et luisans comme or de Cipre, de la quele chose
« faire il avoit esté envieux, plouroient sa mort, car nature a
« mis en féminin sexe cuer piteux, délicieux et bénin [1]. »

L'armée flamande, privée de son chef, avait effectué sa retraite vers Ramegnies. François de la Sauvagière, animé par son premier succès, l'y poursuivit. Un nouveau combat s'engagea : l'étendard de Flandre faillit tomber au pouvoir des Français, mais il fut vaillamment défendu par ceux à qui il était confié, et bientôt le feu de l'artillerie flamande contraignit les Français à s'éloigner.

On avait appris le même jour à Tournay les triomphes de Louis XI dans le duché de Bourgogne, et maître Simon de Pressy, qui devait prononcer à ce sujet un discours dans la cathédrale, ne manqua point de parler aussi « de ce que le roy « avoit eu victoire du chief de l'armée des plus rebelles et « désobéissans de tous les pays, c'est à sçavoir du chief des « Flamands [2]. »

Les habitants de Courtray avaient salué par des murmures auxquels se mêlait le sentiment de leur propre péril les milices de Bruges qui étaient venues leur demander un asile ; ils leur reprochaient tantôt leur indiscipline qui avait, disait-on, été la première cause de la mort du duc de Gueldre, tantôt leur

[1] *Chr. ms.* (*Bibl. de M. Goethals, à Courtray.*)

[2] *Chron. ms.; Lettre de Louis XI*, publiée par M. Louandre.

pusillanimité, qui abandonnait l'entrée de la Flandre à l'invasion étrangère. Ces reproches émurent les chaperons rouges de Bruges, et, bien qu'ils se vissent abandonnés des Gantois, qu'une éternelle rivalité avait éloignés d'eux, aussi bien que des hommes d'armes de Gueldre indignés de la triste fin d'Adolphe d'Egmond, ils retournèrent, quatre jours après le combat de Chin, occuper les retranchements qu'ils avaient élevés près d'Espierres. De nouveaux revers les y attendaient; dès le lendemain, le sire de Mouy vint les attaquer avec François de la Sauvagière et Jean de Beauvoisis. Les Brugeois se défendirent un moment vigoureusement, mais un sentiment subit de terreur, déplorable souvenir de celui qu'ils avaient éprouvé au pont de Chin, vint tout à coup glacer leur courage. Dans leur fuite rapide, ils abandonnèrent aux Français leur camp rempli de vins et d'épices précieuses, « car les Brughelins « sont délicatifs sur pluiseurs nations. » Ils laissaient aussi en leur pouvoir leur grand étendard fait de damas noir avec une grande croix de Saint-André, quarante bannières et quatorze cents prisonniers, parmi lesquels se trouvaient Jacques d'Halewyn, bailli de Bruges, et Gérard de la Hovarderie, qui commandait les bourgeois d'Audenarde. La plupart des prisonniers furent mis aux enchères comme faisant partie du butin, et le sire de la Hovarderie fut vendu, dit-on, deux mille écus d'or sur l'une des places publiques de cette ville où sa femme Anne de Mortagne comptait pour aïeux une longue suite de châtelains [1].

La Flandre, livrée sans défense aux tentatives de ses en-

[1] *Chron. ms.*, 128; COUSIN, IV, p. 246; *Histoire de Tournay*, par M. Chotin, II, p. 63.

nemis, se trouvait exposée à un péril si imminent qu'Adrien d'Haveskerke et Daniel de Praet se fortifièrent à Wardamme pour couvrir les remparts de Bruges [1]. Gand partageait les mêmes périls; mais Louis XI, dont la prudence descendait quelquefois jusqu'à une hésitation funeste à ses intérêts, ne sut pas profiter de ce moment. Les garnisons de Saint-Omer, d'Aire, de Lille, de Douay et de Valenciennes continrent les Français, et bientôt une armée flamande forte de vingt mille hommes fut prête à défendre le passage du Neuf-Fossé.

Il est triste de raconter à quels projets s'arrêta le roi de France : si la gloire des armes ne devait pas illustrer son règne, ses vengeances et ses haines le rendaient plus redoutable que d'éclatantes victoires. Louis XI, dit Molinet, « pensa « d'avoir par horreur ce qu'il ne povoit avoir par honneur. » Dix mille faucheurs appelés du Soissonnais et du Vermandois furent placés sous les ordres du comte de Dammartin, grand maître de France, afin de détruire ce qu'on désespérait de conquérir, et d'enlever à des familles déjà poursuivies par la flamme et le fer les dons que la clémence de Dieu avait destinés à les nourrir. « Monsieur le grand maître, écrivait le roi au « comte de Dammartin, je vous envoie des faucheurs pour

[1] Nunciatum magistro Petro Demil apud legem brugensem quod opus esset ut ad distantiam duarum leucarum fierent fossata ad quæ operarentur illi de Franco ut villa Brugensis esset libera ab hostibus, et propter hoc visum fuit legi brugensi rationabile ut illi qui essent supra ætatem XII annorum de famulis cleri ad hoc onus contribuerent. *Acta Cap. S. Don.*, 8 juillet 1477, documents communiqués par M. l'abbé Carton, dont le zèle pour l'étude de nos souvenirs nationaux ne saurait être comparé qu'à celui qu'il porte au soulagement de l'humanité souffrante.

« faire le gât que vous sçavez ; je vous prie, mettez-les en « besogne et n'épargniez pas quelques pièces de vin à les faire « bien boire et à les enivrer... Monsieur le grand maître, « mon ami, je vous prie qu'il n'y faille retourner une autre « fois faire le gât, car vous êtes aussi bien officier de la cou- « ronne comme je suis, et si je suis roi, vous êtes grand « maître. » Louis XI comme roi, Dammartin comme grand maître, comptaient comme prédécesseurs l'un Louis IX et Charles V, l'autre Robert de Dreux et Jean de Châtillon, qui comprenaient autrement l'honneur de porter ou de défendre le sceptre des monarques très-chrétiens.

En 1477, l'œuvre de la dévastation, poursuivie régulière- ment et systématiquement, s'étendit dans toutes les campagnes au milieu des joies de la saison où les épis semblaient, en se dorant au soleil, promettre une moisson abondante. Il n'y resta rien pour l'homme, rien pour l'oiseau qui glane là où l'homme a passé. « O vous, petits oiselets du ciel, s'écrie le chroniqueur, « vous qui avez coutume de visiter nos champs en vos saisons « et nous réjouir les cœurs de vos amoureuses voix, cherchez « aultres contrées maintenant, départez-vous de nos labou- « raiges, car le roi des faulcheurs de France nous a faict pis « que les oraiges. » La main qui semait ainsi la désolation dans d'obscurs et paisibles foyers allait faire couler le sang d'un père sur les jeunes enfants du duc de Nemours agenouillés au pied de l'échafaud.

En même temps des ambassadeurs français parcouraient l'Europe afin que la Flandre n'y trouvât point de secours et disparût sous les ruines mêmes de la maison de Bourgogne. L'archevêque de Vienne avait renouvelé les trêves avec les Anglais ; un traité avait été conclu avec le duc de Bretagne et

avec les Vénitiens, ces constants alliés de Charles le Hardi. Enfin Robert Gaguin, ancien religieux du monastère de la Motte-au-Bois, qui avait reçu les bienfaits du duc Philippe et connu Isabelle de Portugal dans sa pieuse retraite, fut chargé de se rendre en Allemagne pour rompre l'alliance que l'héritière de leur race saluait comme son unique et dernier espoir : honteux épisode d'une honteuse époque dont Robert Gaguin devait être l'historien.

Il était trop tard : les princes allemands avaient adhéré aux projets de l'empereur Frédéric III, et Maximilien avait quitté Cologne où l'abbé du Parc, mandataire des trois membres de Brabant, l'avait exhorté à maintenir les priviléges des provinces dont il allait partager le gouvernement [1]. Les électeurs de Mayence et de Trèves, les margraves de Brandebourg et de Bade, les ducs de Saxe et de Bavière l'accompagnaient, et il amenait de plus avec lui quelques cavaliers allemands sous les ordres du landgrave de Hesse. Maximilien avait toutefois si peu d'argent que la Flandre dut pourvoir aux frais de son voyage. A défaut de trésors, il portait à ses communes menacées par le roi de France l'auguste appui du sang impérial et les traditions contestées de la suzeraineté des Césars germaniques.

Le 18 août 1477, vers onze heures du soir, le jeune duc d'Autriche arriva à Gand, et il se rendit aussitôt à l'hôtel de Ten Walle, où un pompeux banquet avait été préparé. Lorsqu'il aperçut sa fiancée, disent les chroniques flamandes, « ils « s'inclinèrent tous les deux jusqu'à terre et devinrent aussi

[1] Qualiter in trimembri statu pulchre regeretur. (*MS. de la Bibl. royale*, 17322.)

« pâles que s'ils eussent été morts. » Les chroniqueurs y trouvent un signe de leur cordial amour, d'autres peut-être y virent un présage de malheur : sur la place publique comme à la cour de la duchesse de Bourgogne, tous les esprits s'abandonnaient à de sinistres préoccupations : si Marie gémissait sur les désastres qui l'avaient rendue orpheline, la Flandre isolée au milieu de ses ennemis partageait ses périls, et ce fut en présence des serviteurs et des officiers de la maison de Bourgogne, qui portaient encore le deuil de Charles le Hardi, que l'on donna lecture d'une déclaration où Marie annonçait, sans doute à la prière des états de Flandre, qu'il était bien entendu que ce mariage ne pourrait, dans l'hypothèse de son prédécès, conférer aucun droit, quel qu'il fût, sur ses seigneuries et ses domaines, ou même sur les joyaux formant son héritage, déclaration importante qui reposait tout entière sur la crainte de voir un prince étranger chercher à semer des divisions dans le pays qu'il était appelé à protéger et à défendre [1].

Le lendemain 19 août 1477, le mariage fut célébré fort simplement à six heures du matin, dans la chapelle de l'hôtel de Ten Walle. Louis de la Gruuthuse y assistait, et les deux enfants du duc de Gueldre y portaient des cierges. Maximilien jura à Gand de respecter les priviléges. Il prêta peu de jours après le même serment à Bruges, où les bourgeois avaient cherché à reproduire, en son honneur, quelques-uns des ornements et des intermèdes qu'avait admirés le duc Philippe : ce n'étaient toutefois plus les mêmes devises si vaines et si fastueuses ; on y lisait seulement : *Gloriosissime princeps, defende nos ne pereamus* [2]

[1] *Arch. de la Flandre occidentale.*

[2] Un poëte attaché à la cour de Maximilien, Ludovicus Brunus, fit sur

Maximilien n'avait que dix-huit ans : il avait été élevé dans une complète ignorance, et ses facultés s'étaient révélées si lentement, qu'à douze ans l'on ignorait encore si elles étaient susceptibles de quelque développement[1]. Fils d'un prince avare, il était généreux jusqu'à la prodigalité; mais, d'autre part, il était aussi sobre et aussi frugal que son père l'était peu. Il ne tenait de lui qu'une tendance funeste à la dissimulation et à l'égoïsme de l'ambition et de l'intérêt politique. On le disait d'ailleurs hardi et persévérant à la chasse : un horizon plus vaste allait s'ouvrir à son courage. Déjà il avait adressé au roi de France un manifeste où il se plaignait de la violation des trêves et où il l'accusait d'avoir envahi, contre tout droit et

son arrivée des vers qui expriment peu heureusement les espérances qu'elle fit naitre :

> Hic ferat thuris cumulos olentis,
> Hic rosas, nardum, violasque flores,
> Ille candelas : veniant sed omnes
> Fonte benigna...
> Nam adest miles probus atque princeps
> Maximilianus,
> Ut potens hostes superet feroces,
> Capta restauret, populosque pressos
> Liberos reddens, inimica nostris
> Pellat ab oris.

Un autre poëme du même auteur n'est supérieur ni par la pensée, ni par le style :

> Flandria dives opum, populisque potentibus alta,
> Jam comitem gaudet læta videre suum,
> Artesiumque potens armis, durumque Namurcum, etc.

Ludovicus Brunus est cité dans une lettre de Jacques Wimpheling. FREHER, II, p. 767.

[1] CUSPINIAN., p. 485.

toute justice, les États de Marie de Bourgogne. Louis XI se trouvait en ce moment devant Saint-Omer : il avait fait menacer le sire de Beveren, qui défendait vaillamment cette importante forteresse, de mettre à mort son père le grand bâtard de Bourgogne, s'il ne lui en ouvrait les portes. « Certes, j'ai « grand amour pour monsieur mon père, avait répondu le « sire de Beveren, mais j'aime encore mieux mon honneur. » Louis XI eut alors recours à un traître, qui lui promit de mettre le feu dans trois quartiers de la ville, sans parvenir à exécuter son projet. Les succès de ses armes semblaient toucher à leur terme : sa flotte avait été dispersée par les navires de Ten-Vere et de l'Écluse, qui avaient précipité dans les flots tous les transfuges qu'ils y avaient découverts. Un autre traître, le sire de Chimay, Philippe de Croy, qui avait précédemment livré Béthune aux Français, avait été fait prisonnier près de Douay et conduit à Bruges, quoiqu'il offrît une rançon de trente mille couronnes. Au même moment, le landgrave de Hesse rejoignait, avec ses reîtres allemands, l'armée réunie au Neuf-Fossé, qui avait vu toutes les populations voisines se rallier sous ses bannières. Les Flamands, irrités des dévastations commises par les chevaucheurs français, dont les excursions s'étendaient jusqu'aux portes d'Ypres, se préparaient à aller chercher les ennemis pour les forcer à livrer bataille dans ces plaines où dormaient sous le gazon tant de vaillants compagnons d'armes de Robert le Frison, de Guillaume de Juliers et de Nicolas Zannequin. Louis XI l'apprit : il n'avait jamais été disposé, depuis la journée de Montlhéry, à compromettre dans un combat de quelques heures le résultat des intrigues de plusieurs années, et après avoir vainement cherché à incendier quelques moissons échappées au zèle de ses faucheurs, il

donna l'ordre à tous les siens de rétrograder jusqu'à Térouane, et se retira lui-même dans cette abbaye de Notre-Dame de la Victoire, que l'un de ses ancêtres avait fondée en mémoire de la bataille de Cassel. Il paraît que Louis XI avait songé un moment à imiter l'exemple de Philippe-Auguste, sinon dans ses victoires, du moins en frappant, comme lui, la Flandre d'une sentence d'excommunication ; car on lit dans une lettre de Guillaume Cousinot, du 12 août 1477 : « Quant il plaira au « roy, ceulx de Flandres ne lui peuvent eschapper que leurs « corps et leurs biens ne soient quonfisquez envers luy et leurs « ames en danger par les censures de l'Église [1]. » En 1473, Louis XI avait inutilement fait excommunier Charles le Hardi par l'évêque de Viterbe.

Cependant le roi de France n'avait pas tardé à reconnaître que le moment de recourir à ces mesures violentes était déjà passé. Abandonné par les Suisses, menacé par le roi d'Aragon d'une invasion en Languedoc, inquiété par les intrigues du duc de Clarence, qui accusait Édouard IV d'avoir trahi Charles le Hardi et recrutait en Angleterre des hommes d'armes pour soutenir les intérêts de sa fille, peu rassuré sur les dispositions mêmes de la noblesse de son royaume, qui lui reprochait la mort du duc de Nemours, décapité, comme le comte de Saint-Pol, en place de Grève, il s'effrayait de rencontrer sur les frontières du nord une guerre de plus en plus redoutable [2]. La crainte de donner un prétexte à l'Empereur d'intervenir dans des querelles qui n'étaient plus étrangères à sa maison l'enga-

[1] *MSS. Baluze*, 9675ᴮ, fᵒ LXXVIII.

[2] Les états de Flandre avaient voté, le 7 septembre 1477, un nouveau subside de cinq cent mille écus pour subvenir aux frais de la guerre.

gea successivement à faire parvenir une réponse conçue en termes pacifiques à Maximilien, et à évacuer toutes les villes du Hainaut et du Cambrésis qui relevaient de l'Empire. Des conférences s'ouvrirent à Lens. Une trêve y fut conclue (18 septembre 1477), et quoique les capitaines français renouvelassent parfois hors de leurs châteaux des excursions qui semaient l'effroi dans les campagnes [1], elle permit au duc

[1] Il y eut notamment un combat assez important le 11 décembre 1477 au pont de Bouvines. Les Gantois ne parurent pas cette année, remarquent les historiens de Tournay, à la célèbre procession qui avait lieu dans cette ville à la fête de l'Exaltation de la sainte croix. De là cette complainte :

> Je suis Tournay qui me complaings...
> Mes bons enfans et chers cousins,
> S'en venoient cy réclamer
> La doulce Vierge débonnaire...
> Quand il me souvient que Gand,
> Qui estoit ma fille plus grande,
> Venoit tous les ans allegand
> Et portoit sa noble offrande
> A ma patronne Notre-Dame ;
> Quand je voy qu'elle en est recrandie,
> Il m'en desplait de corps et d'ame.
> Gand apportoit sa fiertre belle
> Le jour de l'Exaltation,
> Et riche cotte d'or nouvelle
> A la pucelle de Sion.
> La doulce modulation
> De ses trompettes et busines
> Resveilloit ma procession
> Plus que toutes villes voisines.
> Or voicy l'année présente
> Et la procession venue :
> Ne Flandre, ne Gand n'y présente
> Oblation grosse, ne menue.
> La Vierge peut demeurer nue,

d'Autriche de consacrer quelques courts loisirs à l'administration de ses nombreux États. Il visita tour à tour l'Écluse, Damme, Lille, Courtray, Audenarde, Alost, Ath, Mons, Bruxelles et les principales villes de la Hollande, de la Gueldre et du Luxembourg. Partout il jurait les priviléges, comprimait les complots excités par Louis XI et s'efforçait de calmer l'inquiétude qu'ils semaient chez les populations.

Louis XI employa l'hiver à recouvrer par de nouvelles intrigues le terrain qu'un instant il avait semblé perdre. Il avait conclu des traités avec le duc de Lorraine, et gagné à son

Cest an n'aura robe gantoise...
Les Gantois et autres Flamens
Vindrent ardoir mes beaux faubourgs...
Là mourut, sans avoir secours,
Adolf, duc de Gueldre, courtoys...
Par l'Églyse et ses commis,
Son corps fut d'enterrer permis
En mon églyse la plus grande,
Ce joyel aux Flamens transmis
A Notre-Dame au lieu d'offrande.
Au lieu de robe accoustumée,
La Vierge a les pennons de soye
Et les estendarts de l'armée
Des Flamens que tant chérissoye;
Qui peut à leur piteuse voye
De leur partir du pont d'Espierre
N'est homme, qui pleurer ne doibve
S'il n'a le cœur plus dur que pierre.
Deux mille Flamens morts et pris
Furent par les François alors.
Mille prisonniers, grans et fors,
Vindrent comme à procession,
Et offrirent tous leurs thrésors
Pour obtenir rémission ;
Pour encens, croix et gonfanons,
Tentes, pavois, pouldre et canons,
Des Flamens me sont apportés.

parti les comtes de Wurtemberg et de Montbéliard, afin qu'ils suscitassent dans l'Empire des divisions dont il devait profiter. Enfin, en Angleterre, lord Hastings, longtemps favorable à la maison de Bourgogne, avait accepté une pension du roi de France, et son influence s'était si complétement rétablie à Londres, qu'il avait obtenu que l'on conduisît à la Tour et que l'on y mît secrètement à mort le duc de Clarence lui-même; Louis XI, complice de l'empoisonnement du duc de Guyenne, n'hésitait pas à conseiller un fratricide à Édouard IV.

Tolle moras: semper nocuit differre paratum.

Si nous portons nos regards sur ce qui se passait en France, nous y retrouvons les mêmes traces de cette merveilleuse habileté qui tint lieu de toute vertu au successeur de Charles VII. Les préparatifs de la guerre avaient été conduits avec une grande activité. D'énormes impôts avaient été établis; on avait réuni des armes et fondu un grand nombre de bombardes et de canons; et, en même temps, les milices des provinces les plus éloignées avaient été mandées. A mesure qu'elles s'avançaient vers les frontières, la guerre d'escarmouches, que la trêve avait faiblement interrompue, devenait plus vive.

L'histoire rétrograde d'un quart de siècle. Les incendiaires et les pillards de 1478 sont les Picards de 1452, et nous voyons reparaître pour les combattre les compagnons de *la Verte Tente*. Jean Degheest a succédé au bâtard de Blanc-Estrain. Il ne réussit point à empêcher les Français d'obtenir un important succès sur le sire de Fiennes près d'Audenarde; mais, peu de jours après, il les attaqua lorsqu'ils revenaient chargés de butin du sac de Renaix, les défit et les mit en déroute. Maurice de Neufchâtel, capitaine de Tournay, jugea

aussitôt qu'il fallait détruire les compagnons de la Verte Tente, et on l'entendit jurer que si leur chef tombait entre ses mains il le ferait rôtir vif au milieu de son camp; mais il ne parvint ni à le surprendre, ni à l'atteindre.

Une lettre écrite par les trois états de Flandre pour réclamer la présence de Maximilien lui avait été remise à Dordrecht; il rentra le 24 avril à Bruges. Bien que les taxes qui avaient été levées pour les dépenses de cette guerre fussent aussi considérables que celles que le duc Charles le Hardi avait obtenues par ses menaces, on avait fondu à Bruges un grand nombre de joyaux précieux, afin d'égaler l'énergie de la défense à la puissance de l'agression. On avait recruté des hommes d'armes en Brabant et en Hainaut; le bourgmestre de Bruges, Martin Lem, avait déclaré qu'il entretiendrait à ses frais un corps de mercenaires espagnols, et l'on avait même songé à faire venir de la Suisse, pour servir la cause de Marie de Bourgogne, quelques-uns de ces redoutables montagnards d'Uri et d'Unterwald, dont le courage avait été si funeste à celle de son père [1]. Mais ce qui semblait aux bourgeois de Flandre l'élément indispensable de leur résistance et de leurs succès, c'était la présence d'un corps d'archers anglais, intrépides combattants, qui soutinrent peut-être Pierre Deconing à Courtray, et qui manquèrent à Roosebeke à la fortune de Philippe d'Artevelde. En 1384, Ackerman avait réclamé leur appui, et en 1452, les échevins de Gand y avaient également

[1] Un traité avait été conclu à Zurich avec les ligues suisses et approuvé par les communes flamandes. Elles demandèrent toutefois acte de leurs réserves, parce qu'elles n'y étaient pas intervenues : « In 't maken ende « sluten van den welken zy present noch gheroupen en hebben ghesyn. » *Arch. de Gand.*

eu recours. La duchesse douairière de Bourgogne s'adressa à son frère dans les termes les plus pressants pour qu'il fût de nouveau permis à la Flandre de recruter quelques archers en Angleterre.

« Sire, lui disait-elle, je me recommende, en la plus humble « manière qu'il m'est possible, à vostre bonne grace, à laquelle « plaise savoir que maintenant, en ma plus grande nécessité, « j'envoye devers vostre bonne grace pour avoir secours et « ayde, comme à celuy en qui est tout mon confort, et qu'il « vous plaise avoir pitié de moy, vostre pouvre sœur et ser- « vante, qui toujours ay esté preste de accomplir vos comman- « demens à mon possible, et là où vous m'avez faicte une « des grandes dames du monde, je suis maintenant une « pouvre vesfve esloignée de tout lignage et amys, espéciale- « ment de vous, qui estes mon seul seigneur, père, mary et « frère, confiant que ne me voudrez pas laisser ainsy miséra- « blement détruire, comme je suis journellement, par le roy « Louis de France, le quel fait son possible de me totalement « détruire et d'estre mendiante le demourant de mes jours; « ce qui me seroit fort étrange, comme Dieu le scet. Hélas! « sire, je vous requiers que de vostre grace ayez pitié de « moy en vous remontrant que par vostre commandement je « suis icy pouvre et désolée, et que du moins je puisse incon- « tinent avoir à mes despens quinze cens ou mil archers « anglois, et se j'avoye la puissance plus grande, Dieu scet que « je vous requeroye de plus largement en avoir [1]. »

En effet, quelques archers anglais, dont Thomas d'Euvringham était le chef, traversèrent la mer pour se rendre en Flandre.

[1] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 401.

Cependant, Maximilien avait résolu de profiter du court séjour que les préparatifs mêmes de la guerre le contraignaient de faire à Bruges, pour relever le célèbre ordre de la Toison d'or, de peur que Louis XI ne le considérât comme dévolu à sa couronne au même titre que le duché de Bourgogne. La cérémonie eut lieu dans l'église de Saint-Sauveur, où de riches tapisseries représentaient non plus la fabuleuse toison que Médée déroba au roi Éétès, mais la toison de Gédéon baignée par la rosée du ciel en signe du choix que Dieu avait fait de lui pour conduire son peuple. Le cortége qui s'y rendit était précédé de quatre officiers de la Toison d'or et des autres rois d'armes. Ils conduisaient une haquenée blanche caparaçonnée de noir, qui portait sur un coussin de velours le collier de la Toison d'or. Les chevaliers de l'ordre s'avançaient deux à deux; dès qu'ils eurent pris place aux siéges qui leur étaient destinés, l'évêque de Tournay prit la parole pour prononcer une docte harangue, où, après avoir raconté l'origine et le but de l'ordre de la Toison, il engagea le duc d'Autriche à ne pas le laisser s'éteindre. Jean de la Bouverie répondit en son nom qu'il était prêt à poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs pour l'honneur de Dieu, la protection de la foi catholique et la gloire de la noblesse. Aussitôt après, Maximilien présenta son épée au sire de Ravestein et en reçut l'ordre de chevalerie; puis il revêtit le manteau de velours écarlate et les autres insignes de la grande maîtrise de l'ordre. Le sire de Lannoy lui mit le collier en lui disant : « Très-hault et très-puissant « prince, pour le sens, preud'hommie, vaillance, vertus et « bonnes mœurs, que nous espérons estre en votre personne, « l'ordre vous reçoit en son amyable compagnie; en signe de « ce, je vous donne le collier d'or. Dieu doint que vous

« le puissiez porter à la louange et augmentation de vos « mérites. » Maximilien baisa ensuite fraternellement les chevaliers, et, lorsque la messe eut été célébrée, ils se réunirent de nouveau. Plusieurs chevaliers étaient morts depuis le dernier chapitre ; c'étaient Antoine et Jean de Croy, Baudouin de Lannoy, Simon de Lalaing, Regnier de Bréderode, Henri de Borssele, Jean d'Auxy, Adolphe de Gueldre, Jean de Rubempré, Jean de Luxembourg, Louis de Château-Guyon et Gui d'Humbercourt; les uns avaient péri les armes à la main, d'autres avaient couronné une vie pleine de faste et d'éclat par une fin paisible ; un seul avait été frappé par le glaive du bourreau. Les chevaliers élus pour les remplacer furent : le roi de Hongrie, le duc de Bavière, le margrave de Brandebourg, Pierre de Luxembourg, fils de l'infortuné comte de Saint-Pol, Jacques de Savoie, comte de Romont, Wolfart de Borssele, Philippe de Beveren, Jacques de Luxembourg, Pierre de Hennin, Guillaume d'Egmond, Josse de Lalaing et Barthélemy de Lichtenstein [1].

Les fêtes dont le rétablissement de l'ordre de la Toison d'or avait été l'occasion duraient depuis deux jours, lorsqu'on vint annoncer que l'armée française venait de former le siége de Condé ; on prétendait même, à Bruges, avoir entendu, à certains intervalles, le bruit des décharges de l'artillerie [2].

Louis XI s'était placé lui-même à la tête de ses forces, qui s'élevaient à vingt mille hommes. Il avait amené avec lui un

[1] Ol. de la Marche; Molinet; *Journal ms.* (*Bibl. de Bourgogne*, 15169); *Hist. de l'ordre de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg.

[2] Ce hideux tonoire fut ouy jusques auprès de la ville de Bruges. Molinet, 52.

grand nombre de serpentines et de gros canons, parmi lesquels il en était un fort célèbre, que l'on appelait *le chien d'Orléans;* mais les assiégés, bien qu'ils fussent à peine trois cents, résistaient avec courage à toutes les attaques. Ils espéraient du secours de la garnison de Valenciennes, qui les abandonna, et ne se rendirent que lorsqu'ils eurent vu leurs murailles s'écrouler dans les fossés [1]. Une femme, la dame de Condé, avait donné l'exemple de la fermeté et du courage : il est des noms que la gloire ne désavoue jamais.

Maximilien avait quitté précipitamment Bruges dans la soirée du 2 mai 1478 pour se rendre à Mons. La plupart des nouveaux chevaliers de la Toison d'or l'accompagnaient. La guerre allait leur permettre de s'acquitter des serments qu'ils avaient prêtés dans l'église de Saint-Sauveur de Bruges [2].

[1] O vous les bonnes villes, fortes de gens, d'argent et de murailles, que doubtez-vous la puissance françoise? Vous voyez comment celle povre petite villette, moindre que ne sont vos faubourgs, et quasi de nulle réputation, se deffend d'un très-grand courage, si jamais blasme n'y poelt avoir, et vous tremblez en grosses tours espesses, plaines d'engiens, de souddars et de vivres! MOLINET, 52.

[2] Ce fut dans ces circonstances qu'un marchand vénitien, Antoine Gratiâ-Dei, adressa aux habitants de la Flandre une longue exhortation qui nous a été conservée. « Personne ne doit s'étonner, leur écrivait il, « si, habitant la contrée la plus illustre et la plus riche du monde, je « forme des vœux pour la durée de sa prospérité, et si je considère « comme un devoir de vous exposer ce que je juge le plus utile dans ce « but. Les progrès des infidèles n'exigent-ils pas qu'on se hâte de réunir « contre eux toutes les nations chrétiennes? Ne voyez-vous pas de quels « malheurs ils menacent les pays les plus riches et les plus puissants, et « quelles en seraient les funestes conséquences pour la Flandre, le « Hainaut, la Zélande, mais surtout pour la Flandre, où les marchands « des pays étrangers se pressent de toutes parts, et qui mérite d'être

S'il n'est plus temps de sauver les assiégés de Condé, Maximilien doit du moins protéger les frontières du Hainaut

« appelée la source la plus féconde de secours et de biens de toute sorte « pour les hommes. (Flandriæ potissimum ad quam tot alienigenæ, tot « mercatores, negociationis causa undique profluunt, ut inter cæteras « provincias maximum hominibus opitulamen, maximumque viventi- « bus subsidium mercandisiarum rerum jure ac merito nuncupari de- « beat.) Ceci est assez connu pour que nous arrivions au fond même de « la question. Vous avez à soutenir contre les Français une guerre d'au- « tant plus dangereuse que vous la faites mal. La lenteur avec laquelle on « la poursuit ne peut qu'être une cause de honte et de dépenses considé- « rables. Combattez donc, ô Flamands! puisque vous avez vos ennemis « devant vous. Suivez l'exemple des Bourguignons, qui ont su se protéger « eux-mêmes. C'est ainsi que vous préserverez vos campagnes du fer et « de la flamme, et que vous éloignerez la fureur des Français de vos « frontières. Je ne dois vous rappeler ni la prise d'Arras, ni la trahison « qui livra Péronne, ni les complots qui vous ont fait trouver dans vos « amis vos ennemis les plus cruels. Vous ne pouvez espérer la paix qu'en « l'obtenant le fer à la main. Si Dieu est avec vous, qu'avez-vous à « craindre? N'avez-vous pas pour vous la justice et le bon droit? Hâtez- « vous d'étouffer ces discordes et ces haines, qui ont pénétré dans les « plus belles villes et dans les cœurs les plus généreux. Il ne faut pas « que vous laissiez arriver des jours semblables à ceux où Scipion, à la « vue de la ruine de Carthage, se souvenait de la ruine d'Ilion. Imitez « Silurus, qui remettait à ses fils, comme un symbole d'union, le fais- « ceau qu'ils ne pouvaient rompre. Les discordes civiles ne causèrent- « elles pas la perte de toutes les grandes cités qui existèrent jamais, « d'Athènes comme de Lacédémone, de Carthage comme de Rome? « Veillez à ce que le succès ne vous aveugle point, et que le revers, par « un sentiment contraire, ne vous livre point au désespoir et à la colère. « Souvenez-vous que si vous avez perdu la Picardie et le Hainaut, vous « le devez à vos divisions. Que la puissance de la multitude est dange- « reuse, puisqu'elle écoute bien moins les froids conseils de la prudence « que les impressions inconstantes qui la passionnent! Vos métiers, en « s'agitant dans les villes, n'empêchaient-ils pas la noblesse d'aller aux

qu'attaquent de toutes parts les hommes d'armes français déjà maîtres de Trélon, de Boussut et d'Escaubruges.

« frontières combattre pour vous? Vous demandiez des priviléges pour « modérer la puissance de vos princes, au moment même où leur puis- « sance était près de disparaître; vous occupiez en armes vos places « publiques et vous faisiez couler le sang de vos concitoyens, pendant « que celui de vos frères, répandu par les ennemis, restait sans ven- « geance, et, en même temps, les nobles augmentaient les divisions, en « se montrant pleins de doute et d'incertitude depuis la mort du grand « duc Charles. Oubliez réciproquement toutes vos discordes. Unissez- « vous, si vous voulez conserver la liberté que vous avez reçue de vos « ancêtres. Prodiguez, pour assurer la défaite de vos ennemis, vos « trésors, vos biens, vos pierres précieuses, que vous conserveriez inuti- « lement si l'invasion étrangère doit en faire sa proie. N'attendez pas « que les Français soient au pied de vos murailles. Nobles et grands, et « vous puissantes communes, hâtez-vous de pourvoir au salut de la « Flandre, auquel est lié celui de tous les peuples chrétiens. » *MS. de la Bibl. royale*, 17322.—Antoine Gratiâ-Dei accompagna, en 1485 (v. st.), Maximilien en Allemagne, et Molinet fait l'éloge du discours qu'il y prononça en répondant aux docteurs de l'université de Cologne.—Quelques mots de préface ajoutés à une édition du *Quadrilogue* d'Alain Chartier reproduisent à peu près dans les mêmes termes les plaintes d'Antoine Gratiâ-Dei : « La matière de cestui livre se peut équiparer celle du temps présent de l'an LXXVII, car qui bien l'entendra, il verra les semblables calamités et misères estre en cestui pays de Flandres et ès pays voisins, qui lors estoient ou royaume de France, pour purgier les grans et énormes peschiez qui lors y régnoient, et qui pareillement de présent règnent par deçà. Nous voions la Sainte Mère Église estre vilipendée et irrévéramment traittiée par les mésus d'aucuns des suppoz d'icelle. Nous voyons noblesse estre foulée par les grans et importables travaux qu'elle a souffert depuis aucun temps en arrière, telement que à pou puet lever la teste en sus. Et depuis voions le povre peuple tant affoibli par longue tollerance et souffrance, qu'il qui deust servir et estre discipliné par les deux dessus dis, est devenu rebours et rebelle telement, que eulx trois ensemble, à bras croisiez, regardent leurs ennemis entrer à portes

Cependant Louis XI s'est éloigné avec son armée, moins toutefois pour interrompre la guerre que pour la porter sur un terrain plus favorable. Le 11 mai, il ordonne au parlement de Paris de commencer, sur les crimes de lèse-majesté attribués au duc Charles de Bourgogne, une enquête qui fasse remonter à l'époque où ils s'accomplirent la confiscation de ses domaines [1]. En même temps il s'avance vers Merville et vers Steenvoorde, et s'empare, le 19 mai, de Bailleul, qu'il fait livrer aux flammes. Poperinghe et les autres bourgs environnants subissent les mêmes dévastations. Un héraut a déjà sommé les bourgeois d'Ypres d'ouvrir leurs portes au roi de France.

La route que suivait Louis XI était celle que Philippe-Auguste lui avait tracée à la fin du douzième siècle. En 1478, la résistance ne fut pas moins héroïque. Les bourgeois d'Ypres répondirent par un laconique refus aux sommations du héraut français; ils avaient vu accourir, pour défendre leurs murailles, le comte de Romont, Jean de la Gruuthuse, Jean de Nieuwenhove et Jean Breydel, dont le nom ne pouvait manquer à la défense de la Flandre lorsqu'elle se voyait menacée par l'invasion étrangère.

C'était en vain que Louis XI, sachant que Maximilien réu-

ouvertes en leur pays, les bruler, pillier, proyer, et détrenchier sans aucune ou peu de résistence; Dieu par sa grâce y pourvoie. » — Jean de Troyes affirme que Maximilien avait fait offrir à Louis XI de lui abandonner la Bourgogne, l'Artois, le comté de Boulogne, les châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, et qu'il réussit, par ses propositions, à tromper un prince bien plus habile que lui. Rien n'est moins vraisemblable.

[1] PLANCHER, IV, *pr.*, p. 382.

nissait ses hommes d'armes dans le Hainaut, espérait diviser les milices communales qui protégeaient les frontières de Flandre. Au premier bruit de l'entrée de Louis XI à Bailleul, les Gantois, guidés par le sire de Dadizeele et les compagnons de *la Verte Tente,* se joignirent à trois cents archers anglais, commandés par Thomas d'Euvringham [1], pour attaquer, entre Berchem et Anseghem, la garnison de Tournay, qui avait été chargée d'observer leurs mouvements. Le combat fut sanglant, mais l'avantage resta aux communes flamandes. Quatre cents Français demeurèrent sur le terrain. Leur capitaine, Maurice de Neufchâtel, fuyait, poursuivi par l'un de ses plus intrépides adversaires, dans lequel il reconnut bientôt Jean Degheest. « Sauvez-moi, s'écria-t-il lorsqu'il se vit près « d'être atteint, ma rançon sera de dix mille couronnes d'or. « — Je sais trop le supplice que vous me réserviez, » répondit le chef de *la Verte Tente,* et il le tua de sa main (18 mai 1478).

Peu de jours après, Jean de Dadizeele et Jean Degheest se réunissaient aux milices communales qui occupaient Ypres, pour aller combattre les Français. Ils obtinrent de nouveaux succès. Tandis que tous les hommes, depuis le premier âge

[1] La lettre suivante, adressée par Thomas d'Euvringham au sire de Dadizeele, mérite d'être recueillie : « Monsieur le bailli, plaise vous « sçavoir que je me tieng bien content de vous et de tout le pays... Je « vous envoye un gentilhomme, mon parent, qui est sage et courtoys... « Je vous em pry que voeuillez faire tout, ne plus, ne moins, comme se « j'ay esté mon propre personne... Je le vous baille pour le plus noble « de nostre nation de par decha et le plus sage. Non aultre chose que « tousjours vostre serviteur en toutes choses. Escript à Lille, le XIIII[e] jour « de novembre anno LXXIX. THOMAS EUVRINGHAM. »

jusqu'à la vieillesse la plus avancée, quittaient les villages, les fermes et les chaumières, pour lutter avec eux, les femmes détruisaient le pont construit par les ennemis sur la Lys. Si Louis XI n'eût point ordonné la retraite vers Arras, quelques jours de plus eussent suffi pour lui enlever tout moyen de l'exécuter dans un pays où les routes, naturellement mauvaises, allaient devenir impraticables par le travail des habitants qui y coupaient les arbres, y creusaient des fossés, ou y élevaient des barrières. C'eût été un mémorable spectacle que Louis XI, fondateur de la royauté absolue, réduit, comme Philippe-Auguste à Bailleul, à s'incliner devant la puissance des communes flamandes.

Sur ces entrefaites, Maximilien se hâtait de reconquérir toutes les places dont les Français s'étaient emparés vers les frontières du Hainaut. En quittant Mons, il alla placer son camp sous les chênes de Hornu, où les plaids pacifiques des comtes de Hainaut avaient depuis longtemps effacé les traces du passage des légions conquérantes de Jules César. De là, il s'avança vers Crespy. Louis XI avait remis huit mille francs à Olivier le Diable pour ravitailler la forteresse de Condé ; néanmoins, lorsqu'il apprit quelles étaient les forces dont disposait Maximilien, il changea d'avis et résolut de l'évacuer après y avoir fait mettre le feu. Conformément à ses ordres, le sire de Mouy, qui commandait la garnison de Condé, fit sonner toutes les cloches le 2 juin, et annonça à tous les habitants qu'ils eussent à se réunir de suite à l'église pour rendre grâces au ciel d'une grande victoire obtenue par le roi. « Et lors, dit Molinet, « les bonnes gens innocents comme brebisettes, au comman- « dement de ces loups, se mirent en dévotion. » On ferma aussitôt les portes de l'église, et les hommes d'armes français

chargèrent sur leurs chariots le butin qu'ils avaient enlevé « à ce dévot peuple qui prioit pour le roi de France ; » puis ils s'éloignèrent après avoir mis le feu « aux six coins de la ville. » La flamme consuma plus de quatorze cents maisons.

Les Français incendièrent Mortagne à leur départ comme ils avaient brûlé Condé. Le Quesnoy eût subi le même sort si Louis XI n'eût proposé une trêve toute favorable à la Flandre. Selon les uns, la crainte de la guerre l'y avait engagé ; selon d'autres, il était effrayé d'un miracle arrivé, disait-on, le jour anniversaire de son sacre dans la ville de Cambray, dont il s'était emparé par trahison. Non-seulement il remit le Quesnoy, mais il retira aussi sa garnison de Cambray, après avoir fait un don de douze cents écus d'or à l'église de Notre-Dame, où avait eu lieu le miracle qui lui avait été rapporté. Il permit lui-même aux bourgeois d'ôter de leurs portes les fleurs de lis pour les remplacer par l'aigle impériale. « Nous « voulons, leur dit-il, que vous soyez neutres… Au regard de « nos armes, vous les osterez quelque soir, et y logerez vostre « oiseau, et direz qu'il sera allé jouer une espace de temps et « sera retourné en son lieu ainsi que font les arondelles qui « reviennent sur le printemps [1]. »

Immédiatement après l'expiration de la trêve, les milices communales qui avaient repoussé les Français près de Bailleul rejoignirent les hommes d'armes de Maximilien à quelques lieues de Douay. La bannière de Flandre flottait dans toutes les campagnes environnantes, depuis la tour de Vitry, qui vit en 1302 la fuite honteuse de Philippe le Bel, jusqu'à la plaine de Mons-en-Pevèle, qu'ensanglanta deux ans après sa douteuse

[1] Molinet, 58.

victoire. C'est la plus belle époque de cette courte résurrection de la nationalité flamande, qui allait retomber bientôt dans les luttes de l'ambition et de l'anarchie. L'enthousiasme était spontané et universel. La Flandre, qui avait résisté à Philippe le Bel, triomphait de Louis XI : succès à jamais dignes de mémoire, puisqu'ils coïncidaient avec les plus vastes accroissements de puissance territoriale qu'eût reçus pendant une suite de dix siècles la monarchie française. En 1478, on vit s'y joindre un autre triomphe que la Flandre avait vainement appelé de ses vœux, lors de la grande alliance de Jacques d'Artevelde et d'Édouard III. Tournay, la cité royale des rois merowigs, la cité privilégiée de Philippe-Auguste, la cité restée fidèle à la royauté de Charles VII à cent lieues de ses frontières rejetées au delà de la Loire, chassa la garnison française, pour échapper au joug de Louis XI, qui avait méconnu ses franchises et emprisonné ses magistrats ; selon quelques historiens, elle chargea des députés d'offrir les clefs de ses portes à Maximilien. Il est plus certain qu'elle restitua aux communes flamandes les bannières que François de la Sauvagière avait déposées dans l'église de Notre-Dame[1]

L'armée flamande était déjà arrivée aux portes d'Arras, où Louis XI campait avec ses hommes d'armes, à l'ombre de ces murailles dont tous les échos semblaient le maudire ; elle faisait entendre le cri que poussaient, dit-on, les leudes des premiers comtes de Flandre : Arras ! Arras[2] ! Ce cri n'avait pas

[1] Les habitants de Tournay, malgré leur fidélité aux rois de France, avaient fréquemment montré leur affection pour la Flandre; c'est ainsi qu'en 1382 ils délivrèrent un grand nombre de prisonniers que les chevaliers français, vainqueurs à Roosebeke, avaient emmenés à leur suite.

[2] Franceis crient : Monjoe ! e Normans : Dex aïe !
Flamens crient : Asras ! (ROBERT WACE.)

cessé de demander le combat : il était resté le témoignage des mêmes sentiments d'ardeur belliqueuse ; mais Maximilien d'Autriche ne sut point profiter d'un moment si favorable pour obtenir un triomphe complet. Son esprit faible et irrésolu se révéla, alors que sa fermeté et sa persévérance dans ses desseins devaient être pour lui un rempart contre les ruses d'un monarque plus prudent et plus habile ; il accueillit les envoyés du roi de France, qui venaient lui proposer une trêve d'un an et quarante jours, dans laquelle celui-ci s'engageait à restituer toutes les villes et forteresses que les Français occupaient encore, tant en Hainaut que dans le comté de Bourgogne. Cette trêve fut conclue le 11 juillet [1] : le comte de Romont, Jean de Luxembourg, Philippe de Beveren et le sire de Chantraine l'avaient vainement repoussée de leurs conseils et de leurs protestations : il ne leur resta plus qu'à déclarer qu'ils ne voulaient point y être compris. Dès ce moment, la popularité de Maximilien s'effaça aux yeux de tous ceux qui avaient espéré de trouver en lui un chef et un protecteur.

L'armée flamande s'était séparée ; mais à peine Maximilien était-il arrivé à Lille, qu'il apprit que le roi de France, délivré des périls qui l'avaient menacé, semblait peu disposé à abandonner les villes dont il avait offert lui-même la restitution. On remarquait les traces d'une profonde tristesse sur le front du duc d'Autriche. S'effaça-t-elle complétement, lorsqu'à son retour à Bruges, il assista aux réjouissances et aux fêtes motivées par le baptême de son fils, né le 22 juin 1478, que l'on avait nommé Philippe, afin que ce nom, en rappelant son bisaïeul, annonçât la même puissance et la même grandeur?

[1] *Pr. de Commines*, III, p. 540; PLANCHER, IV, *pr.*, p. 396; MOLINET, 60.

Si les Brugeois saluaient dans cet enfant le gage de la perpétuité d'une dynastie récemment encore si affaiblie et si près de s'éteindre, Maximilien, revenant de Pont-à-Wendin après avoir manqué à ses devoirs vis-à-vis des communes flamandes, ne portait à son berceau que le présage de tristes divisions, inévitable résultat de sa faiblesse.

Il avait été convenu, par un article de la trêve, que des conférences auraient lieu pour la conclusion d'une paix définitive entre la Flandre et la France. Le roi avait demandé qu'elles s'ouvrissent à Saint-Omer, espérant profiter de cette occasion pour y former quelques complots; mais Maximilien s'y opposa, et elles eurent lieu à Boulogne. Les commissaires du roi (l'un d'eux était Jean de Saint-Romain) avaient, avant de quitter Paris, déposé entre les mains du greffier du parlement une protestation contre toutes conventions par lesquelles ils auraient dérogé au droit de confiscation qui appartenait au roi; précaution assez inutile, car des deux côtés il fut impossible de s'entendre, et les conférences s'écoulèrent en stériles discussions sur la loi salique, que le roi voulait appliquer à tous les États dépendant du royaume.

On espérait du moins que cette trêve permettrait aux laboureurs de se livrer aux travaux des semailles, et empêcherait le fléau de la famine de se joindre au fléau de la guerre; mais il en fut autrement. « Quand le roi de France, dit Olivier de « la Marche, vit que les laboureurs et séyeurs de blé estoient « au plus grand nombre, nonobstant la trêve, il envoya ses « gens d'armes et fit prendre iceux laboureurs et séyeurs, et « en tirèrent les gens d'armes françois grans deniers et avoir, « et oncques depuis le roi de France ne voulut ouïr parler « de cette trêve. » En moins de deux années, ces dévasta-

tions s'étaient reproduites trois fois ; il ne faut plus s'étonner de voir les campagnes devenir désertes, et le déclin de l'agriculture amener à sa suite la détresse et la misère.

La guerre était près de se renouveler. Dès le mois de février 1478 (v. st.), les états de Flandre, assemblés à Termonde, avaient voté des subsides pour la reprendre avec vigueur. Ils se réunirent bientôt après à Anvers, pour adopter d'autres mesures dans le même but, et pourvoir à la défense des frontières maritimes, où l'on redoutait quelque tentative hostile. Le sire de Dadizeele cherchait au même moment, avec l'aide de Jean de Coppenolle, député des échevins de Gand, et celle d'Adrien de Rasseghem, à organiser les milices communales des campagnes, comme d'autres présidaient à l'armement des milices communales des villes. Voici comment il s'exprime lui-même dans ses mémoires manuscrits, si précieux et si dignes d'être étudiés avec soin : « Le sire de Dadizeele, considérant la triste « situation dans laquelle se trouvait la plupart des habitants de « la Flandre, surtout un grand nombre de laboureurs, à cause « de la crainte des Français, et encore plus à cause des excès « auxquels se livraient les hommes d'armes, amis funestes « qui tuaient, blessaient et dépouillaient de leurs biens ceux « qu'ils auraient dû défendre, s'occupa d'y trouver remède. « Il commença par armer ses vassaux de Dadizeele, puis les « habitants de Menin, de Gheluwe, de Becelaere, de Moors- « lede, de Ledeghem, de Moorseele et de vingt-neuf autres « villages. Le 28 mars 1478 (v. st.), une revue, qui com- « prenait cinq mille six cents hommes, eut lieu en présence « de plusieurs chevaliers et des échevins de Gand, et tous y « jurèrent et promirent de s'aider mutuellement, tant contre « les ennemis que contre les excès des hommes d'armes.

« Cette réunion et ce serment firent tant de bruit et produi-
« sirent un résultat si utile, que cet exemple fut suivi de
« toutes parts dans toute la Flandre ; et, depuis ce moment,
« les Français et les hommes d'armes ne firent guère plus de
« dégâts... Le duc Maximilien évaluait à cent cinquante mille
« hommes le nombre de ceux à qui le sire de Dadizeele avait
« fait prendre les armes dans les quartiers d'Ypres et de
« Gand. » Les désordres des hommes d'armes allemands et bourguignons avaient pris un tel développement, que les états de Flandre avaient permis de sonner le tocsin pour s'opposer à leurs déprédations.

L'accroissement des impôts donnait lieu à d'autres sujets de plainte dans la plupart des villes. A Gand, quelques membres des métiers prirent les armes ; ils mirent à mort des magistrats qui voulaient s'opposer à leur mouvement, et se retranchèrent dans une chapelle. Il fallut amener des coulevrines pour les contraindre à se rendre. Le doyen des maréchaux fut décapité ; d'autres furent bannis. On prêtait à quelques-uns des insurgés les plus coupables desseins, des rêves de meurtre et des pensées de pillage ; ils se proposaient même, disait-on, de saccager les églises. Ces hommes appartenaient à la lie des passions populaires, qui ne s'élève que lorsque le niveau de l'ordre et de la justice s'abaisse ; d'eux sortiront les iconoclastes de 1566[1].

Des processions solennelles succédèrent à ces émeutes ; elles demandaient au ciel non-seulement la paix intérieure, mais des victoires sur les étrangers. La guerre contre les Français recommençait avant l'expiration des trêves. Par une

[1] MOLINET ; *Dagboek der Collatie*, p. 488.

résolution qui respirait à la fois le blâme de la conduite passée de Maximilien et un sentiment de méfiance vis-à-vis de lui dans l'avenir, les états de Flandre avaient désigné comme capitaine général de l'armée flamande le comte de Romont, qui n'avait jamais adhéré à la suspension d'armes. Il avait reconquis les châteaux de Bouchain et de Crèvecœur. Cambray avait abdiqué comme Tournay les priviléges d'une douteuse neutralité pour se prononcer en faveur de la Flandre. Arras eût suivi cet exemple, si les officiers de Louis XI n'en avaient chassé tous les bourgeois qui y possédaient encore un foyer, en retenant comme otages leurs femmes et leurs enfants. Le roi de France se contentait d'ourdir quelques intrigues qui ne réussissaient point. Un chanoine les dirigeait à Lille; à Douay, des soldats déguisés en paysannes cherchèrent à s'emparer des portes, en s'introduisant dans la ville avec des épées cachées dans des corbeilles qu'ils avaient remplies de fromages. D'autres bandes françaises avaient songé à traverser la Lys pour conquérir du butin [1].

Maximilien attendait à Saint-Omer le moment où il pourrait prendre part à la guerre. Le terme de la trêve étant

[1] Je trouve, à cette époque, cette lettre du sire de la Gruuthuse au sire de Dadizeele : « Présentement sont venues lettres sur lettres à Madame, « comment les Françoys s'efforcent à grant puissance de vouloir passer « en Flandres, et ont faict ponts et autres choses, et pour ce je vous en « adverty afin que, à toute diligence, vous amassez le plus de gens que « vous pourez... Et se vous avez aucune menue artillerie portative, si la « menez avec vous, car c'est le principal; aussi j'en feray de par decha « mener ce que j'en pouray recouvrer. Monseigneur le bailli, vous entendez le cas : à bon entendeur ne fault que deux parolles... Escript en « haste, à Ypre, ce premier jour de juillet, au matin, à VI heures, « l'an LXXIX. Loys, le tout vostre. »

arrivé, il alla, le 26 juillet 1479, à la tête de l'armée flamande, forte de vingt-deux mille hommes, mettre le siége devant Térouane, que le sire de Saint-André défendait avec quatre cents lances et quinze cents arbalétriers. Toutes les milices communales se montraient pleines d'ardeur, et parmi les chevaliers qui entouraient le duc d'Autriche, il en était plusieurs qui, à l'exemple du comte de Nassau, portaient le bras nu, afin de répondre à une bravade des Français, qui les avaient fait menacer de leur couper le poing s'ils tombaient en leur pouvoir. On tarda peu à apprendre qu'une armée ennemie s'avançait pour secourir Térouane. Elle était commandée par ce sire de Crèvecœur qui, comblé autrefois des bienfaits du duc Charles, s'était empressé de trahir sa fille, et n'avait cessé d'exciter Louis XI à la dépouiller de son héritage [1]. On en évaluait la force à vingt-huit mille hommes, parmi lesquels l'on comptait dix-huit cents lances et quatorze mille francs archers. Enfin, à côté de pusillanimes courtisans tels que Jean Daillon, seigneur du Lude, et le valet de chambre Jean Wast, devenu le sire de Montespedon, on y remarquait plusieurs chefs fameux par leur courage, « vrais routiers de guerre, dis-« ciples de Mars, ennemis de paix, flagelleurs de peuples, « durs comme métal, légiers comme daims, et usités de « respandre le sang humain [2]. »

A cette nouvelle, l'armée flamande leva le siége de Térouane pour occuper une forte position, d'où la vue s'étendait

[1] Philippe des Querdes avoit coutume de dire que la grandeur et le repos de la France dépendoient de la conqueste du Pays-Bas, et que c'estoit de là principalement qu'elle pouvoit estre troublée. *Mém. sur Charles VIII* (*Archives de MM. Cimber et Danjou*, I, p. 172).

[2] MOLINET, 66.

jusqu'aux tourelles du château de Bomy. L'un des plus braves capitaines des armées de Charles le Hardi, Salazar, reçut la mission d'aller reconnaître l'avant-garde de l'ennemi. Il fut assez heureux pour la surprendre près de Blangy, lui tua trois cents hommes et ramena cinquante ou soixante prisonniers.

Cette escarmouche décida une action générale. Les milices flamandes, bien qu'elles fussent réunies à la hâte et presque dépourvues de cavalerie, réclamaient à grands cris le combat, comme elles l'avaient demandé l'année précédente devant Arras. Le sire de Crèvecœur ne le jugeait pas moins nécessaire pour rétablir l'honneur des armes françaises. Impatient de profiter de la supériorité du nombre qui semblait lui assurer le succès, il envoya un héraut défier le duc d'Autriche.

Une vaste plaine s'étendait entre les deux armées, depuis les hauteurs de Dohem jusqu'aux ravins où l'on montre, au bord d'une fontaine, les ruines de l'ermitage de la karlinge sainte Fredeswide. Au centre s'élevait une colline, dont le nom, que les habitants du pays prononcent Enquingate, est devenu celui de Guinegate dans tous les récits historiques. Ce fut là que la bataille s'engagea, le 7 août 1479, vers huit heures du matin, entre l'avant-garde de Maximilien, commandée par le sire de Baudricourt, et les Français, qui se portaient en avant, divisés en trois corps principaux.

Les milices flamandes, armées de longues piques, présentaient une masse étroitement serrée sur une seule ligne. Un peu en avant se trouvaient cinq cents archers anglais, que soutenaient trois mille arquebusiers allemands. Quelques hommes d'armes, en petit nombre, se tenaient sur les flancs. Le duc

d'Autriche harangua les siens. « Réjouissez-vous, leur disait-il, « voici la journée que nous avons longtemps désirée. Nous « avons enfin devant nous ces Français, qui tant de fois ont « dévasté nos champs, pillé nos biens, brûlé nos maisons. « L'heure est arrivée de vous conduire vaillamment. Notre « querelle est bonne et juste. Implorez le secours de Dieu, de « qui dépend toute victoire. » A ces mots, il descendit de cheval pour s'agenouiller, et tous les défenseurs de la Flandre se prosternèrent avec lui pour réclamer la protection du Dieu que leurs pères avaient invoqué sur le champ de bataille de Groeninghe.

L'armée française s'approchait. Elle avait culbuté l'avant-garde du sire de Baudricourt, et sa redoutable cavalerie, se déployant vers la droite pour éviter les traits des archers anglais, se précipitait avec une force irrésistible au milieu des bataillons allemands et flamands qui s'entr'ouvraient en désordre. La mêlée devint effroyable, et bientôt à une sanglante résistance succéda le désastre d'une déroute complète. Jacques et Antoine d'Halewyn tombèrent parmi les morts. Les sires de Condé, de la Gruuthuse, d'Elverdinghe, de Polheim furent faits prisonniers. Une partie des fuyards, entraînant Philippe de Clèves, cherchait à gagner Aire; les autres se dirigeaient vers Saint-Omer, abandonnant aux Français leurs armes et leur artillerie. Le sire de Crèvecœur, se plaçant à la tête de toute sa cavalerie, se précipita aussitôt à leur poursuite, tandis qu'un long cri de victoire retentissait sous les bannières fleurdelisées.

Au même moment, le sire de Saint-André, sortant de Térouane, envahit le camp flamand, où ses hommes d'armes égorgèrent les prêtres, les vieillards, les femmes et les

enfants [1], afin que rien ne les empêchât de piller librement les tentes du duc d'Autriche et de ses chevaliers, leurs bagages, leurs joyaux, leurs riches insignes de l'ordre de la Toison d'or et les vastes approvisionnements qui y abondaient, « aussi estofféement comme en Bruges ou en Gand. »

Cependant les gémissements et les clameurs lamentables qui s'élevaient vers le ciel inspirèrent à quelques corps de milices flamandes qui n'avaient point reculé un de ces efforts suprêmes qui modifient parfois les coups de la fortune. Par une résolution qui semble imitée de celle du comte de Thiette dans des circonstances semblables, à la journée de Mons-en-Pevèle, le comte de Romont et Jean de Dadizeele descendirent de cheval et se mêlèrent à leurs rangs épais avec les chevaliers qui les entouraient et le duc d'Autriche lui-même, pour les conduire au combat. Les hommes d'armes et les francs archers de Louis XI reculèrent, surpris par cette attaque imprévue; l'artillerie fut reconquise, et les milices de Flandre poursuivirent leurs succès en chassant les ennemis jusqu'à leur propre camp, qui fut aussitôt assailli et forcé. Lorsque le sire de Crèvecœur reparut dans la plaine, il était trop tard pour qu'il pût espérer de réparer les résultats de son imprudence; il ne réussit qu'à couvrir la retraite des débris de son armée vers Hesdin et vers Blangy.

Les pertes qu'avaient éprouvées les Français à la fin de la journée vengèrent celles qu'ils avaient fait subir aux milices flamandes au commencement de l'action. Non-seulement elles

[1] O noble maison de France, tu as faict criminel excès. Tu combattois jadis les Sarrazins, et tu occis les povres orphenins; tu exaulchois l'Église, et tu destruis ses povres serviteurs; dompter solois tyrans et felles gens, et tu deffais les povres innocens. MOLINET, 66.

avaient reconquis toute leur artillerie, mais elles s'étaient emparées aussi de trente-cinq serpentines; enfin, si elles comptaient quelques nobles chevaliers, quelques intrépides bourgeois parmi les morts [1], les Français qui avaient succombé étaient bien plus nombreux, et l'on citait parmi ceux-ci l'amiral de France, le sénéchal de Normandie, le comte du Maine, les sires de Clermont, de Créquy, de Vaudemont, de Torcy, et un célèbre capitaine dont nous avons déjà cité souvent le nom, Jean de Beauvoisis. Antoine de Crèvecœur, frappé à côté d'eux, avait expié la trahison du sire d'Esquerdes, et le valet de chambre Jean Wast, autre transfuge, y avait terminé, au milieu des gens de guerre, une vie que n'avaient pu illustrer ni les intrigues du château de Genappe ni celles du Plessis-lez-Tours [2].

> Ung jeune prince, humble et plein de vaillance,
> A rué jus, auprès de la Viefville,
> L'orgueil de France et dix-huit cens lances,
> Dont les cinq cens vertes, perses ou blanches,
> Ont sur le champ reçeu mort noire et vile
> Et de leurs francs archiers plus de dix mille...
> Il a gaigné par sa chevallerie
> Le champ, le val, la montagne et la plaine
> De ces François, riches de pillerie,
> Et trente-cinq pièces d'artillerie...
> Chantez, Flamans, beuvez à longue haleine,
> Ces vins françois en lieu de keute ou bierre...

[1] Jean de Dadizeele y vit tomber près de lui plusieurs de ses vassaux. Son page, Petit-Bon, et une jeune femme nommée Marguerite, qui l'accompagnaient et le suivirent jusque dans la mêlée (met hem ter bataille), furent emmenés par les Français. Le petit page réussit seul à s'échapper.

[2] Les registres de la ville de Rouen de 1462 le nomment « noble homme Jehan de Montespedon, conseiller et chambellan du roy nostre seigneur et son bailly de Rouen, et très-prouchain dudit seigneur. »

Chantez comment François furent domptez...
Oncques Flamans ne furent si vaillans...
Oncques François ne furent à tel dance.
Ruthéniens, gens de fer et d'acier,
Hardiz Flamans, vigoureux lionceaux,
Il n'est canon, ne trait de franc archier,
Ne François nul qui vous puist desmarchier.
Devant Courtray, les esperons dorez
Cheurent jadis en votre astre et parroche;
Mais maintenant vous estes estorez
En ce haut loz, cremus et adorez...
Tigres, griffons, lyons, dragons fumans,
Ne sont plus fiers que ceulx qui conduisoient
Anglois, Flamans, Bourguignons, Allemans...
Vive le duc Maximilianus [1]!

Maximilien passa la nuit dans le camp français « au lit « d'honneur, tendu de glorieuse renommée ». Il avait montré du courage dans cette journée; mais la faiblesse et l'incertitude qui formaient l'un des traits principaux de son caractère se reproduisirent presque aussitôt, trop promptes à étouffer les inspirations d'une énergie momentanée. Si, au lieu de licencier son armée, il se fût présenté immédiatement devant Térouane ou même devant Arras, la terreur panique qu'avait répandue le bruit de la bataille de Guinegate lui en eût sans doute fait ouvrir les portes.

Le mécontentement de Louis XI fut extrême quand il apprit qu'on avait combattu contrairement à ses volontés; il disgracia Philippe de Crèvecœur et résolut de remplacer les francs archers par des mercenaires suisses, sans se préoccuper des conséquences d'une politique méticuleuse qui allait compromettre pendant un demi-siècle la fortune militaire de la

[1] *Chanson sur la bataille de Guinegate*, par MOLINET.

France[1]; mais il se montra surtout irrité contre le sire de Saint-André, qui avait perdu un temps précieux à présider à des scènes d'extermination et de pillage. « Monsieur le grand sé-« néchal, écrivait-il à maître Jean Blosset, devenu le sire de « Saint-Pierre, je vous prie que vous remontriez à M. de « Saint-André que je veux être servi à mon profit et non pas « à l'avarice. Tant que la guerre dure, mettez les prisonniers « au butin, et de ceux que vous verrez qui me pourront nuire, « je vous prie qu'ils ne soient point délivrés.... je veux que « tout soit au butin; car par ce moyen les capitaines auront « tous ces prisonniers les plus gros pour un rien qui vaille; « c'est ce que je demande, afin qu'ils tuent une autre fois « tout, et qu'ils ne prennent plus prisonniers, ni chevaux, ni « pillage, et jamais nous ne perdrons bataille. Je vous prie, « M. le grand sénéchal, mon ami, parlez à tous les capitaines à « part, et faites que la chose vienne ainsi que je la demande... « Dites à M. de Saint-André qu'il ne fasse pas du floquet ni « du rétif, car c'est la première désobéissance que j'aie ja-« mais eue de capitaine.. je lui ôterai bientôt la tête de dessus « les épaules; mais je crois qu'il ne contredira pas[2]. »

Lorsque la guerre se ralluma, au mois de septembre 1479, les Français, envahissant le pays de Bourbourg, ne trouvèrent point d'armée qui mît obstacle à leurs progrès, et la Flandre eût pu être perdue, si Jean de Dadizeele, faisant en toute hâte sonner le tocsin dans les campagnes, n'eût réussi à les arrêter près de Cassel, en leur opposant les milices communales, illustrées par la victoire de Guinegate.

[1] Voyez, à ce sujet, les réflexions de Machiavel, *du Prince*, 13.

[2] Duclos, *Hist. de Louis XI*, II, p. 364.

Cependant, les revers ne lassaient point les ambitieuses espérances d'un prince habitué à trouver dans sa persévérance le gage de ses succès. Louis XI, cherchant dans les négociations des triomphes moins incertains que ceux des armes, traitait avec la Castille, forçait le roi René de lui céder une partie de ses États, s'emparait de la tutelle du jeune duc de Savoie, concluait de nouvelles alliances avec les Suisses et les Génois, et menaçait le duc de Bretagne de lui opposer, s'il ne soutenait pas ses intérêts, des prétentions rivales qui remontaient à Jeanne de Blois. Il envoyait en même temps le sire de Blancfossé et Pierre Framberg s'aboucher à Metz avec les députés des villes de Gueldre, pour qu'elles prissent les armes contre le duc d'Autriche [1].

En présence de ces immenses préparatifs, la Flandre se demandait si elle pouvait compter sur la protection d'un prince aux sentiments incertains et variables, qui avait abandonné aux Français le pays de Bourbourg. Les communes s'agitaient et le sire de Lalaing écrivait lui-même au sire de Dadizeele :

« Je meurs de ce que je voy que les Franchois gastent « ainsy nostre pays et que nous n'y pourvéons autrement ; je « me souhaite en bon point emprès vous [2]. »

Maximilien s'était rendu à Gand au mois de novembre pour y réclamer de nouveaux impôts, quand le doyen des métiers lui déclara au nom des bourgeois qu'il était nécessaire que d'abord il rendît compte de tous les deniers employés. « Vou« lez-vous donc la perte de la Flandre ? s'écria Maximilien.

[1] *Notices et extraits de manuscrits*, IV, p. 63 ; PLANCHER, IV, *pr.*, p. 405.

[2] *Lettre manuscrite de Josse de Lalaing*, écrite à Gand le 11 décembre 1479. (*Pr. des Mém. de J. de Dadizeele, MS. de M. Goethals.*)

« — Notre résolution est invariable, répliquèrent les bour-« geois ; ce n'est pas nous qui trahirons notre patrie, et nous « savons assez quels sont ceux qui conspiraient dans la der-« nière expédition en faveur du roi de France, pour ne plus « laisser à d'autres le soin de sa défense. » En effet, une assemblée générale fut convoquée à Termonde, et, après un discours de l'abbé de Saint-Bertin, qui y exposa les dangers qui menaçaient la ville de Saint-Omer, toutes les mesures furent prises pour organiser la résistance sur la base la plus large et la plus nationale : les milices communales prêtes à s'armer au printemps s'élevaient à cent cinquante mille hommes [1].

Dans ces graves circonstances, où Maximilien se voyait condamné au mépris et à l'isolement aussi bien vis-à-vis de ses sujets que vis-à-vis des princes étrangers, une femme conçut le projet de rétablir l'influence qui lui échappait. Cette femme était la duchesse douairière de Bourgogne, Marguerite d'York. Veuve de Charles le Hardi, elle respectait peu les priviléges des communes flamandes, qui l'avaient bannie elle-même en 1476. Elle se souvenait aussi de l'asile offert à Édouard IV et de la glorieuse intervention dans les troubles de l'Angleterre qui avait jadis resserré l'alliance des maisons d'York et de Bourgogne. Sur ces deux bases reposaient les rêves d'ambition absolue et de puissance incontestée qu'elle

[1] Parati numero CL millia hominum. ÆG. DE ROYA, p. 103.—Gilles de Roye parle quelque part de son frère utérin, Jacques Debut, qui assista, au mois de mai 1453, à la défaite du sire de Vorholt. Le chroniqueur Adrien Debut n'était-il pas un autre frère utérin du chroniqueur Gilles de Roye, dont il fut l'élève à Paris ?

avait aisément fait accepter à un prince qu'elle dominait de toute la hauteur de son altier génie.

Depuis longtemps les agents de Marguerite d'York multipliaient leurs démarches pour combattre l'influence des conseillers anglais que pensionnait secrètement Louis XI, lorsqu'au mois de juin 1479, quelques semaines avant la bataille de Guinegate, des navires flamands conduisirent au port de l'Écluse trois vaisseaux français où l'on saisit des présents adressés à lord Howard et des lettres de Louis XI qui l'exhortaient à faire en sorte que dix mille Anglais se joignissent à son armée pour envahir la Flandre. Lord Howard fut arrêté avec onze de ses amis, et des plénipotentiaires anglais se rendirent à Saint-Omer, où ils conclurent, le 18 juillet 1479, une convention relative au mariage de Philippe, fils de Maximilien, avec Anne d'Angleterre, troisième fille d'Édouard IV.

Marguerite d'York, encouragée par ce succès, allait aborder la lutte contre les communes flamandes, lutte terrible et difficile, dans laquelle elle espérait être plus heureuse ou plus habile que les rois les plus redoutables. En 1453, Gand avait représenté les communes flamandes dans sa longue guerre contre le duc Philippe de Bourgogne En 1479, la question est posée sur le même terrain, sur le terrain où elle fut décidée vingt-six ans auparavant par la bataille de Gavre. Des nobles de la cour répétaient tout haut que la ville de Gand était mal gouvernée. Les officiers du prince tenaient le même langage.

Voici en quels termes mystérieux le comte de Saint-Pol avertissait le sire de Dadizeele de la situation des choses au mois de décembre 1479. « Pour vous bien advertir, tant de « secrets entendements courent aujourd'huy que l'en ne s'y « scet cognoistre : ce scet le Tout-Puissant ! »

Quels étaient ces secrets entendements? Le document suivant les fera connaître : « A messire Jean de Dadizeele, haut « bailli de Gand, notre très-cher seigneur. Noble et digne « seigneur, les échevins des deux bancs de Gand et les deux « doyens de la ville de Gand, salut et amitié : qu'il vous plaise « savoir que nous avons appris aujourd'hui par Jean de Coppenolle, notre secrétaire, qu'il se fait quelque machination par « le moyen et à la poursuite de certaines personnes qui nous « sont hostiles, comme on peut le supposer, pour que l'on vous « enlève votre dignité de haut bailli de Gand, ce qui nous « paraît fort étrange, et nous ne pouvons soupçonner quels « sont les griefs que l'on produit contre vous et nous avec une « intention coupable, ce qui serait triste à voir et à entendre. « Hâtez-vous donc de vous rendre à Gand afin de savoir si « vous n'avez plus de pouvoir et ce qu'il reste à faire à nous-« mêmes pour vous conserver [1]. »

Marguerite d'York croyait désarmer les communes flamandes en les privant des sages conseils du sire de Dadizeele, mais elle comprit bientôt que c'était une trop vaste tâche que de vouloir régner à Londres par les négociations et à Gand par la force et la violence. Au mois de mai 1480, Maximilien

[1] Jean de Dadizeele avait conservé avec soin une lettre où l'évêque de Metz lui écrivait le 23 juin 1477 : « J'ai reçeu vos lettres que m'avez escriptes, par lesquelles j'ay cogneu le labeur et diligence que vous prouvez ès matières de ma demoiselle... J'en feray rapport à monseigneur Maximilien, telement que cognoistrez que ne l'avez pas fait à ung ingrat. » — Le duc d'Autriche avait confirmé cette promesse dans plusieurs lettres, où il appelle le sire de Dadizeele son ami. Maximilien était-il sincère? Son seul crime fut-il d'écouter des conseils qui le perdirent? Il n'y a pas loin du mois de décembre 1479 au mois de décembre 1481.

charge l'abbé de Saint-Pierre d'exhorter les échevins et les doyens de Gand à renoncer « à l'imagination non véritable qu'il « contendoit leur oster leurs priviléges, laquelle imagination « est mal fondée, attendue l'affection qu'il a envers icelle ville, « eue considération aux grans services à lui faits. » Il doit aussi les engager à prendre les armes contre les Français, et leur expliquer que si Maximilien traite avec les Anglais, « c'est « pour acquérir leur ayde contre le roy de France son enemy « qui contendoit par l'ayde du roy d'Engleterre non seullement « le deffaire de ses seigneuries, ains contendoit destruire par « espécial la comté de Flandre et les inhabitants d'icelle pour « distraire d'icy la marchandise et la attraire en France. » Les Gantois répondent fièrement « qu'ils estoient délibérez « d'entretenir par l'aide de Dieu, par bonne justice et aultre- « ment, leurs priviléges qu'ils ont par la grande recognoissance « de grans services par leurs prédécesseurs à grande effusion « de sang et inestimables fraiz obtenuz, et qu'ils ne peuvent, « ensuivant leurs priviléges, ne sur le fait de sa défense, ne « sur aultre, communicquer avec les aultres membres de « Flandre jusqu'à ce qu'ils aient esté reparé des infractions « de leurs priviléges, disant au surplus que icelle reparation « faite, ils s'y employeront à leur extrême povoir. » Ils ajoutent qu'ils désirent être instruits des négociations commencées avec l'Angleterre [1].

Les nouvelles arrivées de Londres étaient peu favorables. Lord Howard avait réussi à se disculper, et il venait d'être chargé d'aller conclure un nouveau traité avec le roi de France (12 mai 1480). Marguerite n'hésita pas toutefois à tenter

[1] *MS. de la Bibl. de l'université de Gand.*

un dernier effort, et elle se rendit elle-même en Angleterre avec Guillaume de la Baume, Thomas de Plaine et maître Jean Gros [1]. Édouard IV aimait peu les Français, mais il écoutait son avarice en acceptant leurs dons. Il raconta, le 27 juillet 1480, à sa sœur, que lord Howard, arrivé la veille de France avec le dernier semestre du *tribut* établi par le traité d'Amiens, lui avait appris que Louis XI consentirait volontiers à lui payer, chaque année, cinquante mille écus s'il pouvait conclure le mariage du dauphin et de madame Élisabeth, ainsi qu'une trêve dont seraient formellement exclus le duc d'Autriche et le duc de Bretagne, et que pour parvenir à ce but « son intention « estoit de non espargner la moitié de la revenue de son « royaume d'un an en dons et autrement. » Lord Howard avait aussi déclaré que le roi de France, s'il ne réussissait point à Londres, s'adresserait à Maximilien lui-même, « afin de « pratiquer par tous moyens possibles, et mesmement par « force d'argent et plusieurs autres fainctes et dissimulées « offres, aucun traité au moyen duquel il le pust séparer des « maisons d'Angleterre et de Bretagne. » L'un de ces moyens, le plus opposé à la politique habituelle de Louis XI, puisqu'il se fondait sur l'intimidation, était la réunion d'une armée destinée à former le siége d'Aire et de Saint-Omer [2].

La duchesse de Bourgogne avait aussi été avertie que des

[1] Voyez les instructions qui leur furent données, dans les *Preuves de Commines*, III, p. 577. — Marguerite avait toujours beaucoup aimé son frère. On lit dans une chronique citée par Godefroy (éd. de *Ph. de Commines*, III, p. 363), que le 10 juin 1471 elle fit faire, à Gand, un grand feu de réjouissance « pour les victoires du roy d'Angleterre, où l'on employa « un mil de gros bois et fagots. »

[2] *Pr. de Commines*, III, p. 576.

envoyés français ne tarderaient point à traverser la mer ; elle prévint leurs efforts. Par des traités successifs du 1er, du 5 et du 14 août 1480, le roi d'Angleterre s'allia à Maximilien et lui accorda pour son fils la main de sa fille Anne. Six mille archers anglais devaient secourir la Flandre contre le roi de France, et Édouard IV devait recevoir de Maximilien une rente annuelle semblable à celle que lui payait Louis XI [1]. Marguerite avait même tenté d'engager Édouard IV à envahir l'Aquitaine et la Normandie, et à réunir à sa couronne les conquêtes qui avaient illustré le règne d'Édouard III, ancêtre commun des deux grandes dynasties d'York et de Lancastre. Peut-être même Maximilien offrait-il secrètement de rendre hommage du comté de Flandre à Édouard IV *roi de France et d'Angleterre*, dès qu'il aurait traversé la mer avec ses armées. Michel de Berghes avait déjà reçu des instructions relatives à la part que le duc d'Autriche prendrait à cet armement, et il avait été convenu que quinze cents archers anglais iraient immédiatement rejoindre ceux qui se trouvaient en Flandre sous les ordres de Thomas d'Euvringham [2]. Pour que cette confédération fût complète, on attendait à Londres les envoyés de la Bretagne chargés d'offrir au prince de Galles la main de l'unique héritière de leur duché.

L'imprudence et l'incapacité de Maximilien devaient renverser tous ces projets si habilement préparés en dépit de mille obstacles. Il ne s'était laissé ébranler ni par l'invasion des Français dans le Luxembourg, ni par les préparatifs des garnisons françaises de l'Artois aisément contenues par Jean de

[1] RYMER, V, III, pp. 107-113.
[2] *Pr. de Commines*, III, pp. 584 et 587.

Dadizeele [1] : il avait cédé à quelques lignes d'une lettre où l'un de ses espions en France lui annonçait que Louis XI avait comblé d'honneurs et de présents le cardinal de la Rovère, légat du pape Sixte IV, non-seulement pour qu'il excommuniât les Flamands, mais aussi pour qu'il persuadât à la duchesse douairière de Bourgogne de soutenir ses intérêts, « en lui « faisant offres de par le roy de la marier grandement. » Quelque invraisemblable que fût cette allégation, Maximilien y ajouta une foi aveugle : il refusa de recevoir dans ses États le cardinal de la Rovère et traita avec Louis XI, non-seulement sans le conseil, mais même à l'insu de la duchesse Marguerite [2].

Quelques-uns des ministres anglais se montrèrent fort irrités de la conduite de Maximilien, mais Édouard IV partageait peu leurs sentiments. Il approuva aisément ce qu'avait fait le duc d'Autriche et se hâta d'envoyer en France des ambassadeurs continuer les négociations relatives au mariage de madame Élisabeth avec le dauphin pour conserver le *tribut* de cinquante mille écus. Peu de jours après, Marguerite s'embarqua à Douvres, et les envoyés du duc de Bretagne ne trouvèrent à

[1] Et disent ceux du roy franchement qu'ils ne peuvent trouver nulle avantage sur les Flamans qui sont ès dites frontières. *Lettre anonyme*, citée, *Pr. de Commines*, II, p. 6.

[2] Une trêve avait été signée, le 21 août 1480, sous l'arbre de Notre-Dame de Guerchin lez Douay. Elle devait être suivie de conférences pour la paix, qui se seraient tenues à Lille ou à Arras le 15 octobre. Maximilien avait désigné pour ses plénipotentiaires le prince d'Orange, les comtes de Romont et de Chimay, l'abbé d'Afflighem, Jean de Dadizeele et Jean d'Auffay. Leurs instructions portent la date du 12 octobre 1480. (*MS. de la Bibl. de Gand.*) Le retour de Marguerite en Flandre empêcha ces conférences d'avoir lieu.

leur arrivée en Angleterre que le souvenir de la vaste confédération à laquelle ils se croyaient appelés à prendre part.

Cependant Marguerite n'abandonna point ses desseins : son retour en Flandre lui avait rendu son influence, et elle présida sans doute aux instructions qui furent données le 29 janvier 1480 (v. st.) au prince d'Orange, au comte de Chimay, à l'abbé de Saint-Bertin et au doyen de Saint-Donat, chargés d'aller remontrer à Édouard IV que le moment n'avait jamais été plus favorable pour porter la guerre en France, et que Maximilien était prêt à lui céder ses droits sur Boulogne, Montreuil, le Ponthieu et les villes de la Somme, et à l'aider à reconquérir la Normandie et la Champagne, où il pourrait se faire couronner à Reims. L'appui de Maximilien n'est-il pas important? La Flandre n'est-elle pas la patrie de Jacques d'Artevelde? Le prince d'Orange et le comte de Chimay auront soin de le rappeler au roi d'Angleterre en exposant « comme l'ayde et assistance des dits pays est moult à estimer; car pour l'avoir le roy Édouard d'Angleterre, qui « premier mist avant la querelle des roys d'Angleterre en « France, vint par deçà en sa personne, pratiqua l'ayde des « dits pays et tint à bien grande chose l'avoir d'aucuns d'iceux, « et aussi il luy servit et prouffita moult à sa conqueste, « comme chacun sçait[1]. » Édouard IV ressemblait peu à l'illustre monarque dont il portait le nom : on le pressa vainement de prendre les armes ; il répondait toujours : « Attendez la mort « du roi de France. »

[1] *Pr. de Commines*, IV, p. 10. — Comparez, dans les *Pr. des Mémoires de Jean de Dadizeele* (*MS. de M. Goethals*), la lettre qui lui fut adressée par le comte de Chimay le 22 mars 1480 (v. st.).

Louis XI était déjà vieux, et sa santé s'affaiblissait ; selon une rumeur populaire qui arriva jusqu'en Flandre, il avait été atteint de la lèpre vers la fin de l'année 1479. Enfin, au mois de mars 1480 (v. st.), pendant qu'il se trouvait à table, aux Forges près de Chinon, il avait été frappé d'une attaque d'apoplexie qui lui fit perdre un moment la parole, et qui lui sembla, aussi bien qu'à ses ennemis, le signe de sa fin prochaine. Agité par ses remords, il s'attachait de plus en plus à cette vie de la terre où le crime, assis au faîte des grandeurs, se promet vainement une éternelle impunité. Il faisait chercher aux Cordeliers de Troyes les reliques de Jean de Gand, pauvre ermite de Saint-Claude, qui avait partagé avec Jeanne d'Arc la gloire de faire accepter à Charles VII des prophéties libératrices. Il appelait saint François de Paule du fond de l'Italie, pour lui demander à genoux quelques jours de plus, et, en même temps, craignant de voir ses terreurs se révéler et affaiblir sa puissance, il présidait son conseil, passait ses Suisses en revue, et faisait acheter à grands frais dans toute l'Europe les instruments de ces plaisirs qui ne conviennent qu'à la santé et à la jeunesse ; des rennes de Suède, des chevaux de Naples, des mules de Sicile, des épagneuls de Valence, des levrettes de Bretagne, bientôt oubliées pour celles qu'il choisit dans la meute du sire de Boussut, de préférence aux barbets de Flandre à jambes droites et aux chiens noirs de Saint-Hubert, comme la seule rançon qu'il voulût accepter de Wolfgang de Polheim [1] : frivoles délassements qui formaient un contraste étrange avec les sombres préoccupations de sa politique.

[1] « J'aurai des levriers et levrières de Bossu. Adieu, messieurs. » C'est en ces termes que Louis XI clôt une lettre du 13 novembre 1480, adressée à ses ambassadeurs en Flandre. *Pr. de Commines*, III, p. 632.

Le 25 octobre 1480, Louis XI avait écrit au cardinal de la Rovère que si l'entrée des États de Maximilien lui était définitivement refusée, il ferait bien d'annocer que sa mission était d'assurer aux peuples le rétablissement de la paix, si nécessaire à leur prospérité, et d'adresser cette déclaration aux Gantois, afin d'exciter chez eux quelque sédition violente. Le légat du pape, alors aussi favorable aux Français qu'il se montra hostile à leur égard, lorsqu'il eut ceint la tiare sous le nom de Jules II, avait déjà prévenu les désirs du roi de France en faisant publier dans toutes les villes de Flandre la bulle pontificale du 16 septembre, qui avait inutilement engagé Maximilien à le recevoir; il lui répondit qu'il allait remontrer, par une nouvelle lettre, aux bonnes villes de Flandre tous les maux que leur désobéissance au saint-siége devait entraîner, et combien Maximilien était coupable en rejetant la médiation du pape pour n'écouter que les conseils de l'évêque de Tournay. Or, l'évêque de Tournay était Ferri de Cluny, frère de l'ancien protonotaire de Térouane, qui, après avoir été le complice d'Hugonet et d'Humbercourt et l'instrument de l'usurpation de la Bourgogne par le roi de France, était resté haï des Flamands en quittant Louis XI pour s'attacher exclusivement au duc d'Autriche, jusqu'à ce qu'il pérît à Rome, victime d'un empoisonnement mystérieux [1].

L'impopularité de Maximilien s'accroissait de jour en jour; sa prodigalité, qui ne cessait d'enrichir les Allemands et les Bourguignons [2], multipliait les sacrifices que s'imposait un pays

[1] *Chr. Torn. inter Chron. Fl.*, II, p. 577.

[2] *Chr. gén. de Flandre*, 13074. — Olivier de la Marche rapporte que le bruit courait « que l'archiduc ne vouloit avoir gouvernement du pays ne

réduit à la détresse et à la misère : sa faiblesse concourait à les rendre stériles. Au moment même où Louis XI l'accusait publiquement de falsifier le sceau royal [1], Maximilien ne songeait qu'à remplir ses trésors pour les épuiser aussitôt. Dès le mois de septembre 1477, on le voit écrire au sire de Ravestein pour qu'il remette à son valet de chambre, Gauthier de Heusden, cent mille florins de joyaux, et, de plus, « une « bague garnie de pierres, de la valeur de trois quarats ou « chinc mille florins, pour les engagier ou faire fondre. » En 1479, il laisse vendre par la maison des Médicis, qui apprit à aimer les arts en acceptant des chefs-d'œuvre comme gage de ses prêts usuraires, une partie des images ciselées et de la riche vaisselle des ducs de Bourgogne. De précieux joyaux se trouvaient entre les mains de Foulques Portinari, qui menaçait de les faire fondre si on ne lui remboursait pas ses avances, ainsi que dans les coffres de quelques marchands espagnols qui prêtaient à trente et quarante pour cent d'intérêt; d'autres encore avaient été remis à Jacques Dewitte, à Jean de Boodt, à Henri Nieulant, à Jacques Despars, à Jacques Metteneye et à trente-cinq de leurs amis, qui s'étaient con-

son fils, sinon pour porter les grans deniers des pays de par deça en Alemaigne. » — Sur le besoin continuel d'argent qui tourmentait le duc d'Autriche, voyez tous les documents historiques de cette époque, notamment le *Recueil des lettres adressées par Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre,* publié par M. de Saint-Génois, pp. 14, 23, 29, 34, 38, etc.

[1] Les trêves furent prolongées d'un an le 30 juin 1481. Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis que Louis XI avait modifié les formes usitées dans les lettres royales, en donnant pour motif que l'on avait rapporté au roi que « en aucuns lieux l'on a contrefait le signe de sa main, et mesmement le duc Maximilien d'Austriche le contrefait toutes fois qu'il veut. » MABILLON, *Diplomat.*, pp. 139 et 621.

stitués cautions pour une somme de quatre mille livre de gros. Faut-il ajouter que la bibliothèque des ducs de Bourgogne, « la plus riche et noble librairie du monde, » avait été en grande partie aliénée et dispersée ; les monuments de la protection, que les ducs de Bourgogne avait accordée à la littérature, disparaissaient dans le même gouffre que ceux qui retraçaient leur puissance.

Il ne faut plus s'étonner de voir le mécontentement éclater de toutes parts. Les députés des communes s'assemblèrent pour délibérer sur la situation des affaires publiques : Gand avait pris l'initiative de ce mouvement. Comme aux plus mauvais jours de Louis de Nevers et de Louis de Male, la lutte se dessinait énergique et vive entre les courtisans qui entouraient le prince à ses joutes et à ses fêtes, et les bourgeois des villes qui lui avaient fait un rempart de leurs corps sur le champ de bataille.

Le chef du parti des communes était Jean de Dadizeele. Issu d'une antique maison, il avait fréquenté pendant sa jeunesse les écoles de Lille et d'Arras, puis il s'était attaché comme servant d'armes à Simon de Lalaing dès l'époque où celui-ci défendit si vaillamment Audenarde contre les Gantois, et était resté près de lui jusqu'à sa mort. En 1465 il avait épousé Catherine Breydel et était retourné dans le château de ses ancêtres, où il reçut tour à tour les nombreux pèlerins qui se rendaient à l'autel de Notre-Dame de Dadizeele, notamment les ducs Philippe et Charles de Bourgogne, Marie et Maximilien, Adolphe de Clèves, le comte de Scales et d'autres hôtes non moins illustres. Dès ce moment, ses années furent partagées entre l'administration paternelle de ses domaines et les guerres où il était tenu, à raison de son fief, de servir le prince.

Tantôt il établissait une foire et faisait bâtir de nombreuses maisons à Dadizeele, de telle sorte qu'on parle dans les documents contemporains de la ville de Dadizeele, comme Bladelin parlait quelques années plus tôt de sa ville de Middelbourg. Tantôt il passait la revue annuelle de ses braves vassaux qui le suivirent à Guinegate, les fermiers étant montés sur leurs chevaux de trait, les ouvriers tous armés d'une fourche, pour les régaler ensuite généreusement de pain, de lait, de bière, de fromage, et même de venaison rôtie : d'autres fois il ressaisissait l'épée et courait défendre la Bourgogne, au premier bruit des résultats douteux de la bataille de Montlhéry; puis, rassuré sur le succès du comte de Charolais, il se rendait à Conflans pour l'en féliciter. En 1467, il se trouvait près du sire de la Gruuthuse au marché du Vendredi de Gand, lors de l'émeute de la Saint-Liévin. A la mort de Charles le Hardi, il était devenu le conseiller et le défenseur de Marie de Bourgogne. Allant recevoir Maximilien aux frontières de Flandre, puis présidant à son mariage, également prompt à réprimer les séditions des métiers de Gand et à faire respecter la suprématie de la ville par les habitants de la châtellenie qui lui était soumise, appelé bientôt par ses victoires au commandement de l'armée flamande, avec laquelle il déjoua tous les projets de Louis XI, créé tour à tour grand bailli de Gand, bailli souverain de Flandre, capitaine général et ambassadeur en Angleterre, il était le seul homme capable de sauver la Flandre menacée à la fois par la trahison et l'anarchie, par l'intrigue et la conquête. Sa vie jusque-là destinée à accomplir à travers mille périls une œuvre de conciliation, eût pu modérer les passions inquiètes de ses amis, et protéger ceux-là mêmes qui le haïssaient : sa mort

allait briser le dernier obstacle qui s'opposât aux discordes civiles, car elle devait être également funeste aux hommes qui l'avaient préparée et aux bourgeois, qui lui firent des funérailles aussi pompeuses que celles d'un prince : c'était le deuil de la Flandre entière, condamnée à voir s'éteindre avec la paix intérieure les dernières illusions de la puissance et de la liberté [1].

Le 7 octobre 1481, Jean de Dadizeele se trouvait à Anvers, lorsqu'il fut assailli le soir par quatre ou cinq meurtriers inconnus. Peu de jours après il rendit le dernier soupir. Maximilien alla le voir et fit fermer les portes de la ville afin que les auteurs du crime ne pussent s'échapper. On ne les découvrit point : cependant la rumeur publique accusait le sire de Montigny et le bâtard de Gaesbeke.

Le premier était le beau-père, et le second le fils illégitime de messire Philippe de Hornes, seigneur de Gaesbeke et de Baucignies connu lui-même comme l'un des principaux ennemis de la victime. Maximilien feignit de l'ignorer et ne se souvint plus de l'assassinat de Jean de Dadizeele que pour en profiter. On arrêta à Bruges par son ordre les magistrats et les bourgeois les plus respectés, Guillaume Moreel, Jean de Riebeke, Jean de Keyt, Jean de Boodt, Martin Lem si fameux par le zèle qu'il avait montré à prodiguer ses biens pour ré-

[1] Jehan d'Adizelle tenoit les Flamans en bon ordre et en grande crainte, et estoit fort aimé en Flandre. OLIVIER DE LA MARCHE, II, 9. — Les échevins de Gand ne cessaient de le consulter, en protestant qu'ils voulaient se montrer bons Flamands (goede Vlaminghen). Ceux de Bruges lui écrivaient : « Edele ende weerde heer, omme dieswille dat wy volmaectelic ter welvaert van den lande aen u betrauwen, etc. » — Sur ses funérailles, voyez le *Journal de la Collace*, p. 490.

sister à l'invasion française, Jean de Nieuwenhove, l'un des héros de Guinegate. Il fallut quatre jours aux officiers de Maximilien pour étayer sur les griefs les plus vagues leur acte d'accusation.

Il nous suffira de rappeler que l'un de ceux que l'on reprochait à Jean de Nieuwenhove était de s'être approprié à Guinegate le trésor de l'armée, trésor qui avait été pillé, on le savait bien, par les hommes d'armes du sire de Saint-André. La conclusion était du reste telle que l'avarice de Maximilien permettait de la prévoir : le payement d'une amende qui pour chacun des accusés se serait élevée à quarante mille lions d'or. Tous les courtisans de Maximilien s'étaient empressés d'offrir leur témoignage hostile : c'étaient entre autres Roland d'Halewyn, allié à la maison de Hornes, Jacques de Ghistelles, Charles d'Uutkerke : le duc d'Autriche avait décidé que cette affaire serait portée devant la juridiction de son conseil, juridiction évidemment dénuée de toute garantie d'impartialité ; mais les accusés réclamèrent si vivement les priviléges attachés au droit de bourgeoisie qu'il fallut ajourner leur jugement.

Peu de jours après, les états se réunirent à Bruges. Les échevins de cette ville et ceux du Franc, effrayés par la détention de leurs anciens collègues, accordèrent les subsides qui furent demandés ; mais les échevins de Gand refusèrent d'envoyer des députés à cette assemblée. Ils avaient protesté contre l'arrestation de Jean de Nieuwenhove et de ses amis en prononçant immédiatement une sentence de cinquante années d'exil contre le sire de Hornes. Celui-ci ne répondit à leurs menaces qu'en les traitant de chiens et en portant par moquerie un collier de fer garni de clous pour se défendre contre

eux, puisqu'il les avait vainement sommés de déclarer en vertu de quels priviléges ils s'attribuaient le droit de le juger. Le sire de Hornes ne quittait plus Bruges. Noble et fier chevalier, il s'abritait sous le manteau de Marie de Bourgogne, non pas parce que c'était un manteau de pourpre, mais parce que la princesse qui le portait était bonne, douce, aimable, pieuse, respectée de tous. La transmission de la souveraineté par les femmes annonça toujours pour la Flandre un avenir prochain de désastres et de malheurs, aussi bien depuis Jeanne de Constantinople jusqu'à Marie de Bourgogne que depuis Marguerite d'Autriche jusqu'à Marie-Thérèse, et toutefois la Flandre, indocile à l'autorité des monarques les plus redoutables et des capitaines les plus illustres, se prit toujours à aimer celle qui plaçait le soin de veiller sur ses destinées en de plus faibles mains. Leur joug, moins sévère et moins rude, semble avoir été le seul qu'elle ait jamais consenti volontiers à accepter : elle chérissait l'héritière orpheline de Charles le Hardi autant qu'elle avait chéri autrefois les héritières orphelines de Baudouin de Constantinople, comme si les traditions de la gloire des dynasties qui s'éteignent empruntaient un nouveau prestige et un dernier éclat en se reposant au sein de l'innocence et de la chasteté de la vierge et de la femme.

Voyez Marie de Bourgogne au milieu des bourgeois de Bruges qui osèrent lutter contre la puissance de son ayeul[1] : ils l'admirent et la vénèrent tandis qu'elle se mêle, pieds nus et un cierge à la main, aux processions qui demandent à Dieu la victoire de Guinegate. Ils applaudissent également à sa grâce

[1] Elle estoit, dit Philippe de Commines, très-honneste dame et bien aimée de ses sujets, et luy portoient plus de révérence et de crainte qu'à son mary.

et à son adresse lorsque, entourée de dames, elle effleure de ses patins légers la glace qui conserve à peine sa trace [1], prophétique image d'une existence fugitive et trop tôt éclipsée ; ils la saluent de leurs acclamations quand elle se prépare, le faucon au poing, à parcourir les bois et les marais : un jour, toutefois, au lieu de reparaître aux portes de Bruges au son des fanfares et du joyeux hallali, on la rapporta pâle, décolorée, le corps à demi brisé, à la suite d'un bond de son coursier, qui s'était renversé sur elle [2]. L'affection que lui portait le peuple ne se manifesta jamais plus vivement ; elle fit bientôt place à un sentiment profond d'inquiétude. L'on répétait que la duchesse de Bourgogne n'avait nul espoir de se guérir, et tandis que les pleurs coulaient de toutes parts, le sire de Gaesbeke, voyant que la protection dont il s'enorgueillissait allait lui manquer, se hâtait, avec plusieurs de ses amis, de fuir de Bruges.

Les Gantois avaient confirmé le 18 mars la sentence qu'ils avaient prononcée le 11 décembre contre Philippe de Hornes. Les sires de Beveren et de la Gruuthuse se rendirent au milieu d'eux pour les calmer, et revinrent avec leurs députés, qui furent reçus avec honneur : deux jours après, Jean de Nieuwenhove et les bourgeois qui avaient été emprisonnés avec lui furent solennellement absous de toutes les accusations portées contre eux.

[1] Maximilien, moins adroit que Marie, faillit disparaître sous la glace dans un de ces divertissements. Voyez le *Theuerdank* au chapitre : *Wie Fürwittig den Edlen Tewrdanneck auf einem Eys ertrenckt haben wolt.*

[2] Cum ipsa, quæ in flore erat juventutis, recreationis causa agros vicinos lustraret, contigit equum quo vehebatur seu terrore repentino, seu lascivia concitatum, sursum se ab anteriore parte elevando retro labi et cadere, quo ipsa casu contrita et graviter oppressa. AMELGARD.

Marie de Bourgogne avait rendu le dernier soupir le 27 mars 1481 (v. st.), au moment même où, avec les processions qui rentraient à Saint-Donat, s'achevait le chant des hymnes qui imploraient le ciel en sa faveur. La réaction populaire qui, pendant les derniers jours de sa vie, s'était élevée contre la politique de Maximilien, était la conséquence de la prévision de sa mort prochaine : selon les conditions de l'acte du 18 août 1477, l'autorité du roi des Romains devait se terminer par la dissolution du mariage qui en était la base[1], et le 8 avril, les états de Flandre s'assemblèrent à Bruges pour s'occuper des affaires publiques et renouveler l'ancienne alliance des trois bonnes villes. Maximilien promit d'éloigner désormais de lui Philippe de Hornes, Roland d'Halewyn, Jacques de Ghistelles et leurs amis : il offrait de plus de prêter un nouveau serment de respecter les franchises et les priviléges du pays. Il espérait ainsi obtenir la tutelle de son fils et le maintien de son autorité ; mais les états demandèrent quelque délai pour délibérer ; et s'ils consentirent, dans une nouvelle réunion, tenue à Gand le 3 mai 1482, à lui reconnaître le titre de *bail* et de *mainbourg*, ce fut avec cette réserve importante que la Flandre

[1] Les stipulations matrimoniales étaient, comme je l'ai déjà fait remarquer, précises à cet égard : « Quo dicto matrimonio solempnisato, quotiescumque continget alterum eorum dictorum conjugum ab hac luce decedere, liberis superstitibus ex dicto matrimonio procreatis, ipsi succedent dicto præmorienti in omnibus et quibuscumque suis ducatibus, comitatibus, principatibus, terris, dominiis, juribus, prærogativis et aliis bonis immobilibus, seu solo adherentibus quibuscumque, et similiter in omnibus jocalibus, argenteriis, tapisseriis, et aliis bonis mobilibus quibuscumque... Et præter quod superstes possit aliquod jus proprietatis vel ususfructus, vel aliud quodcumque prætendere... » *MS. de la Bibl. de Gand* ; Dumont, III, 2, p. 10.

« seroit gouvernée soubz le nom de monseigneur Phelippe « par l'advis de ceulx de son sang et de son conseil estans et « ordonnez lez luy. » La cérémonie de l'inauguration fut toutefois retardée par de nouvelles difficultés qu'élevaient les Gantois, et elle n'eut lieu qu'au mois de septembre.

Maximilien ne négligeait aucun moyen pour se rendre les états favorables. Il consentit à nommer à leur demande des ambassadeurs chargés de traiter de la paix avec Louis XI, et choisit pour cette importante mission les sires de Rasseghem et de la Gruuthuse, qui s'appuyaient à Gand et à Bruges sur les sympathies communales [1]. Les abbés des Dunes et de Saint-Pierre, le prévôt de Saint-Donat, et quatre échevins de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc, devaient les accompagner en France.

Un traité qui rétablît les relations commerciales suspendues depuis cinq années paraissait depuis longtemps utile et désirable aux esprits les plus sages ; la vieillesse décrépite de Louis XI en atténuait les périls, et il semblait qu'il fût devenu urgent d'en hâter la conclusion au moment où la Flandre, encore inquiète sur les desseins secrets de Maximilien, n'était plus assurée de pouvoir opposer aux forces supérieures de la France celles qu'elle puisait dans la concorde intérieure et dans son union.

On désirait également la paix au château du Plessis-lez-Tours. Par une étrange préoccupation, remords politique qui se mêlait à bien d'autres remords, le roi de France ne songeait qu'à réparer la faute qu'il avait commise en dédaignant l'alliance

[1] *Lettres de Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre*, publiées par M. le baron de Saint-Génois, p. 46.

de Marie de Bourgogne; il espérait y parvenir en recherchant pour le dauphin la main de Marguerite, qui ne possédait pas le vaste héritage de sa mère et que la même inégalité d'âge eût séparée de son époux. Depuis longtemps il s'était adressé à Jean du Fay et aux bourgeois des villes flamandes pour leur présenter ce mariage comme le meilleur moyen de faire cesser la guerre [1]. Il saisit avec empressement, après la mort de Marie de Bourgogne, cette occasion imprévue de faire réussir ses projets, et dès qu'il apprit que les communes de Flandre se proposaient de lui envoyer des députés, il se hâta de leur faire parvenir cette lettre conservée aux archives de Gand :

« Nos amez et féaulx et très chiers et bien amez,

« Nous avons receu les lettres que vous avez escriptes par « Pasquier Garnier, et pour ce que désirons tousjours vivre « en bonne union et paix avecques nos subgets et que les « guerres et divisions qui ont esté par cydevant entre nous et « vous a esté et est à nostre très grant desplaisir, et sommes « bien advertiz que c'estoit contre voz volontez et sans vostre « sceu et consentement, tant du temps de feuz nostre très « chier et très amé frère et cousin le duc Charles, que de « nostre très chière et très amée cousine la duchesse d'Auste- « rische derrenièrement trespassée, dont Dieu ait les ames, « qui nous ont tousjours couru sus et n'ont voulu faire envers « nous et la couronne de France ce qu'ilz estoient tenuz de « faire, incontinant que nous avez escript que désirez nous « demonstrer vostre entencion est de faire ce que de droit et « raison vous devez et estes tenuz de faire et que demandiez

[1] Ph. de Commines, vi, 6; Ol. de la Marche, ii, 10.

« nos lettres de saulfconduit, les vous avons envoyées par « noz postes, et afin de vous garder de si grant travail et peine « et de faire si long voyaige à venir devers nous, nous avons « envoyé et depputé de bons et grans personnaiges en qui « avons toute seureté et fiance, ausquelz avons donné toute « puissance pour besongner avecques vous en nostre ville de « Franchise, tout ainsi comme si nous mesmes en personne y « estions, et pource que estions demourez ès parties de par- « deça pour aucunes guerres qui estoient ès pais de nostre « très chier et très amé nepveu le duc de Savoye, qui sont de « présent apaisées et ont fait l'obéissance et mises les places « rebelles en ses mains, nous nous en retournons et serons « bien brief en Touraine, et toutes les foiz quil vous plaira « envoyer devers nous pour voz affaires ou pour autres « choses, vous y povez envoyer et nous ferons bon recueil « et bonne chère à ceulx que y envoirez. Donné à la Clayette « en Charroloys le XVIIIe jour de may. LOYS »

Les députés des communes flamandes trouvèrent Louis XI à Cléry, où il était venu passer les fêtes de l'Assomption : ils lui exposèrent leur mission [1] et obtinrent une réponse favorable. Le sire de Saint-Pierre les reconduisit jusqu'à Paris, où le prévôt des marchands et les échevins leur firent également grand honneur. Le roi avait même voulu qu'à leur retour ils vissent l'armée du sire de Crèvecœur qui venait de s'emparer

[1] Un manuscrit de la Bibliothèque de Gand reproduit les instructions qui leur avaient été données. On y rappelle « les exécrables et inhu- « maines maulx qui sont advenus en guerre cruelle, en feux boutés ès « dits pays, tant ès maisons des povres laboureurs, comme ès églises, « sur gens simples et innocens, tant que horreur et impossible seroit de « les réciter. »

de la ville d'Aire (28 juillet 1482). Elle était en effet fort belle : on y comptait quatorze cents lances, six mille Suisses et huit mille hommes armés de piques.

Le récit des ambassadeurs flamands fit désirer de plus en plus la paix. Les états se réunirent d'abord à Ypres [1], puis à Alost, et ils ne se montrèrent point éloignés de consentir au mariage de mademoiselle Marguerite avec le dauphin.

Les négociations se continuaient à Arras. Le roi de France y avait envoyé deux hommes qui, à des titres bien différents, n'étaient étrangers ni l'un ni l'autre à ceux avec lesquels ils étaient appelés à traiter. Le premier était ce sire de Crèvecœur qui, inquiété par Louis XI au sujet de l'emploi des trésors qui lui avaient été confiés, répondait qu'il les rendrait volontiers si le roi lui rendait aussi Aire, Arras, Saint-Omer, Béthune, Bergues, Dunkerque, Gravelines, que ces trésors avaient mis en son pouvoir. Le second était Jean de la Vacquerie, bourgeois d'Arras, devenu premier président du parlement de Paris, qui ne craignit jamais de résister à des ordres injustes, et de placer le soin de son honneur au-dessus de celui de sa vie, plus digne de louanges dans sa pauvreté, remarque Michel de l'Hospital, que ne l'avait été Nicolas Rolin au milieu de ses richesses. Parmi les députés nommés par le duc d'Autriche et les états de Flandre, on remarquait Jean de Lannoy, chancelier de la Toison d'or et abbé de Saint-Bertin, les abbés de Saint-Pierre de Gand et d'Afflighem, le sire de Gouy, haut bailli de Gand, Jean d'Auffay, maître des requêtes, Jacques de Savoie, comte de Romont, les sires de Lannoy, de Berghes et de Boussut. La ville de Gand avait

[1] L'assemblée d'Ypres eut lieu dans les derniers jours de juillet 1482. Les ambassadeurs flamands y rendirent compte de leur mission.

choisi pour ses mandataires Guillaume Rym et Jacques Desteenwerper; celle de Bruges était représentée par le bourgmestre Jean Dewitte, le conseiller Gilles Ghyselin et Jean de Nieuwenhove; celle d'Ypres, par son pensionnaire Jacques Craye; celle de Lille, par son échevin Jacques de Landas; celle de Louvain, par son bourgmestre Jean Pinnock; celle d'Anvers, par son bourgmestre Jean Colleghem; celle de Bruxelles, par son conseiller messire Jean Roelants. Mons, Douay, Valenciennes, Saint-Omer, y avaient aussi leurs députés.

Le traité de paix fut signé le 23 décembre 1482 : il portait que le dauphin épouserait mademoiselle Marguerite de Flandre et qu'elle recevrait pour dot les comtés d'Artois et de Bourgogne et les seigneuries de Mâcon, d'Auxerre, de Salins, de Bar-sur-Seine et de Noyers, que Louis XI occupait déjà. La ville de Saint-Omer devait y être jointe; mais elle ne devait être remise aux Français qu'à l'époque de la consommation du mariage. Un article spécial reconnaissait au roi la souveraineté du comté de Flandre, dont le jeune duc Philippe était tenu de rendre hommage. D'un autre côté, le roi de France abandonnait ses prétentions sur les châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, confirmait tous les priviléges de la Flandre, tels que Marie de Bourgogne les avait renouvelés [1], et rétablissait la liberté du commerce comme elle existait avant l'avénement du duc Charles. Les envoyés des villes flamandes avaient également obtenu que ces conventions fussent ratifiées par les bonnes villes de France :

[1] Voyez la *Déclaration spéciale du 22 janvier* 1482 (v. st.). PLANCHER, IV, *pr.*, p. 409.

c'est ainsi que, vers les premiers temps du moyen âge, les princes féodaux réclamaient dans les traités l'adhésion des barons, représentants du même ordre politique et non moins intéressés à le soutenir [1].

L'allégresse la plus vive régnait en Flandre : à Gand, les réjouissances se prolongèrent plusieurs jours; à Bruges, on célébra dans l'église Saint-Donat les jeux quelquefois trop libres de la fête du Pape des ânes [2]. En France, la joie n'était pas moins générale; et l'on chantait en chœur les vers élégants d'une ballade composée tout exprès par Guillaume Coquillart, official du diocèse de Reims :

> Bons esperitz et vertueulx courages
> ... regardez les œuvres déifiques
> Dont Dieu nous a si grandement douez...
> Vouloir divin a produit ces ouvrages...
> Du ciel sont cheues ces plaisantes images...
> ... Ces trois dames lesquelles cy voyez :
> C'est France et Flandre et la paix entre deux.

[1] MOLINET, 90, 91; *Pr. de Commines*, IV, p. 95.

[2] Ordinarunt quod post prandium ad processionem quam cum papa asinorum fieri solet in navi ecclesiæ cantetur *Te Deum laudamus*, et papa asinorum in eadem comparuit in augmentum lætitiæ more antiquitus consueto. *Acta Cap. S. Don.*, 25 décembre 1482. — L'année suivante, les magistrats de Bruges demandèrent la suppression de la fête des Anes, à cause des désordres dont elle était l'occasion; mais la majorité des chanoines opina pour qu'elle fût maintenue : « Plurima pars deliberavit veterem morem propter verba burgimagistri non fore intermittendum. » Elle n'en fut pas moins abolie. « Pace firmata, ajoute Amelgard, ingens lætitia populorum sequuta est, nam quemadmodum populi partium Maximiliani sub anxio metu elanguerant, fuerantque vectigalium et collectarum onere plurimum gravati, commercia quoque quæ in illis terris per Flandriam terra marique de toto pene christiano orbe permaxime exerceri solent, halecum etiam cæterorumque piscium

Une ambassade solennelle composée des abbés de Saint-Bertin et de Saint-Pierre, de Jean de Berghes et de Baudouin de Lannoy, était allée en France recevoir la ratification du roi. Un pompeux accueil fut fait à Paris aux députés des communes flamandes; il y eut en leur honneur *Te Deum*, processions, feux de joie et fêtes à l'hôtel de ville. Maître Scourale, l'un des plus célèbres docteurs de l'université, leur adressa un discours, après quoi ils assistèrent à la représentation d'une moralité, avec sotie et farce, qui eut lieu dans l'hôtel du cardinal de Bourbon. De là ils se rendirent au château du Plessis : c'était la résidence ordinaire de Louis XI, qui l'avait fortifiée à grands frais. Une forte grille l'entourait et les murs en étaient hérissés de piques, afin que l'on ne pût essayer de traverser les fossés. Aux quatre angles du château, s'élevaient quatre guérites de fer, où veillaient quarante arbalétriers sans cesse prêts à repousser toute attaque; quatre cents archers occupaient l'intérieur; mais les regards se détournaient avec joie de ce sombre donjon pour se reposer sur les riants ombrages du parc; le roi y avait fait construire des cellules pour saint François de Paule et d'autres saints ermites; l'on y apercevait aussi de nombreuses troupes de bergers du Poitou, qui cherchaient à distraire l'esprit du roi au son de leurs musettes, lorsque la parole sévère des pieux anachorètes avait effrayé sa conscience troublée.

Ce fut le soir qu'on introduisit les ambassadeurs flamands au château du Plessis; ils trouvèrent le roi assis dans le

piscationes, lanificium, cæteraque artificium opera, quibus ex rebus, populi terrarum illarum victitare et magnas opes quærere consueverunt, imminuta plurimum et jam prope nulla existerent, priscorum felicium temporum comparatione. »

coin obscur d'une chambre mal éclairée où l'on ne pouvait distinguer ses traits décomposés. Il s'excusa d'une voix faible, mais qui avait conservé quelque chose de railleur et de sardonique, de ce qu'il ne se levait point pour les recevoir. Après avoir causé peu d'instants avec « messeigneurs de Flandre » (c'était le nom qu'il donnait aux ambassadeurs), il ordonna qu'on apportât le livre des saints Évangiles. Sa main droite était complétement paralysée; il souleva avec peine son bras enveloppé dans une écharpe et toucha le livre du coude en jurant d'observer la paix; c'est ainsi que les derniers jours d'un prince si longtemps redouté s'achevaient dans une prison aussi triste que celle où il avait retenu ses ennemis. « Les « cages où il avait enfermé les autres, dit son ami et cham- « bellan Philippe de Commines, avoient quelques huit pieds « en carré, et lui, qui estoit si grand roy, avoit une petite cour « de chasteau à se promener; encore n'y venoit-il guères; « mais se tenoit en la galerie sans partir de là. Voudroit-on « dire que ce roy ne souffrît pas aussi bien que les autres, « qui ainsi s'enfermoit, qui se faisoit garder, qui estoit ainsi « en peur de ses enfants et de tous ses prochains parents, « qui changeoit et muoit de jour en jour ses serviteurs, tel- « lement qu'en nul d'eux ne s'osoit fier et s'enchainoit ainsi de « si estranges chaines et clostures? Si le lieu estoit plus « grand que d'une prison commune, aussi estoit-il plus grand « que prisonnier commun. »

Maître Guillaume Picard, bailli de Rouen, accompagna les ambassadeurs flamands à Paris, où ils furent de nouveau accueillis avec de grandes démonstrations de respect et d'affection. Pour leur rendre plus d'honneur, le parlement les invita à assister à ses séances, où ils s'assirent les uns sur le banc

des prélats et les autres à côté du greffier. Ils ignoraient que pendant leur absence, au moment même où Louis XI jurait d'observer les conditions de la paix, il avait fait remettre par son procureur général au parlement une protestation qui tendait à attribuer à la couronne de France tous les pays constitués en dot à madame Marguerite, lors même qu'elle n'épouserait pas le dauphin : rien ne put leur faire soupçonner ces réserves secrètes, lorsqu'on les invita à assister à l'enregistrement public du traité d'Arras dans cette même cour du parlement.

Les députés flamands ne songeaient qu'à s'applaudir de la conclusion de la paix. Bien que les bruits les plus alarmants se répandissent sur l'état de la santé du roi, et qu'il y eût eu une procession solennelle à Saint-Denis pour que le ciel fît cesser le vent de bise, toujours funeste aux malades, tous les cœurs s'abandonnaient à la joie en voyant le terme si longtemps désiré de la guerre, et Louis XI encourageait lui-même les réjouissances populaires, qui détournaient l'attention de sa laborieuse agonie.

Tandis que l'ambassade flamande s'éloignait de Paris après un somptueux repas que lui offrit le bailli de Rouen dans son bel hôtel de la rue Quincampoix, des événements importants s'accomplissaient en Flandre. Le 10 janvier 1482 (v. st.), Philippe, fils de Maximilien, avait été inauguré à Gand et avait prêté le même serment que les comtes de Flandre ses prédécesseurs, et, aussitôt après, les députés des états avaient constitué le gouvernement par le choix de quatre conseillers qui devaient le diriger de concert avec eux au nom du jeune prince, tant que durerait sa minorité. C'étaient Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein ; Philippe de Bourgogne, seigneur

de Beveren; Louis de Bruges, sire de la Gruuthuse, et Adrien Vilain, sire de Rasseghem.

Maximilien ne s'y était point opposé, tant il était dominé à cette époque par le sentiment de sa faiblesse et de son impuissance. Il reçut à Gand l'ambassade française chargée par le roi de France de réclamer l'adhésion solennelle de la Flandre au traité d'Arras[1] : elle était composée de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Caen, de maître Jean Guérin, de maître Jean Caurel, de maître Jean Boulanger et de maître Jean Landry. Le duc d'Autriche les accompagna à l'église de Saint-Jean, où il jura le traité du 23 décembre 1482. Il vit les Gantois obtenir des ambassadeurs français la confirmation de leur célèbre privilége de 1301[2], et leur en témoigner leur reconnaissance et leur joie en les invitant à assister à la revue des connétablies et des corporations, qui, selon un ancien usage, avait lieu chaque année. De Gand, Maximilien se rendit pacifiquement à Bruges[3] (avril 1483) : enfin quand les progrès

[1] Godefroy a publié, dans les *Preuves de l'histoire de Charles VIII*, p. 344, les actes de ratification du traité d'Arras par le clergé, les nobles et les communes de Flandre. Parmi les nobles qui y figurent se trouvent Louis et Jean de la Gruuthuse, Gauthier Vander Gracht, Wolfart de Borssele, Adrien de Rasseghem, Pierre de Hennin.

[2] Charte du 22 janvier 1482 (v. st.). (*Arch. de Gand.*) — Les Gantois, en favorisant la conclusion du traité d'Arras, n'avaient rien abdiqué de leur fierté. Wielant rapporte qu'ils arrêtèrent deux commissaires de Louis XI, qui étaient venus à Gand pour mettre à exécution une sentence autrefois prononcée contre les habitants d'Ypres. Il fallut l'intervention de Philippe de Clèves pour qu'ils recouvrassent la liberté.

[3] MOLINET, 94.—A Bruges il y eut, en signe de réjouissance, des *soties* jouées par les *mimi* et les *tubicentes* de la ville (*hujus oppidi*), dans cette vieille basilique de Saint-Donat où s'était accompli le drame de l'assassinat de Charles le Bon.

de la faction des Hoeks en Hollande l'appelèrent au siége d'Utrecht, il ne prit congé des députés de la Flandre à Anvers qu'après avoir conclu avec les sires de Beveren et de la Gruuthuse et Jean Dewitte, bourgmestre de Bruges, un accord par lequel il confirmait, moyennant une pension annuelle de vingt-quatre mille écus, l'autorité déférée par les états aux conseillers qu'ils avaient donnés au jeune duc Philippe.

Madame de Beaujeu, fille du roi de France, s'était rendue à Hesdin pour recevoir mademoiselle Marguerite de Flandre alors âgée de trois ans, et d'une santé si délicate, que les médecins avaient ordonné d'attendre le printemps pour son voyage: elle la conduisit à Paris, où elle fit son entrée le 2 juin. On avait dressé trois vastes échafauds à la porte Saint-Denis: sur le premier on avait représenté le roi; sur le second, le dauphin et mademoiselle de Flandre; sur le troisième, paraissaient le seigneur et la dame de Beaujeu. Quatre personnages qui figuraient la noblesse, le clergé, l'agriculture et le commerce, souhaitèrent la bienvenue à la jeune princesse. Partout où elle passa, les rues étaient richement ornées de tentures, et tous les prisonniers furent délivrés en son honneur.

Le dauphin attendait Marguerite à Amboise. La cérémonie des fiançailles y fut célébrée avec pompe le 23 juin 1483, en présence du comte de Dunois, du sire d'Albret, du sire de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, de Gui Pot, gouverneur de Touraine, et d'un grand nombre de députés des bonnes villes de France et de Flandre [1]. L'abbé de Saint-Bertin y pro-

[1] Les principaux députés des communes flamandes étaient Georges Van der Moere et Guillaume Rym, de Gand, et Jean Dewitte, de Bruges.

nonça une docte harangue où, après avoir comparé les fiancés à Assuérus et à Esther, il exposa que cinq marguerites avaient tour à tour orné la couronne des comtes de Flandre. La première, disait-il, était Marguerite, fille de Philippe le Long, qui avait apporté pour dot à Louis de Nevers les comtés d'Artois, de Bourgogne, et de Salins. La seconde était Marguerite de Brabant, qui, par son mariage avec Louis de Male, avait joint à la Flandre le Brabant et le Limbourg. La troisième Marguerite avait, sous Philippe le Hardi, réuni à la Flandre les deux Bourgognes. Marguerite de Bavière avait enfin donné avec sa main à Jean sans Peur le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise. L'orateur promettait des résultats non moins heureux à l'union que ces fiançailles annonçaient [1].

Le roi ne vit plus les ambassadeurs de Flandre; il s'affaiblissait de plus en plus. Néanmoins, se trouvant dans la galerie qui dominait la cour du château du Plessis lorsque son gendre, le sire de Beaujeu, et le comte de Dunois y rentrèrent d'Amboise avec une suite assez nombreuse, il sentit sa méfiance se ranimer, et, appelant un des capitaines de ses gardes, « il lui commanda aller taster aux gens des seigneurs « dessus dits, voir s'ils n'avoient point des brigandines sous « leurs robbes, et qu'il le fist comme en devisant à eux, sans « trop en faire de semblant [2]. » Louis XI redoutait jusqu'à son fils : il se souvenait de la triste fin de Charles VII !

Enfin le jour arriva où les médecins reconnurent que tous les remèdes étaient désormais inutiles. Le roi de France avait

[1] Molinet, 95.

[2] Ph. de Commines, vi, 12. — Louis XI disait lui-même que s'il avait choisi pour gendre le sire de Beaujeu, c'était afin de marier sa fille « à meilleur marché. » Ol. de la Marche, i, 15.

défendu que l'on prononçât jamais devant lui « *le cruel mot* « *de la mort.* » On devait se contenter, pour lui annoncer sa fin, de lui dire : « Parlez peu ; » mais Olivier le Dain, ce grossier barbier de Thielt, choisi pour signifier au prince qui tant de fois l'avait chargé de ses arrêts, son propre arrêt, non moins terrible et non moins inévitable, lui jeta rudement ces paroles, comme au dernier des condamnés : « C'est fait de « vous; pensez à votre conscience [1] ! » Quelques heures plus tard, Louis XI expirait. Fondateur d'un ordre politique nouveau, qu'il n'avait établi qu'en rompant violemment avec toutes les traditions du passé, il s'était lui-même exilé des royales sépultures de Saint-Denis où reposaient ses ancêtres, pour se faire ensevelir à Cléry, près d'un de ses favoris tué au siége de Bouchain ; et déjà son système, si péniblement inauguré par les trahisons, les empoisonnements et les supplices, voyait s'évanouir la force et l'unité, qui en étaient le prétexte, en tombant aux mains d'un enfant pour flotter entre la régence d'Anne de Beaujeu et les états généraux de Tours.

La mort de Louis XI fut annoncée à Maximilien au moment où il venait de trouver, dans une guerre facile contre la faction des Hoeks, des succès qui avaient relevé son orgueil et ses espérances. Utrecht avait capitulé, et Amersfort avait, peu après, été enlevé d'assaut. Il consentit à croire, peut-être par le conseil du comte de Chimay, de la maison de Croy, que

[1] Je ne parlerai plus d'Olivier le Dain, « espervier » que l'avénement de Charles VIII chassa si bien de son aire qu'il le réduisit à aller

Percher au Mont-Faucon.

Louis XI, avant de mourir, l'avait toutefois recommandé à son fils. Voyez JEAN DE TROYES et les *Preuves des Mém. de Commines*, III, p. 342, et IV, p. 157.

la fortune elle-même déchirait les engagements qu'il avait pris à Anvers, et s'empressa de déclarer qu'il révoquait tous les pouvoirs précédemment accordés relativement au gouvernement de la Flandre.

La protestation des conseillers du duc Philippe ne se fit pas longtemps attendre. Le 15 octobre, les sires de Ravestein, de Beveren, de Rasseghem et de la Gruuthuse adressèrent à Maximilien un long manifeste, où ils lui déniaient, en vertu des stipulations matrimoniales de 1477, tout droit de *mainbournie,* et l'accusaient d'avoir pris illégalement le titre et les armes de comte de Flandre, d'avoir chargé la Flandre de taxes énormes, d'avoir engagé le domaine, d'avoir vendu les joyaux de Marie de Bourgogne, et d'écouter les conseils perfides que lui donnaient des étrangers. Ils terminaient en l'invitant, au nom de la Flandre, à se soumettre à l'arbitrage du roi de France [1].

[1] Voyez aux *Pièces justificatives.* Je lis dans un autre mémoire de cette époque : « Constant ledit mariaige, le gouvernement de monseigneur d'Autriche a esté si desreglé que le domaine de tous les pays est chargié et mengié d'autant qu'il monte, ou petit s'en fault. Et si a vendu, dissipé, donné et engagé des anciens et plus précieux joyaulx de la maison, pour la somme de huit ou neuf mille escus. Et oultre ce, par les comptes des receveurs generaulx, l'on trouvera despense faite en deniers bailliés en ses mains, qui ne sont venus à aucun prouffit, pour plus de deux cens mil escus. Encoires les serviteurs, par espécial ceulx des pays de ma dite dame, n'ont esté payés de la dixième part des gages à eulx deus. Et fauldroit aujourd'hui avoir chevance d'un milion ou mieulx pour payer toutes les debtes faictes et deues par mon dit seigneur d'Autriche. » *Mémoire du mois de décembre* 1483 (*MS. de Gand,* 434, f° 201). — On évaluait les meubles qui faisaient partie de l'héritage de Marie de Bourgogne à cinq ou six cent mille écus.

Maximilien réplique par un second manifeste daté de Bois-le-Duc, le 23 octobre 1483. L'archiduc d'Autriche (tel est le titre qu'il s'attribue comme fils de l'Empereur) ne reconnaît pas aux mandataires des états de Flandre le droit de parler au nom du pays ; « car sçavons certainement, dit-il, que ce « procéde de aulcuns de petite autorité, gens légiers et arro- « gans, nos malveillans en bien petit nombre, qui plus dési- « rent leur profit particulier que le bien de nostre fils et pays, « si comme vous Adrien Villain, chevalier, Guillaume Rym, « Jehan de Coppenolle, Jehan de Rantere, Daniel Onredene, « Jehan de Nieuwenhove, Jehan de Keyt, Tristan Belle et « Jaspare de Pinnocques, qui mettez ces choses en avant, et « plusieurs aultres à nostre charge, usant de plusieurs mal- « vaises et déshonnêtes parolles. » C'est vous, ajoute-t-il, qui m'accusez d'avoir touché à des joyaux qui ne m'apparte- naient point ; « en ce ne estes pas mes juges ; » car vous levâtes vous-mêmes, après la mort de la duchesse Marie, huit cent mille écus dont vous n'avez rendu compte, « et ont « été les exécuteurs les blans capprons de Gand. » Vous qui blâmez mes serviteurs, vous valez moins qu'eux, « puisqu'il « ne faict à doubter que se pouviez parvenir à vos fins et « intentions vous tenriez nostre fils en perpétuele servitude « et sujétion. » Puis Maximilien demande, avec quelque élo- quence, pourquoi on ne lui contestait pas « la baillie » du comté de Flandre quand il soutenait « le dangier et fortune des « anemis et de la bataille, tandis que ses adversaires estoient « en sûreté et en leurs maisons. » Enfin il repousse la médiation de Charles VIII et du parlement : « Mieulx seroit que de vous- « meismes venissiez à la raison, veu qu'il n'est si belle justice « que celle qui se faict de soy-meismes, avant que nous il

« soit besoing de vous y astraindre par aultre voye. » Que manquait-il à cette apologie, qui renvoyait l'accusation à ceux-là qui accusaient? La vérité. Maximilien n'avait pas plus le droit de nier le courage de Philippe de Beveren que de contester la loyauté de Louis de la Gruuthuse.

La réponse qui fut adressée à Maximilien était pleine d'une noble fierté, d'une légitime indignation. « Pour ce que nous « trouvons au contenu de vos lettres aulcuns nos bons sei- « gneurs, bourgois et manans en divers articles chargiez, « nous sommes de ung accord concludz et advisez vous signi- « fier ce qui s'ensieut, afin que vous et ceulx entour de vous « puissiez congnoistre que les dits personnaiges en la matière « dont vous touchiez ne sont point tels que vous cuidiez...

« Où vous dictes que vous sçavez bien que ce procède de « aulcuns de petite auctorité, gens légiers et arrogans en bien « petit nombre, sicomme Adrien Villain, Guillaume Rym, etc., « nous vous advertissons que vous et ceulx de vostre conseil « estes maladvisez, de iceulx particulièrement imposer aul- « cunes choses, car tout ce qui a esté besoigné estoit nostre « faict. Ils sont aussi de aussi grande auctorité et estoient « devant leurs services, ès quels ils ne ont point esté mis à « leurs poursieutes, ainssi que ont esté la plupart de ceulx « estans à l'entour de vous, aulcuns des quels on a depuis ne « a gaires d'années congneus bien petis... Regardez bien « toute la compaignie, et vous faictes informer quels biens la « plus grande partie de eulx avoient quand ils vinrent par « decha, aussi bien Allemans que Bourguignons. Nos gens ne « sont point telz.

« Où vous nous escripvez que nous presismes le gouverne- « ment de ce pays de nostre auctorité, nous tenons que nous

« ne avons point usurpé le dit gouvernement aultrement que « de droit et par nature debvons faire; car prince ne fut « oncques reçeu ou dit pays, sinon par le consentement des « trois membres, les quelz en son absence ou par sa minorité « poeent pourveoir le dit pays à son profit, et l'imposition a « esté faicte, ainssi qu'il appartient, par le consentement géné-« ral du peuple.

« Où vous escripvez que vous ne avez point sceu que aul-« cunes choses aient esté faictes dignes de grande recom-« mandation, sachez que la justice a esté ichi mieulx adminis-« trée que par delà, veu que vous avez tenu à l'entour de vous « ceulx qui ont murdri l'évesque de Liége, oncle de nostre « prince [1], et messire Jehan de Dadizeele... Mais, hélas! ceulx « qui voullentiers euissent entretenu la concorde des pays de « Braibant et de Flandres en ont injustement, sans raison et « contre les priviléges des pays, eubt à souffrir, que Dieu ven-« gera une fois!...

« Escript soubz le scel aux causes de ceste ville de Gand, « pour nous tous, le VIIIe de novembre de cest an IIII^xx et « trois [2]. »

A cette réponse succéda une nouvelle déclaration de Maximilien. Il persistait à y nier la validité des conventions matrimoniales du mois d'août 1477. « Pour savoir et entendre, y « dit-il, comment feue nostre compagne la duchesse a signé

[1] Allusion à l'amitié qui unit un moment Maximilien et Guillaume d'Aremberg. Une fille illégitime de Maximilien épousa plus tard Louis de la Marck. — Brantôme rapporte que les sires de la Marck avaient choisi pour emblème sainte Marguerite et son dragon avec cette devise : « Si Dieu ne veut m'ayder, le diable ne me peut manquer. »

[2] Voyez les *Pièces justificatives*.

« le traicté, est vray que nostre dicte compagne, en présence
« du sieur de la Gruuthuse et de la dame de Hallewyn, qui ce
« tesmoigneroient bien où cas qu'ils ne voulsissent espargnier
« la vérité, s'est autrefois dolue et complainte que le secré-
« taire qui avoit faict les lettres de ce traicté les lui avoit ap-
« portées à signer, disant qu'elles avoient ainsy esté conclues
« auparavant son mariage, sans ce qu'aultrement elle sceut ce
« qu'elles contenoient, dont nostre dicte compagne, comme
« elle disoit, n'estoit pas contente. » Il ne reconnaît pas à
ceux qu'il a particulièrement désignés, et « qui ne sont à
« comparer qu'à bourgeois, marchands et moindres, » le
droit de se mettre en parallèle avec les princes, comtes et
écuyers qui l'entourent. Il ajoute : « Si leur intention est de
« mettre leur seigneur en subgection, appert assez par les
« œuvres et ne doubtons point qu'ils ne tiengnent nostre fils
« en si petite révérence et honneur comme ils ont tenu aussy
« feue nostre compagne, qui estoit aussy leur naturelle prin-
« cesse, car il est tout notoire à un chascun comme ils se sont
« conduitz vers nous et icelle nostre compagne, et les divers
« moyens qu'ils ont toujours cherchez pour nous rendre en
« servitude[1]. » Maximilien ne prophétisait-il pas lui-même en
ces mots sa détention au Craenenburg?

En même temps, Maximilien faisait sommer les sires de
Ravestein, de la Gruuthuse, de Borssele et de Beveren qu'ils
eussent à se rendre, en leur qualité de membres de l'ordre de la
Toison d'or, aux fêtes de la Saint-André à Bruxelles ; mais ils
répondirent que, bien que la présence de tous les chevaliers
fût indispensable pour régler les questions importantes qui se

[1] *Papiers d'État de Granvelle*, I, p. 18.

présentaient, ils s'empresseraient d'obéir, pourvu qu'on leur accordât des lettres de sauf-conduit. Ils justifiaient ce sentiment de défiance en rappelant que Maximilien avait, au mépris même des statuts de l'ordre, diffamé leur honneur en faisant publier à son de trompe, au milieu de la foire d'Anvers, la révocation de l'autorité qu'il leur avait reconnue [1].

Un nouvel incident vint aggraver la situation des choses. Les députés des états de Flandre qui étaient allés féliciter sur son avénement le jeune roi Charles VIII (c'étaient Philippe Wielant, Jacques Heyman et Jacques Desteenwerpere) furent, à leur retour, enlevés par les hommes d'armes de Lancelot de Berlaimont, entre Baumez et Caignicourt, aux frontières de l'Artois et du Cambrésis. On les dépouilla de tout ce qu'ils portaient, et l'on rechercha surtout avec un grand soin toutes les lettres qui concernaient leur mission ; on les conduisit ensuite en Hainaut, au château de Berlaimont. Si Maximilien ne prit pas de part à cet attentat contraire à tous les préceptes du droit des gens, il en profita du moins, car il déclara à Pierre Bogaert, doyen de Saint-Donat de Bruges, que, bien que le sire de Berlaimont eût agi sans ses ordres, il était juste qu'il lui permît « d'ester en droit « par devers luy pour soutenir la dite prinse avoir été bien « faite. »

Les conseillers du duc Philippe, feignant d'interpréter la réponse de Maximilien comme un désaveu, envoyèrent un héraut d'armes sommer le sire d'Aymeries, grand bailli de Hainaut, de punir le sire de Berlaimont, de rendre la liberté aux ambassadeurs de Flandre et de convoquer les états de

[1] *Hist. de l'ordre de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, p. 126.

Hainaut, pour qu'ils appuyassent les démarches faites en leur faveur ; mais le sire d'Aymeries se contenta de faire remettre à Maximilien la lettre des conseillers du duc Philippe et celle qu'ils adressaient en même temps aux états du Hainaut.

Cependant le sire de la Gruuthuse et ses collègues espéraient un meilleur résultat de l'intervention du roi de France. Ils s'étaient hâtés de mander tout ce qui était arrivé à Guyot de Lonzière et à Eustache Luillier, l'un maître d'hôtel, l'autre secrétaire du roi de France, chargés d'une mission de Charles VIII près de l'archiduc d'Autriche [1] : malgré tous leurs discours, Maximilien se borna à leur répéter la réponse qu'il avait déjà faite au doyen de Saint-Donat. Le sire de Berlaimont alléguait (ce qui était inexact) que les ambassadeurs flamands avaient été arrêtés sur le territoire du Cambrésis, terre soumise à l'Empire, et qu'ils avaient offensé la hauteur et seigneurie de l'archiduc d'Autriche en se rendant en France sans son ordonnance ou son consentement ; il eût fallu, pour engager un débat contradictoire, que quelque parent des prisonniers se constituât partie au procès à Bois-le-Duc. Les envoyés français représentaient « que nul du quartier de Flandres n'oseroit venir « devers monseigneur d'Autriche, de peur d'estre prins pri- « sonnier et qu'on ne lui fist desplaisir de sa personne ; » mais Maximilien persista à répondre « que sur son honneur, « il leur feroit baillier bonne provision de justice ; » et les deux envoyés de Charles VIII, n'ayant rien pu obtenir de plus satisfaisant, retournèrent en France en s'arrêtant à Malines, où ils s'abouchèrent avec le chancelier et le sire de Boussut [2]

[1] *Lettre du 17 novembre 1483 (MS. de Gand).*

[2] *Lettre de Guyot de Lonzière, 11 décembre 1483.*

Un vif mécontentement respire dans la lettre que les conseillers du duc Philippe écrivirent à Guyot de Lonzière en apprenant qu'il avait échoué à Bois-le-Duc. « Se eussions eu « cause de nous contenter de la réponse faite au doyen de « Saint-Donat, il n'estoit besoing requerre plus avant mon « seigneur le roy, mais il semble que ne eussions bien gardé « l'honneur et le droit de mon seigneur le roy, ne le nostre de « mettre en congnoissance de cause par devant monseigneur « le duc d'Autriche l'aguet du chemin et prinse faite au « royaume de personnes que à la vérité l'on doit tenir et re- « puter ambassadeurs non seulement de notre pays, mais « aussi de mondit seigneur le roy, en tant qu'ilz avoient lettres « de créance et charge de lui vers nous, et nous donnons « merveilles que vous, ambassadeurs d'icellui seigneur, vous « estes tenus contens de le faire, et du moins deviez requerre « que nos ambassadeurs fussent restituez et réintegrez sur le « lieu de la prinse ès mains des officiers d'Artois. » Quant à la voie de justice, elle était déjà ouverte devant les magistrats de Flandre à la requête des parents et amis des ambassadeurs, qui avaient arrêté par mesure de représailles le fils du sire d'Aymeries et celui du sire de Boussut, plus intéressé que tout autre à favoriser de toute son influence la solution pacifique de ces différends [1].

Le comte de Romont, le sire de Beveren et l'abbé de Saint-Pierre furent chargés d'aller porter les mêmes plaintes au roi de France, en lui représentant qu'elles le touchaient à double titre, comme souverain seigneur de la Flandre et comme époux de l'héritière apparente de ce comté. Il importait d'autant plus

[1] *Lettre du 12 décembre 1483 (MS. de Gand).*

au roi de France d'intervenir dans les différends des trois états avec Maximilien, que celui-ci était l'allié des Anglais, « anciens « ennemis de France ; » les états de Flandre l'acceptaient d'ailleurs pour juge ; ils étaient prêts à se défendre devant les pairs et devant le parlement, et leur unique désir était de voir la voie de justice succéder à la voie de fait, tandis que des mesures prises dans le même but affranchiraient des entraves fiscales « le bien et entrecours de la marchandise tant au « royaume que ès pays de monseigneur le duc Phelippe. »

Des instructions secrètes portaient que les ambassadeurs flamands s'adresseraient particulièrement au duc de Bourbon. Ils devaient lui présenter l'exposé des griefs de la Flandre contre Maximilien, en l'accusant d'avoir juré le traité d'Arras et de l'avoir violé presque aussitôt par haine contre le roi Charles VIII, qu'il nommait « le plus grand adversaire qu'il eult, » de s'être montré constamment hostile à la paix, d'être guidé par des conseillers allemands qui voulaient priver le duc Philippe de son héritage, d'avoir choisi pour confident le sire d'Aremberg, coupable du meurtre de l'évêque de Liége. Ils devaient rappeler au duc de Bourbon « comment il estoit obli- « gié à aydier le droit et l'heritaige de monseigneur le duc « Phélippe, car il estoit le plus prouchain du sang en tel façon « que se mondit seigneur et la royne sa sœur alloient de vie « à trespas, leurs pays et seigneuries succéderoient, après « monseigneur de Ravestein, à l'aisné de la maison de Bour- « bon. » Ils étaient aussi chargés de communiquer aux princes du sang la copie des lettres échangées entre Maximilien et les conseillers du duc Philippe, et, de plus, une consultation juridique, signée par douze docteurs de l'université de Paris, déclarant que Maximilien n'avait aucun titre au gouvernement

des États de son fils, et que lors même que les conventions matrimoniales ne l'en eussent point formellement exclu, il s'était rendu indigne de toute tutelle et de toute mainbournie [1].

Tandis que le comte de Romont s'acquittait de sa mission, l'archiduc d'Autriche se rendait dans le Hainaut pour y affermir son autorité et se faire remettre les prisonniers du château de Berlaimont. Il était arrivé à Cambray et logeait à l'abbaye de Saint-Aubert, quand une vive querelle s'éleva entre Lancelot de Berlaimont et Philippe de Clèves, fils du sire de Ravestein; peut-être se rapportait-elle à la faveur dont jouissait Guillaume d'Aremberg, dont le sire de Berlaimont avait épousé la fille; peut-être n'avait-elle été inspirée que par la vue des lieux où un acte inqualifiable de trahison avait été récemment accompli par ses ordres. Quoi qu'il en soit, des reproches l'on passa aux défis : aux défis succéda un combat à mort, et quelques archers, accourant au secours de Philippe de Clèves, tuèrent Lancelot de Berlaimont à coups de piques et de hallebardes.

Il ne paraît point que Maximilien ait cherché à punir les auteurs de ce meurtre : bien qu'il aimât beaucoup le sire de Berlaimont, il craignait de réveiller de nouvelles divisions parmi ses partisans au moment où il se préparait à recommencer la guerre afin de prévenir par des victoires la médiation de Charles VIII. Dans les premiers jours de février 1483 (v. st.) [2],

[1] *MS. de la Bibl. de l'un. de Gand*, 434, f° 201.

[2] Despars place, par erreur, ces événements au mois de février 1482 (v.st.), tandis que l'*Excellente Chronycke* les attribue à l'année 1485 (v.st.). On ne saurait croire combien de difficultés présente parfois l'exactitude chronologique.

il quitta le Hainaut avec l'armée qu'il avait ramenée de la Hollande, passa devant Lille, qui lui ferma ses portes, et s'avança jusqu'à Bruges : son premier soin fut de ranger immédiatement ses hommes d'armes en ordre de bataille devant la porte de la Bouverie et devant celle des Maréchaux en faisant sonner toutes ses trompettes. Déjà il avait envoyé un héraut vers les magistrats ; mais l'échevin, François de Bassevelde, ne lui permit pas de pénétrer dans la ville. « Allez dire à votre « maître, lui avait-il répondu, que s'il a quelque chose à « demander aux magistrats, ils lui donneront audience dans « la salle des délibérations, où ils sont réunis, pourvu qu'il « n'amène pas plus de dix ou de douze personnes avec lui. »

Maximilien comptait sur un complot qui s'était formé à Bruges, complot qu'une circonstance fortuite, le déplacement de la fête de Saint-Matthieu, retardée d'un jour à cause de l'année bissextile, empêcha, dit-on, d'éclater. Déçu dans son projet d'entrer à Bruges par un mouvement des bourgeois qui lui étaient favorables, trop faible d'ailleurs pour en tenter le siége, il se vit réduit à se retirer vers Oudenbourg en faisant entendre de nouvelles menaces. On le soupçonnait de nourrir des projets contre le port de l'Écluse ; mais il était bien gardé, et son expédition se borna à la ruine de quelques laboureurs.

Les amis de Maximilien n'avaient rien fait pour le soutenir lorsqu'il était devant Bruges. En s'éloignant il les abandonnait à son tour au ressentiment de ses ennemis qui croyaient combattre encore les hommes d'armes étrangers et exercer de justes représailles en frappant ceux de leurs concitoyens qui favorisaient le duc d'Autriche. On se livra à Bruges à d'actives recherches sur le complot qui devait ouvrir la ville aux Alle-

mands, et l'on découvrit qu'il était dirigé par les sires de Ghistelles et de Praet, et qu'il comptait parmi les bourgeois de nombreux adhérents.

Le 28 février, l'échafaud s'éleva sur la place publique. Les premiers suppliciés sont des hommes obscurs : c'est un domestique de l'ancien écoutète, Jean Vander Vicht ; c'est un clerc nommé maître Urbain ; mais bientôt la hache du bourreau n'épargne plus les têtes les plus illustres. Le 5 mars, messire Jean Breydel, ancien bourgmestre de Bruges, et le sire d'Aveluys, ancien maître d'hôtel de la duchesse Marie, partagent le sort de plusieurs membres des métiers atteints par les mêmes accusations. Roland Lefebvre, receveur général de Flandre, est traîné au Steen : une sentence d'exil frappe Pierre Lanchals, Georges Ghyselin, Jacques de Heere, Jacques de Vooght, le bâtard de Baenst ; Corneille Metteneye est condamné à six mois de captivité dans une prison où la lumière ne pénètre point.

A Gand de semblables rumeurs de trahison avaient troublé la paix publique. On y alla même, si l'on peut ajouter foi au récit très-douteux de Pontus Heuterus, jusqu'à retenir un moment prisonnier le comte de Romont.

Il est plus certain que le 17 avril 1483 (v. st.), les trois membres de Flandre, réunis à Gand, présentèrent au jeune duc Philippe un long mémoire par lequel ils déclaraient contester à Maximilien le droit de présider aux assemblées de l'ordre de la Toison d'or aussi bien que celui de porter les titres et les insignes des nombreux États de la maison de Bourgogne. Le chapitre qui devait s'assembler à Bruxelles fut ajourné à plusieurs reprises, mais l'on n'espérait plus obtenir des sires de Ravestein, de Borssele, de Beveren et de la

Gruuthuse, qu'ils y assistassent, tant l'opposition des communes flamandes était vive, lorsque le grand bâtard de Bourgogne arriva à Bruges, où on le reçut avec de grands honneurs (19 mai 1484). Il venait au nom du roi Charles VIII tenter un dernier effort pour le rétablissement de la paix.

Dès le 5 décembre 1483, Charles VIII avait accordé aux villes de Flandre qu'il serait sursis pendant dix ans aux droits de ressort et d'appel que revendiquait en matière criminelle le parlement de Paris, attendu « que le pays de Flandres est « pays *fort hanté* et *fréquenté de marchands étrangers plus « que nul pays qui soit deçà la mer Océane*, et est fort peuplé « et habité tant dedans les bonnes villes que par le plat pays, « et soit ainsy que les trois principales villes de la langue « flamengue qui sont Gand, Bruges et Ypres, que l'on dit les « *Trois Membres de Flandres*, par les priviléges, coustumes « et usages dudit pays, ont de toute ancienneté esté régies « et gouvernées tant au fait de la police d'icelles que de la « justice qui se fait et administre entre les inhabitans et les « marchands qui y hantent et conversent, par les gens de loy « des dites villes qui ont cognoissance de tous cas civils et « criminels de leurs bourgeois et inhabitans, et d'autres dont « ils ont accoustumé cognoistre, et que de toute ancienneté ils « ayent prétendu et maintenu que pour le bien et cours de la « marchandise, l'estre et entretenement desdites villes et de « leur police, ils n'estoient appellables, ne refformables en cas « civils, ne en cas criminels [1]. »

Cette déclaration importante n'était que le préliminaire d'une alliance plus étroite entre la France et la Flandre. Les états

[1] *Pr. de l'Histoire de Charles VIII*, p. 394.

généraux devaient s'assembler à Tours, et, quel que fût le peu de durée de leur session, ils allaient former une véritable assemblée nationale. Pour la première fois peut-être, il y eut liberté entière dans la discussion et puissance réelle dans la décision. Les états de Flandre et de Brabant s'adressèrent aux états généraux pour réclamer leur appui et le maintien du traité d'Arras. D'états à états les négociations étaient aisées à mener à bonne fin : leur premier résultat était l'intervention du roi de France. Il était douteux, toutefois, que Maximilien consentît à l'accepter, même après avoir échoué dans son expédition en Flandre. Le grand bâtard de Bourgogne, qui s'était rendu à Bruxelles pour la lui offrir, obtint à grand'peine que les chevaliers de la Toison d'or transféreraient le siége de leurs délibérations à Termonde.

Le 12 juin 1484, douze chevaliers de la Toison d'or, investis d'un droit souverain d'arbitrage par les statuts de l'ordre, en tout ce qui touchait à l'honneur et au devoir de ses membres, se réunirent aux bords de l'Escaut, dans cette même ville qui fut, en 1566, le berceau de la confédération des nobles contre Philippe II : c'étaient Jean de Lannoy, Adolphe de Ravestein, Louis de la Gruuthuse, Engelbert de Nassau, Wolfart de Borssele, Jacques de Romont, Jean de Ligne, Pierre de Boussut, Baudouin de Molembais, Martin de Polheim, Claude de Toulongeon et Philippe de Beveren. Ils déclarèrent que toutes les discordes qui avaient séparé les chevaliers devaient être oubliées, que Maximilien avait cessé d'être chef de l'ordre, mais qu'il continuerait à le présider pendant la minorité de son fils; qu'ils étaient d'ailleurs d'avis qu'il devait renoncer, tant dans l'ordre qu'autrement, aux titres et aux armoiries qu'il portait sans y avoir droit. Là s'arrêtait la juridiction des chevaliers :

les difficultés commencèrent quand ils voulurent aborder, en présence des députés de Maximilien et de ceux des états de Flandre, la discussion des autres questions litigieuses : d'un côté, le contrat de mariage de Marie de Bourgogne était sans cesse allégué comme un titre imprescriptible ; de l'autre, on invoquait le droit naturel, le droit civil, le droit politique, la volonté même de Marie manifestée dans l'acte qui en avait été la dernière expression. Il fut impossible de s'entendre, et les conférences se terminèrent sans qu'on pût espérer de les voir reprises, car Guillaume Rym, l'un des députés des Gantois, « qui estoit, dit Olivier de la Marche, leur idole et leur dieu, » avait déclaré « qu'ils n'avoient point d'ordre d'accepter une « aultre fourme [1]. » Maximilien répétait aussi qu'il saurait bien, malgré les rebelles de Gand, recouvrer la tutelle de son fils, et il ne resta aux communes flamandes qu'à s'assurer l'alliance du roi de France par un traité qui fut signé le 25 octobre 1484 [2].

[1] *Hist. de l'ordre de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg.

[2] Afin que nous avec eux et eux avec nous puissions mieux nous employer au service du roy, bien et utilité de la chose publique du royaume, nous avons pris avec nos chers et très-spéciaux amis, ceux des trois membres de Flandres, vraye et bonne amitié, intelligence et confédération ferme et stable alliance... Nous les assisterons contre tous ceux qui voudroient entreprendre sur la garde et gouvernement du duc Philippes et dudit pays contre la volonté et intention d'iceux des dits membres, et jurons que, toutes fois que requis en serons, nous déclarerons amis et alliez des dessus dits des membres de Flandres. *Pr. de l'Hist. de Charles VIII*, p. 460. — Au mois de septembre 1484, d'autres envoyés français s'étaient rendus en Flandre pour prendre connaissance des plaintes formées par les états, et on lit à ce sujet dans le *Registre des séances du conseil de Charles VIII* qu'on répondra « que le roy se « fera informer des dites matières, et qu'il n'entend faire aucune chose

Maximilien ne se croyait plus lié par le traité d'Arras. Il lui semblait que la mort de Louis XI et ses propres victoires en Hollande l'avaient affranchi d'un serment qu'il n'avait prêté que par contrainte, et il n'admettait la pensée de le maintenir qu'après lui avoir fait subir les modifications qu'il aurait dictées. La minorité de Charles VIII favorisait ses desseins, et ce fut afin de susciter de nouveaux obstacles à la régence d'Anne de Beaujeu qu'il adressa ses réclamations aux princes du sang, déjà prêts à former une autre ligue du Bien Public. En même temps il cherchait à conclure d'étroites alliances avec le roi de Castille, les ducs de Bretagne et de Lorraine, excitait les habitants de la Bourgogne à le soutenir et traitait avec le sire de Neufchâtel pour qu'il se déclarât en sa faveur.

Les instructions données à Olivier de la Marche, envoyé par Maximilien en France, contenaient de plus de nouvelles plaintes contre les communes de Flandre, notamment contre les Gantois, qui dirigeaient leur résistance. « Ledit Olivier,

« ou préjudice des droiz du conte de Flandres, en usant de toutes bonnes « parolles afin que les Flamens ne se mescontentent (25 août). » — Dans une autre séance, on avait autorisé le cardinal d'Angers, le fameux Jean Balue, si longtemps prisonnier sous Louis XI, « à faire le voyage qu'il « dit que notre saint père lui a mandé faire en Flandres pour la pacifi- « cation du duc Maximilien et des Flamens, touchant la manburnye et « gouvernement que ledit duc maintient à luy appartenir de la personne « de monseigneur le duc Philippe, son fils, » à cette condition qu'il ne contraindrait pas les Flamands « par censures, ne fulminacions (2 octobre). » — Ce voyage n'eut pas lieu. Il est seulement fait mention, dans la continuation de Baronius, d'une bulle adressée le 9 juillet 1480 aux états de Flandre pour qu'ils rendissent le jeune duc Philippe à son père; mais il paraît qu'il existe à ce sujet une seconde bulle itérative du 20 décembre de la même année.

« portent-elles, advertira les dits seigneurs du tort que ceux « de Gand tiennent à mon dit seigneur, tant en ce qu'ils luy « détiennent mon dit seigneur son fils que en ce qu'ils pré- « tendent et usurpent le gouvernement du comté de Flandre, « contre Dieu, tous droits et bonnes observances, et contre « l'ordonnance de feue ma dite très-redoubtée dame, et contre « ce que font tous les autres pays qui se tiennent en bonne « obéissance envers mon dit seigneur, et pour ce requerra « à iceux seigneurs que ils ne veulent bailler aucun ascout, « faveur ou assistance aux dits de Gand, pleins de mensonge « et de mauvaise, perverse et infidèle volenté envers mon dit « seigneur, et n'est chose nouvelle ce que les dits de Gand « font, car de tout temps et grande ancienneté ils ont accous- « tumé de ainsi traiter leurs princes[1]. »

Maximilien, parjure aux serments qu'il avait prêtés entre les mains des ambassadeurs français et des députés des états de Flandre à Gand et à Anvers, se préparait une fois de plus à invoquer le droit de la guerre, l'*ultima ratio* de la plupart des princes de ce temps. Il réunissait déjà son armée à Malines, où Jean de Berghe et Baudouin de Lannoy l'avaient rejoint. Sa première entreprise fut dirigée contre Termonde : Jacques de Foucquerolles et d'autres hommes d'armes se déguisèrent les uns en marchands, les autres en moines blancs ou noirs; quelques-uns même cachaient leur cuirasse sous une guimpe blanche de nonne. Ils se présentèrent devant Termonde le 26 novembre, au point du jour; mais dès qu'on les eut laissés entrer, ils tirèrent leurs armes et s'emparèrent de la porte. Maximilien, qui s'était placé

[1] *Pr. de Commines*, IV, pp. 131-132.

en embuscade avec huit cents hommes d'armes à cheval aux maladreries voisines de la ville, se hâta d'accourir. Ce fut en vain que les bourgeois tentèrent les chances défavorables d'un combat, où l'un des fils du comte de Zollern fut tué; ils furent culbutés jusqu'à la place du Marché. Maximilien, qui connaissait toute l'importance de la ville de Termonde, s'efforça toutefois de se les attacher en défendant de piller leurs biens, et leur laissa pour gouverneur le sire de Melun.

Le même jour, Jean de Coppenolle avait été chargé d'aller conduire des renforts à la garnison de Termonde. Il apprit bientôt qu'il était trop tard, et retourna à Gand annoncer que l'archiduc commençait la guerre.

La Flandre répond à ce défi : Gand court la première aux armes. Gand se souvient de ces longues luttes dans lesquelles elle a représenté la résistance du principe communal contre les usurpations des ducs de Bourgogne : sa mission, le courage avec lequel elle l'accepte, l'énergie avec laquelle elle la poursuit, sont restés les mêmes, et si elle choisit, en 1484, un vieillard pour partager avec Jacques de Savoie, investi des fonctions de lieutenant général, le commandement de son armée, il ne faut point s'en étonner, puisque ce vieillard est Thierri de Schoenbrouck, qui, trente et une années auparavant, était le chef des Gantois à la bataille de Gavre.

Seize mille Flamands avaient envahi le Brabant et parcouraient librement tout le pays situé entre Alost et Halle. Les échevins de Bruxelles avaient reçu l'ordre d'armer les bourgeois pour les repousser. Ils déclarèrent que rien ne pouvait rompre l'amitié qui existait entre leur ville et celle de Gand. Maximilien, mécontent de la fermeté des magistrats, crut mieux réussir en s'adressant à l'assemblée du peuple ; mais il

n'en obtint qu'avec peine quelques acclamations douteuses, achetées par la corruption [1].

Vers la même époque, le comte de Romont écrivait aux membres des états généraux réunis à Bruxelles : « Messieurs, « l'on est assez adverty que la plupart de vous ont bonne et « droiturière intention à monseigneur le duc, comme à vostre « prince et seigneur naturel ; mais par le faict et subtilité de « ceulx qui ont mis et bouté monseigneur d'Austriche en vo- « lenté de prétendre et demander droict ès pays de monsei- « gneur le duc son filz, vous estes tenus en telle crainte et « subgection que n'avez point liberté, ne franchise d'en dire « comme les corages vous jugent. Ne vous donnez point « merveilles que je me nomme lieutenant général des pays « de mon dit seigneur le duc et capitaine de son pays de « Flandres; car j'ay esté et suis à ce commis et ordonné par « l'advis de ceulx de son sang, du conseil et des membres, « et du sceu et bon plaisir du roy, mon souverain seigneur, « et n'est pas chose contraire au droict, mais c'est chose bien « estrange, que celuy qui n'a aulcun droict ès pays et seigneu- « ries de mon dict seigneur le duc s'en nomme et porte sei- « gneur et en use comme les vrays seigneurs ont faict par « cy-devant et que ainsy le souffrez [2]. »

Cependant Maximilien se préparait à se rendre en Hainaut pour y ranimer quelque zèle en sa faveur, lorsque, arrivé à Ath, il vit se présenter à lui une occasion d'augmenter sa puissance, non moins favorable que celle qu'il avait trouvée le 26 novembre dans la négligence des habitants de Termonde.

[1] Il fit practiquer le peuple... OL. DE LA MARCHE, 2, 11.

[2] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, 1, p. 16.

La ville d'Audenarde avait été à toutes les époques de notre histoire le point le plus important de notre topographie stratégique. Si Termonde dominait l'Escaut au nord de Gand et défendait la frontière du Brabant, Audenarde commandait le fleuve du côté où il était le plus facile d'attaquer les Gantois : c'était d'ailleurs une position à laquelle les communes flamandes ajoutaient un grand prix, parce qu'elle leur était nécessaire pour assurer leurs communications avec la France.

Audenarde possède deux citadelles ; la plus redoutable, celle de Bourgogne, a pour capitaine Pierre Metteneye ; l'autre, qu'on nomme le château de Pamele, obéit à Gauthier de Rechem. Celui-ci a fait offrir à Maximilien de lui livrer la ville. Dans les premiers jours de janvier, l'archiduc quitte Ath avec quatre cents chevaux et seize cents fantassins. Laissant à quelque distance son arrière-garde avec Philippe de Clèves, il met pied à terre et attend patiemment l'heure où il doit se montrer. Elle arrive bientôt : le château de Pamele lui est ouvert ; au même moment, Philippe de Clèves, qui s'égare dans les ténèbres, se présente devant la porte de Tournay. Ses trompettes répondent à celles de Maximilien, et le château de Bourgogne, enlevé par une surprise que Pierre Metteneye n'avait point prévue, partage le sort du château de Pamele.

Maximilien s'applaudissait de ses succès, lorsqu'il reçut des lettres où Charles VIII lui reprochait vivement d'avoir rompu la paix ; elles étaient ainsi conçues :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à nostre « très-cher et très-amé père et cousin Maximilien, duc d'Au« triche, salut et dilection. Nostre très-cher et très-amé frère « et cousin le duc Philippe, comte de Flandres, par l'advis et « délibération de ceux de son sang et de son conseil, nous a

« fait remontrer, comme en concluant le mariage de nous « et de notre très-chère et très-amée compagne la royne « vostre fille, ait aussi esté accordé que vous, nous et nostre « dit frère et cousin le duc Philippe, comte de Flandres, « serions tenus de nous aider, secourir, et assister l'un à « l'autre envers et contre tous, et depuis, à l'occasion de cer- « tain différend qui est survenu entre vous et ceux dudit « pays de Flandres touchant la mainbournie de la personne « et biens de nostre dit frère et cousin le duc Philippe, et de « sondit pays et comté de Flandres, qui sont de nostre royaume, « sujets de nous et de la couronne de France, comme de leur « souverain seigneur, iceluy nostre frère et cousin, lesdits de « son sang et du conseil et membres de sondit pays de Flan- « dres, par l'advis desquels, sous le nom de nostre dit frère « et cousin le duc Philippe, se font et despêchent toutes les « affaires dudit pays de Flandres, vous ont fait offrir la voye « de justice, c'est à savoir, que sur tout ce que voudriez pré- « tendre, demander et quereller audit pays et comté de Flan- « dres, soit droit de mainbournie de la personne et biens de « nostre dit frère et cousin, le duc Philippe, ou autre droit quel- « conque que voudriez prétendre, ils offroient en respondre « et ester à droit par devant nous, et les pairs de France, ou « en nostre cour de parlement, ausquels la connoissance et « ressort en appartient, et doit appartenir, attendu que lesdits « pays et comté de Flandres sont du royaume de France, une « des principales et anciennes pairies d'icelui, sujets en sou- « veraineté à nous et à nostre couronne. Lesquelles offres « vous ont esté faites et réitérées de bouche et par écrit, en « assemblées publiques en la ville de Bruxelles, par nos am- « bassadeurs envoyez devers vous, et nostre dit frère et

« cousin le duc Philippe, et depuis à l'assemblée de Tenre-
« monde, où estoient aucuns chevaliers de la Toison d'or,
« et aucuns vos commis et ambassadeurs; laquelle voye de
« justice vous n'avez voulu accepter, mais avez commencé et
« attenté voye de fait, en soustrahant et vous efforçant de
« soustraire de l'obéissance de nostre dit frère et cousin plu-
« sieurs villes et places fortes de sondit pays et comté de
« Flandres. Nous ait aussi été remontré, comment ceux du
« pays de Flandres ont esté la cause principale desdits traitez
« de paix et de mariage, et sont ceux qui de leur part les veu-
« lent et désirent entretenir; et avec ce il est bruit assez
« commun que aucuns de vos gens sèment et font courir voix
« et parole que si vous aviez une fois subjugué ledit pays de
« Flandres, vostre intention est de recouvrer par force et
« puissance d'armes, à l'aide des Anglois, nos anciens enne-
« mis, les pays et seigneuries, qui par ledit traité de paix
« appartiennent à nous et à nostre dite compagne la royne.
« Pour lesquelles considérations, et pour obvier aux inconvé-
« niens qui en pourroient avenir, et pourveoir à la seureté
« tant dudit pays de Flandres, que des autres parties de nostre
« royaume, nous avons derechef puis naguères pris et reçeu
« en union, amitié et confédération avec nous, nostredit frère
« et cousin le duc Philippe, pour lui, ceux de son sang et de son
« conseil, ensemble lesdits trois membres, et généralement
« tout son pays et comté de Flandres, nos sujets, et avons
« promis leur aider, assister, et donner faveur et secours de
« gens, et autrement contre tous ceux qui par voye de fait
« voudront entreprendre sur l'estat et garde de la personne
« de nostredit frère et cousin le duc Philippe, et sur le gou-
« vernement de sondit pays de Flandres; et combien que

« comme seigneur souverain dudit pays et comté de Flandres,
« eussions tant à vous que ausdits de Flandre par nos lettres à
« vous présentées par Lyonnois, nostre officier d'armes, de-
« fendu la voye de fait, néanmoins depuis aucuns briefs jours
« en çà, aucuns de vos gens, par vostre charge, sont venus
« en ladite ville de Tenremonde, estant de l'ancien héritage et
« domaine de nostredit frère et cousin, et par emblée ont
« trouvé moyen de gagner la porte et entrée de ladite ville; et
« incontinent vous en personne, à grande compagnie de gens
« de pied et de cheval, y estes entré à puissance d'armes, et
« y avez fait et souffert faire tous exploits de guerre et hosti-
« lité, tuer et meurtrir plusieurs des pauvres habitans, butiner
« et piller leurs biens et maisons, combien qu'ils ne doutas-
« sent estre en guerre ni inimitié contre vous, et que jamais
« n'eussent esté par vous sommez et requis. Et disent en outre
« lesdits de Flandres estre bien informez, que tendez à leur
« nuire et porter dommage le plus que pourrez par voye de
« fait et exploit de guerre, sans vouloir réparer ce que par
« vous et vos gens y a esté fait, en nous requerant humble-
« ment, veû qu'ils sont de nostre royaume et nos sujets, que
« nous, en suivant les traitez dessusdits, leur veuillons don-
« ner faveur, secours et ayde. Pourquoy, nous ayans regard
« aux choses dessusdites, lesquelles considerées, et mesme-
« ment l'offre de la justice où ils se sont mis, ne pouvons,
« sauf nostre honneur, abandonner nostredit frère et cousin,
« ni ceux dudit pays de Flandres, par l'advis et déliberation
« des princes et seigneurs de nostre sang, et gens de nostre
« grand conseil, vous advertissons des choses dessusdites, et
« vous signifions et déclarons par ces présentes, que nous
« prenons et recevons nostredit frère et cousin pour luy, les-

« dits de son sang et conseil estans lez luy, et les gens des « trois membres, et le général de son pays et comté de Flan- « dres, en nostre union, amitié et confédération, envers et « contre tous ceux qui entreprendront par voye de fait sur « l'Estat et garde de la personne de nostredit frère et cousin, « et le gouvernement de sondit pays de Flandres. Si vous « prions, requerons, et sommons par ces présentes, que vous « désistiez desdites voyes de fait et n'attentiez, ni fassiez ou « souffriez attenter choses quelconques, qui sont contre ni au « préjudice de nostredit frère et cousin et de sondit pays, ni « contre l'estat et garde de sa personne, ni dudit gouverne- « ment de Flandres, qui s'est fait ou fera pour le tems à venir « sous son nom, et par l'advis desdits de son sang et conseil, « et des dessusdits des membres de Flandres, et que ce « qui par vous ou les vostres aura esté fait, attenté, ou innové, « tant en la surprise de ladite ville de Tenremonde, que en « toutes autres voyes et exploits de guerre, et tout ce que par « vous ou les vostres, ou sous vostre aveu, s'en seroit en- « suivi, les repariez et remettiez en toutes choses au premier « estat. Et si par voye de justice vous prétendez aucun droit « de mainbournie ou autres, sur la personne et biens de « nostredit frère et cousin, nous vous offrons de vous admi- « nistrer si bonne et briefve justice, que par raison vous devrez « estre content : et si autrement le faites, et continuez en la- « dite voye de fait, ou differez de faire réparer ce qui a esté « attenté à la surprise dudit Tenremonde et autrement, nous « vous signifions et déclarons dès maintenant et pour lors, « que en nous acquitant ainsi que tenus y sommes, par « les moyens dessusdits, nous donnerons ayde, secours et « faveur, de tout nostre pouvoir à nostredit frère et cousin,

« et à ceux de son sang et conseil, et desdits membres et « pays de Flandres, contre vous, et tous ceux qui en cette « matière vous aideront et assisteront, sur quoy nous vous « requérons nous faire réponse... Donné en nostre chastel de « Montargis, le vingt-septième jour de décembre[1]. »

La réponse de Maximilien fut un refus; ce n'était pas à Audenarde qu'il pouvait signer la restitution de Termonde[2].

Cependant Charles VIII renouvelle, le 5 février 1484 (avant Pâques), sa promesse d'aider les Flamands contre tous[3]. Le 26 du même mois, un nouveau traité d'alliance la confirme, et peu après Jean de la Gruuthuse se rend à Paris pour y obtenir l'appui d'une armée dont le commandement sera confié au sire de Crèvecœur.

[1] *Pr. de l'Histoire de Charles VIII*, p. 461.

[2] Autre exemple de la duplicité de l'archiduc. Tandis qu'il rejetait la médiation de Charles VIII, il feignait de l'accepter dans une convention destinée à sanctionner la neutralité des habitants de Bruges et du Franc, « jusques à ce que par le roy ou sa cour de parlement touchant la mam- « bournie soit informé de droit, appointié ou décidé qui la devra avoir. » — Les conditions de ce traité sont remarquables : tous les revenus seront perçus par les habitants de Bruges et du Franc; tout se fera au nom du duc Philippe; la liberté du commerce sera garantie, et Maximilien sera tenu de jurer à la fois « d'entretenir, garder et observer les droits, prééminences et seigneurie de monseigneur le duc Philippe, ensemble les priviléges, coustumes et franchises, » et de maintenir « l'entrecours de la marchandise, l'ancienne estaple de la ville de Bruges, et la résidence des nations et marchans estrangiers. » C'est dans le but d'assurer les libertés politiques et commerciales de Bruges que Maximilien promet que ses hommes d'armes ne franchiront point les limites de sa châtellenie, et il s'engage également à faire ratifier ce traité par les états de Brabant, de Hollande, de Zélande et de Hainaut. *Convention du 27 février 1484* (v. st.). (*MS. de la Bibl. royale.*)

[3] *Pr. de l'Histoire de Charles VIII*, p. 472.

Pendant ces négociations, le comte de Romont s'était retranché avec les milices flamandes entre Eenhaem et Audenarde, afin de protéger la ville de Gand contre Maximilien, qui avait employé l'hiver à mander de toutes parts des hommes d'armes. Il était aisé de prévoir qu'il se hâterait d'ouvrir la campagne avant que l'intervention de Charles VIII vînt neutraliser ses forces et ses ressources. Le 5 avril 1485, troisième jour de Pâques, Jean de Ligny saccagea Grammont. Deux jours après, le comte de Nassau s'empara du bourg de Ninove, qui fut également dévasté. Ce fut sous ces auspices favorables que Maximilien se dirigea vers l'armée du comte de Romont; mais elle occupait une forte position, et il jugea peu prudent de l'attaquer dans son camp. Après quelques escarmouches sans résultats, il se retira vers Alost en incendiant le pays. La retraite de Maximilien enhardit les Gantois. L'un de leurs chefs, Adrien Vilain, sire de Rasseghem, quitte le camp d'Eenhaem avec trois mille Gantois et s'approche d'Audenarde, espérant attirer la garnison dans les embûches qu'il lui a préparées. Cependant le sire de Maingoval, que Maximilien a laissé dans cette forteresse, a deviné sa ruse: il en profite, sort des murailles comme s'il l'ignorait, et par une fuite simulée amène lui-même les Gantois jusqu'aux portes d'Audenarde. Ils se croyaient vainqueurs quand une décharge générale de l'artillerie de la forteresse foudroya leurs rangs épais: toute la garnison saisit ce moment de désordre pour les assaillir. Ils ne se rallièrent qu'avec peine en abandonnant trois cents morts et deux cent vingt prisonniers. Adrien Vilain avait reçu un trait qui lui traversa le visage; mais ce qui semait parmi les Gantois le plus de honte et de désespoir, c'était la perte de leur grande bannière tombée au pouvoir des ennemis.

Ils quittèrent précipitamment leur camp d'Eenhaem et rentrèrent à Gand [1].

Dès que Maximilien apprend ce succès, il envahit le pays de Waes avec son armée. Le château de Tamise est emporté d'assaut et toute la garnison flamande mise à mort. Enfin, il poursuit sa marche vers Gand et arrive devant la porte de Saint-Bavon, tandis que Daniel de Praet accourt d'Audenarde pour le seconder avec deux cents chevaux et huit cents hommes d'armes.

Le péril des Gantois devenait imminent. Le sire de Crèvecœur, qui avait perdu un temps précieux à parlementer avec les magistrats de Tournay, qui refusaient de le recevoir afin de conserver leur neutralité, n'hésita plus à s'avancer vers Deinze, en ordonnant aux autres capitaines de l'armée française de se hâter de l'y rejoindre. Néanmoins, l'archiduc espérait devancer l'armée française et remporter un avantage décisif avant son arrivée. Il ne s'était pas trompé. Les Gantois préféraient à la honte de voir insulter leurs murailles un combat que la prudence leur commandait d'éviter, puisqu'ils gagnaient tout à attendre; et aussitôt que de leurs remparts ils aperçurent les bannières allemandes qui flottaient dans la plaine, ils prirent les armes et se firent ouvrir les portes.

La première sortie des Gantois avait été malheureuse; la seconde est désastreuse. Le sire de Hornes, remarquant leur audace et leur témérité, ne réussit que trop aisément à les entraîner de nouveau dans une embuscade. Les Gantois, surpris de tous côtés, perdent quatre cents des leurs et se replient en désordre, tandis que le comte de Nassau et les sires

[1] *Chroniques flamandes;* Molinet, 108.

de Berghes et de Ligny se précipitent avec leurs hommes d'armes à leur poursuite. En vain Jean de Coppenolle cherche-t-il, en renouvelant la lutte par un effort désespéré, à favoriser la retraite de ses concitoyens. L'armée de Maximilien arrive auprès des remparts de Gand avec les fuyards, et elle y aurait pénétré avec eux, si le grand doyen Eustache Schietcatte n'eût fait fermer les portes et baisser les herses.

Un grand nombre de Gantois avaient péri sous les yeux de leurs frères sans qu'on pût les secourir ; mais Gand était sauvée. Maximilien s'éloigna : la Flandre lui échappait. A peine avait-il atteint Termonde, qu'il apprit que le sire d'Esquerdes (Philippe de Crèvecœur) était entré à Gand avec huit mille fantassins, six cent cinquante lances et trente-six canons. Au même moment, le duc de Lorraine et Guillaume de la Marck se préparaient à soutenir la rébellion de plus en plus prochaine des communes de la Meuse. Maximilien ne conservait, entre le Rhin et la mer, que le Brabant et le Hainaut, et déjà Charles VIII annonçait, dans des lettres adressées aux états de ces pays, son intention de l'y poursuivre. « Nous « vous prions et requérons, leur écrivait-il le 27 mai 1485, « que veuilliez départir de favoriser nostre père et cousin « l'archiduc d'Autriche au préjudice de nostre frère et de nos « subjects du pays de Flandre ; autrement nous y pourvoye- « rons comme il appartiendra. »

Nous ne connaissons point la réponse des états de Brabant et de Hainaut. Celle de Maximilien fut fière. « Je ne me sçay. « mandait-il au roi de France, trop esmerveiller de semblables « lettres et crois qu'elles procèdent de mauvais conseil. Chacun « sçait bien le tort que ceux de Flandres m'ont faict jusqu'à « cette heure, d'avoir détenu mon fils par force ; toutefois,

« j'espère briefment le mettre hors de la captivité en laquelle « il a esté détenu. Au regard des requestes que faites à mes « sujets, elles vous peuvent plus tourner à honte que à moy à « dommage ; elles ne me donneront crainte pour me abstenir « de faire ce que je dois. » (25 juin 1485.)

Un court espace de temps, celui qui s'était écoulé entre ces deux lettres, avait changé la situation des choses. L'armée de Charles VIII occupe les murs de Gand ; mais les Français, que la Flandre a appelés comme des alliés, maltraitent les bourgeois comme s'ils eussent été non leurs hôtes, mais leurs ennemis. Des haines séculaires se réveillent, et le sire de Crèvecœur cherche en vain à les apaiser. On oublie qu'il est l'un des plus grands capitaines du quinzième siècle, celui qui contribua plus que personne à rétablir la discipline dans les armées, et qui régla le premier les manœuvres stratégiques de l'infanterie, cet élément de la puissance militaire trop longtemps méconnu [1]; on se souvient uniquement avec quelle déloyauté, ami et complice d'Hugonet et d'Humbercourt, il a trahi Marie de Bourgogne pour embrasser le parti de Louis XI et diriger contre la Flandre l'armée qui fut vaincue à Guinegate. Le hasard met le comble à l'agitation des esprits. Le sire de Crèvecœur ayant engagé le jeune duc Philippe à monter à cheval et à se montrer au peuple, le bruit se répand aussitôt que les Français se préparent à enlever le jeune prince et à l'emmener en France. Le peuple y ajoute foi. Telle est l'irritation qui l'anime, que le sire de Crèvecœur juge prudent de quitter la Flandre et de se retirer sous les remparts

[1] L'abbé Lenglet du Fresnoy le compare à Pyrrhus, dans sa préface de *Philippe de Commines*, I, p. 83.

de Tournay, abandonnant toute son artillerie entre les mains des bourgeois de Gand. (11 juin 1485 [1].)

Les partisans de Maximilien se hâtèrent de mettre à profit ces querelles et ces divisions. Le 1er juin 1485, tout le peuple de Bruges était réuni sur la place du Bourg, pour suivre pieusement une procession destinée à appeler la protection du ciel sur la Flandre, lorsqu'on apprit que les portes de la ville avaient été livrées aux mercenaires de Maximilien. Au même moment on vit arriver, au grand trot de leurs chevaux, le comte de Nassau, les sires de Montfort, de Tainteville et d'autres chevaliers accompagnés d'une troupe nombreuse de reîtres allemands, et, au milieu d'eux, messire Jean de Houthem, chancelier de Brabant, clerc infidèle à ses devoirs, à qui le pape Alexandre VI écrivait, comme Pierre de Blois à Robert d'Aire : « Tu t'enorgueillis des titres de la magistrature et de « la chevalerie en négligeant ce qu'exigent ton ministère et « le salut de ton âme. » Un héraut les précédait. « Écoutez, « écoutez ! » cria-t-il à la multitude, surprise et saisie de terreur. Le chancelier de Brabant prit aussitôt la parole, et expliqua à haute voix, en rappelant les longues guerres et les discordes qui avaient attristé la Flandre depuis la mort de Charles le Hardi, combien il était juste que Maximilien possédât plutôt que tout autre la tutelle complète et entière de son fils. « Que voulez-vous ? dit-il en terminant, la paix ou la « guerre ? » Il ne fallait pas songer à délibérer librement. Tous répondirent : « La paix ! » — « Reconnaissez-vous Maxi-

[1] Douze jours après, le 23 juin, Charles VIII écrivit aux échevins de Gand pour les prier de lui renvoyer son artillerie. (*Arch. de la Flandre orientale.*)

« milien pour mainbourg? » ajouta le chancelier. — « Oui! oui! » répliqua le peuple. Messire Jean de Houthem exposa ensuite les conditions auxquelles l'archiduc consentait à confirmer les priviléges de la ville : les unes se rapportaient à des amendes pécuniaires, d'autres à une amnistie dont étaient exclus dix bourgeois, qui furent immédiatement conduits au Steen, comme prévenus d'avoir favorisé la rébellion. Il faut nommer parmi eux Louis de la Gruuthuse, l'homme de ce siècle qui honora le plus la Flandre par son illustre origine, son dévouement au pays et son amour des lettres.

Dès que Maximilien apprit ce qui s'était passé, il aborda dans le Zwyn. L'Écluse lui ouvrit ses portes, et il se rendit sans délai à Bruges, où son entrée eut lieu avec une grande pompe le 21 juin 1485 [1].

Le même complot s'ourdissait à Gand. Il y était dirigé par un signataire du *calfvel* de 1468, le grand doyen Matthieu Peyaert, qui comptait de nombreux amis parmi les bouchers et les poissonniers. Sept jours après la surprise de Bruges, le mouvement qu'il avait préparé éclata à Gand aux cris de : « Paix! paix! Autriche et notre jeune prince [2]! » On arrêta aussitôt Guillaume Rym, Daniel Onredene, Adrien Vilain et

[1] *Journal d'un Clerc de Bruges* (*MS. de la Bibliothèque royale*, 13167). — Le 23 juin, Maximilien prêta, à Saint-Donat, le serment de mainbourg de Flandre. *Acta Cap. Eccl. S. Don.*

[2] Ce mouvement avait été précédé de quelques négociations. Douze députés de la Collace de Gand s'étaient rendus à Malines, et y avaient proposé de reconnaître Maximilien comme mainbourg, « pourvu qu'il consentît à leur laisser leur privilége de 1301, leurs chaperons blancs, l'organisation de leurs corps de métiers, leur autorité sur les *haghepoorters*, etc. » Ils demandaient que Maximilien ne saisît pas ce prétexte pour introduire à Gand des gens de guerre.

Jean de Coppenolle [1]. Les deux premiers furent conduits au supplice le 13 juin. « Or pouvez à ce connoître, observe Oli-« vier de la Marche, quelle seureté on a à servir peuple ; car « Guillaume Rym avoit plus grande voix à Gand et plus grand « crédit que n'avoit le prince du païs, ne les plus grands de « Flandres ; et soudainement changerent à propos et tous en « généralité consentirent à sa mort : et sur le hourt on luy « laissa faire ses remontrances ; mais oncques personne ne « répondit, et dict le dict Guillaume sur ses derniers mots : « Ou vous ne me repondez point, ou je suis devenu sourd. »

Quoi qu'en ait écrit Olivier de la Marche, le peuple répondit aux dernières paroles de Guillaume Rym, mais ce ne fut que lorsque le bourreau eut achevé son office. La vue du sang l'émut plus puissamment que l'appel du vieillard, qui aimait mieux se croire sourd que de reconnaître l'ingratitude populaire : il fallut, pour calmer les bourgeois, qu'on ouvrît les portes des prisons. Adrien Vilain se retira à Tournay et Jean de Coppenolle en France, où Charles VIII le créa son maître d'hôtel avec six cents francs de pension.

Ce fut dans ces circonstances que les états de Flandre chargèrent l'abbé de Saint-Pierre, Philippe de Beveren, Paul de Baenst, Richard Uutenhove et Adrien de Raveschoot, de se rendre à Bruges pour arrêter avec Maximilien les conditions de la paix. Elle fut conclue le 28 juin 1485.

L'archiduc y était reconnu pour mainbourg de la personne de son fils et du comté de Flandre. Il s'engageait à confirmer tous les priviléges généraux et particuliers.

Il était convenu que lorsqu'il se rendrait à Gand il n'y pour-

[1] Ende andere goede mannen. *Dagboek der Collatie*, p. 493.

rait pas amener plus d'hommes d'armes avec lui qu'il n'en avait à Bruges pour la garde de sa personne.

On devait lui remettre son fils; mais il promettait de ne point le conduire hors de Flandre.

Toutes les sentences de bannissement prononcées contre les partisans de l'archiduc étaient annulées.

On lui accordait, comme indemnité pour les frais de la guerre, une somme payable en trois années, dont le chiffre n'était pas déterminé.

La pension de la duchesse douairière de Bourgogne était rétablie.

A ces conditions, l'archiduc octroyait une amnistie dont il exceptait ses principaux adversaires et tous ceux qui avaient fui hors de Flandre.

Le produit de la confiscation de leurs biens devait être employé à effacer les tristes résultats des désastres de la guerre.

Sur un tableau joint au traité se trouvaient désignés ceux que l'archiduc ne voulait point comprendre dans la paix. Les principaux étaient Jacques de Savoie, Wolfart de Borssele, Louis de la Gruuthuse, Léon de Masmines, Jean de Coppenolle, le grand doyen Eustache Schietcatte, Guillaume Moreel, Jean de Keyt, Jean de Riebeke, tous les trois anciens magistrats de Bruges, et l'échevin François de Bassevelde [1].

Les temps étaient bien changés depuis que Baudouin le Bon parcourait la Flandre en rendant la justice une baguette blanche à la main : c'est d'une verge rouge, symbole de rigueurs et de vengeances, que Maximilien arme le bras du bâtard de Baenst, créé prévôt de Bruges, en lui donnant l'ordre de met-

[1] *Verzameling van XXIV orig. charters;* MOLINET.

tre à mort les prisonniers du Steen. Ainsi périrent successivement Jean de Keyt, qui avait été à diverses reprises bourgmestre de la ville, François de Bassevelde, fameux par la réponse énergique qu'il avait opposée en 1483 aux menaces de l'archiduc, le tisserand Sohier Deroo, l'orfévre Antoine Labbe, le clerc de la confrérie du Saint-Sang Pierre Van der Eecke, et d'autres bourgeois accusés des mêmes délits de rébellion : leurs têtes sanglantes furent placées sur la pointe des tourelles inférieures des Halles qui s'élevaient entre le cadran de l'horloge et l'image de Notre-Dame.

Ce fut au milieu des tristes préoccupations de ces nombreux supplices que l'on demanda au sire de la Gruuthuse s'il désirait être interrogé par ses collègues de l'ordre de la Toison d'or ; mais il répondit qu'il était bourgeois de la ville de Bruges, et qu'il ne voulait d'autres juges que ses magistrats. Louis de la Gruuthuse couronnait par un généreux dévouement la plus noble vie : il avait servi fidèlement le duc Philippe, en protestant contre les cruautés du sire de Blanmont; et après avoir sauvé la liberté ou la vie à Charles le Hardi, il avait contribué plus que personne à affermir l'autorité chancelante de Marie de Bourgogne, sans qu'il eût jamais cessé de placer au-dessus de son titre de prince de Steenhuyze et de celui de comte de Winchester, témoignage de la reconnaissance d'Édouard IV, le titre moins fastueux mais non moins honorable qu'il tenait de ses aïeux, bourgeois de Bruges comme lui. La postérité elle-même n'admirera pas plus en lui le chevalier intrépide que le *compère* de Colard Mansion et le fondateur de cette précieuse bibliothèque où le talent des miniaturistes et des enlumineurs flamands s'élevait par une inspiration patriotique à rivaliser avec l'éclat et la pompe des merveilleux récits conservés par les

chroniques nationales. Maximilien n'avait compromis son autorité que parce qu'il avait méconnu ses conseils : il n'osa toutefois pas instruire publiquement son procès, et se contenta d'exiger une amende de trois cent mille écus, dont le comte de Nassau reçut le tiers; puis il chargea Olivier de la Marche de conduire le sire de la Gruuthuse au château de Vilvorde.

Cependant Maximilien avait quitté Bruges le 6 juillet 1485 pour se rendre à Gand. Le sire de Ravestein vint au-devant de lui et lui amena son fils à Mariakerke. L'entrevue remplit les spectateurs d'émotion : l'enfant, qui depuis longtemps n'avait pas vu son père, ne le reconnut pas et fondit en larmes en recevant ses baisers paternels.

L'archiduc d'Autriche avait fait annoncer aux Gantois par Matthieu Peyaert qu'il ne prendrait avec lui que six cents hommes, conformément au traité du 28 juin 1485; mais loin de rester fidèle à sa promesse, il traversa la ville en se dirigeant vers le château de Ten Walle, déjà plus connu sous le nom de Princen-Hof, suivi d'une armée de cinq mille hommes d'armes commandés par Martin Dezwarte, fameux capitaine de Maestricht. Matthieu Peyaert, dont les discours avaient trompé les Gantois, fut récompensé de cette trahison comme d'une victoire ; car l'archiduc l'arma chevalier, malgré les murmures des bourgeois empressés à poursuivre de leurs risées ce rude et grossier personnage qui s'en allait dans les rues sans oser toucher à la riche chaîne d'or qu'il avait reçue du prince, et ils prétendaient même que Maximilien, à défaut d'épée, lui avait donné l'ordre de chevalerie en le frappant de sa botte [1].

[1] Met zyne beclaecte leerse. DESPARS, III, p. 268.

Les Gantois voyaient d'ailleurs avec anxiété les hommes d'armes étrangers que l'archiduc avait conduits avec lui, la plupart insolents, orgueilleux et avides. Trois d'entre eux avaient été arrêtés pour avoir outragé une femme : leurs compagnons les délivrèrent, et à ce bruit le mécontentement du peuple ne connut plus de bornes. Il courut aux armes et alla planter ses bannières sur le marché du Vendredi.

C'est en vain que Maximilien envoie ses conseillers pour essayer de calmer les bourgeois. Philippe de Clèves, malgré sa popularité, et l'évêque de Cambray, quoique protégé par la dignité de ses fonctions ecclésiastiques, ne peuvent se faire écouter. Le comte de Chimay soulève une opposition plus violente et ses jours sont en péril; Matthieu Peyaert, qui s'est joint à ses efforts, fuit avec lui. La colère des bourgeois a redoublé à la vue de la chaîne d'or qui leur rappelle sa trahison. « Délivrez-nous, criaient les Gantois, de ces Allemands « que vous nous avez amenés, ou nous nous en délivrerons « nous-mêmes. » Bien que la nuit fût venue, ils ne se séparaient point. Une vive inquiétude régnait à l'hôtel de Ten Walle. Maximilien chargea le comte de Nassau de veiller à la garde « du pont, là où on coupe les testes, qui estoit la droite « venue des Gantois pour venir contre l'hostel du prince » (l'*Hooft-brugge*), et se rendit dans l'appartement du sire de la Marche, son premier maître d'hôtel, afin d'être plus près des hommes d'armes allemands qu'il s'était hâté de réunir autour de lui.

Ainsi se passa la nuit : le lendemain Maximilien se dirigea à la tête des Allemands vers l'hôtel de ville. Il était arrivé au marché de la poissonnerie, lorsque les magistrats vinrent le prier de ne pas employer la violence, moyen qui eût entraîné

l'effusion du sang et qui n'eût pas été sans danger pour l'archiduc lui-même. Deux notables bourgeois se rendirent à l'hôtel de ville et engagèrent le peuple à se retirer, mais il exigeait avant tout que Maximilien s'éloignât avec les siens. L'archiduc y consentit : les Gantois n'en restaient pas moins assemblés en grand nombre. « Il faut leur courir sus et les défaire, s'écria « le comte de Nassau ; par ce moyen le prince sera perpétuel- « lement seigneur et maître de toute la Flandre. » Philippe de Clèves combattait cet avis. « Lorsque vous aurez détruit « Gand, disait-il à l'archiduc, vous aurez détruit la fleur et la « perle de tous vos pays. » Et le soir arriva sans qu'aucune résolution eût été prise.

Cependant les Gantois s'approchaient et occupaient la place du Petit-Marché, situé entre le Gravesteen et l'église Sainte-Pharaïlde. Ce mouvement agressif devait mettre un terme à l'indécision des conseillers de Maximilien ; l'avis du comte de Nassau prévalut, et il fut décidé, à la grande joie des Allemands, que le lendemain, dès les premières heures du jour, l'on chercherait à tourner, par la Coupure, la position des Gantois, afin de pouvoir les attaquer plus avantageusement.

La lutte eût été terrible : elle fut prévenue par la retraite des corps de métiers, las d'avoir passé quarante-huit heures sous leurs bannières. Les échevins se hâtèrent de l'annoncer à l'archiduc en implorant sa clémence : ils devaient toutefois payer cette émeute plus cher qu'une longue insurrection. Une amende de cent vingt-sept mille écus d'or les frappa [1]. Cent

[1] Malgré le payement de cette énorme amende, quelques semaines s'étaient à peine écoulées lorsque l'archiduc d'Autriche chercha à emprunter au chapitre de Saint-Donat de Bruges (29 août 1485) ; mais les chanoines de Saint-Donat se montrèrent peu disposés à accéder à ses désirs.

bourgeois furent exilés, trente-trois ne sortirent du châtelet que pour être conduits au supplice, quoiqu'il y en eût plusieurs parmi eux qui offrissent jusqu'à sept mille écus d'or pour racheter leur vie [1]. Maximilien avait de plus exigé une réparation solennelle : placé sur un trône et entouré des ambassadeurs des princes étrangers, il reçut, le 22 juillet 1485, les protestations d'obéissance et de fidélité des échevins « tous « habillés de noires robes deschaintes, » puis il chargea le chancelier de Brabant de prendre la parole en son nom. Sa harangue fut une longue énumération des griefs du prince contre les Gantois. « Illecq fut proposé, dit Molinet, comment « nonobstant plusieurs torts perpétrés par lesdits Gantois, le « duc les avoit receus à merci et fait paix, plus à leur honneur « et avantage que au sien, dont ses princes et barons s'estoient « esbahis; et comment illecq lui venu s'estoient mis en armes

A une autre époque, Maximilien leur avait remis, comme gage d'un prêt important, le grand hanap orné de pierreries du duc Charles le Hardi.

[1] Maximilien n'était point cruel par caractère. Il disait avec dignité qu'en pardonnant à des ingrats il trouvait l'occasion de montrer deux fois sa clémence : « Quin parcendum esse ut rursus victis sæpius ignoscere sibi integrum esset. » GEORG. SAUROM., *Or. in mort. Max.* — Son défaut était sa faiblesse : s'il était abandonné à lui-même, elle le conduisait à la prodigalité vis-à-vis de ses amis, à la duplicité vis-à-vis de ses adversaires; mais elle ne lui était jamais plus funeste que lorsqu'en croyant agir librement, il subissait les conseils de ses courtisans. — « Le « prêtre Luc racontait de l'empereur Maximilien qu'il ne prenait conseil « de personne et que néanmoins il ne faisait rien à sa mode; car comme « il ne communique ses secrets à personne, quand on vient à découvrir « ses desseins, les gens de son conseil y contredisent, et lui, qui a l'humeur « facile, se rend à leur avis: si bien qu'il n'y a point de fond à faire sur « ses délibérations, d'autant que ce qu'il fait un jour, il le défait un « autre. » MACHIAVEL.

« contre lui et les siens, dont il avoit bien pensé mettre la ville « à totale ruine par feu et espée, ne fust la pitié qu'il avoit des « églises et des bonnes personnes qui sont illecq habitans. »

Le pensionnaire de Gand, qui répondit à ce discours, n'eut point d'éloges assez pompeux pour célébrer une si admirable clémence. Il avoua « qu'il n'avoit tenu qu'à rien que de la « bonne ville de Gand l'on disist présentement : Cy fut Gand ! » Ensuite les Gantois crièrent merci et remirent à l'archiduc neuf chartes de priviléges qu'ils tenaient de Marie de Bourgogne, de Maximilien, de Philippe, de Louis XI et de Charles VIII. « Lesquels priviléges furent brisés et coppés par maistre « Nicolas de Rastre, audiencier. » Molinet ajoute : « Monsei- « gneur demanda quelque chose du traité de Gavre, » tant il est vrai que les libertés publiques ne pouvaient être opprimées sans que l'on vît évoquer le triste souvenir de l'acte qui, le premier, en avait consacré la mutilation.

Maximilien avait rétabli son autorité en Flandre : son titre de mainbourg avait été reconnu dans toutes les provinces de la domination bourguignonne. Ne craignant plus ni les communes de Flandre, ni celles de la Meuse, il n'hésitait pas à violer plus ouvertement le traité du 28 juin en envoyant son fils à Malines, et chargeait en même temps Frédéric de Montigny, l'un des meurtriers du sire de Dadizeele, d'aller enlever à Mézières le sire de Lamarck et de lui faire trancher la tête. Son double succès de Bruges et de Gand avait étrangement développé son orgueil. Il s'était fait élire roi des Romains à Francfort, le 16 février 1485 (v. st.), et c'était du centre de l'Allemagne qu'il avait signé une charte pour reconstituer le Franc comme quatrième membre de Flandre.

Maximilien, ébloui du titre pompeux qui l'associait à l'auto-

rité impériale et lui en assurait la transmission, s'abandonnait de plus en plus, avec une confiance sans limites, aux rêves de son ambition. Les flatteries de ses courtisans, les prophéties de ses astrologues et de ses devins chatouillaient son cœur de l'image éclatante des triomphes qui lui étaient réservés; il n'était point de projet qui ne le séduisît par quelque illusion, point d'illusion qui ne dominât sa faible raison, en y gravant d'altières espérances. Tantôt il voyait le roi de Hongrie, Mathias Corvin, l'illustre fils de Jean Huniade, réduit à lui céder son royaume, en fuyant chez les Turcs ; tantôt il se flattait de conduire les Polonais au delà du Danube. Tantôt il songeait à se placer à la tête des Suisses pour chasser du duché de Milan la dynastie fondée par le bâtard d'un paysan de Cottignole, dont il devait plus tard épouser la petite-fille : de Milan il eût marché à la conquête du royaume de Naples; mais son premier dessein était d'envahir la France, pour aller réclamer les armes à la main sa fille, appelée malgré lui à devenir reine de France. Ce n'était point, du reste, son unique grief contre Charles VIII, car il l'accusait d'avoir excité des troubles à Liége et d'avoir équipé quatorze grands navires pour soutenir la faction des *Hoeks* en Hollande. Pour réussir dans cette grande entreprise, Maximilien comptait sur trente-deux mille chevaux qui devaient lui être envoyés par les princes allemands, sans y comprendre ni les hallebardiers, arquebusiers et autres combattants à pied, ni les gens d'armes de Lorraine et des ligues suisses. C'était dans les Pays-Bas qu'il devait commencer la guerre, et il espérait bien s'emparer en passant du temporel de l'évêché de Liége et du fief de l'abbé de Stavelot [1].

[1] Voir aux *Pièces justificatives*.

sauf à continuer son œuvre en confisquant plus tard les priviléges des communes qui lui avaient été si longtemps hostiles.

C'était ainsi que le roi des Romains songeait à renouveler la gigantesque entreprise qui avait conduit Othon IV à Bouvines. Othon de Saxe était étranger à la Flandre et ne faillit triompher que parce qu'il opposa les communes flamandes aux communes françaises. Maximilien, aussi ingrat qu'incapable, ne devait qu'au choix de la Flandre la main de l'héritière des ducs de Bourgogne, et ne s'en croyait pas moins assez fort pour combattre à la fois sa liberté, encore si puissante quoiqu'à son déclin, et la royauté, qui se relevait brillante et belliqueuse sous Charles VIII.

Le roi de France, plein de confiance dans la paix, avait retiré ses hommes d'armes des frontières : rien ne contribua plus à en précipiter le terme. Le sire de Montigny surprit Mortagne. Honnecourt et l'Écluse partagèrent le même sort. Térouane fut escaladée par Salazar (19 juin 1486), et ce fait d'armes fut suivi de près d'une tentative dirigée contre Saint-Quentin.

Maximilien avait attendu ces succès « pour envoyer au roi « de France une ambassade assez légière, de par les princes « de l'Empire avec déclaration d'estre ennemis du royaume. » Dans un manifeste daté de Bruges le 31 juillet 1486, il somma Charles VIII de l'aider et de le soutenir, conformément au traité d'Arras, si fréquemment invoqué dans des tendances tout opposées ; il y accusait vivement les actes de la régence d'Anne de Beaujeu : « Depuis le trespas de vostre « dit feu père, les seigneur et dame de Beaujeu et le seigneur « des Cordes, qui ont eu le gouvernement de vostre per-

« sonne et de vostre dit réaulme, ont pour leur profit parti-
« culier et en délaissant les biens de vous et de vostre réaulme
« faict tout le contraire de ce qui a esté promis et scellé ; car
« ils ont quonspiré et machiné contre nous, nostre personne,
« nos pays et subjects en plusieurs manières. Premièrement
« ont prins et reçeu argent de ceulx qui depuis nagaires avoient
« emprins le gouvernement de nostre pays et comté de
« Flandre, et qui par force nous avoient osté et détenoient
« comme prisonnier nostre très-chier et très-amé fils le
« archiduc de Austrice. Et si se sont en vostre nom alyez
« avec eulx contre nous. Et ont envoyé vos gens d'armes en
« nostre pays de Flandres à l'encontre de nous, et mesme-
« ment y est venu le dit seigneur des Cordes en sa personne. »
Il ajoutait que le sire d'Esquerdes avait non-seulement adressé des lettres séditieuses aux communes de Flandre, de Brabant et de Hainaut, mais qu'il avait aussi engagé les Liégeois à s'insurger, et déclarait que le seul moyen de maintenir la paix était l'éloignement immédiat d'Anne de Beaujeu et de Philippe de Crèvecœur.

Charles VIII justifia dans une réponse aussi altière que ce défi la conduite de ceux que Maximilien accusait : « Ne avez
« cause de les chargier du faict de Flandres, car ce que faict y
« a esté ce a esté par bon quonseil et pour conserver et garder
« nostre autorité par souveraineté et obvier aux emprinses que
« vous y vouilliez faire et à la voie de faict que avez ja en-
« commencé et que ne debviez faire, car à vous, ne à aultre
« prince qui soit vivant ne appartient prendre les armes en
« nostre réaulme sans nostre exprès congé et licence. Et
« vous sçavez que le comté de Flandre est une des anchiennes
« pairies de France tenue de nous à foi et à hommage lige.

« Et se avons voullu tenir ledit pays de Flandres en paix
« pour le bien des subjects de icelui et réduire les choses à la
« raison comme prince et seigneur souverain poet et doibt
« faire, nous avons faict ce que nous pouyons et debvions faire
« licitement, et vous le contraire. Et quand ladite conté vous
« appartiendroit, ce que non, vous l'auriez confisquée par les
« desraisonnables termes que avez tenus. »

Puis il rappelait que Maximilien avait chargé son échanson Philippe d'Allers de se rendre à Melun pour promettre en son nom de ne pas enfreindre la paix, et qu'il avait profité de la bonne foi du roi de France, qui avait retiré ses garnisons des frontières, pour surprendre Térouane et Mortagne et attaquer Saint-Quentin. Il lui demandait comment, après avoir violé le premier traité, il osait proposer d'en conclure un second, et repoussait énergiquement toutes les allusions qui s'adressaient à sa minorité et à sa jeunesse. « Sachez bien, disait-il, que ne
« sommes pas en si bas eage et ne avons pas si petite expé-
« rience que ne congnoissons véritablement ceulx qui nous
« font bien ou mal et que ne soyons bien délibérez de leur
« renumérer et rendre quand le opportunité s'i pourra tourner,
« ainsi que bon prince poet et doibt faire en sa juste querelle. »
Le roi de France annonçait de plus l'intention de ne pas rompre son alliance avec les Flamands, alors même qu'il se trouverait obligé de pénétrer sur leur territoire pour combattre les hommes d'armes de Maximilien [1].

Le roi des Romains répondit en ces termes au roi de France :
« Très-cher et très-amé frère, nous avons reçeu certaines
« lettres de par vous, faites et forgées, comme croyons, par

[1] *Lettre du 31 août 1486* (*MS. de M. Goethals*).

« ceux qui à tort et sans cause nous ont en haine et malveil-
« lance. Ainsi n'avons point trouvé estre convenable et hono-
« rable à nous de vous y respondre en tant mesmement que
« vous vous estes laissé conseiller de nous vilipender par vos
« dites lettres; mais avons baillé charge aux gens de nostre
« conseil d'y faire response, et après ce jourd'huy sommes
« délibérés de non plus vous escrire *ou faire nommer comme*
« *il appartient à vostre royale dignité*, au cas que perséveriez
« en telles dérisions et insolences envers nous... » A cette
lettre était joint un long mémoire des conseillers de Maximilien
qui attribuaient à leur maître le titre fort douteux de chef des
rois chrétiens. Ils reproduisaient tous les griefs élevés contre
Anne de Beaujeu en l'accusant « d'avoir prins argent de ceulx
« de Gand, » menaçaient le roi de France de le déclarer
déchu de tout droit de suzeraineté sur la Flandre, justifiaient
l'escalade de Térouane et de Mortagne, par l'appui que les
Français donnaient aux Liégeois, et terminaient en disant que
« plusieurs autres choses pourroit-on licitement respondre
« au contenu desdites lettres du roi de France, ne fût que
« ceux qui les liroient ou escouteroient pourroient juger
« qu'elles procedassent de gens tels que ceux qui ont con-
« seillé et induit ledit seigneur d'envoyer les lettres dessus
« couchées, à sçavoir passionnez d'ouïr leurs torts, suspects
« et partiaux en la matière, vêu la deshonneste forme et ma-
« nière d'escrire à un tel roy qu'est le roy des Romains [1]. »

Maximilien, fidèle à sa politique, avait adressé aux princes
du sang et à la ville de Paris son manifeste contre la régence
d'Anne de Beaujeu. Il les y pressait de renverser son autorité

[1] *Pr. de l'Histoire de Charles VIII*, pp. 540-544.

et de former un conseil supérieur des princes du sang et des députés des états qui pourraient aviser au rétablissement de la paix, de concert avec les députés de l'Empereur. Étrange hallucination, qui le portait à proposer à la France ce qu'en ce moment même il combattait en Flandre.

La réponse des échevins de Paris est du 2 septembre 1486. Ils y repoussaient hautement les plaintes du roi des Romains, et le rendaient seul responsable de la violation du traité d'Arras. En effet, il avait commencé la guerre « contre droit et « raison en entrant par surprise en armes au royaume, » et il ne pouvait la continuer, ajoutaient-ils, « sans faire le grand « dommage du pays de Flandre. » Il y a une connexion évidente entre cette déclaration et la réponse des ministres de Charles VIII, qui en avaient pris connaissance avant qu'elle fût remise au héraut d'armes Toison-d'or. La commune de Paris ne pouvait être hostile à un système de gouvernement qui soutenait les communes flamandes.

Au conseil du roi, d'autres considérations rendaient les inimitiés plus vives. On ne pouvait souffrir qu'un prince étranger se prétendît supérieur à Charles VIII et lui refusât même le titre de roi; et à ce sujet le sire de Graville disait tout haut que si l'histoire se taisait sur les exploits des Allemands en France, elle avait conservé le souvenir de ceux de Charlemagne, qui avait conquis et soumis toute l'Allemagne.

Ce n'était que dans la faction des princes du sang que Maximilien pouvait espérer un appui. Le duc d'Orléans lui était favorable, et le duc de Bourbon, bien que frère du sire de Beaujeu, déclarait, en présence de Charles VIII, que le sire de Graville et ses amis « estoient cause de la guerre « que faisoit le duc d'Austriche et du mescontentement

« qu'avoient les autres seigneurs du sang, et alléguoit qu'il « estoit connestable et qu'à luy appartenoit l'exécution de la « guerre, et qu'il s'en vouloit aller en Picardie pour résister à « l'entreprise du duc d'Austriche et y trouver quelque bon « appointement [1]. » En effet, malgré tous les efforts que l'on tenta pour l'en dissuader, malgré ceux du roi lui-même, il se rendit en Picardie. Le duc de Bourbon était guidé par les conseils de quelques-uns de ses serviteurs « fort grands mutins. » Le principal, le plus capable, le plus influent, était l'ancien ami de Charles le Hardi, devenu, en 1472, l'un des conseillers de Louis XI, Philippe de Commines, qui avait épousé en France la fille d'un maître d'hôtel du roi, beau-frère de la dame de Montsoreau, si fréquemment nommée dans les enquêtes relatives à l'empoisonnement du duc de Guyenne. Soit qu'il eût été inquiété au sujet de la révision des donations territoriales faites par Louis XI aux dépens du domaine royal [2], soit qu'il subît avec peine la haine et le dédain qui s'attachent toujours aux ministres d'une autorité qui n'est plus, il conspirait [3], et la

[1] Guillaume de Jaligny, p. 7.

[2] *Ordonnances du 22 septembre* 1483 *et du 27 décembre* 1484. — Les donations de Louis XI avaient été excessives. Le sire de Commines avait reçu la principauté de Talmont, les terres de Curzon, de Château-Gonthier, de Chaillot lez Paris, etc. C'est dans les lettres de donation de la principauté de Talmont que Louis XI fait allusion aux services que le sire de Commines lui rendit à Péronne, « où, par ses bons advertissemens et autres services, il fut cause et moyen principal de la salvation « de notre personne. » Philippe de Commines eut aussi sa part dans les dépouilles du duc de Nemours. Voyez, dans Guillaume de Jaligny, l'énumération des châteaux du sire de Lescun, pauvre cadet de Gascogne, qui n'avait pas hérité de son père une seule maison.

[3] Le seigneur de Culant et le seigneur d'Argenton (Philippe de Com-

jeune royauté de Charles VIII allait rouvrir pour lui une de ces cages de fer, sombres monuments d'un règne dont il avait été à la fois le Séjan et le Tacite [1].

Enfin le moment arriva où Maximilien devait envahir la France avec le secours des Français eux-mêmes, et se placer, par de mémorables succès, parmi les héros et les vainqueurs les plus glorieux [2]. Dans son orgueil, il datait ses mandements de Lens, « *première ville de nostre conqueste;* » il avait, disait-on, été le premier qui eût songé à former la milice, depuis si célèbre, des lansquenets ou *landsknechten,* ce qui l'égalait à Jules César [3]; et l'on ajoutait qu'il était au monde le seul prince qui connût à la fois toutes les ressources de l'art si difficile de la guerre [4]. L'empereur Frédéric III

mines), qui s'estoit retiré par devers le duc de Bourbon, estoient les principaux. G. DE JALIGNY, p. 6.

[1] PH. DE COMMINES, VI, 12.—La sentence du parlement est du 25 mars 1488 (v. st.). *Pr. de l'Histoire de Charles VIII,* p. 576.

[2] Le roi des Romains avait quitté Bruges le 14 août : trois jours avant, il avait entendu la harangue d'Hermolao Barbaro, envoyé de la république de Venise, docte panégyrique où tous les succès étaient attribués à Maximilien, et tous les revers au destin : « Nato tibi filio ortæ seditiones sunt Morinis auctoribus : quorum opera factum est ut charissimum tibi pignus nescio quo pretextu, custodiendum et asservandum eripietur : fati vis hoc argentis.

[3] Nec Julio Cæsari inferior Cæsar hic in militari arte, qui et novum genus bellandi, novum quoque militum genus (quos *landsknecht* appellant) ipse instituit atque fovit primus JO. FABRI *Orat. in mort. Max.* — Machiavel a comparé à la légion romaine l'organisation militaire des *landsknechten*, qui modifia l'art de la guerre à la fin du quinzième siècle, et fut promptement imitée en Espagne et en France.

[4] Unicus fuit in terris qui exercitum cogere, aciem instituere et arma tractare noverat. CUSPINIAN., p. 494.

s'était rendu lui-même en Flandre, afin que l'éclat du sceptre impérial ajoutât quelque chose à celui de cette grande expédition. Mais jamais projets plus audacieux n'aboutirent à un résultat plus déplorable. La faction des princes du sang rougit de s'armer pour livrer la France à ses ennemis [1], et l'on vit bientôt les Allemands et les Suisses que Maximilien avait recrutés abandonner ses drapeaux à défaut de solde. Les uns allèrent rejoindre les Français ; d'autres cherchèrent à s'indemniser de leurs pertes en pillant le pays [2]. Il ne resta à l'Empereur qu'à regagner l'Allemagne ; et Maximilien, qui espérait, comme les confédérés de Bouvines, aller arborer l'aigle germanique sur le pont de la Calandre, non moins humilié quoiqu'il n'eût point combattu, fut réduit à implorer l'appui de ses propres sujets de Flandre et d'Artois qu'il méprisait naguère encore ; mais les bourgeois de Saint-Omer lui répondirent qu'ils étaient résolus à conserver une stricte neutralité, et leur exemple fut suivi par les habitants de Lille et de Douai [3].

[1] Je crois bien que quand il proposa de faire son armée et de se mettre sur les champs, il avoit des intelligences avec quelques seigneurs de France, lesquels il pensoit devoir de leur costé faire des brouilleries en France et y susciter une guerre civile ; mais ils luy furent comme le cheval au pied blanc, car ils luy faillirent au besoin. G. DE JALIGNY, p. 8. — Maximilien était animé d'un sentiment si vif d'hostilité contre les conseillers de Charles VIII, qu'il oublia la rébellion du bâtard de Fiennes, en disant : « Puisqu'il hayt les François, je lui pardonne. »

[2] Il n'eult perte ni de lui ni des siens, sinon que gasture du pays qui fort accrut le grand vouloir des peu sachans, auxquels il sembloit qu'il devoit prendre Paris en un jour et Rome en un autre. MOLINET, 153 ; *Chr. de Flandre*, 1132, pp. 36 et 55.

[3] *Pr. de l'Hist. de Charles VIII*, p. 546 ; MOLINET, 154 ; *Chr. de Flandre*, 1132.

Cette neutralité fut toutefois de peu de durée pour la ville de Saint-Omer, puisque les Français y entrèrent dès le 27 mai 1487. Deux mois après, le sire de Crèvecœur reconquit l'importante forteresse de Térouane (26 juillet), et ce premier revers fut suivi d'un second échec plus important et plus grave.

Les hommes d'armes allemands et bourguignons qui se trouvaient sous les ordres du comte de Nassau avaient voulu réparer la perte de Térouane en enlevant la ville de Béthune; mais ils se laissèrent surprendre et furent mis en déroute; près de neuf cents d'entre eux restèrent sur le champ du combat. Le comte de Nassau fut fait prisonnier, et avec lui Charles de Gueldre, Pierre de Hennin, Gérard de Boussut, Georges Vander Gracht, Charles et Philippe de Moerkerke, Jean de Commines, Jean de Praet, Jean d'Overschelde, bailli d'Ypres, Jacques de Heere, bourgmestre du Franc, et tous les principaux chevaliers du parti de l'archiduc [1].

Au moment où la défaite de Béthune couronnait la malheu-

[1] MOLINET, 164; GUILL. DE JALIGNY, p. 33; *Chron. flamandes.* — Quelques historiens appellent ce combat *la journée des fromages*, désignation qui repose sur un proverbe que nous avons déjà cité (II, p. 527) :

> Béthune et ses formaiges,
> Que cuidasmes avoir,
> Nous firent grans dommaiges
> De nobles et d'avoir.

MOLINET, *La Robbe de l'Archeduc*, vers cités par M. de Reiffenberg.

Au mois de mars de la même année mourut, d'une blessure reçue au siége de Guise, messire Frédéric de Montigny. « Combien qu'il fust grand pillart, il estoit homme de grande exécution et de haute entreprise, et estoit le principal chef de guerre du duc d'Austriche. » G. DE JALIGNY, p. 25.

reuse tentative de Maximilien contre la France, on recevait en Flandre la nouvelle des désastres qui avaient terminé en Angleterre une autre expédition à laquelle le roi des Romains n'était point étranger.

L'Angleterre avait appris avec une extrême jalousie la conclusion du traité d'Arras, et l'on racontait même qu'Édouard IV était mort de douleur en voyant le dauphin renoncer à sa fille pour épouser mademoiselle Marguerite de Flandre ; mais les affreuses discordes du règne de Richard III ne s'effacèrent que pour élever sur un trône ensanglanté Henri de Richemont, qui devait tout à l'appui du roi de France.

Cependant la duchesse Marguerite de Bourgogne ne pouvait se consoler de la chute de la dynastie d'York ; et par une résolution digne de son esprit ardent et passionné, elle se proposait de servir à la fois les intérêts de Maximilien et ceux de sa propre maison, en renversant la dynastie de Lancastre élevée par l'appui de Charles VIII ; et il n'y eut dès ce moment point de complots et point de ruses auxquels elle n'eût recours pour faire triompher sa haine. Les chroniqueurs anglais du quinzième siècle la comparent, dans ses longs et persévérants efforts contre Henri VII, à l'implacable Junon de *l'Énéide;* la Flandre était sa Carthage :

Hic illius arma.

Marguerite, maîtresse absolue des volontés incertaines et douteuses de Maximilien, avait préparé une expédition considérable pour envahir l'Angleterre : elle devait comprendre deux mille hommes d'armes allemands, flamands et hennuyers, sous le commandement de Martin Dezwarte. Le comte de Lincoln et lord Lovel s'étaient rendus en Flandre pour arrêter avec la

duchesse douairière de Bourgogne le plan de cet armement ; et il avait été décidé que l'on profiterait d'une rumeur populaire relative à l'évasion de l'unique fils du duc de Clarence, jeune prince dont l'intelligence n'avait pu résister aux malheurs de la captivité, pour présenter d'abord aux Irlandais, puis aux Anglais, un imposteur qui n'emprunterait son nom que pour remettre la couronne, après la victoire, au comte de Lincoln, neveu par sa mère du roi Édouard IV et de la duchesse de Bourgogne, et déjà désigné par Richard III comme l'héritier présomptif du trône d'Angleterre. Le boulanger Lambert Simnel [1], proclamé roi à Dublin par une multitude égarée qui croyait retrouver dans ses traits ceux de l'infortuné duc de Clarence, aborda à Foudrey avec les hommes d'armes venus de Flandre, occupa le comté d'York, et rencontra les troupes de Henri VII à Stoke, aux bords de la Trent, où Martin Dezwarte périt avec le comte de Lincoln, après avoir vaillamment lutté pendant trois heures contre des forces de beaucoup supérieures aux siennes. D'autres préparatifs avaient déjà eu lieu pour repousser toute agression que Marguerite eût pu diriger, des ports de Flandre, vers les côtes de Kent ou de Suffolk ; et il ne resta aux Allemands, réunis dans ce but sur les rivages de la Flandre, qu'à s'embarquer pour la Bretagne afin de prendre part à d'autres combats [2].

Maximilien, qui avait épuisé son trésor pour faire triompher

[1] La *Chr. ms.*, 1132, p. 93, se contente de dire : « Le fils illégitime d'un chevalier. »

[2] *Chr. ms.*, 1132, f° 90 ; Pol. Verg., p. 572 ; Molinet, 158. — C'était, dit Bacon (*Histoire de Henri VII*), une chose odieuse au peuple, d'endurer qu'un nouveau roy luy fut apporté comme sur les épaules des Flamands et des Irlandais.

Simnel, s'était retiré en Brabant. Non content d'altérer les monnaies, il écrivit aux états de Flandre pour réclamer des subsides afin de faire face aux frais de la guerre; mais les états de Flandre, réunis à Termonde, et délibérant sans la participation des députés du Franc qu'ils refusaient de considérer comme quatrième membre, déclarèrent qu'ils désapprouvaient la guerre contre la France et désiraient maintenir le traité d'Arras de 1482. Les députés de Gand avaient même annoncé qu'ils voulaient que le soin de remettre le produit des subsides aux hommes d'armes fût désormais confié aux états, afin que Maximilien n'en fît point usage contre les intérêts mêmes de la Flandre. Ces représentations n'apaisèrent pas le roi des Romains. Il répondit que si les états ne lui accordaient pas un nouvel impôt, il le ferait lever par ses commissaires, mais ses menaces n'émurent personne[1] : la Flandre ne croyait plus rien avoir à redouter des hommes d'armes allemands depuis la défaite du comte de Nassau. Jean de Coppenolle se hâta de revenir à Gand. Adrien Vilain, qui avait été arrêté par les archers allemands à Lille, où il résidait de l'aveu de Maximilien, et qui se trouvait depuis lors prisonnier à Vilvorde,

[1] Il faut ajouter au tableau de la triste situation de la Flandre, à la fin du quinzième siècle, le nombre sans cesse croissant des pirates qui se réunissaient sur ses côtes, « au détriment et dommage irréparable de la « marchandise, laquelle est le principal fondement et entretenement de « la chose publique de nos pays de Flandres, de Hollande, de Zélande « et de Frise, auxquels ne peult advenir bien, prouffit ni utilité aulcune, « sinon par le faict et moyen de la mer. » *Charte de Maximilien*, citée par M. de Reiffenberg, *Mém. sur le commerce des Pays-Bas*, p. 234. — Quelques-uns de ces pirates étaient Normands; d'autres sortaient du port de Dunkerque.

fut délivré par le sire de Lidekerke et rejoignit bientôt après Jean de Coppenolle, en protestant que, si on avait quelque chose à lui reprocher, il était prêt à répondre à toutes les accusations (septembre 1487)[1]. Les magistrats, indécis sur ce qu'il y avait lieu de faire, envoyèrent au roi des Romains une députation composée de l'abbé de Saint-Pierre, de Josse de Ghistelles, de Paul de Baenst et d'Adrien de Raveschoot. Maximilien, bien moins puissant en ce moment qu'il ne voulait le paraître, confia le soin d'évoquer cette affaire au grand bâtard de Bourgogne et aux sires de Clèves et de Beveren; ils invitèrent les sires de Rasseghem et de Lidekerke à comparaître à Termonde, et trois gentilshommes se rendirent comme otages à Gand, afin de répondre de la sûreté des accusés. Les magistrats, toujours incertains sur la marche qu'ils devaient suivre, n'osèrent toutefois pas s'engager à punir les otages si les personnes ou les biens des accusés étaient exposés à quelque péril. Ils ne se montraient pas plus disposés à consulter sur cette question les doyens des corporations et des métiers, et il fallut qu'on leur apprît que les doyens se réunissaient spontanément pour qu'ils consentissent à les convoquer. Tout annonce que les sires de Rasseghem et de Lidekerke ne cherchaient que des prétextes pour ne pas aller à Termonde, où ils craignaient quelque trahison. Ils y réussirent. Les otages de Maximilien ne tardèrent pas à quitter Gand, où

[1] Maximilien s'était adressé aux magistrats de Tournay pour qu'ils expulsassent Jean de Coppenolle. Ils répondirent que Jean de Coppenolle avait déjà quitté leur ville. L'année précédente, les doyens s'étaient opposés à ce que l'on refusât l'hospitalité aux Flamands qui fuyaient les rigueurs du roi des Romains. *Registre des Consaux.*

ils ne redoutaient pas moins les progrès de l'agitation populaire.

Le jour de l'assemblée des doyens des métiers arriva. Ils déclarèrent que les sires de Rasseghem et de Lidekerke ne devaient pas se rendre à Termonde, puisqu'ils n'étaient justiciables que des magistrats de Gand, et se crurent appelés, en présence de l'hésitation des magistrats, à formuler nettement tous les griefs de la commune contre le roi des Romains.

« Nous voulons, disaient-ils dans leur déclaration, le maintien du traité conclu à Arras, le 23 décembre 1482, et nous ne consentirons point à la continuation de la guerre contre la France, source constante d'impôts toujours détournés de leur but.

« Nous voulons aussi le maintien du traité de Tournay du 13 décembre 1385, et il faut que les magistrats des villes conservent le droit de sonner les cloches afin de chasser et de mettre à mort, s'il y a lieu, les ennemis du pays.

« Nous réclamons les priviléges que Maximilien nous a enlevés.

« Nous voulons soumettre à un sérieux examen les dépenses faites par la ville de Gand depuis la mort de Guillaume Rym.

« Nous voulons que l'on démolisse le pont qui se trouve à côté de l'hôtel de Ten Walle [1]. »

C'était par ce pont que le comte de Nassau avait songé à s'avancer avec ses Allemands, lorsqu'il conseillait de détruire Gand en 1485.

Le peuple accueillit cette déclaration avec de vifs transports d'enthousiasme. Les partisans du roi des Romains sortirent de

[1] *Chr. ms.*, 1132, p. 118; Despars, III, p. 294.

la ville, on pilla leurs maisons, et tout l'argent qu'on y trouva fut employé à réorganiser ces confréries des chaperons blancs et des compagnons de la Verte-Tente, si célèbres autrefois, afin de chasser les Allemands qui erraient aux environs de Gand, en semant partout l'effroi et la désolation [1].

Les métiers réunis en armes sous leurs bannières envoyèrent des députés à Maximilien pour qu'il fît choisir, par ses commissaires, de nouveaux magistrats qui jurassent au duc Philippe et à la ville de Gand d'observer les traités de 1385 et de 1482; déclarant que s'il ne le faisait point, ils procéderaient eux-mêmes au renouvellement de l'échevinage, conformément au privilége de 1301 [2]; en effet, ils désignèrent peu de jours après des commissaires qui élurent Adrien de Rasseghem premier échevin de la Keure.

Dans des circonstances presque identiques à celles de 1485, le roi des Romains ouvrit la guerre en essayant de nouveau de surprendre la ville de Termonde. Mais cette fois Philippe de Hornes, moins heureux que Jacques de Foucquesolles, fut repoussé par les bourgeois. Le sire de Lidekerke fut aussitôt créé capitaine de Gand, et toutes les villes de Flandre furent instruites de la rupture de la paix par de longues lettres où on les consultait sur ce qu'il y avait lieu de faire, en réclamant leur secours. Les Gantois n'avaient pris les armes, disaient-ils, que pour défendre leurs priviléges et maintenir la paix publique compromise par des mercenaires étrangers [3].

Le grand parti des communes flamandes s'éloignait tout

[1] *Chron. ms. de Flandre*, p. 124.

[2] *Déclaration du* 31 *octobre* 1487 (*Arch. de Gand*).

[3] *Déclaration du* 7 *novembre* 1487 (*Archives de Gand*).

entier du roi des Romains pour reconstituer son unité ; après avoir résisté aux usurpations tyranniques de Louis XI, il acceptait la protection généreuse de Charles VIII. Malgré les injures acerbes de Maximilien, il ne se composait pas exclusivement des représentants des corps de métiers. La noblesse n'était pas plus étrangère au mouvement national de 1487, qu'elle ne l'avait été en 1302 à la journée de Courtray. Aux noms des comtes de Romont et de Roussy, des sires de Borssele, de Beveren, de la Gruuthuse, il faut joindre ceux du sire de Boussut, qui refusa d'ouvrir aux Allemands les portes de son château [1], du sire de Rasseghem, qui avait épousé une arrière-petite-fille de Sohier de Courtray, et de Jean Dauffay, l'éloquent apologiste des droits de Marie de Bourgogne [2]. Jacques de Romont était le fils du duc de Savoie et d'Anne de Chypre. Antoine de Roussy, fils du comte de Saint-Pol, avait été enfermé à la Bastille pendant plusieurs années après la bataille de Nancy, où il avait été fait prisonnier : il avait toujours repoussé les propositions de Louis XI, qui avait voulu le corrompre après avoir fait décapiter son père. Un lien étroit, fortifiant celui qu'établissait entre eux la communauté des tendances politiques, unissait les plus illustres défenseurs de la Flandre. Philippe de Clèves, qui avait châtié la trahison du sire de Berlaimont, avait pour femme Françoise de Luxembourg, à la fois nièce et belle-sœur du comte de Romont. Wolfart de Borssele, fils de Henri de Borssele et de Jeanne d'Halewyn, avait épousé d'abord Marie, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse, puis en secondes noces Charlotte de Bourbon.

[1] *Pr. de l'Histoire de Charles VIII*, p. 540.

[2] Peut-être aussi celui de Josse de Lalaing. *Voyez* MOLINET, 329.

Ses gendres étaient Philippe de Beveren et Waleran de Brederode. Marguerite de Borssele, nièce de Wolfart, était mariée à Louis de la Gruuthuse : Marie d'Auxy épousa leur fils; Isabeau d'Auxy, messire Philippe de Crèvecœur.

Maximilien s'était hâté de retourner en Flandre dès qu'il avait appris que les Gantois s'étaient avancés jusqu'aux portes d'Anvers, de Bruxelles et de Courtray; il était important qu'il maintînt dans l'obéissance les villes qui reconnaissaient encore son autorité. Ce fut dans ce but qu'il se rendit à Courtray et de là à Bruges, où il arriva le 16 décembre 1487. Il n'amenait toutefois avec lui que quelques bandes indisciplinées d'Allemands qui, au lieu d'arrêter les succès des chaperons blancs de Gand, dont il avait mis la tête à prix, ne songeaient qu'à piller les pacifiques habitants de Bruges. La plupart des marchands étrangers émigrèrent et se retirèrent à Anvers pour y former de nouveaux établissements sous les auspices d'un traité conclu avec l'Angleterre, le 25 septembre 1484 [1]. Au moment où ils quittèrent les foyers qui, après une résidence de quatre siècles, étaient devenus pour leurs familles une seconde patrie, on les entendit s'écrier : « Magnifique métro« pole du commerce, pourquoi faut-il que tu sois livrée aux « violences d'un soldat avide ? » Et les bourgeois, s'unissant à leurs regrets, répétaient, en les voyant s'éloigner : « Quel« ques efforts que nous fassions pour les rappeler, nous ne les « verrons jamais revenir parmi nous [2]. » Ils ne se trompaient point. L'astre brillant qui avait éclairé pour la Flandre une longue ère de prospérité et de grandeur était près de descendre

[1] RYMER, v, 3, p. 155.
[2] DESPARS, III, p. 304.

au delà de ses dunes, dans cette mer où les anciens plaçaient le séjour de l'éternelle nuit.

« Les Flamens, dit Molinet, voyans les pays foullés par « faulte de justice, laquelle ils désiroient sommièrement estre « entretenue, voloient que le roi se fesist quite des Allemans, « lesquels ils voyoient envis et avoient grand regret à la paix « faite de l'an quatre-vingt-deux ; et leur sembloit bien que « l'infraction d'icelle leur estoit dommaigeable, et que par la « nutrition de la guerre, innumérables deniers, quasi par mil-« lions, s'estoient levés en Flandre, desquels ils vouloient « avoir le compte, pensans que tous n'estoient venus à la « cognoissance du roy ; mais aulcuns gouverneurs, comme ils « disoient, les attribuoient à leur profit singulier, et disoient « mesme que le duc Philippe ne le duc Charles n'avoient « autant tiré de chevance de Flandre comme avoit fait le roy « de sa prime venue. La garde du roy, qui sans entretenance « avait foullé et mangé le plat pays de Brabant et de Hol-« lande, se tiroit lors vers lui estant à Bruges et se tenoit à « l'environ, au grand desplaisir de ceulx de la ville, qui fort « doubtoient d'estre pillés tant par ladite garde que par les « Allemands qui lors estoient avec le roy, et qui plus est, ils « s'anuyoient parce que le roy, ensemble son estat, s'estoit « longtemps tenu à Bruges, à la grande charge des hostellains « qui les soustenoient à leurs despens, sans recevoir paye, « dont ils estoient fort mal contens ; et n'avoient rien sinon « menaces, opprobres et villenies d'aulcuns mauvais garchons « qui disoient par manière de dérision que le temps estoit venu « qu'ils baigneroient leurs bras au sang des Flamens [1]. »

[1] MOLINET, 162. — Le duc vouloit tirer des Brugeois de grands deniers

« Olivier de la Marche avoue « qu'en ce temps courut une voix « que le roy vouloit faire passer sa garde vers Bruges, en « intention de mettre Bruges à sujétion. » Ces rumeurs semblaient d'autant plus menaçantes, qu'il y avait à Bruges un grand nombre de vieillards qui se souvenaient du 22 mai 1437.

Maximilien lui-même s'effrayait parfois de la résistance dont il voyait éclater de toutes parts les symptômes autour de lui. Un jour il consentit à convoquer les états des diverses provinces « de par decha, » et il entretint de son désir de rétablir la paix les députés d'Ypres, de Valenciennes, de Lille, de Douay, d'Orchies, de Bois-le-Duc, de Middelbourg, les seuls qui eussent répondu à son appel ; un autre jour il assura les doyens des métiers de Bruges, réunis à l'hôtel de ville, qu'il partageait leur vœu de voir cesser la guerre et qu'il avait déjà obtenu un sauf-conduit « afin d'aller vers le roi de France pour « pratiquer la paix[1]. »

Tandis que le roi des Romains s'efforçait de calmer par des protestations douteuses la crainte de la guerre étrangère, les événements précipitaient la Flandre avec une effrayante rapidité vers une guerre intérieure. Ce n'était point assez que Gand fut insurgée et que les *landsknechten* allemands semassent parmi les habitants d'une cité rivale, dont il était si important de s'assurer la fidélité, le germe d'une seconde insurrection : le 9 janvier 1487 (v. st.), le sire de Lidekerke, à la tête de six mille hommes, s'emparait de Courtray, et au même

pour soutenir sa guerre; de quoy ceux de cette ville furent advertis, et qu'il avoit intention de courir sus aux plus riches et principaux d'entre eux et leur porter de grans dommages, et disoit-on mesme qu'il avoit dessein de piller la ville. G. DE JALIGNY, p. 42.

[1] MOLINET, 162.

moment Ypres fermait ses portes aux sergents d'armes que Philippe de Clèves et le sire de Polheim se hâtaient de conduire dans ses murailles, afin de les protéger contre les Gantois et contre les Français, déjà maîtres de Bourbourg.

Le 12 janvier, Maximilien, inquiet du rapide déclin de sa puissance affaiblie, assemble à l'hôtel des échevins les doyens et les *hooftmans* de la commune de Bruges. Il leur fait connaître qu'il a envoyé à Gand quelques-uns de ses conseillers, mais que les Gantois ne veulent traiter qu'avec des mandataires appartenant par leur naissance à la Flandre. Il les prie de désigner des députés afin de chercher à rétablir la paix. Les *hooftmans* et les doyens y consentent ; leur opposition ne se manifeste que lorsque le roi des Romains réclame un contingent de deux mille hommes, et de plus un subside considérable pour défendre les frontières contre les attaques menaçantes des Français. Les représentants de la commune, craignant que ces préparatifs ne soient dirigés contre les Gantois, n'hésitent pas à rejeter ces demandes ; ils répondent qu'ils n'ont aucun pouvoir à ce sujet, et que d'ailleurs ils veulent se tenir au traité d'Arras, protestant que si Maximilien s'y conforme lui-même, il trouvera toujours en eux de fidèles sujets. Ils insistent surtout pour qu'il congédie tous ses reîtres allemands, qui traitent une cité commerciale comme une ville prise d'assaut, et annoncent qu'afin de ne plus leur permettre de circuler librement avec leur butin, ils garderont eux-mêmes dorénavant les portes de la ville, se croyant assez puissants pour les défendre.

Le roi des Romains s'était peu préoccupé de la ruine de l'une des plus opulentes cités du monde et des plaintes des bourgeois, incessamment insultés et maltraités par ses hommes d'armes ; mais le moment n'était pas encore venu où l'arrivée

des renforts, que le sire de Gaesbeke était chargé de réunir, lui devait permettre d'y renverser par la violence et la force toute autorité autre que la sienne. Il comprit aisément que la prétention de lui enlever la garde de la ville était destinée à mettre obstacle à ses projets, et il n'y eut rien qu'il ne fît pour obtenir qu'elle fût abandonnée. Les remontrances du président de Flandre, Paul de Baenst, et de l'écoutète Pierre Lanchals, ayant été inutiles, il se rendit lui-même à l'hôtel des échevins, accompagné d'une suite de cinquante chevaux; mais son insistance même accrut les soupçons; les doyens et les *hooftmans* persistaient dans leur résolution et exigeaient de plus en plus qu'à l'avenir chaque porte fût gardée par trois bourgeois et douze hommes des métiers.

Au milieu de ces discussions, les échevins de Gand recevaient en audience solennelle les députés de Bruges, auxquels s'étaient joints Victor de Lichtervelde et d'autres députés de la ville d'Ypres, plus heureux que ceux du Franc, qui, investis aux yeux des Gantois d'une autorité illégale, n'en avaient pu obtenir de sauf-conduit. Le pensionnaire de Bruges, Jean Roegier, porta la parole et rappela comment, dans les troubles de la Flandre, les différentes villes s'étaient mutuellement prêté le secours de leur médiation. Mais les magistrats de Gand répliquèrent qu'ils avaient déjà interjeté appel devant le roi de France, leur souverain seigneur, et que Maximilien, loin d'y répondre, avait violé le traité d'Arras, en faisant la guerre à Charles VIII. Ils ajoutaient que la médiation des Brugeois était trop tardive, puisque déjà plusieurs de leurs chaperons blancs avaient été mis à mort [1]. Ils leur remirent aussi, en les

[1] *Déclaration du* 20 *janvier* 1487 (v. st.). (*Arch. de Gand.*)

priant de le communiquer à la commune de Bruges, un long mémoire où ils exposaient énergiquement leurs griefs : la levée de taxes énormes dont on n'avait jamais rendu compte, l'appauvrissement de toutes les villes, l'appel d'une armée de mercenaires étrangers, le voyage du duc Philippe en Brabant, au mépris d'une promesse formelle, la reconstitution du quatrième membre, contre le vœu général du pays.

Ce fut le 24 janvier que les députés qui avaient été envoyés à Gand rentrèrent à Bruges. Ils se réunirent immédiatement à l'hôtel du roi des Romains et lui rapportèrent la réponse des Gantois. Maximilien s'en montra fort mécontent. Il les supplia de ne rendre public que le premier point des griefs allégués par les Gantois, qui renfermait une protestation assez vague en faveur des traités de 1385 et de 1482, et il fit même si bien que les magistrats consentirent à ajourner l'assemblée qu'ils avaient convoquée afin de délibérer sur la réponse qu'il convenait d'adresser aux bourgeois de Gand.

Il était toutefois impossible que le mémoire des Gantois restât longtemps inconnu, et Maximilien ne vit lui-même dans cette courte trêve, qu'il devait à la condescendance de quelques échevins de Bruges, qu'un motif de profiter du temps qui lui restait pour hâter l'exécution du complot qu'il avait préparé. Il se souvenait des conseils du comte de Nassau et regrettait peut-être de ne pas avoir, selon l'expression du pensionnaire de Gand, détruit cette ville par le fer ou par le feu, de telle sorte que le voyageur eût inutilement cherché ses ruines au niveau de l'herbe. Les mêmes rêves de conquête, de domination par la force, par l'extermination et l'incendie, s'il était nécessaire, le tentaient à Bruges, et il avait écrit au sire de Gaesbeke qu'il se plaçât à la tête de ses cavaliers hennuyers

et accélérât sa marche. Tous ses efforts tendaient depuis longtemps à rendre inutiles les mesures prises par les Brugeois pour leur défense, et on le voyait multiplier les prétextes de se faire ouvrir les portes de la ville, afin qu'il lui fût plus aisé de s'en emparer lorsque le moment serait venu. Le 10 janvier, le sire d'Ysselstein était passé par la porte de la Bouverie, avec six chariots et quatre cents piquenaires, et les Brugeois avaient conçu ce jour-là des soupçons de trahison que rien ne vint justifier. Maximilien semble toutefois renoncer à ces tentatives si inquiétantes lorsqu'il invoque la médiation des Brugeois et en espère d'heureux résultats; mais aussitôt que leurs députés sont revenus de Gand, le soir même où ils lui ont rendu compte d'un message inutile, il reprend ses anciens projets et quitte inopinément le banquet qui lui est offert à l'hôtel de Richebourg, chez la veuve de Martin Lem, pour faire à cheval, à sept heures du soir, le tour des remparts, examinant avec soin le nombre des gardes qui veillent aux portes, s'arrêtant même parfois pour leur distribuer de l'argent. Le 27 janvier, il sort de Bruges avec ses fauconniers; le 28, autre chasse au vol. Enfin le 31 janvier il reçoit en même temps la nouvelle que le sire de Gaesbeke est arrivé près de Bruges et l'avis que d'autres députés de Bruges, envoyés à Gand, ont échoué une seconde fois dans leurs démarches. Il n'y avait plus à hésiter. Maximilien rangea immédiatement ses Allemands en ordre de bataille avec leur artillerie, dans la cour de son hôtel, et envoya des messagers, avec une escorte de trente fantassins, remettre au sire de Gaesbeke ses dernières instructions. Elles portaient qu'il devait se présenter immédiatement à la porte des Maréchaux.

Le même soir, le roi des Romains, accompagné du bourg-

mestre Jean de Nieuwenhove et d'un petit nombre de serviteurs, se rend à la porte qu'il a désignée au sire de Gaesbeke, et demande qu'on la lui ouvre : mais le bourgmestre donne en vain l'ordre qu'on lui obéisse. Les gardiens de la porte redoutent quelque trahison et s'y opposent sans qu'on puisse ébranler leur résolution. Les moments étaient précieux ; il fallait agir avant que les bourgeois fussent instruits de ce qui se passait. Maximilien se hâta de se diriger vers la porte Sainte-Croix, où l'attendaient Jacques de Ghistelles, Jacques de Heere et Corneille Metteneye, et de là vers la porte de Gand : il y éprouve le même refus. Il est plus heureux à la porte Sainte-Catherine ; on la lui ouvre, et dès qu'il est sorti de la ville, il fait avertir le sire de Gaesbeke que c'est de ce côté qu'il doit se porter. Puis lorsqu'il juge qu'il a reçu l'avis qu'il lui a adressé, il rentre à Bruges et s'empare aussitôt du guichet ; mais le cri des gardiens : « Trahison ! trahison ! » a été entendu ; leurs concitoyens des rues les plus voisines accourent à leur secours et les aident à abaisser la herse avant l'arrivée du sire de Gaesbeke.

Maximilien tente inutilement un dernier effort à la porte de la Bouverie : les barrières qui s'étaient fermées en 1437 devant le duc Philippe de Bourgogne pour sauver la vie et les biens des Brugeois ne devaient pas concourir à leur perte en s'ouvrant devant le roi des Romains Il ne lui reste qu'à fuir dans son hôtel ; il y mande aussitôt Pierre Lanchals et les principaux bourgeois de son parti et les presse de trouver le moyen de se rendre maîtres des portes de la ville.

Cependant le bruit de ce qui s'était passé à la porte Sainte-Catherine s'était répandu de toutes parts, et les métiers courant aux armes occupaient déjà toutes les portes sous les ordres de

leurs doyens. Le roi des Romains recourut à d'autres moyens plus audacieux sans être plus utiles : il fit mettre le feu aux quatre coins de la ville, espérant que le sire de Gaesbeke pourrait s'y introduire à la faveur de ce désordre ; mais on arrêta facilement l'incendie et cette dernière tentative n'eut d'autre résultat que de rendre plus vive la haine du peuple.

Dès ce moment la question devenait de plus en plus grave pour le roi des Romains ; en cherchant une victoire qui devait le rendre l'arbitre de la vie et des biens des bourgeois de Bruges, il s'était exposé à une défaite qui devait nécessairement faire de lui leur prisonnier. Le sentiment de ce péril ne le quittait point, et la nuit durait encore quand il résolut de faire un dernier effort. Il avait appris que la porte de Gand était confiée à Matthieu Denys, doyen des charpentiers, qu'il croyait lui être plus favorable que tous les autres doyens, et se dirigea sans tarder de ce côté avec quelques-uns de ses partisans et quelques cavaliers allemands. Cependant toutes ses espérances furent déçues : Matthieu Denys rejeta avec de rudes et violentes paroles toutes les prières qui lui furent adressées. « Livrez-moi votre doyen, » s'écria alors le roi des Romains furieux, en s'adressant aux hommes des métiers qui entouraient Matthieu Denys, « livrez-moi votre doyen, et « je vous comblerai de mes bienfaits. » — « Et nous, tant qu'il « y aura une goutte de sang dans nos veines, » lui répondit énergiquement le porte-étendard Adrien Demuer, « nous « jurons de ne point l'abandonner [1]. » Le roi des Romains

[1] On lit dans les *Comptes de la ville de Bruges* : **Item, betaelt Claes Devriese ende Cornelis Theems van dat zy 't scof bewaerden ter Ghentpoorte, by laste van mynen heere den capiteyn van dese stede, 2. s.**

insistait pour qu'on le laissât au moins sortir de la ville avec ses cavaliers allemands. On ne le lui permit point davantage ; on craignait que son intention ne fût de rallier les garnisons de Damme et de l'Écluse pour aller rejoindre la petite armée de ce sire de Gaesbeke en qui les Brugeois n'avaient pas cessé de redouter le vainqueur de Montenac et l'ennemi de Jean de Dadizeele, impatient de venger sur eux la mort de son père Jean de Hornes.

Maximilien espérait encore en ce moment que le peuple s'apaiserait ; mais lorsqu'il apprit que l'irritation s'accroissait sans relâche, il tint conseil sur ce qu'il y avait lieu de faire. « Il faut, dit Salazar, que nous nous armions les premiers « avant que ces vilains aient eu le temps de se réunir sur la « place du Marché. » Cet avis fut adopté, et tandis que Pierre Lanchals faisait prévenir les bourgeois de son parti qu'ils se préparassent à le seconder, le roi des Romains se rendait à la place du Bourg, où il rangea tous les siens en ordre de bataille. Quelques heures s'écoulèrent ; les bourgeois favorables à Maximilien ne se dirigeaient qu'en petit nombre vers la place du Bourg, où leur présence devait devenir un titre de proscription ; ils n'amenaient point avec eux, comme ils l'avaient promis, le métier des brasseurs. La foule qui les suivait, inquiète et curieuse, observait avec anxiété les mouvements des Allemands, qui cherchaient à l'empêcher de se mêler à leurs rangs en simulant des évolutions de combat [1]. Cependant elle augmentait de moment en moment, et les Allemands, se voyant serrés de plus près, baissèrent leurs lances pour la tenir éloignée, en criant : « *Staet! staet!* Arrêtez! arrêtez! » Le

[1] Faisant le limechon à la mode d'Allemagne. MOLINET, 164.

peuple comprit : « *Slaet! slaet!* Frappez! frappez! » Et se précipitant en désordre par toutes les issues du bourg, il alla répandre dans tous les quartiers la nouvelle des projets menaçants des Allemands, tandis que les chanoines de Saint-Donat, partageant sa terreur, se hâtaient de cacher leurs joyaux dans le sanctuaire et d'appeler les clercs à préserver l'église du pillage. Les doyens des métiers et les *hooftmans* s'assemblent aussitôt aux sons du tocsin : ils chargent des messagers d'aller réclamer l'appui des habitants de Gand et d'Ypres, et pourvoyant en même temps eux-mêmes à la défense de la ville, ils se portent aux Halles avec quarante-neuf canons et cinquante-deux bannières. Une agitation extrême régnait sur la place publique, et rien ne contribua plus à l'accroître que l'arrestation de deux Maures attachés au service du comte de Zollern, que l'on accusait d'avoir été les instruments de la tentative d'incendie ordonnée par Maximilien. Mille voix répétaient qu'il ne fallait plus déposer les armes. Le roi des Romains, effrayé par ces démonstrations, s'était retiré dans son hôtel, en ayant soin de ne pas traverser la place du Marché. Mais il n'était personne qui ne crût que s'il avait reçu les secours que Lanchals et ses amis lui avaient promis, il n'eût tiré une vengeance terrible de son échec de la veille.

Le peuple cherchait Pierre Lanchals pour assouvir sa fureur ; les armes que l'on découvrit dans sa maison parurent une nouvelle preuve des projets qu'on lui attribuait, mais Lanchals avait disparu, et son absence évita l'horreur d'un crime à la fin de cette journée déjà si agitée. J'aime mieux voir le peuple se diriger vers les Halles, pour y enlever les têtes sanglantes de Jean de Keyt, d'Antoine Labbe, de Pierre Vander Eecke, des tourelles où elles se trouvaient, depuis près

de trois années, exposées sur des piques. Ce fut en ce moment que des conseillers du roi des Romains se présentèrent pour annoncer que Maximilien les invitait à s'apaiser et qu'il leur pardonnait leurs séditions[1]. « Il est mille fois plus coupable « que nous, » répliquaient les bourgeois en montrant les restes mutilés des défenseurs de leurs franchises. Le peuple de Bruges était d'autant plus fier de sa puissance que les marchands étrangers qui n'avaient pas quitté la ville s'étaient rendus dans son assemblée pour lui offrir un don de mille couronnes et lui promettre de rester fidèles à sa cause tant que se prolongeraient ses différends avec le roi des Romains.

Cependant on vit reparaître sur la place du Marché le président de Flandre, Paul de Baenst. Il interrogea sur leurs intentions les bourgeois qui venaient de découvrir un nouveau complot du roi des Romains pour introduire à Bruges le sire de Gaesbeke. « Que voulez-vous? leur disait-il. — Nous vou- « lons, répondirent les bourgeois, que vous nous montriez le « mémoire des Gantois sur les griefs du pays, mémoire qui « vous avait été confié pour qu'il nous fût soumis, ce que vous « n'avez point fait. Nous voulons qu'on nous donne un nou- « veau bourgmestre et un autre écoutète, au lieu de Jean « de Nieuwenhove et de Pierre Lanchals, qui ont mérité « d'être livrés à la justice. » — Le roi des Romains leur accorda Josse Dedecker pour bourgmestre, et Pierre Metteneye pour écoutète, mais il ne consentit à leur remettre le mémoire des

[1] Par une charte qui rappelle celles de Marie de Bourgogne après les *wapeninghen* de 1477. Les Brugeois, y est-il dit, avaient exposé : « Hoe dat zy binnen twee dagen herwaerts zekere vergaderinghen ende wapeninghen ghemaect hebben zonder oorlof, ende dat meer is zyn met hueren bannieren ghecommen te marct aldaer zy noch zyn. » *Groenenboek*, f° 126.

Gantois qu'après avoir essayé de les tromper en leur montrant le fragment qui avait été communiqué aux magistrats.

Le même jour on annonça du balcon des Halles qu'une récompense de 50 livres de gros serait donnée à quiconque livrerait Pierre Lanchals et Jean de Nieuwenhove. Plus heureux que ceux-ci, Salazar, que les communes accusaient d'avoir rompu la paix avec la France par l'escalade de Térouane et d'avoir conseillé l'armement de la place du Bourg, avait réussi à sortir des remparts de Bruges [1].

Le 4 février, le roi des Romains se décide à se rendre lui-même au milieu de l'assemblée du peuple. Il traverse la place du Marché en saluant courtoisement les bourgeois qui l'entourent, et monte avec Pierre Metteneye au balcon des Halles pour tenter quelque nouveau moyen de conciliation ; mais il n'obtient que cette réponse : « Nous attendons les députés « d'Ypres et de Gand. » Maximilien, perdu dans l'esprit de tous par sa faiblesse et sa honte, aussi bien que par ses complots, ne fut plus que le témoin muet, obscur, presque inaperçu de l'irritation profonde qui se manifestait contre ses conseillers. Il entendit lire une lettre des échevins de Gand, qui, en promettant leur appui aux Brugeois, leur annonçaient un succès important : la défaite et la mort du sire de Gaesbeke, qui s'était éloigné de Bruges pour surprendre Courtray et qui s'était lui-même laissé surprendre par le sire de Lidekerke. Ce ne fut qu'après avoir assisté à un long récit où les Gantois

[1] Les échevins avaient fait rompre les glaces dans les fossés de la ville : un guet était établi à chaque porte. Ceux qui cherchaient à fuir se déguisèrent ou se construisirent des radeaux. On observait, pour la garde des murailles, les règlements qui avaient été établis en 1452 par le duc Philippe de Bourgogne contre les Gantois.

félicitaient les Brugeois de ce qu'ils pouvaient désormais se juger à l'abri de tout péril, ce ne fut qu'après avoir vu renouveler l'ordre de poursuivre des recherches actives pour découvrir ses partisans cachés à Bruges, que Maximilien descendit du balcon des Halles et passa au milieu des rangs serrés des bourgeois dont les acclamations n'avaient pas cessé de retentir.

Le lendemain, de nouvelles lettres arrivèrent de Gand, où Adrien de Rasseghem avait déchiré, au milieu des applaudissements des bourgeois, le *calfvel* du 22 juillet 1485. On y engageait les bourgeois de Bruges à ne pas se séparer et à ne pas se laisser tromper par les belles paroles du roi des Romains, mais à le bien garder jusqu'à ce que les députés des trois membres fussent réunis. On les invitait aussi à s'assurer de la personne des principaux conseillers de Maximilien et de ses partisans les plus connus, parmi lesquels se trouvaient cités les abbés de Saint-Bertin et de Saint-Benigne de Dijon, Jacques de Ghistelles, Jean de Nieuwenhove, Pierre Lanchals, Georges Ghyselin, Roland Lefebvre, Jacques de Heere, Thibaut Barradot, Paul de Baenst. A ces noms était joint celui de Matthieu Peyaert, qui s'était enfui de Gand.

Ces lettres furent reçues avec enthousiasme : l'on dressa aussitôt sur la place du Marché des tentes et des pavillons pour préserver du froid les bourgeois qui ne devaient plus la quitter [1], et le roi des Romains fut invité à se rendre aux Halles près des magistrats de Bruges : il y fut accueilli avec respect

[1] Une grande partie des assemblées ayant lieu aux flambeaux, les échevins firent acheter quarante mille torches. (*Comptes de la ville de Bruges.*)

et fit le tour de la place du Marché à cheval et vêtu de drap d'or, tandis que chacun des métiers tirait un coup de canon pour lui rendre honneur. Cependant lorsqu'il exprima le désir de se retirer dans son hôtel, on lui répondit qu'on allait examiner sa demande ; cette délibération dura une demi-heure, pendant laquelle on ne vit pas un seul bourgeois s'approcher du roi des Romains. Enfin on vint lui annoncer la décision qui avait été prise : on le priait de vouloir bien résider au Craenenburg aussi longtemps que se prolongerait l'assemblée des bourgeois (5 février 1487, v. st.)

Le Craenenburg formait la plus belle habitation qui s'élevât sur la place du Marché : c'était là que les princes avaient coutume de se placer pour assister aux fêtes et aux tournois [1]. En 1488, le Craenenburg appartenait à un riche marchand, nommé Henri Nieulant, l'un de ceux qui, à une autre époque, s'étaient constitués les cautions du roi des Romains pour des sommes considérables. Les Brugeois se souvenaient-ils de ces lois primitives d'Athènes et de Rome qui livraient au créancier le débiteur infidèle à ses engagements?

Maximilien, enfant, avait été réduit, par une insurrection des habitants de Vienne, à s'enfermer dans une citadelle [2]. Une autre insurrection réalisait pour lui les terreurs et les périls que lui avait laissé entrevoir sa mauvaise fortune. Ses regards se portèrent-ils vers la prison où avait langui Louis de Nevers? Plus près du Craenenburg se trouvait la chapelle de Saint-

[1] Le 7 janvier 1480 (v. st.), Maximilien avait assisté du Craenenburg à une fête populaire, où des aveugles poursuivirent un porc jusqu'à ce qu'ils eussent réussi à le tuer.

[2] Cuspinian., p. 485.

Amand, qui vit les aventures de Louis de Male, autre victime du courroux populaire.

La captivité de Maximilien devait être fatale à ses amis : Jean de Nieuwenhove avait été arrêté le 4 février; Georges Ghyselin fut également découvert au moment où il fuyait vers Messines déguisé en moine jacobin. « Qui êtes-vous? » lui demandèrent les magistrats et les doyens lorsqu'on l'eut amené au Steen. — « Je suis le fou de messire Pierre Lan- « chals, » répondit-il, présumant encore qu'il ne serait pas reconnu. — « Il a raison, il est le fou de Pierre Lanchals, » s'écrièrent les bourgeois qui l'entouraient. En effet, Georges Ghyselin avait mérité, par les adulations qu'il prodiguait à l'écoutète, qu'on le surnommât le *bave* ou le *baveur* de Lanchals. On l'enferma aussitôt dans un sombre cachot dans l'espoir qu'il trahirait dans le malheur celui dont il avait flatté la puissance. Cependant on n'obtint rien de lui, et la retraite de l'homme que le peuple poursuivait le plus vivement continua à rester ignorée.

Les députés de Gand ne tardèrent point à arriver à Bruges; les principaux étaient Philippe Vander Zickele, Jean de la Kéthulle, Josse Vander Brughe, Jean Uutenhove, Gerolf van der Haghe. En apprenant que tout était tranquille à Bruges, ils se séparèrent d'un corps de deux mille hommes qui les avait accompagnés et se contentèrent d'une escorte de trente chevaux. Tous les métiers s'étaient réunis sur la place du Marché pour les recevoir, et dès qu'ils y parurent, on les salua par une décharge générale de l'artillerie. Les mêmes honneurs furent rendus aux députés d'Ypres, et les délibérations des trois membres du pays commencèrent aussitôt. Quelques-uns espéraient qu'elles ramèneraient promptement la concorde et l'union.

Pendant trois jours la châsse de Saint-Donat fut solennellement exposée au milieu du chœur de la cathédrale, et le peuple fut invité à venir se joindre aux prières du clergé pour que la paix fût rétablie entre Maximilien et les états; mais les griefs étaient si nombreux que rien n'était plus difficile que d'en déterminer les bases.

Le mandat des représentants de la commune de Gand renfermait quatre demandes principales : la première, que le duc Philippe fût conduit en Flandre; la seconde, que le Franc cessât de former le quatrième membre; la troisième, que le renouvellement des échevinages eût lieu au nom du duc Philippe et des trois membres de Flandre; la quatrième, que les bourgs fussent derechef soumis à l'autorité des trois bonnes villes. Le lendemain ils ajoutèrent qu'on pouvait, en renouvelant les échevinages, joindre au nom du duc Philippe celui du roi de France, souverain seigneur de Flandre[1], et insistèrent pour que l'on déclarât que le roi des Romains n'avait aucun droit à la tutelle de son fils et qu'il s'en était montré indigne, ce qu'ils établissaient par une énumération de quarante griefs; quelques bourgeois de Bruges craignaient de se montrer hostiles à un prince si illustre, qui de plus était le père du légitime héritier des comtes de Flandre, mais leur hésitation céda à des remontrances plus pressantes.

Les députés des communes, qui accusaient le roi des Romains et le retenaient prisonnier, invoquaient en leur fa-

[1] Le *Scepenen-Bouck* fixe au 12 février le renouvellement de l'échevinage par les commissaires des trois membres : « By den commissarissen van de drie leden van Vlaenderen, als daer toe gheautoriseert zynde by den coninc van Vranckerycke onsen souverainen heere. »

veur le droit féodal. En effet, si Charles VII était intervenu en 1452 aux conférences de Lille, comme seigneur souverain et comme légitime arbitre des discordes du prince et de ses sujets, Charles VIII ne s'appuyait pas sur d'autres bases pour faire reconnaître sa médiation ; mais il l'avait manifestée sous une forme plus active et plus énergique. Charles VII, en abandonnant les communes flamandes, avait élevé si haut la puissance des ducs de Bourgogne qu'il avait fallu, pour les empêcher d'absorber la monarchie française, d'un côté l'habileté perfide de Louis XI, de l'autre la folle témérité de Charles le Hardi. Charles VIII protégeait la Flandre en présence d'un autre péril dont la réalisation n'était pas éloignée : la réunion des Pays-Bas à l'Allemagne. Pour fortifier son autorité, il soutenait parmi nous les libertés communales ; ce n'était qu'à ce titre que les états de Flandre acceptaient une intervention qui les constituait les juges légitimes de leur seigneur, seul coupable du délit de rébellion, puisqu'il résistait à son suzerain.

Le 17 janvier 1487 (v. st.), Charles VIII, rappelant l'influence que Gand exerçait sur toute la Flandre, avait autorisé les échevins de cette ville à battre de la monnaie d'or et d'argent, et à désigner les magistrats et les officiers qui devaient rendre la justice au nom de Philippe, mineur et prisonnier des ennemis du roi, et ce fut en vertu de cette déclaration que les députés de Gand créèrent à Bruges de nouveaux échevins, parmi lesquels il faut citer, à des titres différents, Jean Vande Keere, Jean de Ryebeke et Jacques Despars.

Le 18 janvier, Charles VIII écrivit aux autres membres pour les engager à suivre l'exemple de Gand.

Par une autre charte, il confirma tous les priviléges des Gantois.

Enfin le 27 janvier il ordonna à ses baillis de citer tous les officiers qui continueraient à gérer leurs offices au nom de Maximilien, qui avait usurpé la mainbournie, violé les traités qu'il avait jurés et fait frapper de la mauvaise monnaie en son propre nom.

Toutes ces chartes furent publiées le 13 février, à Bruges, en même temps que le texte du traité d'Arras, et le même jour, après la lecture d'une enquête sur les tentatives d'incendie dont on accusait Maximilien, le peuple, mandataire trop zélé de la justice royale, brisa les portes du *Princen-hof*. On y trouva, dit-on, quatre cents barils de poudre, des tonneaux remplis de cordes, des échelles de cuir, et de là naquirent de nouvelles rumeurs qui, en rappelant celles qu'avaient excitées les Maures du comte de Zollern, attribuèrent avec plus de force au roi des Romains les desseins les plus affreux, ceux-là mêmes que Jacques de Châtillon avait formés avant les matines de Bruges.

Il ne faut pas s'étonner si le lendemain le grand bailli Charles d'Halewyn et l'écoutète Pierre Metteneye se présentèrent au Craenenburg, pour y arrêter, au nom des trois membres de Flandre, les amis de Maximilien, qui se croyaient protégés par le rang du prince, dont ils partageaient la résidence ; les uns ses conseillers, les autres chevaliers et capitaines de son armée, ceux-ci Flamands, ceux-là Allemands ou Bourguignons : c'étaient le comte Wolfgang de Zollern, l'abbé de Saint-Bertin, le sire de Ghistelles, le sire de Maingoval, Martin et Wolfart de Polheim, Jean Carondelet, chancelier de Bourgogne, Georges et Wolfart de Falckenstein, Jean de Jaucourt, sire de Villarnoul, Régnier de May, capitaine de Gavre, le bâtard de Nassau et Philippe Louvette, maître d'hô-

tel du roi des Romains. Quatre d'entre eux, Wolfart de Polheim, le sire de Maingoval, le sire de Villarnoul et le comte de Zollern [1], avaient été saisis dans la chambre même de Maximilien, sous les yeux de leur maître, qui ne pouvait rien pour les défendre; mais les députés de Gand et les bourgeois les plus notables de Bruges cherchèrent à atténuer l'effet de ces violences en se rendant le même soir près du roi des Romains, pour le consoler et lui porter des paroles affectueuses [2].

Ces protestations ne pouvaient rassurer complétement Maximilien. Il venait d'apprendre qu'on avait ordonné une enquête contre tous ceux qui depuis trois années avaient fait partie de la magistrature de Bruges.

Le procès des prisonniers du Steen s'ouvrait sous les plus tristes auspices. Jean de Nieuwenhove et Georges Ghyselin comparurent les premiers. Leur interrogatoire dura deux jours entiers; les juges, en le prolongeant, cherchaient peut-être à les sauver. Cependant la multitude, qui se pressait autour du bourg, se lassa d'attendre un arrêt que sa colère avait dicté d'avance. On la vit se précipiter au tribunal des échevins, qu'elle accusait de sommeiller trop longtemps, s'emparer du chevalet et entraîner les accusés vers la place du Marché. Le droit de rendre la justice et de disposer souverainement de la vie et de la liberté de l'homme est trop sérieux et trop grave pour qu'on puisse impunément le faire fléchir devant les passions : le livrer aux impressions flottantes et à

[1] Le comte de Zollern parvint à s'échapper de Bruges « en guise d'une femme de villaige, dit Molinet, portant trois ou quatre couples d'oignons sur sa teste. »

[2] Vriendelic ende minnesamelic. *Journal ms.*

l'irritation fébrile de la place publique, c'était le violer et l'anéantir.

Un seul moment la cité parut oublier son agitation et son inquiétude. Les joyeusetés du carnaval, les folies du *papenvastenavond* traversèrent les lieux mêmes que le sang devait bientôt rougir. De bruyantes chansons s'élevaient dans les airs autour du chevalet ; le vin coulait à longs flots dans cette arène vouée à la mort et au deuil, et l'orgie fut si complète, que les fruitiers, les ceinturiers et les aiguilletiers mirent le feu à leurs tentes. (17 février.)

Le lendemain, sur cette même place du Marché, l'on publiait une proclamation où l'on promettait une récompense de plus en plus considérable à quiconque livrerait Pierre Lanchals, en menaçant de la destruction le toit qui l'avait reçu, lors même que ce refuge aurait été quelque monastère, ou l'un de ces pieux autels investis du droit d'asile, qui, en protégeant la faiblesse du malheur, semblaient, selon un touchant usage, abriter encore l'innocence.

Dès ce moment, les condamnations se succèdent : elles atteignent tour à tour Jean de Nieuwenhove, Victor Huyghens, bailli de Male, Gilbert du Homme, ancien bourgmestre du Franc, quoique Normand de naissance, qui avait pillé les environs de Bruges jusqu'à ce qu'il eût été pris à Middelbourg, Georges Ghyselin, dont nous avons déjà raconté l'arrestation, et deux serviteurs de Pierre Lanchals.

Avant que la cité de Bruges accomplît ces actes de vengeance, dont la légitimité peut toujours paraître douteuse quand l'offensé se rend satisfaction à lui-même, les doyens, les hooftmans et les députés des trois membres du pays décidèrent qu'ils donneraient au roi des Romains une autre

résidence que la maison de Henri Nieulant; ils ne voulaient pas qu'il fût le témoin du supplice de ses amis, et ils ne voyaient pas moins d'inconvénient à ce qu'il assistât à toutes les assemblées du peuple. Il faut ajouter que cette maison était une prison peu sûre; Maximilien avait essayé de s'évader sous divers déguisements. On lui choisit donc dans un autre quartier de la ville une habitation plus vaste et plus convenable à son rang : c'était l'ancien hôtel de maître Jean Gros, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, située entre l'église Saint-Jacques et le pont aux Anes. Le roi des Romains, en ayant été instruit par le sire d'Halewyn et l'écoutète Pierre Metteneye, se borna à exprimer aux *hooftmans* le désir qu'avant de s'y rendre il lui fût permis de haranguer le peuple assemblé sur la place du Marché. Vêtu de noir et le front incliné, il parcourut avec eux les rangs des bourgeois et des hommes des métiers en les suppliant dans les termes les plus pressants de lui octroyer trois demandes : la première était qu'on lui accordât dix ou douze personnes de sa maison qu'il désignait; la seconde, qu'on ne le livrât ni aux Français ni aux Gantois, car il préférait, disait-il, vivre et mourir avec les Brugeois; la troisième, qu'on ne se portât à aucun attentat contre sa personne. On lui promit tout ce qu'il demandait. « Ce n'est pas contre vous que « s'élève notre colère, lui répondaient les bourgeois, mais « contre ceux qui ont si perfidement gouverné la Flandre « et qui par cupidité vous ont assiégé de leurs mauvais con- « seils jusqu'à ce qu'ils eussent ruiné le pays. » Le roi des Romains remercia les bourgeois [1], puis il quitta la place du

[1] Den ghemeenen buuc van der stede bedanckende van de goede bewaernesse, heere, duechd, reverencie ende weerdicheyt die men hem

Marché : en passant devant la chapelle Saint-Christophe pour entrer dans la rue des Tonneliers, il put entendre les acclamations du peuple auquel les magistrats faisaient faire, en signe d'allégresse, une distribution d'argent. Jean de Coppenolle venait d'annoncer que trente ambassadeurs français étaient arrivés à Gand avec une escorte de deux cent quatre-vingts chevaux pour faire maintenir la paix d'Arras, et il était monté aux Halles pour donner lecture d'une nouvelle déclaration de Charles VIII, qui portait que dès ce moment tous les marchands flamands pouvaient librement circuler en France, et que des conférences s'ouvriraient le 12 mars pour régler les bases du rétablissement de l'ordre et de la paix.

On avait déjà conduit à Gand les conseillers de Maximilien qui avaient été arrêtés avec lui, mais loin que c'eût été par quelque mesure de rigueur, le seul but de cette résolution avait été de les mettre à l'abri des périls qui eussent pu les menacer à Bruges. Les mêmes motifs avaient fait ouvrir les portes de la ville aux reîtres allemands, que poursuivait la colère du peuple ; mais c'est surtout depuis la translation du roi des Romains à l'hôtel de maître Jean Gros qu'on découvre l'intention de concilier les priviléges de la ville et les égards dus aux liens qui unissent Maximilien à Philippe, légitime souverain de la Flandre ; il semble qu'on l'entoure sans cesse de respect, afin qu'il ressente moins vivement les persécutions qui accablent ses partisans et ses amis.

Les échevins lui rendent de nombreux honneurs ; non-seu-

gedaen hadde. *Journal. ms.* — Aucune source n'est plus précise ni plus importante que celle-ci. Elle m'a servi à redresser les erreurs de l'*Excellente Cronycke* et de Despars.

lement ils lui donnent des panetiers, des échansons, des écuyers tranchants, et veillent à ce que sa table soit somptueusement servie, mais ils lui remettent aussi, du 27 février aux premiers jours d'avril, la somme de six cent soixante-trois livres de gros, et lui restituent généreusement sa vaisselle d'argent qu'il a mise en gage. Tantôt ils ordonnent que tous les métiers défileront en armes sous ses fenêtres, « afin « d'occuper ses loisirs et de calmer sa mélancolie [1]; » tantôt ils établissent un tir à l'oiseau dans la cour de sa prison et engagent le roi des Romains, qui y consent volontiers, à y prendre part, mêlé aux archers chargés de l'égayer par leurs jeux et leur adresse [2]. L'écoutète Pierre Metteneye, qu'aident trente-six gardiens, dont seize de Gand, douze de Bruges et huit d'Ypres, se tient humblement près de lui, comme aux jours peu éloignés où sa charge lui faisait un devoir de l'accompagner constamment. De riches tentures couvraient les murailles; aux fenêtres qui regardaient la vieille église de Saint-Jacques, où s'est conservé jusqu'à nos jours l'un des derniers trophées des âges chevaleresques, flottaient peut-être d'épais rideaux de soie et de velours, vaines apparences d'une pompe passée, qui ne pouvaient consoler le prisonnier. Pourquoi ne pas laisser arriver jusqu'à lui, comme une vision d'espérance, les atomes capricieux qui se jouent dans un rayon du soleil au printemps? Il faut bien le dire, c'est parce que ce rayon

[1] Om dat hy het zien zoude, om zyn merancolye ende fantezye te bet te vergetene ende zynen tyd te cortene. *Journal ms.*

[2] Zo was dat ghedaen huut ghenoughten om hem te verblydene ende te bet den tyd te vergetene, ende hy schood ooc zelve mede huut ghenoughten. *Journal ms.*, 13167.

n'aurait pu se reposer sur son front qu'en glissant sur des barreaux de fer.

On a conservé le compte des payements faits par les capitaines, baillis, écoutètes, bourgmestres, échevins, conseillers, et députés des neuf membres de la ville de Bruges, à l'occasion de la captivité du roi des Romains dans l'hôtel de maître Jean Gros.

On y lit :

« Payé à Corneille Tsolle et Matthieu Vleyns, maîtres ma-« réchaux à Bruges, treize livres dix escalins sept deniers, « pour différents ouvrages en fer qu'ils ont faits et livrés dans « la maison où se trouvait le roi. »

D'autres mentions se rapportent au même objet.

« Payé à Jean Van Slype, serrurier, la somme de dix-sept « escalins de gros pour serrures, clefs et autres ouvrages de « sa profession exécutés dans la maison de maître Jean Gros, « lorsque le roi l'habitait. »

« Payé à Jean Lymer la somme de dix-neuf escalins sept « deniers, pour livraison de clous dans l'hôtel qu'occupait le « roi des Romains. »

Ajoutez le salaire du maçon qui a fermé les fenêtres qui n'ont pas été garnies de fer; celui du tailleur de pierres qui a scellé les grillages [1]; ajoutez encore un salaire d'un escalin par jour pour les portiers et de six gros pour chacun des gardiens; vous aurez les articles principaux d'un compte auquel on ne saurait comparer aucun autre de nos archives de Flandre,

[1] Olivier de la Marche exagère évidemment quand il dit : « Ceux de Bruges firent faire une cage de gros bois, et toute ferrée de fer, et en celle cage firent tenir le roy pour leur seureté. »

puisque l'on ne retrouve plus celui qui est relatif à la détention de Louis de Nevers en 1325.

Jean Gros ne vivait plus à cette époque. Chancelier de la Toison d'or, il eût rougi de voir le roi des Romains porter dans son hôtel, devenu le lieu de sa captivité, le collier de l'ordre désormais déshonoré : ancien favori de Charles le Hardi et arrêté à Mons en 1476 (v. st.) comme complice de ses ministres accusés de trahison, il n'eût pas moins frémi à l'aspect de l'émotion populaire qui se réveillait. Sa femme, Guie de Messey, était elle-même nièce du chancelier Hugonet, en même temps que sœur de Claude de Messey, le célèbre prévôt de Watten. Si elle n'avait pas suivi à Paris son fils, devenu conseiller au parlement, si elle n'était pas descendue au tombeau avec toute la génération que vit croître Philippe le Bon et que vit décliner Charles le Hardi, elle n'éprouva pas le besoin de recourir aux horoscopes de son frère pour répéter au roi des Romains que les communes flamandes étaient implacables dans leurs haines contre ceux qu'elles accusaient de préparer leur ruine ou leur destruction.

Maximilien avait, en s'éloignant du Craenenburg, levé le dernier obstacle qui pouvait suspendre ou retarder la perte de ses amis prisonniers comme lui. Dès le lendemain du jour où il avait quitté la place du Marché, le bourreau y parut sur l'échafaud tendu de deuil. Gilbert du Homme périt le premier; Jean de Nieuwenhove le suivit. Affaibli par les tortures et les infirmités, il attendit sur un fauteuil la mort qui ne calma sa longue agonie qu'au troisième coup de hache; puis vinrent le bailli de Male, Georges Ghyselin, Pierre Daris, serviteur de Pierre Lanchals [1].

[1] Item, betaelt broeder Willem Thimmerman, priester ende capelaen

Jean Van der Brugghe, autre serviteur de l'ancien écoutète, allait être également supplicié. Cependant il alléguait que s'il s'était armé le 1er février, c'était par l'ordre de son maître et ignorant dans quel but. Quelques voix s'élevèrent en sa faveur et il reçut du peuple une grâce inespérée.

Dans les premiers jours de mars, tous les comptes de la ville depuis le mois de juin 1485 avaient été lus publiquement au balcon des Halles. On y trouva les traces de frais considérables causés par l'entretien des hallebardiers dont s'entouraient les magistrats, un don gratuit de quatre mille livres de gros à Jacques de Dudzeele, seigneur de Ghistelles, alors bourgmestre, et une foule d'autres dépenses relatives à des banquets et à des ambassades. Pour les deux années 1485 et 1486, le déficit s'élevait à 22,000 livres de gros. Le sire de Ghistelles, déjà accusé d'avoir trahi la ville de Bruges, protestait contre tout ce qu'on lui imputait, en défiant ses accusateurs. « Je n'ai jamais été un traître, disait-il, et jamais ce « reproche ne s'adressa à mes ancêtres; il y a cinquante-cinq « ans que je sers les princes qui se sont succédé dans ce « pays, et s'il est quelqu'un qui m'accuse de trahison, je suis « prêt à le combattre, quelque grand qu'il soit, en présence « du duc Philippe, et de faire tout ce qu'est tenu de faire un « bon et loyal chevalier, noble homme et bourgeois de cette « ville, puisqu'il s'agit d'une accusation telle que tout homme

van der doncker camere, omme de visitatie by hem ghedaen aen Jan Van Nieuvenhove, her Jooris Ghyselin, Victor Huyghens, Pieter Daris en Guillebert Du Homme, alle ghejusticieert metten zweerde up de maerct, van de persoon 20 s. comt VIII s. 4 d. (*Comptes de la ville de Bruges.*)

« noble doit exposer sa vie pour la repousser[1]. » Personne ne répondit au défi du sire de Ghistelles. L'assemblée de la place du Marché ne ressemblait guère à ces tournois où le chevalier entrait la lance haute; elle s'offensa de tant de fierté, car elle n'avait pas oublié que déjà diverses sentences des échevins de Gand et de Bruges avaient condamné Jacques de Dudzeele, comme convaincu de complot contre les communes de Flandre, au bannissement et à la confiscation de sa terre de Ghistelles, qui valait, selon le témoignage de Jacques Duclercq, cinquante mille francs de rente; elle n'ignorait pas qu'il avait voulu faire ouvrir à Maximilien la porte Sainte-Croix, et qu'il s'était rendu à son appel avec ses serviteurs sur la place du Bourg. En vain la dame de Ghistelles accourut-elle avec ses filles supplier les corps de métiers de rendre la liberté à l'ancien bourgmestre de Bruges; elle ne put rien obtenir.

L'esprit du peuple devenait plus cruel et plus irrité à mesure qu'il sondait davantage les tristes plaies de l'administration de Maximilien, qui avait épuisé lentement les ressources du pays en attendant qu'il pût d'un seul coup confisquer ses franchises. Déjà l'on trouvait le grand bailli, Charles d'Halewyn, trop modéré, parce qu'il blâmait la rigueur des suppli-

[1] Zeicht dat hy noyt verrader en was, noch ooc zyne voorsaten, maer heift altoos 't zynen grooten coste ghedient alle den princhen zedert den jare XXXII, ende ware yemendt zulc die hem van verraedscepe anlegghen wilde, hy presenteirt hem daer of te verweerene jeghens wie dat hy zy noch hoe groot, ter anschauwinghe van den hertoghe Phelips, zynen erfachteghen prinche, ende al te doene dies een goedt getrauwe ruddre, edel man ende poortre van dese stede sculdich es van doene 't welke hem jeghens den anzeggher schuldich es te geschiene, mets dat een fait es, daer of alle edele mannen huerlieder lyf behooren te verweerene. (*Arch. de la Flandre occidentale.*)

ces, et il ne conservait ses fonctions que parce que le sire d'Escornay les avait refusées. Nicolas Van Delft, ancien pensionnaire de la ville, avait déclaré que le clerc du saint-sang, Jean Taye, alors détenu au Steen, possédait un livre où se trouvait inscrit le nom de tous les conspirateurs du 1er février. Jean Taye fut aussitôt conduit sur la place du Marché; la liste fatale qui lui avait été confiée renfermait le nom de Jacques de Ghistelles.

C'était assez pour que le peuple demandât que l'on n'ajournât plus le jugement des prisonniers. Les supplices recommencèrent le 14 mars. Jacques de Heere, arrêté la veille au point du jour, fut livré le premier au bourreau. Il avait, comme capitaine de Hulst, soutenu courageusement contre les Gantois le parti de Maximilien, et s'était rendu près de lui le 1er février; son plus grand crime était toutefois d'avoir été le représentant des prétentions rivales des magistrats du Franc. Nicolas Van Delft parut le second; mais lorsqu'il se trouva devant le billot, il tomba à genoux et supplia le peuple, au nom de la douloureuse passion de N. S. Jésus-Christ, d'avoir pitié de lui. Il protestait de son innocence et rejetait toutes les accusations sur les mauvais conseils du sire de Nieuwenhove, dont il avait épousé la fille. « Grâce! grâce pour Nicolas Van Delft! » s'écria la multitude émue. Les magistrats s'associèrent avec joie à sa générosité, et Nicolas Van Delft, étonné de conserver la vie autant qu'il avait craint de la perdre, descendit de l'échafaud pour remercier ceux qui s'étaient laissé toucher par ses larmes.

Pierre Lanchals était parvenu à se dérober jusqu'à ce moment aux recherches les plus actives. La récompense promise à celui qui le livrerait avait été élevée à 100 livres de gros, et

l'on venait de renouveler l'ordonnance qui portait que tout bourgeois qui le recevrait serait puni de mort et que l'asile, quel qu'il fût, où il se serait réfugié serait démoli, lorsque le 15 mars un de ses amis révéla qu'il s'était caché dans la rue des Carmes, chez un riche marchand nommé Jean Van de Keere. Le bourgmestre, Jean d'Hamere, alla aussitôt l'arrêter et l'amena au Steen (15 mars). La joie du peuple était extrême; on dansait dans les rues; aux détonations des canons et des veuglaires se mêlaient les fanfares des clairons et des trompettes, la mélodie argentine des fifres, les bruyants roulements des tambours. On entendait de toutes parts s'élever le cri : « Pierre Lanchals, l'ancien écoutète, est notre prisonnier! » et les clameurs insultantes qui l'avaient accueilli à son passage ne cessèrent point de retentir pendant cette triste nuit, dont la dernière heure devait le livrer à ses juges, c'est-à-dire à ses ennemis.

Pendant que Pierre Lanchals était écoutète, il avait fait construire un instrument de torture plus terrible et plus cruel que tous ceux que l'on connaissait en Flandre; il n'avait jamais été employé. On le porta sur la place du Marché, et Pierre Lanchals en éprouva le premier la puissance, jusqu'à ce qu'il avouât, pour éviter une nouvelle épreuve, qu'il était vrai qu'il avait voulu introduire dans la ville les Allemands qui devaient la piller, et qu'il avait pris la plus grande part au célèbre complot du bourg.

Le sire de Ghistelles s'était associé à toutes les intrigues de l'ancien écoutète. Sa condamnation suivit immédiatement les aveux de Pierre Lanchals. Elle reposait sur les mêmes faits, mais on y faisait remonter jusqu'aux derniers jours de février 1483 (v. st.) ses projets contre la ville de Bruges.

Lorsque Jacques de Ghistelles comprit que la vengeance du peuple réclamait sa vie, il s'agenouilla, et, abdiquant son ancien orgueil, il demanda grâce; mais la multitude ne l'écouta point, et sa tête roula sur l'échafaud.

Pierre Lanchals essaya inutilement les mêmes prières et demanda humblement qu'on l'enfermât dans quelque cachot ténébreux jusqu'à sa mort. Voyant que le peuple ne voulait point prendre pitié de lui [1], il se laissa déshabiller par le bourreau; l'un des doyens touchait à sa chaîne d'or. « Sire doyen, « lui dit-il, vous savez bien qu'un bourgeois de Bruges ne « peut à la fois forfaire corps et biens. » Et il la donna à son confesseur afin qu'il la portât à sa femme. Puis il adressa quelques dernières paroles au peuple pour que son corps ne fût pas écartelé et qu'il reçût une honorable sépulture. « Aussitôt « après, dit Nicolas Despars, il remit son âme aux mains de « Dieu. »

Jacques de Ghistelles et Pierre Lanchals furent ensevelis avec les honneurs dus aux souvenirs d'une illustre naissance ou d'une haute dignité. Le cercueil de Jacques de Ghistelles, orné des panonceaux et des écus qui rappelaient la puissance de l'une des plus nobles maisons de Flandre, fut déposé dans les caveaux de l'église de Dudzeele; mais ses fils, en qui les Brugeois voyaient des otages, ne purent l'accompagner que jusqu'aux portes de la ville; et, par une de ces rigueurs dont l'opprobre n'appartient qu'aux discordes civiles, on souleva à

[1] Pierre Lanchals avait joui, sous Charles le Hardi, d'une autorité qui fut la première cause de son impopularité. Voyez, aux *Archives générales du Royaume*, les *Comptes du scel de l'audience*. Molinet avoue « que « plusieurs grandes sommes de deniers s'estoient passées par ses mains, « en exactionnant et travaillant oultre raison plusieurs particuliers. »

leurs yeux le linceul de leur père, afin de s'assurer que quelque fugitif n'avait pas cherché la vie dans le sein même de la mort.

Peu de jours après, Pierre Lanchals fut inhumé dans l'élégante chapelle qu'il s'était fait construire dans l'église de Notre-Dame. Il y a donné, de nos jours, l'hospitalité à Charles le Hardi et à Marie de Bourgogne, chassés par d'autres révolutions du chœur où ils reposaient. Un même asile a réuni les somptueux tombeaux du prince frappé par trahison à Nancy et de sa fille orpheline à celui de leur conseiller et de leur confident, décapité par le bourreau.

A Gand, le réveil de la puissance communale avait eu aussi ses tempêtes. Les capitaines de la ville avaient été changés, et d'honorables bourgeois, dont le seul crime était leur dévouement au roi des Romains, tels que messire Jean Uutenhove et messire Jean Van der Gracht, avaient partagé le supplice de l'hôtelier Matthieu Peyaert.

Les communes flamandes, dont la vie n'avait été pendant quatre siècles qu'un long combat, se montrèrent animées de plus nobles sentiments quand, après avoir pardonné à Nicolas Van Delft et à Jean Vander Brugghe, elles ouvrirent les portes du Steen à tous les anciens magistrats qui y avaient été enfermés : quelles qu'eussent été les menaces publiquement énoncées contre ceux qui protégeraient les accusés, elles n'inquiétèrent ni leurs amis qui avaient cherché à favoriser leur fuite, ni Jean Van de Keere, qui avait offert une généreuse hospitalité à Pierre Lanchals.

Cependant le récit des supplices que précédaient de si complets aveux sur des intrigues et des trahisons de tout genre faisait trembler le roi des Romains dans le silence de sa captivité. Le jeune duc Philippe demandait instamment qu'on

lui rendît la liberté, et aussitôt qu'il avait appris que le roi de France avait fixé au 12 mars l'ouverture des conférences pour la paix, il avait cru devoir réclamer sans plus de retard l'avis et les conseils des députés des états des diverses provinces qui avaient quitté Bruges dès les premiers temps de la captivité de Maximilien. Guillaume de Houthem et Jean Marinier leur exposèrent tour à tour, en langue thioise et en langue wallonne, que les Brugeois retenaient le roi des Romains prisonnier et l'accusaient à tort d'être contraire à la paix, puisque les trêves avaient été bien moins enfreintes par ses hommes d'armes que par les Gantois qui avaient appelé dans leur ville l'armée du sire de Crèvecœur. Les états avaient consenti à engager les communes de Gand et de Bruges à envoyer des députés à Malines pour conférer sur les moyens qu'il convenait d'adopter pour faire cesser la guerre avec la France; mais les Gantois ne se montraient pas disposés à prendre part à d'autres conférences que celles que Charles VIII avait fixées dans leur ville, et l'on ne put ébranler leur détermination. Les conseillers du jeune duc Philippe n'osaient pas les mécontenter : ils délivrèrent et choisirent même, d'après le vœu qu'ils avaient exprimé, pour l'un des députés chargés de traiter avec eux, « monseigneur de la Gruuthuse qui leur estoit fort agréable. » Les autres étaient l'abbé de Bonne-Espérance, le bâtard Antoine de Brabant, les sires de Praet et d'Herzeele, Antoine de Fontaine, Jean de la Vacquerie. Ils arrivèrent à Gand le 12 mars 1487 (v. st.), et dès le lendemain, ils eurent, à la maison des arbalétriers, une entrevue avec les députés des états de Flandre, au nombre desquels se trouvaient les abbés de Saint-Bavon, de Saint-Pierre, d'Eenhaem et des Dunes. Molinet nous a conservé les conclusions que maître Guillaume

Dezoutere, premier pensionnaire de Gand, développa pour les trois membres de Flandre : « Premier, que les pays se voul-« sissent tous se réunir en bonne amitié, veu le grand mal « advenu par le désordre, et que par ce, tout fust réduit à bonne « paix ; le second, qu'on mesist provision à la noble personne et « estat de monseigneur l'archiduc, comme il estoit bien métier « pour plusieurs considérations; tiercement, qu'il fust advisé « au gouvernement et ressource des pays pour estre conduits « selon leur ancien usage, vu la perte et gast d'iceulx. » Le même jour, Michel de Bellefourrière, bailli de Lens, vint déclarer, au nom de Charles VIII, « que le roi leur mandoit et à « tous autres des pays que qui voldroit jouyr de la paix de « l'an quatre-vingt et deux le roy leur bailleroit aide contre « les empescheurs et refusants. » Michel de Bellefourrière était chargé d'un projet de traité fondé sur ces bases, et les états de Flandre semblaient ne pas vouloir tarder à l'approuver. C'était inutilement que les députés qui traitaient au nom du duc Philippe voulaient remettre toute décision à de nouvelles conférences qui auraient lieu à Bruxelles. Les trois membres de Flandre combattaient toute pensée d'ajournement avec d'autant plus d'énergie que l'on avait intercepté une lettre où le capitaine du château de Hulst annonçait à Maximilien qu'il avait reçu de Malines l'ordre de continuer la guerre. Ils se contentèrent d'envoyer six députés saluer le duc Philippe, et tandis que le sire de la Gruuthuse entrait à Bruges au milieu des plus vives acclamations avec des députés du Brabant, de la Hollande, de la Zélande et du Hainaut, et recevait de Maximilien la proposition de renoncer à ses prétentions au titre de mainbourg, les états des diverses provinces réunis à Bruxelles adressaient à leurs commettants un projet de con-

fédération en fixant à Gand, au mercredi de Pâques 1488 (9 avril), l'assemblée générale que les mandataires de la Flandre avaient été chargés de réclamer [1].

Cependant les trois membres de Flandre jugèrent utile de se lier par une alliance plus étroite. Ils rappelaient la violation du traité d'Arras et les malheurs qui en avaient été la suite, la dévastation du pays par les gens de guerre, le siége et le blocus de Gand, les tentatives de Maximilien pour changer en une pauvre forteresse à peine peuplée de quelques hommes d'armes la ville de Bruges, connue depuis si longtemps comme l'une des plus riches cités commerciales du monde, tentatives dans lesquelles Maximilien avait persévéré de concert avec le sire de Gaesbeke jusqu'à ce qu'il se rendît lui-même sur la place du Bourg, étendards déployés et piques baissées, ce qui avait réduit les bourgeois à prendre les armes, à la voix de leurs magistrats, pour défendre leurs biens, leurs femmes et leurs enfants, et en même temps les franchises de leur ville et du pays, en plaçant le roi des Romains sous la garde des trois membres de Flandre. Ils exposaient les recherches auxquelles on s'était livré pour punir les mauvais conseillers qui trompaient Maximilien et les condamnations qui les avaient suivies. « Notre seul but, disaient-ils, est de rendre à notre « belle et féconde patrie la paix, la justice, l'union, le com- « merce et l'industrie qui y avaient établi leur règne, afin « qu'ils y fleurissent de nouveau comme dans les anciens « temps. » Ils protestaient d'ailleurs de la modération qu'ils avaient apportée dans toutes les mesures de répression, mais ils ne croyaient pas moins que les haines privées et les voies

[1] Molinet, 174, 176.

publiques de violence, qui pouvaient y trouver un prétexte, leur faisaient un devoir de se soutenir les uns les autres. Enfin, résolus à veiller à ce que les lois et les franchises du pays ne pussent plus être méconnues, ils établissaient que désormais des bourgeois notables élus par la commune examineraient tous les ans la gestion des magistrats [1].

Il ne restait qu'à assurer le rétablissement complet de l'ordre ébranlé par tant de commotions violentes; les magistratsse rendirent sur la place publique avec les sires de Poucke et de Rommerswale, et engagèrent tour à tour les bourgeois et les hommes de métiers à déposer les armes et à rentrer paisiblement dans leurs foyers. Mais l'assemblée du peuple ne voulait pas se séparer avant que l'on eût fait droit aux enquêtes présentées par les délégués des neuf membres de la ville.

Les unes se rapportaient à la confiscation des biens de Pierre Lanchals et de ses complices, à de nouvelles enquêtes sur le passé, à l'emploi donné aux impôts levés dans le pays du Franc et aux sommes qui avaient été destinées au curage du Zwyn ou aux frais de l'ambassade de messire Georges Baert en Autriche, à la remise des lettres qui avaient reconstitué le Franc comme quatrième membre du pays.

D'autres tendaient à l'amélioration matérielle de la situation. « Il était important que l'on cherchât à rappeler les marchands « des nations, et, pour atteindre ce but, il fallait autoriser les « marchands anglais à vendre à Bruges, comme autrefois, « leurs sacs de laines, et mettre en liberté ceux d'entre eux

[1] *Précis des Arch. de la Flandre occidentale*, VI, p. 285 (15 mars 1487, v. st.).

« qui avaient été arrêtés, prolonger la foire de Bruges, créer « dans tout le pays une monnaie uniforme et favoriser les « marchands étrangers tant qu'ils se bornaient à vendre les « produits de leur pays sans les travailler, ce qui n'apparte-« nait qu'aux habitants de la ville, conformément aux keures « des métiers. »

C'est dans l'intérêt du commerce que les neuf membres de Bruges font des vœux pour la paix Ils demandent qu'on envoie à Charles VIII une ambassade solennelle pour confirmer les traités qui existent avec lui. Ils espèrent que le roi des Romains sera disposé à une réconciliation. Ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour conserver l'amitié du duc Philippe, et afin qu'il ne puisse recevoir de mauvais conseils, ils désirent qu'il se rende à Bruges au milieu d'eux. Néanmoins, comme il est douteux que la paix puisse être maintenue, on gardera Damme avec soin, on sommera l'Écluse de se soumettre, et les trois membres du pays resteront confédérés, afin que personne ne soit jamais inquiété au sujet des assemblées de Bruges et de Gand [1].

[1] *Arch. de la Flandre occidentale.* — Une autre requête des neuf membres porte : « Voort so begeiren de neghen leden van der stede van Brugghe, dat de drie leden 's lands van Vlaenderen ende wet metsgaders de negen leden van der stede van Brugghe mallic anderen doen zullen, ende beloven ende gheven brieven van verbande bezeghelt, alzoo 't behoort dat zo wanneer eenich ambacht of ambachts man, of poorter of huere naercommers anghesproken worde omme hemlieden yet te mesdoene boven den kennisse, dat elc daer inne ghehouden zal wesen by zynen eede dat te belettene ende te wederstane met al huerlieder macht, ghemerct dat huerlieder vergaderinghe duechdelic es, ende dat zy huere fugitiven claerblyckelyke vinden in instrumenten ende engienen van wapeninghe, ende in valsche opghevelde vergaderinghe jeghens de

Les magistrats firent chercher la charte relative au quatrième membre au château de Rommerswale, où elle avait été déposée par messire Nicolas de Rommerswale, à qui elle avait été remise, le 16 janvier, par Roland de Poucke, et elle fut publiquement déchirée. Le résultat du message qu'ils avaient adressé au sire de Chantraine, capitaine de l'Écluse, était moins satisfaisant ; mais sur tous les autres points, les délégués des neuf membres avaient obtenu une réponse favorable.

Le 4 avril 1487 (v. st.), jour du vendredi saint, une chaire fut construite sur la place du Marché, à l'endroit même où s'était élevé l'échafaud, et un frère carme, nommé Laurent Christians, y prêcha la Passion. A midi, on y récita les hymnes que l'Église consacre aux douleurs de la Vierge-Mère, tandis que le peuple s'agenouillait, ici sous ses pavillons, là à l'ombre de ses bannières. Toutes ces prières, qui montaient vers le ciel, paraissaient une expiation du sang qui avait été versé. Enfin la veille de Pâques, les *hooftmans*, les doyens et les bourgeois déposèrent les armes ; ils jurèrent, toutefois, avant de se séparer, de s'entr'aider jusqu'à la mort, et quittèrent la place du Marché en chantant l'*Ave regina cœlorum* et le *Salve regina*, après avoir livré aux flammes l'échafaud et le chevalet de Pierre Lanchals, monuments de dissensions passées, que l'union et la concorde devaient faire oublier désormais

Le lendemain la solennité de Pâques, qu'un cycle de onze années ramenait au 6 avril, comme en 1477, fut célébrée avec une grande pompe.

welvaert van onsen natuerliken heer, lande ende stede huere privilegen. Daer op gheslooten, elc anderen te ghevene zulc verbant als daer toe dient, ende dat men die van Ghent en van Ypre gheven zal zulc verbant als wy begheeren van hemslieden. »

Il semblait que toutes les passions dussent se calmer devant la convocation de l'assemblée des états généraux qui allait se réunir à Gand le 9 avril 1488. Elle était attendue avec une anxiété qu'accroissait une douloureuse incertitude.

L'empereur Frédéric III avait écrit aux magistrats de Bruges pour les rendre responsables de toutes les conséquences de la captivité du roi des Romains, à son petit-fils pour lui promettre l'appui de tous les électeurs de l'Empire, aux états de Hainaut pour les assurer également « qu'il ne cesseroit, tant qu'il « vivroit, de venger l'innocence de son sang, quand tout « l'Empire se debvroit mouvoir, jusqu'à condigne correction « des Brughelins qui espèrent, par une impétuosité, livrer et « mettre tous leurs princes avec tous leurs gens à perpétuelle « servitude [1]. » On racontait déjà que les princes allemands avaient reçu l'ordre de prendre les armes : on ajoutait que l'évêque de Worms s'était rendu à Malines afin de veiller à ce que le jeune duc Philippe ne fût point conduit en Flandre, et que les préparatifs de la guerre se multipliaient en Brabant et en Hainaut. Des ambassadeurs espagnols avaient été chargés par Ferdinand et par Isabelle de seconder les efforts de l'empereur d'Allemagne avec une flotte armée dans les ports de la Biscaye : ils espéraient que leur zèle préparerait l'union de la jeune héritière des royaumes de Castille et d'Aragon avec le petit-fils de Charles le Hardi.

Le pape Innocent VIII intervenait lui-même : il avait investi l'archevêque de Cologne des fonctions de légat et lui avait

[1] Molinet, 175.—Le texte de Molinet n'est pas littéralement conforme à celui des *Archives de Mons*, que M. Lacroix a bien voulu me communiquer.

adressé un monitoire où il menaçait dans les termes les plus sévères les communes de Flandre, si elles ne se hâtaient point de rendre la liberté au roi des Romains, d'un interdit général qui, rompant à la fois pour elles les liens de la famille et les relations du commerce, allait les priver du droit de léguer par testament et de succéder, en même temps qu'il dispenserait les marchands étrangers du payement de leurs dettes. Enfin recourant aux anciennes formules de l'anathème dans ce qu'elles avaient de plus terrible, il leur montrait le glaive de la céleste colère suspendu sur leurs têtes et prêt à rouvrir sous leurs pas l'abîme où disparut Abiron.

Cependant la Flandre protesta contre l'interdit d'Innocent VIII comme elle avait protesté, au douzième siècle, contre l'interdit d'Innocent III. Elle supplia le roi Charles VIII de prendre sa défense au pied du trône pontifical, et dans une assemblée solennelle de notaires et de clercs tenue dans l'église de Saint-Martin de Tours, le procureur général, maître Pierre Courtard, prit la parole pour soutenir et reproduire l'acte d'appel des communes de Flandre.

« Les jurisconsultes, dit-il en commençant son discours, « ont établi la voie d'appel pour venir en aide aux opprimés ; « or, puisque naguère la cour de Rome a émis certaines let- « tres spéciales de monitoire, fausses, nulles et mensongères, « ou tout au moins injustes et iniques, qui pourraient causer « un dommage considérable à très-sérénissime, très-excellent « et très-chrétien prince Charles, roi de France, à ses vassaux, « à ses sujets et à ses alliés, nous sommes chargés par son « exprès mandement, et tant en son nom que pour ses vassaux, « ses sujets et ses alliés, et spécialement pour les Brugeois, « les Gantois, les Yprois et les autres habitants de la Flandre,

« d'interjeter appel, comme nous le faisons présentement, « par-devant notre saint-père le pape, mieux éclairé, et au « saint-siége apostolique.

« Nous disons d'abord pour établir la lésion (*pro grava-* « *minum explanatione*) que les baillis, les bourgmestres, les « échevins, les doyens des métiers et les communes de Flan- « dre ne reconnaissent point d'autre seigneur suzerain que le « roi très-chrétien, qui est leur seigneur souverain et immé- « diat, investi vis-à-vis d'eux, comme vis-à-vis de tous ses « autres sujets, de l'autorité suprême, puisque le comté de « Flandre dépend du royaume de France, et que le comte, « quel qu'il soit, est tenu de féauté et d'hommage lige envers le « roi de France : il en résulte donc qu'il y a dans ces lettres « une erreur manifeste quand elles prétendent que les com- « munes flamandes sont liées par leurs serments au duc « d'Autriche Maximilien, qui se dit roi des Romains, surtout « pour tout ce qui pourrait nuire au roi de France, leur sei- « gneur immédiat et souverain, de qui émanent leurs libertés, « leurs priviléges et tout le droit qu'elles possèdent de rendre « la justice.

« Nous disons en second lieu que rien n'a été fait contre « l'équité par les habitants de Bruges, de Gand et d'Ypres, « qui, mus de bon conseil et dirigés par des intentions droites, « se sont proposé le bien du pays et l'avantage de très-illustre « seigneur le comte de Flandre, comme il convient à des « hommes sages, probes et généreux ; la conduite de Maxi- « milien qui les opprimait par le conseil d'hommes pervers, en « multipliant les supplices et en ruinant toute la Flandre, « sans respecter ni les biens, ni l'avoir, ni le sang du pauvre « peuple, ne rendait-elle pas nécessaire de résister à ces

« désastres et à ces scandales pour la conservation du pays « et la protection de ses habitants? En effet, la Flandre était « riche et heureuse avant l'arrivée de Maximilien : elle était « le plus prospère de tous les pays; aujourd'hui elle se trouve « appauvrie, épuisée et affaiblie par les fautes du duc d'Au- « triche et celles de ses conseillers, et sans aucun doute les « Brugeois, les Gantois, les Yprois et les autres habitants de la « Flandre ne sont guidés que par le désir de maintenir la paix « qu'ils ont jurée. Puisqu'ils sont liés vis-à-vis du roi par un « double serment, les lettres prérappelées sont contraires à la « vérité en prétendant qu'ils sont tenus d'obéir à Maximilien.

« Nous disons en troisième lieu que Maximilien a notoire- « ment enfreint le traité d'Arras en attaquant Térouane et « Mortagne. Maximilien a voulu forcer les Flamands à prendre « part à cette trahison, et s'ils s'y sont refusés pour maintenir la « paix, on ne peut leur reprocher d'être restés étrangers aux « desseins perfides des conseillers de Maximilien qui voulaient « livrer à la guerre le monde chrétien tout entier.

« Nous disons aussi que si les Flamands avaient incendié « toutes les basiliques et tous les temples de la ville de Rome, « les lettres monitoires qui leur ont été adressées ne contien- « draient point de paroles plus acerbes, plus violentes et plus « terribles, et l'on doit d'autant plus s'étonner que les foudres « pontificales aient été lancées si inopinément du siége apo- « stolique, qui a été constamment le modèle et la source de « toute clémence et de toute douceur. Ce n'est point ainsi qu'il « fallait procéder contre le royaume de France qui a si souvent « aidé le saint-siége de ses richesses, de ses efforts et de son « sang, car le comté de Flandre est une importante partie du « royaume de France.

« Nous disons aussi que ces lettres sont exorbitantes, puis-
« qu'elles ont été faites sans aucune information préalable, ce
« qui ne pouvait avoir lieu lorsque leurs résultats devaient être
« la perte d'un grand nombre d'âmes et la reprise des hosti-
« lités entre des peuples chrétiens.

« Nous disons que l'on peut s'étonner que le pape ait agi
« ainsi sans en être requis et de son propre mouvement, tandis
« que Sa Sainteté n'a pas jugé devoir mettre à exécution les
« censures encourues par Maximilien, à cause de la guerre
« qu'il fit au roi de France, encore mineur et orphelin.

« Nous disons que ces lettres, en reproduisant toutes les
« formules de malédiction, favorisent ouvertement ceux qui
« ont commencé une guerre perfide contre un prince exempt
« de tout tort.

« Nous disons que la solution de toutes les questions civiles
« et criminelles appartient au roi de France; or, il ne s'agit
« ici ni de personnes ecclésiastiques, ni d'une question ecclé-
« siastique.

« Nous disons que l'exécution de ces lettres ne pouvait
« être confiée à l'archevêque de Cologne, qui a toujours soutenu
« les intérêts de Maximilien comme les siens propres.

« Nous disons que le terme de trois jours énoncé dans les sus-
« dites lettres ne peut faire encourir des peines aussi effrayan-
« tes et des censures qu'on n'a jamais vues dans un pareil cas.

« Nous disons que notre saint père n'a pu donner de sem-
« blables lettres, puisqu'elles sont contraires à la justice, à la
« charité et à l'union des fidèles.

« C'est pourquoi il ne faut point douter que ces lettres n'aient
« été fabriquées à l'insu de notre saint père par l'esprit cou-
« pable de quelques hommes qui cherchent leur propre avan-

« tage dans les guerres, les discordes et les schismes. Le pape « n'a pu agir avec cette précipitation contre le roi de France; « il ne peut être partial puisqu'il est le père de tous les chré- « tiens; il a reconnu que les rois de France ont depuis « longtemps le privilége de devoir être consultés avant qu'une « partie de leurs États soit mise en interdit; le pape ne peut « d'ailleurs se montrer contraire à la paix : tels sont les motifs « qui nous portent à persister dans notre appel [1]. »

De nombreux obstacles avaient retardé l'assemblée des états généraux. Les conseillers de l'archiduc, mécontents de la tendance que manifestaient les représentants des diverses provinces vers un rapprochement, n'engageaient plus les garnisons allemandes à suspendre leurs excursions, et le sire de la Gruuthuse avait été retenu à Malines au mépris d'un sauf-conduit. Plusieurs députés des états se virent réduits à passer par Bruges pour se rendre à Gand, car les routes de Mons et de Bruxelles n'étaient pas sûres, et ce ne fut que le 25 avril que les états purent commencer leurs délibérations [2]. Un député zélandais, le pensionnaire de Rommerswale, prit le premier la parole et

[1] *Pr. de l'Histoire de Charles VIII*, p. 577.

[2] Un manuscrit de la Bibliothèque de Gand reproduit les instructions qui avaient été données aux députés du Brabant, du Hainaut et de la Zélande : « Begheerende by hemlieden te makene eene generale paeys zeker ende gheduerich, ten dien heynde dat coopmanscepe loop hebben mach harwaerts over de welcke langhen tyd ghebannen ende versteken heeft gheweest, ende dat in 't maken van den paeys van Vranckerycke men niet en suscitere een andre nieuwe orloghe, ende willende blivene goede vrienden ende ghebueren van de voorschrevene van Vlaenderen, ende van nu voort an te levene in paeyse ende goede eendrachtichede met hemlieden, als ondersaten alle toebehoorende eenen heere ende prince. »

demanda que l'on rendît d'abord la liberté au roi des Romains; mais les trois membres de Flandre insistaient pour que l'on s'occupât, avant toute autre question, « des trois points mis « en avant en ung libel, l'union des pays, la paix de France, « le gouvernement et régime de monseigneur l'archiduc. » Leur proposition fut adoptée.

Nous ne possédons point la déclaration publiée par les états généraux relativement à leur intention de conserver la paix avec Charles VIII, mais nous connaissons le texte du traité d'union et de confédération qui fut conclu à Gand par les députés de la Flandre, du Brabant, du Hainaut, de la Zélande, du Limbourg, du Luxembourg, de la Frise, de Namur, de Valenciennes, d'Anvers, de Malines :

« Pour ce que pour la garde et conservation de toute po- « lice, gouvernement et bien public, n'est rien plus utile, ne « chose plus nécessaire que paix, amitié et bonne union par « ensemble qui sont mères de tous biens et vertus et cause « que le service divin est augmenté, l'estat des nobles honoré, « marchandise haulte et le pays cultivé en grant repos et « seureté, et pour ce qu'au contraire n'y a rien plus domma- « geable, ne préjudiciable au bien public, que dissension et « confusion des règles, qui sont nourrice et mère de tous « maulx, commenchement et occasion de toutes divisions, « guerres et différends : au moyen de quoi les pays, villes, « provinces et royaumes eschéent en grandes confusions, « désolations et ruynes, et souventefois sont transférés de « gens en aultre, et qu'il soit ainsi que les dicts pays de par- « deçà ont pris naguaires chemin de grandes charges et dis- « sensions; en telle sorte que justice, paix, amitié, union et « marchandise en ont été deschassez et estrangez au grand

« desplaisir, destriment et dommaige du povre commun « peuple... Nous avons pour mettre et réduire en paix et bonne « police les dicts pays, lesquels sont contigus les uns aux aultres « et appartenant à ung seigneur, fait, conclu et juré paix, « union, amitié, alliance et bonne et constante intelligence « entre nous à l'honneur de Dieu et prouffit de notre très- « redouté seigneur et de ses pays : la dite union, en tant qu'il « touche la police, durera à perpétuité et demoureront chascun « des dits pays et villes en leurs loix, priviléges, usaiges et « coustumes, libertés et franchises. »

Divers articles du traité concernent l'oubli complet des anciennes discordes, le départ des garnisons allemandes, l'engagement réciproque de ne pas livrer passage aux hommes d'armes qui menaceraient l'une des provinces confédérées, et de se protéger contre tous ceux qui seraient hostiles à cette alliance, l'incapacité des étrangers à y remplir des fonctions publiques, l'abolition des droits de tonlieu contraires au développement des relations commerciales, l'unité d'une monnaie qui ne pourra être modifiée « sans le consentement de tous les pays [1]. » Nous citerons, en les abrégeant, quelques autres de ses dispositions.

A l'avenir aucune guerre ne pourra être entreprise sans l'avis « de tous les estats, » et leur assentiment sera également nécessaire pour la faire cesser.

Les états de Liége et d'Utrecht pourront adhérer à cette alliance.

Chaque année les états généraux se réuniront le premier

[1] Il existe quelques pièces de monnaie frappées vers cette époque par les communes de Flandre avec cet exergue : *Æqua libertas.*

octobre à Bruxelles, à Gand, à Mons, ou dans toute autre ville de Brabant, de Flandre ou de Hainaut.

Ce traité, si important et si digne de méditation, devait être ratifié par le roi de France, l'évêque d'Utrecht, les ducs de Bourbon et de Clèves, les sires de Beveren et de la Gruuthuse, « comme parents et amis de nostre très-redoubté seigneur, « promettant de se joindre en ceste bonne paix qui est grande « et utile. »

On ne peut oublier qu'une autre confédération presque semblable avait été fondée par Jacques d'Artevelde. L'acte du 3 décembre 1339 avait été signé par Jean de la Gruuthuse, Gérard de Rasseghem, Arnould de Gavre, Arnould de Baronaige, Jean d'Herzeele. L'acte de 1488 porte aussi les noms de Louis de la Gruuthuse, d'Adrien de Rasseghem, de Jean de Gavre, de Jean de Baronaige, de Daniel d'Herzeele, auxquels il faut ajouter, à côté des noms de Jean de la Vacquerie, de Jean Pinnock, de Pierre de Bassevelde, ceux de Guillaume de Fontaine, de Jean de Claerhout, de Corneille de la Barre, de Pierre d'Herbaix, de Gauthier Vander Gracht, de Jean de Stavele, de Nicolas d'Halewyn, d'André de la Woestyne, de Louis de Praet, d'Arnould d'Escornay, ceux des abbés d'Affligbem, de Saint-Bernard, de Grimberghe, de Saint-Bavon, de Saint-Pierre, d'Eenhaem, de Hautmont, de Bonne-Espérance, de Tronchiennes, de Baudeloo, noms qui suffisent pour repousser, au quinzième siècle comme au quatorzième, les accusations des historiens qui n'ont jamais voulu voir que l'anarchie dans le mouvement communal de la Flandre, en ne lui attribuant pour représentants et pour défenseurs que « des « bannis, gens huiseux et de toute malvaise vie, » selon l'expression de Froissart.

La confédération des états était le préliminaire de la délivrance du roi des Romains. Messire Jean de la Bouverie était venu annoncer que Maximilien offrait de remettre comme otages Philippe de Clèves, le duc de Bavière et le marquis de Bade, et de renvoyer en Allemagne toutes les troupes qu'il y avait levées. Ces propositions avaient été favorablement accueillies, quand on apprit que le duc de Bavière et le marquis de Bade hésitaient à garantir, au péril de leur liberté ou de leur vie, la fidélité trop douteuse de Maximilien à remplir ses engagements, et qu'ils cherchaient à se faire remplacer par le comte de Hanau et le sire de Falckenstein. Philippe de Clèves, plus généreux, s'était hâté d'écrire au roi des Romains « que, par le grand désir qu'il « avoit à sa délivrance, si plus il povoit employer que corps « et biens, il le feroit de très-bon cœur. »

Il restait encore quelques questions difficiles à résoudre. Leur solution fut confiée à un conseil de vingt-quatre arbitres choisis dans les bonnes villes de Flandre, parmi lesquels on remarquait les abbés de Saint-Bavon, de Saint-Pierre, de Baudeloo, de Tronchiennes, le prévôt de Saint-Donat, les sires d'Iseghem, d'Halewyn, de Mouscron, de Claerhout, de Becelaere. Ils délibérèrent au bruit des dévastations des hommes d'armes allemands ; tantôt on annonçait qu'ils avaient attaqué Damme, vaillamment défendue par Jacques de Vooght, et effectué un débarquement à Blankenberghe ; tantôt on apprenait qu'ils avaient pillé Eecloo, Maldeghem et Sainte-Croix, d'où ils avaient envoyé un héraut défier les Brugeois [1]. Le

[1] Le 12 mai on cessa de sonner les heures à Saint-Donat, de peur que les ennemis, qui étaient à Sainte-Croix, n'y cherchassent le signal de

bailli Charles d'Uutkerke, l'écoutète Pierre Metteneye, choisis pour les repousser, avaient abandonné le parti des communes et s'étaient retirés à Nieuport. Le sire de Lichtervelde remplaça le sire d'Uutkerke; mais, dans le premier moment, des rumeurs de défections et de trahisons avaient fait rétablir l'échafaud sur la place publique.

Les alarmes s'accrurent quand on reçut une lettre du sire de Chantraine, qui instruisait les Brugeois de l'approche de l'armée réunie par les princes allemands et les exhortait à ne pas écouter les conseils de Jean de Coppenolle et de Jean de Riebeke. Le blocus du Zwyn, qui suspendait toutes les relations commerciales, faisait désirer la paix plus vivement à Bruges qu'à Gand [1], et rien ne contribuait plus à l'assurer que les efforts conciliants de Philippe de Clèves, qui avait su, par sa loyauté et sa franchise, mériter l'affection des bourgeois.

Le traité des communes flamandes avec le roi des Romains porte la date du 16 mai 1488. Les communes y promettent de rendre immédiatement la liberté au roi des Romains. Celui-ci s'engage de son côté à congédier, dans le délai de quatre jours, toutes les garnisons étrangères, sans qu'elles emmènent de prisonniers, et « s'il advient, ajoute Maximilien, qu'elles fas-« sent au contraire, l'on recouvrera l'intérest de ce et le dom-« mage sur la pension que ceux de Flandre nous ont consenty « ou consentiront. » Afin de faciliter le départ de ces garni-

leurs attaques. *Acta Cap. S. Don.*—Deux cents cavaliers français étaient entrés le 5 mai à Bruges.

[1] In primis vulgi sua damna querentur,
Quod jam non vendant merces, quod littora naves
Non subeant solitæ...

Q. ÆMILIANI *Encom.*, IV, 25.

sons, les trois membres de Flandre payeront, dans le délai d'un mois, « la somme de vingt-cinq mille livres de quarante « gros, monnoye de Flandre, la livre, à condition que si iceux « gens de guerre et garnisons ne sont partis dehors de tous « les pays dedans ledict temps, que en ce cas lesdicts vingt-cinq « mille livres seront employez au payement d'autres gens de « guerre pour par la force les expulser et déchasser. » Maximilien y déclare « quitter, abolir et pardonner à tousjours la « prise et détention de sa personne, ensemble tout ce qui est « advenu devant ou aprez, par qui, quand, comment, ne en « quelque manière que ce soit. » Et les trois états comprennent dans une semblable amnistie tous ceux qu'ils ont accusés d'actes illégaux ou de participation aux hostilités dirigées contre la Flandre.

Maximilien renonce de plus à être mainbourg de Flandre et déclare « que celui pays et comté de Flandre, durant la « minorité de son fils, sera régi et gouverné sous son nom « par l'advis et consentement des trois états du pays, ensuy- « vant le contenu de l'union faicte par tout le pays. » Il renonce également à porter les armes et le titre de comte de Flandre, et, en considération de cet abandon, reçoit une pension de mille livres de gros. Il adhère au traité d'Arras, promet de ramener son fils en Flandre et de protéger les marchands flamands en quelque pays qu'ils se trouvent[1]. Il s'engage à laisser comme otages le comte de Hanau, le sire de Faclkenstein et messire Philippe de Clèves, afin qu'ils garantissent de la manière la plus absolue l'exécution du traité.

« Pour plus grande sûreté, disait le roi des Romains, nous

[1] *Archives de Gand.*

« avons prié et requis ledict messire Philippe que en cas que
« nous fussions aucunement en faute de non accomplir iceux
« poincts, il ne nous veuille aider, et en ce cas, iceluy messire
« Philippe avons deschargé et deschargeons de tous serments
« de fidélité et autres qu'il nous peut avoir faict, et assistera
« ceux de Flandres à l'encontre de nous de tout son pouvoir
« et de toute sa puissance, et de ce fera ledict messire Philippe
« serment. »

Les états de Flandre avaient toutefois si peu de confiance dans la parole de Maximilien, qu'ils demandaient non-seulement qu'il fît ratifier ce traité par le pape, l'Empereur et les électeurs de l'Empire, mais aussi que les évêques de Liége et d'Utrecht et les ducs de Clèves et de Juliers s'engageassent à refuser passage à ses troupes si la Flandre trouvait dans la violation du traité le droit prévu et expressément réservé de le maintenir par les armes [1].

Le même jour, une procession solennelle parcourut les rues de Bruges : on y portait la châsse de saint Donat et la relique du bois de la vraie croix de l'église Notre-Dame, qu'un voyageur brugeois, Nicolas Schouteet, avait, disait-on, trouvée par une merveilleuse aventure cachée dans le sceptre du soudan de Babylone. Les corps de métiers l'accompagnaient à la clarté des torches, et elle se dirigeait lentement vers l'hôtel de Jean Gros, où le roi des Romains était prisonnier depuis onze semaines : elle venait l'y chercher pour le conduire à la place du Marché.

Maximilien se montrait plein de joie : il levait les mains vers le ciel pour la manifester plus vivement. Cependant, c'était au Craenenburg qu'il devait monter pour adhérer à la

[1] *Archives de Gand* ; MOLINET, 182.

paix et pardonner aux Brugeois[1] : c'était au milieu du marché, au lieu même où la hache du bourreau avait frappé ses serviteurs et ses amis, qu'on avait construit pour lui un trône surmonté d'un dais magnifique. Devant le trône s'élevait un autel, et le roi des Romains, agenouillé « en grande révérence « et crainte comme il sembloit, » y prêta le serment sui- « vant :

« Nous promettons de nostre franche volonté et jurons en « bonne foi sur le saint-sacrement cy-présent, sur la sainte « vraie croix, sur les Évangiles de Nostre Seigneur, sur le « précieux corps de saint Donat, patron de paix, et sur le « canon de la messe, de tenir, entretenir et accomplir par « effect la paix et l'alliance conclues entre nous et nos bien- « amés les estats et trois membres de Flandre et leurs adhé- « rents, ensemble la concordance, union et alliance de tous « les estats et pays, conclue par nostre consentement, et pro- « mettons en parole de prince et comme roy, sur nostre foy « et honneur, que jamais ne viendrons au contraire en quel- « que manière que ce soit, deschargeant les dits de Flandre « du serment qu'ils nous ont faict comme mainbourg de nostre « chier et amé fils. »

Le serment de Louis de Nevers, du 18 février 1325 (v. st.), était ainsi conçu :

« Nous, Louis, comte de Flandre et de Nevers, faisons

[1] Cet acte de pardon fut confirmé par une déclaration publiée au mois d'octobre suivant par le duc Philippe ou plutôt par ses conseillers, les sires de Ièves, de Beveren, de la Gruuthuse et de Rasseghem. *Groenen bouck*, f° 127.—Remarquez que Maximilien avait été mis en liberté avant de jurer la paix : son serment eût été nul, sans cette précaution, aux yeux des légistes.

« savoir à tous que l'an de Notre-Seigneur mil trois cent « vingt-cinq, le jour de la Saint-André, nous nous sommes « rendus de notre libre volonté et sans aucune contrainte, soit « de prison, soit d'un autre genre, et après bonne et mûre « délibération, dans l'église de Saint-Basile, en notre ville de « Bruges, et y avons juré publiquement et solennellement sur « le saint-sang de Notre-Seigneur du paradis en présence « d'une grande multitude de peuple, que nous pardonnons « loyalement de bon cœur et de bonne foi tout ce que ceux « de Bruges, d'Ypres, du Franc, de Courtray, de Grammont, « et ceux de toutes les villes et châtellenies qui étaient entrées « dans leur alliance, et tous ceux qui se trouvaient avec eux, « quel que soit leur état ou condition, ont méfait ou peuvent « avoir méfait à notre égard, soit en emprisonnant et en re- « tenant notre personne, soit en tuant ou en blessant, soit « en brûlant, soit en détruisant des maisons, soit en se confé- « dérant par serment et par alliance, soit en excitant les « troubles et les émeutes, et généralement de quelque ma- « nière qu'ils puissent avoir méfait jusqu'au dit jour de la « Saint-André, déclarant qu'ils ne pourront jamais être inquié- « tés à ce sujet; et nous promettons que s'il arrivait que quel- « qu'un du pays de Flandre, quel qu'il fût, se rendît coupable « de quelque méfait vis-à-vis de ceux de Bruges pour les « choses prérappelées, nous le ferons poursuivre et punir « comme coupable de rupture de paix. Nous jurons, de plus, « que nous ferons tout ce qui dépendra de nous près du roi, « près du comte de Hainaut et près des autres princes, pour « que ceux de Bruges soient maintenus en paix et en repos « vis-à-vis de tous ceux qui habitent des pays étrangers et « qui pourraient avoir contre eux quelque sujet de querelle

« pour les choses susdites. De plus, s'il arrivait que quelqu'un,
« quel qu'il fût, lors même que ce serait un roi ou une autre
« personne semblable, voulût faire la guerre à notre pays de
« Flandre, pour amoindrir notre pays et notre héritage, ou
« pour blesser et assaillir quelques-uns de nos sujets, nous
« jurons que nous nous y opposerons autant qu'il sera en nous
« avec nos bonnes gens, afin de protéger notre pays et les
« bonnes gens de notre pays, sauf la paix de France que nous
« voulons observer comme nous y sommes tenus. Nous jurons
« aussi que nous ferons tout notre pouvoir pour que notre
« pays de Flandre soit sans délai rétabli en loi, en droit et en
« paix [1]. »

Les promesses de Maximilien devaient-elles être plus sincères que celles de Louis de Nevers?

Les députés des états généraux et les otages avaient prêté le même serment. Celui des otages comprenait l'engagement « de aider et de faire assistance à ceux de Flandre contre les « infracteurs de la dite paix, union et alliance. »

Pour rendre ce traité plus solennel, l'évêque suffragant de Tournay bénit tous ceux qui l'observeraient et maudit quiconque oserait l'enfreindre.

Dès ce moment, Maximilien était libre. Après un banquet dans la maison de Jean Canneel [2], après le chant des actions de grâces dans l'église de Saint-Donat, il sortit de Bruges par la porte de Sainte-Croix. Les députés des états le reconduisirent à quelque distance de la ville et reçurent de lui de

[1] *Groenenboek*, C., p. 61 (*Archives de Bruges*).

[2] Ce banquet, où tous les députés des états dînèrent avec le roi des Romains, coûta 23 livres 5 sous 3 deniers. *Comptes de la ville de Bruges*.

nouveau la promesse de rester fidèle à la paix [1] « Monsei-« gneur, disait Philippe de Clèves au roi des Romains, vous « estes maintenant vostre francq homme et hors de tout em-« prisonnement. Veuillez me dire franchement vostre inten-« tion. Est-ce votre volonté de tenir la paix que nous avons « jurée? » Maximilien le rassura en lui disant : « Beau cou-« sin de Clèves, le traité de la paix, tel que je l'ay promis et « jurée, je le vueil entretenir sans infraction [2]. »

L'enthousiasme qui saluait le terme de ces longues discordes était sincère. On chantait et on dansait dans toutes les rues, quand les musiciens placés au haut de la tour des Halles s'interrompirent tout à coup. Ils voyaient s'élever des tourbillons de flamme et de fumée autour de Male. C'étaient les Allemands du duc de Saxe, accourus au devant du roi des Romains, qui saluaient son arrivée en incendiant les chaumières des laboureurs.

Le sire de Beveren se dirigea vers Male pour aller reconnaître ce qui s'y passait. Il revint avec une lettre fort douce du roi des Romains, qui déclarait qu'il était étranger aux fureurs des Allemands, et que si l'on envoyait cinquante mille florins au duc de Saxe, il s'éloignerait immédiatement. On accéda à cette prière, et dès le lendemain on reçut une nouvelle lettre de Maximilien qui demandait qu'on délivrât deux de ses otages. On y consentit; mais ces concessions ne devaient qu'encourager de plus en plus la mauvaise foi du roi des Romains. Des Allemands enlevèrent le sire de la

[1] MOLINET, 184; *Relation de Christophe Gauthier* et *Lettre du sire d'Aymeries du 18 mai 1488* (*Archives de Mons*).

[2] Het welcke hy qualic hilt, soo deden ooc zynen adherenten. *Chron. ms. de Flandre*, 1432, f° CCLII.

Gruuthuse et le conduisirent au château de Ruppelmonde, tandis que les Brugeois rendaient la liberté au comte de Hanau et au sire de Falckenstein.

Le duc de Saxe continuait à camper à Male : Maximilien se retira dans la forteresse de Hulst, centre des excursions de toutes les bandes armées qui pillaient le pays depuis la Lys jusqu'à la mer. Il n'avait jamais eu l'intention de se montrer fidèle à son serment, jugeant qu'il suffisait qu'il lui eût été imposé par la nécessité pour qu'il eût le droit de le violer. Au moment même où il chargeait son chancelier de négocier les conditions de la paix, le sire d'Ysselstein pressait en son nom les princes allemands de se hâter d'assembler leurs hommes d'armes, et dès qu'il se vit hors de tout péril, il se hâta de publier un manifeste où il déclarait que s'il avait eu le projet de s'emparer de Bruges, rien n'eût pu l'en empêcher, mais que les communes flamandes ne l'en avaient accusé, en oubliant tous les services qu'il leur avait rendus, qu'afin de pouvoir remettre son fils au roi de France aussi aisément qu'ils lui avaient livré sa fille [1].

Les habitants de la Flandre ne tardèrent point à apprendre que la grande armée réunie par l'empereur Frédéric III s'approchait ; elle se composait, selon les uns, de trente mille hommes [2]; d'autres témoignages la portaient à quarante mille combattants ; on y remarquait confondues les milices des divers cercles de l'Empire, et l'on comptait parmi ses chefs les ducs de Brunswick, de Juliers, de Saxe, de Bavière, l'archevêque de Cologne, le landgrave de Hesse, les margraves de

[1] *Archives de Gand.*

[2] Jamais de nostre temps, ne de l'age de nos ancestres, ne descendit en nos quartiers telle puissance d'Allemaigne. MOLINET, 185.

Bade et de Brandebourg. Le 27 mai elle campa à Everghem. Elle espérait que la terreur et l'effroi pourraient lui ouvrir les portes de Gand ; mais elle reconnut bientôt que rien ne justifiait cet espoir, et elle s'éloigna pour saccager Ninove et les riches campagnes qui s'étendent entre la Dendre et l'Escaut. D'autres hommes d'armes allemands avaient déjà paru devant Bruges, se vantant d'y effacer dans le sang et dans le carnage les traces encore toutes récentes de la captivité du roi des Romains; et trois jours seulement s'étaient écoulés depuis que la paix du 16 mai avait été publiée dans toutes les villes, lorsque Maximilien adressa à leurs habitants un message pour leur annoncer qu'il était résolu à ne point l'observer, et en même temps il les invitait à envoyer des vivres au camp des Allemands à Ninove. « La main qui naguère encore portait des « chaînes, dit un poëte apologiste du roi des Romains, avait « ressaisi l'épée [1]. »

Le repos de la Flandre avait à peine duré quelques jours. Le tocsin résonnait de nouveau dans les cités, dans les bourgs, dans les villages. Les bourgeois, témoins du parjure du roi des Romains, soupçonnaient partout des trahisons.

Cependant Philippe de Clèves, otage de Maximilien, protesta par sa loyauté contre la mauvaise foi qui était devenue le vice de ce temps. Les lettres de Philippe de Clèves méritent de passer à la postérité. « Monseigneur, écrit-il le 9 juin au « roi des Romains, en l'acquit de mon serment par doubte « d'offenser Dieu, nostre créateur, j'ay promis aux trois mem- « bres de Flandre de les aider et assister : ce que je vous

[1] Ereptus celeri virtute parentis,
Vincula qua tulerat, mox tulit arma manu.
G. Sabini, *Carm. de Max.*

« signifie à très-grand regret de cœur et très-dolent : car en « tant qu'il touche vostre noble personne, comme vostre très- « humble parent, je vouldroye vous faire tout service et hon- « neur ; mais en tant qu'il touche l'observation de mon serment, « je me suis obligé à Dieu, souverain roy des roys... Dieu sçait « que je me trouve en danger pour vostre délivrance, sans « ma coulpe. » Dans une autre lettre, répondant à Maximilien qui lui reprochait de s'allier « à ceulx de Gand qui ont parci- « devant fait tant de maulx à leurs princes et contes qu'il « semble que une fois ils détruiront leur prince en corps et en « biens comme ils ont souvent entrepris de faire à ses prédé- « cesseurs, contes et princes, » Philippe de Clèves s'explique avec la même noblesse : « Mon très-redoubté seigneur, « vous me reprochez à diffame ce que toutes gens de sain « entendement me doibvent attribuer à grant honneur ; car « quel honneur puet estre plus à noble homme que de acquitter « le serment qu'il a faict pour le bien de paix et de préserver « les pays de son seigneur, moindre d'ans, contre ceux qui « hostilement et sans cause envahissent, brulent, et des- « truisent... La querelle de l'Empereur n'est pas suffisante « pour gaster la partie de Flandre qui est au royaulme de « France, ne aussi pour faire la guerre aux povres paysans « innocents lesquels, eulx fondant sur la paix si solempnelle- « ment par vous jurée, s'estoient retraits en leurs maison- « nettes... Rien ne me desplait tant que pour une petite « couleur de querelle fondée sur une nouvelleté jamais veue, « je voye ainsi destruire les seigneuries de vostre fils et rompre « la paix tant solempnellement faite et jurée. Mon très- « redoubté seigneur, pardonnez-moi que si baudement vous « escrips ; ce fais non pas par inimitié, mais par l'affection que

« j'ai au bien de ces matières... Mon très-redoubté seigneur, « si l'on ne se voelt contenter de ceste mienne excuse, je offre « de respondre comme noble homme pardevant tous les roys, « princes et chevaliers [1]. »

Si l'on peut ajouter foi au récit de Molinet, Philippe de Clèves, digne de servir la cause du peuple parce qu'il ne le flattait pas plus que les princes, empêcha les Gantois de mettre à mort le chancelier et les nobles allemands qui avaient été arrêtés au Craenenburg. On leur avait donné pour prison le Gravesteen, où ils avaient retrouvé avec terreur le souvenir d'Hugonet et d'Humbercourt, et quelques furieux avaient songé, disait-on, à relever l'échafaud du 3 avril 1476 (v. st.), comme un défi à la colère des Allemands qui réclamaient en termes altiers leur immédiate délivrance.

Philippe de Clèves resta à Gand et peu après il fut créé capitaine général de l'armée flamande. Philippe de Bourgogne, sire de Beveren, qui avait comme lui juré le traité du 16 mai, et le sire de Chantaine lui-même suivirent son exemple, et de toutes parts la noblesse accourut se mêler aux communes sous le drapeau de la Flandre. Nous remarquerons à côté des échevins, des hooftmans et des doyens les sires de la Gruuthuse, d'Halewyn, de Stavele, de Lichtervelde, et avec eux Philippe Vander Zickele, héritier de l'un de ces noms que Froissart n'a immortalisés qu'en leur prêtant une forme étrangère.

Les Allemands se répandent dans tout le pays, ravageant tout ce qui est abandonné, s'arrêtant devant tout ce qui résiste. Le 8 juin, ils surprennent Deynze pendant la nuit et y mettent tout à feu et à sang; Roulers éprouve le même sort. Les

[1] Molinet, 88, 89.

habitants s'étaient réfugiés dans l'église avec leurs femmes et leurs enfants, espérant que la sainteté de ces lieux les protégerait ; mais ils périssent dans les flammes qui consument les autels [1]. De là les Allemands s'avancent jusque devant Ypres; effrayés toutefois par le courage des bourgeois, qui ont couvert leurs remparts d'artillerie, ils se replient sur Menin. A mesure que leur orgueil s'évanouit, ils commencent à douter de leurs propres forces; ils envoient demander une trêve aux magistrats de Bruges. « Pas de trêve! » s'écrie le peuple. En même temps ils essayent quelques paroles insinuantes pour obtenir des bourgeois de Courtray qu'ils leur ouvrent leurs portes. « Nous n'ignorons pas ce que valent vos promesses, » répliquent ceux-ci à Maximilien ; « nous savons comment vous « avez tenu vos serments de Bruges. » Le 10 juillet, le marquis de Bade écrit également aux bourgeois de Gand pour leur rappeler la bulle d'Innocent VIII et les engager à chasser leurs échevins qui ont traité avec les Français, anciens ennemis de la Flandre ; mais les doyens des métiers lui répondent à peu près dans les mêmes termes que les bourgeois de Courtray : « Ne croyez pas que nous aimions mieux nous confier « à des ennemis qui nous font la guerre la plus cruelle qu'à « des magistrats associés à nos destinées. Vous nous parlez « d'un arrangement amiable : quel est le Dieu que le roi des « Romains peut désormais prendre à témoin de ses promesses? « Vous nous menacez de l'excommunication : elle doit moins « nous atteindre que ceux qui ont violé leurs serments [2]. »

[1] Rien n'est plus laconique que cette note du *Chroniqueur du monastère de Tronchiennes* : « Multi hic assignantur combusti et captivi, unde colligo pessima fuisse tempora. »

[2] *MS. de la Bibl. royale*, 17328.

Huit cents hommes d'armes français, commandés par Louis d'Halewyn, sire de Piennes, étaient entrés à Gand, et l'armée des Allemands s'était retirée dans son camp d'Everghem, chargée d'opprobre et poursuivie par les malédictions des habitants. A défaut des traces de ses exploits, elle laissait derrière elle celles de ses fureurs.

Il serait trop long de raconter quelques escarmouches où les succès se balancent. Si les Brugeois sont arrêtés devant plusieurs châteaux, si leur capitaine, Antoine de Fletre, est fait prisonnier dans un combat près de Coxide, Jean de la Gruuthuse répare ces revers en enlevant un convoi important près de Termonde. Le seul avantage durable est le mouvement des bourgeois de l'Écluse, qui, à la voix de Philippe de Clèves, s'associent à la cause des trois membres de Flandre. Les Allemands s'efforcent inutilement de reconquérir cette importante forteresse, vraie citadelle de Bruges, malgré la distance qui l'en sépare; Maximilien n'est pas plus heureux au siége du bourg de Damme, encore dépositaire, à cette époque, d'immenses richesses qui allaient se retirer de ses entrepôts comme le commerce se retirait de Bruges. Maximilien avait promis le pillage à ses hommes d'armes, à défaut d'argent pour payer leur solde arriérée ; mais ils sont repoussés après un long et sanglant assaut, et le roi des Romains se voit réduit à s'éloigner précipitamment, abandonnant son camp et ses approvisionnements. Le frère du marquis de Bade était resté parmi les morts, et la garnison flamande conservait comme de glorieux trophées les étendards des archevêques de Cologne et de Mayence [1].

[1] La bannière de l'archevêque de Mayence fut placée à Bruges dans l'église de Notre-Dame.

C'est en vain que Maximilien s'est allié au duc de Bretagne et cherche à ce prix à obtenir la main de la jeune héritière de ce duché, comme jadis il obtint celle de la jeune héritière du duché de Bourgogne; c'est en vain que le duc de Bretagne attend sur le rivage qu'illustra Jeanne de Montfort des hommes d'armes venus de Flandre pour soutenir la rébellion du duc d'Orléans; Maximilien est trop faible pour lui faire parvenir les secours qu'il lui a promis, et tandis qu'il échoue devant Damme, Charles VIII, fortifié par la victoire de Saint-Aubin du Cormier, se prépare à protéger les communes flamandes contre les efforts de l'armée impériale en envoyant douze cents chevaux aux Gantois et à peu près le même nombre aux bourgeois de Bruges. Le sire de Crèvecœur, qui les a suivis à Ypres avec de nouvelles forces, met en déroute, avec le secours des habitants de Courtray, les Allemands et la garnison de Lille, qui cherche à s'opposer à son passage. Dixmude et Nieuport appellent Philippe de Clèves; les Allemands ont évacué Bergues; ceux qui occupent la forteresse d'Audenarde sont enfermés dans ses murailles. On apprend enfin, le 31 juillet, que l'Empereur a quitté la Flandre. Il se retire à Anvers, où il fait publier deux déclarations : l'une « pour dégrader mon- « seigneur Philippe de Clèves de son honneur par ban impé- « rial ; » l'autre, pour justifier son expédition; cependant les états généraux assemblés à Anvers élèvent la voix au milieu même des bannerets allemands de Frédéric III, pour formuler de nouvelles plaintes sur l'inexécution du traité d'Arras.

Maximilien s'était retiré en Zélande, où il réunissait de nombreux vaisseaux, frétés dans les ports de la Baltique. Il eût voulu y joindre des navires zélandais, mais les bourgeois de Middelbourg lui avaient répondu : « Nous nous inquiétons

« peu du roi des Romains ; c'est avec ceux de Gand, d'Ypres « et de Bruges que nous voulons vivre et mourir. » La flotte allemande, repoussée à Biervliet, réussit à surprendre Nieuport. De là, les Allemands allèrent reconquérir Dunkerque et Saint-Omer, et incendier une foule de bourgs et de villages jusqu'aux portes d'Ypres et de Thourout. Pendant que ceci se passait en Flandre, Maximilien cherchait à envahir le Brabant ; mais Philippe de Clèves le défit complétement, et ce fut à grand'peine qu'il parvint à regagner à Anvers avec cinquante hommes. Bruxelles, Louvain, Nivelles, Vilvorde ouvraient leurs portes aux milices flamandes ; Liége les appuyait ; Lille, Douay et Orchies se liaient de nouveau par un traité de neutralité qui ne leur était pas moins favorable. Enfin le sire de Bréderode entrait en Hollande, suivi de deux mille Brugeois, et y faisait reconnaître, de concert avec l'ancienne faction des Hoeks [1], le conseil des princes du sang *mainbourgs,* pendant la minorité du duc Philippe, tel que le traité du 16 mai l'avait constitué.

Des conférences pour la paix s'étaient ouvertes à Bruxelles ; bien qu'un ambassadeur portugais, Édouard de Qualéon, eût interposé sa médiation en invoquant les anciennes relations de la Flandre et du Portugal [2], elles n'eurent d'autre résultat qu'une courte trêve. Les états de Flandre et de Brabant avaient déclaré « que jusques au derrenier homme de leur « pays ne souffriroient le roy (Maximilien) avoir gouverne-

[1] Hy was een houc. *Chron. de Flandre,* 1132, f° CCCVII.

[2] Antiquam amicitiam regnorum Portugalliæ cum hiis patriis. *Lettre ms. d'Édouard de Qualéon aux états de Flandre et de Brabant assemblés à Bruxelles,* 1er *décembre* 1488.

« ment ; mais se retirast en la ville de Coulongne et qu'ils lui « feroient don de cent mille florins du Rhin [1]. »

Les dernières traces des moyens d'intimidation religieuse auxquels Maximilien avait eu recours s'effaçaient au même moment. Le 22 octobre, le roi de France avait adressé une lettre pressante au pape Innocent VIII, pour l'exhorter à révoquer les lettres monitoires produites par l'archevêque de Cologne. Il y rappelait les griefs des communes flamandes contre le roi des Romains, et l'appel qu'elles avaient interjeté devant le parlement de Paris. « Néanmoins, ajoutait-il, icelui « Maximilien et ses gens, perseverant en ce qui dit est, se « sont efforcez lever et exiger infini argent sur nosdits peu- « ples et sujets, et comme ils disent ont délibéré de piller la « ville de Bruges et mettre à l'épée tous ceux qui y contre- « diroient, pour laquelle cause au mois de février derraine- « ment passé ledit duc Maximilien a voulu maintenir avoir esté « arresté en ladite ville de Bruges. » Puis, après avoir revendiqué le droit de connaître exclusivement de tout ce qui avait eu lieu en Flandre, il poursuivait en ces termes : « Très- « Saint-Père, il est assez notoire que nonobstant certain « traité de paix depuis solennellement juré, ledit duc Maxi- « milien a, en icelui enfreignant, fait guerre cruelle audit pays « de Flandres, en laquelle a esté l'empereur d'Allemagne « son père en sa personne, jusques à très-grand nombre de « gens de guerre, lesquels par hostilité ont invadé nosdits « pays, peuple et sujets, et comme ils dient les ont pillez et « deprédez, aussi plusieurs églises et monastères d'icelui pays « duquel ils ont bruslé et mis à feu et flambe grande partie

[1] MOLINET, 196.

« sans espargner la sainteté des lieux, sexe, ne âge. Et voyant « ledit Maximilien que par armes ne pouvoit vaincre, ne « supérer nosdits sujets, il a trouvé moyen par son donné à « entendre de obtenir de Votre Sainteté certaines bulles qu'il « a fait adresser à l'archevêque de Cologne, lequel s'est montré « ennemy de nosdits sujets ès dites guerres et a excommunié « et anémathisé nosdits sujets et qui trop pis est sur le comté « de Flandres laxé interdit général... » Lorsque cette lettre du roi de France parvint à Rome, le pape avait déjà accueilli l'acte d'appel des communes flamandes : par une bulle du 3 novembre, il déclara que l'archevêque de Cologne avait dépassé ses pouvoirs en faisant fulminer l'excommunication alors que le roi des Romains avait déjà été rendu à la liberté, que cette sentence n'avait pu être valable et que l'interdit allait être immédiatement levé. « Nous devons la justice à tous, y « disait le pape Innocent VIII ; nous sommes tenus de venir en « aide à tous ceux qui souffrent illégitimement. » Cette bulle d'Innocent VIII devait être la dernière parole du saint-siége dans cette brûlante question des interdits et des excommunications qui s'appesantirent sur la Flandre plus que sur tous les autres peuples du moyen âge : elle consola les communes flamandes, rapidement entraînées vers leur déclin, comme une bulle de Nicolas Ier avait soutenu le premier de nos comtes appelé à fonder dans les ténèbres du neuvième siècle la glorieuse dynastie des Baudouin [1].

La question n'était toutefois pas complétement résolue au point de vue de la suprématie royale. Le 10 décembre 1488, un huissier du parlement de Paris lut aux halles de Bruges un

[1] *Arch. de Gand ; Pr. de l'Hist. de Charles VIII*, p. 581.

mandement de Charles VIII qui citait, sur la plainte des états de Flandre, le duc d'Autriche, l'archevêque de Cologne et leurs adhérents, à comparaître à Paris le 4 février, à peine d'une amende de cent marcs d'or [1].

Maximilien ne répondit pas à cette sommation; il trouvait dans d'autres événements les forces et les espérances que ses revers semblaient devoir abattre. L'expédition de Charles VIII en Bretagne avait réveillé la jalousie de l'Angleterre. Henri VII se souvint qu'il avait visité lui-même la Bretagne. Il avait vu Tréguier, où Charles VI réunit la flotte qui fit trembler Richard II, et les ports, moins célèbres à cette époque, de Brest, de Lorient, de Saint-Malo, et avait compris qu'il importait à la tranquillité de l'Angleterre que la Bretagne ne devînt pas française. La bataille de Saint-Aubin du Cormier devait inévitablement rapprocher Henri VII et Maximilien.

Au commencement de l'année 1488, Jean d'Égremont, chef des insurgés de l'Yorkshire, avait cherché à la cour de la duchesse douairière de Bourgogne le refuge qu'y avaient trouvé naguère le comte de Lincoln et lord Lovel; quelques mois plus tard, la défaite du duc d'Orléans change complétement la situation des choses. Des rapports s'établissent entre Henri VII et Maximilien. Jean Ryseley et Jean Balteswell traversent la mer pour traiter avec le roi des Romains *super ligis, amicitiis, intelligentiis, alligantiis et confœderationibus quibuscumque*, et le 14 février 1488 (v. st.), un traité de fédération est signé à Dordrecht [2]. Désormais l'Angleterre fera tous ses

[1] *Chr. de Flandre*, 1132, f° cccxi.—Quel est l'auteur de cette chronique fort importante? Jean de Dixmude, avocat au conseil de Flandre à la fin du quinzième siècle, et de la même famille qu'Olivier de Dixmude?

[2] Rymer, v, 2, pp. 195 et 198; Molinet, 204.

efforts pour que Maximilien épouse la fille du duc François II ; elle pressent que Charles VIII pourrait répudier la fille de Maximilien, pour épouser lui-même la jeune héritière du duché de Bretagne.

Le roi des Romains ne tarda pas à suivre l'empereur Frédéric III en Allemagne, afin d'y réunir des renforts qui lui permissent de prendre une part active à la lutte qui se préparait. Il laissait en Flandre pour ses lieutenants le duc de Saxe et le comte de Nassau.

Les états de Flandre n'ignoraient point le péril qui les menaçait. Ils envoyèrent Philippe de Clèves en France réclamer de nouveau l'appui de Charles VIII; une réponse favorable leur fut adressée, et le sire de Ravestein annonça, dans une assemblée des états qui se tint à Gand au mois de mars, que la Flandre pouvait espérer d'importants secours en hommes d'armes et en artillerie. Déjà le sire de Crèvecœur avait proposé de chasser les garnisons allemandes pourvu qu'on lui payât 12,000 couronnes et qu'on lui remît quelques nobles allemands captifs à Gand ; mais il attendait pour commencer la guerre les Bretons de la garde du roi de France. Les communes de Flandre se plaignaient de ces retards et résolurent bientôt de se charger du soin d'expulser les Allemands. L'enthousiasme était surtout vif à Bruges, où l'on avait vu rentrer le sire de la Gruuthuse, qui avait trouvé parmi les geôliers du château de Rupelmonde des amis aussi dévoués que ceux qui y sauvèrent Louis de Nevers en 1320. Ce furent les Brugeois qui sortirent les premiers de leur ville au nombre de quatre mille, sous les ordres d'Antoine de Nieuwenhove et de Georges Picavet, bourgeois de Lille, dont ils avaient fait leur écoutète, par les conseils de Jean de la Gruuthuse. Ils campaient

avec les Yprois près du pont de Beerst, en attendant l'arrivée des Gantois, et croyaient n'avoir rien à craindre, lorsqu'en vertu des traités de Henri VII et de Maximilien, deux ou trois mille Anglais de Calais et de Guines, sous les ordres de lord Daubeny et de lord Morley, les attaquèrent inopinément avec l'appui de Daniel de Praet et de la garnison allemande de Nieuport ; après un combat acharné, où périt lord Morley, le camp flamand fut conquis. Plus de mille hommes restèrent sur le champ de bataille, entre autres Antoine de Nieuwenhove. L'écoutète Georges Picavet avait été pris et ne fut relâché qu'en payant une rançon de 800 livres de gros [1].

Ce désastre eût été complet si le sire de la Gruuthuse n'eût arrêté par son courage la poursuite des vainqueurs [2] (13 juin 1489).

Lorsqu'on annonça au sire de Crèvecœur la défaite des Brugeois, sa colère fut extrême et on l'entendit s'écrier que si jamais il pouvait venger cet échec en chassant lord Daubeny de Calais, il passerait volontiers sept ans dans les flammes de l'enfer. Sans hésiter plus longtemps, il quitta Ypres avec vingt mille hommes et une nombreuse artillerie pour réparer la défaite des Brugeois. Ostende lui ouvrit ses portes le 19 juin, et aussitôt après le siége de Nieuport commenca. L'artillerie battit les remparts en brèche : de nombreux assauts furent tentés; mais le sire de Praet les repoussa vaillamment. La mer lui portait chaque jour quelques renforts, et le sire de Crèvecœur se retira après avoir vainement essayé de combler le havre par le sable des digues voisines qu'il avait fait rom-

[1] MOLINET, 214 ; G. DE JALIGNY, p. 79; BACON; *Chron. flamandes.*

[2] A la fin les Flamans les repoussèrent. G. DE JALIGNY, p. 79.

pre : déplorable tentative qui n'eut pour résultat que de submerger une grande partie du pays.

Pendant quelques jours, le sire de Crèvecœur feignit de vouloir recommencer le siége de Nieuport. On travaillait nuit et jour à Bruges à préparer les ustensiles nécessaires aux pionniers et aux mineurs ; mais le zèle des Brugeois se refroidit lorsqu'on exigea que tous ceux qui prendraient part aux travaux du siége portassent la croix blanche. Les Français ne devaient plus combattre le sire de Praet. Arrivés près de Couckelaere, ils renoncèrent à leur projet et se dirigèrent vers la France, emmenant avec eux les chevaux que les laboureurs leur avaient prêtés pour traîner leurs canons. En vain le sire de la Gruuthuse, Jean de Nieuwenhove, Guillaume Moreel, Jean de Riebeke et d'autres députés de Bruges se rendirent-ils à Ypres; toutes leurs remontrances furent inutiles, et l'expédition du sire de Crèvecœur s'acheva aussi honteusement que celle qu'il avait conduite jusqu'à Gand en 1485.

La misère du pays avait atteint ses dernières limites. L'industrie avait émigré vers des rivages plus tranquilles et plus heureux, et la mer se retirait chaque jour davantage du havre, jadis si fameux, de l'Écluse, comme si elle ne permettait point que le commerce vînt jamais ranimer son port abandonné : le doigt de Dieu avait, disaient les amis de Maximilien, vengé sa captivité, en éloignant de Bruges le flot qui lui portait ses richesses [1]. L'agriculture n'était pas plus florissante.

[1] Quos Deus ac natura dein adeo punivit ut mare quod suo vado ripas civitatis alluebat, retrocesserit, nobileque emporium (quod prius celeberrimum omnium Flandriæ erat) destituerit. CUSPIAN., p. 487. — Un essai fait pour introduire la mer par le polder de Sainte-Catherine n'avait pas mieux réussi que celui qui avait été tenté au polder du Zwar-

Les campagnes, abandonnées par leurs habitants, restaient désertes, et les loups s'étaient multipliés à un tel point que pendant longtemps le laboureur n'osa point ramener dans les prairies les débris de son troupeau [1]. Les champs les plus fertiles se couvraient de broussailles et d'épines où se cachaient les sangliers et les cerfs : il semblait que la Flandre, autrefois si riche et si peuplée, rentrât dans les ténèbres des siècles voisins de l'invasion des barbares, où les seuls monuments qui rappelassent l'état de l'agriculture étaient quelques chartes de monastères auxquels on accordait de vastes terrains à prendre sur le désert, *ex eremo ;* le seul bruit que l'on entendît dans la solitude était celui des vents et des tempêtes, qui ouvraient aux irruptions de l'Océan les digues qu'une main active et habile avait cessé de réparer et d'entretenir avec soin. Bientôt aux malheurs de la famine vinrent se joindre ceux de la peste, qui, à Bruxelles, enleva, dit-on, trente-trois mille personnes. Tout contribuait à rendre plus accablante et plus terrible une guerre dont rien ne faisait prévoir le terme, lorsqu'on annonça que

tegat. On lit dans une charte du 30 mars 1486 (v. st.) « que les trois « parts des maisons estans en icelle ville de l'Escluse sont vagues, inha- « bitées et chéant à ruine. » — Sur la misère qui régnait dans tout le pays, voyez une autre charte du 14 février 1493 (v. st.), où l'on expose « que « la plupart du peuple s'est rendu fugitif en divers quartiers, délaissant « leurs demeures avec leurs terres vagues et incultes, à l'occasion de « quoy les loups et autres bêtes sauvages ont multiplié en grande mul- « titude. »

[1] *Charte de Maximilien du mois de février* 1493 (v. st.). (*Arch. de la Flandre occidentale.*) — Les discordes civiles avaient pénétré si profondément dans les populations, que l'on vit à Bruges des troupes d'enfants arborer ceux-ci le lion, ceux-là l'aigle impériale, pour s'attaquer et se combattre.

la Flandre avait été comprise dans les négociations entamées entre Charles VIII et le roi des Romains. Le roi de France, évidemment las d'entretenir si longtemps aux frontières de Flandre une armée qui n'est utile ni à son influence, ni à sa puissance, renonce à une intervention active pour se contenter d'une médiation pacifique, médiation presque hostile à la Flandre, car il déclare dans le traité de Francfort du 22 juillet 1489 « qu'il entend, en cette matière et en toutes autres, garder « l'honneur et le profit du roi des Romains, son beau-père, et « n'y avoir point d'autre regard comme par expérience il le « montrera; car il sait bien qu'en gardant l'amitié de son dit « beau-père, il la doit préférer à toutes autres amitiés; ce « qu'il lui promet en bonne foi et parole de roi de France. » Il se contente de stipuler que Philippe de Clèves ne sera point inquiété dans sa personne ni dans ses biens. Au reste, les conditions d'une paix définitive entre la Flandre et le roi des Romains devaient se discuter dans des conférences tenues en France par des arbitres des deux partis [1]. Ceux que Maximilien désigna furent le comte de Nassau, Philippe de Borssele, Paul de Baenst et Philippe de Contay. Les communes flamandes avaient choisi l'abbé de Saint-Bavon, Louis de la Gruuthuse, Adrien Vilain, Jean de Nieuwenhove, Jean de Coppenolle, Gauthier Vander Gracht, Corneille d'Halewyn, Jean de Stavele,

[1] G. de Jaligny, p. 83. — « Si a été accordé, lit-on dans la trêve publiée par Maximilien, abstinences de guerre contre les rebelles de Flandre, durant la journée qui est prinse pour la pacification des différens estant entre le roi nostre dit seigneur et mon dit seigneur l'archiduc de une part, et les dits rebelles de Flandres de aultre part, moyennant toutesvoies que le dict roi de France face retirer ses gens de guerre qu'il a audit pays de Flandres. »

Jean de Baenst, Jean Debeer, Jean de Keyt. Ces conférences eurent lieu au château de Montils, plus connu pendant le règne de Louis XI sous le nom de Plessis-lez-Tours. Les désastres d'une longue guerre, les nécessités de la famine, l'espérance de voir le commerce se relever, le péril même qui résultait de l'abandon de la France, peuvent seuls expliquer la conclusion du traité du 30 octobre 1489.

Maximilien sera réintégré comme mainbourg de Flandre; les magistrats des trois bonnes villes de Gand, de Bruges et d'Ypres iront au devant de lui sans ceinture, nu-pieds, et vêtus de noir, pour lui demander à genoux pardon des offenses commises contre lui.

Moyennant une somme de cinq cent mille livres tournois, dont les deux tiers devront être payés aux fêtes de Noël, le roi des Romains s'engage à congédier immédiatement les garnisons allemandes. Il accorde une amnistie sans réserves, confirme tous les actes de l'administration de Philippe de Clèves et de son conseil, et jure d'observer tous les anciens priviléges du pays.

Quant aux priviléges qui sont postérieurs à la mort de Charles le Hardi, toute décision est ajournée jusqu'à l'entrevue qui doit avoir lieu entre Maximilien et Charles VIII; il en est de même de la demande formée par le roi des Romains, que le Craenenburg soit converti en chapelle expiatoire [1].

Il est rare que des traités qui imposent à ceux qui les subissent l'humiliation et la honte soient fidèlement observés. Souvent, après un délai de quelques années, la force se déplace, et le droit du glaive déchire ce que le droit du glaive a fondé;

[1] *Pr. de l'Hist. de Charles VIII*, p. 590.

d'autres fois, avant même que leurs conditions soient complétement exécutées, le sentiment national les repousse et s'occupe moins de ce qui peut rétablir la prospérité du pays à l'avenir que de ce qui blesse son honneur dans le temps présent, surtout si les nécessités qui ont présidé aux négociations sont devenues moins impérieuses. Ce fut ce qui arriva à la Flandre en 1489. Dans les premiers moments elle vit avec joie la conclusion de la paix, si nécessaire à ses cités épuisées par la disette [1], et avant la fin de janvier, Bruges et Ypres s'étaient soumises aux rudes formalités du pardon, quoique Gand cherchât des délais pour s'y soustraire. Les difficultés les plus graves ne commencèrent que lorsqu'il fallut payer les deux tiers de l'énorme amende imposée aux grandes villes plus qu'au reste du pays, puisque, selon un article du traité, elle n'atteignait que les communes qui avaient donné l'exemple de l'insurrection. Dès ce jour, la résistance devint aussi vive à Bruges qu'elle l'était déjà à Gand. Les états de Flandre conservaient leurs hommes d'armes et alléguaient pour prétexte que le duc de Saxe, loin de congédier les siens, augmentait les garnisons de Courtray, de Damme et de Biervliet.

Philippe de Clèves avait jugé prudemment que l'opposition du pays à l'autorité de Maximilien ne touchait pas à son terme. Il s'était retiré dans le château de l'Écluse pour y attendre les résultats qu'amènerait la marche des événements. Cependant, quelles que fussent les réserves faites en sa faveur par le traité de Francfort, il cachait peu l'hostilité de ses sentiments, sa-

[1] Le traité de Tours fut lu à Gand le 8 décembre. Il n'y donna lieu à aucune réjouissance publique. Dans les autres villes, des processions générales solennisèrent le rétablissement de la paix. Quelques marchands étrangers revinrent à Bruges au mois de février 1489 (v. st.).

chant bien que les Allemands n'étaient assez forts ni pour l'assiéger, ni pour l'empêcher d'arrêter les navires qui se rendaient à Bruges.

Le duc de Saxe n'avait obtenu l'adhésion des Yprois à l'amende imposée par le traité de Tours qu'en leur persuadant que les Brugeois l'avaient subie; mais il ne parvint point à faire accepter aux habitants de Bruges l'exemple des habitants d'Ypres. Le commerce ne se ranimait point dans les bassins de la Reye. Les Brugeois, mécontents, chassèrent successivement deux écoutètes; enfin ils déclarèrent qu'ils n'obéiraient qu'aux décisions qui seraient prises dans l'assemblée générale des mandataires des pays de Flandre, de Brabant, de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et envoyèrent des députés à l'Écluse réclamer l'appui de Philippe de Clèves.

Ce mouvement isolé éclatait sous de funestes auspices. Les Allemands dominaient à Ypres et Philippe de Clèves venait de perdre au siége de Dordrecht la plus grande partie de ses hommes d'armes commandés par le sire de Brederode, qui y avait lui-même été blessé mortellement.

Gand fut bientôt entraînée à imiter la soumission des Yprois. L'un des plus illustres défenseurs de Gand, Adrien de Rasseghem, qui avait été successivement l'ami de Jean de Dadizeele et celui de Philippe de Clèves, se laissa corrompre et livra les portes aux Allemands [1]. Au bruit de cette trahison, le sire de Ravestein le fit défier en lui rappelant ses serments et en le

[1] Messire Adrien de Rassenghien, qui s'estoit allié et confédéré par serment solennel à promesse à messire Philippe de Clèves, fit son appointement au roy, favorisant pour cueillier auscuns deniers en Flandres Molinet, 229.

menaçant de son ressentiment; en effet, quelques jours s'étaient à peine écoulés lorsque le sire de Rasseghem fut attaqué, un soir qu'il se rendait à son château, près du moulin de Merlebeke, par des hommes d'armes ennemis qui le frappèrent en criant : « A mort ! à mort[1] ! » Le lendemain, Philippe de Clèves adressa aux échevins de Gand une lettre où il se déclarait seul responsable de la mort d'Adrien Vilain[2]; les mœurs du moyen âge semblaient excuser ces vengeances, et Froissart lui-même n'eût pas plus blâmé Philippe de Clèves que Godefroi de Charny, puisque Adrien de Rasseghem était aussi coupable qu'Aimery de Pavie.

Le duc Philippe répondit à l'attentat du sire de Ravestein en défendant toute alliance avec lui. A ce manifeste succédèrent des lettres du comte de Nassau, qui menaçaient la commune de Bruges de l'extermination, du pillage et de l'incen-

[1] Non guères plaint, ne lamenté de plusieurs gens. MOLINET, 229.

[2] Chers amis, et espéciaux amis, je me recommande fort à vous. Pour aultant que vous et aussi d'aultres pourroient s'esmerveiller, et qu'il vous pourroit sembler estrange le faict arrivé hier en la personne de messire Adrien de Rassenghien, je vous ay bien voulu advertir de la vérité de l'événement qui est tel que, pour certaines causes et raisons me mouvantes, je l'ay fait faire, pour aultant que luy a esté la principale personne et remuant de toute la guerre et querelle passée, ayant naguères faict et machiné plusieurs et diverses choses contraires à la paix de tous, contre le repos de nostre prince naturel, son pays de Flandres, contre la ville de Gand et aussi contre ma propre personne, ce qui seroit trop prolixe à descripre à présent... Escript à l'Escluse, le XIIIe jour de juing. DUCHESNE, *Hist. de la Maison de Gand*, p. 630. — Un acte d'oubli et de réconciliation fut signé, le 21 mars 1492, entre la famille d'Adrien Vilain et Philippe de Clèves. Il portait que celui-ci ferait faire un pèlerinage à Saint-Pierre de Rome et à Saint-Jacques en Galice.

die, si elle ne se soumettait sans retard [1]; bien qu'un grand nombre d'habitants eussent pris la fuite, les vivres y devenaient de plus en plus rares, et l'on jugea bientôt utile de reprendre les négociations en envoyant à Alost, vers le comte de Nassau, Jacques Despars et d'autres députés. Le comte de Nassau promit une réponse dans le délai de dix jours; avant qu'il se fût écoulé, il était entré à Damme avec de nombreux renforts arrivés de Brabant, et ce fut de là qu'il fit connaître qu'aucune modification ne pouvait être apportée au traité de Tours. Les Brugeois s'indignèrent, et, dans leur premier mouvement, ils jurèrent de mourir plutôt que de céder : vain serment prononcé en présence de la famine [2].

C'était peu que les dépenses qu'occasionnait aux bourgeois de Bruges la continuation de la guerre se fussent élevées, du 1er août au 27 octobre, à dix mille six cents livres de gros; la détresse qui résultait des mesures prises par le comte de Nassau pour intercepter toutes les communications des Bru-

[1] Une fois, entre aultres, mandèrent les capitaines de la garde du roi des Romains aux Brughelins que s'ils voloient avoir trèves, ils boutassent hors de la ville Picquavet et ses complices, ennemis du roy et de monseigneur l'archiduc; à quoy respondit que eulx-mesmes, qui mangeoient et destruisoient la noble et opulente comté de Flandres, tellement que le povre enfant venu en âge n'y trouveroit après que feu, estoient plus grans ennemis que luy qui exposoit corps et biens à la défense du pays. MOLINET, 231. — Les chanoines de Saint-Donat avaient caché avec soin leur trésor, *ne periculum*. Je dois aussi mentionner une proclamation de Maximilien, du 22 août 1490, par laquelle il adressait au zèle de ses sujets fidèles un appel en faveur de son fils. (*Arch. de la Flandre orientale.*)

[2] Un conseil de neuf membres fut chargé de veiller à la défense de la ville. Les bourgeois y étaient représentés par Jean Vande Keere; les quatre grands métiers par Jean Schynckele.

geois et tous les convois de vivres qu'ils attendaient, s'accroissait avec une rapidité effrayante. Les garnisons de Damme et d'Oudenbourg, composées d'aventuriers allemands, anglais et espagnols, dévastaient tout le pays. Dans leur ardeur de pillage, ils avaient même mis le feu au célèbre château de Male, et chaque jour les sinistres lueurs de quelque incendie s'élevaient vers le ciel. Toutes les rues de Bruges étaient remplies d'enfants à qui la faim arrachait des cris poignants, et parmi les pauvres qui assiégeaient les portes des boulangeries, il en était plusieurs qui étaient tombés sur le pavé pour ne se plus relever. Il fallut bien se résoudre à envoyer d'autres députés au comte de Nassau; mais celui-ci exigeait avant tout que les Brugeois renonçassent à l'alliance de Philippe de Clèves, que les Allemands haïssaient d'autant plus qu'il avait constamment refusé d'abandonner le parti de la Flandre [1]. Cependant, quelles que fussent les souffrances des Brugeois, ils jugèrent ces conditions inacceptables. Ils ne pouvaient oublier combien Philippe de Clèves avait montré à leur égard de générosité et de dévouement.

Philippe de Clèves était digne de ce témoignage de zèle et de gratitude. Dès qu'il apprit qu'il était le seul obstacle au rétablissement de la paix, il écrivit aux Brugeois qu'il les dégageait de leur alliance et les autorisait à traiter sans lui. Le 16 novembre 1490, les Brugeois élisent de nouveaux députés, notamment le sire de Lembeke et les prieurs des Carmes et des frères prêcheurs. Ils se rendent près du comte de Nassau

[1] Au mois d'octobre 1490, le comte de Nassau fit décapiter quelques Brugeois qui étaient tombés en son pouvoir. Leur unique crime était d'être chargés d'une mission vers Philippe de Clèves.

et déclarent se soumettre au traité de Tours, sauf à déférer au parlement de Paris toutes les difficultés auxquelles il donnerait lieu ; mais le comte de Nassau repousse cette réserve et ajoute : « Il faut de plus que vous payiez trois cent mille « couronnes d'or et que vous me remettiez trois cents per- « sonnes pour que j'en puisse disposer à ma volonté. »

Cette réponse paraît si dure aux Brugeois que toutes les négociations sont rompues. Le 21 octobre, le comte de Nassau, suivi de deux mille fantassins et de douze cents reîtres, incendie Schipsdale et menace Bruges d'un assaut. Quatre jours après, il reparaît devant les murs de la ville et y lance des boulets. Deux fois la résistance intrépide des Brugeois le force à s'éloigner.

Au bruit de ce succès, Philippe de Clèves fait percer les digues d'Houcke afin de rétablir les communications de l'Écluse et de Bruges par l'ancien canal. Il y place une garnison qui empêchera de fermer la digue, et envoie aux Brugeois un navire chargé de vivres, afin qu'ils sachent que désormais ils n'auront plus rien à redouter de la famine.

Il semble que dans toutes les péripéties de l'histoire, on voie toujours luire un plus vif rayon d'espérance alors que la catastrophe est plus proche. Le 28 novembre, Georges Picavet s'était rendu à l'Écluse avec cinq cents Brugeois sur des barques à rames. Ils revenaient amenant des approvisionnements considérables, lorsque, près du pont d'Oostkerke, ils se trouvèrent tout à coup entourés des Allemands du comte de Nassau. Georges Picavet, abandonné d'une partie des siens, qui fuient vers l'Écluse, oppose une résistance héroïque ; mais ceux qui l'accompagnent périssent et il est lui-même fait prisonnier.

Ce désastre sème la désolation à Bruges; les capitaines qui y ont été élus (l'un est Jean Vande Keere) se préparent à tenter de nouvelles négociations. Un complot les rend inutiles; Lambert Taye et quelques autres bourgeois en sont les chefs. Ils parcourent la ville en criant : « Que tous ceux qui « veulent la paix et le bien de la ville de Bruges nous suivent! » Le peuple, fatigué de guerres civiles, se range sous leurs bannières et envoie des députés à Damme, afin d'accepter tout ce que le comte de Nassau exigera.

En effet, un traité fut signé à Damme le 29 novembre. Il portait : que ceux de Bruges payeraient, dans l'amende fixée par le traité de Tours, une part de quatre-vingt mille couronnes d'or; qu'ils feraient amende honorable au comte de Nassau; qu'ils lui remettraient soixante personnes dont il pourrait disposer à son bon plaisir.

Le 4 décembre, le bâtard de Nassau entra à Bruges, et, deux jours après, le président de Flandre, Paul de Baenst, donna lecture du traité de Damme; puis il brisa le sceau d'un bulletin séparé qui renfermait les noms des soixante bourgeois exceptés de la paix et nomma successivement les doyens des maréchaux, des charpentiers, des tonneliers, Jean de Ryebeke, Georges Picavet, capitaine de la ville, Denis Metteneye et Jean Vande Keere, qui avait tour à tour bravé les menaces de la commune pour sauver Pierre Lanchals et celles du comte de Nassau pour sauver la commune [1].

[1] Molinet, 231. — Civitas Brugensis ab Alberto, duce Saxoniæ et comite de Nassau, capitur, spoliatur, civibus in maximam servitutem redactis. *Ann. Nov.*, 1490. — L'inquiétude qui régnait à Bruges se maintint pendant longtemps. Un an après, le 5 décembre 1491, les chanoines

Le comte de Nassau tarda peu à se rendre lui-même à Bruges. Il amenait avec lui le bâtard de Baenst, le fameux prévôt à la Verge Rouge, pour qu'il présidât aux supplices. Quatorze exécutions eurent lieu le 18 décembre ; ce fut ce jour-là que périrent Georges Picavet et le doyen des maréchaux. Les autres bourgeois exceptés de la paix avaient réussi à gagner l'Écluse. Cette paix, sanctionnée par le sang de leurs concitoyens, devait bientôt paraître aux Brugeois aussi funeste que la guerre. D'énormes impôts frappaient toutes les maisons ; d'autres, établis sur le blé, sur le vin et sur la bière, renouvelaient la disette. De plus Philippe de Clèves arrêtait tous les navires étrangers qui abordaient dans le Zwyn.

Tandis que Bruges était livrée aux horreurs de la guerre civile, Gand s'était endormie dans les loisirs faciles de la paix et du repos : d'éternelles rivalités la rendaient insensible à des malheurs dont la cause lui était commune : elle apprit bientôt à regretter sa coupable inertie. Dès que le comte de Nassau eut rétabli l'ordre à Bruges, il conduisit son armée à Ardenbourg, et les Gantois reconnurent le péril qui les menaçait. On était arrivé aux fêtes de la Saint-Liévin ; des enfants parcouraient la ville en chantant : « Saint-Liévin a dormi trop « longtemps ! Saint-Liévin s'éveille ! » Les bourgeois s'assemblent sur les places et dans les rues ; le grand doyen Liévin Gooris veut employer la force pour arrêter ce mouvement ; mais il périt et les bourgeois se rendent processionnellement avec les reliques de Saint-Liévin jusqu'aux portes par lesquelles ils ont coutume de se diriger vers Houthem ; le

de Saint-Donat décidèrent que l'on déposerait en lieu sûr les objets précieux qu'on étalait aux fêtes solennelles.

lendemain ils rapportent la châsse du martyr au marché du Vendredi et déclarent qu'elle y restera déposée tant que Gand sera en péril; ils se souviennent qu'elle a reçu, vingt-quatre années auparavant, lors de l'entrée de Charles le Hardi à Gand, leur serment de se montrer fidèles jusqu'à la mort à leurs privilèges et à leurs franchises.

Les succès du comte de Nassau contre les Brugeois ont donné lieu à de nouvelles tentatives pour renouer à Londres cette vaste confédération que les mouvements des communes flamandes ont déjà si fréquemment fait abandonner. Au mois de septembre 1490, un nouveau traité d'alliance, expressément dirigé contre Charles VIII (*contra Carorum Gallorum principem*), est conclu, et Maximilien imite Charles le Hardi en acceptant l'ordre de la Jarretière, afin de rendre, comme lui, un témoignage public de son dévouement aux Anglais [1].

Cependant Charles VIII tente un dernier effort pour maintenir la paix. Il envoie dans les premiers jours de décembre François de Luxembourg et Robert Gaguin en ambassade à la cour de Henri VII. Robert Gaguin, que nous avons vu en 1477 chargé par Louis XI d'exciter les électeurs de l'Empire contre Maximilien, employa toute son éloquence à accuser la conduite du roi des Romains. « L'intervention du roi « en Flandre n'était, disait-il, qu'un effet de sa justice. Le « peuple y était resté fidèle à Maximilien tant que celui-ci le « traita équitablement; il n'eut recours à la justice du roi que « lorsqu'il se vit opprimé » A l'entendre, Maximilien était seul coupable d'avoir excité contre lui le mécontentement et le

[1] RYMER, v, 3, pp. 12-17.

mépris. Quant aux affaires de Bretagne, il les présentait comme calmées, et se bornait à revendiquer pour le roi de France le droit de disposer, comme seigneur suzerain, de la main d'Anne de Bretagne.

Bacon, chancelier d'Angleterre sous Jacques Ier, nous a conservé la réponse du chancelier de Henri VII : « Si les « Flamands s'étaient adressés à votre roi comme à leur sou- « verain seigneur, par voie de remontrance, il y eût eu en ceci « quelque forme de justice ; mais c'est quelque chose d'étrange « et de nouveau de voir des sujets accuser leur prince, après « l'avoir retenu prisonnier et avoir mis à mort ses officiers. « En d'autres temps, à propos de l'insurrection de l'Écosse, « notre roi et le roi de France lui-même avaient proclamé « hautement l'horreur que leur inspiraient les attentats popu- « laires dirigés contre la personne et l'autorité des rois. » Cent soixante années s'écouleront avant que l'Angleterre, qui blâme la captivité de Maximilien à Bruges, donne à Charles Ier pour prison le sombre cercueil que Cromwell entr'ouvrit, dit-on, afin d'y contempler son crime.

Le 17 février 1490 (v. st.), l'évêque d'Oxford et le comte d'Ormond reçurent l'ordre d'aller porter à Charles VIII la réponse de Henri VII. Ils ne passèrent que peu de jours en France ; car d'après tout ce qu'ils avaient entendu, ils ne doutaient point que Charles VIII n'eût résolu de répudier Marguerite, qui lui était fiancée depuis huit ans, et d'épouser lui-même Anne de Bretagne. A cette nouvelle, Martin de Polheim se rendit en toute hâte à Rennes comme plénipotentiaire de Maximilien (mars 1490, v. st.). Le mariage du roi des Romains avec la duchesse de Bretagne fut immédiatement célébré, et le sire de Polheim, s'acquittant jusqu'au bout du mandat qui

lui était confié, toucha du pied le lit nuptial. La même cérémonie avait eu lieu à Bruges lors du mariage de Marie de Bourgogne ; elle devait, en représentant la consommation du mariage, le rendre indissoluble.

Charles VIII avait protesté : une vaine cérémonie ne pouvait tenir lieu des règles sanctionnées par les lois de l'Église, et de toutes les formes requises pour la célébration d'un mariage ou même pour celle des fiançailles. La première et la plus importante manquait : c'était l'approbation du prince suzerain. Des hommes d'armes français s'assemblaient de toutes parts, les uns vers les marches de la Bretagne, les autres vers les frontières de l'Artois ; et en même temps, afin de relever en Flandre la barrière qui avait pendant neuf ans arrêté l'ambition de Maximilien, une flotte française cinglait vers les eaux du Zwyn, sous les ordres du sire de Maraffin, avec cent cinquante mousquetaires gascons et des sommes d'argent considérables. Philippe de Clèves, que le roi des Romains venait de déclarer déchu, ainsi que le comte de Romont, du droit de siéger parmi les chevaliers de la Toison d'or, se préparait à recommencer la guerre contre les Allemands. Il essaya d'abord de les chasser de Bruges, puis il se rendit à Gand au mois d'août pour présider au renouvellement de l'échevinage. Jean et François de Coppenolle continuaient à occuper le premier rang parmi les capitaines de la ville, mais le sire de Poucke, de la maison de Baronaige, avait succédé comme grand bailli au sire de Morbeke, qui était allé rejoindre le comte de Nassau.

Biervliet avait déjà appelé les Gantois; le sire de Lichtervelde leur avait remis son château ; Hulst était tombé en leur pouvoir ; Terneuse, fortifiée, assurait leurs communications avec le port de l'Écluse, et un avantage important obtenu sur

les Allemands avait contraint le comte de Nassau à se réfugier dans les remparts de Courtray.

Cependant les chances de la guerre changent tout à coup ; le comte de Nassau s'empare du château de Lichtervelde. Hugues de Melun repousse les Gantois près de Termonde et les met peu de jours après en déroute dans un combat où le sire de Poucke est fait prisonnier ; enfin une surprise livre aux Allemands la forteresse si importante de Hulst (9 octobre 1491).

Le découragement s'accroissait parce qu'on ne voyait pas arriver les secours qu'on attendait de France. Charles VIII venait de porter de nouveau ses armes en Bretagne, où des Allemands et des Anglais avaient débarqué pour défendre Rennes. Anne de Bretagne protestait « qu'elle estoyt mariée « au roi des Romains, qu'elle le tenoit à mary et jamais n'au- « roit aultre ; » elle songeait même à fuir loin de son duché, vers les côtes de Flandre ou de Zélande. Cependant la guerre s'interrompit : le roi de France fit un pèlerinage près de Rennes ; trois jours après, Charles VIII était fiancé à Anne de Bretagne en présence de Martin de Polheim, qui ne la quittait point et qui ne pouvait cacher son étonnement. Le 6 décembre, le mariage était célébré à Langey, et le grand écuyer Pierre d'Urfé était chargé de l'annoncer à l'université de Paris.

Pierre d'Urfé s'était signalé par son courage au siége de Rennes ; aïeul d'Honoré d'Urfé, le célèbre auteur du roman d'*Astrée*, il apporta une grande naïveté dans l'exposé des motifs qui avaient présidé au mariage de Charles VIII. « De ce « mariage, vraiment je ai eu paour, disait-il dans son exorde, « cuidant la chose soubdainement avoir esté faite pour avoir

« mené le roi à Rennes et lui avoir fait voir ladite duchesse, « ainssi que jeunes gens sont légièrement ferus du dard de « amours quand voient de leurs yeux un miroir qui bien leur « plaist. Mais la chose ne est ainssi, » ajoutait-il, et sans tarder plus longtemps, il s'efforça d'excuser Charles VIII d'avoir rompu avec Marguerite. Si Louis XI avait songé à ce mariage, c'était seulement pour deux causes : « la première pour « ce qu'il se voyoit sus son eage fort agrevé de diversses « malladies, la seconde par ce cuidant apaisier les guerres et « rancunes lesqueles avoit mené de longtemps la maison de « Bourgogne contre le roi et son réaulme. » Or, Maximilien avait protesté contre ce projet en déclarant que les Gantois le lui avaient imposé. Il avait même pris les armes pour s'opposer à ce qu'il fût exécuté, s'alliant tour à tour au roi d'Espagne, au duc de Bretagne et aux Anglais, « anchiens anemis de « France, jusques à prendre la ghiertière, qui est signe de « merveilleuse alliance, » s'emparant de Térouane, cherchant même à surprendre Saint-Quentin, Guise et Abbeville, de telle sorte que sans la victoire de Béthune « le réaulme « estoit en balance de cheir en grandes tribulations pour la « division qui lors estoit. » Le roi des Romains avait même menacé le roi de France « que si il ne lui renvoioit sa fille, « il mèneroit en son réaulme tele compaignie d'Allemans qui « assez fort seroit de icelle aller quérir jusques au chastel « d'Amboise. »

Le sire d'Urfé racontait qu'ayant été envoyé en Flandre, il y avait été retenu par le comte de Nassau, puis conduit à Malines, où l'on s'était récrié vivement de ce qu'il eût osé donner au roi de France le titre de gendre du roi des Romains. Maximilien n'avait, disait-il, conclu la paix à Francfort que pour engager

aussitôt après les Anglais à débarquer en Bretagne, et s'il avait recherché la main de l'héritière de ce duché, c'était moins pour lui-même que pour son fils Philippe, dès que celui-ci aurait été plus avancé en âge. Les barons bretons avaient d'ailleurs révélé à Charles VIII « plusieurs grans secrets et couverts « entendements que le roi des Romains avait conclus avec « eux, » et ils avaient pressé eux-mêmes le roi d'arrêter toutes ces intrigues en ne permettant point que la jeune héritière de leur duché s'alliât, comme Jean de Montfort, aux ennemis de la France. La Bretagne ne devait pas d'ailleurs être inutile à la prospérité du royaume. C'était un beau pays, dont les impôts montaient à sept ou huit cent mille écus d'or et qui comptait douze mille hommes d'armes, deux mille navires de guerre et plus de huit mille habiles « marroniers. » Le sire d'Urfé déclara en terminant que l'approche des fêtes de la Noël avait seule fait hâter la célébration du mariage et qu'il n'y avait point lieu d'en craindre quelques résultats malheureux. Le roi des Romains guerroyait en Hongrie, et si son fils osait recourir à quelque tentative armée, il serait aisé de la repousser, comme à une autre époque on avait repoussé celles de son père [1].

Des conférences avaient lieu en ce moment à Malines pour examiner les moyens de rétablir la paix en obtenant du sire de Ravestein qu'il n'entravât plus la liberté de la navigation à l'Écluse, et du duc de Saxe qu'il modérât ses prétentions pécuniaires. Au premier bruit du mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, les conseillers de Maximilien proposèrent de réunir contre le roi de France toutes les milices des Pays-

[1] *Discours inédit de Pierre d'Urfé (MSS. de M. Goethals).*

Bas pour punir l'injure faite à sa fille ; les capitaines allemands déclaraient que c'était les armes à la main qu'ils iraient réclamer Marguerite, et ils annonçaient que tous les princes de l'Europe se confédéreraient pour les soutenir. On publia même une lettre du roi de Castille conçue en ces termes : « Grâce « à l'appui du Seigneur, nous sommes entrés victorieux à « Grenade le 20 janvier 1491 ; nous nous préparions déjà à « reprendre le glaive pour conquérir le royaume de Tunis, « mais le rapt inouï et exécrable (*excessivus et nephandissi-* « *mus*) de l'épouse du roi des Romains et la captivité de son « illustre fille nous forcent à renoncer à nos desseins pour « venger cet outrage, en nous alliant à nos frères les rois « d'Angleterre et de Portugal [1]. » Les vents qui soulèvent les vagues de l'Océan emportèrent ces altières menaces, descendues des jardins de l'Alhambra : il était réservé à un petit-fils de Maximilien, qui devait être aussi le petit-fils du roi de Castille, de porter tour à tour la guerre dans les provinces françaises et sur les rivages de l'Afrique.

Ce n'était qu'en Flandre que des succès importants devaient consoler le roi des Romains.

A mesure que l'on voyait à la fois s'éloigner l'espoir de l'appui des Français et se rapprocher les désastres menaçants des discordes intérieures, le parti de la paix se ranimait à Gand. De vives discussions s'élevèrent dans les assemblées publiques. « Mieux vaut payer de nos richesses une paix dé- « favorable, avait dit le doyen des tisserands, Hubert Luer- « brouck, que de les consacrer à l'entretien perpétuel de la « guerre. » La discussion s'échauffa ; un parent de Coppenolle

[1] *MS. de la Bibl. royale*, 17328.

tue le doyen des tisserands d'un coup de poignard et tout projet de négociation est écarté. Jean de Schoonhove remplace le sire de Poucke, qui avait saisi l'occasion d'une procession extraordinaire en l'honneur de saint Bertulf pour s'écrier : « Que ceux qui veulent la paix me suivent! » Les Gantois, conduits par le sire de Schoonhove, parviennent à reconquérir Hulst et à s'emparer de Dixmude (20 janvier 1491, v. st.) et de Grammont (mars 1491, v. st.).

Cependant les amis d'Hubert Luerbrouck se préparent à venger sa mort : ils conspirent silencieusement en faveur du comte de Nassau. Une porte lui a été livrée, et quinze cents reîtres ont déjà pénétré dans la ville lorsque les bourgeois se réveillent au son du tocsin et repoussent les Allemands.

Un des capitaines de Gand avait pris part à ce complot. Il s'appelait Arnould Declercq, mais on le nommait habituellement *capiteyn Ploughenare*, c'est-à-dire le *capitaine Laboureur*, parce qu'il appartenait à une famille de paysans. Un jour qu'il avait reçu l'ordre d'aller attaquer les Allemands qui se tenaient à Deynze, il remontra à ses compagnons que l'on cherchait sans doute leur destruction, puisqu'on les chargeait de combattre des ennemis supérieurs en nombre. « Retournons « plutôt à Gand, ajoutait-il, et mettons à mort ceux qui vou- « laient nous envoyer à Deynze. » A peine étaient-ils rentrés à Gand que Jean de Coppenolle accourut pour leur reprocher leur pusillanimité. Arnould Declercq et les siens lui répondent par des injures; on en vient aux mains. « Clèves et Gand! » répètent les amis de Coppenolle, en appelant les bourgeois à leur secours. Ceux de Declercq crient seulement : « Gand! « Gand! » Ils profitent de l'impuissance de leurs adversaires surpris et la trahison triomphe. L'un des capitaines de la ville,

nommé Remy Hubert, tombe percé de coups; les autres, Jean et François de Coppenolle, Gilles Van den Broucke et leurs principaux partisans sont chargés de chaînes et périssent par le glaive du bourreau après d'horribles tortures. Jean et François de Coppenolle étaient nés le même jour; ils mouraient ensemble à la même heure : ils avaient concouru tous les deux à la puissance de Gand, ni l'un ni l'autre ne devait survivre à sa décadence [1] (16 juin 1492).

A Courtray, Jacques Rym fut victime d'un semblable complot.

La désorganisation suivit de près ces désordres; quatre semaines ne s'étaient point écoulées lorsque les bourgeois de Gand se virent réduits à envoyer au duc de Saxe Adrien de Raveschoot et Jean de la Kethulle, pour obtenir la paix. Les conditions qu'ils reçurent étaient moins sévères que celles que l'on avait naguère dictées aux Brugeois. On imposait, il est vrai, aux anciens magistrats l'humiliation d'une amende honorable; on modifiait le droit d'élection des métiers, mais l'amnistie y était du moins complète (traité de Cadzand, 30 juillet 1492) [2].

[1] Jehan de Coppenolle et François, son frère, natifs d'une même mère et à une même heure, pour même querelle et débat, furent décollez en une même heure. Jehan de Coppenolle disoit souvent qu'il périroit par le peuple... MOLINET. — Il se souvenait de Jacques d'Artevelde.

[2] *Chr. de Fl.*, 1132, f° DCXXXIV; MOLINET, 252; DESPARS, III, p. 523. — Les prétentions de Maximilien avaient été d'abord bien plus rigoureuses. Un mémoire du 20 juin 1492 (quatre jours après la mort des Coppenolle) contient ce préambule : « Pource que le roy a nagaires entendu, par les lettres que monsieur le chancelier et messieurs du quonseil lui ont escriptes, que ceulx de Gand sont fort pressés et ont grant nécessité de vivres et d'autres choses, et que monsieur de Nassau asseure

Philippe de Clèves seul ne se soumettait point. « Je n'ai « rien à me reprocher, répondait-il aux envoyés du duc de « Saxe, j'ai loyalement observé le serment que j'avais fait au « roi des Romains, jusqu'à ce qu'il m'appelât à Bruges pour lui « servir d'otage et pour l'arracher aux périls auxquels je me « livrai moi-même. Il me dégagea de mes serments et m'obli- « gea à jurer que, s'il violait la paix, je soutiendrais contre « lui les communes de Flandre : serment que je crois avoir « rempli à mon honneur vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis des « hommes. » Toutes les négociations furent inutiles, et le duc de Saxe résolut de profiter de la pacification de la Flandre pour réunir toutes ses forces contre le sire de Ravestein [1]. « Comme jadis, dit Molinet, les Grégeois se mirent sus à « grande puissance pour avironner la noble cité de Troye, « gendarmerie se adoubba de tous costés pour subjuguer « l'Écluse. » En même temps une flotte anglaise, commandée

qu'ils n'auront secours, ne ayde des Franchois, le plaisir du roy est, se lesdits de Gand viennent à parlementer, que l'on les reçoive à mercy, moyennant les choses cy-après déclairées. » — Ces conditions sont : la démolition de l'écluse qui retient l'eau dans les fossés de la ville, celle du Béguinage, afin de fortifier le Princenhof, la construction d'une citadelle dans l'abbaye de Saint-Bavon. Ce dernier projet devait être exécuté par Charles-Quint.

[1] Le duc de Saxe avait obtenu du Franc un subside de cent mille florins : il prétendit que c'étaient des florins d'or, et ne tarda pas à faire arrêter plusieurs échevins du Franc pour qu'ils se hâtassent de satisfaire à ses demandes multipliées de subsides et d'impôts. Un an après, ils se trouvaient encore en prison. Sur ces démêlés, qui reproduisent les vexations des capitaines allemands, voyez les *Comptes du Franc*, 1492-1494. Olivier de la Marche dit quelque part, en parlant de deux princes de la maison de Bavière : « Les convenoit payer, ou je crois qu'ils se fussent « tournés du costé des Flamans. »

par sir Edward Poynings, bloquait le port ; mais les fortifications de l'Écluse, exécutées à grands frais par les princes de la maison de Bourgogne pour dominer les communes flamandes, offraient à leurs derniers défenseurs un inexpugnable asile. La garnison, que venaient de renforcer quelques mercenaires danois, repoussait les assiégeants dans toutes les sorties ; plusieurs vaisseaux anglais, échoués sur le sable, avaient été livrés aux flammes [1] ; dix canons avaient été enlevés dans une attaque dirigée contre le camp de Lapscheure, et les Allemands allaient être réduits à se retirer, quand un accident, semblable à celui qui amena le désastre de Gavre, déjoua toutes les prévisions. Le feu prit aux poudres des assiégés et leur artillerie cessa de répondre au feu des bombardes ennemies. Cependant telle était la haute renommée du sire de Clèves que, privé de tout moyen de défendre les murailles démantelées par l'explosion, il obtint la paix la plus honorable. S'il promettait désormais fidélité à Maximilien et s'il lui remettait la ville de l'Écluse avec le petit château, il conservait du moins le grand château jusqu'à l'époque où le roi des Romains lui payerait une somme de 40,000 florins qui lui était due. On lui assurait, de plus, une pension de 6,000 florins, et tous ses biens précédemment confisqués lui étaient restitués [2].

Ainsi s'acheva cette longue guerre civile qui, pendant douze ans, avait rempli la Flandre de deuil, et où l'on ne retrouve plus qu'affaiblie et chancelante l'antique énergie des com-

[1] En l'Escluse estoit un maistre Siro, que l'on disoit fort expert en la science de Vulcanus, que les poëtes nomment le dieu des fouldres. Ce maistre Siro délibéra de mettre en feu et en cendres les navires dudit siége... MOLINET.

[2] MOLINET, 255 ; *Chr. de Flandre*, 1132, f° DCLXXVI.

munes flamandes. Maximilien témoigna au duc de Saxe, qui avait contribué plus que personne à y mettre un terme, combien il appréciait l'étendue de ce service, en lui accordant la souveraineté héréditaire de la Frise[1].

Tandis que les capitaines allemands se voyaient comblés d'honneurs et de richesses, un grand nombre de familles flamandes se retiraient en France, préférant les rigueurs de l'exil aux tristes images de la patrie humiliée et vaincue. L'une de ces familles était celle des sires de la Gruuthuse; une autre, celle des sires d'Halewyn. Jean de la Gruuthuse épousa en France Renée de Beuil, petite-fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, et l'on sait qu'il offrit au roi de France, pour prix de son hospitalité, la précieuse bibliothèque que son père avait réunie à grands frais avec le concours des artistes les plus habiles. Louis d'Halewyn, seigneur de Fiennes, combattit à côté de Charles VIII à la journée de Fornoue. Louis XII le combla de ses bienfaits et Henri III éleva ses descendants au rang de ducs et pairs. Les sires d'Halewyn étaient entrés dans l'histoire par le supplice de Burchard à Lille; ils avaient pris part à toutes les victoires et à toutes les luttes des comtes de Flandre, pour ne se rapprocher des communes, qu'ils avaient vues naître sur le tombeau de Charles le Bon, que la veille du jour où les communes allaient succomber.

Que devint, après la pacification de la Flandre, la ligue de Maximilien et de Henri VII contre Charles VIII? Quelques lignes suffiront pour en retracer la décadence et la fin.

Le roi d'Angleterre avait envoyé son aumônier Christophe

[1] Albertum, ducem militiæ suæ, exactis bellis, pro mercede victoriarum suarum Frysia provincia donavit. PAULUS LANGIUS, *ap. Pistorium*, I, p. 882; OL. DE LA MARCHE.

Urswick, doyen de la cathédrale d'York, presser Maximilien de prendre part à la guerre. En même temps il traversait lui-même la mer pour former le siége de Boulogne, où sir Edward Poynings vint le rejoindre de l'Écluse. Son armée était nombreuse, et il ne cessait de rappeler dans ses discours les souvenirs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, lorsqu'il signa tout à coup à Étaples un traité qui laissait, en échange de quelques marcs d'argent, la possession du duché de Bretagne à Charles VIII. (3 novembre 1492.)

Maximilien avait refusé d'adhérer à ce traité ; mais il était bien évident que ni le nombre de ses hommes d'armes, ni la situation de son trésor, depuis longtemps épuisé, ne pouvaient lui permettre de poursuivre seul la guerre, et le 23 mai de l'année suivante ses plénipotentiaires conclurent le traité de Senlis, où Charles VIII renonça à la main de Marguerite et restitua à son père les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolais, de Noyon, en ne retenant Hesdin, Aire et Béthune que jusqu'à l'époque où Philippe, devenu majeur, lui rendrait hommage[1].

Peu de jours après (12 juin 1493), Marguerite fut remise, près de Cambray, au marquis de Bade et au comte de Nassau, après avoir donné au roi de France des lettres de décharge « d'elle et de sa personne[2]. » Jeune princesse longtemps

[1] *Pr. de Commines*, IV, 2, p. 23; *Pr. de l'Hist. de Charles VIII*, p. 640.

[2] Nous, Marguerite,... confessons, connaissons et déclarons que nous et nostre personne avons esté rendue, par le très-chrestien roi de France, ès mains des ambassadeurs de nos dits seigneurs père et frère, et à plein délivrée en leurs mains, franche, quitte et deschargée de tous liens de mariage. *Pr. de l'Hist. de Charles VIII*, p. 658.

fiancée à un roi puissant, elle pleura son malheur aussi amèrement que cette fille d'Édouard III qui aspirait à s'éloigner d'un trône glorieux pour devenir comtesse de Flandre, et elle composa elle-même les chants qui reproduisaient ses douleurs, dans un rhythme élégant et doux :

> Moy, Marguerite, de toutes fleurs le chois,
> Ay esté myse au grand vergier franchois...
> Pour demourer, croistre, et chanter anchois
> Que fusse grande, emprès la fleur de lys.
> Là ay receu tous biens et tout esbanois,
> Là ay veu joustes, danses et tournois ;
> Que ces grandz biens me sont prins et faillis.
> Pas n'en doivent les miens estre jolis.
> Je y ay esté noblement arousée
> Plus de dix ans de très-noble rosée,
> Cuidant estre royne et espousée
> Au roy Charle, et coronne portée ;
> Mais bien parchoy que me suis abusée :
> Par quoy doy estre, en mon cuer, dolorée,
> Car de par luy ay esté refusée,
> Et sy m'a fait hors du vergier oster,
> Pour une aultre en mon lieu bouter.

Si les lettres réservaient une autre couronne à Marguerite, elles consolèrent aussi Maximilien d'avoir subi les outrages de la fortune. Son absence s'était prolongée pendant plusieurs années. Il avait voulu revendiquer l'héritage de l'illustre roi de Hongrie, Mathias Corvin, et avait sacrifié à une expédition au delà du Danube l'utile appui qu'espéraient de lui ses amis de Bretagne et d'Angleterre. Peut-être fut-ce dans les trop longs loisirs de cette guerre stérile qu'il fit composer sous ses yeux le poëme de *Theurdank*, où ses propres aventures se trouvent racontées sous une forme allégorique. Nous y lisons que l'envie, personnifiée par Neydelhart, réussit un jour à

priver Theurdank de la liberté, et nous reconnaissons aussitôt Bruges et le Cranenburg :

« Neydelhart se disait en lui-même : « Je ne pourrais causer « plus de honte ni plus de douleur au héros Tewrdannck, « que si je réussissais à l'emprisonner. » Or, tout ce que « Neydelhart pensa jamais, on le vit toujours l'accomplir. Ney- « delhart se demandait qui pourrait conduire ce complot de « telle sorte que le héros ne pût s'y dérober. Enfin il songea « à une ville dont il connaissait les mœurs toutes favorables à « ses projets, et il y alluma une sédition ; puis il répéta : « Je « puis tout oser ! Je parviendrai par la ruse à exciter les habi- « tants de cette ville contre le héros... » Il alla donc trouver « le héros avec de douces paroles : « Seigneur, vous êtes « digne de votre nom ; vous êtes un héros noble et juste qui n'a « jamais vu la fortune le trahir dans les luttes chevaleresques, « et je vous offre volontiers la palme du courage ; notre dame la « belle reine Ernreich n'a point découvert votre égal dans votre « pays : c'est ce que chacun proclame, je vous le jure ! Aussi « tout le monde vous honore dans cette contrée et partout « où l'on vous doit hommage. Il est toutefois une puissante « cité qui vous connaît peu et vous désire de cœur. Croyez- « moi, elle vous recevrait (ce qui ne vous serait pas peu utile) « avec plus d'honneur qu'elle n'en prodigua jamais à aucun « prince. Quelques discordes y ont éclaté : il vous appartient « d'y mettre un terme, et vous en acquerrez une nouvelle « gloire. Écoutez un conseil fidèle, et suivez-moi dans cette « ville. » Tewrdannck répond : « Votre avis me plaît, et je « veux aller y calmer toutes les discordes. » Et ils se dirigè- « rent ensemble vers cette cité, où tous les bourgeois s'étaient « réunis pour recevoir le noble héros ; mais Neydelhart se ren-

« dit au milieu d'eux. « J'ai appris, leur dit-il, combien vous « avez souffert ; vous voyez maintenant devant vous celui qui « a été chaque jour la cause de vos malheurs. Si vous voulez « conserver vos vies et vos biens, il faut l'enfermer dans une « prison. Si vous désirez voir se terminer les guerres, hâtez- « vous de vous affranchir de toutes les calamités qui vous ont « accablés. Ne doutez point de ce que je vous raconte : le « capitaine qui m'accompagne ne vous porte point la paix ; il « ne recherche que le sang, vos biens et vos trésors. Il ne « tend qu'à s'emparer de tout votre argent ; il est le seul qui « empêche les combats de s'interrompre. Croyez-moi, je « connais cet homme ; il n'est pas fatigué de guerres. Si vous « aimez le repos, saisissez ou éloignez de vous le capitaine « Tewrdannck. » Déjà le peuple s'assemble : il est devenu « impossible de l'apaiser. Il a couru aux armes et se presse sur « la place publique, vis-à-vis de l'hôtel où se trouve Tewr- « dannck, en s'écriant tout d'une voix : « Il faut que cet étran- « ger nous soit livré, et avec lui tous ses compagnons [1] !... »

Laissons Maximilien à son poëme, et retournons à une autre épopée. Elle placera bien au-dessus du prince avide et dissimulé qui ne sut jamais se faire craindre pendant la guerre, ni se faire aimer pendant la paix, la veuve de Charles le Hardi, arrière-petite-fille d'Édouard III.

Bacon, rappelant le surnom de Junon que lui ont donné les historiens contemporains en racontant la haine qu'elle portait à Henri VII, lui a appliqué le célèbre vers de l'*Énéide* :

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo ;

mais il semble que rien ne justifie un portrait aussi sombre.

[1] *Theuerdank*, herausgeg. von Dr Haltaus, s. 141.

Marguerite d'York n'eut jamais recours au crime pour triompher, et ses ruses ne retracent que celle de Cythérée appelant le faux Ascagne :

Pueri puer indue vultus.

Ses intrigues avaient guidé Lambert Simnel ; elles produisirent un nouveau prétendant plus redoutable, Peterkin Werbecque.

A Tournay vivait un batelier, Jean Werbecque, fils de Thierri Werbecque, juif converti, selon quelques récits. Il avait épousé Catherine Faron, fille du guichetier de la porte Saint-Jean, et, dans un registre de condamnations de l'année 1475 [1], il est fait mention d'une rixe de bateliers dans laquelle figurent Jean Werbecque et Piérard Flan, son aïeul maternel. Des inimitiés personnelles réduisirent-elles Jean Werbecque à quitter Tournay pour aller habiter pendant quelque temps l'Angleterre? Rien ne rend cette supposition invraisemblable, et la tradition ajoute qu'Édouard IV, ayant vu la jeune batelière de Tournay, en devint épris. Peterkin Werbecque, né vers 1475, eut pour parrain son bisaïeul Piérard Flan, doyen des navieurs. Un lien plus étroit existait-il entre cet enfant ignoré et le roi d'Angleterre?

Peterkin Werbecque, venu à Tournay, y fut élevé avec quelque soin. On lui enseigna la grammaire ; un chantre de Notre-Dame lui apprit même à jouer du *manicordium*. Enfin, il alla habiter à Audenarde chez un de ses parents nommé Jean Steenberg. Ce fut là que, vers l'époque de l'alliance de Maximilien, de Henri VII, du roi d'Aragon et du duc de Bretagne contre Charles VIII (septembre 1490), les espions de la duchesse Marguerite, qui cherchaient de toutes parts un nouveau

[1] Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Hennebert.

Lambert Simnel, réussirent à le découvrir. Sa grâce, son air de noblesse, la ressemblance merveilleuse qu'il présentait avec Édouard IV, tout le désignait à leur choix, et ils s'empressèrent de le mener à Anvers, où on le logea chez un pelletier qui demeurait « auprès de la maison des Englois. » Anvers n'est pas loin de Malines. Peterkin, secrètement conduit chez Marguerite, put recevoir d'elle-même ses instructions secrètes sur le rôle qu'il était appelé à remplir [1], et quand il les eut bien gravées dans sa mémoire, elle l'envoya, sous la conduite de la femme de sir Edward Brixton, à Lisbonne, chez messire Petro Vas de Rona, afin que l'on ne pût pas dévoiler son origine en remontant d'Anvers à Audenarde, d'Audenarde à Tournay. Un serviteur du duc de Bretagne reçut bientôt la mission de l'accompagner en Irlande, et sa carrière royale commença à Dublin. Les nobles et les bourgeois s'accordaient à reconnaître en lui le jeune duc d'York, échappé miraculeusement au poignard de James Tyrrell [2]. Des ambassadeurs français ne tardèrent pas à venir le féliciter et à l'engager à se rendre en France, et le jeune Peterkin Werbecque fut reçu avec les honneurs de la royauté au château d'Amboise, aussi bien que dans les murs de Dublin. Tantôt on l'appelait *la Rose blanche d'York;* tantôt on le saluait du nom de Plantagenet. Rien ne

[1] Apud se aliquando tenuit docuitque de rebus Anglicis. POL. VERG.

[2] Not forgeting the grete malice that the lady Margarete of Burgoigne bereth contynuelly against us.. and forseing nowe the perseverance of the same her malice by th'untrue contriving of an other fayned lad called Perkin Warbek, born at Tournay in Picardy. Werethoroughe she ententeth by promising unto the Flemynges and othr of th'archedukes obeissance, to whom she laboureth dailly to take her way and by hir promes to certain capitains to have duchies, counties and baronies : We therfor, etc. *Lettre de Henri VII à sir Gilbert Talbot*, ELLIS, *Or. letters*, I, p. 19.

manquait à l'éclat de sa gloire et de ses espérances quand le traité d'Étaples fut conclu. Charles VIII faillit livrer Peterkin à Henri VII [1], et le jeune représentant des droits de la maison d'York eut à peine le temps de se retirer près de la duchesse douairière de Bourgogne; mais il parut tout à coup que ce revers même allait favoriser sa fortune. Marguerite ajouta une nouvelle force à ses prétentions en en reconnaissant publiquement la légitimité, et le traité même d'Étaples, qui excitait en Angleterre un vif mécontentement contre la politique de Henri VII, donna de nombreux partisans à son compétiteur. Robert Clifford et Guillaume Barley se rendirent en Flandre et écrivirent à leurs amis qu'ils avaient reconnu les traits de Richard d'York, *de facie novisse hominem*. Ce merveilleux bruit se répandit dans toute l'Angleterre, et Henri VII, craignant pour la stabilité de son trône, envoya en ambassade vers l'archiduc Philippe (juillet 1493) sir Edward Poynings, qui avait concouru naguère à la prise de l'Écluse. Maître Guillaume Warham, qui l'accompagnait, insista dans un éloquent discours pour que les conseillers de Philippe imitassent l'exemple de Charles VIII en chassant de ses États un audacieux imposteur. Il attaquait vivement l'influence de Marguerite d'York et se moquait de sa merveilleuse fécondité qui, malgré le déclin de ses années, avait mis tout à coup au jour deux princes âgés de cent quatre-vingts mois [2]; mais les conseillers de Philippe représentaient

[1] Une clause complémentaire, ajoutée le 13 décembre 1492, au traité d'Étaples, portait que Charles VIII ne soutiendrait pas les ennemis de Henri VII. Ceci se rapportait évidemment à Peterkin Werbecque.

[2] Quod monstra pareret quæ, ætate jam decursa, intra paucos annos, duos Lambertum et Petrum, non nono sed centesimo octogesimo mense enixa esset. POL. VERG.

que Marguerite était souveraine dans les villes qui formaient son douaire, et il ne resta à Henri VII, de plus en plus irrité, qu'à recourir aux mesures les plus énergiques pour dissiper la faction croissante de ses ennemis. La hache du bourreau frappa les plus illustres, entre lesquels il faut nommer Simon de Montfort et le grand chambellan Guillaume Stanley, qui avait placé à Bosworth la couronne de Richard III sur le front de Henri VII. En même temps, toutes les communications étaient interceptées entre l'Angleterre et les Pays-Bas. L'étape de Bruges fut transférée à Calais; il fut défendu de porter en Flandre des laines anglaises, et tous les marchands flamands qui résidaient en Angleterre reçurent l'ordre de s'éloigner, tandis que les marchands anglais qui se trouvaient en Flandre subissaient le même exil comme une loi de représailles.

Le commerce et l'industrie commençaient à peine à renaître en Flandre quand ces malheureux démêlés éloignèrent de nouveau l'espoir de les voir se ranimer. Cette situation se prolongea pendant deux années; enfin, au mois de décembre 1495, Paul de Baenst, Jean de Courtewille, Thomas Portinari, Florent Hauweel et d'autres ambassadeurs se rendirent à Londres et y conclurent, le 24 février, une alliance commerciale, « *attendu* « *que la paix est le don le plus précieux que les hommes puis-* « *sent recevoir du ciel.* » (*Cum potiora mortalibus dona a superis tradi nequeant quam bona pacis.*) Grotius a étudié ce traité au point de vue si important de la liberté des mers : sous le rapport politique, la clause fondamentale est celle où les plénipotentiaires flamands promettent de ne recevoir, dans aucune de leurs villes, pas même dans celles qui forment le douaire de Marguerite, les ennemis du roi d'Angleterre.

Peterkin Werbecque avait quitté la Flandre pour aborder

en Écosse, où le roi Jacques lui avait accordé la main d'une de ses parentes, fille du comte de Huntley, en l'accueillant comme un autre Joas échappé au fer des bourreaux ; mais les illusions de la fortune ne devaient plus éblouir longtemps le fils de la batelière de Tournay. Débarqué dans le Cornwall, il menaça Exeter et s'avançait vers Taunton, quand, saisi d'une terreur subite, il alla réclamer le droit d'asile au monastère de Beaulieu, puis il se livra, avoua tout, et écrivit à sa mère pour qu'elle rendît témoignage de l'obscurité de son origine : quelque temps après, nous le voyons s'évader de la Tour de Londres avec le comte de Warwick, fils du duc de Clarence, et terminer sa vie, obscur imposteur, sur le même échafaud que le dernier héritier de la dynastie des Plantagenets.

Marguerite d'York avait passé de longues nuits dans les veilles et dans l'inquiétude : lorsqu'elle apprit les revers de Peterkin Werbecque, elle pleura plus amèrement le malheur du jeune homme, dont son ambition s'était fait un instrument docile, que s'il eût été son neveu, le dernier des fils d'Édouard IV [1].

[1] Bacon, *Hist. de Henri VII*; Pol. Verg., pp. 586-591; Rymer, v, 4, pp. 69-82; *Lettres de Henri VII et de lord Daubeny, 7 octobre* 1497 (*MS. de M. Goethals, à Courtray*). J'emprunte à la même source les documents suivants. L'un est peu connu, l'autre inédit :

Confession de Peterkin Werbecque, publiée en Angleterre par l'ordre de Henri VII.

Mon père demouroit supz l'Escault, appelé Jehan Werbeque, et estoit conterolleur de la ville de Tournay, et le ung de mes grands pères estoit appelé Piérart Flan et estoit recepveur de ladite ville et doyen des navieurs, et le aultre se appeloit Piérart Faron, lequel avoit en garde les clefz del wicquet de la porte Saint-Jean... Je fus menez par ma mère à Auldenarde, pour apprendre flameng à la maison de ung mien cousin, officier de la ville, nommé Jehan Steenberg... Et après je fus envoié, avec

Que lui restait-il à espérer du jugement de la postérité? Les titres qu'elle y possédait étaient sans doute ceux qu'elle estimait

un marchant qui se nommoit Berlo, à la foire d'Anvers, et me mist à table supz un peletier qui demouroit auprès de la maison des Englois. Et depuis fus menez à la foire de Berghes, et puis me mist Berlo, pour apprendre le langage, au service de ung marchant de Medelbourg, et puis m'en alay en Portingal et passai, en la compaignie de la femme de messire Édouart Brixton, sur un navire qui se appeloit le Nef de la Royne. Et fus au service de 1 chevallier, demourant à Luxbonne, qui se appeloit Petro Vas de Rona; et puis, pour veoir aultres pays, me mis au service de 1 Breton, nommé Pregarmeno, lequel me mena en Yrlande, et arrivai en la ville Cork, là où ceulx de la ville, à cause que je avoie aucuns habillemens de soye, me mirent subz que je estoie le filz du duc de Clarence qui avoit esté à Dunelm, et à cause que le nyoie me furent apportées les Sainctes Évangilles et la croix par le maire de la ville, qui se nommoit Jehan de Welin. Et là je fis serment, comme vrai estoit, que je n'estoie pas le filz du duc de Clarence, ne aulcun de son sang; et puis vint à moi ung Engleis, nommé Stiven Poitronmy, et Jehan Wattre, ensievant, lesquelz me deirent, en jurant grand serment, que ils sçavoient bien que je estoie le filz du roy Richard, et je leur deis pareillement, en faisant le serment, que non. Lors me deirent que je ne eusse point de paour, mais que l'entrepresisse supz moy hardiement... Et supz che, malgré moy, me mirent à apprendre englois, et me monstrèrent ce que debvoie faire. Et depuis me appellèrent le duc de Yorck, second filz du roy Edouart, à cause que le filz bastart du roy Richard estoit avec le roy... Et dedens certain temps après, li roi de France envoia en Irlande, envers moi, en ambassade, Loys Lucas et maistre Estiene Fryon, pour moy faire venir en Franche... Maistre Baulde Muquet me apprint à jouer du manicordium; pareillement je avoie ung aultre maistre qui me apprint mon grandmaire...

Lettre de Peterkin Werbecque à sa mère.

A mademoiselle ma mère, Catherine Werbecque, demeurant à Saint-Jehan supz l'Escault.

Ma mère, tant humblement comme faire je puis, me recommande à

le moins : elle avait donné à l'Angleterre Guillaume Caxton : la Flandre devait aussi à son amour des lettres la fondation de la riche bibliothèque des Frères Prêcheurs à Gand.

Un dernier mot sur une autre de ces illustres individualités si rares à la fin du quinzième siècle. Philippe de Clèves s'était rendu, en 1496, avec le duc Philippe, à l'assemblée de Ratisbonne, où une croisade fut proposée par Maximilien, afin de chasser les Turcs de l'Europe[1] ; mais l'Empereur oublia

vous. Plaise sçavoir que, par fortune et soubz couleur de une chose controuvée, certains Engleis me ont faict faire et prendre supz moy que estoie le filz du roy Édouart d'Engleterre, appelé son second fils Richart, duc de Yorck. Je me troeve maintenant en tele perplexité que se vous ne me estes à ceste houre bonne mère, je suis taillié de estre en grand dangier et inconvénient, à cause du nom que je ai, à leur instance, prins, et de l'entreprinse que je ai faicte... Ma mère, je vous prie et requier de avoir pitié de moy et pourchasser ma délivrance. . Ma mère, je vous prie que me voeilliez envoier un petit de argent pour moy aidier, adfin que mes gardes me soient plus amiables en leur donnant quelque chose. Recommandez-moi à mon parin Piérard Flan, à maistre Jean Stalin, mon oncle, à mon quompère Guillaume Rucq, et à tous mes bons voisins. Escript à Excestre, le XIII[e] jour de octobre, de la main de vostre très-humble filz, PIERREQUIN WERBECQUE.

La plupart de ceux qui avaient cru saluer dans Peterkin Werbecque un fils d'Édouard IV refusèrent d'ajouter foi à son supplice. D'après leurs récits, la Rose blanche d'York habita le château de Namur jusqu'à ce qu'une réconciliation complète avec Henri VII, préparée en 1505 par la médiation de Philippe le Beau, lui permit de rentrer en Angleterre. Voyez ROBERT MACQUEREAU, I, 6. — Un peu plus loin, Robert Macquereau place Peterkin Werbecque, sous les bannières françaises, à la bataille des Éperons.

[1] La péroraison du discours des orateurs de Philippe le Beau à la diète de Ratisbonne n'est pas sans éloquence : « Très-nobles princes, et vous « très-révérends, magnifiques et hounorés seigneurs, orateurs des

promptement son vaste dessein pour s'occuper de ses nombreux démêlés dans les Pays-Bas, et même, assure-t-on, pour s'allier aux Turcs contre les Vénitiens. Lorsque Louis XII annonça qu'il avait résolu de poursuivre les projets de Charles VIII, qui voulait marcher par la conquête de l'Italie à la délivrance de l'Orient, Philippe de Clèves fut l'un des premiers qui répondirent à son appel. Il obtint bientôt le gouvernement de Gênes, que Charles VI avait autrefois confié à Bouciquault, et ne le quitta que pour recevoir la capitulation de Naples.

Cependant Bajazet II réunissait dans le vaste empire qui formait l'héritage de son père une immense armée prête à envahir la Hongrie, et il n'attendait pour lui en donner le signal qu'un premier succès qui lui eût livré les dernières possessions des chrétiens dans les mers de la Grèce. Venise, alarmée, équipa une flotte ; mais cette flotte fut vaincue près

« princes et des communaultés de ceste inclyte nation, souviengne-vous « du sang de vos protecteurs cruellement par les mains des Turcs ré- « pandu, et n'oubliez à le vengier avec l'aiuwe de vostre seigneur et « rédempteur Jhésu-Crist, qui, sur aultres nations, vous fait croître et « multiplier en puissance et richesses... Dieu, duquel vous portez la « querelle, a encore en son service l'ange du ciel qui, tout seul, mist à « mort IIIc et Lm hommes en l'ost du Senachérib. » — Une longue note, rédigée par Maximilien, nous fait connaître qu'il songea de nouveau à une croisade en 1498, espérant que le pape, les princes chrétiens de l'Europe et même ceux de l'Asie, tels que le roi de Géorgie et l'empereur de Trébizonde, prendraient une part active à la guerre. Les terres relevant de l'Empire auraient fourni un contingent d'un homme par vingt ménages, contingent qui se serait élevé à deux cent mille hommes. La trêve de Dieu devait être proclamée. Le 3 mars 1498 (v. st.), Maximilien annonça aux députés des états généraux « que son intention n'estoit pas « de encommencher le voyage de Turquie. » Philippe de Clèves fut plus fidèle à son serment. *MS. de Gand*, 434, fos 140, 141, 178, 180, 182.

des îles Sporades, et bientôt Bajazet parut avec cent cinquante navires devant Modon, qui était à cette époque la capitale du Péloponèse. La fortune des infidèles triomphait Les horreurs du sac de Modon rappelèrent celles de la prise de Constantinople. Crissa. autrefois si fière de ses oracles, Coronée, fondée par Épaminondas, Pylos, où régna Nestor, partagèrent le sort de l'antique Méthone. Dans ce péril imminent, deux héros se dévouèrent pour la chrétienté. L'un était Gonzalve de Cordoue, déjà fameux par ses exploits contre les Mores d'Espagne; l'autre, le sire de Ravestein. Gonzalve reconquit Céphalonie et s'empara de Leucade, malgré toute une armée assemblée sur les promontoires de l'Étolie. Philippe de Clèves, pénétrant plus avant dans l'Archipel, s'était dirigé, avec Antoine de Lalaing et un grand nombre de jeunes nobles de Flandre, vers l'île de Mételin. Il espérait rétablir sur les rivages de Lesbos, témoins de la fuite d'Énée, la dynastie de ces barons franks qui fêtèrent Jean sans Peur après la croisade de Nicopoli ; mais les Vénitiens, saisis d'une terreur inopinée, l'abandonnèrent, et une épouvantable tempête dispersa ses vaisseaux. A peine parvint-il à regagner Tarente. Son courage n'avait toutefois pas été stérile : Bajazet II avait senti s'affaiblir son présomptueux orgueil, et lorsque le sire de Ravestein entra à Rome, le pape Alexandre VI égala sa gloire à celle de Gonzalve, puisque, malgré ses revers, il avait partagé avec lui l'honneur de repousser loin de l'Italie les fureurs sacriléges des infidèles. Philippe de Clèves, revenu dans les Pays-Bas, acheva sa vie sous les solitaires ombrages d'Enghien et de Winendale. Soit qu'il éprouvât de secrets remords du meurtre de Lancelot de Berlaimont et d'Adrien de Rasseghem, soit qu'il cherchât, comme les légionnaires de la Rome

païenne devenus chrétiens, à oublier dans la pénitence les agitations et les passions brûlantes de sa vie, il s'y revêtit du cilice et de la haire. Philippe de Clèves avait hérité Winendale de Gui de Dampierre : le vainqueur de Cérisoles hérita de lui la terre d'Enghien. Défenseur des communes flamandes, pieux héros des croisades, prince couvert d'un froc de cordelier, il appartient par sa naissance et sa vie au moyen âge, par sa tombe aux temps modernes [1].

Le tableau des dernières années du quinzième siècle qu'il nous reste à compléter ne présente à l'esprit que des récits froids et stériles, si nous les comparons aux grands événements dont la Flandre a été le théâtre et le berceau.

Le 26 décembre 1494, Philippe, alors âgé de seize ans, avait été inauguré à Gand comme comte de Flandre [2]. L'année suivante il fut fiancé à Jeanne d'Aragon.

Jeanne aborda en Zélande au mois de septembre 1496, et son mariage fut célébré à Lierre le 18 octobre. De mensongères espérances saluaient dans cette union la source d'une longue paix : Jeanne d'Aragon devait porter dans son sein, comme Hécube, le flambeau qui embraserait l'univers.

Ce ne fut qu'en 1499 que le duc Philippe rendit hommage au roi de France, conformément au traité de Senlis. Cette cérémonie eut lieu à Arras. Le roi de France, Louis XII, qui venait de succéder à Charles VIII, y avait envoyé son chancelier Guillaume de Rochefort pour le représenter dans toutes les prérogatives de l'autorité royale. L'archiduc se rendit tête nue

[1] PAUL JOVE, I, p. 88; MOLINET, 316; PONT. HEUTERUS, p. 224; *Exc. Chr.*, p. 294; GOETHALS, *Hist. des Lettres*, II, p. 15.

[2] *Pr. de l'Hist. de Charles VIII*, p. 729; *Charte du 24 nov. 1494* (*Arch. de Gand*).

au-devant de lui, l'embrassa et ne se couvrit que le second. A leur entrée dans la ville, le chancelier marchait à la droite du duc; enfin, le 5 juillet, Philippe fut conduit solennellement dans une salle ornée de riches tapisseries, où l'on avait érigé un trône de velours orné de fleurs de lis, haut de deux marches. « Et est à savoir qu'ainsi que mon dict sieur le chancelier « approcha de la chaire où il devoit seoir, mon dict sieur « l'archiduc qui auprès d'icelle estoit, attendant mon dit sieur « le chancelier, osta incontinent le bonnet de sa tête, disant à « mon dit sieur le chancelier ces mots : Monsieur, Dieu vous « doint bon jour; et en ce disant baissa fort la teste, et mon « dit sieur le chancelier, sans rien proférer ne dire mot, mist « seulement la main à son chapeau qu'il avoit en sa teste, sans « autrement iceluy oster, puis s'assist en sa dite chaire. Et « incontinent l'un des rois d'armes cria à haute voix par trois « fois : Faictes paix! Ce fait, mon dit sieur l'archiduc, teste « nue, se présenta à mon dict sieur le chancelier pour faire le « dict hommage, disant : Monsieur le chancelier, je suis venu « ici vers vous pour faire l'hommage que tenu suis faire à « monsieur le roy touchant mes pairries et comtez de Flandre, « d'Artois et de Charrolais, lesquels je tiens de monsieur le « roy à cause de sa couronne. Alors mon dict sieur le chance- « lier, ainsi assis qu'il estoit en sa dite chaire, tout couvert de « bonnet et chapeau, lui demanda s'il avoit ceinture, dague ou « autre baston, lequel mon dict sieur l'archiduc, en levant sa « robe qui estoit sans ceinture, dit que non. Ce dit, mon dit « sieur chancelier luy mit les deux mains entre les siennes, et « icelles ainsi tenant et jointes, mon dit sieur l'archiduc se « veut incliner, montrant apparence de se vouloir mettre à « genoux, ce que mon dit sieur le chancelier ne voulut souf-

« frir, ains en le soutenant par les dites mains qu'il tenoit,
« comme dit est, luy dict ces mots : Il suffit de vostre bon
« vouloir. Puis mon dit chancelier lui dit en cette manière, luy
« tenant toujours les deux mains jointes et ayant mon dit sieur
« l'archiduc la teste nue et encore s'efforçant toujours de se
« mettre à genoux : Vous devenez homme du roy, vostre sou-
« verain seigneur, et lui faites foy et hommage lige pour raison
« des pairries et comtez de Flandre et aussi des comtez d'Ar-
« tois et de Charrolais et de toutes terres qui sont mouvantes
« et tenues du roy, à cause de sa couronne; luy promettez le
« servir jusques à la mort, inclusivement envers et contre
« tous qui peuvent vivre et mourir sans nul réserver, de pro-
« curer son bien et éviter son dommage et vous induire et
« acquitter envers luy comme envers votre souverain sei-
« gneur. A quoy fut par mon dit seigneur l'archiduc respondu :
« Par ma foy ainsi le promets-je et ainsi le feray. Et ce dit,
« mon dit sieur le chancelier lui dit ces mots : Et je vous y
« reçoy, sauf le droit du roy en autre chose et d'aultruy en
« toutes. Puis tendit la joue en laquelle mon dict sieur l'archi-
« duc le baisa; puis mon dict sieur l'archiduc requit et demanda
« lettres à mon dit sieur le chancelier, lesquelles il commanda
« de faire. Lors mon dit sieur le chancelier se leva de sa dite
« chaire et se découvrit du chapeau et bonnet et fit révé-
« rence à mon dit sieur l'archiduc, lui disant ces mots : Mon-
« sieur, je faisois naguères office de roy, représentant sa
« personne, et de présent je suis Guillaume de Rochefort,
« vostre très-humble serviteur, toujours prêt de vous servir
« envers le roy, mon souverain seigneur et maître, en tout ce
« qu'il vous plaira me commander [1]. »

[1] *Acte du notaire Jean Avis*; PASQUIER, VI, 13; MOLINET, 303; *Conven-*

Le fils de Maximilien fut surnommé Philippe le Beau : il venait clore les siècles qu'avait remplis l'ambition de ses aïeux, de même que les siècles de la domination romaine s'achevèrent sous Augustule, dont l'histoire cite aussi, à défaut de talents et de génie, l'élégance et la grâce efféminée.

Tant que Philippe avait été enfant, tous les partis, toutes les rivalités avaient invoqué son nom : il n'est arrivé à l'âge où se révèlent l'énergie et la vigueur que pour recueillir le silence et l'oubli. Tout semble s'incliner et s'affaisser : on croirait que l'autorité sans noblesse et sans grandeur porte elle-même le deuil des libertés communales, condition modératrice de sa force et base rationnelle de sa puissance. Aux quatre grands princes de la maison de Bourgogne a succédé une jeune orpheline de dix-neuf ans ; à cette orpheline, succède un jeune prince de quatre ans ; à celui-ci succédera bientôt un enfant de six ans, mais cet enfant, qui doit résumer en lui les destinées du seizième siècle, est appelé à ouvrir une ère nouvelle à l'histoire et à la civilisation.

On avait fait à Peppin le Bref cette épitaphe : *Ci gît Peppin, père de Karl le Grand.* L'avenir écrira sous les voûtes sépulcrales qui recevront Philippe le Beau : *Ci gît Philippe, père de Charles-Quint.*

Les temps du moyen âge sont accomplis : nous allons assister au laborieux développement de la société moderne.

tion relative à cet hommage et à la restitution des villes de Béthune, d'Aire et d'Hesdin, juillet et août 1498 ; PLANCHER, IV, *pr.*, p. 420, et *Pr. de l'Hist. de Charles VIII.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Lettre de Robert Nevill à sir John Wenlok, lieutenant de Calais.

(17 novembre 1464.)

Mon très-honoré seigneur, monsieur le lieutenant, je me recommande à votre bonne grâce. J'ay esté à Rouen devers le roy Loys et luy ay présenté les lettres, et m'a fait très-grant chière et ayme cordialement monseigneur. Je vous dirai le tout quand j'iray de par delà. Je luy ay demandé congié trois ou quatre fois pour m'en venir devers monseigneur de Bourgongne, car je y voulois estre avant l'ambassade, qui est le chancelier de France, le conte d'Eu, l'arcevesque de Narbonne, frère de messire Pierre de Brézé, et aultres seigneurs du parlement de Paris, et y ont eu audience incontinent qu'ils sont venuz, pourquoy n'ay pu rien faire encores touchant mon fait. Le chancelier s'en retourne sans response; mais, quelque soit, ilz ont très-bien parlé à monseigneur de Bourgongne et à tout son conseil. Le bastart de Rubempré n'a pas esté oublié; les Bourguignons aimassent mieulx ne l'avoir point prins. Monseigneur de Charolloys a voulu parler, mais le chancelier de France luy a dit qu'il n'avoit nulle charge d'en parler à lui. Monseigneur de Bourgongne envoie une grosse embassade devers le roy Loys, qui est son nepveu de Ravestain et est de l'ostel de Clèves, ung de ceulx de Crouy, le seigneur de Lannoy ou l'évesque de Tournay et autres; et croyez, monsieur le

lieutenant, que de cest costé n'y puet avoir quelque paix, car le père est le filz, et le filz est le père.

Je présentay mes lettres, à monseigneur de Bourgongne, du roy, mon souverain seigneur, et de monseigneur; et m'a parlé bien peu monseigneur de Bourgongne du roy, mais de monseigneur mon maistre largement, en me disant : « et quoy il a tenu que mon beau cousin de Warvy n'est venu « par deçà, ainsi comme il avoit promis, et pour ce que je m'estois fait fort « qu'il ne fauldroit point, je suis en mal du roy, mon souverain seigneur, « et Lannoy et Crouy; mais il n'y a que d'une paix à faire, et sera faicte « en bref; mais si mon beau cousin feust venu, je eusse mis paine de faire « paix ou tréves à l'onneur et prouffit des deux roys et de leurs royaumes, « et de nos pays de par deçà, car l'un ne puet avoir mal que l'autre n'en ait « sa part. » Et sur cela me dist que m'en alasse, et que dedens deux ou trois jours seray délivré. Toutesfois je ne luy ai pas encores dit ma créance; je suis délibéré de ne parler point à monseigneur de Charolois, car il est en la grâce de son père, tout et oultre, touchant le vi-chancellier de Bretaigne. Il s'en suit assez de ce qu'il a dit en Angleterre. J'ai tout veu et sçeu à Rouen le contraire de cela qu'il a dit. Le duc de Bretaigne a envoié ung chevallier bien privé, de sa maison, devers le roy Loys luy offrir le service du duc de Bretaigne, et corps et biens, et tout ce qu'il a, en excusant le duc de quoy il l'a envoyé en Angleterre, et que ce n'est pas pour amour qu'il a aux Angloys, car il ne les aimoyt, ny ne les ama oncques, ny n'amera jamais, se n'est par force, et cela qu'il a faict c'est à l'occasion d'une lettre que le roy Loys avoit envoiée au roy d'Angleterre et à monseigneur de Warvy, par lesquelles lettres est contenu que quant le roy d'Angleterre et monseigneur de Warvy vouldroient, ils destruiroient le duc de Bretagne de corps et biens, et luy feroient bien réparer les trêves qu'il avoit rompues et autres choses qui seroient longues à raconter. Bref, le chevallier a si bien parlé au roy Loys, qu'il s'en retourne en Bretaigne très-content, et s'en va après luy le frère de l'amiral, qui est un des grans seigneurs de Bretaigne; et selon ce que j'entens, fera le duc ce que le roy Loys vouldra. Et est force que ainsi le face, car tous les nobles de son païs sont contre lui, et y a jà mil hommes d'armes de l'ordonnance de France à l'entour des marches de Bretaigne, et est le mareschal de France et messire Pierre de Brézé, lequel a dit au roy Loys que, quand il vouldra, il lui amènera le duc par le poing; s'il le fait, je ne le sçay, mais il s'en vante. Quelque soit, par delà on le tient

ung gentil chevalier, et est fort amé et craint ès Normandie. Les plus grans de Bretaigne sont avecques le roy Loys, le seigneur de Laval et son fils aisné le conte de Painthièvre, le seigneur de Rez et la pluspart des nobles. Touchant l'entreprise de Bordeaulx, il en est fait, car, ovecque les trois principaulx sont mors plus de dix mille autres. Tous les seigneurs de France sont avecques le roy Loys. Le duc de Bourbon est en ceste ville de Lisle et s'en part pour s'en aller devers le roy, et a bien parlé pour son roy à monseigneur de Bourgongne et à monsieur de Charroloys. Madame sa mère est meilleure pour nous qu'il n'est beaucoup. Le duc de Berry, le duc d'Orléans, le duc de Nemours, le filz de Alençon, le conte de Nevers, quinze ou seize que ducs, que contes, sont avec le roy. Touchant le conte d'Armignac, quelque chose que dit le vi-chancellier, il est mieulx en la grâce du roy qu'il ne fut oncques, et veult avoir la charge de venir faire guerre en Bretaigne. Le conte de Cominge, mareschal de France, qui est son oncle et est gouverneur de Guienne, qui est ung très-gentil chevalier, otant que j'en ay point veu ou royaulme de France, et de quoy ung chacun dit plus de bien, gouverne le roy paisiblement, et n'y oseroit le conte d'Armignac faire rien sans son congié, pas pisser; et pareillement le duc de Nemours, qui est conte de la Marche, qui est un gracieulx seigneur et doulx, est frère puisné d'Armignac, est mignon du roy Loys; et pareillement le conte d'Armignac n'oseroit rien faire que cela que ces deulx vouldroient, ne il n'y a nulle aliance entre le duc de Bretaigne et luy. J'ay parlé à aucuns de Guienne, qui m'en ont bien dit largement. Je ne vous en dis plus, mais les trêves nous seront bonnes. Je rescrips à monseigneur. Envoiez les lettres incontinent touchant maistre Pierre Puissant. Je l'ay laissé à Monstereul, en garde au capitaine pour ce que nous le trouvasmes variable, et nous dit Alexandre que si nous le menyons avec nous pour ce qu'il varioit, que nous n'aurions pas bonne chière du roy Loys, et pour son conseil je le laissay, car c'est un mauvais ribault et a tout nyé sa première confession. Et avant que parlasse au roy Loys, ny à paine n'estoie descendu qu'il l'envoya quérir par le mareschal de ses logis, qui est le plus diligent, et le plus vif esprit, et le plus fin de son royaulme. Il fut allé et venu en deux jours et demy de Rouen à Monstereul : c'est le chastie-fol du roy. Quant quelqu'un fait aucune chose qui bien ne soit, le roy le fait prendre par luy; il ne craint rien à servir son maistre. Il a fait parler à maistre Pierre Puissant les plus grands de son

conseil, et y a dit de grans choses en deschargant le roy Loys et en chargant d'autres de bien grans. J'ay toute sa depposition et son procès, car le roy Loys l'a voulu que j'ay esté en tout avec les seigneurs de son conseil, et me l'a voulú bailler trois ou quatre fois pour le retourner et gens pour l'accompaigner. Je ne l'ay point voulu prendre, en me excusant que n'avoie charge de monseigneur que de l'amener et non de le remener ; et pareillement ay dit à maistre Adam Rolland et au lieutenant du bailly de Rouen, qu'il n'y a homme deçà la mer qu'il l'ozast prendre. Je ne sçay s'ils l'ont dit au roy, mais il avoit conclu de le mener devers vous par le mareschal de ses logis, qui est bien fin homme. Ne le prenez point, car il est bourgois de Bruges et le fauldroit rendre honteusement, car tous ceulx de l'Estepe seroient arrestez, qui seroit grant desplaisir et dommaige. Pour ce qui est de la venue du mareschal vous le saurez quand il envoiera quérir son sauf conduit. Je vous advise de cecy, car j'en ay ouy parler par deçà bien largement. Se la mer a gasté la chaussée, digues et la ville de Calays, ainsi qu'on dit par deçà, il n'est jà besoing que ledit mareschal y aille, mais à Guines bien. Se ainsi est que soit à Calays, qu'on luy monstre les plus honnestes gens de la ville, car il le saura bien dire cela qu'il aura veu ; et s'il demeure deux ou trois jours dans la ville, et qu'il aille partout comme il fault qu'il face, car nous alons partout de par delà, il en dira bien quand il sera de par delà, car il ne scet rien que soit que le tout il ne dye au roy Loys. A vous en dire : c'est un terrible homme; et s'il parle à nully de Calays, il saura bien qu'il a ou corps avant que je le congnoisse. Je luy dys beaucoup de choses, mais celuy que vous savez me dist que je me gardasse de luy. Le roy Loys m'a fait très-grant chière pour honneur de monseigneur, et m'a fait des biens largement. Il envoie une ambassade en Angleterre, ung très-saige chevalier, et est grant homme en la maison de France.

Monsieur le lieutenant, si voulez que je puisse, mandez-le-moi, et je l'acompliray de bon cueur au plaisir de Notre-Seigneur, qui vous doint bonne vie et longue. Escript à Lisle, le XVIIe jour de novembre.

(*MSS. Baluze, Bibl. nationale à Paris.*)

II

Lettre du duc Philippe de Bourgogne.

(31 décembre 1463.)

A nos très chers et bien aimez les bourgmestres, eschevins et conseil de nostre ville de Bruges.

Très-chers et bien aimez, il est venu à nostre cognoissance que ceulx de nos bonnes villes de nostre pays de Hollande vous ont naguères escript et aux autres membres de nostre pays de Flandres, les advertissans qu'il est expédient, pour le faict du gouvernement de nos pays de par deçà, durant le temps que serons absens en nostre voyage que entendons faire au plaisir de Dieu, au secours et service de la foy catholique, pour quoy il requièrent à vous et à ceulx desdits autres membres de escrire aux autres bonnes villes de Flandres, d'Artois et autres, qu'ils envoyent leurs gens en ceste nostre ville de Bruges, à certain jour auquel lesdits de Hollande ont conclu y envoyer leurs députés pour conférer ensemble de ceste matière. Nous avons aussy veu autres lettres de par nostre très-chier et très-aimé fils, le comte de Charolois, par lesquelles il mande à plusieurs nos subjects, prélats, nobles et autres, et vous aussy, venir ou envoyer devers luy, en nostre ville d'Anvers, pour certaines causes contenues en ses lettres, dont nous tenons que, par les lettres à vous adressans de par nostre dict fils, vous estes assez informez : pourquoy vous escrivons et signifions, très-chiers et bien aimez, que, autant qu'il touche le premier point, nous nous donnons grand merveille, d'où à ceulx de nos dites villes de Hollande vienne cette présomption d'eux assembler et vouloir assembler nos subjects, veu qu'il ne

leur appartient point de le faire en nostre pays de Hollande, en Flandres, ny ailleurs, ny à vous aussy, mais appartient à nous seul, comme à vostre prince et seigneur, et non autre; semble aussy qu'ils nous tiennent moult simple ou ignorant, s'ils pensent que nous devons partir de nos dits pays sans y pourvoir et les laisser à l'abandon; et pour ce que comme dit est, il ne leur appartient ny à vous entremettre des choses dessus dites en aucune manière, et que, au plaisir de Dieu, nous y pourvoyrons, nous vous mandons que vous vous déportez de la dite convention et de semblables faire entre vous et eulx, car nous ne vouldrions souffrir ny tolérer, comme par raison faire nous debvons; et au regard du mandement que vous faict nostre fils, il ne nous plait pas que vous y allez, car quant il fera envers nous ce qu'il doibt, nous ferons devers luy comme bon père doit faire à son fils, et n'est jà besoing de avoir médiateurs entre nous et luy.

Escrit en nostre ville de Bruges, le dernier jour du mois de décembre, l'an LXIII.

Groenenboek ongecotteerd (Archives de Bruges).

III

Relation de l'ambassade envoyée par les États-Généraux des pays de « par decha » au roi Louis XI.

(Mars 1476, v. st.)

Premièrement, convient prémettre en récitation la proposition tenue en alant tant à Lille, Lens en Artois et ailleurs, jusques à la venue en cité lez Arras où trouvasmes le roy, et les communications que eurent avoec nous ses gens au dit lieu de Lens pendant nostre séjour illecq, qui fu depuis le vendredi soir jusques au dimence, que fusmes conduits en ladite cité par les seigneurs qui nous estoient venuz au devant.

Item que nous arrivez en ladite cité, et tous logiez ensamble en l'ostel de l'évesque, vindrent le maistre d'ostel du roy et aultres faire le bien viengnant et présenter le vin et poisson du roy en grant habondance, dont nous avons à loer à ma damoiselle et messieurs des estas.

Item et après disner nous vindrent quérir monseigneur le marissal de Loyac, le bailli de Vitry et autres pour aler devers le roy, ce que feismes sans targier, et, nous venus, entrames en une sallette bas où trouvasmes le roy accompaignié de messeigneurs de Beaujeu, Callabre, Gyé, l'amiral, monseigneur le bastart, le chancellier et aultres seigneurs, lequel nous feist bon et joyeux recueil, en marchant jusques bien près de l'entrée de l'uys de ladite sallette, et, nous entrez, se retira plus haut vers sa chambre, illec parée de ung drap de velours bleu semé de fleurs de lis d'or et ciel de meismes, sans soy seoir, mais toujours droit.

Item et peu après nous meismes de genoulx, et lors monseigneur de Saint-Pierre, portant la parole, lui fist les très-humbles recommanda-

tions de madite damoiselle et desdits estats [1], en lui présentant ce fait sur lettres de crédence qu'il tenoit en sa main de par iceulx estats, qui furent par le roy reçues et bailliées au greffier de la court pour ouvrir et les lire pour veoir la crédence contenue, et furent fort notés les termes de intitulation, subscription, superscription et aultres approbations de ladite lettre, pource audit de aucuns qui particulièrement nous en touchèrent, elles ne estoient pas ès points dessusdits en si bonne ou honneste fourme qu'il appartenoit, dont feismes excuse sur la simplesse et inexercitation de nous et que le tout se faisoit à bonne fin, et ainsi chairent ces choses en fin sur néant.

Item et après lesdites lettres veues comme dit est, et en ensuivant ce que paravant est dit, pource que le roy avoit beaucoup gens qu'il ne voloit estre près à nous oyr, nous fist mener en une chambre hault, disant que tentost vendroit, etc., et en ceste chambre fusmes festoiés, etc., et assez tost après vint le roy en sa chambre de retraite de ladite salette première et y entrasmes, et sans délay pria luy lesdits seigneurs, en mendre nombre que devant; ledit monseigneur de Saint-Pierre exposa bien honnestement et au long nostre charge de crédence, en faisant les humbles merchiements, persuasions et requestes, tendant aux fins quontenues en noz instructions, sans les excéder en rien, ny obmettre aussi, qui servist au propos, etc., dont la teneur s'ensuit :

« Très-hault, très-puissant et très-chrestien roy, parceque nostre très-redoubtée princesse, ma damoiselle la duchesse de Bourgogne, vostre filleule, après que le rapport du besoigner de ses ambassadeurs qui naguaires ont esté par devers votre royalle majesté luy avoit esté fait, ycelluy besoigner a fait communiquer aux estas de tous ses pays, à présent assamblés en sa ville de Gand, par la bouche et organe de monseigneur son chancellier, en présence d'iceulx ambassadeurs ses collègues, les

[1] Les ambassadeurs flamands prononcèrent les paroles suivantes, en remettant à Louis XI leurs lettres de créance : « Très-excellent, très-puissant et très-chrestien roy, vostre humble et obéissante parente et filleule, ma damoiselle de Bourgogne, nostre naturelle princesse, ensamble les estas de touz ses pays, tant de ceulx qui sont de l'Empire comme les aultres qui à vostre très-haulte magesté en souveraineté resortissent, toutz vos très-humbles serviteurs bienveillans et ceux de vostre resort féaulx subjetz, se recommandent en toute humilité à vostre sereneté. » *Minute originale.*

estas d'iceulx pays entendent que iceulx ambassadeurs ne povoient parvenir aux fins par eulx prétenduz [1], se préallablement la cité lez Arras ne fust mise en voz très-nobles mains pour en jouyr comme du vostre propre, ensamble la ville et conté de Bouloingne, pour icelle garder au profit de ceulx qui droit y auront, et que ouverture vous fust faitte des villes et places du pays et conté d'Artoys, pour en jouyr par fief ouvert comme souverain seigneur; mais se le plaisir d'icelle nostre princesse, ensamble celuy des estas de ses pays, estoit en contemplation et faveur de la couronne de France vouloir quondescendre à aliéner par mariaige entre monseigneur le Dauphin, vostre très-noble filz, et icelle nostre très-redoubtée princesse; en ce cas, non-seulement seriés content luy laissier toutes les terres, seigneuries et pays que monseigneur son père, de très-noble mémoire, possédoit au jour de son trespas, en délaissant et pardonnant touttes querelles que à iceulx pourriés prétendre, mais du vostre propre grandement vouldriés donner et élargir, et en tant que icelle nostre très-redoubtée princesse et les estas de ses susdits pays y vousissent entendre, vostre très-noble plaisir estoit vouloir envoyer vers icelle et ses dits estas, aucungs des plus prochains de son sang, comme monseigneur le cardinal de Lion, monseigneur de Beaujou, et aucungs aultres de ses plus prochains parens et oncles pour icelle matière de mariaige pourparler et traiter [2]. Iceulx estas quonsiderans que par le moyen de tel mariaige plusieurs grans biens pourroient advenir, mesmes touttes matières de débats, quereles, titres et actions qui porroient estre entre vostre majesté, vos pays, terres et seigneuries et icelle nostre princesse, ses pays, terres et seigneuries, par ce pourroient estre supprimées et estaintes; iceulx estas nous ont chargé vous dire et déclarer [3] de par eulx que quant vostre très-noble plaisir sera vouloir

[1] La minute originale ajoute : « Ne à quelque surséance ou abstinence de guerre, fors seullement jusques au second jour de mars présent, nagaires passé se préallablement, etc. »

[2] La minute originale ajoute : « Pour ce que icelle ma damoiselle nostre princesse a déclaré aux estaz de ses pays non vouloir entreprendre telles et semblables grandes matières, sans le sçeu et consentement d'iceulx estaz de ses pays. »

[3] La minute originale ajoute : « Du sçeu et quonsentement de nostre princesse. »

envoyer par devers eux voz ambassadeurs, iceulx les recevront, recueillyeront et traiteront tellement que vostre majesté par raison de eulx devra estre contente; et desjà ont envoyé en chascun pays leurs commis et desputez pour de ce en advertir le peuple, et ceulx qui de ce viengnent à advertir pour avoir telle charge qui par raison ad ce affiert [1]. Et pour ce, très-hault et très-puissant prince, que soubz vostre très-noble correction et très-benigne supportation, telles et semblables matières se doivent gratieusement conduire, non pas par voye de fait, mais par touttes voyes gratieuses et amiables, se vostre armée, qui de présent est aux champs, se continuast d'entrer et marcher plus avant ès pays, terres et seignories d'icelle nostre très-redoubtée princesse, en les dommaigeant et guastant comme jusques à hores a fait, les couraiges et affections des subjectz d'icelle nostre princesse, mesmes de ceulx de ses dits estas, par ce se porroient aliéner, distraire et refroidir, dont empeichechement de vostre très-noble désir légièrement et facillement porroit ensuivre : iceulx estas prient et le plus humblement qu'ils peuvent requièrent que, veu et considéré que icelle nostre princesse et les susdits estas de ses pays sont prest de vous recognoistre, ce que par raison faire ils doivent, vostre très-noble plaisir soit faire retraire vostre armée le plus tost que faire se porra, en mettant touttes choses en raisonnable délay et surseyance de guerre, pendant laquelle l'on pourra de touttes choses traiter et mesmes ouyr ce dont les vouldrés requérir, pourveu que, pendant icelluy temps de surseyance, les trêves qui estoient au jour du trespas de très-noble mémoire, monseigneur le duc Charles, que Dieu absoille, fussent continuées et entretenues avec l'entrecours des marchandises et communications des subgetz d'ung cousté et d'aultre. Attraira par ce vostre magesté les couraiges des subgetz d'icelle nostre très-redoubtée princesse, et les continuera en leurs bonnes inclinations, volenté et affections, pour de tant plus pouvoir condescendre à voz très-haults et très-nobles plaisirs [2]. »

Item et ce fait, et le roy tiré à part avec lesdits seigneurs, nous présents, non oyans néantmoins ce qu'ils conféroient ensamble, se remist

[1] La minute originale : « Pour avoir charge de besoingner en icelle alliance, incontinent que voz ambassadeurs seront par delà venuz et arrivés. »

[2] Un autre texte ajoute : « Ainsy proposé en la cité lez Arras, le XIe de mars. »

en son lieu et tout droit commencha lui-meismes à parler et longuement proposer, en merchiant premièrement madite damoiselle, sa filleule, et messeigneurs des estas du bon vouloir qu'ilz avoient de entendre à l'aliance, etc., en déclairant qu'il nous sentoit et tenoit ses bons et vrays subgetz, ceulx de Flandres et Artois de son resort et les aultres ses bons amis; et tost après commencha à parler de sa venue pardecha ou temps de sa fortune, comment par le bon duc Philippe, son oncle, et ses pays, il avoit esté très-humainement traictié et recueilli le temps de VI ans ou environ, qu'il ne vouloit, ne pooit oublier, ne en estre ingrat vers madite damoiselle et ses dits pays, etc.

Item et quant le roy ot longuement touché de feu mondit seigneur le duc Philippe, il se converty à parler de feu monseigneur le duc Charles, récitant assés des choses advenues le temps passé tout d'une source, depuis le Mont-le-Hery, les traictiés de Conflans, Péronne et aultres choses mal couchiés, procédans, sy qu'il disoit, par monseigneur le duc en prendant pié sur le desplaisir prins par monseigneur à cause du racat des terres engagiées, lesquelles néantmoins il recouvra par la violence ou traictié de Conflans, sanz restituer les deniers par le roy payés, et brief remonstra tant de choses à ce propos que longue chose seroit à réciter, non obstant que le tout nous eust esté par avant dit et remonstré par ses gens et commis, audit lieu de Lens.

Item et par les moyens prétouchiés, les félonnies et emprinses commis par iceluy monseigneur le duc vers le roy, qui estoit son souverain seigneur, démonstroit et dénotoit mondit seigneur avoir amiz et confisquet tout ce qu'il tenoit de la couronne, joint ad ce que jamais n'avoit volu relever et faire hommage pour lesdits tenements ou seignouries, combien que, au traictié de Péronne, il le eust promis et fust en prochain disposition de ce faire, si s'en retira-il et depuis ne le fit.

Item après ces remonstrations, déclaira que la mort de monseigneur par luy sceue, il s'estoit tiré pardecha meismement où il estoit de présent pour deux causes, et assés pour recouvrer ce qui estoit sien, comme les terres et places engagiées, en toutes lesquelles il avoit trouvé de premier faire désobéissance, et que une seule place ne luy avoit esté rendue sans contredit, etc., et aussi pour mettre et veoir son cas en sceureté touchant ce qui dit est, et les villes et places de la conté d'Artois et aultres de luy mouvans, en prendre la sceureté et sermens pour doubte d'aultres ses adversaires qui lui estants autour Amboise ou ail-

leurs loings, ne le contendissent tourbler ou le royaulme, ce qu'il vouloit éviter et asseurer son cas comme dessusdit.

Et oultre dist et déclara qu'il avoit trouvé son fief en conté d'Artois sans homme et ouvert, qui vouloit, en usant de son auctorité, faire saisir par règle et usaige assés communs; qu'il n'avoit esté ad ce reçeu mais empeschié par résistence de fait, non pas à ses gens seulement, mais à lui en personne, en notant principalement Arras; qu'il lui avoit esté fermé la porte, fait boulevart sur sa terre et fait aultres choses de bien grant importance, pour quoi et aultres causes dessusdites, et en voulant conforter sa main de justice, avoit fait sieuvre grant armée; ce qu'il disoit non avoir en vouloir, ne intention de faire, se il ne eust percheu ladicte résistence, insistant ad ce que la raison lui fust faicte pour éviter tous dangers, en disant pluiseurs choses ad cest propos qui pevent ou porront estre en la mémoire du reportant.

Et après descendi finablement à parler de ladite aliance de monseigneur le Dauphin et madite damoiselle, dont comme dessusdit, il la remerchioit et lesdits estats, démonstrant avoir singulier désir et affection de y parvenir, combien que l'en offrist grans aliances pour lui, comme la fille d'Arragon, héritière de pluiseurs royaumes, la fille d'Angleterre et aultres, mais il n'en y avoit point qui tant lui pleust que la dessusdite, considérant qu'elle estoit la plus honneste et grande que l'en peust trouver et qu'il estoit bien adverty de la bonté et vertus de madite damoiselle, sieuvant en ce les services maternels et non paternels, en offrant pour elle à ceste fin et en y parvenant, corps et biens et tout son roiaulme en effect et en la tuition, sceureté et deffence d'elle et de ses pays, déclairant que quant il et elle et leur pays et subgetz estoient unys, il ne craindoit Anglois, Turcq, ne aultres quelconques adversaires.

Item, mais pource qu'il avoit bien entendu que aucuns tendoient à ceste aliance, et principalement les Anglois comme le duc de Clarence, par moiens exquis et assez nouveaux, redarguant grans personnaiges de ce, il n'avoit volu jamais soy délibérer faire requérir madite damoiselle que premier il ne fust asseuré de son vouloir et des estas, non voulant estre refusé pour la mocquerie ou paroles qui s'en en sieuvroient par pluiseurs, qui ne seroit pas son honneur. Mais quand de ce il seroit deuement adverty, il y envoieroit telle et sy honneste embassade qu'il appartenoit, en nommant monseigneur le cardinal de Lyon, monsei-

gneur de Beaujeu, et aultres pluiseurs prochains du sang de madite damoiselle, et bien cognoissant que ainsi faire se debvoit et que trop magnificquement faire ne le pooit, et que pour estre plus près, se tireroit à Tournay, etc.

Et toutes ces choses remonstrées et dites déclara, après les remerchiemens pertinens par nous fais, qu'il envoieroit ses gens vers nous pour quommuniquer plus avant des affaires et charge de nostre quommission, et en ce point prismes congié de lui pour ceste fois; et tost après que fusmes retournés au logis, vindrent à nous ledit bailli de Vitry, le bailli de Vermendois, messeigneurs de Clary, de Boussaige, du Plaissis et ledit greffier, qui nous dirent en effect la substance de crédence premièrement exposée, et qu'ilz estoient envoiés par le roy pour oyr le pourplus, c'est à sçavoir que nous feissions faire au roy la raison des villes d'Artois et restitution de Boulloingne, pour en faire et user comme aultre fois a esté dit aux premiers ambassadeurs et que le porte la résumption de mes instructions, en mettant au devant beaucop de persuasions à ces fins.

A quoy leur fu après aucune retraitte répondu que nostre crédence avoit esté exposée au roy tout au long, et aussi avant sans riens laissier que en avions de charge, en mettant au devant que espérions toutes les choses susdites debvoir cesser par la déclaration et exposition de ladite aliance et par alternative, et que ainsi avoit-il esté raporté par les premiers ambassadeurs, par quoy le desrenier membre d'aliance avoit esté mis en communication aux estas, et sur ce conclud ce que nostre crédence contenoit et riens plus, et assés de persuasions à ceste fin, et combien que fort ilz nous pressoyent à plus avant parler, sy ne y parvindrent-ils aucunement, non voullans excéder nostre pooir dessusdit, néantmoins que se lesdits estas eussent entendu et esté advertis du voloir du roy, nous fussions plus avant venus instruis

Et ad ce propos et en parlant de ces matières nous furent ouverts assez de choses touchant la reddition de cités, aliances des subjetz, lettres envoiées par aucuns grans personnaiges, durant nostre légation, entendants destraire et eslongier nostre crédence, qui nous a au vray fort empeschié, et povons assez perchevoir que par ces moyens le roy n'avoit point grant confidence en nous, qu'il eust eu, n'eussent esté les choses susdites; meismes que par luy et ses gens nous fu dit et déclairé que aucuns par decha lui avoient mandé et fait sçavoir que ne estions

venus que pour l'amuser et délayer son fait, sans pooir effectuel de besongnier, qui fait fort à considérer, dont fusmes fort perplex et esbahis et au vray ne sçavions que dire, combien que à la fin tant persuadasmes que le roy et sesdites gens se assurèrent ung peu pour les grandes raisons et remonstrances que feismes de faire foy de nostre pooir, et que n'y voyions que à la bonne foy.

Et en ce point pour monstrer nostre juste intention, requisismes temps et terme de retourner faire raport du voloir du roy, et requerre son entrée et les ouvertures des villes d'Artois pour ladite offre d'aliance, de laquelle il ne se véoit aucunement certain, ne asseuré, et assez de telles besoingnes à ce propos.

Lesquelles choses et requestes furent conférées au roy par sesdits commis, qui le meisme jour nous vindrent dire que le roy ne se contentoit point de ladite surséance, ne de baillier aucun délay, attendu que nous ne faisons riens pour luy en ouvertures ou autrement, ce que jamais n'eussions fait pour ce que n'en avons charge. Toutesfois, après pluiseurs entreparlers, fu accordé par le roy surcéance de dix jours, qui finiront jeudy prochain xxe de mars, et procédoit ce, à nostre entendement, à cause qu'il se véoit ainsi désobey de la ville d'Arras, auprès de laquelle et en cité il estoit et est logié.

Et en ce point se passa la nuit, et l'endemain matin vindrent de rechef lesdits commis, qui nous firent le pareil que dessus, et oultre que le roy estoit content que retournissions par decha pour conférer sur ce qui dit est et venir vers luy de rechief, en dedans x jours, nous tous ensamble ou partie ainsi que esgarderions, combien que par avant ilz eussent insisté ad ce que partie de nous retournassent et aultres se tinssent vers luy, pour plus seurement ensamble quonduire les affaires avoec ceulx des estas, et nous fu dit que à l'après disner de ce jour, qui estoit mardy, prenderions congié du roy, et à tart se partirent.

Et en ensuivant ce à l'eure dessusdite, alames devers luy, tous housés et près de partir, ainsi que dit nous avoit esté, lequel après les humbles remerchiemens de son humain recueil et des graticusetés à nous exhibées, etc., il parla très-longuement à nous de pluiseurs choses dont paravant avons conféré avoec ses gens, en dénotant assez que les premiers embassadeurs ne lui estoient point agréables et que en eulx il n'avoit guères de fiance, et non avoit-il en aucuns grans personnaiges estans lez madamoiselle, principalement madame la ducesse, à cause de la

nation dont elle est, désirant fort qu'elle fust tirée arrière d'icelle mademoiselle et aultres samblables langaiges longs à réciter, et plus avant ont esté raporté aux estas.

Et combien que après ces remonstrances feismes diligence possible de obtenir surséance générale pour dix jours et que nous meissions de genoulx, sy n'en obtinmes rien, que en exceptant le pays d'Artois, combien que depuis nostre partement ayons entendu par aucuns ses gens, qui nous convoièrent jusques à Lens, que le roy, combien qu'il n'eust rien accordé pour lesdits pays, si espéroient-ilz qu'il y feroit peu jusques audit jour et que nous avanchissions de besongnier et retourner, meismes déclairèrent qu'ilz avoient charge de ainsy le dire à ceux de Lens, adfin qu'ilz ne courussent ou feissent quelque emprinse sur les pays.

Bien nous dit le roy à l'onneur de ceulx de Flandres et de ceulx de Gand, qu'il les tenoit si loiaux à la couronne de France que de rien il ne doubtoit d'eulx, et qu'il estoit conclu de jamais quérir, ne requerre son droit de ressort de ceulx ou aultres qu'il y peut prétendre, à cause de souveraineté, que par doulceur et non en rien par rigueur, voire et le tinssent-ilz cent ans, se ainsy ne estoit qu'ilz commenchassent à le quérir, comme mieulx sçeurent ceulx de l'embassade qui pour ledit pays y estoient; et encoires déclaira le roy qu'il se confioit tant en ceulx de Gand, qu'il y oseroit bien entrer à VI chevaulx, etc.

Et ainsi après ces devises et aultres pluiseurs prismes congié de lui, et nous partismes vers IIII heures de cité et venismes couchier au pont à Wandre, IX lieues loings, contendans nous haster, ainsi que la matière le requiert, pour plus brief retour.

Fait icy à noter que le roy nous toucha expressément et fist toucher de la délivrance de madame de Clary, ses enfants et biens, empeschiés comme l'on scet, en déclairant que se ainsi ne se faisoit, il n'en seroit point content; meismes dit au seigneur de Ligne que se ainsi ne se faisoit il cauderoit bien le pays de Haynau, et en parla très-estroitement en faveur dudit seigneur de Clary.

Et en effect pour conclusion, les faits et intentions du roy sont telz qu'ilz s'ensuivent : premiers, puisqu'il a la cité en ses mains, en persistant veult avoir en sa main la ville, conté et pays sur la mer, pour les remettre et délivrer à celui ou à ceulx auxquelz le droit en appartiendra, soit madite damoiselle ou aultre, le tout selon et en ensuivant le quontenu du traictié d'Arras.

Item veult avoir l'ouverture et entrée des villes et pays de la conté d'Artois, comme de fief ouvert et retourné en sa main, tant à cause du trespas de feu monseigneur le duc Charles, qui le détenoit, que par ce que jamais de ladite conté, ne autres ses seigneuries mouvans de la couronne, il n'avoit fait hommage, ne les debvoirs pertinens, en soy déportant et délaissant, se l'en vouloit procéder par devers luy par doulceur, les aigres matières de confiscation, et des faus et levées du temps passé, à cause des divisions et guerres et dudit hommaige non fait.

En déclarant ladite ouverture et entrée desdites villes estre en effect prinse en main de justice par faulte de debvoirs, etc., en voulant néantmoins lesdites villes estre régies et gouvernées soubz sa main par les officiers y estans ou aultres du pays selon les loys, priviléges et libertés acoustumées et usées et sans riens innover, laissant le prouffit, quant au demainne, à madite demoiselle et sauf sa composition de xIII^m frans et aultres ses droits, regardans son ressort et souveraineté, et sans pour ce faire y mettre ou laissier ung seul homme de guerre, mais tantost ce faict les faire partir du pays.

En requerrant et voullant, comme dessus dit est, avoir le serment des villes et des nobles de luy estre bons et loyaux, et de non faire ou procurer chose qui soit au préjudice de lui ou de son roiaulme, le tout jusques à certain jour qui sera adressé que madite damoiselle sera disposée de faire ses debvoirs vers luy et qu'elle y sera receue.

Et ce pendant persister en ce que diligemment soit vacquié et entendu au fait de ladite aliance de monseigneur le Daulphin et de madite damoiselle, ainsi que dessus est prémis, en quoy faisant se porroit envoier et expédier pluiseurs particuliers différens et toutes choses, en parvenant ladite aliance estre mise et conclute en bien.

Et pour ce que mondit seigneur le Daulphin est jone et indispost encores à contracter mariaige et madite damoiselle en eage pour ce faire, requiert que pour sceureté du paravénement d'icelui mariaige il ait seuretés possibles, promiesses et paroles, tant de madite damoiselle, que des villes et pays à lui sortissans et aultres aussi et si avant, par lui et par les estas de son roiaulme, que dire et requerre le vouldront.

Et adfin qu'il ne soit contrevenu ne advanché par mutation de volenté de par decha, ainsi que advenir peut, et qu'il y ait plus de astrainte à l'entrettenement des choses qui conclure se porroient, l'entendement du roy est tel que ledit pays et conté d'Artois sera régy en la manière pré-

dite, soubz sa main, au proffit de madite damoiselle, comme dessus, jusques ad ce que mondit seigneur son filz, estant en eaige, aura esté procédé au parfait et achèvement dudit mariaige *per verba de præsenti*, et aultrement, tellement qu'il n'y ait point de retour ou retraitte, en déclarant qu'il ne veult de madite damoiselle, ne de ses pays, avoir entermis et gouverne aulcune, mais l'en laisser faire par elle, ses escrits et conseil à son plaisir, sauf ce qui dit est et en la veulant aidier, assister et conforter envers et contre tous.

Et oultre a dit et déclairé que quant ledit mariaige sera achevé, il est celuy qui veult oster sa couronne de son chief et la poser sur le chief de son filz et de madite damoiselle, et soy retraire en quelque lieu pour vivre en déduit et aultrement à son plaisir en privé estat, et beaucop de tels langaiges bien dénotans grans signes de affection de sa besoingne dessus dite: mais que li fait en soit, tel qu'il soit, bien praticquié et pourtendu, ce que il se porra faire en communicquant les matières et avizant les difficultez, que Dieu, par sa grâce, mène à bonne conclusion, au bien et honneur de madite damoiselle et de ses pays, terres, seignouries et subgetz.

En dénotant néantmoins assez pour le roy que se audit mariaige l'en ne vouloit aler et procéder de bonne partie, et y tenir le train de bonne foy au paravénement d'icellui, il ne se contenteroit point ainsi, ainchois se conclueroit de aller plus avant, qui est à entendre de emprendre, par diverses voies, au grand dommaige et préjudice des pays; car il craint fort que madite damoiselle ne se allie ailleurs, et jamais ne se contenteroit pour les dangiers qui, par temps, en pourroient sourdre au royalme de France, qu'il affecte et désire mettre et laissier en bonne union.

Est à sçavoir que les personnes d'icelle ambassade estoient révérends pères en Dieu, messieurs les abbés de Saint-Pierre lez Gand, et de Saint-Bertin, de Saint-Omer; monseigneur de Ligne, chevalier; monseigneur de Maldeghem, chevalier; monseigneur de Dutzeele, chevalier; monseigneur de Bersele, chevalier; monseigneur de Welpen, maire de Louvaing, chevalier; maistre Loys Le Mire, licencié en loix; maistre Godefroit Roelants, pensionnaire de Bruxelles, et maistre Godefroit Hebbelinc, pensionnaire de Gand.

(*MS. de la Bibliothèque de l'université de Gand*, 434, f° 149.)

IV

Documents relatifs à la mainbournie contestée à Maximilien par les états de Flandre.

(15 octobre 1485.)

I

Lettre des trois membres de Flandre au roi des Romains.

A très-hault et très-puissant prince, monseigneur le duc d'Autriche.

Très-hault et très-puissant prince, nous nous recommandons très-humblement à votre noble grâce, à laquelle plaise savoir que sur ce que avez signiffié par vos lettres closes et fait publier, comme entendu avons en divers lieux que aviez révocqué la commission que puis naguères avoit par vous esté despéchiée sur nous seigneur de Ravestain, de Bèvres, et autres pour le gouvernement de ce pays de Flandres, et meismement sur le narré desdites lettres, nous avons eu ensemble advis et délibération pour vous y respondre et satisfaire, adez votre honneur et révérences saulves.

Très-hault et très-puissant prince, vous savez que par le trespas de feue de très-noble mémoire notre dame et princesse, à qui Dieu soit miséricordieux, madame votre compaigne, tous les pays et seigneuries venans de par elle, assavoir les ducez de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gheldre, les contez de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynau, de Hollande, Zeelande, Namur et Zutphen, les seigneuries de Frise, Salins et Malines, ensemble tous les joyaux, vaisselle, tapisseries et autres biens meubles quelzconques, venans de son lez, sont souccedez à notre très-redoubté seigneur et

prince, monseigneur le duc, et nostre très-redoubtée dame la royne, sa sœur, voz enffans, sans que ès dites seigneuries et biens meubles vous y puissiez clamer ou demander aucun droit de propriété, d'usufruit ou autre quelconque, ainsi le contient par exprès le traité de mariaige de vous et de ladite feue notre princesse.

Et pour ce que nous, les membres de ce pays, estions bien advertiz que par le conseil et instigation d'aucuns à l'entour de vous, vous avez prétendu, tant du vivant de notre dite princesse que depuis son trespas, et encoires prétendez droit en pluiseurs desdits pays et seigneuries, en aucuns à propriété, en autres à viaige ; et en signe de ce en avez prins et encoires retenez les armes et le title, et pareillement que vous faites votres lesdits biens meubles et grant partie d'iceulx ont par vous ou les vôtres esté engaigiez et alienez : nous incontinent après le dit trespas, en vostre présence et de vostre sçeu, prismes en main le gouvernement de ce pays de Flandres à la quonservacion du droit de mondit seigneur votre filz (lequel et nul autre nous tenons à prince et seigneur naturel), et avons ledit pays de Flandres, au mieulx que possible nous a esté, gouverné plus d'an et jour, en y commettant de par nous tous officiers de justice, de garde et de recepte. Mais pour remettre les choses en train et en nature a esté advisé, avec monseigneur de Ravestain, plus prouchain parent de mesdits seigneurs voz enffans du lez et costé dont les seignouries procèdent, et autres seigneurs de leur sang et notables de ce pays, que tous les affaires d'icelle se expédiroient dès lors en avant soubz le nom de mondit seigneur vostre fils, par l'advis desdits de son sang et de ceulx de son grand conseil, estans et ordonnez lez lui selon l'institution dudit grant conseil, laquelle vous a esté envoyée, en quoy ne vous a esté fait aucun tort, ainchoiz entendons votre honneur y avoir esté gardé ; et quant à vostre commission, riens n'a esté fait ne besoingné en vertu d'icelle, et aussi nous des membres ne l'eussions voulu souffrir : car souvent vous avons dit et déclaré que à vous, comme au père de nostre prince et seigneur naturel, sommes bien délibérez faire et porter tout honneur et révérence que pourrons, et oultre que quant vous feussiez servy par ceulx qui ayment vostre honneur, celuy de messieurs vos enffans et le bien et prouffit de leurs pays, nous vous eussions fait et ferions tant de plaisir et avantaige que possible nous seroit ; mais nous n'entendons point que, en ce pays, vous avez cause juste de demander droit de bail ou mainbournie, ou autre droit, tant

par les loix et coustumes de ce pays, par le traictié de vostre mariaige, que par les termes èsquelz, comme dit est, avez continué et persévéré du vivant et depuis le trespas de feue nostre dite princesse, et quant ores la coustume du pays seroit pareille à aucuns des autres pays èsquelz avez esté reçeu à bail, si auriez-vous perdu le droit dudit bail, en tant que jamais ne vous estes attitulé ne nommé d'icelluy; mais conduisez les affaires des autres pays en pareille forme que s'en estiez propriétaire. Et toutesvoies, selon droit escript, auquel ès choses non expressées se rapporte votre dit traictié de mariaige, le tuteur, quel qu'il soit, ayant querelle et action contre son pupille, doit estre osté de l'administration, par quoy veu que comme font courre la voix ceulx d'alentour de vous que vous voulez maintenir lesdits convents de mariaige estre autres que contenu est ès lettres autentiques de feue nostre dite princesse, joint qu'il est certain que avez adez prétendu et prétendez droit autre que de bail en pluiseurs des pays et seigneuries de mondit seigneur vostre filz, et pareillement ès joyaulx et biens meubles, soubz vostre correction, et en parlant en toute honneur et révérence, préalablement et avant que puissiez user dudit bail ès pays où avez esté reçeu, vous devriez au droit, sceurté, et pacification de mondit seigneur vostre filz, renoncher par vos lettres patentes à toutes lesdites querelles, et révocquer tout ce que par vous a esté fait en la qualité que l'on vous attitule, qui de soy est nul et de nulle valeur sans autre déclaration.

Très-hault et très-puissant prince, il semble, soubz vostre correction, que, par le mandement que avez fait publier en divers lieux, vous chargiez nous de Ravestain, de Bèvres, de la Gruthuuse, grandement et sans cause, car où vous dites que nous nous sommes portez autrement que faire ne devions, nous, pour la garde de notre honneur, en toute révérence et humilité, respondons que n'avons fait, ne vouldrions faire chose qui ne fust raisonnable et honneste envers Dieu et les hommes; et qui autrement nous en vouldra chargier, nous offrons à respondre où il appartiendra contre qui que ce soit.

Et où il est dit par le narré desdites lettres que voulons mettre divisions entre vous et vostre fils, nous n'avons jamais eu voullenté de ce faire, mais en devriez demander à ceulx qui vous ont conseillié et conseillent de demander et prétendre ès seigneuries de vostre dit filz autre droit que de bail; et où est dit que vos affaires et les affaires de vostre dit filz ne doivent estre séparez, soubz correction, il n'est pas nouveau

que le père et le fils ayent leurs biens et affaires séparez, comme l'on voit d'entre notre très-redoubté seigneur l'Empereur, votre père, et de vous; et est bien raison que ayez les pays, seigneuries et biens meubles venans de par vous, èsquelles vostre dit filz ne demande riens, et qu'il ait les pays et seigneuries venans de feue nostre dite princesse, madame sa mère, èsquelles à pareille raison ne devez riens demander, et si devriez estre bien content de ceulx qui loyalement se acquittent à garder le droit de mondit seigneur vostre filz.

Et où est dit que avons prins vos joyaulx et tapiz, l'on vous a mal informé; car les joyaux et tapiz qui sont à Gand appartiennent à mondit seigneur vostre filz, et est bien cler que n'y avez aucun droit.

Aussi où lesdites lettres contiennent que soubz ombre de ladite commission nous usurpons votre haulteur, seigneurie et justice, nous espérons que, depuis que les affaires de ce pays se gouvernent soubz le nom de mondit seigneur, vostre filz, les droiz, haulteur et seigneurie du comte de Flandres, ont esté aussi bien gardez qu'ils avoient esté six ans paravant.

Et quant à la justice, grâces et louanges à Dieu, elle a son cours en ce pays et n'y sont les subgetz foulez, mais, du plus grant jusques au moindre, chacun est en sçeureté de sa personne et de ses biens; et néantmoins puisque vostre plaisir est d'avoir révocquié ladite commission, de laquelle n'entendismes jamais avoir et prendre charge, sinon pour entretenir toutes choses d'entre vous et ceulx de ce pays en doulceur, sans autrement en avoir usé : nous vous supplions et requérons qu'il vous plaise renvoyer le scellé que avez de nous Ravestain, de Bèvres, Gruthuuse et Rasseghem, affin que puissions rendre à la loy de ceste ville leur obligation, laquelle ils requièrent comme estant estainte et sopite au moyen de ladite révocation.

Au surplus, très-hault et très-puissant prince, affin que vous, ceulx de votre conseil et tous autres qu'il appartiendra, cognoissent et entendent le droit et raison qui est de ce party et les devoirs èsquelz nous voulons mettre, nous vous offrons que se, en ce pays de Flandres, voulez prétendre ou quereller aucun droit de bail, de sur ce respondre et ester à droit pardevant le souverain de ce pays, qui est le roy, soit pardevant lui et les pers de France, ou en sa court de parlement; et se desdites offres, qui est la voye de justice laquelle nous prenons et choisissons de notre part, ne voulez estre content, mais pardessus voulez user de voye

de fait à l'encontre de ce pays ou aucuns en particulier de ceulx du sang ou du conseil de mondit seigneur vostre filz, et autres qui lui ont fait serment et vueillent demourer et adhérer à lui comme à leur prince naturel, nous, prenant Dieu en ayde de notre bon droit et juste querelle, vous déclairons tous ensemble, unyformément et d'une voix, que, pour deffendre le droit de mondit seigneur vostre filz, nous sommes délibérez y mettre et employer corps et biens, et espérons que les subjetz des autres pays, quant ils seront bien advertiz de notre intencion, acquiteront leurs léautez vers mondit seigneur le duc, leur prince et seigneur et le nôtre.

Très-hault et très-puissant prince, nous prions à Notre-Seigneur qu'il vous ait en sa sainte garde.

Escript soubz le contre-scel de mondit seigneur vostre filz, à Bruges, le XVe jour d'octobre LXXXIII.

Vos très-humbles, ADOLPHE DE CLÈVES, PHILIPPE DE BOURGOGNE, LOYS DE BRUGES et ADRIEN VILAIN, et les trois membres du pays et conté de Flandres.

II

Réponse du roi des Romains.

(25 octobre 1483.)

Au seigneur de Ravestain et au sire de Bièvres, nos cousins, aux sires de la Gruuthuse et de Rasseghem, et à ceulx qui se portent pour les trois membres de nostre bon pays et conté de Flandre.

De par le duc de Austrice, de Bourgogne, de Braibant, etc., conte de Flandres, d'Artois, etc.

Seigneur de Ravestain, et vous sire de Bièvres, nos cousins, sires de la Gruthuse et de Rasseghem, et vous qui vous portez pour les trois membres de nostre bon pays et conté de Flandres, nous avons, par nostre officier d'armes, le roi de Flandres, reçeu vos lettres non signées, closes de ung scel que dictes estre le contre-scel de nostre très-chier et très-amé fil Philippe, duc d'Austrice, de Bourgogne, de Braibant, etc., comte de Flandres, etc., en date du XVe jour de ce présent mois, contenant plusieurs poincts et articles durs, rigoreux et sentans manaces, lesquelles

deuissiez avoir scellées de aultre scel que de nostre dict fil, quand auriez eubt regard à révérence paternelle deue de fil à pere.

Et quant au premier poinct, quontenu en vos dictes lettres, faisant mention de la révocation par nous ne a gaires faicte du povoir que paravant avions baillié du gouvernement de nostre dict pays et conté de Flandres, pendant nostre absence et jusques à nostre rappiel, dont avez esté advertis, tant par ladite révocation que par nos lettres closes à vous subz ce escriptes : vous avez, comme nous escripvez, subz ce eubt advis et quommunication ensemble pour nous respondre.

Et dictes que par le trespas de défuncte nostre très-chière et très-amée compaigne la duchesse, que Dieu absoille, tous les pays et seignouries par elle délaissiés, à sçavoir les ducez de Bourgogne, de Lotrice, de Braibant, Lembourcq, Luxembourcq et Gheldres, les contés de Flandres, de Artois, de Bourgogne, Hainau, Hollande, Zellande, Namur et Zuthfen, les seignouries de Frise, Salins et Malines, ensemble les bagues, joiaulx, vasselle d'or et d'argent, tappisseries et aultres biens meubles quelsconques, venans de son lez, sont succédez et escheus à nostre dit fil et à la royne nostre fille, sans que ès dites seignouries et biens meubles puissions clamer ou demander aulcun droit de propriété, d'usuffruict ou aultres quelsconques, ainsi que dictes contenir le traictié de mariaige de nous et de nostre dicte feue compaigne.

Quant à ce, nous avons tousjours sçeu, et encores sçavons et entendons, que les ducez, contez, pays, terres et seignouries dessusdictes, compètent et appartiennent à nosdicts enfans, et que, quelque chose que aulcuns malvoeillans de nous et de nostre dict fil aient parfois faict semer ou contraire entre nostre bon peuple, où nostre intention ne fut jamais ne est encores, du contraire. Et quand aultres le non vouldroient faire, nous, comme père et de droit naturel, y sommes tenus et astrains et y vouldrions remédier à nostre pouvoir, plus que vous aultres qui usez de telz et semblables langages.

Et quant à l'usuffruit et aux joiaux, bagues et aultres biens meubles, èsquelz comme dictes ne povons demander aulcune chose, obstant le traictié de mariage que dictes avoir esté faict entre nous et nostre dicte feue compaigne, nous disons que à nous, comme père, compète et appartient, et non à aultre, la tutelle, mainbournie, garde et gouvernement de la personne de nostre dict fil, lequel, à nostre grand regret et desplaisir, et contre tout droit naturel et raison, et par force, vous détenez, ensem-

ble aussi les dicts biens meubles, pour de iceulx user selon les coustumes des pays, villes et lieux dessusdicts et les administrer comme bon père, bail et mainbour de icelui nostre fil. Et au regard dudict traictié de mariage, dont en vos dictes lettres faictes mention, se aulcune chose a esté faicte ou promise, dont il appert aulcune chose estre faicte à souffisance par nos lettres patentes, deuement expédiées, nous le voullons entièrement entretenir et ensuivre.

Et quant aux lettres de nostre dicte feue compaigne, supz lesqueles vous vous fondez et non subz aulcunes lettres de nous, icelles ne nous pooent ou doibvent porter aulcun préjudice, attendu que se aulcune chose en a esté faicte, ce a esté au desceu de nous et sans que en avons esté aulcunement advertis. Et est assez évident que semblablement a esté au desceu de madite feue compaigne, et seroient lettres scellées à part par vous, sire de la Gruuthuse, qui aviez pour lors la garde de son seel. Et ce se proeve assez par le testament et ordonnance de derrenière volenté de elle, en faisant lequel vous estiez présent avec aultres et dont vous estes le ung des exécuteurs. Et par icelui appert clèrement le contraire dudict prétendu traictié de mariage, par article contenu audit testament faisant mention de ceste matière. Et quand ores ledit traictié de mariage seroit trouvé vaillable procédant de nostre quonsentement, expédié comme dessus, si ne nous pourroit-il empeschier au gouvernement des corps et biens de nostre dit fil durant sa minorité, auquel ne avions aulcunement renonchié par ledit traictié, lequel gouvernement nous appartient seul et pour le tout, et non à vous ne à aultre.

Et là où vous, lesdicts des membres, dictes que, par le quonseil et instigation de aulcun à l'entour de nous, avons prétendu et prétendons avoir droit de propriété en pluiseurs desdits pays et en aulcuns de viages, etc.

A ce vous disons, combien que usurpez le titre des membres de nostre dit pays de Flandres, néantmoins sçavons certainement que ce procède de aulcuns de petite auctorité, gens légiers et arrogans, nos malvoeillans, en bien petit nombre, qui plus désirent leur profit particulier que le bien de nostre dit fil et pays, si comme vous, Adrien Vilain, chevalier Guillaume Rym, Jehan de Coppenolle, Jehan de Rantere, Daniel Onrede, Jehan de Nieuwenhove, Jehan de Keyt, Tristan Belle et Jaspar de Pinnocques, qui mettez ces choses en avant et pluiseurs aultres à nostre charge, usant de pluiseurs malvaises et deshonnestes parolles, comme

de faire les choses par instigation de ceux qui sont à l'entour de nous, lesquelz ne nous pouroient, ne vouldroient induire ne séduire de faire aulcun tort à nos dicts enfans. Et vouldrions bien que ceulx qui sèment lesdits langages feussent autant enclins au bien, honneur et profit de iceulx nos dits enfans, que sont nos dits serviteurs que on charge à tort et sans cause.

Là où vous dites que nous avons retenu et retenons à nous les armes et le titel, vous povez assez sçavoir que, comme mari et bail de nostre dicte feue compaigne et de son vivant, par l'advis de vous et des estats de nos dicts pays et aussi de ceux de nostre conseil, nous presismes lesdictes armes et titel, lesquels avons depuis tenues et portées comme père, bail et mainbour légitime de nostre dit fil, et non à aultre cause, ne pour porter préjudice à icelui nostre fil, nonobstant que aultrement le voullez prétendre.

Là où vous, lesdits des membres, dites que tantost après ledit trespas advenu, vous presistes de nostre sceu le gouvernement de nostre dit pays de Flandres, il est vrai que de nostre sceu et à nostre grand regret, de vostre auctorité privée, durant le temps que faisions quontinuelle poursieute pour estre reçeu en nostre pays de Flandres, comme raison estoit, vous usurpates ledict gouvernement, ce qui ne vous appartenoit aulcunement. Et en icelui, et aussi auparavant et depuis le trespas de nostre feu seigneur et beau-père, avez, sans auctorité de nous, levé de nostre povre peuple de Flandres plus de VIII^{c} mil escus, dont ne avez encores renddu compte ne reliqua, comme entendu avons, et dont aussi aulcune chose n'est venue au profit de nous, ne de nostre dicte feue compaigne, ne aussi gaires au profit de nostre dit pays de Flandres. Et ont esté les exécuteurs les blancs capprons de nostre ville de Gand, qui est directement contre le anchiene coustume bien usée en nostre dit pays de Flandre, car jamais imposition ne fut mise supz en icelui pays que par ottroi faict par nostre quommun peuple, et à la requeste du prince ou de ses gens et députez.

Et là où vous dites, par vos dictes lettres, que avez usé aulcunement de nostre dit povoir et quommission par nous n'a gaires révoquez, comme dit est, vous ne povez ygnorer que, pour avoir et obtenir de nous nostre dit povoir et commission, vous, sires de Bièvres et de la Gruthuse, le président de Flandres, et maistre Jehan de Witte, lors brugmestre de nostre ville de Bruges, et aultres, ne venissiez devers nous,

nous estant en nostre ville de Anvers, en laquelle nous feistes requeste en toute humilité que voulsissions consentir iceux nos povoir et quommission, en nous offrant la somme de XXIV mil escus par an durant ledit povoir, ce que alors, à vostre très-instante et continuele poursieute et requeste, accordasmes durant nostre absence et tant que il nous plairoit seulement, et depuis, par le faict de ladite quommission, envoyastes devers nous, à nostre siége devant Utrech, nostre dit président de Flandres, et se de iceux nos povoir et quommission vous estes aidiez ou non, nous nous en rapportons à ce qu'il en est et sans poura ensievir. Et se n'en avez usé, de tant seroit le abus plus grand.

Là où vous dites, quand nous fuissions servis de ceulx qui aiment nostre honneur et celui de nos dits enfans, ensemble le bien de nostre dit pays, vous nous euissiez avantagié, etc. : nous disons que nous sommes servis, et servons journelement de gens qui autant et plus aiment le bien, honneur, utilité et profit de nous, de nos dits enfans, de la maison de Bourgogne et de nos dits pays, que vous, les dessus nommés, qui vous portez pour mainbours, qui avez usurpé et usurpez journelement les haulteur, auctorité et seignourie de nous et de nostre dit filz.

Et ne faict à doubter que, se pouyez parvenir à vos fins et intentions, desqueles sommes depiécha bien advertis, vous tenriez icelui nostre fil en perpétuele servitude et subjection, comme ci-après sera bien congneu. Et avec ce que dictes que ne avons cause de demander droit de bail, tant par ledit traictié de mariage que par les termes par nous tenus, èsquels avons quontinué et persévéré du vivant et après le trespas de nostre dite feue compaigne, nous voullons que vous et aultres sachiez que nous ne avons faict, du vivant de nostre dite feue compaigne ne depuis, chose que prince sans reproce ne puist et doibve faire par honneur, et quand seriez gens de aultre estat et condition que ne estes, nous en responderions comme il appartiendroit. Nous avons exposé, quand mestier a esté, pour la garde et préservation de nostre pays de Flandres et de nos aultres pays, nostre personne, soustenant le dangier et fortune de nos anemis et de la bataille, vous alors poetestre, estans en vos maisons et à vos aises, en vostre seurté, et encores sommes prests de le faire en délaissant père et pluiseurs aultres de nos pays et seignouries. Se, en ce faisant et en tenant ces termes, nous avions fourfait et perdu ledit droit de bail de icelui nostre fil, et vous acquis le gouvernement de lui et de nostre pays de Flandres, ce nous sembleroit

chose bien estrange. Et à ce que distes que, de droit escript, quand il y a querelle entre le tuteur et le pupile, le tuteur doit estre osté de son administration : nous ne sçavons aulcune querelle entre nous et nostre dit fil, sinon celle que y metteriez vollentiers comme il semble; et selon la disposition du droit escript par vous allégué, nous avons plus de droit à la mainbournie et administration des corps et biens de nos dits enfants, pendant leur minorité, que ceux qui, au moyen de leur trespas, pouroient prétendre à avoir droit ès biens que ils délaisseroient, lesquels, selon ledit droit, doivent estre alongiez de l'administration et gouvernement de leurs personnes, et, selon Dieu, honneur et toute raison naturelle debveroient iceux estre en nos mains.

Et en tant que touche le narré du mandement de la révocation de nos dits pouvoir et quommission, où vous, de Ravestain, Bièvres et Gruthuse, dictes estre grandement chargiez et sans cause, parce que ledit narré quontient que, en exerchant ledit povoir à vous baillié, vous estes moins que souffisamment quonduis, tendans adfin de vous en excuser et de en respondre : nous voullons que entendez et sachiez que ce procède de nous et de nostre sçeu, propre mouvement et exprès quommandement. Et vous advertirons, quand mestier sera, des causes de nostre mouvement qui sont véritables. Mais combien que vous, de Ravestain et Bièvres, soyez les premiers nommés èsdits pouvoir et quommission et révocation, si pensons-nous bien que tousjours ne avez pas eubt la principale voix ès choses qui, depuis le ottroi de ladite quommission, ont esté faictes. Et quant au point où dictes que ou dit narré est quontenu que voullez mettre division entre nous et nostre dit fil, et que ne eustes jamais vollenté de ce faire, nous vouldrions bien que ainssi fust; mais de le imputer à ceux qui, comme dictes, nous conseillent de prendre et demander èsdictes seignouries aultre droit que de bail, il ne y a aulcune apparence, car, comme dit est, il ne a personne en nostre quonseil ne à l'entour de nous, qui nous voulsist quonseiller chose aucune qui peuist préjudicier à nostre dit fil. Et quand aulcun y seroit, ne le permetterions pas et ne vouldrions en ce aulcunement ensievir son oppinion.

Et où dictes que ce n'est pas chose nouvelle que le père et le fil aient leurs biens et affaires séparez, allégans à ce propos aucune chose, il y a à dire du cas par vous allégué, et de celui de nostre dit fil, qui est encores quonstitué en enfance. Et quant à ceux qui léalment se acquitent

de garder le droit de nostre dict fil, desquelz debvriez bien estre contens, nous ne avons cause de nous mescontenter de eulx, et voudrions bien que chacun se y fuist toujours bien emploié. Et se ainssi eust esté fait, les choses ne feussent pas ou train où elles sont à présent.

Et au regard des joiaux et tappis qui sont en nostre dite ville de Gand, èsquels dictes que ne avons aulcun droit, vostre jugement est en ce bien court, sans oïr partie, et ne est pas le train de justice de en bailler si briefve sentence. Et ce que y prétends est, quant à ce, assez déclaré cidessups, et aussi en ce ne estes pas mes juges.

Où nous escripvez aussi que, depuis les affaires de nostre dit pays de Flandres ont esté quonduis soubz le nom de nostre dict fil, les droits, haulteur et seignourie du conté de Flandres, etc., ont été bien gardez, etc. : nous ne avons pas sçeu, ne esté advertis que, depuis ce temps, on ait faict chose touchant la justice et droit de nostre dit pays, digne de plus grande recommandation et mémoire, que les choses faictes auparavant. Et se il y avoit chose singulière, nous serions bien joieux d'en estre advertis pour le bien de nostre dict pays. Toutefois se faisiez raison à un chacun, vous le nous debveriez aussi faire et semblablement à nostre très-chière dame et belle-mère, la ducesse douagière de Bourgogne, à laquelle, à tort et sans cause, avez osté son doaire, quonstitué en Flandres, dont elle fut mise en possession du vivant de nostre dict seigneur et beau-père, son mari, et fait à doubter, quand faictes teles injustices à telz personnages que elle et nous sommes, que aultres de aultre estat sont en grand dangier de leurs corps et biens, et nommément en la sçeurté de vos dites lettres, comme appert notoirement tant par les bannissemens, adjournemens personnelz, prinses des joiaulx, estans arestez, à vostre requeste, en nostre ville de Bruges, meismement à l'encontre de nos officiers et serviteurs domestiques. Et quant aux scellez que vous, de Ravestain et aultres, demandez, nous les vous renvoirrons quand temps sera.

Au surplus, quant au derrenier point quontenu en vos dites lettres, par lequel offrez que, se voullons demander, prétendre ou quereller aulcun droit de bail de nostre dit pays de Flandres, desupz ce respondre et ester à droit par devant le souverain de nostre dit pays de Flandres, qui est monseigneur le roi, soit par devant lui, les pers de France ou sa court de parlement : il n'est jà besoing que nous faictes offre de ce à quoi povez estre quonstrains quand ores ne le quonsentiriez; mais mieulx

seroit que de vous-meismes venissiez à la raison, veu que il n'est si belle justice que celle qui se faict de soi-meismes, avant que il nous soit besoing de vous y quonstraindre par aultre voie.

Et là où dictes que, se par aultre voie voullions user à l'encontre de nostre dit pays de Flandres, vous tous ensanble, unis forméement pour deffendre le droit de nostre dit fil, estes délibérez de y mettre corps et biens : nous vous disons que ne avons aucune voullenté de faire aulcune chose contre, ne ou préjudice de nostre dit pays de Flandres; ains avons icelui nostre dit fil en itele amour que père bon, par nature, doibt avoir à son enfant, aussi à nostre dit pays, ensemble la généralité de nos subjects d'icelui en bonne et singulière recommandation; et se iceulx nos subjects, lesquels tenez, par vos rigoreuses et violentes exécutions et exploiz, en tele crainte que ilz ne ozent parfois dire la vérité, estoient au vrai adcertenez du grand et évident tort que nous faictes, ensemble de vos gouvernemens et mengeries que faictes sur eulx, comme bien sont les subjects des aultres pays de nous et de nostre dit fil, lesquelz tous sont à nous et à lui bons et obéissans, jamais ne le permettroient, ne souffriroient, ains acquitteroient leurs léaultez envers nous et nostre dit fil, si comme bons subjects doibvent faire, aussi que bien espérons qu'ilz feront ci-après. Si voullons et vous ordonnons que vous déportez de plus escripre ou envoier lettres semblables, à nous et à nos aultres bonnes villes et subjects, pour les séduire et desvoier de la raison, bonne amour, léaulté, bon pourpos et voulloir qu'ilz ont envers nous et nostre fil, vous advertissans que, se faictes le contraire, nous nous en prendrons cy-après à ceulx qui à nous seront désobéissans, et, dès maintenant, à ceulx qui se mesleront de porter teles ou semblables lettres.

Escript en nostre ville de Bos-le-Duc, soubz le signet armoié de nos armes, le XXIIIe jour de octobre, l'an IIII^xx et troix.

III

Réplique des trois états de Flandre.

(8 novembre 1483.)

Très-hault et puissant prince, nous avons veu et visité les lettres que vous avez depuis nagaires envoiées à messeigneurs de Ravestain, Bièvres, Gruthuse et Rasseghem, et à ceulx qui se portent pour les trois membres reprinses aux lettres par eux à vous escriptes. Et pour ce que nous

trouvons ou contenu desdites lettres aulcuns nos bons seigneurs, bourgois et manans, en divers articles, chargiez, et que, en plus grand confusion, vous avez envoié la copie en divers lieux, nous sommes, de ung accord, concludz et advisez vous signifier ce qui s'ensieut, adfin que vous et ceulx entour de vous puissiez congnoistre que lesdits personnaiges, en la matière dont vous touchiez, ne sont point telz que vous cuidiez ou mettez par escript.

Délaissant la response que vous faictes subz le traictié de mariage, dont vous imputez le scellé à monseigneur de la Gruthuse à vostre desceu, nous tenons la lettre pour bone, et bien faicte et autenticque, signée de la main de feue nostre princesse, vostre compaigne, et passée par ceulx qui, en ce temps, en avoient vostre charge, comme des aultres vos affaires. Néantmoins, nous nous rapportons de ce en ce qui en dépend et qui en advenra.

Où vous escripvez que nous disons que, par instigation de conseil de aulcuns estans à l'entour de vous, vous prétendez avoir droit de propriété en pluiseurs pays de nostre très-redoubté seigneur : subz quoi vous dictes que vous sçavez bien que ce procède de aulcuns de petite auctorité, gens légiers et arrogans, en bien petit nombre, si comme Adrien Villain, chevalier, Guillaume Rym, Jehan Van Coppenolle, Jehan de Riewettre, Daniel Onrede, Jehan Van Nieuwehove, chevalier, Jehan de Kaiet, Tristan Belle et Jaspard de Pinnoques, etc. Nous vous advertissons que vous et ceulx de vostre conseil estes maladvisez de iceulx particulièrement imposer aulcunes choses; car tout ce qui a esté besoigné, tant de vostre faict que des aultres matières du pays, vous avons aultres fois déclaré que ce estoit nostre faict. Et de recief le vous déclarons, et le tenons pour bon et fermement envers et contre tous qui aultrement le vouldroient entendre. Ils sont aussi de aussi grande auctorité et estoient devant leurs services, èsquels ils ne ont point esté mis à leurs poursieutes, ainsi que ont esté la pluspart de ceulx estans à l'entour de vous, aulcuns desquelz on a, depuis ne a gaires d'années, congneus bien petis.

Où vous escripvez que vous portez le titel et les armes des pays, et par les raisons quontenues en vos dites lettres, ces raisons sont fondées supz titel injuste, pour les causes déclarées en nos aultres lettres, et vouldrions bien que vous pleuist désister de plus escripre en mandement ou aultres lettres, à nostre pays de Flandres, nostre ville de Gand, Bruges

ou aultre ville, car vous ne avez point de action de le faire, et ne congnoissons personne qui ait le auctorité que nostre prince naturel.

Où vous escripvez que, après le trespas de nostre dite dame, nous presismes le gouvernement de ce pays, à vostre grand regret et de nostre auctorité, et que avons levé plus de VIIIe mil escus, etc. : nous tenons que nous ne avons point usurpé ledit gouvernement, aultrement que de droit et par nature debvons faire; car prince ne fut oncques receu oudit pays, sinon par le quonsentement des III membres, lesquelz, en son absence ou par sa minorité, pooent pourveoir ledit pays à son profit. Les escus levez, comme escripvez, sont beaucop trop; mais, quoi que en soit, on ne nous saura, ne les dessus nommez, reprochier de la maniance de ung seul denier. L'imposition a esté faicte ainssi qu'il appartient par le consentement général du peuple, et les deniers employez en la garde du pays durant ladite guerre.

Où vous escripvez que vous ne avez point sceu que depuis que les affaires de ce dit pays ont esté conduis soubz le nom de nostre dit prince, aulcunes choses aient esté faictes dignes de plus grande recommandation que les choses faictes auparavant, et que se il y avoit chose singulière que en vouldriez bien estre advertis. Certes, pluiseurs choses se sont ichi faictes à l'honneur et profit de nostre dit prince et au faict de la justice, qui seroient trop longues à escripre; mais en cas que envoiez ici Carondelet, Rochefort, Volquestain, Pollain, Doctor, Amiette, ou aultres de vostre conseil, nous leur quommuniquerons voullentiers tout au long.

Et toutesvoies la justice a esté ichi mieulx administrée que par delà, veu que vous avez tenu à l'entour de vous ceulx qui ont murdri le évesque de Liége, oncle de nostre prince, et messire Jehan de Dadiselle, les exploiteurs des faicts perpétrés à Luxembourcq, et encores les tenez et souffrez en vostre subjection, contre Dieu et raison, qui est grand pitié qu'on ne faict correction de telz cas. Mais, hélas! ceulx qui voullentiers euissent faict et entretenu la concorde des pays de Braibant et de Flandres en ont injustement, sans raison et contre les priviléges des pays et de voullunté, eubt à souffrir (que Dieu vengera une fois), en séparant par telz moyens le ung pays de l'autre, à dommage de nostre prince et contre le bien, honneur et profit desdits pays, desquelz vous ne désirez point la quommunication et conjunction et accord, adfin de mieulx persévérer en ce que vous usez.

Le faict de la douagière est fort chambgié par le emprinse et trayson

que elle a vollu faire au préjudice de nostre prince et de ce pays. Et aussi n'est nul besoing plus amplement escripre de la matière dont vous touchiez, car elle a bien près prins fin.

Il seroit bon que vous envoissiez le scellé des seigneurs touchant les deniers que vous deuissiez avoir eubz, car il ne vous servira de gaires.

Touchant le point de la présentation que faisons de estre à droit à cause de vostre tutelle et gouvernement pardevant la personne du roi, nostre souverain, les pers de France, ou en parlement : supz quoi nous escripvez que il n'est nul besoing pour la cause, etc. Ainssi que une fois est escript, à ce nous rapportons-nous. Et touchant le aultre voie, supz quoi nous escripvez que vous ne voullez faire aulcune chose au préjudice de nostre prince, ne de la généralité du pays, nous pouvons donc entendre que le chose vous pensez est devers aulcuns particuliers, lesquelz, par le ayde de Dieu, se garderont et pourverront à l'encontre du mal que on leur pouroit faire.

Où vous touchiez que se le peuple estoit adverti du droit de vostre faict et de nostre gouvernement et mengerie, tout seroit bien à vostre plaisir : nous sommes contens que vous advertissiez chacun de vos manans, du faire et des mengeries dont ceulx estans à l'entour de vous usent journelement et pourquoi ils sont banis en ce pays, et de aulcuns grands maistres des biens des povres gens, lesquelz ilz ont aidié à exactionner. Regardez bien toute la compaignie, et vous faictes informer quels biens la plus grande partie de eulx avoient quand ils vinrent par decha, aussi bien Alemans que Bourguignons. Nos gens ne sont point telz.

Il semble, par vostre escripre, que vous ne voullez aulcunement faire chose préjudiciable à nostre prince. En prenant les choses de ung entendement, les parolles sont bonnes, mais elles ne se concordent point avec le effect et besongne.

Et, ès aultres quartiers, chacun en son parti, selon le transport, ont eubt la recepte et distribution, en ont tenu compte par devant ceulx ausquelz en appartient la congnoissance, combien que vous procédastes supz aulcuns de Bruges pour quonteroller, lesquelz en furent deschargiez. Mais ceulx qui ont eubt la recepte de vous et les prédécesseurs de nostre dit très-redoubté seigneur et prince, ont bien pensé pour eulx sans que vous en informez.

Touchant la quommission en vertu de laquele on avoit emprins le

gouvernement, à la vérité elle est mise de ung costé, et on ne s'en est point aidié ainsi que à vous a esté escript.

Quant à vos serviteurs, desquelz vous estes bien servis et qui aiment le bien, honneur et profit de vous, de nostre prince, de la maison de Bourgogne et des pays, nous oions vollentiers que ils vous font bon service, et par ce nous plaisent bien et sommes contens qu'ils soient longuement par vous entretenus et demeurent en grande domination, laquele ilz désirent moult. Quant au service de nostre prince, ilz ne le démonstrent point par effect, mais publiquement le contraire. Et se il y a des maistres ou clercs en la compaignie, ilz estudient et démonstrent mal le droit que nostre prince a et le tort que on lui faict. Au regard de la maison de Bourgogne, il seroit bon que brief on les y envoiast, car nous avons ichi gens assez du pays; car par decha, ilz ne se meslent que de faire discords et divisions entre le peuple par leurs pratiques et soubtilz moyens; mais ès aultres pays, ilz usent de leur double clergie, laquele ilz ont longuement sceue.

Quand nous pouriesmes venir à nostre intention, laquele vous sçavez bien comme il semble, nous ne vouldriesmes pas qu'on nous raportast en divers pays et nations, ainssi qu'on faict à ceulx qui mettent en avant teles choses quontre droit, raison, bonne police et bien publicq, desquelz il y en a une partie par delà. Nous ne meismes onques prince en servitude, comme ne ferons; mais aulcuns de vos quonseillers quièrent moiens pour avoir les princes séparez et en subjection, adfin de dominer et emplir leurs boursses.

Touchant la tutelle que vous désirez tant, pour laquele le droit escript vous alléguez en la poursievant et de nous en la deffendant, a esté touchié : nous le mettons, comme dessupz, pour supz ce, en temps et en lieu, quand il appartendra, plus amplement arguer.

Touchant les joiaulx, tappisseries et aultres biens meubles, nostre jugement est tel que nous les espérons tenir au profit de nostre prince. Et ne a esté besoing de oyr aulcune partie au contraire, pour ce que nous ne congnoissons nulz y avoir aulcun droit que nostre prince, auquel on doibt faire briefve expédition de droit pour ce qu'il est menre de ans.

Les joiaulx qui sont en estre sont beaucop mieulx ichi, en main seure, que en Angleterre et soubz diverses personnes particulières, indeubment engagiés pour grosses sommes de deniers, où il en a pluiseurs sans aultres qui ont esté donnez et fondus.

Nostre dit seigneur et prince est bien ichi et honourablement traictié et entretenu, accompaignié et servi de divers seigneurs de son sang, de l'ordre et aultres, ainsi que ung prince de tous les pays de la joissance desquelz lui faictes empeschement.

Dont, très-hault et puissant prince, il vous plaise supz ce quonsidérer et faire le meilleur au salut de vostre âme, sans nous ne aulcun de nous imputer chose dont nous sommes innocens, ou aultrement nous aurons, par nécessité et pour demourer en paix, aussitost faict chose à vostre préjudice que nous feismes à vostre avantage quand venistes par decha, espérans qu'il ne sera aulcun besoing, au plaisir de Dieu tout-puissant, son Fil et benoit Saint-Esperit, qui vous ayt en sa saincte garde.

Escript soubz le scel aux causes de ceste ville de Gand, pour nous tous, le VIII[e] de novembre de cest an IIII[xx] et trois.

(*MSS. de la Bibliothèque de l'université de Gand et de la Bibliothèque de feu M. Goethals à Courtray.*)

V

Instructions secrètes pour les ambassadeurs flamands envoyés en France.

(Décembre 1485.)

Instructions pour messire de Romont, de Bèvres, de Saint-Pierre, de Gand, et Denis Heyman, de ce qu'ils auront à dire et remonstrer en devises à messeigneurs de la maison de Bourbon, monseigneur le bastart et autres princes de France, de la part de monseigneur le duc Philippe, de ceulx de son sang et des trois membres de son pays et comté de Flandre, oultre et pardessus autres instructions qu'ilz ont de ce qu'ilz ont à dire, remonstrer et requerre au roy.

Primo, les dessus nommez par manières de devises pourront bien dire et remonstrer ausdits princes de France, en espécial à monseigneur de Bourbon et ceulx de la maison et à monseigneur le bastart qui sont des plus prouchains parens de monseigneur le duc Philippe, tant le gouvernement de mondit seigneur le duc d'Autriche et les causes pour lesquelles l'on lui refuze la mainbournie de Flandres.

Et pour recueillier les dites causes, soient portées les copies des lettres escriptes par lesdits du sang et des membres à mondit seigneur d'Autriche, la response sur ce par lui faite et la répliceque.

Aussi auxdits princes de Bourbon, mondit seigneur le bastart et autres princes l'on pourra dire, affermer et remonstrer bien acertes ès devises que l'on aura avec eulx, que tout ce qui se fait par lesdits du sang et des membres est pour garder le droit de mondit seigneur le duc Philippe et qu'il estoit nécessité ainsi le faire, ou autrement les pays estoient en grant aventure d'estre perduz pour messeigneurs les enfans et leurs

hoirs, comme aucuns des autres pays commenchent bien à congnoistre et que l'on verra cy-après par expérience.

Encoires pourront remonstrer ausdits princes à part comment mondit seigneur d'Autriche, après la paix faite que lors il estoit en Flandres et avoit entour lui les députés des pays de Brabant, desdits trois membres, ceulx de Haynnau et autres de son conseil des pays de pardecha, il se démonstroit très-joyeulx de la paix, et en ensuivant icelle délaissa de son title les contez d'Artois et de Bourgogne, bailliez à la royne en dot, jura ladite paix bien solempnellement, donna jour pour délivrer sa fille en la ville de Hesdin, comme ce est bien congneu à ceulx qui furent à Gand de par le feu roy et que l'on peult veoir par les lettres qui lors en furent expédiées.

Mais incontinent qu'il fut parti de Flandres et que ceulx qui avoient esté en desplaisir de la paix et du mariaige furent entour lui, il fit déclairer en publique, en la ville de Bruxelles, qu'il avoit esté constraint à faire ladite paix et à délivrer sa fille au plus grant adversaire qu'il eult et pour personnaige duquel il ne savoit s'il estoit en estre.

Aussi incontinent reprit, et a tousjours depuis usé en son title et fait encoires, lesdits contez d'Artois et de Bourgogne, au grant regret et desplaisir des subgetz desdits pays de Brabant, Flandres, Haynau, qui désirent l'entretenement de ladite paix.

Remonstreront aussi ausditsde la maison de Bourbon et autres princes, en devises comme dessus, comment ceulx des estaz de Brabant qui désirent lesdits différens estre appaisiez et les choses estre en bon traictié et accord s'estoient offers eulx y employer et tenir journée avec aucuns du conseil de mondit seigneur d'Autriche, d'une part, et autres en pareil nombre du conseil de monseigneur le duc Philippe et desdits membres d'autre part, disans que mondit seigneur d'Autriche leur avoit donné espoir qu'à ce il se consentiroit, dont lesdits du sang et des membres estoient contens pour adez eulx mettre en tous devoirs; mais quant c'est venu au prendre, mondit seigneur d'Autriche leur a déclaré qu'il ne veult point que les dites matières viennent en leurs mains, ne que le roy, les princes du royaulme ou la court du parlement s'en entremettent ou en prendent court ou congnoissance, mais seroit bien content que le roi d'Angleterre s'en fut entremiz.

Encoires remonstreront à mondit seigneur de Bourbon, ceulx de sa maison et à monseigneur le bastart, comment ceste matière leur touche

et qu'ilz sont obligiez à ayder à garder le droit et l'éritaige de mondit seigneur le duc Philippe et de la royne sa sœur, car ilz sont les plus prouchains du sang, assavoir messeigneurs de Bourbon, grans oncles du costé de feue madame de Charollois, leur sœur, et d'autre lez en pareil degré que est monseigneur de Ravestain du costé de Bourgogne, Brabant et Flandres, dont viennent les pays et seigneuries en tel fachon que se mesdits seigneurs les enfans, lesquelz Dieu de sa grâce vueille garder en bon estat et santé, aloient de vie à trespas, après mondit seigneur de Ravestain, lesdits pays et seigneuries succéderoient à l'aisné de la maison de Bourbon qui lors seroit vivant.

Et toutesvoies le couraige et intention de ceulx qui sont à l'entour de mondit seigneur le duc d'Autriche, par espécial du pays de l'Alemaigne, est de exhéreder sesdits enfants et encoires plus leurs hoirs se le cas advenoit.

D'autre part, il est bien notoire que après la guerre de Liége, soustenue par ceulx de Brabant à grant fraiz et despens, mondit seigneur d'Autriche, à leur grant regret et desplaisir, a receu à sa grâce et amitié le barbe d'Arembercb et l'a fait son chambellan et si privé et si familier de lui, que ayant à toute heure l'entrée de sa chambre et comme s'il l'eust servy xxx ans, postposant le très-orible et détestable cas de paricide commis par ledit d'Aremberch, en la personne de feu monseigneur de Liége, son prélat et seigneur naturel, et encoires l'on dit que, pour ce jour, ledit d'Aremberch a la charge des gens de guerre de mondit seigneur d'Autriche, et que, ensemble, ilz se sont accordez à faire monseigneur de Metz évesque de Liége.

Que ceulx de Flandres n'ont pas eu si lasse courraige, car s'ilz se fussent volu servir de ceulx d'Aremberch, ilz ont assez sceu et entendu que ilz ne demandoient autre chose, mais jamais ne vaulrent avoir amitié à cellui qui a occis le parent si prouchain de leur prince et seigneur naturel, mais quant messeigneurs de la maison de Bourbon vouront sur lui vengier la mort dudit feu évesque ou promouvoir aucun de leur parenté ou aliance audit éveschié, lesdits de Flandres leur bailleront ayde et assistence telle que l'on doit faire à amiz et aliez.

Aussi pourront, se bon semble, en deviser à part avec eulx et non autrement parler des enffans de Gheldre leurs nepveulx, lesquelz mondit seigneur d'Autriche tient prisonniers contre la prière et requeste que feue madame la duchesse lui fit au lit mortel et laquelle il accorda.

A mondit seigneur le bastart parleront et remonstreront à part comment il est tenu à garder le droit de mondit seigneur le duc Philippe, lui priant qu'il ne se vueille informer ne souffrir informer du contraire et que quant son bon plaisir sera venir esbatre ou pays de Flandres et veoir mondit seigneur le duc Philippe, il y sera très-volentiers veu et très-joyeusement receu et lui sera faite aussi bonne chière que l'on lui fit jamais.

Aux autres princes prieront et requerront que pareillement ilz ne se vueillent informer au parti de mondit seigneur d'Autriche et que plus grant honneur ne peut-on faire au roy ne ausdits princes que de les faire juges de tous différens.

Aussi qu'ilz sont plus tenuz à garder le droit de mondit seigneur le duc Philippe et de la royne, qui sont leurs prouchains parens, que de mondit seigneur d'Autriche, qui de sa personne est estrangier.

En passant par Paris, mesdits seigneurs manderont venir vers eulx maistres Pol de Provins et Josse Yons, et s'ilz ont tenu la collacion pour la consultacion du droit de mondit seigneur le duc, mondit seigneur de Saint-Pierre en prendera ung double autenticque, et selon que ladite consultacion sera, comme l'on espoire, à nostre avantaige, pourront remonstrer à mesdits seigneurs de Bourbon, et monseigneur le bastart et monseigneur le chancellier et autres, comment la matière pour plus grant seurté a esté consultée.

Ainsi conclutes et quommandées par monseigneur le duc, en son conseil, auquel monseigneur de Ravestain, les seigneurs de la Vère, de la Gruthuse, d'Auffay, le président de Flandre, avec les deputez des trois membres de Flandre et autres présens estoient, le douziesme jour de décembre anno IIII^xx trois.

(*MSS. de la Bibliothèque de l'Université de Gand.*)

V

Note rédigée par un conseiller du roi des Romains, Maximilien.

(Vers le 20 avril 1486)

Le roi d'Ongherie ne scet desquelles (*sic*), et après qu'il a entendu l'eslection du roy, il s'a voulu confédérer au Turcq, veu aussi que ses gens d'armes jusques à VII^{m}. pour ung cop l'ont abandonné et sont venus sur la frontière d'Austriche pour s'offrir à l'empereur et au roy. A quoy le Turcq n'a voulu entendre sans avoir le scellé des principaulx d'Ongrie, lesquels entièrement l'ont reffusé. Item, l'on dit que ledit roy a donné à son bastard la possession d'autant qu'il tient du pays d'Austrice et à fait faire le serment à ceulx de Vienne à l'advantage dudit bastard.

Les Poulons (Polonais) sont venus en nombre de IIII^{xx} chevaulx fort empoint, menans la pluspart ung cheval en main, selon le triomphe du pays, et, dit-on, qu'ilz viennent offrir leur service à l'empereur pour combattre ledit roi d'Ongherie.

De Mylan, nostre Saint-Père a envoyé deux prevosts bien finez en Allemagne et les a adressez à monseigneur de Cambray adfin que l'on déclarast le sort du roy de Naples. Notre Saint-Père a tant fait, que la quarte partie de la duchié de Milan est preste d'accepter les armes et l'obéissance de l'Empereur, et deux évesques de Suisse avec deux grans princes sont fort enclins de servir jusqu à VIII ou X^{m} hommes, et si est content le duc Sigismond, qui a autresfois souffert et eu de grandes pertes de la duchié de Mylan, de contribuer autant que deux eslecteurs donneront pour la conqueste de ladite duchié, et demande notre Saint-Père que l'Empereur ordonne ung capitaine pour recevoir à son utilité ladite duchié de Mylan

avec bannières de l'empereur, et pour commencer le jeu, ledit notre Saint-Père avance x^{m} ducas à délivrer au duc Sigismond, et si requiert à tous les eslecteurs, à l'empereur et au pape qu'ilz vueillent diligenter et ne sera point petit honneur à l'Empereur et au pape de povoir en une année destituer trois tirans, deux rois et ung duc, dont l'ung roy et duc viendront au prouffit de l'Empereur, et l'autre au prouffit du pape, et vault la duchié de Milan par an viii^{cm}, combien que l'on l'extime à x^{cm}.

Le roy nostre maistre est adverti de tout le venin conçu par les François et par la pucelle (Anne de Beaujeu?) dont par la rompture des Liégeois, que Dieu a confonduz sans cop frapper, tout est venu à lumière, et devoit-on mettre en Liége iii^{c} lances avec la vénérable personne d'Esquerdes; envers Calais l'on devoit envoyer une Verte Tente pour faire le pis qu'ilz pourroient, et par mer il y devoit avoir xiiii grands batteaux desja ordonnez pour par forme de pirates tenir en rumeur tous les voisins pays, et espécialement en Hollande devoit avoir aliance à la partie quontraire de mondit seigneur le roy.

De Verdun, selon que l'on a mal parlé de lui et qu'il avoit banquiers pour corrompre et lui-meisme s'est avanchié de prendre la charge de rompre l'eslection, l'on croit que il n'en soit point tout coulpable comme l'on a dit et semble à présent qu'il soit bien en grâce de notre seigneur le roy et a fait son relief de son fief dimenche passé xvie.

Présentement du roy l'on dit que le conte palatin vient avec lui et le duc Albert de Sasse, qui sont deux princes les nompareils de tous les Allemagnes en douceur, humanité, sens et toute discrétion, dont le roy aura honneur, en sera servi quant il vouldra par quoy leur fauldra faire pardeca tout l'honneur que l'on pourra.

De Liége, les ambassadeurs sont à Couloigne devers le roy et se doit faire la despeche tellement que le temporel demeure ès mains du roy pour commettre officiers et le résidu à l'évesque.

De Stavelo, il retient encore le fief appartenant à l'abbaye et baillera à l'abbé recompense, afin que nul n'ait que cognoistre ou quartier que le roy.

De Luxembourg, l'on y baille ordre et de conseil et des gens au gouverneur pour garder le pays.

Le roy venu, se despechera une ambassade assez legière de par les princes de l'Empire, afin de remonstrer au roy de France le tort qu'il

fait au roy requérans lui faire sa raison avec sommation et déclaration d'estre ennemis du royaume, et s'il ne le fait et feussent partis les députés, ne fût que le roy veule faire leur charge par l'advis de ceulx de son conseil qui sont de ça et qui entendent les matières de Bourgogne, et pour commencement de bailler entendement en France, s'en viennent IIII^{m} soubz umbre de la guerre de Liége, et file à file en deschendant autres qui en aura besoing.

Le conte d'Ixtain est là qui pateline de ses tours. Le roy l'a retenu son conseiller. Il dit qu'il fera la paix par le moyen de son maistre le duc de Loraine, et déclare aucunement de faire rendre la fille et les pays au roy, lequel l'escoute et l'entretient de parolles.

Des lighes de Suisse. l'on leur a consenty l'aliance telle qu'ilz l'ont demandée, par quoy l'on est asseuré qu'ils seront pour le roy.

Le roy est asseuré des princes d'Allemaigne touchant l'ayde qu'il leur demande, qui est pour conclusion prinse entre eulx de le servir de XXXII^{m} hommes à cheval, et que le roy en finasse de sa part II^{m}, qui sont en tout XXXIIII^{m}, assavoir les XXXII^{m} à leurs despens pour ung an entier à partir en deux estas (estés?), ou tout en une année, ainsi que mieulx vauldra, et pour prestement soy aider luy bailleront lesdits IIII^{m} hommes, qu'il pourra amener avec lui s'il veult. Et si déclarera à Couloigne avant le partement le temps que le surplus sera prest.

Le duc de Sasse est party et alé convoyer le roy, et des champs ramena le duc Albert, frère dudit duc, lequel viendra avec le roy par deçà, et pareillement le comte palatin, comme dit est cy-dessus. Il viendra avec l'empereur par eaue jusques à Dordrech et à Anvers, et là monteront à cheval pour venir à Malines.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

ERRATA.

Page 269, ligne 8, l'archiduc d'Autriche, *lisez* le duc d'Autriche.
Page 330, ligne 8, du roi des Romains, *lisez* du duc d'Autriche.
Page 480, ligne 12, *Carorum*, lisez *Carolum*.
Page 496, ligne 2, celle, *lisez* celles.